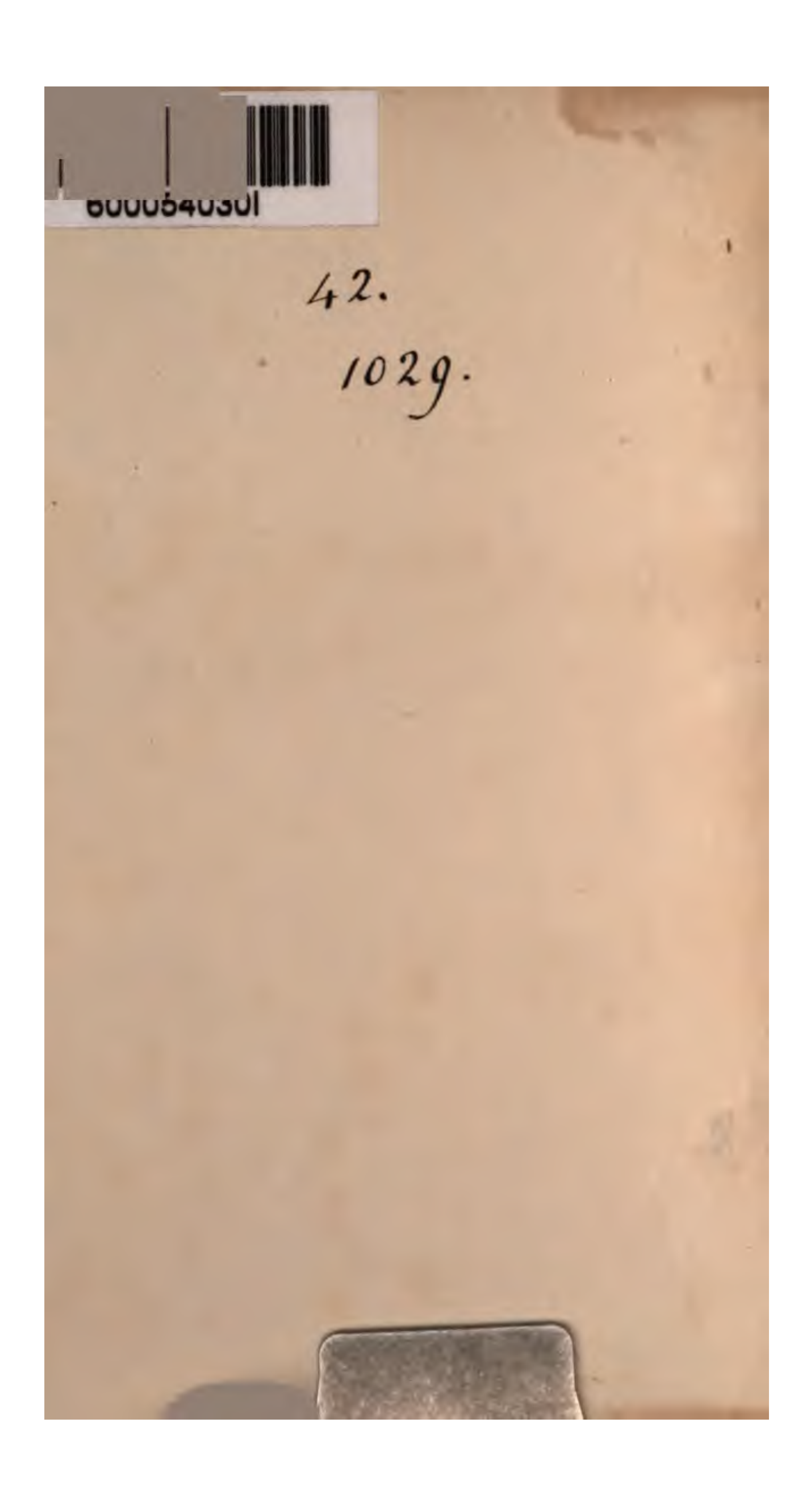






IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Ce, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.



HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE LA LOMBARDIE

PAR

CHARLEMAGNE,

ET DES CAUSES QUI ONT TRANSFORMÉ DANS LA HAUTE-ITALIE

LA DOMINATION FRANÇAISE EN DOMINATION GERMANIQUE,

SOUS

OTHON-LE-GRAND,

PAR T. DE PARTOUNEAUX.

Verba utilia quæsivi.
(ECCLÉS., C. XII.)

—

TOME PREMIER.

—

Paris,

JULES RENOUARD ET Cie, LIBRAIRES,

—

1842.

lui avait servi de piédestal, le triomphe que le fils de Pepin avait obtenu sur les grands vassaux.

Charlemagne laissa à sa dynastie la lourde tâche de lutter contre le principe qui avait fait sa puissance et qui finit par triompher de la faiblesse de ses successeurs.

Napoléon, le premier et le dernier roi de sa dynastie, a légué le péril de cette grande lutte à des dynasties plus anciennes ou plus récentes que la sienne.

Parmi les rapprochemens qui semblent lier les deux extrémités de cette large période de mille ans, il n'en est pas de plus saillant que la conquête de l'Italie qui termine le VIII[e] et le XVIII[e] siècles, et que l'avènement au trône impérial des deux héros de ces deux époques, solennité qui ouvre si majestueusement les siècles IX[e] et XIX[e].

La grande figure de Charlemagne vivait au fond de la pensée du jeune et brillant élève de Brienne, quand celui-ci donnait à une de ses immortelles victoires (1) le nom d'une des royales résidences en Italie du vainqueur du roi Didier, et lorsque la circonscription administrative qui

(1) Bataille de *Marengo*.

qui se cache dans l'avenir; mais ce que nous savons, c'est que le XIXe siècle fut précédé d'un philosophisme dangereux, dont 93 fut une sanglante conséquence, et qui, entrant dans les convictions de Bonaparte, fit que la mesure réparatrice adoptée par lui, fut moins une inspiration de sa conscience qu'un moyen de mieux saisir le pouvoir et de l'affermir dans ses mains; car le grand homme sentait que, sans l'idée religieuse, tout peut bien se détruire, mais rien s'édifier.

Son puissant génie, tout en muselant ce cinique scepticisme qui croyait qu'on peut violemment ôter aux peuples les lois divines, comme on abroge les codes humains, lui a donné parfois de déplorables gages de ses sympathies secrètes, et a laissé l'esprit désorganisateur essayer de miner la société, d'abord par le doute, plus tard par l'indifférence.

Charlemagne eut ses capitulaires, Napoléon ses codes immortels. Tous les deux tentèrent de rendre uniformes les lois de leur vaste empire; tous les deux ne voulurent qu'un poids et une mesure dans toute l'étendue de leurs États; tous les deux créèrent des royaumes et des rois, et ne virent, dans ces rois de leur façon, que des délégués de leur souveraine puissance.

bientôt, par la victoire, maître de la moitié de l'Europe, fut surpris s'écriant avec amertume et comme prévoyant l'éclipse de son étoile :

« *Que ne suis-je mon petit-fils!* »

Enfin Charlemagne descendit dans la tombe en 814. L'année 1814 vit Napoléon, vaincu, déposer la couronne impériale.

Quant à la double conquête de l'Italie par ces deux grands hommes, si l'une fut plus durable, l'autre fut plus glorieuse.

Il fallut peu de peine à Charlemagne pour se rendre maître d'un peuple qui, abandonnant son roi, se livrait lui-même à l'heureux triomphateur, appelé au delà des Alpes par le souverain pontife; tandis que l'imagination s'étourdit au détail des premières campagnes qui rendirent Bonaparte, malgré Vienne, Rome et l'Europe, arbitre du sort de l'Italie : prodigieuses conceptions, faits immenses que l'on voit s'accomplir sans les comprendre, monument d'orgueil national qui survit à la conquête, qui console du revers, et qui reste, pour tous les peuples et pour tous les âges à venir, comme le type et la limite de ce que peut concevoir, de ce que peut effectuer de grand et d'audacieux le génie guerrier de l'homme.

On connaît, dans toutes ses glorieuses cir-

serait des plus heureux, s'il promettait par serment de faire détruire toutes les images des saints honorés par les chrétiens.

Conon prit du service dans les troupes de l'empire; c'était l'époque où les soldats poussaient la licence jusqu'à élire les empereurs, et imposaient aux peuples des maîtres de leur choix. Conon joignait au don d'un brillant extérieur, un caractère audacieux et propre à séduire, à entraîner la multitude.

La prédiction des magiciens eut son effet; l'heureux aventurier fut, sous le nom de Léon l'Isaurien, proclamé empereur à la place de Théodose III (1).

Quand Léon se vit affermi sur le trône, il se souvint de son serment, et ordonna qu'on détruisît les images dans toutes les églises. Vai-

(1) Le R. P. PINCHINAT, *Dictionnaire sur l'origine de l'idolâtrie*, art. *Léon*.

Voltaire dit qu'il est honteux qu'au XVIIIe siècle on répète encore cette ancienne fable *des deux juifs*. « Les historiens » qui croient qu'on peut ainsi prédire l'avenir, ajoute l'écri- » vain philosophe, sont bien indignes d'écrire ce qui est » passé. » (*Essai sur l'histoire générale*, chap. X, *Guerre civile pour les images.*)

Le P. Pinchinat dit que les juifs avaient l'habitude de prédire le pouvoir suprême à tous ceux qu'ils voyaient hardis et ambitieux : cette prédiction aurait été faite aussi à *Jesid* Ier et à *Jesid* II, califes des Sarrasins; l'un et l'autre, ajoute le R. P., moururent peu de temps après avoir donné leur édit contre les images.

Ravenne, qu'il érige en duché et qu'il donne à Hildeprand son neveu.

Grégoire II occupait à cette époque la chaire de saint Pierre; sa piété gémit des erreurs et des excès de Léon, mais la prudence du pontife redoute les contre-coups de la colère de l'empereur. Les Vénitiens s'arment à sa prière, fondent sur Ravenne, en chassent les Lombards, et y rétablissent l'exarchat qui rentre sous la domination des Grecs.

Certes ce fut là un grand service rendu par le pape à la cour du Bosphore; mais les bons offices de l'homme que l'on hait pèsent plus qu'une injure. On les nie, ou on les déprécie si on ne peut les nier, et la haine s'accroît de tout le poids de la reconnaissance dont on eût payé le même service rendu par tout autre qu'un ennemi. Il est des rois qui prennent plus de souci pour l'échec d'une capricieuse idée, d'une fantaisie, d'une théorie folle, que pour la perte d'une ou de plusieurs provinces. Ce Grégoire III, qui a rendu Ravenne à Léon, n'est-il pas l'obstacle le plus redoutable que l'empereur rencontre dans ses projets subversifs du dogme catholique? Dès lors Léon ne voit plus qu'un ennemi dans Grégoire. Prompte à discerner ce qu'a eu d'intéressé l'officieuse dé-

L'empereur envoie des troupes contre Rome; les Lombards, qui cependant ont eu de récens motifs de plaintes contre le pape, marchent à son secours et le sauvent du péril qui le menace.

La fureur de Léon, qu'exaspèrent tant d'obstacles, éclate en nouveaux édits; l'Italie répond à ces menaces par une insurrection nouvelle.

On brise les statues de l'empereur; on chasse ses délégués; on parle de marcher jusqu'à sa capitale pour le renverser du trône : le pape parvient à empêcher l'exécution de ce projet au moins téméraire (1).

Luithprand met à profit ces désordres et tourne contre le Saint-Siége des armes qu'il semble n'avoir prises d'abord que pour sa défense; il réunit sous sa domination une partie de la Romagne et de la marche d'Ancône; son ambition croissant avec le succès, il marche sur Rome, sous prétexte d'aider l'exarque de Ravenne à faire rentrer les Romains sous l'obéissance des empereurs. Ses troupes étaient déjà campées dans les prairies de Néron, situées entre le Ti-

» grecs. » (PUFFENDORFF, *Introd. à l'Histoire de l'Univers*, T. II, pag. 63, édit. in-4°.)

(1) *Teop.*, an VII. PUFFENDORFF, *Introd. à l'Histoire de l'Univers*, T. II, *pag.* 61. — *Hist. de l'Égl.*, par B.-B., T. IV, pag. 77 et 78.

Léon espérant rencontrer, dans le successeur de Grégoire II, un pontife plus souple et plus prêt à se courber sous le caprice de ses erreurs; peut-être aussi ne se sentant pas en mesure, pour le moment, d'exécuter ses menaces contre l'Italie, se contenta de continuer, par des décrets violens et des actes de vandalisme, la guerre contre les images et les confesseurs de la foi romaine en Orient.

Grégoire, pour mettre un terme à ces persécutions, lui adressa des lettres remarquables par la force du raisonnement aussi bien que par la dignité du langage, et dont l'extrait qui suit trouverait, de nos jours encore, des occasions fréquentes d'une juste application :

« Apprenez, écrivait à l'empereur le sage » pontife, qu'il n'appartient pas aux rois de dé» cider en matière de religion, mais seulement » aux évêques. Comme les prélats qui sont pré» posés aux églises s'abstiennent des affaires » politiques, les princes du siècle doivent s'ab» stenir des affaires ecclésiastiques, et chacun » doit se borner à l'autorité qui lui a été com» mise par le ciel (1).

» Le sanctuaire et le palais ont des ministres

(1) *Hist. de l'Égl.*, par B.-B., T. IV, pag. 81; T. VII, Conc., pag. 26.

» quelles sont vos ressources pour les défendre ?
» Restez donc convaincu que vos menaces ici
» n'ont rien de terrible. Les papes, au contraire,
» sont devenus des médiateurs utiles pour vous
» entre l'Orient et l'Occident (1). »

Le prêtre Georges, chargé de porter ces lettres à l'empereur, fut arrêté en Sicile, avant même de parvenir à Constantinople. Un ordre de Léon le frappa d'exil. Ainsi procèdent les despotes de tous les temps. Un message déplaît ; s'ils ne peuvent atteindre celui de qui il émane, leur rage stupide poursuit et frappe le messager. D'autres exhortations du pontife n'ont pas un plus heureux résultat. L'empereur, toujours plus irrité, arme de nombreux vaisseaux que les flots de l'Adriatique détruisent en vue de cette Italie qu'ils sont venus menacer. Ce coup fut fatal à sa puissance en Occident.

Luithprand, dont l'ambitieuse politique s'est servie du zèle religieux des Italiens pour affaiblir l'autorité des empereurs grecs, se sentant si bien secondé par l'imprudent Léon, et par le récent désastre de sa flotte, croit le moment venu enfin d'établir et d'étendre en Italie son autorité sur les débris du pouvoir impérial.

(1) *Histoire de l'Eglise*, par B.-B., T. IV, p. 81 et 82.

» vous assurer de l'état des choses, envoyez » ici quelque ministre fidèle qui voye de ses » propres yeux les excès de la tyrannie sous » laquelle nous gémissons, l'opprobre de l'É- » glise, la spoliation des autels, les flots de » larmes et de sang des citoyens et des pèle- » rins. »

Grégoire conjure ensuite Charles-Martel de ne pas préférer l'amitié des rois lombards à celle du chef de la chrétienté.

Parmi les titres dont il flatte sa puissance, on remarque celui de prince *Très-Chrétien* (1), que, pendant plus de dix siècles, nos rois se sont transmis comme un des droits de la couronne de France.

Le zèle et la politique de Charles-Martel se trouvèrent combattus par les sollicitations du Pape.

Éprouvé par trente ans de règne, Luithprand, prince habile et d'une grande valeur, avait rendu naguères à la France un service signalé. Les Sarrasins s'étant emparés, peu de temps auparavant, d'Avignon, de Marseille et de quelques autres villes de la France méridionale, Charles-Martel avait demandé contr'eux l'assis-

(1) *Gesta Pontif. rom.*, in-f°, T. Ier, page 360.

est de flatter son ambition et son intérêt, le plus fort des stimulans, il lui offre le consulat.

Charles se laisse enfin séduire par cette promesse et signe un traité avec Rome dont il se déclare le protecteur; il se disposait à passer avec une armée en Italie, quand il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau. La nouvelle seule du traité sauva Rome de ses dangers présens. En effet, dès qu'il en avait eu avis, Luithprand s'était hâté de restituer au Saint-Siége toutes les terres qu'il lui avait enlevées, et dont le revenu annuel s'élevait à plus de trois mille livres d'or.

L'issue de ces querelles fut donc pour le moment bien pacifique; mais elles eurent pour effet immédiat d'attirer l'attention et les regards des princes francs vers l'Italie, et, pour résultat final, de détruire, dans cette belle contrée, la puissance non seulement des empereurs de Constantinople, mais encore des rois lombards, qui se perdirent en voulant s'enrichir des dépouilles de l'Orient et du Saint-Siége.

Grégoire III et Léon ne survécurent pas longtemps à Charles-Martel. Zacharie remplaça Grégoire; il réconcilia Luithprand avec la chaire de saint Pierre et en obtint de grands avantages.

Mais au point où en étaient les choses, les

là se porte sur Rome, qu'il menace de destruction si elle ne lui ouvre ses portes. Folles équipées, qui ne firent qu'avancer l'heure de la domination des Francs.

Charles-Martel, en mourant, avait laissé deux fils (1), Carloman et Pepin; il leur transmit sa puissance, sans le nom de roi que, malgré l'éclat de sa gloire, il n'avait osé prendre.

Le titre de *roi*, force et prestige des princes légitimes, est un fardeau plus lourd que l'exercice réel de la toute-puissance pour quiconque n'a d'autre titre à la domination que l'éclat du génie. Abri du sujet ambitieux qui conspire à son ombre, le trône devient un péril pour le sujet couronné.

(1) On parle aussi d'un troisième fils de Charles-Martel, Grifon, qu'il aurait eu de Sénéchilde la Bavaroise. (Les deux autres étaient fils de Rollande l'Austrasienne). L'exiguité de l'apanage échu à Grifon, tandis que ses frères avaient eu des royaumes en partage, fait douter de la légitimité du fils de Sénéchilde. L'ambition de ce prince suscita quelques embarras à Pepin, notamment dans la longue guerre du roi des Francs contre Gaifre ou Waifre, duc d'Aquitaine, dont Grifon embrassa la cause. Mais des attentions trop marquées pour la duchesse donnèrent de l'ombrage à Waifre, et Grifon fut obligé d'abandonner l'Aquitaine. Il tourna alors du côté de l'Italie, et comme il s'y rendait avec des troupes auprès d'Astolphe, roi des Lombards, il fut arrêté à l'entrée de la vallée de Maurienne par celles que Pepin avait commises à la garde des Alpes. Il y eut un combat, et Grifon y fut tué.

(Voy. ANQUETIL, *Hist. de Fr.*, T. Ier, pag. 348 et 358.)

ce trône et rayonnant de gloire, avait vu la couronne de France, pendant la longue période de ses triomphes, passer sur la tête de quelques uns de ces fantômes de rois, sans vouloir ou, répétons-le, sans oser en décorer son propre front.

Pepin fut plus hardi que son père; brillant lui-même de l'éclat de nombreuses victoires, qui avaient encore reculé les limites du royaume de France, Pepin, aussi sage dans le conseil qu'expérimenté à la guerre et vaillant dans les combats, se montra tout à coup aux Francs, entouré de l'auréole de la gloire paternelle et de ses propres exploits.

Childéric, qui gisait obsur et ignoré sur le trône, enveloppé, emporté dans le tourbillon de l'irrésistible fortune de Pepin, laisse échapper le sceptre et va mourir dans un cloître. La foule, toujours avide de commotions et de changemens, mais trouvant cette fois son excuse dans l'empire qu'exercent la valeur et la victoire, porte le fils de Charles-Martel sur le pavois et lui offre la couronne.

Pepin n'ose, sans consulter le pape, accepter la royauté.

Grégoire avait, dans de graves et récens périls, invoqué l'aide de Charles-Martel. Son successeur Zacharie, toujours moins rassuré sur les

près ce message, Astolphe marchait sur Rome qu'il menaçait d'envahir. Le pape invoquait l'assistance des Francs, annonçait l'intention de venir lui-même plaider sa cause auprès de Pepin, et demandait qu'une ambassade lui fût envoyée de France pour protéger sa marche jusqu'au delà des Alpes. Étienne espérait que son seul départ, sous l'escorte de gens accrédités par un aussi puissant monarque, arrêterait les exactions des troupes d'Astolphe.

Le génie de Pepin a bientôt sondé la portée d'une telle démarche ; il pressent tout le parti qu'il pourra tirer, pour sa nouvelle royauté, de la présence à sa cour d'un pontife de Rome ; et son ambition se promet, de la visite d'Étienne III, des résultats bien autrement décisifs pour l'avenir de sa dynastie, que la sanction lointaine et équivoque arrachée naguères à son prédécesseur.

Tout, jusqu'au motif du voyage d'Etienne et aux faveurs qu'il vient lui demander, tout dans ce projet flatte et seconde les vues de Pepin. Il a besoin des papes, les papes ont besoin de lui :

mort trois jours après son avènement au trône pontifical ; Étienne III l'avait remplacé. *

Beaucoup d'historiens, à l'exemple d'Anastase, attribuent à Étienne II les actes qui signalèrent le pontificat d'Étienne III.

* *Gesta Pont. rom.*, T. 1er, page 371.

des saufs-conduits qu'on n'ose pas leur refuser.

Le souverain pontife fut reçu en France avec les marques d'une profonde et tendre vénération. La cour l'attendait à Ponthion, en Champagne. Le grand chapelain s'était porté à la rencontre du Saint-Père jusqu'au pied des Alpes; le fils aîné de Pepin, âgé de douze ans, et qui un jour devait être Charlemagne, se rendit à plus de trente lieues au devant d'Etienne. Le roi vint le recevoir à une lieue (1).

A l'approche du Saint-Père, le roi descend de cheval et se prosterne; la reine, ses enfans et toute la cour suivent son exemple. Le pontife est conduit jusqu'à la ville processionnellement et en grande pompe. Le lendemain, revêtu du cilice, couvert de cendres et suivi de son clergé, Étienne vient se jeter aux pieds de Pepin; il ne se relève qu'après avoir obtenu la promesse sur serment que le roi des Francs emploiera sa puissance à le délivrer, lui et le peuple romain, de la tyrannie des Lombards, et à chasser Astolphe des places dont il s'est emparé contre la foi des traités.

En vain Carloman, sorti de sa retraite, vint

(1) ANAAB. MET., 753. *Histoire de l'Eglise*, par B.-B., T. IV, pag. 131 et suivantes.

en France, à la prière d'Astolphe, pour traverser les desseins de son frère dans l'assemblée des grands qui, selon la coutume (1), devait décider de la guerre ou de la paix. Cette assemblée se tint à Crécy. Carloman y parla avec force en faveur du roi des Lombards. Tout ce qu'il obtint, c'est qu'on aurait recours une fois encore à la voie des négociations ; mais ce dernier moyen resta sans effet, Pepin exigeant toujours que Ravenne et les autres places de l'exarchat fussent évacauées pr les Lombards, et qu'Astolphe promît de ne plus attenter à l'indépendance de Rome. Tout espoir d'accommodement étant perdu, on se prépare de part et d'autre à la guerre.

Mais au moment de prendre les armes pour les intérêts de Rome, Pepin juge que le temps est venu de mettre à profit la présence d'un pontife romain à sa cour. Les services qu'Etienne attend de son concours lui sont un sûr garant de l'empressement du pape à reconnaître sa légitimité et à rehausser l'éclat de sa couronne. Cette couronne pesait à Pepin parce qu'elle ne lui était pas venue par le droit de sa naissance ; l'immense gloire de son père, ses propres ex-

(1) ANQUETIL, *Hist. de France*, T. Ier, pag. 361 et 362.

ploits, le vœu des grands et du peuple, l'assentiment de Zacharie enveloppé de mystérieuses réticences, ne semblaient pas à ce prince justifier assez son avènement au trône; il lui fallait une plus puissante et plus solennelle sanction, il voulait être sacré par les mains mêmes du chef de la chrétienté, et voir sa domination ratifiée par les seigneurs Francs en présence du pontife. Combien d'inquiétudes assiégent un trône fondé soit par la violence, soit même par la gloire en l'absence du droit! La violence s'énerve d'elle-même par ses excès et n'a qu'un temps; le prestige de la gloire est personnel et passager comme l'amour et la faveur des peuples; la force du droit seule est permanente. Etienne sacra Pepin et la reine Bertrade le 28 juillet de l'année 754. Mais l'onction sainte sur sa tête et sur celle de sa femme ne paraît pas encore à Pepin une garantie suffisante pour sa postérité; le prince obtient que ses fils Carloman et Charles, dont le baptême a été différé jusqu'alors, seraient baptisés et couronnés des mains du Saint-Père.

Pour s'assurer mieux encore l'appui du roi et de ses fils, Étienne confère en outre à ces trois princes le titre de patrices des Romains (1).

(1) « Le droit de créer un patrice des Romains, » dit

Cette lettre était pour le roi des Francs ; le pontife y évoquait saint Pierre, la vierge, les anges, les martyrs et les saints chéris du Très-Haut; il y faisait parler chacun à son tour, et puis ensemble toutes ces puissances du ciel.

« Tenez pour certain, disait cette sainte co-
» horte, que nous sommes ici aussi présents,
» nos très chers fils, que si vous nous voyiez des
» yeux du corps, vivant et agissant en chair
» et os. »

Cette singulière éloquence produisit une impression profonde sur le roi Pepin et tous les seigneurs de sa cour.

Bientôt l'Italie voit de nouveau flotter la bannière de France. Astolphe est chassé de la Pentapole et de l'exarchat ; et Pepin, voulant enfin récompenser en roi celui qui, par l'onction sacrée, vient d'ajouter un nouveau lustre à sa couronne, fait une donation en forme de sa double conquête à Étienne et à tous les papes à perpétuité (1).

(1) Le roi fit signer cette donation par ses deux fils, par les principaux seigneurs et prélats de France.

L'exarchat, suivant le rapport de Sigonius, renfermait alors les villes de *Ravenne*, *Bologne*, *Imola*, *Faenza*, *Forlion-Popoli*, *Forli*, *Cezena*, *Ferrare*, *Comacchio*, *Adria*, *Servia* et *Secchia*; toutes ces places furent mises au pouvoir du pape, excepté *Ferrare* et *Faenza*.

La Pentapole ou marche d'Ancône comprenait *Arimini*,

maître, Constantin Copronime envoie des ambassadeurs à Pepin; ces émissaires impériaux viennent représenter au roi des Francs, qu'il ne peut disposer d'un bien qui ne lui appartient pas; mais les remontrances, les plaintes d'un prince que l'on sait incapable de les appuyer par les armes, ne sont qu'un honteux aveu d'impuissance, ne lui attirent que le ridicule et le mépris, et lui préparent de nouvelles insultes de la part de ceux qu'il poursuit de ses menaces sans effet.

Pepin répond aux doléances de Constantin que, maître absolu d'une conquête qui est le juste fruit de ses victoires, il en a disposé selon son bon vouloir.

L'empereur, perdant l'espérance d'intimider le fils de Charles-Martel, et craignant de l'avoir irrité, change aussitôt de langage.

De nouveaux ambassadeurs arrivent du Bosphore, chargés de présens (1) pour le vainqueur d'Astolphe, et ayant mission d'offrir pour époux à la princesse Giselle ou Ghisla, fille de Pepin,

(1) Entre autres des orgues à jeux, les premières qui eussent encore paru dans le royaume.

On lit dans l'*Histoire de l'Eglise,* déjà citée, que ces orgues furent placées dans la chapelle du château de Compiègne, et non, comme le dit Velly, dans l'église de S.-Corneille, qui ne fut bâtie que par Charles-le-Chauve. T. IV, p. 141.

déjà si compromise par les écarts de sa folle ambition.

Desiderio se présente pour lui succéder. Ce prince ayant promis d'exécuter le traité consenti d'abord, puis violé par Astolphe, trouve un appui pour son élection dans le pape Étienne III. Sur la demande du souverain pontife, Pepin promet ses bonnes grâces à ce prétendant que les Lombards proclament roi, heureux enfin de trouver en lui un monarque dont les vues pacifiques promettent à l'avenir un peu de calme et de sécurité.

Mais à peine en possession de la couronne, Desiderio se montre atteint du même vertige que Luithprand, Rachis et Astolphe. Ce protégé de Rome aspire à la dominer, et le peuple lombard voit avec stupeur celui qui a conquis ses suffrages par un langage de paix, donner, en saisissant le sceptre, le signal des combats. Humbles prétendans de la veille, les rois, une fois sur le trône, oublient trop le lendemain, comme le reste des hommes, qu'une religieuse observation de la parole jurée avant de toucher le but et en vue de l'atteindre, devient, après le succès, la meilleure sauve-garde contre les revers, ces tristes et si fréquens retours de la fortune.

Le pape s'alarme des dispositions hostiles de

cinquante-quatre ans. Pepin succomba à une attaque d'hydropisie, après avoir gouverné vingt-sept ans la France en vrai souverain, mais seize ans seulement avec le titre de roi.

Quelques jours avant sa mort, ce prince, profitant du peu de temps qui lui restait à vivre, crut détourner les troubles et déjouer les factions en partageant ses États entre ses deux fils, dans une assemblée des seigneurs et prélats tenue à Saint-Denis le 18 septembre (1).

Charles eut la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. L'Austrasie, avec ses dépendances, fut le partage de Carloman.

Le premier de ces princes avait vingt-neuf ans; le second n'en comptait que dix-sept.

Les deux frères reçurent le même jour les insignes de la royauté.

Pepin, à force de vertus et de glorieux travaux, chercha toute sa vie à faire oublier que, des descendans du fondateur de la monarchie, il avait fait passer la couronne dans sa race. Cette révolution accomplie sans trouble et sans effusion de sang, loin de faire perdre au trône rien de son prestige, n'en fit que rehausser momentanément la puissance et la dignité, parce qu'elle

(1) Année 763.

CHAPITRE II.

La protection de la France devient la sauvegarde de l'Italie contre l'ambition des Lombards. — Intrigues de Desiderio. — Les deux fils de Pepin épousent les filles de ce prince. — Charlemagne divorce l'année suivante. — Charles s'empare de la succession de Carloman. — Tentatives de Desiderio contre Rome. — Le pape Adrien Ier invoque le secours des Francs. — Négociations sans effet. — Charles passe les Alpes : siéges de Vérone, de Pavie et de Brescia. — Le vainqueur se rend à Rome. — Il confirme les donations de Pepin au Saint-Siége. — Reddition de Pavie. — Mort d'Hunoald. — Captivité et mort de Desiderio. — Charles retourne dans ses États.

De 763 à 774.

Les Lombards (1), sortis de la Pannonie en 558, occupaient en maîtres le nord de l'Italie, depuis près de deux cents ans, quand Desiderio monta sur le trône laissé vacant par la mort d'Astolphe. Leur domination avait fini par s'étendre sur presque toute la péninsule italique. Quelques établissemens vénitiens en terre ferme, l'exarchat de Ravenne, quelques villes maritimes de la grande Grèce et les États Romains s'étaient soustraits seuls à leur soif de domination.

Nous avons vu que la souveraineté des empereurs d'Orient en Italie n'était plus qu'un vain titre, dont ils décoraient leurs décrets de Con-

(1) Langobardi ou Longobardi.

Contraint de renoncer à la force, Desiderio eut recours à l'intrigue pour s'assurer la domination dans Rome et fomenter, comme nous l'avons vu, des discordes en France. Le siége pontifical était devenu vacant par la mort de Paul, successeur d'Etienne III; Desiderio ose concevoir la pensée d'y faire appeler un simple laïque, sa créature, Constantin, frère de Toton, duc de Neppi. Toton, poussé par le roi de Lombardie, se porte sur Rome avec une armée que viennent renforcer des populations tumultueuses gagnées à sa cause. La trahison ouvre les portes de la cité aux agresseurs; on proclame Constantin pape, au mépris de toutes les règles canoniques, et l'on force, par des menaces de mort, Georges, évêque de Preneste, à consacrer l'intrus. Un an plus tard, Desiderio, mécontent de l'indocilité qu'il rencontre dans celui qui ne devait être à ses yeux qu'un instrument passif de son ambition, suscite à Constantin un rival pour qui son or trouve des partisans et des armes. Le sang coule dans Rome; la mort du duc de Neppi, tué d'un coup de lance dans la mêlée, est le signal de la perte de Constantin, qu'on accable d'outrages et qui meurt dans les tortures ainsi qu'un grand nombre de ses adhérens. Un moine, du nom de Phi-

plus précieux, pour payer sa dette de reconnaissance au roi lombard.

Etienne ne peut supporter plus long-temps d'aussi criants abus; sur sa prière (1), la France intervient par des ambassadeurs; Michel est déposé, et le roi de Lombardie se trouve, par l'aveuglement de son ambition, avoir rappelé l'attention des Francs sur l'Italie.

Dès les premières négociations entamées au nom des deux jeunes monarques francs, Desiderio sentit toute la grandeur du péril dans lequel l'avaient jeté ses imprudentes démarches; il eut recours à la politique pour le conjurer. Aidé par la reine Berthe, veuve de Pepin, il obtint que Charles et Carloman épouseraient ses deux filles Hermengarde et Gerberge (2). Tou-

(1) *Gesta Pont. rom.*, T. I[er], page 383 et suivantes.

(2) Quelques auteurs l'appellent *Berthe*, d'autres *Gerberghe*.

Anquetil, * nous ne savons d'après quelle autorité, dit qu'Hermengarde était sœur de Desiderio. — L'*Histoire de l'Eglise*, Anastase, Giulini, Muratori, disent qu'elle était sa fille. — PALLATIO (*Gesta Pont. rom.*, T. I[er], pages 383 et 386) le dit formellement. — Anquetil ne paraît pas non plus penser que Gerberge, veuve de Carloman, fût fille de Desiderio. Il la fait se retirer d'abord chez le duc de Bavière Tassillon, cousin de son mari, ** « et de là chez » Desiderio, dont Charlemagne, » dit-il, « avait répudié *la* » *sœur*, persuadé sans doute que le ressentiment qui devait

* *Hist. de Fr.*, T. 1[er], parag. 1[er], p. 372.

** Tassillon était fils d'une fille de Charles-Martel.

Selon quelques auteurs, ce divorce aurait été conseillé au roi par les évêques eux-mêmes : si l'exactitude de cette assertion était incontestée (1), on serait tenté d'entrevoir, sous ce conseil des évêques, la secrète influence de Rome.

Carloman était mort le 4 décembre 771 ; les grands de la nation avaient reconnu, pour seul maître, le roi Charles, au détriment des fils de son frère.

Il se rencontre trop souvent dans l'histoire des plus grands hommes des pages qu'on voudrait pouvoir en déchirer ; cette injuste spoliation de ses neveux est une tache dans la grande et belle vie de Charlemagne. Qui sait si l'outrageuse répudiation dont fut victime Hermengarde, pour avoir peut-être plaidé secrètement auprès du monarque la cause des fils de sa sœur Gerberge, ne fut pas la conséquence de cette première faute?

(1) *Histoire de l'Eglise*, par B.-B., T. IV, page 178.— Cette opinion est aussi celle de Fleury et de plusieurs autres historiens. Muratori la combat vivement dans ses annales ; Mansoni * pense comme Muratori. On lit, du reste, dans l'*Histoire des Papes*, (*Gesta Pont. rom.*, T. Ier, page 383) : « *Aliam causam indignationis suæ Desiderius » opponebat Romanis, nuptias scilicet filiæ suæ à Stephano » papâ impeditas cum Carolo Francorum rege, eoque in» vito initas, sed eo procurante dissolutas.* »

* Discours historique à la suite de la tragédie d'*Adelchis*, de Mansoni. Pag. 331 et 332. Edit. de Florence, année 1825.

Adrien se hâte d'informer secrètement Charles des démarches hostiles du roi des Lombards. Avant que cet avis parvînt au roi des Francs, Desiderio, irrité de la résistance d'Adrien, avait pénétré dans l'exarchat, s'était emparé de Ferrare, de Commachio et de Faënza; bientôt Sinigaglia (1), Urbin et plusieurs autres villes du patrimoine de saint Pierre, furent saccagées par ses troupes.

Charles venait de faire les premiers essais de sa puissance contre les Saxons, quand il reçut ces désastreuses nouvelles. Il retournait vainqueur, après avoir été détruire à Eresbourg (2) le temple d'Irminsul et brisé l'idole de ce dieu de la guerre chez les vieux Germains. Comme celle de Pepin, cette expédition avait eu une plus rapide issue que ne l'avait espéré Desiderio.

Tout triomphant qu'il est, le roi des Francs hésite à porter ses armes en Italie; il tente d'abord la voie des négociations (3) auprès du roi

» *cum rege vestro habere desidero. Sed quomodo credam* » *ei qui Stephano decessori meo fidem ante corpus B. Petri jurejurando datam, de jure ecclesiæ retribuendo fefellit?* » — (*Gesta Pont. rom.*, T. Ier, page 386.)

(1) PUFFENDORFF, *Histoire de l'Univers*, T. II, page 67.

(2) Aujourd'hui Stadberg, en Westphalie.

(3) PUFFENDORFF dit le contraire :

D'après cet historien, Desiderio se serait empressé d'envoyer à Charles des ambassadeurs pour détruire les accusa-

lombard, soit qu'il éprouve de la répugnance à combattre celui qu'il a doublement et si cruellement outragé comme père, soit qu'il veuille cacher sous le manteau du désintéressement sa satisfaction secrète de voir l'Italie s'offrir elle-même à son ambition.

Desiderio avait associé son fils Adelchis (1) au trône de Lombardie.

Tout moyen de conciliation proposé par Charles, sans doute avec le désir de n'être point écouté, ayant été imprudemment repoussé par les deux rois, l'armée des Francs fut bientôt au pied des Alpes.

Le passage des Alpes était fermé au val de *Suza*, dont une position conserve encore aujourd'hui le nom de *Chiusa*, par une ligne de murailles, de bastions et de tours qui s'étendait

tions portées contre lui par le pape, et pour donner l'assurance au roi des Francs qu'il était prêt à faire la paix avec le Saint-Siége, mais que Charles ne voulut rien entendre. (*Histoire de l'Univers*, T. II, page 68.)

Les autres historiens que nous avons lus et dont l'assertion se retrouve chez plusieurs historiens français, affirment que Charles employa la voie des négociations et que Desiderio la repoussa. — GIULINI, T. Ier, livre Ier. — MURATORI, *Annales*.

(1) Appelé, par les chroniques et les historiens, *Adelgise*, *Atalgise*, *Algise*, et dans les actes publics, comme le fait observer Mansoni, *Adelchis*.

depuis le mont Porcarino jusqu'au bourg de Chiavri. (*Ad vicum Cabrium.*) (1)

Desiderio et son fils avaient restauré et fortifié cette importante position; ils accoururent pour la défendre. D'après quelques historiens, la résistance fut si grande (2) que Charlemagne, désespérant de pouvoir forcer le passage, songea un moment à retourner en France. Déjà son armée s'ébranlait pour la retraite, quand un diacre, nommé Martin, envoyé par Léon, archevêque de Ravenne, fit connaître au roi des Francs un sentier ignoré pour descendre en Italie (3).

Charles, profitant de l'avis du diacre, aurait, d'après les mêmes historiens, fait gravir ces chemins inconnus et escarpés à l'élite de ses troupes qui, se précipitant tout à coup sur le

(1) ANASTASE, page 134. — *Chronic. noval., lib.* III, *cap.* IX. — *Rerum ital.*, T. II, page 2, col. 717. Cette chronique est écrite par un moine anonyme qui, d'après Muratori, vivait vers la moitié du XI[e] siècle. (*Notes historiques* de MANSONI, déjà citées, page 177.)

(2) FRODOARD, *de Pont. rom. rerum*, T. V, page 463. Frodoard, chanoine de Reims, vivait dans le X[e] siècle. (ANASTASE, page 184.)

(3) AGNELLO, *Raven. Pont. rerum, Ital.*, T. II, pages 1 et 117. Manzoni cite cet auteur, qui vivait vers la moitié du IX[e] siècle et qui avait connu personnellement le diacre Martin. Ce diacre, plus tard, devint lui-même archevêque de Ravenne.

rois lombards, où Desiderio a cherché un dernier refuge. Charles met le siége devant cette place, et envoie en même temps investir Vérone, où Adelchis s'est enfermé avec la veuve et les deux fils de Carloman ; le reste des vaincus se disperse, jette ses armes, et va, dans ses foyers, attendre les effets de la clémence ou de la sévérité du vainqueur.

Adelchis, désespérant bientôt de défendre Vérone, s'échappe de nuit, s'enfuit à Constantinople, et laisse sa sœur et ses jeunes neveux à la discrétion de l'ennemi. Gerberge, ainsi abandonnée de son frère, sort de la ville, et va se jeter avec ses fils aux pieds de Charles dont elle implore la pitié.

Les fils de Carloman et leur mère furent, dit-on, renvoyés en France. L'histoire se tait sur le sort ultérieur de ces malheureux princes. A nos yeux, ce triste mystère pèse sur la mémoire de Charlemagne.

Vérone se rendit : les villes qui appartenaient aux Lombards se hâtèrent, à l'exemple de cette place, d'ouvrir leurs portes au vainqueur.

Brescia et Pavie seules résistaient. Poto, neveu de Desiderio, et son frère Answaldo, évêque de ce diocèse, avaient exalté le courage des habitans de Brescia. Ismondo fut envoyé contre eux. La défense fut d'abord vigoureuse ; mais bientôt les ha-

double haie. Les enfans des écoles marchaient en tête, chantant des hymnes en l'honneur de Charles; leurs mains agitaient des palmes et des rameaux d'olivier.

Charles avait alors trente-deux ans; sa taille était avantageuse et bien prise, sa physionomie noble et majestueuse; il avait le front élevé, le nez aquilin; ses yeux étaient grands, vifs et perçans; à une expression de noble et mâle fierté venaient se joindre dans toute sa personne une grâce séduisante et une inexprimable douceur. Tous ces avantages étaient rehaussés par le plus irrésistible de tous, celui qui fascine, qui enivre et les grands et la multitude, le prestige de la victoire.

Les Romains, à sa vue, laissent éclater le plus vif enthousiasme; le monarque, sitôt qu'il aperçoit les croix qu'on porte à sa rencontre, met pied à terre avec le nombreux cortége de comtes, de ducs et autres seigneurs qui l'accompagnent, et s'avance à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre.

Le pape et son clergé l'attendaient au haut des degrés de la basilique. Le roi embrasse le pontife et le prend par la main, aux acclamations du clergé et de la foule enthousiaste qui entonnent le chant sacré de *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*.

reconnussent comme roi et qu'ils lui prêtassent serment de fidélité.

La double opinion émise par Puffendorff nous paraît la plus vraisemblable et concorde mieux avec la suite des faits que nous aurons à rapporter.

On le voit, ce fut, comme l'avait pressenti Pepin, toute une ère nouvelle qui surgit de cette alliance entre les papes et les maires du palais devenus rois des Francs.

Le pouvoir naissant des carlovingiens, que déjà étayaient la gloire et en quelque sorte le vœu de la nation toute entière, trouva une nouvelle force dans la sanction intéressée de la papauté.

De leur côté, les évêques de Rome recueillirent d'autres fruits que cette puissance temporelle qu'ils durent aux libéralités de Pepin-le-Bref et de son fils. L'épée des conquérans, en s'inclinant un moment devant la papauté comme devant le premier des symboles divins, n'en put que rehausser l'éclat et le prestige.

Depuis long-temps les papes délaissés, mais plus souvent persécutés par la cour du Bosphore, avaient à lutter contre des schismes toujours renaissans qu'encourageaient, que proclamaient contre l'Église de Rome, des empereurs en qui elle n'aurait dû trouver que des appuis.

ques, pour rétablir dans l'Église l'ordre, la règle, la hiérarchie, fut moins considérée par la papauté comme un empiétement du pouvoir laïque sur ses prérogatives, qu'un moyen de plus d'asseoir solidement l'autorité de Rome par trop méconnue.

La gratitude des carlovingiens ne se borna pas à des concessions de territoire et à la promulgation de décrets protecteurs du Saint-Siége : à ces décrets vint se joindre la menace de toutes les voies de coërcition, de la contrainte par la force, du châtiment par les armes, contre quiconque méconnaîtrait les droits et l'autorité du chef de l'Église.

Il est rare que l'établissement d'une dynastie nouvelle, surtout dans un grand État, ne tourne pas, au moins pour les premiers temps, au profit de quelques unes des grandes puissances qui aspirent à régir le monde. Un nouvel ordre de choses a besoin d'une sanction, d'un appui que, dans leurs rivalités jalouses, d'autres États lui font chèrement acheter. Trop souvent, en ces conjonctures, un peuple voit sacrifier ses intérêts généraux à l'intérêt privé de celui ou de ceux qui ont saisi le pouvoir.

Cette fois, le double intérêt national et carlovingien put se confondre dans l'abandon, en fa-

doté les papes d'un pouvoir temporel, avaient fait réserve, au moins implicitement, pour eux-mêmes, du droit de souveraineté. On a vu que telle est l'opinion de Puffendorff, tel est aussi l'avis de la plupart des historiens.

Cette assertion a rencontré des contradicteurs; cependant que de faits nous aurons à citer à l'appui!

L'élection du pape soumise à la sanction des empereurs d'Occident.

Le serment de fidélité que prêtaient aux empereurs, les grands, le clergé, le peuple de Rome et les souverains pontifes; Rome leur envoyant sa bannière et les clés de Saint-Pierre.

L'intervention des empereurs dans les troubles de Rome, comme pacificateurs, comme arbitres, et quelquefois comme juges des papes eux-mêmes.

La présence des *missi dominici* à Rome, comme dans les autres provinces de l'Italie soumises à la domination des Francs; la nature même de quelques plaintes formulées par certains papes contre ces commissaires, non pas sur leur mission en elle-même, mais seulement à raison de

gagné toute la Lombardie, si le roi, mieux avisé, n'eût retiré ses ordres. Le pape n'osa plus insister auprès du monarque pour la stricte exécution de sa promesse. Le rit ambroisien continua à être toléré. Milan le suit encore aujourd'hui et le conserve sans altération depuis quatorze siècles.

leur manière trop souvent abusive de la remplir.

Certes toutes ces prérogatives ne pouvaient ressortir du seul titre de *patrice* qu'avaient accepté les rois francs avant leur conquête, et au dessus duquel, comme nous le verrons, s'élevait encore l'autorité suprême de quelque souverain à qui le patrice rendait hommage.

Au surplus ces droits, réservés ou non, eurent le sort de tant d'autres droits plus ou moins équivoques, respectés quand la force est là pour les soutenir, éludés ou enfreints ouvertement quand ils n'ont pour appui que la faiblesse ou l'impuissance.

Bientôt on fit plus que de contester la souveraineté aux successeurs dégénérés des monarques de qui émanait le pouvoir temporel de l'Église; nous verrons les papes, nous verrons les évêques eux-mêmes, enhardis par les fautes et la faiblesse des rois, lancer leurs anathèmes sur des têtes couronnées, prononcer des déchéances, et pourvoir, selon leur volonté, rarement exempte de passions, à la vacance des trônes. Objectait-on que, comme vicaires de Jésus-Christ, les papes, pas plus que les évêques, n'avaient aucun droit réel sur les biens temporels de ce monde, les partisans de cette domination nouvelle prétendaient alors trouver son origine dans les conces-

sions de Pepin et dans la consécration de sa royauté par les papes.

« Or, s'écrie à ce propos un célèbre historien » d'Allemagne (1), comment admettre que ce » monarque, en leur donnant ces biens, ait ja- » mais eu l'intention de les élever au dessus de » lui, de leur attribuer une puissance séculière » supérieure à la sienne et à celle de ses succes- » seurs au trône. La prétention contraire est » aussi mal fondée par les lois humaines que par » les lois divines. »

Quant aux sacres successifs de Pepin et de Charles, sur lesquels on s'est fondé aussi pour attribuer un pouvoir exorbitant à la papauté, voici ce que dit le même historien.

« Tout ce à quoi les papes ont contribué pour » faire prendre à ces princes la qualité ou de » roi ou d'empereur, n'a proprement été qu'une » cérémonie pour leur faire ajouter le nom à la » chose qu'ils possédaient déjà. »

Nous ajouterons toutefois que cette solennité, mêlant le nom de Dieu et les rits de son Église au prestige de la victoire, fut plus qu'une vaine et stérile cérémonie. De nos jours encore, les

(1) DE HEISS, *Histoire d'Allemagne*. — PUFFENDORFF, *Histoire universelle*, T. V. — *Emp. d'Allemagne*, liv. V, chap. II.

dans ces momens solennels, plus que l'influence d'un roi et d'un malheur auguste, plus que l'éclat pâlissant d'un diadème qui se brise, il faut un homme de tête, de cœur, d'action, pour remuer, pour enflammer la multitude; mais pour nourrir, pour entretenir long-temps le feu que ses mains ont allumé, il faut à cet homme plus que du dévouement à une cause qu'il croit bonne et juste, il lui faut quelque profonde haine à satisfaire, quelque outrage à laver, quelque implacable vengeance à assouvir.

Il se trouvait dans les murs de Pavie, lors de l'invasion des Francs, un cœur doué de cette forte trempe, une tête travaillée de toutes ces fougueuses passions. Cet homme, que la plupart des historiens se bornent, sans plus de détail, à appeler *chef de faction, âme de la guerre,* cet homme, c'était Hunoald (1).

Un tel nom et les vicissitudes qui s'y rattachent, méritent de fixer un moment notre attention. Nous allons reprendre les choses de plus haut.

Hunoald était fils du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, qui avait partagé la gloire du vainqueur des Maures, dans l'immortelle journée de Poitiers. Charles Martel, quand tout pliait sous

(1) Ou Hunauld.

et Hunoald, rallumer la guerre contre Pepin. Waifre, dans l'aveuglement de sa haine, contracte des alliances avec l'étranger, extrémité souvent dangereuse, toujours condamnable, dans des discordes civiles.

Tassillon, duc de Bavière, Desiderio, roi de Lombardie, les Maures eux-mêmes, ces barbares que son aïeul a vaillamment combattus à Poitiers, trouvent dans Waifre de coupables sympathies et un auxiliaire contre le roi des Francs.

L'impétueux Pepin entre en Aquitaine, y promène le fer et la flamme, chasse les Sarrasins de France par la prise de Narbonne, arrache ainsi à Waifre ses plus puissans alliés, et réduit le jeune duc à lui demander merci. On signe la paix; mais bientôt Waifre reprend les armes, et Pepin reparaît aussitôt dans ses États. Le roi des Francs renverse de fond en comble ou démentèle toutes les villes qui tombent en son pouvoir (1).

Pendant sept années, Waifre soutient une lutte désespérée, ruinant ses propres forteresses pour éviter qu'elles deviennent un point d'appui à l'ennemi vainqueur; changeant à l'improviste et toujours avec une nouvelle énergie, les moyens d'attaque et de défense aussi bien que le théâtre

(1) ANQUETIL, *Histoire de France*, T. Ier, page 367.

Pepin venait de suivre Waifre au tombeau. Charles, son successeur, court au devant d'Hunoald, l'attaque, disperse ses troupes, le fait poursuivre à outrance de forêts en forêts, de cavernes en cavernes. Enfin le duc téméraire tombe aux mains du vainqueur qui le fait plonger dans un cachot. Mais Hunoald parvient à corrompre ses gardes ou à tromper leur surveillance; il brise ses fers, échappe à sa prison, et, ne trouvant partout que les traces de la complète destruction de son parti, il cherche un refuge à la cour de Desiderio, où il voit éclore contre Charles les germes d'une guerre prochaine. Bientôt, sous l'inspiration de sa haine, la cour lombarde devint plus audacieuse, et les négociations, entamées avec le roi des Francs, furent rompues.

Nous avons vu Charles traverser les Alpes et soumettre la Lombardie. Pavie seul résiste; Desiderio y a cherché son dernier asile. Hunoald est l'âme de son conseil : Hunoald a allumé, au cœur de la population toute entière, la flamme du plus noble enthousiasme; il en soutient l'ardeur par sa parole et son exemple, s'exposant à tous les périls, endurant toutes les privations, supportant toutes les souffrances, le premier à l'attaque, toujours le dernier dans les

fascination de sa parole et de son regard ; mais, après cet éclair d'hésitation, l'orage populaire recommence à gronder avec plus de force ; des femmes échevelées (1), et l'on en voit toujours serpenter dans les émeutes, poussent des rugissemens de mort contre celui à qui elles imputent tous les maux de la cité : le tumulte s'accroît, les cris redoublent ; la rage, le désespoir arment des bras homicides. On se rue de toutes parts sur Hunoald, qui, tombant percé de mille coups, semble heureux de mourir, lui fils d'Eudes, lui père de Waifre, avant qu'un dernier triomphe assure l'entière conquête de la Lombardie au petit-fils de Charles-Martel, au fils de Pepin, à Charles dont il fut le vaincu et le captif.

Telle fut la fin tragique de ce prince, qui, sous l'inspiration de sa haine héréditaire et privée, arma l'étranger contre son pays.

Tel est le sort de presque tous les hommes qui, pour servir leurs passions fougueuses, veulent remuer et maîtriser la multitude. Jeu terrible ! les masses qu'ils osent soulever retombent bientôt sur ces Sisyphes d'un jour et les écrasent.

Hunoald, mort, emporta dans sa tombe toute l'énergie de Desiderio qui, se hâtant de livrer

(1) ANQUETIL, *Histoire de France*, T. Ier, page 375.

qu'après avoir mis cette capitale et les autres principales villes de la haute Italie, sous la garde d'une partie de ses troupes. Il conduit en France le roi vaincu, qui, enfermé dans le couvent de Corbie, y mourut bientôt oublié.

Ainsi finit la puissance des Lombards en Italie, au moment où leur ambition rêvait à soumettre la Péninsule toute entière. Leur domination comptait deux cent six ans de durée, à dater de leur sortie de la Pannonie, sous la conduite d'Alboin ; elle fit place à la domination française.

CHAPITRE III.

Défaite des Saxons. — Révolte de quelques ducs d'Italie. — Charles passe les Alpes. — Châtiment du duc de Frioul. — Anecdote sur Charlemagne. — Synode pour la confection des lois. — Sacre de Pepin comme *roi de Lombardie*. — Alcuin. — Nouveaux troubles et coalition fomentés par Irène. — Charlemagne comprime la sédition, il bat les Bavarois et les Huns. — Le IXe siècle a son *Vincent-de-Paul*. — Nouvelle victoire de Pepin sur les Huns. — Guerre avec Grimoald, duc de Bénévent. — Mort d'Adrien Ier. — Irène fait assassiner Constantin son propre fils. — Attentat contre Léon III. — Charles se rend à Rome. — Condamnation des coupables. — Couronnement de Charles comme empereur.

De 774 à 800.

Les Saxons, ce peuple turbulent, toujours prêt à prendre les armes ou à les déposer, selon que l'éloignement ou la présence de Charles encourageait ou comprimait leur audace, les Saxons avaient, en 774, levé de nouveau l'étendard de la révolte.

A cette nouvelle, nous avons vu le roi des Francs se hâter de quitter Pavie.

On raconte (1) qu'avant le retour de Charles leurs bandes sanguinaires avaient pénétré en Hesse sur les terres des Francs; mais qu'ayant vu ou imaginé voir deux anges combattant pour

(1) *Annal.*, LOISEL, *ad ann.* 774.

les chrétiens, elles s'enfuirent avec effroi. On ajoute que ces barbares revinrent quelque temps après, qu'ils virent ou crurent voir encore deux boucliers flamboyans et agités au dessus de l'église d'Eresbourg, et que la même terreur leur fit de nouveau prendre la fuite. L'épée de Charles vint compléter, pour le moment, l'œuvre qu'avaient commencée les superstitieuses terreurs de ce peuple ; mais à peine maître de la révolte dans le Nord, le roi dut reprendre en toute hâte le chemin de l'Italie.

Profitant des embarras suscités aux Francs par leur guerre contre les Saxons, les ducs de Frioul, de Spoletti et de Bénévent avaient formé le projet de secouer le joug que le triomphe de Charles leur avait imposé.

Rodgause ou Rodgaud, duc de Frioul, fut le premier à prendre les armes. Charles franchit les Alpes, l'attaqua et le mit en fuite : Rodgause, tombé au pouvoir du vainqueur, eut la tête tranchée.

Charles réunit le Frioul à son royaume d'Italie, et il établit là, comme en Lombardie, des comtes pour gouverner les villes qui en dépendaient. Ce duché, le premier qu'Alboin eût créé, fut le premier que Charles supprima (1).

(1) PUFFENDORFF, T. II, page 69.

Une nouvelle guerre à soutenir contre les Sarrasins fit retarder le châtiment des autres chefs révoltés, que la terreur, imprimée par la fin tragique de Rodgause, maintint, du reste, pour quelque temps dans le devoir.

Selon Giulini, Charles, avant de repartir, aurait quitté le titre de *roi des Lombards* pour celui de *roi d'Italie* ou plutôt de *rex in Italiâ* (1), sans doute pour mieux faire comprendre l'étendue de sa puissance aux ducs révoltés.

Une anecdote, racontée par un ancien moine de *San Gallo*, qui a écrit la vie de Charlemagne, nous semble trouver ici sa place ; elle fait ressortir le bon esprit et la sagesse du monarque.

D'après le récit de cet historien, quand Char-

(1) Il existe cependant plusieurs actes publics, d'une date postérieure, qui commencent ainsi :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des » *Lombards*, patrice des Romains, fils et défenseur de » l'Eglise. »

On peut voir, entre autres, la lettre écrite en 794, par ce monarque, à Elipand, métropolitain de Tolède, à Félix d'Urgel et aux autres évêques d'Espagne, au sujet de leur invention du *Christ adoptif*. (T. VIII, conc., page 2049 et suivantes.)

Il est, du reste, à croire que Charles prit indistinctement, dans divers actes, le titre de *rex Longobardorum* et de *rex in Italiâ*, ce qui, dans tous les cas, ne signifie pas *roi d'Italie*. Nous devons faire remarquer que si *rex in Italiâ* dit plus que *rex Longobardorum*, cela dit moins que *rex Italicorum* ou *roi d'Italie*.

les vint dans le Frioul pour châtier Rodgause, plusieurs grands seigneurs lombards crurent devoir accourir dans cette province pour rendre hommage au vainqueur. Le hasard voulut que plusieurs négocians fussent arrivés en ce moment à Pavie avec des marchandises du Levant qui, comme le fait observer Giulini, pour les modes et la galanterie, était la France de ces temps-là. De riches étoffes, des tissus d'une extrême finesse, de précieuses broderies, des plumes, des fourrures d'une rare beauté, furent enlevées à l'envi par les plus élégans seigneurs, qui, tout fiers de leur parure, se rendirent un dimanche à la cour du roi.

Ce jour-là le temps était froid et pluvieux : Charles, selon sa coutume, était couvert de peaux de castor fort ordinaires. Au sortir de la messe, le roi invita tous ces brillans visiteurs à une partie de chasse : personne n'osa et ne put refuser; l'orage ne tarda pas à éclater; la boue, la pluie, les ronces, les branches d'arbres firent si bon compte de ces fastueuses parures, que bientôt il ne fut plus possible de les reconnaître.

Les pauvres seigneurs lombards, trempés de pluie et transis de froid, au retour de la chasse, coururent en toute hâte se blottir auprès du feu; leur mésaventure n'en fut que plus complète :

la chaleur de l'âtre ruina ce qui restait encore de présentable dans leurs vêtemens.

Le roi se fit un malin plaisir de les mander auprès de lui; et les voyant aussi honteux de leur étrange accoutrement que chagrins d'avoir perdu des objets d'une si grande valeur : « Fous » que vous êtes, leur dit-il, quelle est main- » tenant la pelisse la plus précieuse, la mienne » qui m'a coûté un sou, ou la vôtre pour laquelle » vous avez prodigué tant d'argent et d'or? »

Giulini qui, d'après le moine de San Gallo, raconte ce fait, en conclut que le goût d'un luxe effréné et la préférence donnée aux modes venant de l'étranger, ne sont pas choses nouvelles pour son pays, que le mal est vieux, et conséquemment plus difficile à guérir. Que ne disait-il que cette maladie a tenu de tous temps et tient encore tous les peuples, et qu'elle est incurable!

Bien qu'occupé, de ce côté des Alpes, par son interminable guerre contre les Saxons, et par une expédition nouvelle contre les Sarrasins, auxquels il enleva (1) la Navarre et les meilleures provinces en deçà de l'Ebre, Charles ne perdait pas un moment de vue ses conquêtes en

(1) Jean DE FERRERAS, *Histoire d'Espagne*, T. II, *ann.* 778.

Italie. Un synode fut convoqué en France; le roi y appela des évêques et les premiers seigneurs italiens pour faire participer leur patrie au bienfait de ces lois immortelles qui, sous le nom de Capitulaires, sont un des plus glorieux monumens de ce grand règne.

La sagesse de ces institutions, si belles pour l'époque où elles furent promulguées, la gloire de Charles, toujours croissante comme sa puissance, la terreur que des victoires multipliées, mais le plus souvent lointaines pour l'Italie, semblaient devoir attacher à son nom; enfin la surveillance de ses comtes pris, pour la plupart, parmi ses plus dévoués serviteurs, ne suffisaient pas pour lui soumettre complètement la Lombardie et les peuples que ses armes avaient réunis à ce royaume. Un reste mal étouffé des anciennes rébellions minait sourdement son autorité; enfin, de secrètes intrigues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, entretenaient cet esprit de soulèvement qu'encourageaient et souvent justifiaient la morgue et les exactions d'un grand nombre de gouverneurs.

Charles sentit tout le dommage que son absence portait à sa royauté en Italie. Ne pouvant, lui qui sans doute rêvait déjà cet empire d'Occident dont il saisit bientôt après le sceptre,

prendre pour résidence une capitale italienne, il résolut de placer sur le front d'un de ses fils la couronne arrachée aux successeurs d'Alboin. Dans ce but, Charles conduit à Rome son fils Carloman, le fait tenir sur les fonts baptismaux par le pape Adrien, qui le sacre et le proclame roi d'Italie (*rex in Italiâ*), sous le nom de Pepin (1).

Louis, autre fils du monarque, l'avait suivi à Rome : Charles le fait couronner par le souverain pontife comme *roi d'Aquitaine*. Il retourne ensuite à Milan, où, pour flatter cette ville et, sans doute aussi, pour lui faire oublier l'interdit dont il avait voulu frapper le rit ambroisien, il fait baptiser, selon ce même rit, sa fille Ghisla (2), et lui donne pour parrain Thomas, archevêque métropolitain de Milan.

Charles, après avoir installé le jeune Pepin à Pavie, retourne en France, où il ramène, comme trophée de sa pacifique expédition à Rome, des maîtres de grammaire, de mathématiques et de plusieurs autres sciences, plus fier et plus heureux d'un tel cortége que d'une fastueuse escorte

(1) Pepin, comme le fait remarquer Giulini, paraît être le premier prince qui ait reçu du pape la couronne du royaume de Lombardie.

(2) Ou Giselle.

de dépouilles opimes et de guerriers vaincu

Ce fut à cette époque que Charles, qui possé dait à un rare degré l'art de connaître les hom mes et d'apprécier le mérite, fit, à Rome, l rencontre d'Alcuin (1).

Alcuin était un des plus savans hommes d l'Angleterre; né d'une famille illustre et opu lente, il s'était formé aux sciences dans le mo nastère de la cathédrale d'York : remarquabl par sa vaste érudition, mais plus encore par s modestie et son humilité, il n'aspirait qu'à en sevelir son génie dans la solitude; le roi de Francs le retint quelque temps auprès de lui il voulut qu'à son exemple, les grands seigneu de sa suite se fissent un honneur d'être le disciples d'Alcuin, et il établit une école dan son palais même d'Aquisgrana. Sous cet habil maître, le roi fit un cours de rhétorique, de di lectique et d'astronomie; mais Alcuin, que tan d'honneur ne pouvait éblouir, ne perdait rie de son goût pour la retraite. Vaincu par ses in stances, Charles lui permit enfin de se dérobe aux pompes de la cour, et lui fit accepter l'ab baye du monastère de Tours qui devint, sous l

(1) Quelques historiens pensent que cette première ren contre eut lieu à Pavie, d'autres à Parme. (*Histoire de l Civilisation*, GUIZOT, T. II, leçon XXII, page 184.)

direction d'Alcuin, une des plus célèbres écoles de l'Europe (1).

D'autres écoles se formèrent dans l'empire, sur le modèle de celle de Tours.

La Lombardie ne tarda pas à recevoir aussi une heureuse impulsion des efforts réunis de Charles, d'Alcuin et de son jeune roi.

Le monastère du Mont-Cassin, déjà si célèbre, acquit un nouvel éclat par les hommes de science dont le dota la munificence du roi des Francs, qu'Alcuin éclairait dans ses choix ; et un moine irlandais, d'une érudition profonde, fut nommé abbé du monastère de Saint-Augustin, à Pavie, pour servir de guide et de maître aux jeunes Lombards jaloux d'acquérir de l'instruction. Ainsi Pavie joignit à l'honneur d'être la capitale des rois, l'honneur non moins grand de devenir l'émule du Mont-Cassin, comme centre et foyer des sciences en Lombardie.

Trop souvent la conquête apporte une mort anticipée aux nations vaincues et efface leur nom du livre des peuples; on voit qu'elle n'est pas

(1) Les plus renommées de ces écoles furent celles de Corbie, de Prom, de Lyon, de Fulde, de Saint-Gal, de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Paris, d'Auxerre, d'Orléans, de Ferrières et d'Aniane.

On y enseignait la théologie, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

toujours meurtrière, que quelquefois elle les vivifie et leur ouvre la voie à de nouvelles prospérités.

Le soin que Charles mit dans le choix des ministres de son fils Pepin, ne fut pas le moindre des bienfaits dont lui fut redevable sa nouvelle conquête.

Deux élèves d'Alcuin, hommes éclairés et sages, d'une fermeté inébranlable et d'une incorruptible justice, Angilbert (1), abbé de Riquier, et Adelhard (2), abbé de Corbie, furent envoyés comme conseillers au jeune monarque. Pepin était fait pour comprendre son père et de tels ministres. Aidé par les inspirations du génie de l'un, et par la haute expérience des deux autres, ce prince seconda puissamment, au delà des Alpes,

(1) Angilbert était encore jeune et tenait à une famille illustre. Il avait reçu, à la cour de France, pour les grâces et l'étendue de son érudition, le surnom d'*Homère*.

(2) Adelhard était fils d'un prince Bernard, frère de Pepin, père de Charlemagne. Il avait été élevé à la cour avec les enfans du roi, son oncle. Mécontent de la conduite de Charles, à l'égard des fils de Carloman et du divorce de ce prince avec la fille de Desiderio, Adelhard s'était retiré, dès l'âge de vingt ans, dans le monastère de Corbie. Le roi, qui avait apprécié ses hautes vertus et ses lumières, l'arracha à sa retraite pour lui confier la tutelle de son fils Pepin. On l'appelait *saint Augustin* pour son éloquence, et *saint Antoine* pour son éminente vertu. (*Hist. de l'Eglise*, T. IV.) Sa réputation de sagesse passa jusqu'en Orient, et l'on disait de lui que c'était un ange descendu du ciel pour le bonheur des hommes. (MURATORI.)

les nobles efforts de Charles pour la renaissance des lettres; l'ordre se rétablit dans toutes les branches de l'administration publique, une austère équité régla enfin les différends entre les villes, les communautés et les individus; de sages institutions, modelées sur les Capitulaires du roi des Francs, vinrent cimenter la fusion, cette fois réelle, des trois peuples, Franc, Lombard et Romain, en leur imprimant un élan simultané vers le progrès et le bien-être. Il fallut peu de temps au jeune roi pour se montrer digne du héros qui lui avait donné le jour et la couronne; il fallut peu de temps à son peuple pour l'apprécier et l'entourer de son affection.

Malgré la présence de Pepin en Italie, malgré les bienfaits multipliés de son administration, peut-être même à cause de tous ces titres des rois francs à l'amour et au respect des Italiens, la Péninsule vit éclater bientôt de nouveaux troubles. La guerre fut, comme la paix, une occasion de gloire pour Pepin.

Le duc de Bavière, Tassillon, et Aréchis (1), duc de Bénévent, tous deux gendres du roi Desiderio, oubliant le supplice de Rodgause, osèrent encore tenter la révolte.

(1) Ou Arégise.

Tout, cette fois, semblait les seconder. Charles venait de subir à Roncevaux un échec dont on avait étrangement exagéré l'importance (1). Ses généraux avaient éprouvé contre les Saxons, conduits par leur roi Witikind, des revers qui exaltaient le courage de ces peuples indomptés ; les Huns et les Hongrois, qui habitaient la Pannonie à l'orient, avaient deux armées prêtes contre le roi des Francs, l'une pour soutenir l'attaque de Tassillon, l'autre pour appuyer le fils de Desiderio, Adelchis, qui, avec une flotte qu'armait pour lui Constantinople, devait aborder sur les côtes du duché de Bénévent. Aréchis avait un double motif de seconder ce projet : la vengeance d'abord, comme gendre du dernier roi lombard; puis l'ambition (2) : la cour d'Orient avait promis à ce duc le titre de *patrice* ou *stratice* de Naples et de Sicile.

Ambitieux subalternes dans ce grand conflit, Aréchis, Tassillon, Adelchis lui-même, n'étaient que les dociles instrumens d'une ambition plus

(1) J. DE FERRERAS, *Hist. d'Esp.*, T. II, siècle VIIIe.

(2) Aréchis, à qui le titre de *duc* ne suffisait plus, avait pris, depuis quelque temps, la qualité de souverain, se couvrant d'un manteau royal, portant le sceptre, ceignant sa tête d'une couronne; il s'était fait sacrer par les évêques, selon les usages de France. La justice ne s'administrait plus qu'en son nom; on frappait monnaie à son coin; enfin il s'était attribué tous les droits de la royauté.

vaste, d'une rivalité plus digne de s'attaquer au colosse dont les bras victorieux allaient étreindre l'Occident tout entier.

Irène régnait alors en maîtresse absolue dans l'empire d'Orient, dont le trône était occupé par son jeune fils Constantin V, triste fantôme couronné. Cette princesse, veuve de Léon Chazare, successeur de Constantin Copronyme, était d'une naissance obscure, mais tous les prestiges de l'esprit et de la beauté l'avaient élevée jusqu'au trône des Césars. Les vices et les grandes qualités qu'elle déploya dans l'exercice de la souveraine puissance, rendent Irène remarquable parmi les femmes que le sort a placées à la tête des empires.

L'astucieuse impératrice ne s'était pas abusée sur les véritables causes du démembrement de l'empire d'Orient en Italie, et son audace avait formé le projet difficile de réparer ce fatal résultat de tant de folies et de fautes.

L'hérésie des iconoclastes avait été le premier coup porté à la puissance des empereurs de la Péninsule; Irène, par un conseil œcuménique, frappa de flétrissure ce schisme désastreux. Léon Chazare avait profané par l'impiété des objets vénérés comme sacrés par l'Eglise de Rome; sa veuve, revêtue des ornemens impériaux et

avec une solennité proportionnée à la grandeur de la faute, s'était empressée, en s'emparant de la puissance, de réparer le scandale.

Un moment Irène avait eu la pensée de marier son fils à une fille de Charles, la princesse Rothrude, espérant par cette alliance faire rentrer l'Italie sous sa domination. Le roi des Francs avait accueilli avec bienveillance les premières ouvertures relatives à ce projet; mais, soit qu'elle eût trouvé Charles peu disposé à abandonner sa nouvelle proie, soit que l'avènement de Pepin au trône de Lombardie lui eût ôté ses dernières illusions à cet égard, soit enfin, comme le disent quelques historiens, que sa passion du commandement lui fît redouter de tirer par une alliance auguste le faible Constantin de la dépendance où le tenait une mère impérieuse, Irène rompit le mariage arrêté. Cet affront, loin de blesser Charles, soulagea le cœur du monarque que tourmentait la pensée de se séparer de sa fille. Mais l'impératrice crut avoir créé, par cet éclat, un nouveau motif d'hostilités entre les cours rivales de France et de Constantinople, et sa politique ne fut que plus ardente à susciter des obstacles et des ennemis à la seule puissance qui lui parut alors digne de lui inspirer des craintes sérieuses et de l'envie.

L'héroïsme des guerriers qui périrent dans ce fatal défilé ne fit que rehausser la gloire des armes françaises.

Les généraux de Charlemagne venaient d'échouer contre les Saxons, le roi marche lui-même pour réduire les révoltés qui se soumettent après trois défaites sanglantes. Witikind, leur principal chef, tombé au pouvoir des Francs, abjure l'idolâtrie, embrasse le christianisme et se retire en France. Des milliers de familles saxonnes reçoivent le baptême à son exemple. La paix, ou au moins une trève faite à propos avec ces peuples turbulens et les Sarrasins, déjoue une partie des trames d'Irène et laisse à Charlemagne toutes les ressources de sa puissance pour disputer l'Italie à qui ose tenter de lui en arracher la conquête.

Il franchit de nouveau les Alpes à la tête d'une armée formidable; Pepin, son fils, le rejoint avec des troupes lombardes. Tous deux marchent sur le duché de Bénévent. Aréchis, qui maintenant se souvient du sort de Rodgause, s'effraie à l'approche menaçante des deux rois, et fait humblement acte de soumission.

Charlemagne agrée ses excuses pour éviter le malheur des populations, la ruine des églises et des monastères; il le laisse en possession du du-

ché de Bénévent, moyennant un tribut annuel de sept mille sous d'or (1); et il emmène en otage douze principaux seigneurs, parmi lesquels se trouve Grimoald ou Grimwald, fils d'Aréchis.

Le roi vainqueur se rend à Rome avant de repasser les Alpes, et ajoute à sa première donation en faveur du Saint-Siége, les villes qu'il vient d'enlever au duc de Bénévent, et dont Capoue est la plus importante.

Le duc de Bavière alarmé, lui aussi, mais trop tard, des conséquences de son imprudente levée de boucliers, cherche, par des protestations de soumission où perce le défaut de franchise, à conjurer l'orage qui le menace.

Charlemagne repousse les instances de Tassillon; il envoie ses généraux en Bavière, et les fait précéder d'une bulle foudroyante où le pape déclare (et c'est la première déclaration pontificale de cette nature (2), que l'armée des Francs et son roi ne seraient point comptables des

(1) EGINHARD, *Annal., ad annum* 814.
Erchempert affirme qu'Aréchis fut obligé d'acheter cette paix par l'abandon immédiat d'un trésor considérable qu'il tenait en réserve, et que Charles exigea pour couvrir les frais de la guerre. *

(2) *Histoire de l'Eglise*, B.-B., T. IV, pag. 227 et 228.

* Erchempert cité par Muratori. *Ann. d'Ital.* tom. IV, p. 338, *anno* 787.

maux d'une guerre suscitée par la félonie du duc de Bavière.

Les lieutenans de Charlemagne battirent les Bavarois et les Huns leurs auxiliaires. Le duc, fait prisonnier, fut conduit en France et condamné à mort comme traître. Le roi se contenta de le faire tondre et de le renfermer dans l'abbaye de Jumiége (1).

Le duc de Bénévent était soumis, Tassillon était vaincu que l'on croyait encore, à Constantinople, Charlemagne occupé contre les Saxons.

Aussi, quand Aréchis parut sur les côtes d'Italie avec les vaisseaux grecs, grande fut sa surprise de voir flotter des bannières ennemies partout où il avait espéré trouver des auxiliaires. Irène lui avait accordé quelques troupes; le fils de Desiderio osa débarquer et tenter la fortune des combats; mais, battu et poursuivi sans relâche, il fut contraint de remonter sur ses vaisseaux et de retourner à Constantinople, honteux d'une malencontreuse expédition dont le triste résultat lui ferma plus que jamais toute voie au trône des Lombards.

(1) EGIN., *anno* 788.
Il résulte, du recueil de Baluze (T. Ier, coll. XXVI), que des lettres de grâce furent dans la suite accordées à Tassillon. (*Capitul.*, *anno* 794, Assemblée de Francfort, article Ier.)

Le prestige de l'exil, une silencieuse et patiente résignation dans les jours mauvais, servent quelquefois un prétendant au trône, une entreprise téméraire et avortée compromet les meilleures causes, et souvent les ruine sans retour.

Détournons un instant nos regards du théâtre ensanglanté de la guerre; aussi bien, les victoires de Charlemagne ont imposé une trève, bien courte il est vrai, aux invasions et aux révoltes.

Qu'un moment l'éclat du conquérant s'efface pour nous laisser suivre dans l'ombre où il semble se cacher, un humble prêtre, dont le nom, s'il nous avait été transmis, brillerait parmi les bienfaiteurs les plus vénérés de l'humanité.

Si le nom du bienfaiteur nous manque, gardons au moins la mémoire du bienfait.

On lit, dans un document qui date de la fin du VIII[e] siècle (1), de touchantes doléances échappées au cœur attristé d'un archi-prêtre de l'église métropolitaine de Milan. Le sort des enfans illégitimes et abandonnés éveille toute la sollicitude du saint prêtre.

Ces pauvres créatures, dit-il, dans ce modeste

(1) MURATORI (*Antiq. med. ævi.*, T. III, page 587), donne le texte de cet acte, qui porte la date du 22 février 787.

monument d'une sublime miséricorde, sont impitoyablement vouées aux souffrances et à la mort on les noie dans les rivières, on les jette sur des tas de fumier, on les délaisse dans des cloaques impurs; et, chose abominable, privées des eaux du baptême, elles sont précipitées en enfer: *absque baptismatis lavacro parvulos ad Tartara mittunt*

Le pieux ecclésiastique ne borne pas l'élan de sa commisération à des plaintes stériles, il achète, de ses propres deniers, des maisons près de l'église, et il en fonde, pour les enfans abandonnés, un hospice qu'il dote généreusement. Aux termes de l'acte public transcrit par Muratori, tout enfant exposé dans l'église sera désormais, grâce à la générosité du bienfaiteur, recueilli, baptisé et confié à une nourrice; on lui fournira les vêtemens nécessaires et la nourriture, et on lui apprendra un état. A l'âge de sept ans l'enfant sera libre et maître d'aller habiter le lieu le plus à sa convenance.

On voit que le vice et la débauche avaient, à cette époque, les mêmes débordemens et les mêmes résultats que de nos jours; on voit aussi que la religion du Christ avait, dans ces siècles de barbarie, son *Vincent de Paul* (1)!

(1) *Vincent de Paul!* Ce nom fait revivre malgré nous dans notre pensée, de douloureuses préoccupations. Il es

Un an s'était à peine écoulé depuis la défaite de Tassillon, lorsque les Huns, furieux des revers essuyés contre les armées de Charlemagne, marchèrent vers l'Italie.

Le grand roi ordonne aussitôt qu'on relève les fortifications de Vérone, en partie ruinées, et qu'on en reconstruise les murs et les tours. D'après ses ordres, les abords de la ville sont en outre protégés par une bonne et forte palissade (1). Charles confie la défense de cette place à son fils Pepin et à Bérenger,

triste, deux siècles après l'apparition de ce saint homme, providence des orphelins, de voir la sceptique philanthropie de nos modernes économistes détruire l'œuvre de la piété et de la charité chrétienne : on supprime les tours dans les hospices ! funeste mesure qui ne laisse à la honte que les inspirations du crime. Aussi les enfans, qui naguère trouvaient là un tutélaire asile, meurent aujourd'hui abandonnés sur la voie publique, ou jetés au fond de quelque cloaque infâme, ou étouffés sur le sein qui les porta.

(1) Il s'éleva, lors de la reconstruction des remparts de Vérone, une singulière difficulté.

Le clergé devait-il participer pour le tiers ou pour le quart aux frais des travaux que nécessitait la défense de la cité? Telle était la question qui devint un véritable débat. On ne put tomber d'accord, et l'on eut recours à *l'épreuve* ou *jugement de la croix*. L'Etat fut représenté par un certain *Aregao,* et l'évêque, par un nommé *Pacifico,* jeunes gens robustes, dont, plus tard, le premier devint archiprêtre et le second archidiacre de l'Eglise majeure ; les deux champions se posèrent immobiles, les mains étendues en croix, devant l'autel où commença l'office divin, et où l'on fit lecture de la *Passion*, de saint Mathieu.

On n'était pas arrivé à la moitié de la passion qu'Aregao,

à tous la présence de l'armée des Francs, et voyant Pepin incessamment aux prises avec les Huns, toujours battus jamais soumis, avait secrètement repris ses négociations avec la cour de Constantinople; la mort vint mettre un terme à ses projets d'une nouvelle révolte. Le seul fils qu'il eût laissé était en otage auprès de Charlemagne; les Bénéventins envoient prier le roi des Francs de le leur accorder pour duc.

Ignorant encore la nouvelle ligue hostile qu'avait méditée Aréchis, le roi investit sans difficulté Grimoald du duché de Bénévent (1). Les seules conditions qu'il imposa par le traité, furent que Grimoald obligerait ses sujets à se raser la barbe selon la coutume des Francs; que dans les actes publics et sur les monnaies on emploierait d'abord le nom du roi, puis celui de Grimoald; enfin, que les murs des villes de Salerne, d'Acerenza et de Consa seraient démolis.

Ceci se passait en 788, au moment où Pepin pourchassait les Huns de victoire en victoire.

(1) D'après le récit de l'anonyme de Salerne, * le roi fit venir le jeune prince et lui annonça la mort de son père. Grimoald ne parut pas croire d'abord à cette nouvelle, mais comme le roi insista : « Seigneur, » dit le fils d'Aréchis, « depuis que je suis auprès de vous, je n'ai plus pensé ni à » mon père, ni à ma mère, ni aux autres membres de ma » famille, votre bonté m'ayant tenu lieu de tout. » Cette étrange réponse plut, dit-on, à Charlemagne.

* Anonim. Salernit., T. II, p. II.

Grimoald se hâta d'aller prendre possession du duché de Bénévent. Conformément au traité, le nom de Charlemagne fut, avant le sien, inscrit dans les actes publics et gravé sur ses monnaies; mais, conservant au fond du cœur les mêmes desseins qu'Aréchis son père, il eut garde de démolir les remparts de Salerne et de ses autres places fortes.

Bientôt, son audace croissant avec les embarras suscités aux rois francs par la turbulence des Huns, il fit disparaître le nom de Charles des actes publics et des monnaies de Bénévent. Enfin, ne gardant plus de mesure envers celui à qui il devait la puissance, Grimoald épousa Wansa, nièce de l'empereur grec, cet ennemi naturel des Francs.

Dans l'intervalle de deux expéditions contre les Huns (1), et tandis que Charlemagne est occupé par de nouvelles guerres au delà des Alpes, Pepin entreprend de châtier lui-même le jeune duc; il pénètre avec son armée dans la principauté de Bénévent, et ses premiers pas sont signalés par des succès qui intimident Grimoald. Le fils d'Aréchis, pour apaiser le jeune roi, répudie Wansa, sous prétexte qu'elle est stérile, et la fait reconduire à Constantinople.

(1) MURATORI, *Ann.* 791 et 793.

Sur ces entrefaites, Louis, roi d'Aquitaine, s'était hâté, par l'ordre de Charlemagne, de passer en Italie (1) pour seconder son frère.

Pepin, comptant peu sur la sincérité des promesses de soumission prodiguées par Grimoald, continua sa marche agressive.

Aréchis soutint avec courage une guerre que les autres préoccupations belliqueuses du roi de Lombardie et de son père laissèrent traîner en longueur; cette lutte fut marquée par de glorieux efforts de part et d'autre; les chances s'y balancèrent également; des places furent successivement prises et reprises avec une égale intrépidité; suspendue par des trèves, entravée par d'autres soins, par d'autres périls plus menaçans pour la domination française en Italie, elle n'eut de fin que plusieurs années après (806), à la mort de Grimoald.

Pendant ces luttes meurtrières et toujours renaissantes, le pape Adrien Ier vint à mourir (2); il avait occupé le trône pontifical vingt-trois ans dix mois et seize jours; la mémoire de ce pontife est justement vénérée; son règne fut

(1) L'auteur anonyme de *la Vie de Louis-le-Débonnaire.* — DUCHESNE, T. II, *Rer. Franc. Hist.* — ERCHEMPERT, *Menc.* 5. — GIANONE, *Stor. civ. di Nap.*, liv. V, ch. IV.

(2) *Hist. de l'Egl.*, par B.-B., T. IV, 25 décembre 795.

des plus glorieux. Le jour même de sa sépulture, le lendemain de sa mort, un prêtre du titre de sainte Suzanne, d'une grande réputation de science et de sainteté, lui succéda sous le nom de Léon III. Le nouveau pape envoya des légats à Charlemagne pour lui faire part de son élection, et lui remettre les clés de la confession de saint Pierre avec l'étendart de la ville.

Le roi fut en outre invité à venir recevoir, en sa qualité de patrice et de protecteur des Romains, le serment de fidélité et d'obéissance.

Le sage et brillant conseiller de Pepin, Angilbert, fut chargé d'aller complimenter Léon III, au nom du roi des Francs, et de lui remettre une lettre de Charles (1) où l'on remarque ce passage :

« Ayant reçu avec vos lettres le décret de » votre élection, nous avons ressenti la plus vive » joie de l'unanimité avec laquelle on l'a faite, » comme aussi de ce qu'on nous rend la fidélité » et l'obéissance qui nous sont dues. »

A cette lettre étaient jointes des instructions secrètes qui prouvent que rien n'échappait à la prévoyante sollicitude de cette vaste tête occu-

(1) ALCUIN, *Ep.* 84. — Cité par B.-B., T. IV, p. 236 et 237.

pée du gouvernement de la moitié du monde (1).

Nous avons vu que les armées de Charlemagne et de Pepin avaient rapporté de la Pannonie, après le sac et le pillage de la capitale des Huns, de riches trésors. Angilbert offrit au pape, de la part des deux rois, une partie de l'immense butin. Cet acte de munificence servit aux libéralités qui marquèrent le règne de ce grand pontife.

Pendant que Charlemagne, par ses victoires et la sagesse de sa politique, élevait peu à peu ce trône d'Occident, dont le marchepied était à Rome, la cour d'Orient, par de nouveaux scandales que suscitait l'ambition d'Irène, servait merveilleusement les vastes desseins du monarque franc.

La débauche, l'adultère, le parricide, voilà le spectacle qu'offrait alors au monde cette cour éhontée. Irène, importunée même de l'ombre de pouvoir laissée à son fils qu'elle trompait par de feintes promesses et de fallacieuses soumissions, fomenta longuement une trame régicide contre le faible Constantin : l'exécution en fut prompte. On arrête l'empereur à l'impro-

(1) ALCUIN, *Ep.* 82.—*Hist. de l'Egl.*, par B.-B., T. IV, pages 236 et 237.

viste, on lui crève les yeux; le malheureux fils d'Irène meurt bientôt par suite de ce cruel traitement; et sa mère, qui feint le plus grand désespoir, qui jure de punir ce crime odieux, la mère parricide est proclamée impératrice. Son premier soin, pour gagner le peuple, fut de le décharger de tout impôt; mesure d'un moment et de circonstance, comme toutes celles de ce genre qui servent à se jouer d'une foule crédule, toujours plus avide d'être dupée.

Quelqu'empressement que pût mettre l'impératrice à réparer les maux occasionnés à l'Église par les persécutions de Copronyme, et à se montrer protectrice des défenseurs de la foi catholique en Orient, Rome ne fut pas moins indignée de l'atroce attentat qui avait livré le pouvoir aux mains d'Irène; toute l'Italie fut émue par le même sentiment d'horreur.

Charlemagne, à qui l'impératrice avait envoyé des ambassadeurs, qui disculpèrent mal leur souveraine, vit dans cette odieuse révolution un crime qu'il laissa à d'autres le soin de punir, mais dont sa politique se promit de profiter. Un événement inattendu, qui jeta le trouble sur les bords du Tibre, vint hâter le dénoûment que rêvait en secret son ambition.

Deux prêtres, Pascal et Campule, l'un pri-

micier, l'autre trésorier de l'Église romaine, tous deux neveux d'Adrien et soutenus par quelques seigneurs mécontens, avaient osé répandre dans Rome et transmettre au roi des Francs, un libelle contenant les plus graves accusations contre l'administration temporelle de Léon III.

Leurs calomnies n'ayant pas produit à la cour de Charlemagne l'effet qu'ils en attendaient, ils attaquent, avec une troupe de scélérats, le souverain pontife sorti à cheval du palais de Latran (1), le jettent à terre, l'accablent de coups, poussent enfin la rage jusqu'à tenter de lui arracher la langue et à lui crever les yeux (2). Les lâches assassins traînent ensuite leur victime, ainsi meurtrie et mutilée, au monastère de Saint-Sylvestre. Le duc de Guinechis (3) étant accouru au secours de Léon avec des troupes fidèles, parvient bientôt après à arracher le saint pontife de sa prison.

Une ambassade de Charlemagne vint porter

(1) ANAST., *in Leo III, anno* 799. — EGIN. — LOISEL, *ann.* 799. — THÉOPH., *ann.* 7. — CONST., cités par B.-B., *Hist. de l'Egl.,* T. IV, page 241.

(2) PUFFENDORFF, *Introd. à l'Hist de l'Univ.*, T. II, liv. II, chap. II, page 11.

(3) Ou Guinegise ou Minegise.

à Léon III des consolations et des offres de secours. Le pape, qui ne se trouvait pas en sûreté à Rome, se hâte de venir à la cour de France, où le roi, son fils Pepin de Lombardie, le clergé, les seigneurs et le peuple, l'accueillirent avec les marques du plus vif intérêt et de la vénération la plus profonde.

Cependant Pascal et Campule, furieux de s'être vu arracher leur victime, cherchent à fomenter de nouveaux troubles dans Rome, et renouvellent leurs calomnies contre le Saint-Père.

Charlemagne, sur la demande de Léon lui-même, envoie à Rome sept évêques et trois comtes, chargés de prendre une connaissance juridique de l'affaire.

Le chef de cette mission délicate était l'archevêque Arnon, homme de haute science, d'une éminente vertu, et propre aux plus importantes négociations. Le résultat de l'enquête fut ce qu'il devait être, une éclatante justification de Léon III, qui rentra bientôt en triomphe dans la capitale de la chrétienté.

Pendant ce temps, Charlemagne, puissamment secondé par son fils Pepin, terminait contre les Huns une guerre glorieuse.

Il passe l'année suivante en Italie, à la prière

du jeune roi, qui a repris sa lutte contre Grimoald sans pouvoir le réduire (1).

Mais cette guerre de Bénévent préoccupe moins la pensée du monarque que les sollicitations nouvelles de Léon qui le presse de visiter Rome pour la quatrième fois. Il s'y rend avec le roi de Lombardie : l'entrée du grand monarque est un triomphe; à son approche, et sur son passage, s'élèvent des louanges à sa gloire et des vivats d'enthousiasme dans toutes les langues de l'univers, car le monde entier a retenti du bruit de ses victoires, et chaque nation eut de tous les temps quelques uns de ses citoyens dans la première des cités chrétiennes.

Quelques jours après, l'église de Saint-Pierre fut témoin d'une imposante solennité permise par Charlemagne, moins pour sa propre conviction que pour l'édification publique.

Le pape et les deux rois, assis sous les voûtes de la grande basilique, étaient entourés des évêques et des abbés qu'ils avaient fait asseoir ; les prêtres, la noblesse de France, de Lombardie et de Rome, assistaient debout à cette solennité ; le peuple remplissait les avenues et l'enceinte

(1) PUFFENDORFF, *Hist. génér.*, T. II, liv. II, chap. II, page 71.

de l'église. Tout individu qui aurait à porter plainte contre le pontife, fut invité à comparaître et à soutenir les inculpations : aucune voix accusatrice ne se fit entendre. Les prélats appelés à prononcer, refusèrent de s'ériger en juges du chef de l'Église de Rome, juge suprême et chef de toutes les églises.

Le lendemain, dans la même enceinte, en présence de la même assemblée, le pape prit entre ses mains le livre des Évangiles, monta sur l'ambon et dit avec un accent qui émut tout l'auditoire :

« Moi, Léon, pontife de la sainte Église romaine, de mon propre mouvement et de ma pleine volonté, je jure devant Dieu qui lit dans mon âme, en présence de ses anges, du bienheureux apôtre saint Pierre, et de vous tous qui m'entendez, que je n'ai fait ni fait faire les actions criminelles qu'on m'impute. J'en atteste le Juge éternel, au tribunal de qui nous devons tous paraître, et sous les yeux duquel nous sommes en ce moment; ce que je fais, sans y être obligé par aucune loi, et sans prétendre que mon exemple tire à conséquence pour mes successeurs. »

Pascal et Campule furent traduits devant des juges qui, sur les aveux de ces deux fourbes

s'accusant mutuellement avec de violens reproches, les condamnèrent à mort : le pape Léon intercéda pour eux, et Charlemagne commua la peine de mort en exil.

Les effets de la gratitude du Saint-Père envers le grand roi ne se firent pas long-temps attendre.

Le jour de Noël de l'an 800, le roi s'était rendu à l'office divin dans la basilique de Saint-Pierre, portant l'habit de patrice (1) de Rome pour flatter le peuple de cette ville. A sa vue, de longues et bruyantes acclamations avaient éclaté de toutes parts.

Le roi, dès son entrée dans l'église, s'était mis à genoux ; ses fils, Charles (2) et Pepin (3), roi de Lombardie, les princesses ses filles, entouraient le monarque : l'armée, un peuple immense, les seigneurs des trois cours, tout le clergé, étaient là, émus comme dans l'attente d'un grand événement.

Tout à coup le pape, revêtu de ses habits pontificaux, se lève, s'approche du monarque, et lui met (4) sur la tête une couronne éblouis-

(1) Ce costume consistait en une longue tunique et un manteau traînant, dont un pan retroussé était attaché sur l'épaule droite.

(2) *Hist. de l'Egl.*, par B.-B.

(3) MURATORI.

(4) Quelques historiens assurent que Charlemagne ne fut

sante de pierreries; la voûte du temple saint, toutes les avenues et tous les quartiers de Rome retentissent de ce cri mille fois répété.

VIE ET VICTOIRE A CHARLES-AUGUSTE, GRAND ET PACIFIQUE EMPEREUR DES ROMAINS, COURONNÉ DE LA MAIN DE DIEU!

Charlemagne (1) reçoit au même instant l'onction sainte des mains du pape qui, se prosterner-

couronné que par surprise. D'après Eginhard, * ce monarque aurait dit que s'il eût su le dessein du pape, il ne se serait pas rendu à l'église de Saint-Pierre. On ne nous persuadera pas que Charlemagne ignorât ce dessein. Quant aux paroles que lui attribue Eginhard, nous n'en contesterons ni l'exactitude ni la vraisemblance.

« Ce propos du nouvel empereur, » dit un historien allemand, ** « était fondé sur ce que, bien loin que cette » cérémonie lui donnât quelques avantages, c'était, à ce » qui pouvait paraître, lui faire tenir en quelque sorte, de » l'élection des Romains et du pape, ce qu'il ne devait qu'à » son épée. »

Ne pourrait-on pas dire aussi que l'habile monarque pensait que de semblables paroles retentiraient jusqu'à la cour de Constantinople, dont il voulait ménager, autant que possible, l'ombrageuse susceptibilité?

(1) MURATORI (*Ann. d'It.*, T. IV, page 379), dit que Pepin fut couronné de nouveau comme roi de Lombardie.

* EGINHARD, *Vie de Charlemagne*. Cet historien attribue ce mot de Charlemagne à la répugnance que lui inspira, dans les premiers temps, le titre *d'empereur!* On nous permettra de croire que si ce titre eût répugné à Charlemagne, ce prince ne l'aurait ni accepté ni porté.

** DE HEISS., *Hist. d'Allemagne*, cité par Puffendorff. T. V, liv. V, chap. II.

nant à son tour devant le nouvel empereur, lui rend, le premier, son hommage (1).

(1) Un prince que la persécution tint éloigné douze ans de l'Angleterre, et qui mit à profit l'exil pour apprendre du grand roi l'art de régner et de vaincre, Egbert avait suivi Charlemagne à Rome. Il lui vit ceindre la couronne impériale. L'empereur, quand Egbert le quitta pour reconquérir l'Angleterre et détruire l'hydre de l'heptarchie, lui donna son épée : « Elle a vaincu mes ennemis, » lui dit-il, « elle vaincra les vôtres. »

Egbert s'en servit comme l'eût fait Charlemagne; il vérifia la prédiction. L'Angleterre l'honore comme l'un de ses meilleurs et de ses plus grands rois! *

* GAILLARD, *Hist. de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, Tome I, introd.

CHAPITRE IV.

Mécontentement d'Irène.—Révolution à Constantinople.— Guerre entre Pepin et Grimoald. — Défaite des Sarrasins dans la Méditerranée. — Mort de Grimoald. — Bienfaits du règne de Pepin. — Intrigues des cours de Pavie et d'Orient dans la Vénitie. — Expédition de Pepin contre Venise. — Origine de la corne ducale des doges. — Mort de Pepin. — Charlemagne associe Louis à l'empire. — Bernard, roi de Lombardie. — Il bat les Sarrasins. — Mort de Charlemagne. — Bernard encourt la disgrâce de l'empereur Louis et obtient son pardon. — Il sert efficacement Rome et l'empereur.—Haine d'Hermengarde contre ce prince. — Prise d'armes de Bernard ; son supplice et sa mort.

***De* 800 *à* 818.**

L'événement de Rome qui du droit de la victoire faisait un droit divin, qui transformait le patrice (1) et le roi en empereur, et la con-

(1) Le titre de *patrice* des Romains emportait avec lui une espèce de vasselage, souvent éludé, mais reconnu, toutefois, à l'égard des empereurs d'Orient, qui, du reste, ne considéraient tous les rois de l'Europe que comme des *patrices*. Ainsi *Clovis* lui-même n'avait été reconnu par la cour du Bosphore que comme *patrice* des Gaules, et les rois lombards comme *patrices* de Lombardie. D'après quelques historiens, cette supériorité que s'arrogeaient les empereurs d'Orient, et que même on leur reconnaissait encore après la conquête de Charlemagne, semblerait résulter, entre autres faits, de la fameuse mosaïque posée, (*avant l'an-*

quête en souveraineté légitime, produisit une sensation profonde à Constantinople. L'impératrice Irène, possédant encore la Sicile et une ombre de pouvoir sur quelques points de l'Italie, s'efforça, pour ne pas compromettre ce reste d'autorité, de dissimuler son irritation secrète.

Elle envoya à Charlemagne des ambassadeurs chargés de le complimenter, et de lui faire hommage de magnifiques présens.

Ces envoyés eurent, dit-on, la mission déli-

née 800), par ordre de Léon III, dans le magnifique *triclinium* du palais de Latran.

On voit, sur cette mosaïque, J.-C. présentant, de la main droite, les *clés à saint Pierre,* et de la main gauche, l'*étendard* à un prince couronné, avec l'inscription : CONSTANTIN V.

Sur un autre côté de la même mosaïque, on voit *saint Pierre* présentant, de la main droite, les *clés* au pape (Léon III), et de la main gauche, l'*étendard* à un prince portant la moustache, le manteau et l'épée, avec l'inscription : D. N. CAROLO, REGI.

Ne pourrait-on pas aussi voir, dans ce dessein, la pensée que voici :

Dieu donna l'étendard à l'empereur CONSTANTIN ; *mais plus tard saint Pierre, le représentant de Dieu, remit cet étendard à un plus digne, à* CHARLEMAGNE.

Avant 800, les rois des Francs, en écrivant aux empereurs d'Orient, leur donnaient le titre de *pères.* Charlemagne et ses descendans, les traitant en égaux, ne leur donnèrent plus que celui de *frères,* à dater de 800. L'on vit aussi, par les actes publics passés à Rome et où se datait le règne de Charlemagne, comme empereur, qu'une ère nouvelle venait de commencer. Alors seulement, dit Téophane, *in Francorum potestatem Roma cessit.*

cate d'offrir au nouvel empereur la main d'Irène, et de lui faire entrevoir la possibilité de réunir, par cette union, sous le même sceptre, les deux empires d'Orient et d'Occident.

Charles était alors maître de toutes les Gaules, de la Germanie et des régions nordiques où n'avait jamais pénétré l'aigle romaine. La Pannonie, une partie de l'Espagne, la Lombardie, Rome enfin, cette ancienne maîtresse du monde, reconnaissaient sa souveraineté.

La vaste ambition de Charlemagne s'émut un moment à l'idée de tenir sous sa loi le double et gigantesque empire rêvé par Irène. On dit que l'ambassade renvoyée par ce prince à Constantinople, eut lieu de flatter l'impératrice; mais Nicéphore, patrice et grand trésorier, soulevant tout à coup les familles puissantes, blessées de ce qu'on diminuait les revenus de leurs charges pour se ménager l'affection des peuples par la réduction des impôts, mit fin à ces chimériques projets. Il se saisit de la couronne, fit arrêter l'impératrice, et la relégua dans l'île de Lesbos où elle mourut peu de temps après.

Irène avait régné seule pendant cinq ans : c'est la première femme qui ait occupé, en son nom, le trône des Césars.

Charlemagne, après avoir passé l'hiver à

Rome, se rendit à Spoletti (1) et à Ravenne, où, pour assurer le bien-être des peuples d'Italie et réprimer bien des abus, il publia quelques nouveaux décrets qui furent ajoutés au code des lois lombardes.

Plusieurs de ces édits ne mentionnent le concours ni d'un synode, ni de Pepin, que l'empereur réduisait souvent à être plutôt roi de nom que de fait (2).

C'était une faute : quand vous créez une dignité, une charge quelconque, si vous voulez que celui qui en est investi impose aux hommes, aux peuples qui ressortent de son autorité, commencez vous-même par ne pas empiéter sur ses droits et ses prérogatives. Ne point agir ainsi peut quelquefois être sans danger pour le moment, mais l'exemple est presque toujours fu-

(1) Pendant le séjour de l'empereur à Spoletti, on ressentit, en Italie, les secousses de ce fameux tremblement de terre qui, entre autres grands dommages, occasionna la chute de presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, à Rome. Ce fut, selon plusieurs historiens, par suite de ces désastres et pour calmer la colère céleste, que le pape Léon institua, à Rome, les *Rogations*, pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*. Cette cérémonie existait en France depuis le v[e] siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan.

(2) Il est même à remarquer que, dans la plupart de ces capitulaires, l'Italie n'est considérée que comme une province de l'empire. *Cunctis reipublicæ ministris per provinciam Italiæ à nostrâ mansuetudine præpositis.*

La présence de Charlemagne en Italie ne fit que suspendre ces hostilités.

Pepin vint en 801 mettre le siége devant Chieti, dans les Abruzzes (1). Ses attaques furent si vigoureuses que la place et tous les châteaux qui en dépendaient, tombèrent en son pouvoir. La ville, livrée à la licence des soldats lombards, fut le théâtre des plus tristes excès et devint la proie des flammes. Roselmo, qui en était le gouverneur pour le duc de Bénévent, fut chargé de chaînes et envoyé à l'empereur qui l'exila loin de l'Italie.

L'année suivante, Pepin s'empara de la ville d'*Ortona* dans les Abruzzes; il força la place de *Lucera* ou *Nocera*, dans la Pouille, à se rendre après un long siége; il y plaça garnison lombarde, et la défense en fut confiée à Guinechis, duc de Spoletti. A peine le jeune roi s'est-il retiré de la Pouille que Grimoald se porte, en toute hâte, sur Nocera, qu'il emporte d'assaut malgré la plus héroïque résistance; Guinechis tombe aux mains du duc de Bénévent qui, par les égards dont il comble son prisonnier, lui adoucit

(1) Et non *Rieti*, ville du duché de Spoletti, comme le prétendent quelques historiens. (MURATORI, *Ann. d'Ital.*, *anno* 801.)

fleur de l'âge sa brillante carrière; il le suivit de près au tombeau. Le père dut survivre au fils! La Lombardie entrevoyait de longs jours de calme et de prospérité sous ce sceptre tutélaire, quand elle dut se couvrir de deuil et pleurer un jeune monarque ravi à son amour dans l'éclat de nouveaux triomphes.

Les dernières années de Pepin ne furent ni moins remplies ni moins glorieuses que celles qui les avaient précédées. Deux expéditions entreprises, l'une pour l'utilité de l'Italie toute entière, l'autre plus particulièrement dans l'intérêt de la domination des Francs dans la Péninsule (1), couronnèrent dignement cette intéressante et noble vie.

Dès l'année 804, Alhacan, roi de Cordoue,

de plus? Jamais la puissance formidable des Francs ne put parvenir à le soumettre.

(1) D'après le cardinal Baronius et Baluzius, le royaume de Pepin devait comprendre :

La Lombardie, Venise, OU PLUTÔT LA VÉNITIE, *la Bavière* et une partie de *l'Allemagne.*

Johannes Lucius * en fait aussi dépendre *l'Istrie, la Dalmatie*, et une partie de la *Pannonie* et de l'*Esclavonie.*

Un historien des archevêques de Milan, du nom, ou qui a pris le nom de *Jean de Deis*, raconte que le pape ayant été faire une visite, en 804, à Charlemagne, l'évêque de Milan accompagna le souverain pontife dans ce voyage, et que le métropolitain lombard obtint de l'empe-

* Johannes LUCIUS *de regno Dalmat.* Lib. I. - MURATORI, *ann. d'It.*, Tom. IV, p. 399. *anno* 806.

encouragé par les riches captures que faisaient ses vaisseaux dans les eaux de l'Océan, avait envoyé une flotte dans la Méditerranée; les mahométans avaient abordé en Corse, et se livraient aux plus cruelles violences contre les malheureux insulaires. Pepin, sur la prière de Léon III à qui Charlemagne en avait fait donation (1), s'était hâté d'envoyer contre eux des troupes et des vaisseaux; les hordes d'Alhacan, dès qu'elles apprirent l'approche des Lombards, abandonnèrent la Corse, emportant tout leur butin, et emmenant avec eux soixante moines qu'ils avaient fait esclaves dans l'île de Pitorama. Ces religieux, vendus en Espagne dès l'arrivée des barbares, furent bientôt rachetés par les ordres de Louis, roi d'Aquitaine. Peu de temps après,

reur la donation absolue de Milan, de ses murs et de son comté. L'historien cité fait dater de cette époque les droits des archevêques de Milan à la souveraineté absolue sur cette ville et sur son territoire; il rapporte même l'acte de donation que Giulini et d'autres judicieux historiens regardent comme *apocryphe*.

L'assertion de Jean de Deis est dénuée de toute vraisemblance : certes Milan et son territoire étaient un assez important fleuron de la couronne lombarde pour que l'empereur, s'il l'en avait détaché pour en gratifier l'archevêque, en eût fait mention dans le partage de ses Etats avant sa mort.

(1) *Lettre* 8e *de Léon III* à Charlemagne, au sujet de la descente des Maures en Corse. 807. — LABBÉ, *Concilior.*, T. VII. — MURATORI, *Ann. d'It.*, T. IV, p. 404, *anno* 807. — FERRERAS, *Hist. d'Esp.*, siècle IXe, ann. 804.

la flotte d'Alhacan reparut dans la Méditerranée, et prit terre dans l'île de Sardaigne, espérant s'y livrer aux mêmes dévastations que dans l'île de Corse; mais les insulaires, que l'exemple de la Corse avait tenus en éveil, avertis à temps de leur approche, les reçurent les armes à la main, et les forcèrent de se rembarquer avec une perte de plus de trois mille hommes.

Les Sarrasins, battus en Sardaigne, se dirigent de nouveau vers la Corse; la mort de Grimoald, survenue en ce moment, amenait une trêve entre la Lombardie et Bénévent. Les flottes combinées de Charlemagne et de son fils accourent au secours des deux îles, sous la conduite du jeune roi et du connétable Burcardo; elles rencontrent les vaisseaux barbaresques avant qu'ils aient atteint la Corse, les attaquent et les mettent en fuite après avoir capturé treize voiles et tué beaucoup de monde (1). Ce rude échec tint pour quelque temps les Sarrasins loin des côtes de l'Italie, dont ils commençaient à convoiter la conquête.

Pepin n'eut pas le temps de déposer les armes; vainqueur sur la Méditerranée, il dut, sans prendre de repos, porter sa tente guerrière sur les

(1) FERRERAS, *Hist. gén. d'Esp.*, T. 2, part. IV, siècle IXᵉ. ann. 807 — EGINHARD, *Annales de* LOISEL. — L'ANONYME, dans la vie de Charlemagne. — Le MOINE, d'Angoulême.

raient voulu frustrer Pepin des droits que lui avaient acquis de solennels traités.

Il est juste de dire que, d'après les auteurs vénitiens, et notamment *Andrea Dandolo* (1), la *ville* de Venise et les *villes maritimes* de la *Dalmatie* auraient été réservées au profit de l'empereur d'Orient par le traité passé en 803 entre Charlemagne et les ambassadeurs de Nicéphore. A ce compte, la *Vénitie* sans *Venise*, et la *Dalmatie* sans les *villes maritimes*, sembleraient être échues à l'empereur d'Occident; distinction qui ne pouvait manquer d'amener des querelles.

Selon les derniers historiens cités par nous, la cour d'Orient, comme celles d'Aquisgrana (2) et de Pavie, supportait impatiemment cette convention; la première, en ce qui avait trait au reste du territoire de Venise et de Dalmatie qu'on assignait à l'empire d'Occident; les secondes, au sujet de la souveraineté réservée aux Grecs sur quelques villes de Dalmatie et sur la cité de Venise. Les Grecs cherchèrent bientôt à susciter des désordres dans les provinces dalmates et vénitiennes; de son côté, l'ambition de Pepin, convoitant Venise, tentait de s'y faire un parti contre Constantinople.

(1) DANDULUS, *in Chronic.*, Tom. XII, *rer. Ital.*
(2) Aix-la-Chapelle.

Dès 804, le roi de Lombardie avait gagné à sa cause le doge Obelerius qui, ayant échoué dans tous ses efforts pour entraîner ses concitoyens dans sa défection, avait été banni comme traître par la république. Les amis du doge exilé volèrent aux armes, et Venise fut, pendant quelque temps, livrée à des collisions sanglantes qu'entretinrent sourdement les doubles intrigues des cours de Constantinople et de Pavie.

Les Grecs, levant enfin le masque et ayant attaqué *Comacchio*, Pepin accourut au secours de cette ville qu'il lui importait de conserver, et rendit inutiles tous les efforts de l'ennemi pour s'en emparer.

Venise avait secondé les projets de la cour du Bosphore. Eginhart raconte que le jeune roi marcha contre cette ville, l'assiégea par terre et par mer, et qu'il la réduisit à demander merci.

Voici ce que le chevalier de Saint-Disdier, cité par Puffendorff (1), rapporte de cette guerre :

« On lit, dit-il, dans les *Annales de Venise,*
» que Pepin qui était souverain de toutes ces
» provinces, et à qui la république de Venise
» payait un tribut annuel en cette qualité, voulut
» visiter les îles maritimes qui étaient du res-

(1) PUFFENDORFF, T. II, pag. 338.

» sort de son domaine, et que le doge qui avait
» été élu à la place d'Obelerius, lui en avait re-
» fusé l'entrée à cause des soupçons qu'il avait
» que le roi, induit par les conseils de l'ancien
» doge chassé par les Vénitiens, n'eût le des-
» sein d'inquiéter la république. Pepin, indigné
» de ce refus, arma contre ces peuples, ruina
» *Eraclée* (1) et alla d'un autre côté attaquer
» *Malamocco* qui était alors l'île capitale; mais
» l'ayant trouvée abandonnée par le doge et tous
» les habitans qui s'étaient sauvés à Rialto, il
» résolut de les y attaquer par mer. Les mêmes
» *Annales de Venise* ajoutent, que Pepin ayant
» mis ses troupes sur des radeaux pour les faire
» passer pendant la nuit à Rialto, il s'éleva une
» si furieuse tempête qu'elle rompit tous les ra-
» deaux et submergea la plus grande partie de
» ses soldats, et que ce mauvais succès changea
» le courage et la résolution du roi; de sorte qu'il

(1) Andrea Dandolo, lui-même, assure que ce ne fut pas le roi de Lombardie, mais bien les Vénitiens qui, dans le délire de leurs dissensions intestines, détruisirent de fond en comble la ville d'Eraclée ou Héraclée. Cet acte de vandalisme fut motivé sur ce que cette ville avait donné naissance aux deux doges *Giovanni* et *Maurizio*, qu'on avait exilés pour les remplacer par *Obelerius* ou *Obelerio*, qui venait de subir aussi la peine de l'exil et qui ne tarda pas à y retourner. *

* DANDULUS, *in Chronic.*, Tom. XII, *rer. Italic.* — MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. IV, p. 398, *anno* 805.

» fit dessein de laisser ces peuples en paix ; mais » qu'ayant souhaité de voir Rialto, il y fut reçu » avec tant de démonstrations de joie et tant de » marques d'honneur, que, par un sentiment » d'affection pour ces peuples, il jeta son scep- » tre dans la mer avec cette imprécation : *Ainsi » périssent tous ceux qui entreprendront de nuire » à la République !*

» Cependant, ajoute le chevalier de Saint- » Disdier, la suite de ces mêmes annales et le » témoignage de plusieurs auteurs dignes de foi, » font clairement connaître que Pepin fut reçu » à Rialto en vainqueur généreux plutôt qu'en » prince qui aurait eu la fortune contraire, et » que la république ne lui aurait pas accordé, » après la perte de son armée, ce qu'elle lui » avait hautement refusé lorsqu'il était en état » de l'obtenir par force. En effet, le roi exerça » tout acte de souveraineté, et laissa des mar- » ques de sa libéralité au doge et au public, re- » mettant à la république le tribut qu'elle lui » payait annuellement, et lui donnant cinq milles » d'étendue, en terre ferme, le long des bords » des lagunes, avec pleine liberté de trafiquer » par terre et par mer.

» On ajoute encore que Pepin, voyant que le » doge ne portait sur lui aucune marque de sa

» dignité, détacha la manche d'une veste et la » mit sur la tête du doge en forme de bonnet, » et c'est de là que la corne ducale tire son ori- » gine, ainsi nommée à cause de la pointe que » cette manche faisait sur la tête. C'est alors que » Venise prit naissance, puisque Pepin voulut » encore que l'île de Rialto, jointe aux autres îles » voisines, portât le nom de *Venise*, qui alors » était celui de toute la province voisine des la- » gunes, et que ce lieu fût à l'avenir la rési- » dence des doges et le siége de la république.

» Voilà, dit Saint-Disdier en terminant, quels » ont été les commencemens et les premiers pro- » grès de la république de Venise, laquelle avoue » qu'elle doit son principal établissement et sa » première grandeur à la magnanimité d'un roi » français. »

Pepin, ayant soumis Venise, faisait voile contre les côtes de la Dalmatie d'où partaient tous les brandons de guerre qui troublaient ses États, lorsqu'il reçut l'avis qu'une nouvelle flotte grecque menaçait l'Italie. Il revint en toute hâte à Ravenne; mais, atteint dans cette ville d'une maladie grave, il se fit transporter à Milan où il mourut, admiré, regretté et pleuré de tous (1).

(1) VERRY (T. Ier, p. 105) dit que ce prince mourut en traversant Milan, et que le transport qu'on dut faire de

Comment la Lombardie n'aurait-elle pas donné des larmes à la perte de ce noble prince qui, si jeune, mena à heureuse fin des travaux qui eussent honoré et rempli toute une longue vie de monarque? Que de glorieux faits d'armes ont marqué ce règne! L'italie dut à Pepin la retraite des Huns, battus dans cent combats, et les premiers échecs éprouvés par les Sarrasins en vue de ses côtes. Si la longue querelle avec Grimoald ne fut pas une constante occasion de triomphes pour le jeune roi, elle lui servit du moins à déployer toutes les ressources d'une énergique persévérance, et à conquérir l'estime et l'affection de ses troupes en partageant leurs fatigues, leurs privations et leurs périls. La résistance de Grimoald ne nuisit pas plus à sa gloire que la longue lutte soutenue par Waifre ne ternit la gloire de Pepin-le-Bref.

Remarquons seulement, au sujet de cette double guerre de Bénévent et d'Aquitaine, quel héroïque parti des âmes aussi fortement trempées que celles de Waifre et de Grimoald, savent tirer d'une cause que d'autres auraient compromise

ses restes pour les ensevelir à Vérone dans l'église de San-Zenone, donnerait à penser qu'il n'y avait pas, dans la première de ces villes, de quoi lui faire des funérailles avec la pompe qui convenait à la dignité royale.

et perdue dès le premier choc d'un ennemi puissant.

Au moment où Pepin achevait son œuvre, et où une dernière expédition couronnée de succès lui assurait la possession paisible, mais chèrement achetée d'un beau royaume, au moment où toutes les préventions nationales des vieux Lombards eux-mêmes tombaient devant l'éclat si pur de sa double gloire comme législateur et comme guerrier, et où il allait enfin recueillir le fruit de tant de travaux, la mort vint le frapper.

La consternation ne fut pas moins grande à la cour des Francs qu'en Lombardie à cette triste nouvelle.

Charlemagne, qui perdait un fils, juste sujet d'orgueil, et en qui il fondait ses plus chères espérances, en ressentit une profonde douleur; il fit venir auprès de lui et accueillit, avec les marques d'une tendre et vive affection, les trois filles et un fils de Pepin, tous les quatre encore en bas âge (1).

Le monarque ne pourvut que trois ans après à la vacance du trône en Lombardie.

Certains historiens attribuent ce retard à la

(1) Ces enfans n'étaient pas légitimes. — GIULINI, T. Ier, *Storia di Milano.* — ANQUETIL, *Hist. de France*, T. Ier, 2e Rac., § Ier, ann. 810.

violence de son affliction. Ne pourrait-on pas croire aussi qu'il voulût laisser le roi, que sa pensée secrète destinait à la Lombardie, acquérir quelques années de plus, et atteindre cet âge où le fardeau d'une couronne n'est plus aussi lourd à porter?

La sollicitude de l'empereur n'en veilla pas moins, pendant cette espèce d'interrègne, au bien-être d'un peuple dont les regrets et les larmes avaient si sympathiquement répondu au cri de sa douleur.

Le duc de Bénévent, étant mort sans postérité masculine, avait eu pour successeur son trésorier nommé, comme lui, Grimoald.

Ce nouveau prince, d'un caractère doux et pacifique, n'avait continué qu'à regret la guerre soutenue, depuis trop long-temps, par son prédécesseur contre Pepin; il songeait à terminer cette lutte ruineuse pour les deux États, au moment où la Lombardie eut à déplorer la perte de son roi.

Grimoald s'adresse aussitôt à Charlemagne et conclut avec lui un traité qui procure la paix à ses peuples, moyennant un tribut qu'il consent à payer à l'empereur (1).

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. IV, *anno* 811.

Depuis ce temps, la principauté de Bénévent resta tributaire des empereurs d'Occident comme rois en Italie, et cet État fut long-temps en paix avec la Lombardie et les Francs.

Chaque jour raffermissait la couronne impériale sur le front de Charlemagne. L'empereur Michel, absorbé par les dissensions religieuses qui déchiraient l'Orient, avait dû reconnaître, comme Irène, comme Nicéphore, le nouvel empire fondé par le grand monarque (1). Force fut au successeur de Michel, à Léon l'Arménien, de subir la même loi.

Charlemagne finit par dompter et pacifier la Saxe; il incorpora par milliers ces peuples indociles et remuans, avec diverses contrées des Gaules, de l'Allemagne et de la France, et se vit enfin paisible possesseur du plus bel et du plus grand empire du monde. Sentant que, pour prévenir les troubles auxquels cet empire pouvait être livré par sa mort prochaine, il fallait plus que la garantie si chanceuse et trop souvent fatale d'un partage anticipé entre ses enfans, il résolut de faire reconnaître, de son vivant, Louis, l'aîné de ses fils, pour empereur.

(1) Cet empire eut décidément pour limites la mer Baltique, l'Océan et l'Èbre ; et vers le midi, la Méditerranée, le Vulturne et les frontières orientales de la Pannonie.

le jeune Bernard, que Charlemagne y envoyait comme roi.

Le sage Adelhard et Walla, son frère, doué comme lui de grandes lumières et d'une rare intégrité, suivaient le jeune prince en qualité de ministres.

La Lombardie ne put que revoir avec amour le fils de ce Pepin dont le règne avait laissé de si chers souvenirs. Une heureuse occasion de gloire vint bientôt s'offrir à Bernard; il se hâta de la saisir et se montra digne de son père et de son aïeul.

Malgré sa défaite en 807, la flotte d'Alhacan avait reparu, trois ans après, dans la Méditerranée; les îles de Corse et de Sardaigne s'étaient cruellement ressenties des nouvelles excursions des barbares : un traité de paix entre Alhacan et Charlemagne avait suivi cette expédition, et semblait devoir enfin promettre du repos à ces îles dévastées que tenait sous sa protection l'empereur d'Occident.

Cependant les hordes dévastatrices reparurent dans la Méditerranée en 812; elles s'étaient divisées en deux escadres : l'une se dirigea vers l'île de Corse qui fut ravagée comme les années précédentes; l'autre fit voile vers l'île de Sardaigne; mais une flotte, commandée par le jeune

roi de Lombardie, sous la conduite du comte Walla, s'était armée en toute hâte; elle atteignit les vaisseaux mahométans avant qu'ils eussent pu toucher la terre de Sardaigne. Un combat long et meurtrier s'engagea; on déploya de part et d'autre un indicible acharnement; enfin la victoire resta au pavillon de Bernard, et l'escadre mahométane fut réduite à s'enfuir après d'immenses pertes (1).

Le retour de Bernard en Lombardie fut un véritable triomphe : il fallut peu de temps au jeune roi, que dirigeaient les conseils de ses deux sages ministres, pour faire entrevoir en lui un noble continuateur des glorieux travaux de son père.

Tout souriait à l'aurore de ce règne placé sous la puissante égide de Charlemagne; malheureusement la mort vint frapper le grand homme quand Bernard avait le plus besoin des effets de sa tutélaire affection.

Le 28 janvier 814, après sept jours d'une maladie dont il avait envisagé, dès le principe, tout le péril avec le calme des grandes âmes, Charlemagne rendit le dernier soupir en profé-

(1) FERRERAS, *Hist. génér. d'Espagne*, T. 2, part. IV, sect. IX. — *Annales de* LOISEL et plusieurs autres historiens.

rant, d'une voix forte, ces paroles du psalmiste: *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.* Il avait vécu soixante-douze ans, en avait régné quarante-sept, et depuis quatorze ans il portait le titre d'empereur.

Jamais aucun trône de l'univers ne fut occupé par un prince plus grand et plus religieux; sage législateur, habile capitaine, profond politique, expert dans l'art de commander et de se faire obéir, il fut un de ces hommes que l'on sert avec ce fanatique enthousiasme pour qui tout est possible et rien n'est obstacle. Bon père jusqu'à la faiblesse, sûr et fidèle ami, vertu si rare sur le trône, protecteur ardent et bienfaiteur généreux de l'Église, juste appréciateur de tous les genres de mérite, érudit lui-même, il encouragea les lettres et combla de ses faveurs les hommes adonnés aux sciences.

Nul abus n'échappa à ses sévères recherches; d'admirables règlemens opposèrent de fortes digues aux désordres des grands, aux mœurs relâchées du clergé et à ses penchans belliqueux; il rétablit tout à la fois l'ordre politique et l'ordre moral dans les vastes possessions qui formaient son empire (1). Phare immense, il éclaire, par

(1) Les Italiens durent à Charlemagne, comme nous le verrons plus tard, de rentrer dans l'exercice de leurs droits

ans encore, ce qu'il a fait des fils de Carloman.

Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter qu'il y a, entre ces deux graves accusations où se mêle du sang, l'immense distance d'un doute affreux à une épouvantable réalité.

Tous les actes de royauté, dès la première année du règne de Bernard, avaient été promulgués en Lombardie au nom du jeune roi et de Charlemagne. Pepin, pendant toute la durée de son règne, avait agi ainsi à l'égard de l'empereur, qui, nous l'avons vu, n'usait pas toujours des mêmes ménagemens envers son fils ou son petit-fils, quoique pour des actes publics concernant le royaume d'Italie.

Bernard, à la mort de Charlemagne, ayant imprudemment publié quelques décrets sans y mentionner Louis ni comme empereur, ni comme roi, le nouvel empereur en conçut de l'ombrage et somma Bernard de comparaître devant lui (1).

(1) Quelques historiens croient que Bernard nourrissait un secret ressentiment contre Louis, depuis que son oncle avait été associé à l'empire par Charlemagne. D'après ces historiens, Bernard, fils de Pepin, qui lui-même était fils aîné de l'empereur, aurait regardé comme lésés, par cette élévation de Louis, les droits qu'il tenait de son père et dont on l'aurait privé à cause de sa trop grande jeunesse.

Nous avons dit que Bernard était fils illégitime de Pepin. Bernard ne nous paraît donc pas avoir pu élever les prétentions dont on parle : il n'a donc pu éprouver contre

Le jeune roi de Lombardie, par son empressement à exécuter cet ordre, désarma la colère de Louis; mais, pour le malheur de Bernard, l'empereur défendit à Adelhard et à Walla, sur qui se reportait son ressentiment, de retourner à Pavie et les frappa d'exil (1). Quant au jeune roi, il le combla de présens.

Des présens! des trésors! Belle compensation vraiment, pour un jeune roi que l'on prive de ses plus sages conseillers! En cette occasion, disons-le toutefois, leur sagesse s'était démentie. Pourquoi laissèrent-ils à Bernard la triste initiative des torts à l'égard d'un puissant monarque qui bientôt sut prendre sa revanche? Tristes jeux où le fort (2) n'est jamais en reste, et qui finissent par la ruine du faible.

Mais avant d'entrer dans cette triste série de griefs que termine une sanglante catastrophe,

Louis ce ressentiment jaloux qu'on suppose avoir pris naissance du vivant de Charlemagne.

(1) Adelhard, abbé de Corbie, vit, par les ordres de l'empereur, se fermer devant lui les portes de ce monastère qu'il regardait comme sa paisible et dernière retraite, après l'accomplissement des devoirs imposés à son zèle par la confiance de Charlemagne. On lui désigna Noirmoutier pour lieu de son exil; sept ans il y fut l'objet du respect et de l'édification publique.

Le comte Walla fut exilé au couvent de Corbie.

(2) On sent qu'un tel mot, quand il s'agit de Louis-le-Débonnaire, ne peut avoir qu'une acception relative.

consacrons quelques lignes encore aux actes méritoires d'une vie trop courte et qui s'annonçait devoir être si glorieuse.

La Lombardie, quant à son administration intérieure, s'aperçut à peine de l'absence d'Adelhard et de Walla, tant l'impulsion donnée au char de l'État était partie de mains habiles et sûres, tant le royal disciple s'était pénétré des principes et des vues de ses deux grands ministres.

Ce royaume continuant à jouir d'un bien-être et d'un repos qui cicatrisaient les plaies de l'invasion et de la guerre, Bernard fut en position, au premier appel de l'empereur, de donner à Louis des preuves de son zèle et de son dévouement, de réparer enfin ses torts envers la couronne impériale.

Rome et le reste de l'Italie, intimidés par la puissance de Charlemagne, étaient restés dans l'ordre et la soumission depuis le châtiment de Pascal et de Campule; mais tout changea de face à l'avènement de Louis!

Louis qui, comme roi d'Aquitaine, s'était acquis un grand renom de sagesse et d'équité, ne tarda pas à décheoir dans l'opinion des peuples. La rigueur exercée contre les deux ministres de Bernard, loin de faire honneur à sa justice et à sa

fermeté, fut imputée à un naturel faible et à l'ascendant d'impressions étrangères. On le disait indulgent et bon ; mieux connu, on ne l'appela bientôt plus que *Débonnaire*. L'esprit de faction s'enhardit, et le premier symptôme de ce retour au désordre, fut un nouvel attentat médité à Rome contre le pape Léon III (1).

Quelques uns des principaux habitans de la ville, convaincus d'avoir formé le projet d'assassiner le souverain pontife, furent arrêtés, condamnés et mis à mort, selon toutes les rigueurs de la loi romaine, sans que Léon III pût interposer cet esprit de clémence dont il donna tant de preuves dans sa longue vie.

A la nouvelle de ces sanglantes exécutions, l'empereur ordonne à Bernard d'aller prendre connaissance de l'affaire. Le roi de Lombardie, secondé par le comte Gérald, général de ses armées, se rend à Rome (2). Le châtiment des coupables, d'abord trouvé rigoureux par le faible fils de Charlemagne, est reconnu juste à la cour impériale après le rapport de Bernard. Ce prince,

(1) EGINH., *anno* 815.

(2) Giulini croit que Bernard était malade à cette époque et que le comte Gérald se rendit seul à Rome. Des documens, que nous croyons irrécusables, nous ont convaincu que le roi de Lombardie fut de l'expédition ; Bernard ne fut malade que lors de l'envoi de Guinéchis, l'année suivante.

par sa fermeté et de salutaires rigueurs, comprime la rébellion prête à renaître. Croyant l'avoir complètement réduite, il retourne à Pavie; mais le volcan couvait sous la cendre, la lave n'était qu'étouffée et non pas éteinte : une nouvelle éruption ne se fit pas long-temps attendre.

Quelques mois après le départ du roi de Lombardie, Léon III fut atteint de la maladie qui devait amener le terme d'une carrière toute de bienfaisance et de vertus (1). Ses ennemis n'attendirent pas sa mort pour jeter Rome dans de nouveaux troubles. Aux premiers bruits de la maladie du pontife, ses terres furent dévastées, ses châteaux pillés et démolis par des bandes furieuses; les familles des coupables condamnés pour le premier complot, rentrèrent violemment en possession de leurs biens confisqués, sans attendre une réintégration légale.

Bernard subissait lui-même les atteintes d'une indisposition grave, quand il reçut l'avis de ces nouveaux désordres; il chargea aussitôt de les réprimer Guinéchis, duc de Spoletti, qui, se portant sur Rome avec ses troupes, se rendit complètement maître de la sédition. Léon III eut encore, avant de mourir, la consolation de voir

(1) Le glorieux pontificat de Léon III eut vingt-un ans et demi de durée.

rentrer Rome dans le calme, grâce à cette nouvelle intervention de Guinéchis et des princes Francs; aussi le premier acte d'Étienne IV, son successeur, fut-il, dès qu'il eut ceint la tiare, d'exiger du peuple romain le serment de fidélité à Louis Ier, comme patrice et protecteur de Rome, et en sa qualité d'empereur d'Occident. Le pontife, accompagné du roi de Lombardie, se rend ensuite à Reims, donne de nouveau l'onction sainte au fils de Charlemagne, et lui met sur la tête un riche diadème qu'il a apporté de Rome.

Un autre monarque que Louis-le-Débonnaire se fût peut-être en ce moment souvenu que, sur l'ordre de Charlemagne, il avait, trois ans auparavant, pris lui-même sur l'autel la couronne impériale!

L'impératrice Hermengarde fut, elle aussi, couronnée et proclamée *Auguste* par Étienne IV.

Nous venons de nommer l'impératrice Hermengarde; c'est entrer dans la voie des malheurs de Bernard.

Louis, jaloux d'abord de son autorité, n'avait employé ses fils qu'en qualité de gouverneurs de provinces et les tenait éloignés de lui. La fière Hermengarde, dont aucun fils ne portait une couronne de roi, nourrissait une envieuse

haine contre Bernard, qui, neveu seulement de l'empereur Louis, avait depuis long-temps reçu l'onction royale.

Le ressentiment de la mère et de l'épouse eut bientôt accès au cœur du royal époux. La soumission de Bernard, après sa première faute, avait désarmé la colère de l'empereur; mais la haine d'Hermengarde veillait, et l'amnistie ne fut pas complète, et l'exil frappa deux hommes dont le concours aurait donné trop d'éclat à une royauté condamnée à périr. Cette royauté, Charlemagne l'avait créée, on n'osa pas d'abord la détruire; mais, s'autorisant de l'exemple dangereux du grand roi, on commença à la saper dans sa base en la frappant de déconsidération, en la dépouillant de ses prérogatives, enfin en réduisant le roi de Lombardie aux simples fonctions d'un gouverneur de province.

Bernard ne supporta qu'avec impatience cet empiètement sur son autorité, qui ne lui semblait devoir ainsi s'effacer que devant le puissant génie de son aïeul. Brave, magnifique, adoré de son peuple, versé dans la connaissance des besoins et des vœux de la Lombardie, capable et en voie d'y satisfaire, Bernard se sentait roi non seulement par la volonté de Charlemagne, mais encore par ses nobles qualités et par l'affection

de ses sujets. Les deux ministres qui avaient dirigé les premiers pas de sa jeune royauté, n'étaient plus là près de lui ; entouré de conseils violens, peut-être perfides, le fils de Pepin eut cependant assez de prudence pour ne pas éclater encore, et pour dévorer en secret cette première injure, sans doute comme une conséquence et un châtiment de son premier tort.

Bientôt l'avilissement de la royauté de Bernard ne fut plus assez pour la haine jalouse d'Hermengarde : surmonter les ombrageuses appréhensions qu'inspirait à son faible époux l'ambition de ses fils, avoir un roi dans chacun d'eux, faire associer l'aîné à l'empire, porter enfin, par un nouvel outrage, le dernier coup à la puissance de Bernard en Italie, tel fut le plan que se traça, tel fut le but que voulut atteindre l'impératrice; son habileté choisit un moment où Louis, absorbé par les soins qu'il donnait aux réformes ecclésiastiques, semblait prendre en dégoût les détails de la haute administration de ses États.

Une diète générale est convoquée à Aquisgrana ; des prières et des jeûmes sont prescrits pour que le ciel dirige l'empereur dans les résolutions qu'il va prendre.

Louis, après trois jours d'une religieuse attente, proclame son fils aîné Lothaire associé à

l'empire; il nomme son autre fils, Pepin, roi d'Aquitaine, et Louis, le plus jeune des trois, roi de Bavière.

L'empereur Louis déclare en outre (1) qu'à sa mort son fils Lothaire sera roi d'Italie. Il ne fut fait aucune mention de Bernard (2) dans cette assemblée où l'on disposa publiquement de son royaume.

A la nouvelle de ce sanglant affront, le jeune roi s'indigne; toute la Lombardie s'émeut et entoure son monarque : *Rataldo*, évêque de Vérone; *Suppone*, comte de Brescia; *Anselmo*, archevêque de Milan, d'autres prélats et grands seigneurs, la plupart d'Italie, exaltent son irri-

(1) GIULINI, T. I[er], *anno* 817. — EGINH.

(2) Quelques historiens en concluent que, non seulement ce prince n'assista pas à la diète, mais encore que la diète ne se tint qu'après sa mort dont ils ne savent pas préciser l'époque.

Ces historiens appuient leur opinion sur une inscription existant encore dans la basilique de Saint-Ambroise à Milan, de laquelle il semblerait résulter que Bernard mourut cinq ans après son avènement au trône de Lombardie, et conséquemment après la tenue de la diète. L'historien Sassi se prononce pour l'opinion qui résulterait de cette épitaphe.

Muratori cite contre cette version, un écrit trouvé vers la fin du XV[e] siècle, du temps de l'historien *Tristan Calchas*, daté du mois d'octobre 817, *sixième année du règne de Bernard*.

Giulini a vu et examiné cet écrit, qu'il prouve être authentique. D'après ce judicieux auteur, la mort de Bernard n'aurait donc pas précédé la diète tenue à Aquisgrana.

tation; il rassemble ses troupes et proclame l'indépendance de sa royauté (1).

L'empereur, à la tête d'une nombreuse armée, marche aussitôt vers l'Italie; Bernard, déconcerté à l'approche d'une force aussi redoutable, et affaibli par des désertions multipliées, dépose le glaive sans combattre; l'infortuné jeune homme se remet à la miséricorde de son oncle.

Le roi de Lombardie et ses principaux adhérens, jetés dans des cachots, sont livrés à des juges qui, après une longue procédure, condamnent le jeune monarque à perdre la vue. On exécuta l'affreuse sentence avec une cruauté calculée, qui entraîna la mort du malheureux petit-fils de Charlemagne peu de jours après son supplice.

Les partisans du jeune prince, appartenant au haut clergé, furent dépossédés de leurs siéges, de leurs seigneuries, et subirent en outre le châtiment de l'exil.

Les laïques, impliqués dans le procès, furent condamnés à mort. Louis se contenta de

Nos annales françaises s'accordent généralement à faire dater la diète de l'année 817, et la mort de Bernard de 818. Nous avons adopté cette double date.

(1) MURATORI. — GIULINI. — VERRY. — *Histoire de l'Église*. — PUFFENDORFF.

leur faire subir, mais avec moins de rigueur, le supplice infligé à leur roi.

Andrea raconte autrement le malheur dont le fils de Pepin fut victime : cet historien ne fait mention ni de l'outrage reçu à la diète d'Aquisgrana ni de la révolte du roi de Lombardie.

D'après Andrea, Hermengarde, feignant de vouloir se réconcilier avec Bernard dont elle s'était hautement proclamée l'ennemie, l'aurait fait solliciter de se rendre à sa cour. Le jeune roi, trompé par les fallacieuses protestations des émissaires d'Hermengarde, serait accouru en France, heureux de voir enfin approcher le terme d'odieuses persécutions. L'impératrice, à l'insu de l'empereur, aurait fait saisir et jeter dans les cachots le crédule fils de Pepin, lui aurait fait crever les yeux dans sa prison, et le malheureux prince serait mort peu de jours après cet affreux supplice.

Les historiens d'Italie se montrent assez portés à adopter cette version. De là, cette incertitude, chez eux, sur l'époque de la mort de Bernard, puisqu'elle n'aurait plus eu pour cause la révolte qui suivit la diète d'Aquisgrana. Giulini, sans s'expliquer sur celui des deux récits qui lui paraîtrait le plus vraisemblable, dit que les historiens français, en ne faisant aucune

mention du crime d'Hermengarde, rapporté par l'historien Andrea, ont voulu peut-être épargner la mémoire d'une de leurs reines.

« De même, continue Giulini, on doit peu » s'étonner que l'Italien Andrea ait omis dans » son récit ce qui est relatif à la rébellion de » Bernard, roi d'Italie, et de ses partisans, pour » la plupart Italiens. »

Il faudrait peut-être ajouter aussi, pour mieux s'expliquer le silence d'Andrea sur cette imprudente prise d'armes, que cet historien était prêtre; or, nous avons vu que Bernard comptait parmi ses plus zélés partisans plusieurs membres du haut clergé.

Nous adoptons, sans hésiter, la version reproduite par les écrivains français, version qui s'appuie sur des faits publics, un jugement, une longue procédure, des supplices, des exils, puis des recours en grâce, ce qui établirait au moins la présomption d'une faute grave commise par Bernard et ses adhérens, ou, disons mieux, de quelque acte de leur part, attentatoire aux droits plus ou moins contestables que s'arrogeait, sur la Lombardie, le successeur de Charlemagne. D'ailleurs, comment concilier le supplice de Bernard, victimé par les ordres d'Hermengarde à l'insu de Louis, avec cette

amende honorable et les remords publics dont nous allons bientôt voir ce faible monarque donner le triste spectacle en expiation de la mort de son royal neveu ?

Quant au motif attribué aux historiens français par Giulini, fondé sur les ménagemens dont ils auraient cru devoir user envers une reine de France, nous nous permettrons de dire qu'une telle supposition nous paraît par trop futile pour un aussi grave esprit.

Quel besoin, en effet, d'altérer la véracité de l'histoire, pour un crime de plus ou de moins à décrire dans ces temps reculés si féconds en forfaits de tous genres ?

CHAPITRE V.

Hérésie d'Elipand et de Félix. — Charlemagne la comprime. — Claude la ressuscite sous l'empereur Louis. — Fermentation en Lombardie. — Mort d'Hermengarde. — Projets d'abdication de Louis. — L'empereur épouse Judith. — Remords de Louis à l'occasion de la mort de Bernard. — Déplorables scènes d'Attigni. — Lothaire prend possession du royaume d'Italie. — Levée de boucliers de Liutwide. — Mort du duc rebelle. — Singuliers rapprochemens. — Visite de Lothaire à l'église de *Grabadona*. — Tableau miraculeux. — Troubles et schisme à Rome. — Sages et énergiques mesures de Lothaire. — Constitution des neuf articles. — Ses conséquences logiques.

***De* 814 *à* 824.**

L'hérésie, dans les temps dont l'histoire nous occupe, était sur le trône en Orient; elle y fut menaçante, terrible et fit de nombreux martyrs.

L'Occident eut aussi ses erreurs religieuses; mais les rois y donnaient l'exemple de la fidélité au culte orthodoxe; ces erreurs n'y firent naître que des controverses, n'entraînèrent que la disgrâce et l'exil de deux prélats, sectaires entêtés; mais n'occasionnèrent aucune de ces odieuses persécutions qui ensanglantaient l'Orient; elles furent rares, trouvèrent peu de sectateurs, et il n'est pas vrai que *presque tout*

l'Occident ait, selon l'assertion inexplicable et évidemment erronée de Voltaire (1), rejeté le culte des images au siècle de Charlemagne.

Il est vrai, et nous le répétons, que quelques troubles, occasionnés dans les esprits par des doctrines contraires aux principes du catholicisme, vinrent augmenter les embarras amoncelés devant la faiblesse de Louis-le-Débonnaire.

Charlemagne, lui aussi, avait eu à lutter contre de semblables désordres; mais pour ce vaste génie l'hérésie n'avait été qu'un adversaire de plus à vaincre. Aidé par les conciles, il écrasa de son pied puissant les têtes de l'hydre, sans ralentir d'un seul pas sa marche triomphale: l'hydre montra encore une tête au débile regard de son successeur qui, se troublant et n'osant la combattre, laissa défaillir, devant les préoccupations de sa terreur, le peu de force qu'il lui restait, et dont il eût eu un si grand besoin pour faire face aux graves événemens qu'allait susciter la turbulente ambition de ses fils.

Quelques mots sur les commencemens, les phases et les doctrines de cette hérésie, nous paraissent nécessaires, dût cette digression ne

(1) *Hist. du Siècle de Louis XIII*, chap. XXXVI.

nous servir qu'à ajouter un trait de plus au tableau des mœurs, des principes et des préoccupations de cette époque, séparée de nous par dix siècles.

Chose étrange ! c'est de l'Espagne catholique, où le culte du Christ eut ses autels si long-temps rougis de sang par la rage des sectateurs de Mahomet, c'est de cette Espagne enthousiaste au moment où la foi romaine y soutenait contre l'islamisme de si rudes épreuves, que fut jeté ce brandon de discordes qui, quelque temps, porta le trouble et le scandale dans les États d'Occident.

On raconte que *Théocliste* (1), prédécesseur d'*Elipand*, métropolitain de Tolède, avait mis en question, pendant la seconde moitié du VIIIe siècle, si Jésus-Christ, en qualité d'homme, était fils de Dieu selon la nature, ou s'il ne l'était que par adoption. D'abord Elipand avait mis un grand zèle à combattre ces erreurs qui souillaient la pureté de la foi ; les Migétiens avaient eu en lui un puissant adversaire (2) :

(1) Le R. P. PINCHINAT, *Dict. chronol.*, *sur l'origine de l'Idol.*, art. FÉLIX D'URGEL.

(2) FERRERAS, *Hist. génér. d'Espagne*, T. II, part. IV, siècle VIIIe d'après la lettre d'Elipand lui-même à l'abbé FIDÈLE, citée par saint Béat dans les livres écrits contre cet évêque. T. XIII, *Bibliothèque des Pères* ; imprim. par Anisson.

aussi quelle ne fut pas la surprise de la chrétienté, quand on vit ce métropolitain, publier tout à coup la doctrine de l'adoption du Christ. Saint Béat, prêtre de Valcabède, lieu situé au pied de la montagne de Liebane, et Ethérius, évêque d'Osma, deux hommes renommés par leurs vertus et la profondeur de leur science, s'élevèrent aussitôt contre cette doctrine, qu'ils signalèrent comme la vieille erreur de Nestorius, présentée sous de nouveaux termes pour séduire les ignorans.

Elipand n'en devint que plus opiniâtre dans son erreur qu'il fit partager à quelques prélats d'Espagne; Félix, évêque d'Urgel, embrassa l'hérésie avec feu (1).

(1) FERRERAS, *Hist. génér. d'Espagne*, T. II, part. IV, *siècle* VIII, ann. 787. Cet historien cite *Jonas d'Orléans*, *Eginhart* et le *poète Saxon*.

Quelques auteurs croient qu'Elipand ne publia son erreur qu'après *Félix*; *Fleuri* émet cette opinion dans son *Histoire ecclésiastique*. Cependant, comme le fait observer le traducteur de *Ferreras* (pages 516 et 519), la première lettre de Félix est de 787, tandis que celle d'Elipand à l'abbé FIDÈLE, citée par saint Béat, est de 783. Ainsi, au lieu de penser avec Fleuri et quelques autres historiens, que Félix fut l'auteur de la *filiation de J.-C.*, nous devons croire, avec Ferreras et le P. Pinchinat, que le prédécesseur d'Elipand au siége métropolitain de Tolède l'enseigna, qu'Elipand l'adopta après l'avoir combattue, et que Félix d'Urgel ne fut que leur disciple et le champion de leur erreur. Berrault-Bercastel partage cette dernière opinion, T. IV. p. 218, *Histoire de l'Eglise*.

Elipand et Félix devinrent les chefs de cette nouvelle hérésie qui émut les Églises de Germanie, de France, d'Italie et d'Angleterre.

Charlemagne occupait alors le trône des Francs. Il réunit un premier concile à Narbonne (1); Félix d'Urgel y fut condamné, et y abjura son erreur pour retomber bientôt après dans la même faute.

Un nouveau concile fut réuni par le monarque à Francfort; le pape y envoya les évêques Étienne et Théophilacte, en qualité de légats; plusieurs autres prélats d'Italie, entre autres *Pierre*, archevêque de Milan, se rendirent à cette assemblée; Paulin, archevêque d'Aquilée, et le savant Alcuin réfutèrent l'hérésie avec une grande force d'argumens : anathème fut prononcé contre Elipand et Félix, auteurs de ces désordres.

Charlemagne communiqua à ces deux sectaires la nouvelle décision du concile, qu'il accompagna d'une lettre qui se terminait ainsi :

« Avant que vous nous eussiez scandalisé par
» votre invention du fils adoptif, nous vous ché-
» rissions comme de tendres frères, et l'héroïsme
» de votre foi, dans la servitude, nous consolait

(1) FERRERAS. FLEURI.

» de ce que vous aviez à souffrir ; nous avons » même résolu de vous en délivrer et d'user » dans l'occasion de tout notre pouvoir ; mais » votre opiniâtreté vous priverait tant de la par- » ticipation de nos prières que du secours de » nos armes. »

Le zèle du monarque ayant échoué dans ces paternelles exhortations, Félix, dont le siége était sous son autorité, fut déposé par un concile tenu à Ratisbonne en 799, et vint mourir dans l'exil à Lyon, feignant un repentir que démentirent des écrits trouvés chez lui après sa mort.

Elipand, frappé de la même disgrâce dans un concile tenu la même année à Rome, mourut, dit-on, plus repentant et dans le giron de l'Église romaine.

On remarquera que ce triomphe sur l'hérésie précéda, de peu de mois, le couronnement du fils de Pepin-le-Bref comme empereur. Il importait, d'ailleurs, au grand homme de ne pas laisser éclore ou d'étouffer dans leur germe ces querelles religieuses, toujours fatales aux empires dont elles hâtent la ruine en les faisant chanceler sur leurs bases.

Aussi l'esprit de discorde fut-il sans voix dans les Églises d'Occident, tant que la main de Charlemagne tint le sceptre impérial.

La puissance, quand elle a donné des gages de sa force, prévient, fait avorter les nouveaux périls à naître; car nul n'ignore que ces périls elle les redoute, non par la crainte d'en être débordée, mais seulement par la triste prévision des rigueurs qu'entraîne toujours une victoire qu'elle sait bien d'avance lui être assurée.

La puissance, sans la force, loin de les prévenir, évoque ces mêmes périls par les terreurs qu'ils lui inspirent et qu'elle ne sait pas dissimuler; son intime conviction, aussi bien que l'opinion générale de son insuffisance pour en triompher, sèment les embarras et le danger sous ses pas. C'est ce qui arriva sous Louis-le-Débonnaire.

Un élève de Félix d'Urgel, Claude, prêtre, natif de Catalogne, s'était fait remarquer par une profonde étude des lettres sacrées; son habileté comme écrivain ecclésiastique l'avait fait élever à la charge de chapelain de l'empereur Louis.

L'évêché de Turin venant à vaquer, Louis y fit appeler Claude, pour le récompenser de ses écrits et de ses services (1).

Ce prêtre, imbu des maximes de Félix et d'Elipand, était resté leur muet sectaire tant que le regard fascinateur de Charlemagne avait im-

(1) FERRERAS, T. II, part. IV, siècle IXe.

posé à son audace ; mais quand Louis fut devenu le maître du vaste empire d'Occident; quand Claude, comblé de ses faveurs, put se convaincre de tout le vide laissé par Charlemagne sur le trône que ce grand prince avait légué à son fils, l'audacieux prélat, fier de son savoir, enhardi par la faiblesse de ce nouveau maître, osa bientôt lever le masque. Peu d'années s'étaient écoulées depuis qu'il occupait le siége épiscopal, quand on le vit non seulement se faire le défenseur de l'hérésie de Félix et d'Elipand, mais encore professer ouvertement l'erreur des iconoclastes. Offensé de ce que tous les évêques de l'Église catholique s'étaient élevés contre lui (1), et d'une lettre où l'abbé Théodomir, son ancien ami, qui l'avait toujours appelé son frère (2), lui reprochait aigrement son erreur, l'orgueilleux Claude publia une nouvelle apolo-

(1) Plusieurs savans ecclésiastiques, parmi lesquels on cite JONAS, évêque d'Orléans, AGOBARD, archevêque de Lyon, et DUNGAL (*Dungalo*, d'après Giulini, *professeur à Pavie*), publièrent d'éloquentes réfutations. Celle de *Dungal* est parvenue jusqu'à nous.

B.-B. (*Histoire de l'Eglise*) dit que Dungal était *reclus* dans le monastère de *Saint-Denis*. Les assertions de B.-B. et de Giulini peuvent être également vraies : Dungal, placé, comme nous le verrons plus tard, à *Pavie* par Lothaire, en 824, peut avoir appartenu au couvent de *Saint-Denis*.

(2) JONAS D'ORLÉANS, liv. Ier, *du Culte des Images*. — FERRERAS, années 815 et 825.

gie de son système, tourna en dérision plusieurs rits usités dans le catholicisme, et traita de *gros ânes* tous les évêques ses adversaires, et notamment ceux d'Italie (1).

On vit, pendant ces pitoyables querelles, Louis gémir des scandales qu'elles amenaient, et les condamner, sans oser retirer sa faveur à celui qui, après les avoir fomentées, les propageait audacieusement, encouragé qu'il était par l'impunité.

C'est à travers ces déplorables controverses, de plus en plus violentes et compliquées, que le faible fils de Charlemagne, incapable d'y mettre un frein, traînait sa royauté avilie; les grands, le peuple, le clergé, éclataient en murmures. Nous verrons bientôt les membres les plus influens de ce clergé, se rendre complices la coupable ambition des fils de ce malheu-ux monarque, et les seconder dans leurs par- des saturnales (2). Mais n'anticipons pas sur événemens.

GIULINI, T. Ier, *anno* 827. — ANISS. *Bibliot. des* , imp. à Lyon, T. XIV.

Une autre erreur tenta bientôt après, mais vaine- de se faire jour. Le moine *Goltschalk* ayant émis rédestination des principes contraires aux maximes ise, *Hincmar*, dont nous aurons occasion de parler, *Jean-le-Scott* ou *Erigène* de réfuter ces opinions es. *Jean*, plus philosophe que théologien, tomba,

A la mort de l'infortuné Bernard, Pepin, son fils, avait été exclu du trône de Lombardie. Louis voulut lui-même tenir les rênes du royaume qui commençait à supporter si impatiemment l'autorité trop absorbante que Charlemagne, d'abord, et après lui, l'empereur Louis, s'étaient arrogée sur leurs rois (1).

Le débile monarque, comme s'il se fût senti plus fort que son glorieux père, s'essaya à porter un sceptre dont le poids avait paru lourd au bras du fondateur de l'empire.

Le grand roi, non content de se montrer, en plusieurs rencontres, aux peuples d'Italie, avait, pour mieux s'assurer de la soumission et de la

en voulant combattre l'erreur, dans des erreurs plus graves. Il fit revivre le néoplatonisme qui, prétendant prendre pour point de départ la raison humaine, établit le libre examen, proclame l'unité de la substance et de l'être, réduit l'individualité des êtres humains à la condition de pur phénomène, de fait transitoire, les absorbe au moment de leur mort dans le sein du grand tout, et s'écrie : *Dieu est tout, tout est Dieu !* Ceci est tout simplement le panthéisme qui de nos jours, trouve des prôneurs et des adeptes.

« Cette doctrine, dit M. GUIZOT, * n'avait plus guère » pour organe et pour défenseur au IX[e] siècle qu'un phi- » losophe errant (Jean Erigène), favori d'un roi sans pou- » voir (Charles-le-Chauve). La clameur contre cette doc- » trine fut aussi générale que violente. » Ces dernières lignes sont une nouvelle réfutation de l'inconcevable assertion de Voltaire.

(1) GIULINI, lib. II.

* *Hist. de la Civ. en France*. t. 2[e]. liv. XXXIX[e] p. 393.

tranquillité de ces provinces conquises, fini par leur donner un roi qu'il tenait en tutelle, à la vérité; mais enfin, la présence en Italie, de ces fils ou petits-fils rois, lui allégeait le fardeau de sa vaste domination.

Louis, quoi qu'en ait pu dire l'historien TATTI (1), ne daigna jamais visiter la Lombardie dans les trois ans qu'il tint ce royaume sous son autorité immédiate. Voulut-il par là témoigner son mécontentement à la Lombardie, complice de la rébellion de Bernard? La même cause lui fit-elle laisser pendant trois ans le trône lombard inoccupé? Faut-il penser aussi que ce fut par ce motif, et pour froisser l'orgueil de ce peuple, qu'il publia quelques décrets, destinés aux États italiens, sans prendre l'avis d'aucun seigneur ni d'aucune diète d'Italie (2)?

Quel que pût être le motif de l'empereur, une telle conduite était peu faite pour ramener à lui ce peuple si justement irrité de la fin déplorable de son roi.

De sourdes rumeurs de mécontentement vinrent bientôt du fond de la Lombardie gronder

(1) GIULINI, lib. II.

(2) Il est juste de dire que parmi ces lois il en est quelques unes qui se font remarquer par leur sagesse et un grand esprit de justice.

autour du trône impérial. Louis s'en émut ; mais ainsi que cela s'est vu souvent, un péril nouveau vint neutraliser ou, du moins, reculer l'effet d'un premier péril.

Liutwide, duc de la Pannonie inférieure, e Borna, duc de Dalmatie (1), ayant sur ces entrefai tes levé l'étendard de la révolte, l'empereur eu la pensée hardie d'envoyer contre eux, sous l: conduite de Balderico, duc de Frioul, les Lombards, ces mêmes Lombards si mécontens, mai: auxquels il promit le redressement de tous leur: griefs. Les soldats de Lombardie se montrèrent dans cette expédition, dignes de combattre pou: la cause des Francs. Ils envahirent, après d glorieux combats (2), les États des ducs rebelle: et revinrent chargés de riches dépouilles.

Ce service rendu à l'empereur lui devint u danger de plus. Les Lombards, fiers de leu triomphe, firent entendre des vœux plus énergiques pour obtenir un roi, comme nation.

Leurs vœux devinrent d'autant plus impératifs qu'ils eurent à demander l'accomplissemen de ce genre de promesses que l'on prodigue devant le péril et qu'on met en oubli quand le péri est passé. Les doléances des Lombards trouvè-

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. IV, pages 448 et 449.
(2) *Ibid.*

rent cette fois des échos et des appuis à la cour de l'empereur.

On se souvient que Louis avait associé son fils aîné à l'empire, honneur stérile qui faisait envier à Lothaire la position de ses frères décorés seulement, à la vérité, du titre de rois ; mais au moins ces rois avaient des royaumes à gouverner, l'un la Bavière, l'autre l'Aquitaine, tandis que Lothaire n'était empereur que de nom. Cette situation fausse blessait son orgueil et surtout celui d'Hermengarde sa mère : elle fournit à la cause des Lombards des avocats puissans. Comme un danger réel pressait Louis, il dut être plus facile à Hermengarde de faire ressortir, aux yeux du monarque, le but que s'était proposé Charlemagne en investissant Pepin, et après lui Bernard, de la royauté de Lombardie.

Ce royaume était si loin, ce peuple si inquiet ! Qui sait si, dans l'ivresse de son dernier triomphe, il ne s'octroyerait pas lui-même un roi, si le choix de l'empereur se faisait trop attendre ! Et ce choix, sur qui le porter ? Bernard avait laissé un fils (1) ; mais ce fils était trop enfant pour le poids d'une couronne : d'ailleurs, quelle haine secrète le jeune Pepin ne devait-il pas

(1) GIULINI. L'histoire ne parle plus de cet enfant qui, sans doute, suivit de près son père dans la tombe.

avoir vouée à ceux par qui son père avait perdu le trône et la vie?

Un prince du sang impérial, un prince soumis et dévoué, capable d'imposer par sa présence aux turbulens Lombards et de les comprimer au besoin, était seul digne de la confiance de l'empereur. Eh! quel prince pouvait offrir plus de gages de soumission et d'amour que le fils aîné de Louis, que ce Lothaire associé déjà à l'empire, mais dont l'ambition *louable* brûlait de prouver, comme ses frères, par une vie noblement et laborieusement remplie, son zèle et son dévouement pour l'empereur?

Telles furent les considérations qu'Hermengarde dut faire valoir pour servir les vues de son fils et son ambition de mère.

Quoi qu'il en soit, Louis, aux premiers bruits de la fermentation nouvelle qui se manifestait en Lombardie, se montra plus que jamais disposé à lui choisir un roi, laissant entrevoir la pensée que son choix se porterait sur Lothaire.

Mais un événement inattendu vient suspendre l'effet de cette espèce d'engagement pris avec la révolte, cette fois légitime; un moment la face des choses est changée, et Lothaire dont l'attention se détourne de son premier but, berce son esprit d'un rêve plus brillant encore.

La mort vint inopinément enlever Hermengarde à l'affection de l'empereur. Louis frappé par ce coup imprévu, débordé par les vicissitudes de la souveraine puissance, courbé sous le faix de tant de charges et abreuvé des dégoûts incessans que lui attiraient de toutes parts les querelles religieuses, Louis cède enfin au poids de ses soucis et de sa douleur ; il manifeste l'intention d'abdiquer et d'embrasser la vie monastique.

A cette annonce, les conseillers de la couronne et les courtisans s'effrayèrent de voir approcher le terme de leur faveur ; incertains s'ils retrouveraient, auprès des fils, les avantages et les honneurs que leur accordait le père, peu rassurés, d'ailleurs, sur les conséquences pour l'empire lui-même, de l'ambition des trois frères rivaux, ils combattirent ouvertement la résolution de leur maître. L'Europe resta spectatrice attentive de ce drame, dont le dénoûment, en cas d'abdication, semblait devoir être le point de départ d'une ère de troubles et de collisions sanglantes.

La Lombardie dut apporter plus d'intérêt que tout autre peuple à ce spectacle, puisque le prince qui lui était destiné pour roi, allait peut-être prendre en main le sceptre impérial ; elle en attendit dans le calme, mais non sans anxiété,

le dénoûment qui fut tel qu'on devait l'attendre du caractère irrésolu de Louis et de l'incessante obsession des courtisans menacés dans leur cupidité d'abord, puis dans leur dévouement plus ou moins sincère à la chose publique.

Le projet d'abdication fut abandonné. L'isolement où la mort d'Hermengarde avait plongé l'empereur, ayant; plus que tout, contribué à amener une résolution dont on s'était si vivement ému, les courtisans virent, dans un nouveau mariage de Louis, un gage de sécurité contre le retour de pareilles inquiétudes. Sur leurs pressantes sollicitations, Judith, fille de Welf ou Guelfe, duc des Bavarois, fut acceptée comme épouse par l'empereur. Mais cette union, qui plus tard devint si fatale à l'empereur et à l'empire, ne cicatrise qu'une seule plaie de ce cœur abattu. Une pensée fixe, un remords poignant obsèdent l'esprit faible du monarque. Louis se souvient trop tard d'avoir promis, par serment, à son père, d'être le protecteur de ses sœurs, de ses frères, de ses neveux.

Comment a-t-il tenu cette promesse faite près du lit d'un père mourant en échange de la couronne impériale? Qu'a-t-il fait du fils de Pepin, de son malheureux neveu, de Bernard que pleure la Lombardie? Comment réhabiliter la mémoire

de cette royale victime et réparer le mal qu'il a fait au peuple lombard dans son aveugle colère? Dans leur repentir comme dans leurs fautes, les esprits faibles se préservent rarement de l'exagération.

Satisfaire au vœu de la Lombardie en lui envoyant un roi, ou au moins un prince de son sang pour la gouverner; confier cette importante mission à l'aîné de ses fils (1); donner à Lothaire, pour conseiller, l'illustre Walla (2), ancien ministre de Bernard, et en cette qualité victime, lui aussi, des rigueurs impériales; amnistier tous ceux que la sévérité de ses sentences avait enveloppés dans la disgrâce du jeune roi; les rappeler de l'exil, les faire rentrer dans leurs

(1) Ce choix eut lieu le 7 février 821.

Quelques historiens contestent cette date, mais sans fondement, comme le prouve Giulini, *lib.* III, *anno* 821.

(2) *Ann. Fr.* EGINH. — MURATORI, *Ann. d'Ital.* T. IV, p. 455. — GIULINI, T. Ier, *Storia di Milano.*

L'histoire nous montre le comte Walla, sous l'habit monastique, occupé avec son vertueux frère Adelhard, à fonder, dans le pays des Saxons, sur les bords du Weser, cette communauté (nouvelle Corbie), puissant foyer de lumière, qui éclaira long-temps l'Allemagne de ses rayons.

Il est probable que le comte Walla ne quitta Lothaire pour rejoindre Adelhard qu'après le second voyage du jeune empereur à Rome. Ce séjour de Walla en Italie nous semblerait démontré par les lumineux édits qui parurent dans les premières années du règne de Lothaire; comme aussi, les décrets imprudens promulgués plus tard par ce prince, dénoteraient l'absence de l'illustre ministre.

biens confisqués. Si là, se fussent bornés l
effets du repentir de l'empereur, la réparati
aurait paru noble et complète. Mais combien
dignité impériale n'eut-elle pas à souffrir
cet abaissement où la traîna la pusillanimité
Louis dans la trop fameuse assemblée d'Attign
Combien cette amende honorable, cette pén
tence publique en expiation du supplice infli
à Bernard; combien ces sanglots, ce front da
la poussière, en présence du clergé, des gran
et du peuple, ne durent-ils pas dégrader, au
yeux de tous, cette tête qui avait osé ceindre l'
clatant diadême de Charlemagne !

Tel fut cependant le déplorable spectacle q
donna au monde Louis-le-Débonnaire, dans
moment où sa couronne avait plus que jama
besoin de s'entourer d'un prestige de force et
dignité.

Bien que désigné pour le gouvernement de
Lombardie, en février 821, Lothaire ne se rend
auprès de ses nouveaux sujets que dans le cou
de l'année suivante (1).

(1) GIULINI. Cet écrivain fait observer * qu'il n'y pa
qu'avec le titre d'empereur ; il ajoute que les *Annales I
liennes* donnent cette seule dénomination à Lothaire e
ses successeurs à l'empire sans l'adjonction du titre de
d'Italie. BÉRAULT-BERCASTEL ** dit, au contraire, que

* *Storia di Milano*, T. 1er, anno 822.
** B. BERCASTEL. *Hist. de l'Egl.* T. IV. p. 319.

Le pape Pascal occupait alors le Saint-Siége. Il ne put voir, sans ombrage, Lothaire exercer l'autorité en Italie avant d'avoir reçu l'onction sainte à Rome. L'exemple de Louis, qui n'avait été sacré empereur qu'en France, lui paraissait dangereux pour ce qu'il considérait comme les prérogatives du Saint-Siége. Il engagea donc Lothaire à profiter de son séjour dans la Péninsule pour se faire couronner à Rome à l'exemple de son aïeul Charlemagne.

Louis permit que son fils cédât aux instances du pontife qui reçut Lothaire avec une grande pompe, et le proclama empereur et roi, le 5 avril 823, jour de Pâques (1).

pape couronna Lothaire, empereur, et roi de Lombardie. D'autres historiens l'affirment comme lui. La suite de cette histoire nous montrera plus tard Lothaire, privé de son titre d'empereur et réduit à sa seule royauté de Lombardie; ce qui nous paraît être en contradiction manifeste avec l'assertion de Giulini, ordinairement si bien informé.

L'église de Milan reçut, lors de l'arrivée de Lothaire en Italie, de riches présens qu'elle dut à la munificence des deux empereurs. Giulini parle entr'autres et donne le dessin d'une croix d'or massif de la hauteur de deux brasses milanaises, * enrichie de pierres précieuses et de reliques remarquables.

Cette croix se trouvait encore du temps de l'historien milanais (qui n'a pu s'expliquer cette translation) dans le monastère de *Chiaravalle* ou de *Caravalle*, dont la fondation ne remonte pas au delà du XIIe siècle.

(1) On dit que le pape obtint du jeune empereur la promesse de faire dater son règne du jour de son sacre à Rome.

* Une *brasse-milanaise* correspond à soixante-seize centimètres.

Lothaire retournait de Rome à Pavie, quand il apprit que Liutwide, duc de la Pannonie, battu deux fois par les armées impériales, s'était de nouveau révolté. Le nouveau roi envoye aussitôt une armée lombarde contre Liutwide, qui, retranché dans la ville de *Siscia* (aujourd'hui *Sissek*), près de l'embouchure de la Save, ne s'y croit plus en sûreté à l'approche de l'ennemi, et se réfugie chez un prince dalmate. Le perfide Liutwide, d'après le récit de *l'astronome*, dans sa *Vie de Louis-le-Pieux*, récit que reproduit Muratori sans le contredire (1), paie par l'assassinat sa dette de reconnaissance envers le prince qui l'a accueilli dans sa fuite, et se rend ainsi maître de la ville que la pitié de sa trop confiante victime lui a offerte pour refuge. Ce crime, ajouté à ses fautes, ne fait que compliquer sa situation déjà si mauvaise, et qu'animer d'une nouvelle ardeur les troupes envoyées pour le combattre. Le danger était imminent : Liutwide demande à se soumettre; il envoie à

Quelques pays de l'Italie adoptèrent cette date, d'autres s'y refusèrent. Lothaire, comme nous le verrons, reprit bientôt l'ancienne, par suite de quelques démêlés avec le Saint-Siége. *

(2) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. V, pages 456 et 457.

(*) GIULINI. T. 1er, *Storia di Milano*.

Louis et à Lothaire quelques uns de ses officiers dévoués, chargés de les assurer de son repentir et d'invoquer leur clémence : les empereurs n'eurent pas le temps de lui adresser leur réponse. Cet homme, qui avait attiré tant de maux sur la Pannonie, et dont la main s'était lâchement teinte du sang de l'hôte hospitalier qui l'avait accueilli dans l'adversité, ce duc rebelle et félon périt sous le poignard d'un de ses propres soldats. Sa mort désarma la colère des deux empereurs contre la Pannonie, et les troupes italiennes rentrèrent en Lombardie sans coup férir.

Pendant cette heureuse expédition, Lothaire marquait sa présence en Italie, par la publication de plusieurs règlemens ou capitulaires empreints d'un profond esprit de sagesse et d'équité. Ce fut sans doute à cette époque que parut son mémorable décret relatif au rétablissement des lettres dont le jeune empereur signale à regret la décadence (1).

Ici, nous ne pouvons nous empêcher de faire

(1) Au reste, la Lombardie n'était pas le seul pays rebelle à la salutaire impulsion donnée aux études par les premiers empereurs francs.

L'*Histoire de l'Eglise* rapporte, pour preuve du déplorable état où les lettres étaient tombées, que, dans un concile tenu en 826 par le pape Eugène II, on dut, tant était grande

ressortir certains rapprochemens très remarquables.

Quelques édits de Lothaire sont datés d'un résidence royale, située non loin de Pavie, près du lieu où la rivière d'*Olona* se jette dans le *Pô*. Cette résidence, où séjourna Charlemagne s'appelait *villa d'Olona* ou *corte d'Olona*; le bourg qui occupe la place où elle était située porte aujourd'hui, par altération, le nom de *Cortellona* (1).

C'est probablement pour rappeler ces vieu

alors la difficulté de s'énoncer ou de composer, copier, d'u concile réuni sous Grégoire II, le petit discours qui deva servir de préface au concile que l'on célébrait.

(1) Le comte Giulini semblerait vouloir indirectement at tribuer, à la proximité de Pavie et de cette résidence royal la préférence donnée par l'empereur, pour le siége de l'Un versité, à Pavie sur Milan.

L'historien milanais ne veut pas avouer et cherche à fai oublier qu'à cette époque sa chère ville natale était effac du nombre des cités riches et importantes ; et que Pavi capitale des rois lombards, continua à l'être long-temps en core sous les successeurs de Charlemagne.

Le comte Verry, milanais comme Giulini, mais moi travaillé d'amour-propre pour la gloire ou la gloriole de ville où il a reçu le jour, ne craint pas d'offrir le tableau d la triste situation de Milan à cette époque, situation tel qu'aucun des empereurs ou rois qui, après Charlemagn régnèrent en Lombardie, ne fit sa résidence de cette vill et que pas un de leurs édits n'en porte la date. * Giulin pour s'en consoler, trouve un singulier motif dont nous a rons l'occasion de nous occuper plus tard.

* Comte VERRY. *Storia di Milano*, T. 1er, p. 105.

souvenirs où domine le grand nom de Charlemagne, que Napoléon, mille ans après, quand il réunit, par la victoire, la Lombardie à l'empire français, donna le nom de département d'*Olona* à la province dont Milan était le chef-lieu.

Il est un autre rapprochement non moins singulier.

Giulini, dont l'ouvrage a été publié en 1760, fait observer qu'au retour d'un de ses voyages à Rome (825), Lothaire data un de ses diplômes de la FAMEUSE *résidence* ROYALE de MARENGO : *nella villa* FAMOSA di MARENGO, *corte Reale* (1), « peu loin, ajoute cet auteur, du *Tanaro* et de » l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville » d'Alexandrie (2). »

Giulini, en écrivant ces lignes au milieu du XVIIIe siècle, était loin de prévoir qu'un demi-siècle après lui, et dix siècles après l'invasion de la Lombardie par les guerriers de Charlemagne, un autre grand capitaine, un autre Charlemagne, à la tête des descendans de ces mêmes guerriers, rendrait bien autrement FAMEUX le site et le nom de MARENGO.

(1) GIULINI. T. Ier, *anno* 825, — Comte VERRY. T. Ier, p. 106.

(2) Le *Tanaro* va se jeter dans la *Bormida* qui sépare le territoire d'Alexandrie du champ de bataille de MARENGO, et qui va, un peu plus bas, se mêler aux eaux du Pô.

Marengo n'est qu'un *hameau* de quelque maisons ; près de là est un *bourg* considérabl du nom de *Spinetta*, qui fut, aussi bien que *Marengo*, témoin et théâtre de la grande bataille. On devine aisément le motif qui a fait choisir à Bonaparte le nom du *hameau* pour en baptiser son immortelle victoire, et pour donner, au département dont *Alexandrie* fut le chef-lieu, le nom de département de *Marengo.*

Lothaire, après avoir, comme nous venons de le dire, pourvu la Lombardie de lois et de décrets propres à y assurer une bonne administration, se rendit à la cour de son père (1)

Les vieilles chroniques de l'époque raconten que le jeune empereur, passant dans le bourg de *Grabadona*, aujourd'hui *Gravedona*, sur le lac de Como, alla y visiter une église dédiée à saint Jean-Baptiste. On voyait dans le chœur

(1) D'après *Giulini*, l'empereur Louis aurait chargé Adelhard, comte du palais, et Mauringo, comte de Brescia de diriger les affaires du royaume, pendant l'absence de son fils.

Il pourrait y avoir une erreur dans cette assertion, ou au moins, cet Adelhard ne saurait être le frère de Walla. Le saint homme, ancien ministre de Pepin et de Bernard, était à cette époque, occupé de sa pieuse fondation dans le pays des Saxons. Ce dut être plutôt Walla qu'on chargea de l'administration du royaume au départ de Lothaire.

une image de la sainte Vierge, ayant sur ses genoux l'Enfant-Jésus à qui les mages venaient offrir leurs présens ; cette peinture, usée par le temps, était dans le plus misérable état : à l'approche de l'empereur, la figure de la Vierge et celle de l'Enfant-Dieu apparurent sous des couleurs vives dont la fraîcheur le disputait aux fresques les plus brillantes. Les mages restaient dans l'ombre, les présens qu'ils apportaient au divin Enfant avaient pris le même éclat que les figures principales : ce prodige, ajoute la chronique, dura deux jours.

L'historien *Tatti* dit qu'on n'a conservé à Gravedona aucun souvenir de ce tableau, comme aucune tradition de cet événement.

Giulini affirme, au contraire, avoir vu lui-même, dans l'église de ce bourg, un très ancien baptistaire où l'on montre une peinture complètement semblable à celle décrite par les vieilles chroniques italiennes que nous citons. Ce tableau, à cause de cette même ressemblance, ajoute Giulini qui du reste, se refuse gravement à croire que ce soit celui sur lequel s'est opéré le prodige, est soigneusement conservé sous verre, et orné d'une lampe toujours allumée.

Cette peinture, dit encore l'historien mila-

nais, n'est pas à la place indiquée par les chroniques. « Dailleurs, » poursuit assez naïvement le savant écrivain, pour justifier son refus de croire à l'identité des deux tableaux, « com-
» ment une peinture usée déjà dans ces temps
» reculés, *et qui n'a repris son premier éclat*
» *que pendant deux jours*, ne serait-elle pas au-
» jourd'hui complètement détruite? »

Si le fait est vrai, quant au retour des couleurs dans leur fraîcheur première, *miracle* qui peut s'obtenir par des moyens purement humains et à l'aide du pinceau de quelqu'artiste, ne pourrait-on pas croire à quelque pieuse supercherie qui, jetant une lumière éclatante sur les dons offerts par les mages, faisait ainsi un appel aux offrandes charitables des fidèles et surtout à la munificence de l'empereur?

Les chroniques ne disent point par quel présent Lothaire répondit à cet innocent appel.

Le séjour de Lothaire à la cour de France ne fut que de courte durée; les affaires, sinon de la Lombardie laissées en bonnes et sûres mains, mais de Rome livrée à des vicissitudes toujours renaissantes, rappelèrent bientôt ce prince au delà des Alpes.

Théodore, prémicier de l'Église romaine, qui avait assisté au concile d'Attigni, et Léon, no-

menclateur, son gendre, ayant été mis en jugement pour un crime que l'on tenait secret, avaient eu la tête tranchée. Par un surcroît de cruauté usitée dans ces temps barbares, on avait crevé les yeux aux deux condamnés avant de leur faire subir le dernier supplice.

Il fut dit à la cour de France que ces exécutions avaient eu lieu par ordre du pape; il y fut encore dit que Théodore et Léon n'avaient été mis à mort que pour s'être montrés trop dévoués aux empereurs francs.

« Il paraît », dit à ce sujet l'historien de l'Église souvent cité par nous, « que la souveraineté sur cette capitale du monde était déjà » contestée aux nouveaux empereurs, au moins » par voie de fait; et que, sous prétexte d'évi- » ter dans les affaires le péril du retard, on les » terminait souvent avec une précipitation af- » fectée : ou bien, ajoute Berault-Bercastel, ces » faits et autres semblables prouvent que les » papes ne reconnaissaient déjà plus les empe- » reurs que comme seigneurs suzerains et protec- » teurs, et non point comme maîtres et justi- » ciers dans Rome.

» Le pape voulut se justifier, au moins quant à » l'exécution de Théodore à laquelle il protesta, » avec serment, qu'il n'avait point eu de part,

» quoiqu'il fût coupable, ajouta-t-il, du crime
» de lèze-majesté.

» L'empereur ne jugea point à propos d'é-
» clairer davantage ce mystère (1). »

La mission de Lothaire à Rome eut, pour le moment, un résultat négatif, la faiblesse de l'empereur Louis ayant reculé devant l'éclat qu'aurait amené cette affaire si l'enquête avait été suivie, et si l'on avait soulevé le voile mystérieux qui l'enveloppait.

Le jeune empereur, sur l'ordre de son père, retourna dans sa capitale lombarde sans avoir sévi, attendant quelque occasion favorable de manifester son mécontentement sur cette sanglante et ténébreuse intrigue.

On osait contester à Rome l'autorité des empereurs! On persécutait les partisans de la France dont on invoquait cependant l'assistance à chaque nouveau péril! Lothaire profita de son séjour à Pavie pour préparer quelques décrets où devait ressortir la souveraineté des empereurs francs sur les domaines de l'Église et sur Rome. La sage expérience de Walla ne dut pas rester étrangère à la rédaction de ces actes fameux.

Comme on l'avait prévu à Pavie, les affaires

(1) B.-B. *Hist. de l'Eglise*, T. IV, p. 319.

de Rome ne tardèrent pas à réclamer de nouveau l'intervention du jeune empereur.

Le pape Pascal étant mort peu de temps après le départ de Lothaire, un certain *Zizime* (1), romain de naissance, était parvenu à gagner une partie du peuple et à s'en faire élire pape. En même temps Eugène, archiprêtre de Sainte-Babine, était élu canoniquement par le clergé. Zizime, qu'une faction soutenait, entretint le schisme pendant quelques mois; mais Louis ayant ordonné à Lothaire de se rendre à Rome pour la défense d'Eugène II, Zizime se hâta de prendre la fuite à l'approche des Lombards.

Lothaire, cette fois, agit en souverain maître à Rome; sa parole sévère (2) fit sentir au clergé de la ville des pontifes, tout l'odieux des sanglantes persécutions auxquelles avaient été récemment en butte les partisans de la domination française; il s'éleva avec autorité contre l'espèce d'oppression dont on rendait victimes ceux qui avaient échappé à la mort, et dont les plaintes, il ne le savait que trop, étaient dirigées contre les juges de Rome et les pontifes eux-

(1) Selon le P. Pinchinat, *Zinzime. Dict. de l'Idol.*, etc., art. *Antipapes*, IXe siècle.

(2) L'auteur anonyme de la *Vie de Louis-le-Pieux*. — MURATORI.

mêmes; il fit restituer à plusieurs habitans les biens dont on les avait injustement dépouillés; il se plaignit de l'incurie et de l'ignorance de quelques papes qui avaient toléré trop d'abus, et signala l'insatiable avarice des juges, et déclara que désormais, *selon les antiques usages*, les juges seraient nommés par l'empereur. Ceux qui avaient prévariqué dans l'octroi de la justice, ou dans la gestion des affaires publiques, furent envoyés en exil. Cette mesure de rigoureuse équité fut un sujet de vive allégresse pour le peuple romain (1).

Enfin, pendant ce glorieux séjour à Rome, et pour prévenir de nouveaux abus dont il n'empêcha pas le retour, Lothaire publia sa célèbre constitution en neuf articles que rapportent Baronius et Holsténius.

Ce décret frappait d'exil quiconque troublerait l'élection régulière d'un souverain pontife.

Des commissaires, nommés par l'empereur et le pape, devaient faire à l'empereur leur rapport sur la manière dont la justice était administrée par les juges, les comtes et les ducs.

Tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, devaient déclarer selon quelle loi ils voulaient vivre, c'est à dire qu'on leur donnait l'op-

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. IV, pag. 460 et 463.

tion, les lois des Goths ou des Lombards, et le droit romain étant également tolérés en Italie; et on devait les juger selon la législation de leur choix, par l'autorité de l'empereur et du pape.

Le même décret ordonnait la remise au clergé des biens lui appartenant et qui pouvaient être injustement retenus par autrui; enfin, l'empereur ne promettait sa bienveillance qu'à celui qui rendrait obéissance et respect au souverain pontife.

Le clergé et le peuple prêtèrent serment à cette constitution en présence du pape et de l'empereur.

Nous trouvons, dans l'*Histoire de l'Église*, la formule de ce serment : « Nous promettons fidé» lité aux empereurs Louis et Lothaire, fran» chement et sans arrière pensée, *sauf la foi* » *que nous avons promise au pape*; nous ne » souffrirons pas que l'élection du pape se fasse » autrement que selon les canons, et que celui » qui aura été élu soit consacré avant qu'il ait » fait, en présence du peuple et de l'*envoyé de* » *l'empereur*, un serment semblable à celui que » le pape Eugène a fait, de *son plein gré*, pour » l'intérêt commun. »

Ce serment, tout équivoque qu'il puisse paraître, la constitution publiée par Lothaire, l'in-

tervention continuelle des empereurs dans le affaires intérieures de Rome, sont, nous le ré pétons, des preuves évidentes pour nous, qu Pepin et Charlemagne, dans les donations pa eux faites ou sanctionnées en faveur du Saint Siége, s'étaient réservé les droits, non pas seu lement de seigneurs suzerains, mais de souve raineté.

Ces mêmes prérogatives, que nous appelor des droits de la conquête, furent d'abord att quées sourdement, et puis hautement qualifié d'abus par les pontifes romains, lorsque la cou de Rome voulut, elle aussi, prendre sa part une large part encore, de la dépouille de ce mêmes rois ou empereurs de qui les papes te naient leur puissance temporelle.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Lois et coutumes de la Lombardie sous la domination des Goths. — Les Lombards en Italie. — Oligarchie. — Royauté élective et héréditaire. — Religion des Lombards. — Polythéisme. — Ils embrassent le catholicisme. — Schisme des ariens. — Comment les Lombards tolèrent les lois et les coutumes du peuple vaincu. — Législation sous les Francs. Assemblées générales ou diètes. — Dignitaires laïques et ecclésiastiques. — Maires du palais. — Archevêques. — Evêques. — Leur nomination. — Fonctions ecclésiastiques subalternes. — Immunités de l'Eglise. — Abus. — Quelques règlemens. — Les richesses et la puissance du clergé furent quelquefois un danger.

Arrivé à cette époque où vont se passer de graves événemens, nous nous arrêterons quelque temps pour jeter un coup d'œil sur la religion, les usages, les lois et les mœurs qui régnaient alors dans la partie de l'Italie que possédaient les descendans de Charlemagne.

Le récit des événemens qui se sont succédé chez un peuple ne constitue pas seul l'histoire de ce peuple. Ses lois, ses usages, doivent au moins, autant que les faits, captiver l'intérêt de l'homme qui cherche le côté vraiment instructif et philosophique de l'histoire.

Anticipant même sur les faits, et pour donne de l'ensemble à cet aperçu des mœurs et de l législation des peuples de l'Italie supérieure sou la domination française, nous nous proposons d signaler les édits les plus remarquables de Char lemagne et de ses successeurs, même après Lo thaire, sur le trône lombard, sauf à reprendre après cette revue nécessaire, la suite des évé nemens qui amenèrent la fin de notre domination en Italie et qui firent de cette belle contrée l proie de l'Allemagne.

Quelques mots aussi sur les temps antérieur à l'occupation française ne nous paraissent pa inutiles.

L'histoire des peuples est fertile en étrange rapprochemens.

L'empire romain, qui devait son origine à *Au guste*, finit par un autre *Auguste* (1) en Occident

La ville de Rome, fondée par un *Romulus* eut, douze siècles après sa fondation, pour der nier empereur romain, un autre *Romulus* (2)

A cette époque, l'Italie était sujette à la *lo romaine* (3). En proie pendant quatorze ans

(1) ROMULUS, *Momillus*, AUGUSTULUS, fils d'*Oreste.*

(2) Ainsi, le dernier empereur romain porta les noms d fondateur de Rome et du fondateur de l'empire.

(3) PUFFENDORFF, *Hist. Univ., an.* 476.

après la chute du jeune Romulus Augustulus, à la tyrannie d'Odoacre, roi des Hérules, elle devint la conquête de Théodoric, roi des Goths. Ce jeune monarque, élevé à la cour de Constantinople, ordonna par un édit l'observation, dans ses nouveaux États, des lois et coutumes romaines auxquelles il soumit également les Goths.

A l'exception des emplois militaires qu'il confia à des chefs de sa nation, il rendit aux Romains (1) tous ceux qu'ils avaient possédés. Son glorieux règne dura trente-trois ans. Ce fut une ère de repos et de bonheur pour l'Italie, bouleversée depuis long-temps par de sanglantes convulsions.

Dix ans après sa mort, Bélizaire enlève à ses successeurs Rome et presque toute l'Italie méridionale qu'il réduit sous la domination de l'empereur d'Orient. Vainement Totila et Teja, derniers rois des Goths, luttent avec un héroïque courage et des efforts que couronnent d'abord d'incroyables succès, contre la puissance de Constantinople ; l'eunuque Narsès, général des armées de Justinien, et qui comptait les Lombards parmi ses troupes auxiliaires, livre aux Goths

(1) Pour les barbares venus du Nord, tous les peuples conquis par les armes de Rome étaient compris dans la dénomination de *Romains*.

Grimoald, roi usurpateur, mourant après un long règne illustré par de grandes actions, avait désigné pour son successeur Garibald son fils. « Ce jeune prince, » dit Puffendorff, « ne porta » pas long-temps la couronne, et l'attachement » que les Lombards avaient eu pour Grimoald, » ne fut pas assez fort pour les empêcher de » reconnaître, comme leur souverain, Pertharit » ou Bertharit, fils d'Aripert, leur roi légitime. » Ce prince, qui s'était réfugié en France, » pensa que la mort de Grimoald était une occa- » sion favorable pour remonter sur un trône qui » lui appartenait; il se rendit en Italie, et eut » la satisfaction de voir ses sujets s'empresser » à lui rendre leurs hommages. Garibald, aban- » donné de presque tous les Lombards, fut » obligé de prendre la fuite, après avoir régné » environ trois mois (1). » Voilà pour ce qui est de l'hérédité du trône chez les Lombards.

La première *religion* des Lombards avait été le polythéisme, non tel que le comprenait la vieille Rome, mais avec des dieux qui avaient leurs noms germaniques et leurs attributions particulières.

Les Romains qui ont écrit sur la Germanie ont donné à ces dieux, dans leurs relations, les

(1) PUFFEND., T. II, liv. II, chap. II, pages 59 et 60.

noms des divinités grecques et romaines, selon qu'ils croyaient reconnaître ces mêmes divinités dans les fables et les emplois qui leur étaient attribués en Germanie (1). Tacite dit que les représentations humaines de la divinité étaient tout à fait proscrites en Germanie : nous pensons, avec les continuateurs de Puffendorff, qu'il faut se borner à croire que le polythéisme des Germains multipliait beaucoup moins les images que ne l'avait fait celui des Grecs et des Romains (2).

Autharis, le troisième des rois lombards depuis leur entrée en Italie, ce roi qui le premier donna à ses peuples des lois écrites, fut aussi le premier à embrasser le christianisme. Les sujets suivirent bientôt l'exemple du souverain : ce fut une cause de moins d'oppression pour le peuple vaincu.

(1) Le système religieux des vieux Germains ne nous est connu que par Tacite et César qui souvent nous en font des récits opposés. Cela tient à ce que les Romains, et Tacite en particulier, affectaient une dédaigneuse indifférence et presque une ignorance volontaire sur l'histoire et la religion des peuples qu'ils regardaient comme barbares.

(2) D'après cette affirmation de Tacite, modifiée même dans le sens de notre observation, il eût été naturel que les Germains et les Lombards prissent plus tard parti pour les iconoclastes; il est à remarquer que le contraire arriva, et que ces peuples, surtout les Lombards, n'éprouvèrent aucune sympathie pour cette hérésie.

Mais l'arianisme se fit jour un moment sous Arioald, sixième roi lombard, dont la haine contre les catholiques occasionna de grands désordres.

Son successeur Rotharis adoucit le mal sans l'extirper, puisque lui-même était arien. Il toléra l'orthodoxie catholique et l'arianisme, comme on tolérait la loi lombarde et la loi romaine. Il établit, dans toutes les villes, deux évêques : l'un catholique, l'autre arien.

A l'époque de l'invasion des Francs, la Lombardie, aussi bien que ses rois, était toute catholique ; elle a persisté depuis dans cette croyance.

On a beaucoup exalté la générosité des Lombards pour avoir laissé aux peuples d'Italie leurs *lois* et leurs *coutumes*. Les Goths avaient fait plus et mieux qu'eux.

D'ailleurs tel était, à ces époques reculées, l'usage suivi par presque toutes les nations barbares originaires de la Germanie.

« Le Franc, dit Montesquieu, était jugé par
» la loi des Francs, l'Allemand par la loi des
» Allemands, le Bourguignon par la loi des Bour-
» guignons, le Romain par la loi romaine ; et
» bien loin qu'on songeât, dans ces temps-là, à
» rendre uniformes les lois des peuples conqué-

» rans, on ne pensait pas même à se faire lé-
» gislateur du peuple vaincu (1). »

Nous trouvons dans l'histoire deux exceptions saillantes à cette coutume générale : l'une, nous l'avons déjà citée, par laquelle Théodoric, roi des Goths, soumit les Goths (2) eux-mêmes aux lois et coutumes des Romains. L'autre est

(1) MONTESQUIEU, *Esp. des Lois*, liv. XXVIII, chap. II.

Nous trouvons, dans l'*Introduction au Manuel du Droit français*, par J.-B.-J. PAILLIET, page 7, une opinion toute contraire aux idées généralement admises et que nous avons adoptées.

« L'Italie, dit ce jurisconsulte, retomba, sous Justin II,
» au pouvoir des Lombards, dont Rome et Ravenne seules
» ne devinrent pas la conquête. Les lois des vainqueurs *rem-*
» *placèrent si complètement les lois justiniennes*, que, dans
» le IXe siècle, Charlemagne, après avoir vaincu Didier, der-
» nier roi des Lombards, et rétabli l'empire d'Occident, vou-
» lut faire revivre le droit romain, mais ne put y parvenir;
» car, malgré toutes les recherches, on n'en put trouver
» dans toute l'Italie un seul exemplaire. *Le droit romain*
» *avait disparu comme un fleuve qui s'ensevelit sous terre*,
» pour ne reparaître qu'à de longs intervalles, sous de
» nouveaux cieux et sur une terre nouvelle. »

La perpétuité du droit romain, après la chute de l'empire, est aujourd'hui incontestablement prouvée. Qu'on lise, entre autres discussions, la XIe leçon de l'*Histoire de la Civilisation*, par M. GUIZOT, T. Ier; qu'on lise surtout l'*Histoire du Droit romain dans le moyen-âge*, par M. DE SAVIGNY, et il ne restera aucun doute à cet égard.

(2) Selon Paul Diacre, les Lombards descendaient des premiers Goths, et formèrent long-temps un seul et même peuple avec les Gépides.

On les appelait *Longobardi* à cause de la longueur de leur barbe. C'était une nation tout à fait différente des Lombards

tout opposée : « Les Visigoths en France, dit » M. Guizot (1), étaient, au commencement » du VIe siècle, dans la même situation que les » Bourguignons et les Francs. La loi barbare et » la loi romaine étaient distinctes; chaque peu- » ple gardait la sienne. Quand les Visigoths eu- » rent été rejetés en Espagne, cet état changea. » Le roi Chindasuinthe (642-652) fondit les deux » lois en une seule et abolit formellement la loi » romaine. »

Ainsi, on le voit, la coexistence de la loi du vainqueur et de celle du vaincu était la règle; l'abrogation de l'une de ces lois, l'exception.

La conquête des Francs ayant mis fin à la domination des Lombards en Italie, il convient de fixer nos idées sur une appréciation trop longtemps accréditée et évidemment erronée de cette occupation devancière de la nôtre.

Écoutez presque tous les historiens. Écoutez Muratori (2), Giulini (3); ces hommes si graves vous disent :

« La domination des Lombards était si douce

dont parle Tacite. C'est aussi l'opinion de Gunther, d'Othon de Frise, de Gratius et des continuateurs de Puffendorff.

(1) *Hist. de la Civil.*, T. Ier, leç. Xe, pages 306 et 307.

(2) MURATORI, *Antiq. ital.*, dissert. XXI.

(3) GIULINI, *Stor. di Mil.*, T. I, lib. I, page 1.

» que Romains et Lombards semblaient n'être » qu'un seul et même peuple. »

Écoutez Machiavel (1) :

« Les Lombards en Italie n'avaient plus rien » d'étranger que le nom. »

Le reste des historiens a adopté, proclamé cette opinion comme Giulini, comme Muratori, comme Machiavel, et cela, remarquons-le bien, sur la foi de Paul Diacre (2), écrivain lombard!

Maffei et Manzoni, ces deux esprits si distingués, s'élèvent contre un tel jugement, le repoussent comme erroné, comme injuste, et le combattent par des argumens qui nous paraissent incontestables et dont nous nous bornerons à ne donner que la substance.

Les Lombards et les Romains, dit-on, *ne formaient plus qu'un seul peuple.*

(1) MACHIAVEL, *Storia fior.*, lib. I.

(2) Paul Diacre, d'Aquilée, était secrétaire du roi lombard Desiderio. Charles le conduisit en France, le retint à sa cour et l'honora de sa familiarité, par estime pour sa vaste érudition. Paul, accusé d'être entré dans une conspiration tendant au rétablissement de Desiderio, et interrogé par le roi des Francs, lui répondit avec franchise qu'il serait toujours fidèle à son ancien maître. On raconte que le monarque, irrité, ordonna qu'on lui coupât la main ; mais que, rétractant aussitôt cet ordre indigne de lui, il se serait écrié : « Où » trouverions-nous une main capable comme la sienne d'é» crire l'histoire ? » Paul se retira auprès d'Aréchis, duc de Bénévent, dont la rébellion ne tarda pas, comme nous l'avons vu, à rappeler Charles en Italie.

Les Lombards n'avaient plus rien d'étranger que le nom.

Nous n'avons, pour bien démontrer l'heureux à propos de cette assertion, qu'à rappeler la loi de Luithprand (1), qui défendait, sous peine de mort, tout mariage entre Romains et Lombards.

Certes cette loi ne date pas des premiers temps de la domination; Luithprand était contemporain de Charles-Martel : les Lombards ont compté vingt et un rois, et Luithprand en était le dix-huitième (2)!

Poursuivons l'examen de cette touchante fusion des deux peuples.

Qui appelait-on au conseil des rois pour les lois et les décrets à publier? Des Lombards, rien

(1) LUITHP., lib. III, cap. XIV, page 479. Cité par Mansoni.

(2) La loi des Francs, tant salienne que ripuaire, la loi des Visigoths, la loi des Bourguignons, ne renferment rien qu'on puisse invoquer pour motiver cette prohibition si rigoureuse.

Nous nous bornerons à citer deux textes de la loi des Bourguignons :

« TITRE X, § 1er. — Que le Romain soit soumis à la même condition que le Bourguignon.

» TITRE XII, § 2. — Si une jeune fille romaine s'est unie à un Bourguignon sans l'aveu ou à l'insu de ses parens, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parens. »

Ici la faute ou le délit n'est pas dans le mariage en lui-même, mais seulement dans l'absence du consentement des parens.

que des Lombards. Qui occupait les emplois publics? Qui percevait les impôts? Qui profitait des taxes dont on chargeait la nation? Les Lombards, toujours les Lombards.

Jamais un Italien ou Romain ne prit part, sous cette domination tutélaire, à aucune délibération, à aucun acte d'intérêt national, et ne fut appelé à aucune charge publique.

C'est la voix grave et consciencieuse de Manzoni qui affirme et prouve ces étranges choses !

Mais la loi romaine sous laquelle on avait laissé vivre les Romains, cette loi, dit Manzoni (1), établissait des offices, réglait des attributions que la conquête effaça. Les rapports, les conflits entre les anciens habitans et les nouveaux, la loi romaine n'avait pu d'avance les régler ! Cette loi romaine, qui était obligatoire pour les Italiens, était-elle une sauvegarde pour le maintien de leurs droits? Qui interprétait cette loi? Qui l'appliquait comme juge? Des Lombards, vous répondent Maffei et Manzoni (2).

(1) *Discorso Storico*, cap. III, page 383.

(2) A ces noms quelques critiques seront tentés peut-être de s'écrier, comme Montesquieu, à propos du livre de l'abbé Dubos, sur l'*Etablissement des Francs dans les Gaules* : « Mais l'auteur a puisé dans de mauvaises sources pour un « historien : ce n'est point sur des ouvrages d'ostentation « qu'il faut fonder des systèmes. * » La poésie n'est pas la

* MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, L. XXVII, chap. III.

Maintenant, comment comprendre que des historiens, justement accrédités, aient écrit que *les Lombards et les Romains ne formaient plus qu'un seul peuple?*

Qu'on le reconnaisse donc : cette fusion des deux peuples, proclamée hautement par Paul Diacre, et par beaucoup d'écrivains d'après lui, n'est rien moins que démontrée : il y a justice à faire prévaloir l'opinion contraire.

Nous croyons, nous, que le nord de l'Italie, ravagé, ruiné d'abord par les Huns, puis sous les Goths, était tombé comme une proie facile entre les mains des Lombards; que ces nouveaux envahisseurs ayant dépouillé, décimé, sous les règnes d'Alboin et de Cleph, tout ce qui pouvait rester d'habitans riches et puissans dans le pays, et ayant ainsi nivelé une population qu'ils daignaient à peine considérer comme formant un peuple, ne lui avaient laissé ses anciennes lois et coutumes que parce que tel était l'usage de ce temps-là.

D'où put provenir cet usage? En chercherons-

seule gloire littéraire de Manzoni et de Maffei, et les opinions émises par ces deux écrivains remarquables sur l'objet qui nous occupe ne sont point produites dans des ouvrages d'apparat, mais dans de savantes et graves dissertations historiques; elles sont d'ailleurs appuyées sur des faits et des documens sans réplique.

nous la source dans le dédain qu'inspiraient les vaincus à ces conquérans barbares, qui sans doute auraient considéré comme trop mal employé le temps passé à instruire, dans leur législation, la contrée envahie? Faut-il plutôt l'attribuer au désir de maintenir toujours bien distincte la démarcation entre les vainqueurs et les vaincus, de perpétuer le souvenir de la conquête, et de laisser toujours en présence l'oppresseur et l'opprimé? Luithprand, nous l'avons vu, l'a marquée cette limite avec une loi de sang.

Au reste, quelques historiens (1) en accueillant et cherchant à mieux accréditer l'assertion de Paul Diacre, ont eu un but qui n'est pas difficile à pénétrer. Grégoire III, Zacharie et Adrien Ier, ayant appelé les Francs en Italie, ont été la cause première de la défaite des Lombards. En exaltant les bienfaits de ces dominateurs, on rend le Saint-Siége responsable de leur chute et des maux qu'on prétend en avoir été la conséquence.

Les malheurs de l'Italie, à en juger par l'ambition turbulente et toujours inassouvie des Lombards, auraient été, si le nord de la Pénin-

(1) Il ne peut être question ici ni de Giulini ni de Muratori.

sule n'avait changé de maître, bien autrement graves que ceux que nous aurons à raconter.

La conquête de Charlemagne ne frappa que les rois et les grands de la Lombardie; la nation lombarde, qui vivait dans ces contrées depuis six générations, resta sous la protection de la nouvelle dynastie, aussi bien que la population romaine qui, par ce nouvel ordre de choses, fut tirée de l'état d'ilotisme où la faisait languir la précédente domination.

Le vainqueur proclama, selon l'usage, que les lois et les coutumes existantes chez le peuple conquis seraient respectées et maintenues. On les maintint, mais non à la façon des Lombards.

« Il résulta de la tolérance des vainqueurs, » dit le comte Verry (1), que les siècles suivans » offrirent le spectacle de trois nations différen-

(1) *Storia di Milano*, T. Ier, pages 103 et 104.

Le comte *Verry*, Milanais, a publié, vers la fin du XVIIIe siècle, une histoire de son pays. Cet historien spirituel, mordant, ingénieux, est parfois, dans ses écrits, d'une concision qui, trahissant ou de la paresse à réfléchir ou une grande hâte d'arriver au but, le fait paraître, sur quelques points, un peu superficiel.

Le comte *Giulini*, autre Milanais, que nous avons déjà cité et que nous citerons bien souvent encore, a publié, en 1760, dix volumes in-4° sur l'histoire de Milan, depuis l'invasion des Francs jusqu'aux Visconti, ce qui comprend l'espace de près de cinq siècles.

Ecrivain patient, infatigable, scrupuleux jusqu'à la minutie dans ses recherches, profond et lumineux dans ses

» tes, naturalisées sur le sol de la Lombardie, » vivant en paix entr'elles, mais dont chacune » était régie par les lois de son origine. Les Ita- » liens, qui, par suite de la longue domination » de Rome, étaient encore appelés Romains, vi- » vaient sous les anciennes lois romaines et » étaient jugés d'après cette législation. Les » Lombards suivirent les lois et les coutumes » lombardes. Les Francs qui s'établirent en » Italie furent assujettis à la loi salique. »

Au reste, la loi des Francs et la loi des Lombards avaient plus d'un point de ressemblance.

Sortis de la Germanie, ces deux peuples devaient se ressentir, dans leurs mœurs et dans leurs usages, de leur commune origine ou de leur long séjour sous le ciel germanique. Envahisseurs, l'un dans la Gaule et puis en Ita-

discussions, il a laissé un monument dont sa patrie s'enorgueillit à juste titre.

Verry s'est proposé de traiter toute l'histoire de son pays dans trois volumes.

Giulini a voulu donner une histoire complète de Milan, pendant près de quatre siècles, soit sous le rapport purement politique, soit relativement à ses monumens, à ses coutumes, à ses mœurs. C'est plutôt un ouvrage précieux à consulter pour éclaircir un fait, pour traiter une question spéciale, qu'un livre à suivre dans tous ses détails et ses développemens successifs.

L'un et l'autre historiens ont écrit selon le but que chacun d'eux s'était proposé.

lie, l'autre en Italie seulement, de provinces romaines soumises à la loi latine, ils durent souvent se rencontrer dans les modifications que cette situation nouvelle apporta progressivement dans leurs lois et leurs coutumes. Ne serait-ce pas ce motif qui fit que les Capitulaires publiés par Charlemagne et ses successeurs en Lombardie, ne furent considérés que comme des additions à la loi lombarde (1)? Nous ne prétendons pas que les lois des peuples nordiques fussent uniformes, nous avons dit le contraire; mais que l'on observe successivement dans la Grande-Bretagne, les Saxons et les Danois, ces deux peuples rejetons d'une même branche gothique; que l'on suive les Bourguignons dans quelques parties de la Gaule, et les autres hordes nomades vomies par le nord sur le midi de l'Europe: chez tous ces conquérans barbares se retrouvent, comme chez les Francs et les Lombards, les propriétés natives de leur sol originaire : dans les mœurs, les usages, les lois de ces peuples divers on reconnaît, à cette époque, le même fond et la même tendance : ainsi, par exemple, tous, avec

(1) On a donné le nom de *Loi lombarde* à un recueil de lois publiées par les rois lombards, notamment Autharis, Rotharis, Luithprand et Rachis.

des moyens et des ressorts modifiés selon le caractère de chaque peuple envahisseur et de chaque peuple vaincu, arrivèrent, les uns plus tôt, les autres plus tard, au même résultat : la *féodalité*.

Mais, quant au cas particulier de la conquête de l'Italie par les Lombards et les Francs, il y eut dans cette double occupation un but et une tendance complètement opposés.

D'un côté, une nation tout entière cherchant un sol producteur, une riche patrie, portant ses pénates, bâtissant ses demeures aux lieux où étaient les lares et les demeures d'un autre peuple; d'autre part, une armée de guerriers, mus par le sentiment de la gloire, laissant derrière eux leurs foyers et leurs familles, plus épris de leur ciel brumeux que du beau ciel des vaincus, rêvant au retour en posant leurs tentes dans le pays conquis, et n'aspirant qu'à y laisser quelques traces glorieuses de leur passage! Ces traces, Manzoni, Maffei nous les montrent; on les retrouve dans la législation tout entière qui suivit la conquête : et l'on peut dire en toute assurance que le règne des Francs eut sur celui des Lombards l'avantage, dès les premiers temps de la conquête, de n'être pas spoliateur, et de rendre une partie de sa dignité au peuple sub-

jugué avant eux par les Lombards. Sous ce régime, on admit indistinctement Italiens, Lombards et Francs aux charges publiques (1), aux conseils de l'État et à la diète, qui finit plus tard par nommer et proclamer ses rois.

Sous ce régime, les mains du vainqueur ne furent plus les seules à tenir l'épée et la balance de la justice.

Nous verrons en allant plus avant, que, sous la domination française, il y eut distinction entre les législations de chaque peuple, non comme un moyen de démarcation outrageuse et oppressive, mais par esprit de tolérance autant que par l'influence des usages du temps. Nous aurons des fautes à relever, des abus à déplorer : quelle est l'institution humaine qui en soit exempte? Mais au moins il y aura communauté d'intérêts ; les phases de prospérité seront égales

(1) Il résulte de la loi VIII[e] publiée par Pepin, qu'il y avait sous son règne, des comtes *francs* et des comtes *lombards* et *italiens* pour gouverneurs des villes. MURATORI, *Rerum Italic.*, T. I[er], p. 2.

On lit encore dans MURATORI,* que Charlemagne envoya en 811, pour ambassadeurs à l'empereur Nicéphore, *Atton* ou *Azzon*, évêque de Basle, *Hugues*, comte de Tours, et *Aïon* ou *Agione*, Lombard du Frioul. « Le sage monarque, » ajoute le docte historien, admettait les Italiens et les Lom- » bards aux fonctions les plus honorables de la cour et du » royaume. »

* *Ann. d'Ital.*, T. IV, *anno* 811, p. 416.

pour tous, les revers communs, la gloire commune : tous seront appelés à profiter des améliorations progressives apportées aux lois et aux coutumes. La loi de Luithprand, cette loi de mort, sera rayée par les Francs des codes de Lombardie ; enfin, comme nous le démontrerons par les faits, la fusion entre les vainqueurs et les vaincus ne devint une réalité que sous la domination française.

Ce que nous avons dit de la *succession au trône* chez les Lombards peut s'appliquer aux Francs, notamment pour le royaume d'Italie.

Le trône fut *héréditaire* et *électif* dans l'acception que nous avons développée; mais le choix dépendit souvent plus de la volonté du souverain que d'une diète générale, bien que les Francs aient constitué ces sortes d'assemblées plus régulièrement que les Lombards.

A ces *diètes*, furent convoqués les seigneurs laïques et les évêques (1) d'Italie, satisfaction

(1) Il n'était encore alors question nulle part de *communes*.

Voltaire dit que les évêques, avant *Pepin*, père de Charles-Martel, n'assistaient pas aux assemblées de la nation franque. Il ajoute que, selon les annales de Metz, ce même *Pepin*, premier du nom, maire du palais, procura cette prérogative au clergé. Voltaire voit dans cet acte le premier

graves leur étaient directement adressées, ils les jugeaient eux-mêmes ou les soumettaient, quand elles étaient trop épineuses, au roi, qui souvent leur abandonnait, même dans ces cas, le soin de statuer.

Après ce poste hors ligne, venaient *les premiers dignitaires* qui, ressortant immédiatement du roi ou du comte du palais, avaient sous leur autorité d'autres fonctionnaires d'un ordre inférieur.

Ces premiers dignitaires étaient, pour les affaires ecclésiastiques, les *archevêques métropolitains* et les *évêques;* et pour les affaires séculières, les *ducs,* les *comtes* et les *commissaires royaux*.

Les *archevêques* étaient, comme aujourd'hui, les chefs ou les premiers des *évêques* dans une certaine étendue de pays (1); on les appelait aussi *évêques métropolitains,* et ils avaient plusieurs *évêques* suffragans.

(1) On donnait aux archevêques et aux évêques le titre de *Dominus* ou *Domnus*; de là, dit Giulini, la dénomination de *vice-dominus.*

Plus tard, les abbés et même les moines furent appelés aussi *Domini, Domni.* Beaucoup d'abbés, à mesure qu'ils croissaient en richesses et en puissance, obtinrent aussi de porter des marques épiscopales telles que la mitre * et la crosse.

* Ou du moins le berret qui en tenait lieu.

L'archevêque convoquait le concile de sa province et le présidait ; il jugeait par appel dans certaines causes, soumises d'abord à la décision de ses suffragans.

On verra, dans la suite de cette histoire, les hautes prérogatives et la puissance imposante que surent successivement acquérir les archevêques de Milan.

Dans les premiers siècles de l'Église, les *évêques* étaient élus par le clergé et le peuple.

En France, les rois de la première race disposaient des évêchés, des abbayes et des monastères. Il était néanmoins procédé parfois à des élections pour les évêchés ; et les rois, dans ce cas, prenaient souvent, pour la forme, l'avis des seigneurs et des grands, et recevaient les requêtes du peuple.

Du temps de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, les églises récupérèrent en quelque sorte le droit d'élection, sauf pour les évêchés, auxquels ces empereurs continuaient de nommer avec ou sans l'avis du clergé et du peuple. La Lombardie ne put pas toujours se soustraire à ce régime contre lequel les papes crurent souvent devoir réclamer. Le droit de suffrage et d'élection est le plus antique et le moins respecté de tous les droits sociaux.

graves leur étaient directement ad
les jugeaient eux-mêmes ou les
quand elles étaient trop épine
souvent leur abandonnait, m
le soin de statuer.

Après ce poste hors li
miers dignitaires qui, re
du roi ou du comte d
autorité d'autres fo
férieur. quelle

Ces premiers d *chapelles*.
faires ecclésiasti *ptismales*, p
litains et les *é* s'administrer
lières, les *d* les desservans s'a
royaux.

fonctionnaires ecclésiasti

Les *ar* soumis aux métropolitains et
les chef aient les *archiprêtres*, les *arch*
certai *ice-dominus* qui remplissait auprè
aussi la charge des *vicomtes* auprès des
sie et des *vice-juges* auprès des *juges*; enfi
positi qui administraient les hospices
és et dépendans de quelque abbaye; ces
siti, en l'absence des *abbés*, étaient cha
de la direction des couvens.

Chaque monastère était gouverné par un
qui était le directeur de tous les moines

la conduite intérieure.
., les moines choisis-
mais les biens des
bles qu'ils ex-
le ve siècle,
nse, à
is des cou-
s évêques, les
ces dons à des
nt en France comme
e Charlemagne, qui s'ef-
ment, de les réprimer.

siastiques étant les serviteurs immé-
e Dieu, on leur imposa le devoir de s'em-
oyer aux offices de dévotion et de charité; il leur fut défendu de se mêler aux fracas des armes, défense qu'ils ne violèrent que trop souvent. Leurs biens, comme les biens des communautés religieuses, furent exempts d'impôts, ce qui entraîna plusieurs abus auxquels on dut remédier. Beaucoup de séculiers, se revêtant de l'habit monastique, parvinrent en Lombardie à usurper des exemptions personnelles pour la milice; d'autres, par des ventes simulées, par des donations fictives de leurs biens à des monastères, exemptaient ces mêmes biens des charges pu-

Enfin, le huitième concile tenu à Constantinople en 869, priva les laïques du droit d'élection qui ne fut accordé qu'au clergé. On y défendit même d'y recevoir pour évêques ceux qui ne seraient nommés que par les empereurs et les rois. La seule prérogative laissée aux souverains fut d'agréer les nouveaux promus avant leur ordination et leur sacre.

Les *diocèses* s'appelaient *paroisses*. Les *paroisses* étaient divisées en *cures*, lesquelles se subdivisaient en *succursales* et *chapelles*. Les cures s'appelaient *églises baptismales*, parce que le baptême ne pouvait s'administrer que dans ces églises dont les desservans s'appelaient *archiprêtres*.

Les principaux fonctionnaires ecclésiastiques ou séculiers, soumis aux métropolitains et aux évêques, étaient les *archiprêtres*, les *archidiacres;* le *vice-dominus* qui remplissait auprès des évêques la charge des *vicomtes* auprès des *comtes*, et des *vice-juges* auprès des *juges;* enfin les *præpositi* qui administraient les hospices éloignés et dépendans de quelque abbaye; ces *præpositi*, en l'absence des *abbés*, étaient chargés de la direction des couvens.

Chaque monastère était gouverné par un *abbé* qui était le directeur de tous les moines pour

le spirituel et pour la conduite intérieure.

Dans les premiers temps, les moines choisissaient leur *abbé* parmi eux ; mais les biens des monastères devinrent si considérables qu'ils excitèrent la cupidité des séculiers. Dès le ve siècle, les princes donnèrent comme récompense, à leurs principaux officiers, les revenus des couvens et même le titre d'abbé ; les évêques, les papes eux-mêmes, firent de ces dons à des laïques. Ces abus existaient en France comme en Italie, à l'époque de Charlemagne, qui s'efforça, mais inutilement, de les réprimer.

Les ecclésiastiques étant les serviteurs immédiats de Dieu, on leur imposa le devoir de s'employer aux offices de dévotion et de charité ; il leur fut défendu de se mêler aux fracas des armes, défense qu'ils ne violèrent que trop souvent. Leurs biens, comme les biens des communautés religieuses, furent exempts d'impôts, ce qui entraîna plusieurs abus auxquels on dut remédier. Beaucoup de séculiers, se revêtant de l'habit monastique, parvinrent en Lombardie à usurper des exemptions personnelles pour la milice ; d'autres, par des ventes simulées, par des donations fictives de leurs biens à des monastères, exemptaient ces mêmes biens des charges pu-

bliques (1). Il est inutile d'ajouter que, sans la cupidité de certains chefs ecclésiastiques, le législateur n'eût pas eu à réprimer de pareils abus.

D'après une loi lombarde, ceux qui donnaient leurs biens aux églises pouvaient se réserver la faculté d'en disposer autrement toute leur vie durant. Un tel état de choses préjudiciait gravement au trésor et entraînait les abus que nous venons de désigner sous le nom de *donations fictives :* presque tous les donateurs, se réservant cette faculté, restaient eux-mêmes, moyennant une modique redevance, en possession des terres par eux cédées aux églises. A l'aide de ce léger sacrifice, ils conservaient la propriété de ces fonds, puisque la loi leur laissait le droit d'en disposer en tous temps, et ils en jouissaient sans payer d'impôt public, attendu que la donation qui en avait été faite, plaçait cet immeuble dans la catégorie des biens ecclésiastiques.

Charlemagne, pour mettre fin à un aussi grave abus, voulut que ces donations fussent irrévocables, laissant toutefois la faculté aux donateurs de s'en réserver, pour un temps déterminé l'usufruit à titre de redevance. Plus tard, Lo-

(1) GIULINI. — Les mêmes abus se reproduisirent chez le Franc et chez les Anglo-Saxons dans la Northumbrie. — LINGHARD, *Hist. d'Angl.*, T. Ier, supp., p. 517.

thaire rétablit, en Lombardie, la loi de Luithprand si judicieusement abrogée par son aïeul. Au reste, ce prince publia plusieurs autres décrets imprudens et irréfléchis que son père, l'empereur Louis, comme nous le verrons, crut devoir abroger ou modifier.

Les biens ecclésiastiques n'étaient pas exempts de toute espèce de charge.

Tout individu jouissant de ces biens, fût-il comte, pourvu qu'il ne fût point indigent, payait les *nones* et les *dîmes*.

Le produit des dîmes était partagé en quatre portions : la première appartenait à l'évêque, la seconde au clergé, la troisième aux pauvres, la quatrième était réservée pour la réparation des établissemens destinés au culte.

Les esclaves, les aldions, dit Giulini, cultivant, *non par fraude* (1), mais par suite d'une extrême pauvreté, des fonds appartenant à l'Église, devaient n'être soumis à aucun impôt, à aucune charge ni à aucun service, soit public, soit privé.

Un décret de Lothaire autorisa chaque évêque et chaque abbé à avoir, comme conseils,

(1) Des peines étaient prononcées (décret de Lothaire) contre quiconque cherchait par *fraude* à ne pas satisfaire aux charges publiques.

dignes de foi, devant les juges qui n'avaient qu'à les absoudre, sur la promesse toutefois par les coupables, de chercher tous les moyens en leur pouvoir de payer le dommage occasionné par eux à autrui.

Ces immunités n'étaient pas applicables à un individu poursuivi pour un crime capital. Si un homme, convaincu de ce grand crime, se réfugiait dans une église, on n'était point tenu de l'en chasser aussitôt; mais on devait lui refuser toute nourriture. Le comte faisait sommer l'évêque, l'abbé ou le gardien de lui livrer le criminel. En cas de refus, l'évêque, l'abbé ou le gardien encouraient, pour la première fois, une amende de quinze sous; à un second refus, l'amende était doublée. Après une troisième sommation, le comte pouvait faire rechercher et saisir le fugitif dans quelque asile que ce fût; le souverain devait être prévenu dans ce cas.

Tout criminel qui occasionnait quelque dommage dans le lieu lui servant de refuge, était condamné à une amende de six cents livres; et si le délit était commis après la troisième sommation, l'ecclésiastique qui avait refusé de livrer le prévenu encourait la même amende. Si cet ecclésiastique motivait son refus sur ce que

le prévenu s'était enfui, il devait solennellement le jurer.

Un décret porte que nul ne pouvait embrasser l'état ecclésiastique ou monastique sans la permission du souverain. Cette disposition avait pour but de prévenir des abus dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, et d'atteindre ceux qui voulaient entrer dans l'Église ou se faire moines non par dévotion, mais pour se soustraire au service de la milice ou aux charges publiques; elle tendait aussi à protéger ceux qui ne se décidaient à prendre les ordres sacrés que par la suggestion d'individus dont la cupidité convoitait leurs biens. Les instigateurs, dans ce cas, étaient passibles de peines sévères.

De même que quiconque cherchait à faire laisser aux églises, au détriment des enfans et des époux, le bien d'un testateur, devait être rigoureusement puni, et la donation était nulle.

Les esclaves, pour pouvoir se faire prêtres, ou moines, ou religieuses, devaient avant tout avoir l'autorisation de leurs maîtres; il était recommandé à ces derniers d'être sobres pour ces autorisations, afin de ne pas rendre les campagnes désertes, et de ne pas entraver, par le manque de bras, les travaux de la terre.

Des châtimens sévères étaient infligés à ceux

qui faisaient tonsurer des enfans sans l'autorisation de leurs familles.

On ne devait point admettre comme religieuses, des personnes trop jeunes pour apprécier l'importance d'une telle résolution.

Une loi lombarde ne permettait aux veuves de prendre le voile monastique qu'un an après la mort de leur mari. Charlemagne, par un décret dont on ne comprend pas le motif, abrogea cette sage disposition; et une veuve, pour se faire religieuse, ne fut plus astreinte à aucun délai.

Les prêtres ne pouvaient remplir l'office de notaire ou de greffier, ni être fermiers de leurs seigneurs.

Les ecclésiastiques, qui avaient osé administrer de l'huile sainte à quelqu'un pour opérer des sortiléges dans les jugemens, devaient perdre la main.

Certaines dispositions d'un décret de Louis II, rendu en diète solennelle réunie à Pavie l'an 855, révèlent d'autres étranges abus auxquels il importait de remédier.

Les nobles possédaient dans leurs châteaux des oratoires particuliers où officiaient des ecclésiastiques de leur choix ; quelques uns de ces officians étaient des prêtres supposés et non consacrés. Un tel désordre appela toute la sol-

licitude de Louis II et de la diète, qui virent aussi, dans l'existence des oratoires particuliers, l'inconvénient grave de dispenser les grands seigneurs de se rendre à l'église commune, *où ils eussent pu apprendre les dogmes de la religion*.

Défense fut faite aux évêques, par ce même décret, de vivre avec des femmes suspectes, d'usurper des immeubles appartenant aux cures et succursales de leurs paroisses (diocèses), et de montrer trop de partialité en faveur de leurs parens et amis.

Les prêtres pouvaient librement disposer de ce qui leur appartenait avant d'avoir reçu les ordres, mais tout ce qu'ils avaient acquis depuis leur admission dans le sacerdoce, devait rester à l'Église.

Les archevêques et les évêques devaient statuer sur les donations faites en faveur des églises ou autres établissemens religieux, aussi bien que des hospices. Le souverain était ensuite appelé à donner sa sanction.

Ces donations devenaient de plus en plus fréquentes ; les fondations de nouveaux hospices et de nouvelles églises (1) se multipliaient de

(1) D'après un usage de ces temps reculés, dit GIULINI, les églises fondées à Milan ajoutaient au nom des saints

lumières et l'expérience de quelques membres du haut clergé inspirèrent de salutaires dispositions législatives aux souverains; que les monastères furent, à cette époque, l'asile de la science et des hardiesses de la pensée; que, de ces retraites, Charlemagne tira la lumière pour la faire jaillir sur le monde; si nous aimons à reconnaître que, lorsque les malheurs des temps eurent replongé l'Europe dans l'ignorance et la barbarie, les couvens furent encore le refuge où ce dépôt sacré s'abrita pour reparaître aux yeux des hommes dans des jours meilleurs; s'il est encore vrai de dire que, pendant le IXe siècle, la sagesse des évêques d'Occident prémunit cet empire des déplorables schismes qui déchiraient l'Orient, et que des missionnaires chrétiens, en répandant dans le nord de l'Europe les doctrines du christianisme, y jetèrent les germes d'une civilisation dont tant de peuples sont aujourd'hui si fiers, on doit reconnaître aussi que ce même clergé, par trop de puissance et un insatiable besoin d'influence dans les affaires temporelles, causa bien des perturbations parmi les peuples, et neutralisa en quelque sorte, pour cette époque, le bien qu'avaient préparé la science, la sagesse et les vertus de plusieurs de ses membres.

Déjà le clergé de France, par ses trop grandes richesses et son esprit de domination, avait une première fois donné assez d'ombrage à la puissance séculière, pour que Charles-Martel crût devoir le dépouiller d'une grande partie de ses biens dont il dota ses leudes et ses guerriers les plus fidèles; aussi le clergé de Lombardie, qui n'avait pas subi cette spoliation, était-il plus riche et plus puissant que le clergé gallican, au commencement du IXe siècle.

Pepin, Charlemagne et Louis Ier cherchèrent à relever, par les dons de leur munificence, l'éclat du clergé français. Charlemagne établit les dîmes en faveur de l'Église; ce palliatif, joint aux libéralités des rois et aux dons que le clergé sut tirer des particuliers, répara en partie le mal qu'on lui avait fait. Mais vint Lothaire qui, ayant à son tour besoin des grands, et voulant se les attacher, fit revivre la politique de Charles-Martel : de là ce choc de cupidités et d'ambitions dont l'Europe fut le triste théâtre dans ces temps calamiteux. Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique, cherchant à empêcher la chute imminente du trône, voulurent concilier la noblesse et le clergé, et les unir d'intérêts. Inutiles efforts! on disputait toujours : les Normands

arrivèrent, dit Montesquieu, et mirent tout le monde d'accord.

Les Hongrois, par leur invasion, apportèrent le même remède en Lombardie.

CHAPITRE II.

Ducs et comtes. — Fonctionnaires subalternes. — *Missi dominici.* — Vassaux royaux. — Bénéfices. — Fiefs. — Hérédité des fiefs et des charges publiques. — Petits vassaux. — Hommes libres. — Le *Widerhild* et le *Widrigild.* — Aldions. — Serfs ou esclaves. — Audiences judiciaires. — *Placiti*, *Malli.* — Règlemens pour l'administration de la justice. — Epreuves. — Le serment. — Le combat. — L'eau froide. — L'eau bouillante. — Le feu. — La croix. — Origine et phases diverses de ces usages. — Opinion de Montesquieu.

Giulini nous dit que Charlemagne cessa de donner à ses gouverneurs des provinces italiennes le titre de *ducs* qu'ils avaient sous les Lombards. On voit cependant, peu de temps après, cette dénomination de *duc* reparaître indistinctement avec celle de *comte*, soit que Charlemagne l'ait rétablie, soit qu'elle n'ait jamais été réellement abolie par ce prince.

Les deux titres étaient en usage chez les empereurs romains et grecs; quelques historiens les font remonter jusqu'à Auguste.

Les *ducs* étaient d'abord assez généralement chargés du commandement des armées, les *comtes* plus spécialement destinés au gouvernement des provinces et des villes; ce dernier titre s'était singulièrement prodigué dans les derniers

temps de l'empire; les principaux chefs de tous les services, des professeurs même, après un certain temps d'exercice, en étaient décorés.

Sous Charlemagne et ses successeurs, les *ducs* et les *comtes* avaient à peu près les mêmes prérogatives ; ils gouvernaient les provinces au nom de l'empereur, et marchaient à la tête des hommes libres et de leurs vassaux, en cas de guerre (1).

Certains *ducs* se trouvaient dans une position toute particulière. Les ducs de Bénévent, de Frioul, de Bavière et quelques autres, subissant la loi du vainqueur, se courbaient devant lui moins en sujets qu'en souverains, et ne prêtaient qu'à regret foi et hommage à un roi, auquel ils ne voulaient reconnaître d'autre supériorité que d'être plus puissant qu'eux.

Après les premiers dignitaires venaient d'autres administrateurs dont l'autorité ne s'étendait que sur une certaine partie du territoire gouverné par les *ducs* ou les *comtes*.

(1) Les gouverneurs des provinces frontières prenaient le titre de *marquis* (marchiones) ; ils s'appelaient aussi *comtes*, parce que, dit Muratori, * comme *marquis*, ils administraient temporairement toute la *marche*, et qu'en qualité de *comtes*, ils étaient gouverneurs permanens de quelque cité.

* MURATORI, *Annal. d'Ital.*, *anno* 805, tom. IV, p. 398.

On les appelait *juges* (judices), dénomination que les Lombards donnaient aussi aux comtes et aux ducs, mais que les Francs restreignirent, dans les premiers temps de la conquête, aux gouverneurs qui n'avaient pas le titre de *comte* (1). La dénomination de juge passa par la suite à des fonctionnaires inférieurs (2) ; celle de comte descendit jusqu'aux juges et aux simples gouverneurs de villes.

Les *ducs*, les *comtes* et les *juges*, obligés par leurs fonctions, à rendre des sentences (3), ignoraient pour la plupart, dans ces temps barbares, les lois et les décrets qu'ils devaient appliquer. On adjoignit à ces fonctionnaires, dont le plus grand nombre ne savait pas lire, des assesseurs (*scavini* ou *scabini*) versés dans la science de la législation, et qui, postérieurement, furent eux-mêmes appelés *juges*.

(1) GIULINI.

(2) GIULINI croit que les juges avaient aussi en Lombardie le nom de *scarioni*.

(3) *Voltaire* dit que les comtes, chez les Francs, devaient connaître les lois, qui n'étaient ni aussi difficiles ni aussi nombreuses que les nôtres. Nous doutons que ces magistrats fussent plus instruits en France qu'en Italie, et nous croyons à l'assertion de Giulini, quant à l'ignorance des grands, au moins dans la nouvelle conquête de Charlemagne.

Les *comtes* et les *ducs* avaient aussi deux *notaires* auprès d'eux (1).

Les *vicomtes* ou *vice-comtes* (vice-comites) et les *vice-juges* (vice-judices) administraient une portion des territoires soumis à l'autorité des comtes et des juges, et les suppléaient pour le jugement des affaires de peu d'importance, pour celles, par exemple, qui ne devaient entraîner la perte ni de la vie, ni de la liberté, ni de biens immeubles, ni d'esclaves, causes qui

(1) D'après un décret de Lothaire, les notaires devaient être de bonne réputation et versés dans la connaissance des lois. Ils devaient jurer de ne jamais admettre sciemment dans leurs écritures ni fausseté ni fraude. Ceux qui, par ignorance ou toute autre cause, rendaient irréguliers les actes authentiques qu'ils rédigeaient, ou ceux qui en égaraient, devaient payer des dommages-intérêts aux personnes à qui ces irrégularités occasionnaient du préjudice.

Aucun d'eux ne devait exiger, pour un acte quelconque qui aurait quelque étendue, plus d'une demi-livre d'argent, et si l'acte était de peu d'importance, la fixation du salaire, qui devait être proportionnée à son étendue, était laissée à l'arbitrage du juge.

Ils ne devaient rien recevoir des orphelins et des pauvres.

Chaque notaire devait habiter le comté dont il ressortait et ne s'en éloigner qu'avec l'autorisation du comte. Tout acte passé par un notaire, hors du territoire où il avait droit d'exercer, était nul. Les écritures devaient être faites par les notaires, en public, devant les comtes, les échevins, ou les vicaires; ou au moins, elles devaient, après la rédaction, être montrées à l'évêque ou au comte ou aux vicaires. A défaut, elles étaient exposées sur la place de l'église, point de réunion de la population, pour en constater la légitimité et l'authenticité. (GIULINI.)

ressortaient immédiatement des *comtes* et des *juges* (1).

Chaque ville et les autres lieux où se payaient des rentes revenant au comté, avaient un *gastaldus* ou *castaldus* pour les recevoir.

Les *sculdasii* ou *tribuni* (2) dirigeaient l'administration de plusieurs bourgs ruraux.

Les *centenarii* (centeniers) administraient les communes rurales que l'on appelait *centenæ*, parce qu'elles étaient habitées par cent familles environ. Sous les centenarii étaient les *decani* qui présidaient à un district comptant dix familles et s'appelant *decania* (3).

Enfin, les comtes avaient encore sous leur autorité des agens inférieurs, tels que des *saltarii* (gardes-bois), *falconieri* (gardes-chasse), etc., etc.

Les rois allaient eux-mêmes inspecter parfois les ducs et les comtes gouverneurs, auxquels ils

(1) On trouve toutefois, dans les vieilles annales, des jugemens sur la liberté d'individus qui prétendaient n'être point esclaves d'un autre se disant leur maître, rendus par des *gastaldi* et autres agens inférieurs en l'absence des comtes. — GIULINI cite un de ces jugemens, T. I[er], pag. 139 et suivantes.

(2) GIULINI pense que ces deux dénominations s'appliquaient aux mêmes agens.

(3) Chez les Anglo-Saxons *gilds* et *tythings* (association de dix familles). — LINGARD, *Hist. d'Angl.*

avaient accordé leur confiance; ils entendaient, dans ces occasions, les plaintes et les observations de leurs sujets. Leur surveillance s'étendait aussi sur les évêques et les établissemens religieux. Ils envoyaient le plus souvent à leur place des *commissaires royaux* avec lettres expresses : on appelait ces agens supérieurs *missi dominici*.

Giulini fait observer que cet usage des rois d'inspecter eux-mêmes leurs provinces, ou d'envoyer des commissaires, était onéreux pour les populations qui avaient à supporter les frais de ces tournées; mais il ajoute, toutefois, que la crainte de perdre leur emploi, par suite d'une mauvaise gestion, constatée dans des inspections souvent inattendues, rendait les gouverneurs plus exacts et plus zélés dans l'accomplissement de leur devoir. Nul doute qu'il ne se soit rencontré trop souvent des commissaires royaux qui, trahissant par leurs exigences ou leurs prévarications la confiance du souverain, firent qu'une institution éminemment protectrice pour les sujets, tournât au préjudice de ceux-là même dont elle avait pour but d'améliorer le sort. Toute mesure, quelque bonne et utile qu'elle puisse être en elle-même, est hérissée de vices et d'abus, du moment où l'exécu-

tion en est confiée au désintéressement et à l'intégrité des hommes.

Les *missi dominici* devaient s'enquérir, dans toutes les provinces, des localités les plus convenables pour recevoir les rois dans leurs voyages, et où ils pourraient aussi s'arrêter eux-mêmes, comme commissaires royaux; ils devaient régler les dépenses à supporter par ces mêmes localités et les voitures à fournir en ces occasions.

Ces contributions forcées avaient le nom générique de *conjectus*.

Celles concernant les logemens s'appelaient *albergaria* ou *mansionaticum*.

Celles pour les repas et autres consommations, *parata*.

Celles pour les voitures, ou tous autres moyens de transport, *paravereda* (1).

(1) Ces impôts existaient également chez les Anglo-Saxons. Les autres prestations y étaient fixes et déterminées; celles-ci étaient illimitées et accidentelles, et par conséquent bien plus oppressives. *Canute-le-Danois*, successeur d'Edmond, voulut les abolir en Angleterre sur la fin de son règne (au commencement du XI[e] siècle), et ordonna à ses baillis de fournir, par les produits des terres de son domaine, tout ce qui serait nécessaire aux gens de sa maison. *

Mais il paraît qu'au IX[e] siècle l'usage et l'abus subsistaient dans toute leur force partout où les Barbares avaient étendu leur domination.

* LINGARD, *Hist. d'Angl.*, T. I, 1[er] *supplément*, pag. 520 et 521. — Cet historien cite : *Leg.* 143. — *Ingulf.*, 17, 35. — *Heming.*, *Chart.* 31, 38.

Tous les hauts fonctionnaires, tant ecclésiastiques que séculiers, et leurs nombreux agens, malgré la défense expresse et réitérée qui le en était faite par les règlemens du royaume, pesaient sur les populations, en les forçant de leur fournir, pour eux-mêmes, ces prestations qu'on ne devait qu'aux souverains. L'exigence des grands alla jusqu'à faire travailler à leurs propres domaines des populations entières, et même des gens d'Église.

Ces exactions avaient fait déserter plusieurs contrées par leurs habitans. Les efforts des premiers empereurs pour y mettre un terme, eurent long-temps peu de succès. Louis II ne se contenta plus d'injonctions prohibitives aux comtes et à leurs vicaires, il défendit, par un décret, aux habitans de fournir des prestations de la nature de celles que nous venons de signaler, si des agens publics autres que les commissaires royaux osaient les réclamer (1).

(1) MURATORI (*Antiq. Mæd. Œvi*, T. v, p. 397) fait mention d'un singulier procès qui donne une idée de ces exactions, et des désordres qu'elles entraînaient en Lombardie. L'abbé du monastère de Saint-Ambroise, assisté de son avocat, avait cité devant le tribunal de l'archevêque de Milan, *commissaire impérial*, des agens de l'évêque de Côme, parmi lesquels sont des ecclésiastiques, accusés d'avoir pénétré violemment dans des églises, chapelles et autres dépendances dudit monastère, d'avoir enlevé frauduleusement

Les *commissaires royaux* étaient ecclésiastiques ou séculiers.

Les *commissaires* appartenant à l'ordre *ecclésiastique*, surveillaient lès évêques et contrôlaient l'administration des monastères, des hospices, des pauvres et des voyageurs, surtout dans les montagnes, où les hôtelleries étaient si rares à cette époque (1).

Les comtes gouverneurs étaient souvent envoyés, comme commissaires royaux, hors de leur gouvernement, pour inspecter d'autres comtés : il en était de même des évêques. Quand tout

des ornemens, des meubles, des vêtemens de moines, et d'avoir chassé de leurs églises les moines eux-mêmes.

Deux avocats, chargés de la cause de l'évêque, n'opposèrent aucune dénégation aux faits articulés, et dirent, au nom de leur client, que ces agens avaient l'habitude et le droit, quand ils allaient chanter les offices dans les églises en question, d'être hébergés et nourris aux frais du monastère de Saint-Ambroise; que l'établissement n'ayant pas satisfait à cette obligation, dans la circonstance présente, ils avaient dû prendre des gages et emporter des objets appartenant audit monastère.

L'abbé de la basilique de Saint-Ambroise répliqua, que les localités, où s'étaient commises ces violences, n'avaient jamais dépendu de l'évêque de Cômo; que jamais elles n'avaient été soumises envers ce prélat à aucun tribut, de quelque nature que ce fût, et, conséquemment, à la redevance réclamée, dans l'espèce, par les gens de l'évêché de Cômo; ce qui ayant été prouvé, gain de cause fut donné au monastère de Saint-Ambroise.

(1) Cette dernière et charitable recommandation se trouve dans un capitulaire de Louis II.

était régulier et en ordre dans un comté, dans une paroisse (diocèse) ou tout autre gouvernement, soit ecclésiastique, soit civil, les commissaires ne faisaient qu'y passer, et n'avaient à convoquer aucune assemblée.

Dans le cas où un comte, un évêque, un abbé ou tout autre fonctionnaire supérieur, aurait négligé quelque devoir important, commis quelqu'injustice ou quelqu'exaction contre un individu ou communauté, déni de justice, par exemple, ou usurpation du bien d'autrui, abus trop fréquens alors, les commissaires royaux devaient, d'après un décret de Louis-le-Débonnaire, s'arrêter sur les terres du fonctionnaire accusé, et vivre, eux et leur suite, à ses dépens, jusqu'à ce que l'obligation imposée fût remplie, ou que le bien injustement détenu fût restitué, et cela sans préjudice des peines portées contre les délits signalés.

En France, les rois envoyaient aussi quelquefois des *vassaux royaux* dans les provinces, pour assister les comtes dans l'administration de la justice et autres affaires publiques. Nous verrons plus tard que cet usage s'introduisit en Lombardie.

Lorsque les *vassaux royaux* étaient ainsi envoyés par le roi, ils recevaient, au lieu de leur

résidence et sur leur passage, les contributions, de même que les commissaires royaux (*missi dominici*).

On appelait *vassaux du roi* (1), ou *grands vassaux* (*majores*), ceux qui, agréés par le souverain, venaient lui rendre hommage, moyennant le don fait par le roi de quelques terres, pour en jouir à titre de bénéfice, *jure beneficii*, ou dans l'espoir de les obtenir.

Nous avons vu que ces concessions étaient faites en récompense de grands services militaires ou civils. « Les vassaux de ces temps-là, » dit Giulini, étaient à peu près ce que furent » depuis nos feudataires, avec cette différence, » toutefois, que ceux-ci étaient héréditaires, » tandis qu'au IXe siècle les vassaux n'obte- » naient que des bénéfices à vie. Maintenant ces » bénéfices ne consistent qu'en une mince et » infructueuse juridiction sur quelque *villa* (ha- » meau); mais au moyen-âge on ne les concé-

(1) La LOI SALIQUE les appelle *Antrustiones*. * — Les LATINS, *Comites*. — *Commendati*. ** — *Vassi*, *Vavassares*. *** — Les ANGLO-SAXONS, *Folclands*. ****

* *Qui sunt in truste regis*. Ce mot peut aussi dériver du mot allemand *trew* qui signifie *fidèle*. En anglais *true* signifie *vrai*.

** De *committere* ou *commenda*, comme nous le verrons plus bas.

*** *Frédéric Bandius* fait dériver *vassus* du mot allemand *vassen*, qui signifie *obliger*, *lier*, les vassaux étant attachés à un seigneur.

**** De *folglan*, *suivre*, parce que, dit *Lingard*, le tenancier était tenu de suivre son seigneur : *folclands* en anglo-saxon, nous paraît rendre complètement le *comes* latin.

» dait jamais sans y attacher une rente. » Le comte Giulini n'est pas fondé à dire que les bénéfices se maintinrent *à vie* dans le IXe siècle. L'auteur milanais fait remonter lui-même, à ce siècle, la transmission héréditaire des charges publiques dans ce royaume (1). Nous verrons que Charles-le-Chauve fut le premier à sanctionner cet abus par un décret formel, et à donner aux grands cette arme redoutable contre la royauté.

La sanction de l'abus, quant à l'hérédité des *fiefs*, précéda celle pour l'hérédité des charges publiques. Charlemagne (2) avait rendu héréditaires quelques fiefs en France. Lothaire (3), dans sa constitution insérée au Code des Lombards, sanctionna aussi des fiefs à perpétuité.

(1) *Giulini* fait aussi remonter à cette époque l'origine des noms de quelques familles illustres de la Lombardie. Non seulement on se transmit les titres et les dignités, mais encore les surnoms pris, dans les dénominations de terre ou du pays natal, par plusieurs individus, pour distinguer les branches d'une même famille; l'emploi héréditaire devint aussi un nom de famille. *Giulini* trouve l'origine du nom de *Visconti*, famille illustre qui, depuis, donna des souverains à Milan, dans la charge de *vicomte* de Milan, occupée par *Waldéric* dès l'an 865, transmise à son fils *Alméric* et puis à leur descendance.

(2) *Capitulaire de l'an* 801, art. 17, dans BALUZE, T. Ier, page 260.

(3) *Constitution de Lothaire*, insérée dans le *Code des Lombards*, liv. III, § 44. — MONTESQUIEU, liv. XXXI, chap. XIV.

Ce fut aussi une atteinte mortelle portée à la puissance des rois de la seconde race. En effet, les arrière-fiefs, tant que le fief principal était amovible, ou qu'il revenait au prince après la mort du vassal, dépendirent, sinon immédiatement, au moins d'une manière médiate, de l'autorité royale, toujours présente et maîtresse à travers les mutations des divers grands vassaux qui concédaient ces bénéfices et qui pouvaient changer les arrière-vassaux. L'immutabilité du fief dans les familles concentra sur ces familles le dévouement de l'arrière-vassal, qu'elle isola complètement de la couronne du moment où il ne vit plus, dans le roi, le premier et le plus puissant arbitre de sa destinée.

Cette successibilité, accordée d'abord par insigne faveur, fut ensuite réclamée comme un droit à mesure que l'autorité royale s'affaiblit : elle eut plus tard la force d'une coutume. La puissance des carlovingiens subit la loi de son origine; le génie féodal qui l'avait créée en France, l'étreignit bientôt de ses bras puissans et l'étouffa ; ces désordres eurent du retentissement et de l'influence en Lombardie, où le même principe amena les mêmes conséquences.

Les *vassaux royaux*, à l'exception de ceux qu'envoyaient extraordinairement les souverains

pour administrer concurremment avec les comtes dont ils étaient les égaux dans ce cas, étaient ordinairement subordonnés aux comtes et soumis à leur juridiction (1).

Les comtes et les commissaires royaux veillaient à ce que ceux des vassaux royaux qui tenaient quelque *bénéfice* du roi en biens fonds, rendissent bon compte de leur gestion. Si les fonds composant le bénéfice étaient mal tenus, et si, un an après avoir été avertis de les mieux gérer, les vassaux n'avaient rien fait pour les empêcher de se détériorer, les comtes et les commissaires royaux avaient le droit de les leur retirer.

Les évêques, les comtes, les abbés, les monastères eurent bientôt aussi leurs vassaux (2),

(1) On trouve beaucoup de jugemens rendus par les comtes avec les *vassaux :* ce qui les faisait appeler *vassaux des comtes*, quoique, dans le vrai, ils fussent les *vassaux du roi*.

Giulini, comme nous le verrons en parlant de la composition des tribunaux présidés par les comtes, fait mention des *vassaux des comtes ;* il est probable qu'il eût dit avec plus d'exactitude, *vassaux du roi*.

(2) Ces vassaux, comme les agens *inférieurs*, * avaient aussi le nom générique de *juniores*, en opposition au titre de *senior*, que ces mêmes vassaux ou agens donnaient, comme marque de respect, à leur comte. *Giulini* fait déri-

* Dans ce cas les dénominations de *seniores* et de *juniores*, devaient correspondre à nos récentes distinctions d'agens *supérieurs* et d'agens *subalternes*.

qu'on appelait *petits vassaux*. (*Vassi minores.*)

Il existait deux classes de *vassi minores :* les uns l'étaient par choix. Toute personne libre pouvait se choisir pour seigneur l'homme puissant ou l'établissement religieux dont la protection lui inspirait le plus de confiance ; il lui payait souvent un tribut pour cette protection. Une *commenda* ou bénéfice était le prix ou le but de cet hommage. Accepter un vassal s'appelait *commendare se alicui*. On appelait aussi les vassaux *commendati*. Le bénéfice qu'ils obtenaient ou briguaient se nommait *commendatio, commenda* (1). Le vassal, après la mort de son seigneur, portait son hommage à l'homme puissant qu'il jugeait digne de sa préférence. Celui qui avait été répudié par son seigneur, ne pouvait être accepté par un second seigneur, en cette qualité, sans l'autorisation du premier: cette autorisation devait être soumise au roi dans le délai de quinze *nuits* (2).

ver de cette dernière appellation le mot italien *signore*. Probablement notre mot *seigneur* ou *monseigneur* n'a pas d'autre origine.

(1) Ce dernier mot est resté en italien. Le mot français *commanderie* a sans doute la même origine.

(2) On comptait par *nuits*, en Lombardie comme en France. *Tacite* dit que les Germains comptaient aussi par *nuits*. *César* en dit autant des Gaulois : « C'est, ajoute ce der- » nier, parce qu'ils se croyaient tous descendus de Plu-

D'autres étaient vassaux par tenure ou m vance de fiefs; ils tenaient du roi ou de l seigneur, comme nous l'avons vu, des propi tés en bénéfice, sous l'obligation du ser militaire; des hommes libres convertissai même leur alleu en fief pour devenir vassaux roi (1).

Les obligations des vassaux et des seigne étaient réciproques; le vassal et ses *compagn* avaient part aux faveurs du seigneur et vivai

ton. » Nous dirons avec les continuateurs de Puffendo d'autres écrivains distingués: « La vraie raison de cet u » des Gaulois et des Germains, c'est que toutes les nat » qui se servaient, comme eux, de mois purement lunai » comptaient le jour *civil* du coucher du soleil et du te » où la lune paraît sur l'horizon. »

(1) Voici comment s'opérait cette mutation : * on c nait sa terre au roi, qui la rendait au donateur en usu ou bénéfice, et celui-ci désignait au roi *ses héritier* Large distinction entre l'alleu réduit en fief et le fief s ple, quand le fief simple était révocable ou à vie. Cette tinction donna peut-être la première idée de la conces de fiefs héréditaires.

Après les fiefs, et quand il n'y eut plus de terres à c ner, la faiblesse des rois accorda l'hérédité aux comtés d'autres charges publiques, ce qui acheva, comme n l'avons dit, de ruiner la puissance royale.

* MARCUL, *liv.* 1er, *formule* 13, cité par MONTESQUIEU, *Espri Lois*, liv. XXXI, chap. VIII.

** Il peut paraître singulier que des hommes libres converti en fiefs leurs biens allodiaux; mais les vassaux du roi jouiss de tant de priviléges ' que ce titre fut brigué et obtenu par t espèce de sacrifices.

' MONTESQ. (*Esprit des lois*, l. XXX, chap. VIII) mentionne que uns de ces priviléges.

en sûreté sous sa protection. C'était un contrat cimenté par des sermens ; l'inférieur (*junior*), en le prêtant, mettait ses mains jointes dans celles de son chef (*senior*).

On trouve le germe de cette institution, qui fut la base de toutes les autres, chez les Germains de l'époque de Tacite. D'après cet historien, chaque capitaine ou chef était accompagné d'un certain nombre de partisans ou vassaux, qui faisaient son cortége en temps de paix, et le suivaient au combat en temps de guerre. Ils regardaient comme un devoir indispensable de combattre à ses côtés, et comme une honte de lui survivre (1). Il y aurait eu honte aussi pour le chef de le céder en valeur à ceux qui le suivaient.

Rien n'indique que ce lien entre le vassal et le seigneur entraînât, vers le IXe siècle en Lombardie, une aussi complète abnégation de soi-même, un dévouement aussi absolu ; mais les Saxons, qui, à cette époque, dominaient en Angleterre, y faisaient revivre ces coutumes germaines dans leur sauvage et romanesque héroisme.

On lit dans l'histoire d'Angleterre de Lingard, que lorsque Cynewulf, roi de Wessex, fut surpris

(1) TACITE, *Germ.*, 13 et 14.



·. était la valeur don-
·ndividu, et le *wi-*
· pouvoir être

.e la demande de
constater sa position
.e mentionnait le juge-

.bres, trop pauvres pour pouvoir
.*ideschild*, allaient demeurer dans
.s appartenant à quelque seigneur ou à
.ue établissement religieux, et y prenaient
.n tènement. L'état de ces individus était mitoyen entre celui des serfs et des hommes libres; on les assimilait aux *aldions*, dont le sort rappelait les anciens *affranchis* (liberti).

D'autres hommes libres, sans y être forcés par une extrême pauvreté, cherchaient, en payant un cens à quelques seigneurs ou à quelque congrégation, à se faire considérer comme al-

(1) *Giulini* * cite une requête et une décision de juges dans une affaire de ce genre. L'acte qui en fait foi est signé par le tribunal. Il y est dit que quelques juges, ne sachant pas signer, y tracèrent une croix, après avoir posé la main sur la sentence en original, formalité qui se certifiait par ces mots, *Manum posuit*. Cet acte est aussi signé par le notaire qui affirme le tout.

* GIULINI, *Stor. di Mil.*, tom. 1er.

dans l'obscurité de la nuit (1), ses hommes refusèrent d'abandonner leur seigneur et même de lui survivre; que, le lendemain matin, les quatre-vingt-quatre *compagnons* de Cyneheard, meurtrier de Cynewulf, quoique enveloppés à leur tour par des forces supérieures, rejetèrent l'offre qu'on leur fit de la vie et de la liberté, et qu'ils aimèrent mieux succomber dans une lutte sans espoir, que de violer la foi qu'ils avaient jurée à un proscrit (2).

Nous nous sommes occupés des grands et des petits vassaux, voyons ce qu'on entendait par *hommes libres*.

Les *hommes libres* étaient ceux qui, d'un côté, n'avaient point de bénéfices ou fiefs, et qui, de l'autre, n'étaient ni aldions, ni soumis à la servitude de la glèbe. Pour jouir de la qualité d'homme libre il fallait, en outre, prouver qu'en meubles et immeubles on possédait le *wideschild*, qu'il ne faut pas confondre avec le *widrigild*. Le *widrigild*, comme nous le verrons

(1) Année 784.

(2) LINGARD, T. Ier, pages 226, 227 et 228. — Cet historien cite : *la Chronique sax.*, 57, 63. — *Hunt*, 196, 197. — *Flor.*, *ad anno* 784. — *Malms.*, 7. — *Ethelw.*, 477. — *Wasmih.*, *ad anno* 786.

à l'article des compositions, était la valeur donnée par estimation à chaque individu, et le *wideschild* était la valeur fixée pour pouvoir être déclaré homme libre.

Acte public était dressé de la demande de tout individu voulant faire constater sa position d'homme libre; cet acte mentionnait le jugement intervenu (1).

Des hommes libres, trop pauvres pour pouvoir justifier du *wideschild*, allaient demeurer dans des terres appartenant à quelque seigneur ou à quelque établissement religieux, et y prenaient un tènement. L'état de ces individus était mitoyen entre celui des serfs et des hommes libres; on les assimilait aux *aldions*, dont le sort rappelait les anciens *affranchis* (liberti).

D'autres hommes libres, sans y être forcés par une extrême pauvreté, cherchaient, en payant un cens à quelques seigneurs ou à quelque congrégation, à se faire considérer comme al-

(1) *Giulini* * cite une requête et une décision de juges dans une affaire de ce genre. L'acte qui en fait foi est signé par le tribunal. Il y est dit que quelques juges, ne sachant pas signer, y tracèrent une croix, après avoir posé la main sur la sentence en original, formalité qui se certifiait par ces mots, *Manum posuit.* Cet acte est aussi signé par le notaire qui affirme le tout.

* Giulini, *Stor. di Mil.*, tom. 1er.

Ceux que l'on appelait *adscripti glebæ*, espè ce de fermiers qui cultivaient les terres d'u seigneur pour leur compte, moyennant une ré tribution qu'ils rendaient au propriétaire pen dant leur bail; et ceux appelés *addicti glebæ* vrais serfs, cultivant la terre pour le propri taire ou seigneur, et restant attachés pour tou jours à cette terre.

On était serf de naissance si on avait pou père un serf; on le devenait quelquefois pa décision juridique pour quelque méfait; de vaincus étaient réduits en état de servitude pa les vainqueurs. Enfin, on devenait serf en s vendant à un maître qui vous attachait à l glèbe.

En Lombardie, les serfs n'allaient pas à l guerre (1).

Si certains peuples exemptaient les esclave du service des armes, ce n'était point par u

(1) *M. de Doulainvillier* dit, qu'en France aussi le serfs ou esclaves étaient exclus du service militaire. Le *che valier de Jaucourt* * n'est pas de cet avis, mais n'appui d'aucune preuve l'assertion contraire.

Nous avons vu que les Goths, se trouvant trop faibles e Espagne, obligèrent tous les affranchis du fisc à prendre le armes. La même raison leur fit ordonner aussi à chaqu Goth, de mener à la guerre et d'armer la dixième parti de ses serfs. (Liv. V, T. VIII, § 20.)

* *Dict. de l'Encyclop.*, art. ESCLAVAGE.

sentiment d'humanité : le mépris et la méfiance chez des maîtres orgueilleux et cruels, voilà ce qui tenait cette classe malheureuse loin des vicissitudes de la guerre ; ou bien, si on les appela quelquefois, comme chez les Visigoths, dans les rangs de l'armée, ce fut pour partager, non l'honneur et les profits d'une expédition guerrière, mais ses fatigues et ses périls, toutes les fois qu'un danger trop grand forçait de recourir aux ressources extrêmes.

Le sort des serfs ou esclaves, à quelques nuances près, était partout le même chez les peuples divers qui couvraient la surface de l'Europe dans ces temps reculés. Partout oppression et ignominieux traitemens ; leurs personnes, leurs familles, leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, étaient la propriété de leurs seigneurs, sauf quelque misérable pécule longuement, péniblement amassé, et qui servait quelquefois à leur rachat. On disposait d'eux par donation ou par vente (1); on les cédait, avec les terres, à un nouveau propriétaire; on les partageait par testament à ses héritiers : ils

(1) Dans les premiers temps, la vente des serfs, en Lombardie, ne pouvait avoir lieu qu'en présence des comtes ou des commissaires royaux. Des lois ultérieures permirent que cette vente se fît devant des agens inférieurs, pourvu

étaient garans entr'eux de leur conduite respective.

La servitude, au IXe siècle, bien que mitigée dans ses rigueurs comparativement au régime des vieilles républiques de Sparte et de Rome, n'en était pas moins un outrage à l'humanité.

Des souverains, n'osant abolir la coutume, s'efforcèrent, en multipliant les obligations des maîtres envers les serfs, d'adoucir la situation de ces infortunés; ainsi, par exemple, des lois furent promulguées pour assurer la subsistance des serfs et de leurs familles : l'honnêteté des

que les esclaves ne sortissent pas du royaume : *Foras marcam nemo municipia vendet.*

Nous ne savons si l'on a pu dire ensuite de la vente des esclaves en Lombardie, ce que *Lingart* a écrit sur ce commerce chez les Anglo-Saxons :

« On voyait, dit l'historien anglais, ces malheureux vendus pêle-mêle avec le bétail dans les marchés, et nous » avons des raisons de croire que le prix d'un homme était » ordinairement quatre fois celui d'un bœuf. L'octroi payé » pour l'achat d'un bœuf, au marché de Lewes, était *d'un* » *penny;* celui d'un homme, de *quatre.* On mettait un haut » prix aux femmes enceintes. » (LING., *Histoire d'Angl.*, 1er supplément, pages 569 et 570.)

Les ilotes, chez les vieux républicains de Sparte, les esclaves de la république romaine, n'étaient pas mieux traités; et la classe noire ne subit pas un moins monstrueux esclavage au milieu de la superbe philosophie du XIXe siècle, dans d'autres républiques, chez des peuples éclairés par le flambeau du christianisme, et réputés les peuples *libres* par excellence.

esclaves trouva protection contre l'incontinence des maîtres. Il y a, dans la loi des Lombards (1), une disposition qu'on ne saurait trop louer. « Si un maître, » dit cette loi, « débauche la » femme de son esclave, ceux-ci seront tous » deux libres. » Les désordres des Romains, à cet égard, durent amener cette salutaire prescription. Chez ces anciens maîtres du monde, les esclaves étaient en quelque sorte privés du droit de mariage : double source de corruption pour les esclaves comme pour les citoyens. Sous les Lombards, aussi bien que sous les Francs, les mariages entre serfs étaient déclarés valides en Italie.

Long-temps après l'époque qui nous occupe, la position des serfs ne fit qu'empirer ; elle devint si intolérable qu'un soulèvement en France, vers le XIe siècle, fit faire les premiers pas vers cet affranchissement qui fut l'œuvre glorieuse des rois de la troisième race, et qui ne se compléta qu'au XVe siècle.

L'heure de l'émancipation sonna plus tard pour les serfs de la Lombardie.

Les *missi dominici*, dit Muratori (2), tenaient,

(1) Liv. Ier, T. XXXII, § 5.

(2) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. IV, *anno* 808, page 409.

partout où ils se trouvaient, des audiences judiciaires (1), que l'on appelait *placiti* ou *placita* quand il s'agissait de cas particuliers, et *malli* ou *malla* auxquelles devait être convoqué tout le peuple, afin que quiconque réclamait pût promptement faire comparaître les accusés qu'on sommait de répondre à l'instant même.

Les jugemens, soit dans les *malli*, soit dans les *placiti*, devaient toujours être rendus en présence des comtes ou des fonctionnaires ecclésiastiques dans la juridiction desquels se trouvaient les commissaires royaux.

En cas d'absence des comtes, des évêques ou des abbés, il fallait, dans les premiers temps, surseoir aux jugemens. Plus tard, Lothaire ren-

(1) Il existe quelques actes de ces époques reculées, dans lesquels on voit figurer des personnages sous la dénomination de *juges de l'empereur*. Par exemple, dans un procès jugé en 859 et cité par *Giulini* (T. 1er, lib. V, page 275), on trouve, *Rafrido judex Domini imperatoris.*

Cet historien pense que, outre les juges, gouverneurs et assesseurs, il y avait des magistrats portant le titre de *juges*, avec l'adjonction de ces mots : *Domini imperatoris*, qui étaient chargés de juger les causes portées devant l'empereur. *

Ne pourrait-on pas penser que cette dénomination était aussi appliquée aux *missi dominici* (dont parle Muratori), dans l'exercice de leurs attributions judiciaires ?

* Ces juges étaient, selon toute apparence, ajoute *Giulini*, pour la plupart *notaires*. On les voit, dans certains actes, intervenir et prononcer *comme juges*, puis certifier l'extrait de la sentence et souscrire comme *notaires de l'empereur*.

dit un décret en vertu duquel ces dignitaires, s'ils étaient absens pour le service public, purent se faire remplacer dans ces audiences par leurs vicaires qui répondaient pour eux.

L'une et l'autre dénomination de *malli* ou de *placiti* s'adaptaient aux causes civiles aussi bien qu'aux causes criminelles.

Les comtes tenaient également de ces audiences judiciaires.

Trois *malli* avaient lieu chaque année sous leur présidence. Tous les hommes libres y étaient convoqués et devaient s'y rendre ; on y entendait les réclamations et les plaintes de chacun.

Dans leurs séances ordinaires ou *placiti* , on n'appelait que les parties intéressées et les témoins nécessaires au procès. En ces occasions, comme pour les *malli*, les comtes et les juges étaient assistés (1) par sept échevins, les *vassaux du comte ou du juge* (2) et un greffier.

(1) Voir ce qui a été dit au sujet des vassaux royaux envoyés par le souverain pour assister les comtes ou les juges.

(2) Les membres qui composaient ces conseils judiciaires s'appelaient *auditores*. Ils devaient être *nobles*, avoir la crainte de Dieu ; ils promettaient par serment de juger avec droiture, selon leur conviction; de ne jamais refuser de rendre la justice par aucun motif quelconque ; de ne pas consentir à la différer sans cause légitime, et de veiller à l'exécution de leur sentence. (GIULINI.)

Les fonctionnaires subalternes, tels que le *præpositi-locorum*, les *gastaldi*, les *sculdasii* les *centenarii* et les *decanarii*, avaient aussi, dan les localités soumises à leur administration, un juridiction limitée aux affaires de peu d'impor tance, de manière à ce que chaque pays, quel que petit qu'il fût, eût prompte justice et san trop de frais.

Les tribunaux devaient être fermés le diman che. On ne pouvait juger dans des églises ; était même défendu d'abord de tenir séan dans des lieux voisins des édifices consacrés a culte; mais Louis-le-Débonnaire modifia cet dernière disposition; il borna la défense à l'i térieur et au péristyle des temples sacrés.

D'après un édit du même empereur, les jug mens, pour les affaires de peu d'importanc pouvaient être rendus par les comtes dans leu propres demeures (1), ou chez toute person qui le permettrait, toujours toutefois dans u

(1) Ce privilége fut revendiqué par les seigneurs, à mes que leur puissance et leurs prétentions allèrent en augm tant. Il se convertit plus tard en droit.

L'usage de tenir ces assises dans le vestibule seigneu les fit appeler, en Angleterre : *Hall-Motes*.

De là dérivèrent, chez les Anglais, les *courts-baron* avec juridiction civile, et les *courts-leet*, avec juridict criminelle. (LINGARD, T. Ier, Ier supplément, pages 5 et 537.)

maison, pour que le soleil et la pluie n'interrompissent pas les causes.

Les comtes, les juges et leurs assesseurs ne pouvaient prononcer leurs sentences qu'à jeun.

A jeun aussi devaient être les témoins et les parties qui étaient appelés à prêter serment.

Le tribunal entendait la plainte et la réponse des plaideurs, examinait ensuite les pièces écrites s'il en existait, passait à l'audition des témoins, puis prononçait son jugement (1), à moins qu'après toutes ces formalités il ne se trouvât pas suffisamment éclairé, et, dans ce cas, on avait recours au serment. Si les deux parties étaient également prêtes à jurer, l'affaire, pour éviter un parjure, se terminait par le duel entre les plaideurs et leurs champions.

La constitution de Charlemagne, insérée dans la loi des Lombards (2), voulut que ceux à qui cette loi permettait le duel combattissent avec le bâton.

(1) Celui des plaideurs qui, mécontent de la sentence, se refusait à l'exécuter et n'en *appelait* * pas (ce qui se nommait *blasphemare*), était incarcéré jusqu'à ce qu'il eût choisi un des deux partis qui lui restaient à prendre.

(2) Liv. II, T. V, § 23. — GIULINI, *Storia di Milano*, T. Iᵉʳ.

* *Montesquieu* et *Giulini*. Cet appel devait être l'offre du *combat* ou des *autres preuves;* car, comme nous le verrons, les jugemens, à cette époque, étaient prononcés en dernier ressort.

Un capitulaire de Louis-le-Débonnaire donn plus tard le choix de combattre avec le bâtoı ou avec les armes (1). Dans la suite, les serf seuls combattirent avec le bâton (2). Les Franc trouvèrent l'usage du combat judiciaire établ en Italie par les Lombards. Les lois salique d'abord ne l'avaient pas admis : la loi des Ri puaires, et presque toutes celles des peuple venus de la Germanie, recevaient cette preuve Le clergé commença à déclarer impie, et ap prouva dans la suite, cette loi nouvelle qui met tait un frein au sacrilége. L'épreuve du comba s'étendit non seulement aux causes civiles, mai encore aux affaires criminelles; elle faisait dé pendre la fortune, l'honneur et la vie des hom mes trop souvent du hasard, mais du moin d'un hasard que maîtrisaient en quelque sort le courage et la force; tandis que, dans le preuves négatives, dans le serment, l'audac d'un fourbe, le cynisme d'un parjure disposaien souvent aussi de la vie, de l'honneur, de la foı tune des citoyens.

Ces combats étaient appelés *le jugement d Dieu*.

(1) *Capit. ajouté a la loi salique*, sur l'an 819.

(2) BEAUMANOIR, chap. LXIV, page 323. — Cité pa MONTESQUIEU, *Esp. des Lois*, T. XXVIII, chap. XIV.

La même dénomination fut donnée à l'une des plus singulières folies de ces temps barbares, à l'épreuve de l'*eau froide*, de l'*eau bouillante*, du *feu* ou de la *croix*.

Étienne Baluze a rassemblé toutes les anciennes cérémonies de ces épreuves : elles commençaient par la messe; on y communiait l'accusé; on bénissait, on exorcisait l'*eau* et le *feu*.

Dans l'épreuve de l'*eau froide*, quand il s'agissait d'un procès criminel, on garrotait le prévenu et on le jetait dans l'eau. S'il tombait au fond, il était jugé innocent; s'il surnageait, on le considérait comme coupable.

Dans les procès civils, la défaite était pour qui surnageait. Cette épreuve ayant donné lieu à des ruses qui faisaient éluder le châtiment ou triompher une mauvaise cause, Louis-le-Débonnaire la fit supprimer (1) en 829, par le concile d'Attigny (2) qui crut devoir y substituer l'épreuve de l'*eau bouillante*.

(1) « Cette triste coutume, » dit Voltaire, * « proscrite depuis dans les grandes villes, s'est conservée jusqu'à nos jours dans beaucoup de provinces. »

C'est à nos yeux une des mille preuves que les usages, quelque absurdes qu'ils puissent être, sont souvent plus forts que les plus sages lois.

(2) Cette première injonction fut insuffisante, car Lothaire dut encore prononcer l'abolition de cette coutume

* VOLTAIRE, *Hist. Génér.*, chap. XVIII.

L'épreuve de l'*eau bouillante* ou du *feu* consistait, pour le prévenu ou les plaideurs, à mettre la main dans une chaudière d'eau bouillante ou sur un fer rougi par le feu.

On enveloppait la main dans un sac que l'on cachetait ; si, trois jours après, il ne paraissait pas de marque de brûlure, on sortait vainqueur et purgé de l'accusation dans les causes criminelles. Cette épreuve était plus particulièrement destinée à la conviction de l'adultère. Au civil, celui dont la main avait le moins souffert, gagnait sa cause.

En Lombardie, l'individu qui était accusé d'un crime capital, subissait l'épreuve du *feu* quand il n'avait pas d'autre moyen de se disculper. Dans cette épreuve, l'accusé marchait les pieds nus, sur neuf barreaux de fer rougis par la flamme ; si ses pieds restaient intacts, son innocence était proclamée. On sait qu'il y a des secrets pour soutenir l'action du feu, sans péril, pendant quelques secondes. Ces secrets, comme le dit Voltaire, étaient alors d'autant plus connus qu'ils étaient plus nécessaires. Que devenaient donc ces absurdes jugemens éludés

dans sa constitution insérée au *Code des Lombards*, liv. II. T. LV, § 31.

aussi bien que dans l'épreuve de *l'eau froide*, qu'on avait supprimée comme trompeuse?

L'épreuve de *la croix*, dans un procès civil, consistait, pour les deux adversaires, à entendre la messe avec l'évangile de la *Passion* et d'autres prières. Celui qui restait le plus long-temps les bras tendus, était déclaré vainqueur (1). Cette épreuve aurait été proscrite, selon l'historien Bérault-Bercastel, par le concile d'Attigny, sous l'empereur Louis, et, selon Giulini, par Lothaire (2). On fonda cette défense, sur la crainte que la passion du Christ, dont on faisait la lecture pendant l'épreuve, au lieu d'inspirer le respect et la piété, ne devint un sujet de mépris et de profanation, de la part de ceux qui usaient de maléfice pour vaincre, ou de celui qui, vaincu, éclatait en injures et en blasphèmes.

(1) MABILLON, *Annal.*, T. Ier, pages 47, 305, etc. — Nous en avons vu un exemple, à Vérone, sous les Francs.

(2) On lit dans MONTESQUIEU, *Esp. des Lois*, liv. XXIII, chap. XIX :

« Charlemagne ordonna que, s'il survenait quelque dif» férend, il fût terminé par le jugement de la *croix*. Louis» le-Débonnaire * borna ce jugement aux affaires ecclésias» tiques; son fils Lothaire l'abolit dans tous les cas; il abo» lit ** de même la preuve par *l'eau froide*. »

* *Constitutions* insérées dans la loi des Lombards et à la suite des lois Saliques.

** Dans sa *constitution* ajoutée à la loi des Lombards, liv. II, Tit. LV., parag. 31.

Il fut un moment où les épreuves se multiplièrent au point que Louis-le-Débonnaire, pour les rendre plus rares, prescrivit que celui des champions qui succomberait, aurait une main tranchée comme parjure; et la preuve du parjure, c'était la défaite, le vaincu s'étant montré prêt à jurer en faveur de sa cause. Cette prescription n'était qu'une atrocité de plus ajoutée à une coutume absurde et barbare.

Charlemagne, en admettant dans ses lois de semblables folies, n'avait fait que céder à l'esprit de ces temps d'ignorance, dont sa haute raison n'osa pas sans doute heurter trop brusquement les superstitieuses coutumes.

Si l'on remonte vers ces temps de barbarie, on s'explique l'origine et les diverses phases de ces usages étranges. D'abord, la force brutale, dans une nation inculte et toute guerrière, vida et décida les querelles. Le serment, déféré devant les juges, fut un premier remède à cette licence générale de se faire violemment justice soi-même. Ce fut un progrès chez des peuples que la corruption n'avait pas gangrénés encore; mais quand le serment ne fut, plus tard, qu'une arme fatale livrée à la cupidité et à l'imposture, ces nations guerrières, dans leur sauvage ignorance, cherchèrent, sans exclure complètement

le serment, à en corriger l'abus par le combat judiciaire soumis à des règles.

Nous avons vu les nations germaines, et entre autres les Francs, qui d'abord avaient repoussé le combat, finir par l'admettre dans leur législation.

La lâcheté, compagne de tant d'autres vices, pouvait se mettre à l'abri sous l'égide d'un serment sacrilége : comment s'étonner que des peuples, ne respirant que la guerre, aient préféré parfois soumettre la décision des affaires en litige, au sort du combat, dont l'issue favorable, due à la valeur du combattant, devait faire supposer, dans le vainqueur, les nobles qualités qui s'allient ordinairement si bien au courage et au périlleux métier des armes?

Cette bizarre coutume, que nous avons motivée plutôt que justifiée, donna aussi des champions à qui ne pouvait se défendre lui-même, sans doute par la conviction que l'homme franc et courageux ne se ferait le soutien que d'une bonne cause.

On sent combien de tels usages devaient entraîner d'abus; mais on sent aussi, dans ces mœurs sauvages, des inspirations qui ne pouvaient venir qu'à des peuples valeureux et chevaleresques.

Montesquieu dit à propos de l'épreuve du *feu :*

« Qui ne voit que chez un peuple exercé à » manier les armes, la peau rude et calleuse ne » devait pas recevoir assez l'impression du fer » chaud ou de l'eau bouillante pour qu'il y parût » trois jours après? Et s'il y paraissait, c'était » une marque que celui qui faisait l'épreuve » était un efféminé. Nos paysans, avec leurs » mains rudes et calleuses, remuent le fer » comme ils veulent. Et quant aux femmes, les » mains de celles qui travaillaient pouvaient ré- » sister au fer chaud. Les dames ne manquaient » pas de champions pour les défendre. Dans une » nation où il n'y avait pas de luxe, il n'y avait » guère d'état moyen. »

La victoire, pour l'épreuve de la *croix*, pouvait en quelque sorte provenir encore du plus ou moins de force des combattans; mais que dire de l'incroyable épreuve de l'*eau froide?*

Nous terminerons sur ce sujet en faisant observer, avec un illustre écrivain (1), que dans les circonstances des temps où la preuve par le combat et la preuve par le fer chaud et l'eau bouillante furent en usage, il y eut un tel accord de ces lois avec les mœurs, que ces lois produisirent moins d'injustices qu'elles ne fu-

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, chap. XVII.

rent injustes ; que les effets furent plus innocens que les causes ; qu'elles choquèrent plus l'équité qu'elles n'en violèrent les droits ; enfin, qu'elles furent plus déraisonnables que tyranniques.

CHAPITRE III.

Délits et peines. — Anciennes coutumes germaines. — Composition. — Le *wridigild*. — Le *fredum*. — Le vol. — Fauteurs de séditions. — Parjures. — Magie. — Inceste. — Inconduite des veuves. — Règlemens en faveur des veuves et des orphelins. — Contrats entre des hommes puissans et des pauvres. — Femmes mariées. — Donations et testamens. — Le *launechild*. — Appel des jugemens. — Partie publique. — Service militaire. — Exemptions. — Ressources pécuniaires et impôts divers.

Les *procès criminels* font l'objet de plusieurs dispositions importantes des Capitulaires ajoutées à la loi lombarde. On déterminait dans ce recueil de lois les peines contre les homicides, le vol, la rapine, le rapt; contre ceux qui méprisent l'excommunication; contre l'inceste, le sortilége, les incendiaires, les faux témoins, les parjures, les séditieux, les faux monnoyeurs, les esclaves fugitifs; enfin contre tous ceux qui portaient préjudice à autrui ou qui troublaient l'ordre public.

D'après les premières coutumes des peuples germains, les parens de la personne offensée, lésée ou victime d'un meurtre, entraient da

la querelle, et la haine s'apaisait par une satisfaction. Ces satisfactions s'obtenaient par une convention réciproque des parties.

Les sages des diverses nations barbares sentirent le danger de laisser à chaque famille ennemie le soin de la vengeance ou le choix de la satisfaction. On mit un prix déterminé à la *composition* que devait recevoir la partie lésée. Cet usage se répandit en Europe avec les hordes sorties de la Germanie; il fut modifié dans son application, selon les mœurs des peuples envahis, et le plus ou moins de fréquence des crimes ou des délits à réprimer chez ces nations diverses.

« La *composition,* » dit l'auteur de *l'Histoire de la civilisation* en France (1), « est le premier pas » de la législation criminelle hors du régime de » la vengeance personnelle. Le droit caché sous » cette peine, le droit qui subsiste au fond de » la loi salique et de toutes les lois barbares, » c'est le droit de chaque homme de se faire » justice à soi-même, de se venger par la force, » c'est la guerre entre l'offenseur et l'offensé. » La composition est une tentative pour substi- » tuer un régime légal à la guerre. »

(1) T. Ier, IXe leçon, pages 175 et 176.

Les *compositions* furent fixées d'après la fortune et la condition de chaque individu. Ces compositions établies sur la tête d'un homme, quand on les fixait à un taux élevé, étaient non seulement une des grandes prérogatives de cet homme, mais encore, comme le fait remarquer Montesquieu, une plus grande sûreté pour lui parmi les nations violentes. Cette évaluation variait chez les divers peuples; mais tous s'accordaient pour établir des différences selon la condition de chacun. Les ducs, les comtes, les évêques, avaient une plus forte composition que les agens inférieurs. Les hommes libres étaient nécessairement plus évalués que les affranchis, et les aldions plus que les serfs, les riches plus que les pauvres.

En Lombardie, comme chez d'autres peuples, l'évaluation de la personne s'appelait, nous l'avons dit, *guidrichild* ou *widrigild* (1).

Tout dans cette législation se résumant en amendes pécuniaires, on dut fixer avec précision la différence des torts, des injures, des crimes, afin que chacun connût au juste ce qu'il avait à attendre ou à redouter d'un délit ou d'un crime,

(1) Ou *wehrgeld*, *widrigeld*. Argent de défense (de *wehren*, *wahren*, *bewahren*) garantie. (GUIZOT, *Essai sur l'Histoire de France*, page 197.)

selon qu'il en était la victime ou l'auteur (1).

Ces appréciations eurent un double objet : celui d'abord de fixer, d'après l'évaluation donnée à la victime ou à la personne lésée, la composition que devait l'auteur du délit ou du crime.

L'autre but était de connaître la valeur du meurtrier lui-même ou tout autre coupable, eu égard aux meubles et biens fonds qu'il possédait, pour que, dans le cas où l'amende qu'un condamné devait payer, aurait excédé le taux de son *wridigild*, ce condamné se mît au service d'autrui, et complétât, avec le produit de cette espèce de servitude, la somme qu'il avait à payer (2).

Giulini (3) fait observer que, dans la fixation du *widrigild*, on n'évaluait ni l'épée ni l'épervier, objets, dit cet auteur, estimés hors de raison par ceux qui se servaient de l'un ou de l'autre, soit à la guerre, soit à la chasse.

Il y avait une autre sorte de droit à payer par le

(1) GIULINI, T. Ier, IXe siècle.

(2) Celui qui, après avoir reçu la satisfaction, osait se venger, offensait la loi elle-même et était puni sévèrement. L'acceptation de la *composition* paraît n'avoir été obligatoire pour l'offensé, qu'à partir du VIIIe siècle. (GUIZOT, *Hist. de la Civil.*, leçon IXe, page 276. — *Lois des Lombards*, liv. Ier, T. XXV, § 21. — *Ibid.*, liv. Ier, T. IX, §§ 8 et 34. — *Cap. de Charlemagne*, *anno* 802, chap. XXXII.

(3) GIULINI, *Storia di Milano*, T. Ier, page 129.

coupable et que l'on appelait *fred* ou *fredum* (1) c'était en retour de la protection que lui accor dait la loi contre la vengeance de ceux qu'i avait lésés : il était ordinairement le tiers de c qu'on donnait pour la composition, et il profitai au juge dans le ressort duquel le délit ou l crime avait été commis et poursuivi.

A mesure que les peuples du Nord s'écartè rent de leur simplicité primitive, les amende furent insuffisantes pour la répression des délits

Il est à remarquer que le *vol* fut d'abord pun avec plus de rigueur que le meurtre; tandi que l'individu qui avait commis un homicid n'encourait que des amendes plus ou moins éle vées, selon le plus ou moins d'importance de l victime (2) : l'homme convaincu de vol, no seulement devait restituer la chose volée ou e payer la valeur, mais était en outre privé d'u œil quand il s'agissait d'un premier délit ; e

(1) *Lois des Lombards*, liv. Ier, Tit. IX. — *Ibid.*, liv. Ier chap. XXI. — De *fruden*, paix ; somme payée en répara tion de la violation de la paix publique.

(2) Une loi de Luithprand avait ordonné que le fils, et défaut de fils, le frère d'un homme assassiné, aurait to les biens du meurtrier. Plusieurs historiens ont pensé q cette disposition avait été abrogée par les lois française GIULINI prouve cependant qu'elle reçut son applicatio sous Louis II, en citant un fait et des actes de 857, qui n laissent aucun doute à cet égard. (*Storia di Milano*, T. Ier lib. V, page 269.)

cas de récidive, on lui coupait le nez ; et il subissait la mort pour un troisième larcin. S'il parvenait à s'échapper, le comte qui avait sous son autorité le pays qu'habitait le coupable, devait prévenir les comtes ses voisins, pour que le fugitif ne trouvât ni asile ni repos (1).

Lothaire établit que les *fauteurs de sédition* seraient condamnés à mort ; ceux qui leur avaient prêté assistance devaient, si quelque trouble en était résulté, être frappés de verges ; on leur coupait les cheveux et les narines. Si la sédition avait été sans effet, on leur épargnait le supplice de la mutilation du nez. Louis-le-Débonnaire crut devoir tempérer la rigueur de ce décret de son fils, en prescrivant que tout individu, prévenu et convaincu de sédition, serait puni d'une amende déterminée par la loi, et conduit ensuite devant le souverain (2).

Il était prohibé, en temps de disette, de vendre des vivres hors du royaume, un semblable commerce pouvant amener des troubles à l'intérieur.

L'exportation des armes de guerre à l'étranger, était en tout temps strictement défendue.

(1) Il devait en être de même pour tous les criminels fugitifs.

(2) GIULINI, T. I[er], IX[e] siècle.

Les *parjures* devaient perdre la main qu'ils avaient posée sur les saints Évangiles en prêtant serment.

Dès ces temps reculés on parlait d'enchantemens et de *magie*.

Ceux qui tiraient des prédictions et des augures, qui opéraient des maléfices, qui *attiraient les tempêtes*, les magiciens enfin, contre lesquels on sévit dans des siècles plus près de nous, avec une si stupide cruauté, devaient être livrés à l'archiprêtre du diocèse pour être interrogés. On ne les mettait pas à mort ; mais on leur faisait subir une détention plus ou moins rigoureuse, selon la gravité de leur délit, leur repentir ou leur endurcissement dans le mal.

L'*inceste et l'inconduite des veuves* étaient punis par les évêques. En cas de récidive, les biens des coupables appartenaient au fisc.

Nous venons de parler des *veuves* ; arrêtons-nous quelques instans sur un des points les plus intéressans de cette vieille législation.

Les affaires concernant les *veuves* et les *orphelins*, étaient aussi bien que celles des *étrangers*, des *pauvres* et des *voyageurs*, mises sous la protection spéciale des comtes, des évêques et des *missi dominici*.

Un décret de Pepin, roi de Lombardie, voulut

que les orphelins et les veuves eussent un tuteur ou agent qui dirigeât leurs affaires. Dans le cas où ils en auraient été dépourvus, le comte devait choisir un homme honnête, et lui confier ces officieuses et charitables fonctions.

Nous avons vu que les églises, les monastères, avaient deux avocats ou avoués pour leur servir de conseils et défendre leurs intérêts au besoin; il est probable que les comtes choisissaient dans cette classe d'hommes spéciaux, qui font l'objet de plusieurs dispositions importantes des Capitulaires, les conseils ou tuteurs auxquels ils confiaient les intérêts des veuves et des orphelins.

Les vice-comtes étaient spécialement chargés de veiller à ce que les biens des mineurs ne fussent pas dilapidés par les tuteurs.

Dans les ventes d'immeubles appartenant aux veuves et aux mineurs, il fallait non seulement le concours du tuteur, mais encore l'approbation du vice-comte (1).

Enfin, les procès intéressant les veuves, l'orphelin et les pauvres, devaient être instruits avant les autres, et éprouver le moins de retard possible.

L'*institution d'héritiers*, autres que les héri-

(1) GIULINI, T. Ier, pages 364 et 365.

tiers naturels, et les *contrats entre les hommes puissans et les pauvres*, devaient être faits devant les comtes ou les commissaires royaux.

Les *femmes mariées* avaient besoin, pour contracter, du consentement de leur mari et de l'assistance d'un proche parent. A défaut de ce double concours, la présence et l'assentiment d'un juge étaient exigés.

Les femmes étaient régies et s'engageaient d'après la loi de leur mari, et non d'après la loi de la nation à laquelle elles avaient appartenu avant leur mariage (1). Nous avons dit déjà qu'on devait, dans tous les contrats, désigner la loi sous laquelle vivait chaque contractant.

Tout *vendeur* était tenu de faire connaître s'il était libre, affranchi ou serf; s'il dépendait d'un seigneur, et, dans ce dernier cas, dire le nom du seigneur, et à quel titre il en dépendait.

Les *donations* se faisaient par *actes entre vifs* ou par *testament*. Ces actes étaient ordinairement passés par devant deux *gastaldi*, qui apposaient au bas leur signature, ou plutôt, comme ils savaient rarement écrire, une croix ou tout autre signe de convention qui tenait lieu de signature.

(1) On défendait le mariage entre les personnes d'un âge trop disproportionné. (GIULINI.)

Comme nous l'avons dit, les évêques et archevêques statuaient d'ordinaire sur les donations faites en faveur des couvens, des églises et autres établissemens religieux; les comtes, sur celles faites aux villes et aux corporations laïques. Le souverain était ensuite appelé à donner sa sanction définitive.

On voit beaucoup de testamens de cette époque, remplis de malédictions et d'injures contre ceux qui pourraient ne pas respecter et qui feraient annuler les dernières volontés du testateur: ce qui doit s'attribuer à ce que beaucoup d'évêques et de grands trouvaient trop souvent le moyen de faire annuler, comme entachées de nullités légales, des dispositions testamentaires qu'ils faisaient tourner à leur profit.

Il était d'usage chez les Lombards, dans les actes entre vifs, que le donateur reçût du donataire ou de l'établissement qui profitait de la libéralité, un présent, du reste de minime valeur. Souvent l'acte de donation spécifiait ce que devait être ce présent, que l'on appelait *launechild* (1).

(1) On voit, dans un de ces actes cités par Muratori, Ducamp et Giulini, qu'un nommé *Orso* donna un terrain à la basilique de Saint-Ambroise, et stipula que *Teoperto*, directeur du couvent dépendant de cette basilique, lui don-

D'après la loi salique, ceux qui donnaient un fonds de terre ou faisaient tout autre libéralité en immeubles, devaient présenter solennellement, pour en investir le donataire, un bâton noueux, une motte de terre, un vase, un couteau cassé, un gant et une branche d'arbre ou de vigne. Cet usage s'établit aussi en Lombardie (1). Les nouveaux propriétaires prenaient possession des fonds et autres immeubles, en touchant les murs et les colonnes des immeubles donnés, avec le bâton qu'on leur avait remis, et en remuant un peu de terre de ces fonds. On dressait procès-verbal de l'état des lieux, des serfs attachés à ces immeubles et des redevances profitant ou imposées aux objets donnés. Le donataire entrait en propriété ou seulement en jouissance, selon son titre, de tout ce qui était compris aux procès-verbal, comme il en assumait aussi les redevances et les charges.

Giulini rapporte un procès trop curieux par tous les détails des formes et des procédures suivies à ces époques reculées, pour que nous nous bornions à le transcrire dans une simple note.

nerait en retour une chemise et une paire de culottes de la valeur *d'un sou*.

(1) GIULINI, T. Ier, pages 204 et 315.

L'abbé du monastère de Saint-Ambroise à Milan, revendiquait la propriété d'un hôpital, d'un château et de leurs dépendances, qu'il prétendait avoir été donnés à son couvent par *Ariberto*, employé à la cour du roi. L'hôpital et l'immeuble réclamés étaient détenus par un certain *Lupo*, fils d'*Adelchis*, vassal d'*Ansperto*, archevêque de Milan. Ce prélat, lors du procès, était *commissaire royal*. L'affaire ayant été portée devant lui, il ordonna à son *vice-dominus* d'entendre les parties et de statuer sur la difficulté avec le vice-comte et le gastaldo en l'absence du comte, un *juge* de l'*empereur*, un échevin ou scabino, un archidiacre et dix autres personnages de distinction.

Lupo et l'avocat du monastère étaient présens.

L'avocat exposa la demande. Lupo répondit que ce qu'on revendiquait lui avait été donné par *Ansperto*, archevêque de Milan, et offrit de l'appeler en témoignage, ce qui s'appelait *auctorem dare*. On renvoya l'affaire.

A quelque temps de là, Lupo comparut de nouveau devant un tribunal à peu près composé comme le premier. L'avocat de l'archevêque et celui du monastère comparurent aussi. Lupo, sommé de tenir sa promesse, ne put remplir l'engagement qu'il avait pris, *decadevit de auc-*

tore. Alors l'avocat du monastère établit dans un long plaidoyer la propriété de ses cliens.

Le tribunal, après ce discours, demanda à Lupo s'il n'avait aucun moyen, soit par des écrits, soit par des témoins, soit par le duel même, de prouver ce qu'il avait d'abord avancé. Lupo répondit que l'archevêque ayant refusé le témoignage qu'il lui avait demandé, et lui ayant au contraire conseillé de rendre au monastère les immeubles en litige, il n'avait plus rien à dire; et, du bâton qu'il avait à la main, il investit de la propriété de ces immeubles, l'abbé et l'avocat du monastère.

Le tribunal ne voulut pas toutefois terminer cette cause sans avoir entendu l'archevêque lui-même, à qui il fit demander le jour où les juges pourraient se réunir de nouveau en sa présence. Ce jour ayant été fixé, on se rendit à l'archevêché. On exposa les faits à *Ansperto*, qui déclara savoir fort bien que son prédécesseur *Ansperto* (même nom) avait investi un de ses vassaux de biens appartenant au monastère de Saint-Ambroise, et dont il n'avait pas eu le droit de disposer; qu'il était de toute justice de rendre à ce monastère une propriété à laquelle ni l'archevêché, ni Lupo, ni son père, n'avaient rien à prétendre, et que plusieurs fois les abbés de Saint-

Ambroise avaient revendiquée. D'après cette déclaration, l'abbaye fut définitivement envoyée en possession et jouissance des biens en litige ; on dressa acte public et authentique de cette prise de possession.

On a long-temps agité la double question de savoir si l'*appel* des jugemens était admis sous la seconde race, et s'il y avait une *partie publique* auprès des tribunaux. L'une et l'autre question ont reçu une solution négative.

Les causes majeures, intéressant plus ou moins directement l'ordre politique, telles, par exemple, que les discussions entre les grands, les évêques, les comtes, étaient jugées par le roi assisté de ses grands vassaux ; ces sortes de jugemens ne pouvaient être soumis à l'appel. Quel eût été le tribunal supérieur ?

Disons plus : les comtes, les juges, les agens inférieurs, chacun dans les limites de ses attributions (1), jugeaient en dernier ressort.

On ne connaissait que deux espèces d'*appel* :

L'*appel* de *faux* ou *mauvais jugement*, lequel se vidait par le combat, dans les procès civils,

(1) Nous avons vu que les comtes pouvaient condamner à mort, prononcer sur des questions de liberté individuelle et de propriété. Les magistrats inférieurs ne le pouvaient pas.

entre les parties ou leurs champions; et dans les affaires criminelles (sauf le cas de peine capitale où il n'était pas admis), entre le prévenu et les *pairs* ou juges assesseurs (1).

Et l'*appel* de *défaute* de *droit* auquel on recourait quand un juge différait, évitait ou refusait de rendre la justice aux parties.

Montesquieu (2) ne pense pas qu'il pût être question de cet appel au IXe siècle; « car bien » loin, dit-il, que dans ces temps-là on eût cou- » tume de se plaindre que les comtes et autres » gens qui avaient droit de juger, ne fussent » pas exacts à tenir leur cour, on se plaignait » au contraire qu'ils l'étaient trop... Il fallait » moins corriger leur négligence qu'arrêter leur » activité. » L'illustre auteur cite, à l'appui de son assertion, une loi du Code lombard qui défend aux comtes et autres officiers de justice quelconque (3), de tenir plus de trois assises par an.

D'autre part, nous ferons observer que Giulini cite un décret de Lothaire, portant injonction aux comtes et aux commissaires royaux d'administrer la justice de manière à éviter au souverain la fatigue de trop fréquens recours de

(1) BEAUMANOIR, chap. LXI, page 313. (MONTESQ.)
(2) MONTESQ., *Esp. des Lois*, liv. XXVIII, chap. XXVIII.
(3) *Lois des Lombards*, liv. II, Tit. LII, art. 22.

la part de ses sujets. Or, Montesquieu reconnaît qu'au IXe siècle il n'y avait point d'appel de jugement à un tribunal supérieur; il ne pouvait donc être question dans le décret de Lothaire, que de l'appel de *défaute* de *droit* qui s'adressait toujours au souverain. Nous ajouterons, que s'il existe un décret qui tend à calmer l'ardeur processive des juges, il est aussi plusieurs capitulaires qui défendent expressément de retarder sans motif la décision des causes portées devant les tribunaux. Et, en effet, quelque générale que pût être cette soif de procédure au IXe siècle, il devait se rencontrer des magistrats dont la négligence et le mauvais vouloir entravaient la marche et la solution des instances judiciaires.

Le goût des procès n'avait pas seulement gagné la magistrature, la loi dut aussi mettre un frein à l'esprit de chicane dont trop de plaideurs étaient possédés. Dans le but de mieux faire sentir tout le prix du temps pour les juges et les plaideurs, il fut prescrit que ceux qui porteraient devant un tribunal une cause déjà jugée, seraient condamnés à une amende de douze sous, et recevraient douze coups de bâton des échevins qui avaient prononcé la première sentence.

Sous la seconde race il n'y avait point, comme de nos jours, de *partie publique* chargée de la poursuite des crimes.

Tout se réduisant d'abord en réparations de dommages, dit Montesquieu (1), toute poursuite était en quelque sorte civile, et chaque particulier pouvait la faire. D'autre part, cette idée d'une *partie publique* répugnait à l'usage du combat judiciaire; en effet, qui eût voulu s'ériger en champion de tous contre tous?

On voit, il est vrai, dans les formules insérées par Muratori au *Recueil des lois lombardes*, qu'il y avait un *avoué* de la *partie publique* (*advocatus de parte publicâ*); mais Montesquieu fait observer que ces avoués étaient plutôt les agens du public pour la manutention politique et domestique que pour la manutention civile. Ils n'étaient point chargés de la poursuite des crimes, et les affaires concernant les mineurs, les églises ou l'état des personnes, ne leur étaient pas spécialement dévolues. Il y avait donc différence totale, dit encore Montesquieu, entre ces officiers et ce que nous appelons aujourd'hui la partie publique, nos procureurs généraux, nos procureurs du roi.

(1) *Esp. des Lois*, liv. XXVIII, chap. XXXVI.

Tout homme libre devait accourir au premier appel du comte et se ranger sous ses drapeaux. Le souverain désignait un point de rassemblement où les comtes, à la tête des hommes libres et de leurs propres vassaux, et les seigneurs aussi, suivis de leurs *fidèles*, allaient le rejoindre : l'empereur ou roi s'y rendait à la tête de ses *leudes*.

Il y avait deux sortes de *service militaire :*

La guerre au delà des frontières, et la défense de l'intérieur du pays.

L'exemption en Lombardie (1) était accordée à ceux qui ne possédaient pas la valeur de *dix sols d'or*. Tout individu qui possédait plus que cette somme, devait marcher, en cas de guerre à l'extérieur ; celui qui n'avait que cette somme et rien de plus, était préposé à la garde du pays.

On voit que les rois francs n'armaient, soit pour le service militaire dans leurs excursions en pays ennemi, soit pour défendre le sol lombard, que des hommes leur offrant quelque garantie ; ils semblaient même ne conduire avec eux que ceux qui, possédant le plus, leur étaient des otages pour la fidélité du royaume pendant leur absence.

(1) Voir l'édit remarquable de l'empereur Louis II, rapporté dans *Balutius* (*Cap., Reg. Franc.*, T. II, pag. 359), et dans *Peregrinus* (*Hist. princip. Longob., Rer. ital.*, T. II, part. II).

Un père qui avait plusieurs enfans ne pouvait en garder qu'un seul auprès de lui, le moins utile à la chose publique.

Sur trois frères, deux devaient marcher; celui dont on devait attendre le moins de services était exempté.

Les comtes, les *gastaldi*, quand ils ne marchaient pas, ne pouvaient retenir auprès d'eux, pour leur service personnel, que trois hommes propres à la guerre : un pour eux, deux pour leur femme.

Les abbés et les abbesses étaient tenus d'envoyer tous leurs vassaux. Il n'est pas parlé, dans l'édit de Louis II, des évêques qui, pour la plupart à cette époque, et malgré la défense expresse que leur en avaient faite les rois, les papes et les conciles, allaient, à la tête de leurs vassaux, rejoindre les souverains et se montraient dans la mêlée des batailles.

Des peines rigoureuses étaient portées contre les individus qui, par fraude et n'ayant pas à faire valoir quelques cas de dispense prévus par les lois, cherchaient à s'exempter du service de guerre (1). Il n'y avait, hors des cas de dis-

(1) Personne, en dehors de ce service, ne pouvait porter dans l'intérieur du royaume, ni arme, ni bouclier, ni lance. Il était expressément défendu d'avoir des armes sur

pense légale, qu'un seul moyen d'exemption : c'était l'*eribannum*. Nous en parlerons en traitant la question générale des impôts et autres ressources pécuniaires de l'État, sujet où nous conduit naturellement l'article qui précède; en effet, le *service militaire* n'était-il pas un *impôt* qui frappait les hommes libres?...

Les peuples barbares du Nord ne payaient pas *d'impôt*.

Montesquieu cite un passage de Grégoire de Tours (1), d'après lequel Parthénius pensa être mis à mort par les Francs, pour avoir tenté de leur imposer des tributs. Le même auteur rappelle la loi des Visigoths, qui voulait que, quand un Barbare occupait le fonds d'un Romain, le juge l'obligeât de le vendre, pour que ce fonds continuât à être tributaire.

Ainsi les Goths en Lombardie ne payaient pas de tributs sur les terres. Il est probable que les Lombards, dont l'origine était la même, n'auront point, à leur propre détriment, aboli

soi quand on fréquentait des auberges ou hôtelleries que l'on appelait *Bruniæ;* * sans doute cette prohibition avait pour but d'éviter des suites sanglantes aux querelles dont ces lieux publics sont trop fréquemment le théâtre.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, liv. III, chap. XXXVI.

* GIULINI.

ces coutumes commodes et primitives, et que, dans cette loi générale établie par eux en Lombardie, que les vainqueurs et les vaincus conserveraient leurs lois et leurs usages, ils n'auront pas abrogé, quant à eux, le privilége si important de l'exemption de l'impôt; mais comme la loi romaine exigeait le *census* ou le *tributum* (1), il est à présumer que les vainqueurs n'auront pas dégrevé les vaincus de cette charge. Nous n'oserions pas assurer que les Francs, venus après les Lombards, n'aient pas fait comme eux.

Si cette différence, au moins entre les premiers vainqueurs et les vaincus, n'existait pas, comment s'expliquerait cette loi des Visigoths que nous venons de citer? S'il n'y avait pas eu de terres tributaires, comment expliquer tous ces décrets tendant à empêcher des individus de disposer de leurs biens, par des donations feintes en faveur des églises ou établissemens religieux, *dans le but* de soustraire ces mêmes biens à l'impôt?

Au reste, peu de terres en Italie devaient être

(1) Resterait à établir la véritable signification de ces mots qui, quelquefois, furent pris dans un sens si générique, qu'on y a compris même *les péages des rivières, les voitures fournies dans les tournées royales*, etc. Ici, nous ne l'entendrions que dans l'acception qui spécifierait un impôt direct frappant les terres possédées par des Romains.

réellement exemptes du *tribut*, en ce sens que la plus grande partie des propriétés foncières ayant fini, sous la seconde race, par se convertir en fiefs ou bénéfices militaires, une redevance soit royale, soit seigneuriale, devait grever presque toutes ces institutions de la féodalité. Montesquieu, qui se prononce contre l'existence des impôts à cette époque, pense que si les vaincus en payèrent d'abord, on ne tarda pas à les en exempter, et que ces impôts furent, pour les hommes *libres*, changés en un service militaire.

Ne pourrait-on pas présumer, d'après tout ce qui précède, que les terres occupées par les vainqueurs étaient, sauf les redevances féodales, exemptes d'impôts en tout temps, et que celles appartenant aux vaincus de la classe *libre* étaient frappées de tributs en temps de paix, et que ces tributs pendant la guerre se convertissaient en service militaire?

Qu'on nous pardonne ces doutes, ces suppositions, ces systèmes hasardés : c'est une tâche bien ardue, bien périlleuse à travers des matériaux épars, isolés, souvent incertains, et au milieu d'une foule d'ouvrages obscurs et contradictoires, que de chercher à former un ensemble clair, raisonné et logique des lois, des usages et des mœurs d'une époque aussi reculée.

« Comment, » s'écrie un savant professeur, « comment pénétrer dans un tel état, et en repro» duire l'image à l'aide de quelques chroniques » sèches ou mutilées, de quelques fragmens de » vieux poèmes, de quelques paragraphes de » lois (1)? »

Les principales *ressources financières* des rois et des empereurs pour l'entretien de leurs cours, consistaient dans les produits de leurs domaines, ce qui semble résulter de la lettre écrite par les évêques à Louis, frère de Charles-le-Chauve.

« Ayez soin de vos terres, » écrivaient ces prélats (2), « afin que vous ne soyez pas obligé » de voyager sans cesse par les maisons des ec» clésiastiques, et de fatiguer leurs *serfs* (3) » par des *voitures;* faites en sorte que vous » ayez de quoi vivre et recevoir des ambas» sades. »

Nous avons dit déjà ce qu'étaient les tributs désignés sous la dénomination de *fœdorum*, *paratum*, *mansionaticum*, etc., fourrages, vi-

(1) M. GUIZOT, *Hist. de la Civil.*, VIIe leçon, page 214.

(2) Voyez le *Cap. de l'an* 558, art. 14.

(3) Nous ne savons sur quoi Montesquieu s'est fondé pour affirmer que l'impôt des *chevaux* et des *voitures* ne frappait que les hommes *libres*. (*Esp. des Lois*, liv. XXX, chap. XIII.)

vres, logement, moyens de transport fournis aux souverains ou aux commissaires royaux dans leurs tournées (1).

Les caisses royales trouvaient d'assez importantes rentrées dans les *amendes* prononcées par les tribunaux. Un décret de Pepin, roi de Lombardie, prescrivait aux comtes d'être diligens pour exiger la *moitié* des amendes judiciaires revenant au roi. Les comtes, en récompense de leur activité dans l'accomplissement de ce devoir, avaient pour eux le tiers des amendes royales. Si, par l'effet de leur négligence, on devait, pour la rentrée de ces fonds ou autres impôts, recourir aux commissaires royaux, le produit était intégralement versé dans les caisses de l'Etat.

Les rois levaient quelques droits sur les rivières lorsqu'il y avait un pont ou un bac à passer.

Nul ne devait être contraint de se servir de ces bacs ou de traverser ces ponts, s'il lui était plus commode de suivre une autre voie.

D'après une loi de Louis-le-Débonnaire, celui qui passait sous un pont dans une barque, au milieu d'une rivière, et qui ne touchait et ne

(1) Liv. II, chap. 2, page 227.

s'arrêtait à aucune rive, ne devait payer aucu droit.

Cette même loi déterminait la gabelle à paye pour les barques qui s'arrêtaient sur quelqu point près de la rive; ce droit s'appelait o *transitura*, et, par corruption, *transtura*, o *palifictura*, ou *ripaticum* (1), selon que ce barques faisaient une plus ou moins longue sta tion, ou touchaient au terme de leur course.

Plus tard, dit Giulini, on désigna d'habitud par le mot *ripa* ou *rippa*, tout péage fixé sur le marchandises, qu'elles vinssent par eau ou pa voie de terre.

Il fut prescrit de ne plus exiger aucun péag sur des routes où il n'y avait ni pont, ni eau ni marais, ni tout autre obstacle à franchir.

Tout homme se rendant au palais du roi, d le même auteur, était exempt du péage appe *transitorium* ou *transitura*.

Quiconque exigeait un péage, un tribut sup primés par les lois, était passible d'une amend de *soixante sous* que l'on appelait *bannum re gis* (2).

A la fréquence des décrets sur cette matièr on voit que ces abus et d'autres encore do

(1) GIULINI, liv. Ier, IXe siècle.
(2) GIULINI, IXe siècle.

profitaient les comtes ou des fonctionnaires moins élevés, se reproduisaient bien souvent.

Les caisses de l'État étaient également alimentées par des droits d'entrée. Un capitulaire porte que ces droits ne devaient être exigés que dans les lieux où, depuis long-temps, ils étaient établis et tels qu'on les avait toujours perçus.

Enfin, l'exemption du service militaire produisait aussi d'assez fortes rentrées au trésor du prince.

Tout individu propre au service de guerre et qui voulait s'en exempter, devait payer une taxe appelée *eribannum*. Cette taxe consistait dans l'abandon de la moitié de ses meubles, s'il était dans une position de fortune aisée, et du quart, s'il était pauvre (1). Cet impôt appartenait, comme presque tous les autres, pour un tiers au comte, et pour le reste au souverain; avec cette seule différence qu'il n'était pas perçu par les comtes eux-mêmes, mais par les commissaires royaux, qui envoyaient des agens appelés *eribannatores*, chargés spécialement de recueillir ce genre de tribut.

Résumant la question générale des *tributs* et

(1) Giulini.

des *redevances*, nous croyons pouvoir distinguer :

Le tribut (*census*) frappant directement les terres possédées par les Romains, consistant en redevances pécuniaires pendant la paix, et pouvant se racheter par le service de guerre dont nous parlerons plus bas ;

Le tribut *territorial*, comprenant les frais de voyage et le séjour du souverain ou des commissaires royaux, fourni par les serfs ;

Le tribut (ou la *redevance*) payé soit au souverain, soit à des grands, soit à des établissemens publics, tels qu'abbayes, églises, etc., par des vassaux, espérant ou ayant obtenu, moyennant cette redevance, un *fief* ou une *commenda ;*

Les péages pour les ponts, passage de rivières, auxquels tout individu était soumis, sauf quelques cas prévus par les règlemens ;

Quelques droits d'entrée et d'exportation qui frappaient certaines denrées ou marchandises dans des lieux ou sur des points déterminés ;

Une partie du produit des amendes judiciaires ;

Enfin, le service militaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, que devait l'homme libre, selon le plus ou moins de garantie que son état de fortune offrait au souverain : espèce de tribut per-

sonnel dont on ne pouvait se dispenser que dans certains cas spécifiés par les lois, et, hors de ces cas, qu'au moyen de sacrifices pécuniaires.

Nous serions assez porté à croire qu'il n'y avait d'hommes réellement *libres* que ceux jugés, par leur position de fortune, propres au service militaire; et, à notre avis, le *wideschild*, que tout individu devait posséder pour être déclaré homme libre, était le taux de fortune déterminé pour être apte au métier des armes.

Tout homme ne possédant pas ce *wideschild* était probablement réduit par la misère à se faire *aldion* ou *serf*, et conséquemment était exclu du service de guerre.

Nous voyons, dans ces temps reculés, les hommes évalués d'après ce qu'ils possédaient.

De nos jours, les hommes sont aussi classés, par les gouvernans, selon leur plus ou moins de fortune; quelques centimes de plus, quelques centimes de moins, ou vous donnent de précieux droits comme citoyens, ou vous marquent du stigmate de l'impuissance politique. Seulement, grâce aux progrès de la civilisation et du perfectionnement de la maltôte dite LÉGALE, cette appréciation s'est singulièrement simplifiée pour l'État, qui, personnifié dans le fisc,

connaît incessamment *ce que vaut au juste* c
que citoyen, à l'aide des matrices de l'im
qui, tous les ans, se verse dans les caisses abs
bantes du TRÉSOR PUBLIC.

CHAPITRE IV.

Sciences et arts. — Ecrivains. — Alcuin. — Saint Jean Damascène. — Raban. — Félix d'Urgel. — Claude de Turin. — Saint Agobard. — Dungal. — Etienne. — Théophilacte. — Jonas. — Saint-Paulin. — Théodulfe. — Odelbert. — Hincmar. — Loup de Ferrières. — Paul Diacre. — Smaragde. — Anségise. — Eginhard. — Anastase. — Florus. — Saint Addon. — Saint Aldric. — Luithprand. — Landolfo. — Le panégyriste de Bérenger. — Rosweda. — Charlemagne. — Alfred-le-Grand. — Etablissement d'écoles diverses. — Abandon des sciences exactes. — Architecture. — Peinture. — Médecine. — Langue et idiome. — Commerce. — Orgues. — Chants d'église. — Rit romain. — Rit ambroisien. — Costume. — Monnaie. — Poids et mesures. — Succès infaillible de notre système métrique.

Nous avons vu avec quelle sollicitude Charlemagne s'efforça de répandre les lumières dans son empire.

Nous avons vu Louis et Lothaire suivre ce noble exemple. Secondés par le pape Eugène, ces deux empereurs rendirent plusieurs édits pour l'encouragement des sciences et des arts. De nouvelles écoles furent créées en Lombardie et dans les États romains.

A cette époque de renaissance intellectuelle, quelques hommes montrèrent une érudition profonde, un talent supérieur pour la dialectique,

surtout dans les matières de théologie si souven remises en question.

La poésie ne fut pas complètement négligée on professa la grammaire avec succès; il y eu des légistes distingués pour ces temps barbare et des historiens dont les œuvres, de nos jou même, sont lues avec intérêt.

On comprend qu'à cette époque, les homm de science les plus marquans aient apparte au clergé.

ALCUIN, ce disciple célèbre du vénérable *Bèd* fut peut-être plus remarquable par son zèle a dent pour le rétablissement des sciences, q par son talent comme écrivain. On lui reproc de manquer de pureté, d'élégance dans s style; d'avoir plus d'érudition que de géni plus de discernement que d'invention, plus diffusion et d'abondance que de nerf et de ju tesse dans la dialectique.

SAINT JEAN DAMASCÈNE a laissé, entre autr écrits, un excellent traité de la foi orthodoxe q a servi de modèle aux théologiens des temps po térieurs, pour la méthode scolastique.

RABAN, archevêque de Mayence, fut célèb par un grand nombre d'ouvrages d'une doctri saine et profonde.

L'hérésie de FÉLIX D'URGEL et de CLAUDE

TURIN, fit briller au milieu de la réprobation générale dont elle fut l'objet, une grande force de raisonnement, une chaleur, une précision remarquables de style dans SAINT-AGOBARD, archevêque de Lyon. Nous avons eu l'occasion de signaler le talent et la vigueur déployés dans cette lutte, par DUNGAL, par les évêques italiens, ÉTIENNE et TÉOPHILACTE, par JONAS, évêque d'Orléans, et SAINT-PAULIN d'Aquilée.

Quelques traités théologiques fort estimés sont dus à THÉODULFE, évêque d'Orléans. Ce prélat composa quelques poésies, entr'autres l'hymne *Gloria laus et honor,* qui se chante le jour des Rameaux.

On lit dans l'*Histoire de l'Église*, par Bérault-Bercastel, que cette hymne, d'après plusieurs vieilles chroniques, valut la liberté à son auteur, qui la composa dans les prisons d'Angers où il avait été renfermé durant les troubles du règne de Louis-le-Débonnaire. Théodulfe l'ayant chantée d'une fenêtre, comme ce prince passait, Louis en fut si charmé qu'il fit sur-le-champ élargir le prisonnier. Le caractère du prince, ajoute l'écrivain, rend au moins ce fait vraisemblable.

ODELBERT, archevêque de Milan, à l'époque où l'infortuné Bernard arriva comme roi de Lom-

bardie, fut chargé en 811 par Charlemagne, d'écrire un livre sur le sacrement du baptême : cet ouvrage, en vingt et un chapitres, a été cité depuis avec de grands éloges par de doctes écrivains.

HINCMAR, archevêque de Rheims, a laissé un grand nombre d'écrits où il se montre aussi chaleureux de style qu'érudit et profond canoniste.

LOUP DE FERRIÈRES fut, selon Mabillon, un des principaux ornemens de l'ordre monastique, pour les connaissances variées et la correction de son style.

PAUL, diacre d'Aquilée, Lombard de nation, a écrit l'histoire des rois lombards et des évêques de Metz. Il a continué l'histoire d'Eutrope depuis Julien l'Apostat jusqu'à Justinien : il se fit moine à la fin de ses jours, et mourut au mont Cassin dans un âge avancé et en grande réputation de sainteté.

L'abbé SMARRAGDE a laissé, entr'autres ouvrages, des pages d'histoire intéressantes.

EGINHARD a écrit l'histoire de Charlemagne et les Annales de France depuis 741 jusqu'à 829.

ANSÉGISE a recueilli les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

Le savant bibliothécaire de l'Église romaine ANASTASE, a laissé des traductions estimées du

septième et du huitième concile général ; on croyait que *Paul Diacre* était l'auteur de la *Vie des Papes;* aujourd'hui on attribue généralement cet ouvrage à *Anastase*.

FLORUS, diacre de Lyon, a laissé, entr'autres œuvres, une collection des lois ecclésiastiques.

La *Chronique universelle* et le *Martyrologe* qu'on doit à SAINT-ADDON de Vienne, sont fort estimés pour la saine critique et la justesse d'aperçus qu'on y remarque.

SAINT-ALDRIC, évêque de Meaux, a laissé un recueil de canons et de décrétales sur la discipline ecclésiastique.

On doit à LUITHPRAND, contemporain du fameux Hugues que nous verrons roi de Lombardie, une histoire de son époque, d'un style plein de sel et d'esprit, et riche de détails curieux. On a raison de reprocher à cet historien de la partialité dans beaucoup de ses jugemens, soit qu'il prodigue l'éloge, soit qu'il déverse le blâme.

Le vieux LANDOLFO, souvent cité par Giulini, vivait peu de temps après Luithprand; il a écrit sur les événemens qui vont bientôt nous occuper. Son ouvrage, où se révèlent de patientes études, est par trop empreint toutefois de bonhomie, de crédulité et hérissé d'incroyables anachronismes.

Un poète ANONYME, contemporain de Guy de Bérenger, a chanté, dans des vers qui ne manquent ni de force, ni d'élégance, ni d'inspiration, la lutte brillante de ces deux rivaux fameux.

La vie romanesque de l'impératrice Adélaïde inspiré tout un poème plein d'intérêt et de verve à ROSWEDA, jeune poétesse condamnée aux austérités du cloître, et dont l'âme s'est exhalée aimante et poétique, dans des vers chaleureux.

Nous voyons, en tête de ce cortége imposant, le flambeau des lettres à la main, marcher Charlemagne, le grand empereur. Nous le voyons ce fier conquérant qui dota le monde de ses immortels *Capitulaires*, courber, sous l'autorité de la science, un front que couronnent les lauriers de la victoire, donner lui-même à son empire l'exemple de l'étude, suivre les leçons de maîtres habiles, composer enfin une grammaire et quelques autres ouvrages utiles.

Ce noble précédent ne fut pas perdu, et profita au même siècle qui reçut un éclat nouveau de la venue de cet autre souverain, si justement surnommé *le Grand*, comme Charlemagne, son modèle pour le zèle religieux, pour les exploits de guerre et les travaux de législation.

Ce fut, sans nul doute, ce mémorable exem-

ple qui fit que le petit-fils d'Egbert, qu'*Alfred-le-Grand*, roi de la Grande-Bretagne, voulut, lui aussi, joindre à toutes ses gloires la gloire non moins belle de l'homme instruit et du patient écrivain.

Malgré les efforts tentés en faveur des sciences par Charlemagne et son fils, il résulte du fameux décret de Lothaire, que nous avons déjà mentionné, et dont nous reportons la date au temps où le jeune empereur comptait Walla parmi ses conseillers, que les lettres et les sciences étaient retombées à cette époque au dernier degré d'oubli et de décadence.

De nouveaux maîtres furent envoyés dans les diverses provinces du royaume pour y répandre le bienfait de l'instruction (1).

Le célèbre *Dungal*, l'un des reclus de Saint-Denis, fut appelé à PAVIE. Les étudians de *Milan*, *Brescia*, *Lodi*, *Bergame*, *Novare*, *Vercelli*, *Tortone*, *Acqui*, *Gênes*, *Asti* et *Cômo*, durent se rendre dans cette ville pour y suivre ses leçons (2).

(1) Concile tenu à Rome en 826.

(2) Giulini dit qu'il ne faut pas chercher, dans cet établissement de Lothaire, l'origine de la célèbre Université de Pavie, encore si fréquentée de nos jours par toute la jeunesse de Lombardie, et qui, ajoute cet historien, ne fut fondée que plusieurs siècles après.

Turin devint aussi le centre d'une école qui réunit la jeunesse d'*Albenga*, de *Vado* et d'*Albe;*

Crémone réunit celle de *Reggio*, *Plaisance*, *Parme* et *Modène;*

Florence celle de toute la *Toscane;*

Fermo les étudians du duché de *Spoletti;*

Vérone ceux de *Mantoue* et de *Trente;*

Vicence réunit la jeunesse de *Padoue*, *Trévise*, *Feltre*, *Ceneda* et *Asolo;*

Foro di Giulio, aujourd'hui Civita di Friuli, réunit les jeunes gens de toutes les villes de cette partie du royaume lombard.

« Ce beau document (le décret de Lothaire), » dit Muratori, « fait connaître toutes les pro-
» vinces formant la partie occidentale du royau-
» me d'Italie ; il n'y est point question du du-
» ché de Bénévent, parce que ses ducs ou
» princes, sauf le tribut qu'ils payaient aux
» rois de Lombardie, exerçaient une souverai-
» neté presqu'absolue dans cet État. Il n'y est
» pas non plus question des villes dépendantes
» de l'Église romaine, par la raison que ces villes,
» qui *à la vérité étaient soumises à la souverai-*
» *neté des empereurs*, ne faisaient point partie
» du royaume d'Italie.

» Il faut remarquer encore, » ajoute Mura-

tori, « que les professeurs de ces écoles n'enseignaient que la grammaire, dénomination qui » du reste avait une acception assez large, et » qui comprenait l'étude de la langue latine, » l'explication des anciens auteurs et poètes » latins, quelque teinture des Saintes-Écritures, » un peu de calcul et d'astronomie (1). »

Plusieurs branches des sciences exactes étaient tombées dans le plus complet état d'abandon et d'oubli.

On n'avait plus en Europe, à cette époque, la moindre notion de l'*algèbre ;* les œuvres de Diophante, d'Archimède, d'Apollonius, n'y de-

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. IV, pages 479 et 480.

On lit, dans *l'Hist. de la Législation*, par M. GUIZOT :

« Quelquefois on repoussait les sciences profanes quel » qu'en pût être l'objet. A la fin du VIe siècle, saint Dizier, » évêque de Vienne, enseignait *la grammaire* dans son école » cathédrale. Saint Grégoire-le-Grand l'en blâme vivement. « *Il ne faut pas*, lui écrit-il, *qu'une bouche consacrée* » *aux louanges de Dieu s'ouvre pour celles de Jupiter.* » » Je ne sais trop, ajoute M. Guizot, ce que les louanges » de Dieu ou de Jupiter pouvaient avoir à démêler avec *la* » *grammaire.* »

L'observation de Muratori, si elle avait été connue du savant professeur, l'eût peut-être aidé à résoudre cette question. Cette interprétation du mot *grammaire,* rapprochée de la réprobation dont cette science est l'objet de la part de Grégoire-le-Grand, nous paraît un argument de plus en faveur de l'opinion émise par M. Guizot, sur l'abandon et même la proscription des sciences profanes au VIe siècle. Sans cette signification, le blâme porté par le pontife serait un non-sens, pour ne rien dire de plus.

vaient être reproduites et commentées que deux siècles après.

L'*architecture*, le *dessin*, la *peinture*, privés des hardiesses, des formes et de l'élégance de l'antiquité, étaient condamnés à végéter quelque temps encore, avant de rallumer leur flambeau éteint dans ces belles contrées où devaient briller d'un si grand éclat les noms du Giotto, de Perugin, de Michel-Ange, de Palladio et de Raphaël.

On a cru généralement que le genre d'architecture et de dessin qui a reçu le nom de *gothique*, datait de la domination des Goths; mais il est démontré aujourd'hui que cette dénomination de *gothique* est impropre, qu'elle implique un anachronisme dans la nomenclature des arts; ce ne fut qu'après l'apparition des Arabes dans le monde occidental, et sous leur domination, que ce genre importé d'Orient prit naissance et se développa en Europe, d'abord en Espagne, puis dans quelques contrées méridionales de la France, plus tard en Italie.

On pense que c'est de ce moment rapide de renaissance dans les arts, opérée par Charlemagne, que date la forme actuelle des nefs de la vieille basilique de Saint-Ambroise à Milan, aussi bien que le beau cloître qui précède l'é-

glise, et qui lui forme un vestibule si parfaitement en rapport avec le style du monument (1).

La *médecine*, la *chirurgie*, étaient négligées, ou plutôt complètement abandonnées à des étrangers vagabonds ; le sortilége était, dans les maladies, plus souvent invoqué que l'expérience et le savoir. La plupart des rois, comme nous le verrons, étaient réduits à s'entourer de médecins venus des Indes et de l'Arabie.

A l'époque de la conquête de la Lombardie par les Francs, la *langue latine* commençait à s'altérer. Les écrits de ces temps reculés, remplis de barbarismes et de fautes grossières, portent, dit Giulini, les premiers indices de la transformation graduelle et successive de la langue *latine* en langue *italienne* (2). Cet écrivain pense que la corruption du latin a donné naissance, en même temps, à deux idiomes dans chaque province d'Italie. L'un, *parlé* par le peuple, aurait pris une âpreté d'expression

(1) *Caractère général des arts dans la Lombardie*, REVUE BRITANNIQUE, T. XVIIIe, IVe série, année 1838.

(2) Dans un concile de Tours, tenu en 813, pour le rétablissement de la discipline, on avertit les évêques de faire en sorte que chaque prêtre eût par devers lui les *Homélies des Pères*, traduites en langue *romane rustique*, ce qui donnerait lieu de penser que le latin avait aussi cessé en France d'être la langue vulgaire.

toujours croissante ; ce serait le langage grossier, multiforme, particulier à chaque contré et que l'on appelle *patois*.

L'autre, employé dans les écrits des poète et des prosateurs, serait devenu cette langu harmonieuse et douce dont s'enorgueillit l'Italie (1).

D'après le comte Verry, la langue *latine* étai encore la langue *écrite* en Lombardie, lors d l'invasion des Francs ; mais déjà, depuis longtemps, on y parlait habituellement (2) un patoi qui différait peu du dialecte *milanais* de no jours. Verry voit, dans ce dialecte, une émanation, non de la langue *latine,* mais de la langu des *Gaulois,* les premiers fondateurs de Milan.

Cet historien fait observer que les Milanai prononcent encore, dans leur idiome, les voyelles *u* et *eu* comme les Français, et que le patoi milanais a plus de rapport avec celui des provinces méridionales de France qu'avec le dialecte des autres États italiens. Les Espagnols, qui, dans les derniers siècles, occupèrent auss Milan, ont à peine laissé, dit toujours le comt Verry, trois ou quatre mots qui rappellent leu domination ; et quoique les Lombards ayen

(1) GIULINI, T. I[er], pages 84, 85, 109 et 110.
(2) Comte VERRY, T. I[er], pages 134 et suivantes.

prolongé leur occupation plus long-temps que les Gaulois et les Français, cependant peu de mots milanais doivent leur origine à la langue allemande. Ce raisonnement sert de base à l'historien que nous venons de citer, pour établir que les Milanais ont conservé l'idiome de leur origine ; que cet idiome, dérivé du Gaulois et qui est venu jusqu'à nos temps modernes, sans trop d'altération, a précédé la langue italienne ; qu'il a même servi, avec les autres dialectes des diverses contrées d'Italie et la corruption du latin, à la formation de cette langue épurée depuis, et devenue, par le secours des lettres et de la poésie, la langue maîtresse en Italie.

MUSIQUE. — Il paraît qu'à cette époque on ne connaissait en fait de *musique* que celle d'église. Les *orgues* étaient connues en France et en Italie vers le milieu du VIIIe siècle ; on s'en servait à la fin du même siècle dans plusieurs églises ; mais l'Occident était, à cet égard, comme pour tant d'autres objets d'art et d'industrie, tributaire de l'Orient, qui seul savait les confectionner. Un moine vénitien, venu d'Orient avec la connaissance de cet art, s'étant chargé d'initier dans son secret plusieurs élèves, reçut en 826, des empereurs Louis et Lothaire, une riche récompense et fut pourvu d'une abbaye. Qua-

rante-sept ans plus tard, le pape Jean VIII fait demander à l'évêque de *Frisinga* (sans doute *Freisengen* en Bavière), des orgues et un artiste pour jouer de cet instrument (1). On voit, par là, que l'Allemagne s'était plus empressée que l'Italie de s'approprier la confection des orgues, et qu'on y avait fait, dès cette époque, pour la musique, plus de progrès que dans la Péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois;* les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire-le-Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner

(1) GIULINI, Tome Ier, page 348. — VERRY, Tome Ier, page 137.

la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* (1).

Le chant de l'Église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'Église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu (2).

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite : « Le fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite ambroisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VIIe siècle : usage qui attire

(1) VOLTAIRE, *Hist. génér.*, chap. XV.
(2) *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, T. Ier, *Milanais*, § 16.

» une multitude d'étrangers à Milan, où les théâ-
» tres ne sont fermés et les plaisirs du carnaval
» ne cessent que le samedi au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de
» l'abstinence et des processions des *Rogations*,
» ou qui n'avaient jamais été observées dans
» l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage (1).

» Saint Charles les rétablit, et pour conserver
» les libertés de son Église, il les plaça huit
» jours plus tard que dans l'Église romaine.
» Cette cérémonie pieuse commence par la dis-
» tribution des cendres, qui ne se fait point dans
» cette église le premier jour du carême, comme
» dans l'Église romaine (2). »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient

(1) On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 800, par le tremblement de terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de *l'Ascension.*

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le v[e] siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise.*

(2) Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien.* (T. I[er], *Milan.*, § 16, note *a.*)

rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors. D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une

mitre ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IXe siècle ne portaient pas de mitre, mais un berret de forme conique ; ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

Les habitans de la Lombardie portaient, avant l'arrivée des Francs, la barbe longue et pointue à l'exemple des vieux Lombards. Bientôt après la conquête de Charlemagne, fut adoptée la mode des Francs, qui ne laissaient pousser qu'une petite barbe autour du menton; plusieurs Francs ne portaient que des moustaches (1).

Les hommes, en Lombardie, coupaient leurs cheveux très courts et se coiffaient d'un petit chapeau rond et noir dont le bord, un peu relevé tout autour de la tête, était orné d'un petit galon d'or. Leur corps était recouvert d'une tunique à manches très étroites; cette tunique ne dépassait pas les genoux et était serrée autour des reins par une ceinture ; ils portaient des bas colans sur la jambe, et des souliers en brodequins, en pointe et sans talons (2).

Les femmes lombardes mariées se coupaient les cheveux. Les jeunes filles non mariées con-

(1) GIULINI, T. Ier, lib. III, page 189.
(2) GIULINI, T. Ier, lib. III, page 191.

servaient toute leur chevelure : *restare in* CAPILLO, signifiait conserver sa virginité.

Les fiancées portaient une couronne sur la tête : cet usage, dit Giulini, se continua long-temps, et l'on en voit des indices encore dans des monumens de 1216. Aujourd'hui, ajoute cet auteur, les jeunes vierges qui prennent le voile, sont dans l'usage de se couronner : peut-être cet usage vient-il des anciens temps, nos jeunes novices se considérant comme fiancées du Seigneur.

Nous ajouterons que de nos jours encore, dans le Milanais, les villageoises forment, quand elles sont fiancées, et long-temps même avant le mariage, une couronne sur leur tête, avec une grande quantité d'épingles en argent, longues, plates et terminées généralement sur le haut, en forme de raquette ou de poire. C'est le cadeau du fiancé, qui se distingue d'autant plus que le nombre des épingles est grand. Nous ne serions pas éloignés de penser que cet usage villageois eut aussi son origine dans la coutume des anciennes fiancées lombardes.

Le vêtement des femmes différait peu de celui des hommes; seulement leur tunique, beaucoup plus large, descendait du cou jusqu'aux pieds.

Des manches très larges aussi, partant des épaules, se terminant et s'ouvrant aux mains, laissaient voir au dessous, la manche d'un autre vêtement plus étroit. A l'un de ces deux vêtemens était fixé un petit capuchon bien étroit qui recouvrait le derrière de la tête; de dessous ce capuchon sortait un bandeau qui ceignait tout le front jusqu'à la hauteur des yeux (1).

« Le *linge*, » dit Voltaire (2), « était peu » commun dans ces temps-là en Europe.

» Saint Boniface (3), dans une lettre à un » évêque d'Allemagne, lui mande qu'il lui en- » voie du drap à longs poils pour se laver les » pieds. Probablement ce manque de linge était » la cause de toutes ces maladies de la peau, » connues sous le nom de *lèpre*, si générales » alors. Les hôpitaux nommés *léproseries* étaient » déjà très nombreux. »

Commerce. — Les vieux Romains, occupés de gloire et de conquêtes au dehors, de brigues et de dissensions à l'intérieur, avaient peu de goût pour le commerce.

Le commerce a pour but d'acquérir des ri-

(1) Giulini, T. I[er], lib. III.
(2) *Hist. génér.*, T. I[er], chap. XV, page 163, art. *Commerce.*
(3) Saint Boniface, premier évêque de Mayence, vivait dans la première moitié du VIII[e] siècle.

chesses ; la dépouille des peuples vaincus paraissait aux Romains le plus noble et le plus fructueux moyen de s'enrichir.

Devenue maîtresse du monde, Rome, pour séparer les peuples soumis à sa domination tyrannique des nations barbares qu'elle n'avait pu dompter, défendit de commercer avec ces nations.

Le négoce des Indes et celui de l'Arabie-Heureuse furent les deux branches et presque les seules du commerce extérieur. Rome porta chez les Indiens et les Arabes, son or et son argent en échange de leurs marchandises ; elle y employait, d'après Strabon, cent vingt navires, et y envoyait cinquante millions de sesterces.

La branche principale du commerce intérieur était celle des blés qu'on faisait venir pour la subsistance du peuple de Rome, ce qui était, dit Montesquieu, une matière de police plutôt qu'un objet de négoce.

Négligé sous la puissance romaine, et de plus décrédité pour les altérations successives que plusieurs empereurs firent subir aux monnaies, le commerce fut anéanti en Europe par l'invasion des Barbares. Il y reparut quand ces hordes commencèrent à se civiliser. Charlemagne le fit fleurir parce qu'il était le maître des mers. Ce

prince avait, à l'embouchure de tous les grands fleuves de son empire, des bâteaux, soit pour protéger le commerce, soit pour arrêter les inondations des Barbares, les chasser de ses rivages, et les refouler dans leurs climats ou brûlans ou glacés.

Sous ce règne glorieux, les marchands des côtes de la Toscane et ceux de Marseille, allaient chez les chrétiens de Constantinople et chez les musulmans d'Alexandrie en Égypte, échanger l'or et les produits de leur industrie renaissante contre les richesses de l'Asie.

Venise et Gênes, si florissantes depuis, commencèrent dès lors à poser les bases de cette prospérité qui fit long-temps de ces deux villes, deux reines rivales se disputant le sceptre du commerce et de la mer.

Des manufactures d'étoffes de laine s'établirent à *Tours*, à *Lyon*, *Arles*, *Rome*, *Ravenne*, *Milan*. Cette dernière ville se rendit plus tard célèbre par ses ateliers d'armes. On damasquina le fer à l'exemple de l'Asie; on fabriqua le verre. Les étoffes de soie n'étaient encore tissues dans aucune ville de l'empire d'Occident; Charlemagne, peu porté pour le luxe, semble avoir voulu laisser à d'autres le soin ou la gloire de cette conquête. Sous son règne, les Vénitiens,

commencèrent à tirer les soieries de Constantinople ; mais, comme le fait observer Voltaire, ce ne fut qu'environ quatre cents ans après cet empereur, que les princes normands établirent à Palerme une manufacture de soie (1).

MONNAIE. — Sous les rois de la première race, il y avait des hôtels des monnaies dans les principales villes du royaume : ils étaient établis sous l'autorité des ducs et des comtes de ces villes, et soumis en outre à l'inspection de l'intendant et des généraux maîtres de ces monnaies. « La » surveillance de ces officiers n'ayant pu empê» cher l'altération des espèces, Charlemagne, » dit le manuel monétaire (2), pour arrêter » le désordre que causait le faux monnayage, » supprima tous les hôtels des monnaies, et » ordonna qu'on n'en frapperait plus que dans » son palais. Cette restriction cependant ne » passa pas la durée de son règne; on rétablit » bientôt après lui les ateliers monétaires. »

Nous ne croyons pas pouvoir appliquer cette observation au régime monétaire de la Lombardie; on se rappelle que le droit de battre monnaie fut reconnu à Grimoald, duc de Bénévent,

(1) VOLTAIRE, *Hist. génér.*, chap. XV.
(2) Par BONNET, 1810, page 11.

par Charlemagne, quand il l'investit du duché laissé vacant par la mort d'Aréchis, son père.

Les villes d'Italie ayant, vers la fin du VIII[e] siècle et dans le cours du IX[e], le droit de battre monnaie, d'après Giulini, Muratori et d'autres historiens, étaient : *Rome, Pavie, Milan, Lucca*, pour la Toscane, *Trévise*, pour le Frioul, *Bénévent*, *Venise* et *Naples* (1).

On lit encore dans l'ouvrage déjà cité (2), que les pièces de monnaie n'étaient pas, sous la deuxième race, frappées à l'effigie des princes régnans. Il pouvait exister d'autres empreintes sur certaines monnaies, mais nous ne pouvons admettre cette observation dans un sens trop absolu, et nous nous bornerons à rappeler qu'une des conditions imposées par Charlemagne à Grimoald, fut que le jeune prince ne frapperait sa monnaie qu'à l'effigie du vainqueur de Desiderio.

Il est reconnu par tous les économistes (3) et

(1) MURATORI, *Antiq. d'Ital.*, dissert. XXVII, et dans ses *Ann. d'It.*, T. IV, page 403, année 806.

Cet historien pense que *Spoletti* devait jouir du même privilége, bien que, jusqu'à lui, on n'ait trouvé aucune monnaie de ce duché se rapportant à cette époque.

(2) *Manuel monétaire*, publié par BONNET, 1810, in-4°.

(3) DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies.* — Le comte GERMAIN GARNIER, *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte, chez les peuples de l'antiquité.* — SAY, *Traité d'écon. polit.* — VOLTAIRE, que Germain Garnier cite en cette occasion. — GIULINI, *Stor. di Mil.*

autres écrivains, que, sous la première race de nos rois, la monnaie avait à peu près la même valeur que celle de l'empire romain depuis Constantin. Le *sou d'or* était le *solidum romanum*, qui équivalait à quarante deniers d'argent, lequel pesait, l'un portant l'autre, trente grains.

Ce fut Charlemagne qui, le premier, changea l'ancien numéraire romain, en instituant un denier de vingt à l'once, à la place du denier ou drachme du sixième de ce poids, « à l'effet de quoi, dit *Germain Garnier*, il partagea la livre en vingt *solides*, ou *cylindres*, ou *sous d'argent*, dans chacun desquels il fit tailler douze deniers, c'est à dire autant de deniers que la livre contenait d'onces. »

On voit dans Giulini, que ces changemens s'opérèrent aussi en Lombardie, par suite de la conquête des Francs.

On voit aussi, dans le même auteur, qu'en Lombardie, outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on se servait, comme en France, dans les calculs, d'une autre dénomination.

On s'exprimait souvent en monnaie de compte, monnaie fictive ou *idéale*, selon l'expression de Montesquieu (1), et qui n'était, comme

(1) *Esp. des Lois*, liv. XXII, chap. III.

aujourd'hui, qu'une manière de compter.

« Pendant deux siècles, dit Voltaire (1), les » monnaies restèrent sur le pied où Charlemagne » les avait mises; mais petit à petit les rois, » dans leurs besoins, tantôt chargèrent le sou » d'alliage, tantôt en diminuèrent le poids, de » sorte que, par un changement qui est presque » la honte des gouvernemens de l'Europe, le sou » d'argent, qui était autrefois ce qu'est à peu » près un écu, n'est plus qu'une légère pièce » de cuivre avec un onzième d'argent tout au » plus; et la livre, qui était le signe représen- » tatif de douze onces d'argent, n'est plus en » France que le signe représentatif de vingt » de nos sous de cuivre. Le denier, qui était la » deux cent vingt-quatrième partie d'une livre » d'argent, n'est plus que le tiers de cette vile » monnaie qu'on appelle un liard. »

La connaissance des variations qu'a subies le prix de l'*or* et de l'*argent* à diverses époques étant indispensable dans l'étude de l'histoire pour apprécier, le plus exactement possible, les forces des peuples, leurs richesses, leur commerce et leur économie, on a beaucoup écrit sur ce sujet.

(1) *Hist. génér.*, chap. XV.

Nous nous bornerons à quelques observations sur cette matière féconde.

On a remarqué, par le prix du blé dans l'antiquité, dans la double période des mérovingiens et des carlovingiens, et jusqu'au règne de Charles VII, époque de la découverte de l'Amérique, que l'or et l'argent ont graduellement augmenté de valeur, et que, depuis 1452, il y a eu dans ces mêmes espèces une dépréciation progressive jusqu'à nos jours.

Voltaire (1), comparant le prix du pain aux deux époques, apprécie la différence de cette valeur, depuis Charlemagne jusqu'à la moitié du XVIII[e] siècle, à 1/8[e].

Giulini a pris un autre objet de comparaison, et est arrivé, pour la même époque et pour la Lombardie, à la différence de 1/12[e].

Nous basant sur la moyenne du prix de l'hectolitre du blé en France, depuis 1797 jusqu'à 1835 (2), laquelle a été de 19 fr. 58 c., et la comparant à la moyenne du prix du blé à l'époque où Voltaire écrivait, et qui était de

(1) Nous nous permettons de citer Voltaire, puisque le comte Germain Garnier a invoqué cette autorité, même dans ses mémoires sur les *monnaies*.

(2) Nous avons fait ce relevé sur les documens officiels recueillis dans la *statistique* dressée, en 1837, par ordre du ministre des travaux publics.

13 f. 97 (1), nous trouvons que 13 f. 97 : 19 f
58 : : 8 : 11 f. 21, ce qui ferait à peu près l
chiffre de Giulini.

Maintenant, réunissant les trois périodes
savoir :

De 1756 à 1790 (2) avec une moyenne de.	13 fr.	9
De 1797 à 1813.	20	2
De 1814 à 1835.	19	1

Nous trouvons un prix moyen de 16 fr. 77 c
par hectolitre de froment. Poursuivant la pro
portion, nous obtenons : 13 f. 97 : 8 f. : : 19 f
58 : 11 fr. 21 : : 16 fr. 77 : 9 fr. 60. A c
compte, la dépréciation, depuis Charlemagne
de l'or et de l'argent appliqués aux choses le
plus nécessaires à la vie, serait dans la propor
tion de 1 à 9,60, c'est à dire d'un peu plus qu'u
9e 1|2 pour les cent dernières années qui vien
nent de s'écouler.

Nous nous trouverions entraîné au delà d

(1) Ce qui résulte des mêmes documens officiels.

(2) Nous négligeons les sept années du règne de la ter
reur, des assignats et de la banqueroute. Il est curieux d
remarquer que, pendant les trente et une années qui o
précédé la révolution de 89, le prix moyen de l'hectolit
de froment a été de 13 francs 97 centimes, et que, penda
les trente et une années qui l'ont suivie, ce prix s'est éle
à 19 francs 58 centimes 1|2.

cadre que nous nous sommes tracé, si nous recherchions cette dépréciation relativement à des choses d'une nécessité moins rigoureuse, moins surveillée par le gouvernement, enfin à des objets de luxe.

POIDS ET MESURES. — La loi *cent onzième* de Charlemagne ordonnait l'emploi des mêmes *poids* et des mêmes *mesures* dans toute l'étendue de l'empire.

Malgré ce décret, les diverses contrées de la Lombardie, nous dit Giulini, ne tardèrent pas à reprendre leurs anciens erremens ou plutôt elles n'y renoncèrent jamais; elles ne firent en cela qu'imiter ce que faisaient les Francs eux-mêmes dans les Gaules.

Cet abus devint tel, que non seulement les villes, mais les bourgs et les villages finirent, au grand détriment du commerce, par avoir des poids divers et leurs mesures particulières.

Les *poids* et les *mesures* ont conservé de nos jours, en Lombardie, à quelques légères subdivisions ou altérations près, les mêmes dénominations, emplois et capacités déterminés par les lois et règlemens du IXᵉ siècle.

Comme aujourd'hui :

Le *jugis* et la *pertica* étaient la mesure linéaire ;

Le *fascio* ou *centenajo* et leurs divisions servaient à peser les objets volumineux et encombrans, tels que le bois, le foin, la paille, etc.

Le *stajo* était la mesure de capacité pour les liquides : seulement la Lombardie a, de nos jours, une mesure trois fois plus forte que le *stajo*, que l'on appelle la *brenta*, et dont le *stajo* n'est plus qu'une division ;

Le *moggio* est encore la plus forte mesure pour les grains et le charbon.

Mais ces poids, mais ces mesures continuent, comme autrefois, à recevoir une application différente, quoique sous les mêmes dénominations, dans les diverses villes de la Lombardie. Là et ailleurs un tel état de choses, profitable aux ruses de l'industrie et nuisible au développement loyal des relations commerciales de province à province et de peuple à peuple, aura un terme tôt ou tard. Seulement, pour la complète réussite de cette grande entreprise, il faut, chez les gouvernans, de la patience et une grande longanimité contre les obstacles incessamment suscités soit par la routine, soit par l'appât de gains frauduleux.

Les idées d'uniformité, quand on veut les appliquer indistinctement à tous les peuples, sans égard à leurs lois, à leurs plus ou moins

de lumières, et à leurs coutumes, ne sont trop souvent que les rêves dangereux de quelques novateurs qui, sous prétexte d'établir l'égalité entre les hommes, ne veulent que les niveler tous au dessous d'eux. Dût cette uniformité dans les lois civiles, dans les lois criminelles, dans les lois de commerce, devenir un bienfait pour tous les peuples, ce bienfait ne pourra que tourner en calamité publique toutes les fois qu'on voudra l'imposer à la façon brusque, impérieuse et brutale de nos procustes modernes.

Comme le dit Montesquieu : « Il y a de cer-
» taines idées d'uniformité qui saisissent quel-
» quefois les grands esprits (car elles ont tou-
» ché Charlemagne), mais qui frappent infail-
» liblement les petits. . . . .
» La grandeur du génie ne consisterait-elle pas
» à savoir dans quel cas il faut l'uniformité, et
» dans quel cas il faut des différences? »

On peut dire en toute assurance, que l'uniformité dans les *poids* et *mesures* serait une des idées les plus fécondes en bons résultats. Charlemagne tenta vainement de l'établir.

Mille ans après, l'homme géant, qui a fait revivre un moment le grand empire carlovingien, a tenté, lui aussi, d'assurer le triomphe de cette idée qu'on reprend de nos jours avec

une ardeur nouvelle. Si, à travers toutes les incertitudes des choses de ce monde, il est permis de prévoir le succès général d'un système quelconque, certes rien ne nous semble mériter plus de confiance que l'avenir de notre admirable système métrique.

Ce système, à base fixe et rationnelle, à résultats évidens, matériels, positifs, doit tout attendre du temps et des progrès de la raison humaine. On le verra partout sortir triomphant de cette double épreuve, mortelle pour toutes les folles utopies modernes d'un philosophisme que le temps démasque et que la raison tue.

LIVRE III.

—

CHAPITRE PREMIER.

Rapprochemens historiques. — Charles Ier. — Louis XVI. — 830. — 1830. — Fautes de Louis-le-*Débonnaire*. — Sujets de plainte de Lothaire contre l'empereur. — Premiers fermens de sédition. — Le comte Bernard. — La révolte éclate. — On dépose l'empereur. — Judith est forcée à prendre le voile. — Lothaire fait regretter l'empereur déchu. — Le moine Gondebaud. — Scène de Nimègue. — Louis ressaisit l'autorité. — Nouvelle prise d'armes. — Le pape Grégoire dans les deux camps. — Défection dans les troupes impériales. — Seconde déposition de Louis. — Partage de l'empire entre ses enfans. — Repentir de Walla.

— *De* 824 *à* 833. —

« L'histoire, écrivait en 1820 M. de Châteaubriand (1), a fait, dans tous les siècles, de tristes rapprochemens qui ne prouvent rien, sinon la ressemblance des adversités parmi les hommes.

» Lorsqu'Henri IV fut assassiné, on fit d'étranges calculs sur le nombre 14.

» On observa entr'autres, qu'il était né le 14 décembre; qu'il avait gagné la bataille d'Ivry le 14 mars. . . . .

(1) *Vie et mort de monseigneur le duc de Berry*, p. 216.

» Qu'il avait été tué le 14 mai ; que Ravaillac avait été exécuté 14 jours après la mort du roi.

. . . .

» Monseigneur le duc de Berry, dernier prince » des Bourbons, dans la ligne directe, » ajoute le grand écrivain, « fut tué d'un coup de cou- » teau comme le premier roi Bourbon. Il expira » le 14 février 1820, comme son aïeul le 14 » mai 1610. Il était rentré en France le 13 » avril 1814 ; le poignard de Louvel le frappa » le 13 février 1820.

» Le premier Condé avait été assassiné d'un » coup de pistolet ; le dernier Condé a été fu- » sillé. »

Quelques années encore, et l'illustre publi- ciste aurait pu compléter ces rapprochemens, en nous disant comment finit le père de ce dernier des Condés.

Voici un autre jeu de la destinée : un étran- ger se présente en Angleterre pour proposer d'assassiner Bonaparte. Qui repousse le premier l'idée de cet attentat ? Le grand-père du duc d'Enghien.

Il n'est peut-être pas toujours exact de dire que les rapprochemens dans l'histoire des peu- ples ne prouvent rien... Qu'on remonte au dé- but de l'ère constitutionnelle de l'Angleterre

de la France. Qu'on lise le procès des deux monarques martyrs.

Si la tête de Charles Ier n'était pas tombée à Londres sous la hache du bourreau, le sang de Louis XVI n'eût peut-être pas rougi l'échafaud à Paris. Les deux révolutions ont voulu chacune, pour marchepied, une tête de roi.

L'expulsion de Jacques II, *second* roi Stuart après la restauration, a préparé peut-être, pour ceux qui cherchent dans le passé des exemples plus ou moins heureux à imiter, l'exil de Charles X, *second* roi Bourbon après la chute de Bonaparte.

La destinée bornera-t-elle à ces tristes rapprochemens la ressemblance des adversités dans ces deux maisons royales? Épargnera-t-elle au dernier fils de Louis XIV les infortunes du dernier des Stuarts? L'avenir a de profonds mystères pour tous, et toujours il se joue des prévisions humaines. Cromwell et Napoléon, ces deux géans parmi les hommes, n'avaient-ils pas rêvé la souveraine puissance pour leurs fils?

Parmi les rapprochemens de date les plus singuliers de l'histoire, l'événement de 1830, répondant, comme un écho terrible, après mille ans, aux déplorables scènes qui marquèrent l'année 830, sous Louis-le-Débonnaire,

n'est pas un des moins étranges jeux de la fortune.

Le hasard peut amener dans les faits d'inexplicables rapprochemens de *dates;* mais souvent aussi la logique produit, dans les événemens, de singulières similitudes. Celles-ci, la réflexion peut quelquefois les pressentir, et la saine raison sait toujours s'en rendre compte.

Le principe féodal, qui avait poussé au trône Pepin-le-Bref, devait, sous un prince faible, conduire logiquement à l'explosion de 830. De même 1830 ne fut, sous un autre prince faible, que la conséquence logique des victoires antérieures des masses populaires sur la royauté. Ajoutons que 1830 eut aussi son germe dans la charte de 1814, considérée moins comme un octroi spontanément émané de la couronne, que comme une laborieuse conquête de la démocratie.

Ici, les détails partiels propres aux diverses provinces formant l'ensemble du vaste empire d'Occident, s'effacent et disparaissent devant la formidable crise qui va absorber toutes les préoccupations, où vont se fondre tous les intérêts, et devant laquelle la vie de chaque parcelle du grand empire semble être en suspens, parce que le mal est au sommet de l'édifice, parce

qu'il y a ébranlement dans la base, parce que le cœur même de l'empire est attaqué.

Cette crise prend un intérêt de plus pour la Lombardie, par suite du rôle, malheureusement trop en relief, qu'est appelé à y jouer son jeune souverain.

Le vice d'origine, que nous venons de signaler comme entachant la royauté des carlovingiens, ne fut pas la seule cause des troubles qui furent si prompts à éclater sous cette dynastie.

La main qui avait élevé à son plus haut point la puissance carlovingienne, en avait, sans le vouloir, préparé les embarras et la ruine. Charlemagne, en morcelant l'empire qu'il s'était créé et en le partageant entre ses fils, avait fécondé le germe des tristes dissensions dont Bernard et après lui, Louis-le-Débonnaire, furent les premières victimes. La spoliation des fils de son frère Carloman n'avait-elle pas été aussi un triste exemple laissé par Charlemagne à sa descendance? De leur côté, les évêques, dont le concours pour consolider le nouvel établissement dynastique, avait été acheté par la concession d'envahissantes prérogatives et des richesses immenses, n'avaient attendu que la mort du grand fondateur, pour prétendre à rivaliser d'influence et d'éclat avec la couronne, et

même à devenir l'arbitre du sort des rois. Enfin, la nature même de la succession au trône, qui n'était nettement ni élective, ni héréditaire, en ce qu'elle laissait flottans (1) le droit paternel, le droit des héritiers et les droits de la nation, ne pouvait que jeter la confusion au milieu de tant de germes et de causes de discordes.

Le successeur de Charlemagne vint, par ses fautes, ajouter aux embarras et aux périls de cette déplorable situation.

D'abord Louis, ce prince appelé plus tard, le *Débonnaire*, Louis, que de brillans exploits avaient illustré comme roi d'Aquitaine, ensanglanta les marches du trône impérial en y montant. Il avait promis par serment à son père, le jour de son couronnement, et puis, à l'heure suprême du grand monarque, d'avoir pour ses

(1) Dans le partage fait d'abord par Pepin, entre Charles et Carloman, on voit deux choses en quelque façon contraires, dit Montesquieu : qu'il fit ce partage du consentement des grands, et qu'il le fit par un droit paternel.

Charlemagne, après avoir partagé l'empire entre ses trois enfans, dit : *

« Que si un des trois frères a un fils tel que le peuple
» veuille l'élire pour qu'il succède au royaume de son père,
» ses oncles y consentiront. »

Cette même disposition se trouve dans les partages que Louis-le-Débonnaire ** fit entre ses trois enfans.

* *Capit.* 1er, an 806. *Edit. de Baluze*, p. 439, art. 5.

** Dans Goldast ; *Constitutions Impériales*, T. II, p. 19, et *Edit. de Baluze*, p. 574, art. 14.

sœurs, ses frères, ses neveux, une clémence sans bornes, *indeficientem misericordiam.*

Ses sœurs, donnant lieu à quelque blâme par leur inconduite, il punit ces désordres domestiques par un éclat déshonorant et dans le sang de leurs complices.

Bernard, outragé comme roi par Louis, mais rebelle envers son oncle comme vassal et sujet, vient, repentant de sa faute, implorer la clémence de l'empereur : Louis fait crever les yeux à cet infortuné neveu, qui meurt, peu de jours après, dans les plus affreuses tortures.

Ce n'est pas tout, Louis fait tondre et enfermer dans un cloître trois de ses frères, par la crainte qu'un jour le sang de Charlemagne, trop respecté en eux, ne suscite des révoltes. Ces cruautés, cette violation des droits du sang et des promesses les plus solennelles révoltent tous les esprits.

Bientôt la noblesse lui fait ombrage : il lui retire ses emplois; il appelle auprès de lui des étrangers; il élève des gens de néant, dont la cupidité lui arrache tous les biens fiscaux, au détriment de l'État; enfin il indispose le clergé par des règlemens rigides.

Ce prince, qui cependant ne manque ni de vertus ni de quelque lumière, mais que pousse

à l'injustice la secrète ambition de sa pr mière épouse, à la cruauté l'excès même c sa faiblesse, à un rigorisme inopportun l'exc du zèle religieux, ce malheureux prince ajou une nouvelle faute à celles qu'il veut répare Il s'était déjà attiré la haine, il assume le m pris sur sa tête, par l'expiation publique et s lennelle d'Attigny.

L'homme se relève par le repentir et l'ave public de ses fautes; mais quand le front q s'humilie porte le diadème, une expiation, sa dignité comme sans réserve devant ses propr sujets, ôte au roi repentant le mérite de l'h milité et ne lui laisse que le poids de la royau qu'il dégrade.

Oncle et frère barbare, novateur imprude dans les choses touchant de trop près aux intérê de la noblesse et du clergé, il ne reste plus à monarque que de froisser et de s'aliéner le cœ de ses enfans qu'il aime avec trop de faibless

Le projet avorté d'abdication, en éveilla des ambitions qui ne devaient pas être de sit satisfaites, fut le premier germe de ces méco tentemens qui aboutirent à de si fatales coll sions entre les enfans et le père. Trop souve des espérances déçues se changent en gri contre celui qui, les ayant fait naître, ne le

pas réalisées. L'homme, ainsi trompé dans ses vœux, ne voit plus qu'un droit lésé dans chacun de ses mécomptes.

Lothaire fut, de tous les fils de Louis, celui qui dut souffrir le plus du brusque changement survenu dans les projets de l'empereur ; et l'on doit penser qu'avec une nature comme la sienne, ce ne fut pas, sans un vif sentiment d'amertume, qu'il échangea cette puissance impériale qu'il se croyait si près d'atteindre, contre la modeste couronne de Lombardie. Toutefois, nous l'avons vu, grâce au concours de Walla, marquer les premières années de son règne dans la Péninsule par des actes méritoires et par la publication de décrets aussi sages qu'utiles. Mais la sagesse de Walla ne devait pas toujours éclairer de sa lumière la voie difficile qu'avait à parcourir le jeune monarque : tout devint ténèbre, tout devint obstacle et péril pour Lothaire, dès que lui manqua, dans sa marche, le flambeau de ce guide qui, du reste, devait, lui aussi, bientôt avoir ses jours d'erreur et de repentir.

Louis n'eut donc d'abord qu'à s'applaudir, aussi bien que la Lombardie, de la pensée qui avait fait confier à Lothaire le gouvernement de ce royaume; mais l'heure du blâme et du regret ne se fit pas long-temps attendre. A des décrets,

qui avaient eu l'entière approbation de la cou d'Aquisgrana, succédèrent bientôt en Lombai die des mesures que réprouvait ou la sagesse o la prudence, et que l'empereur Louis refusa d sanctionner.

Lothaire ayant publié, entr'autres règlemens un édit qui ordonnait la destruction des églis reconnues inutiles ou qui ne seraient pas doté et entretenues par les habitans, plusieurs hon mes irréligieux en avaient profité pour donner un interprétation forcée à cette disposition royale et pour commettre des désordres : l'empere Louis crut devoir, pour arrêter le mal, rév quer, ou au moins obliger Lothaire à modifie par des dispositions plus prudentes, ce décre moins condamnable du reste, dans son but q dangereux dans son application (1).

L'improbation donnée par Louis à quelqu autres règlemens irréfléchis ou trop rigoure de son fils, et l'obligation où fut de nouve le roi de Lombardie de les révoquer ou de l amender, blessèrent encore profondément l'o gueil de Lothaire. Les doléances des seigneu italiens, qui supportaient toujours avec plus d'i ritation la dépendance (2) dans laquelle viv

(1) GIULINI.
(2) Ce fut peut-être à cause de cette même dépendan

leur souverain, sous l'autorité du chef de l'empire, ne firent qu'accroître le mécontentement du jeune monarque, que contint toutefois, pour quelque temps encore, le souvenir de la trop récente disgrâce de Bernard.

De nouveaux sujets de plaintes ne se firent pas long-temps attendre. Une guerre avait éclaté contre les Bulgares. Les troupes italiennes, chargées de combattre ce peuple, éprouvèrent des revers. Louis, mécontent, et sans daigner prendre l'avis de son fils, réunit une diète à Aquisgrana, destitua de leurs emplois tous les officiers qui lui furent, à tort ou à raison, signalés comme ayant manqué à leur devoir dans cette malheureuse expédition, et il infligea le même châtiment au général en chef *Balderico*, duc de Frioul (1), dont le duché ou marquisat fut démembré. Quatre comtes, indépendans les uns des autres, furent chargés directement, par le vieil empereur, du gouvernement de cette marche, que Balderico et ses prédécesseurs avaient

que certains documens italiens ne donnent pas à Lothaire et à ses successeurs le titre de rois *d'Italie* ou *de Lombardie*; ne les considérant sans doute ou feignant de ne les considérer que comme des délégués des empereurs résidant en France.

(1) GIULINI et MURATORI, année 828.

jusqu'alors tenue sous l'autorité d'un seul (1).

On se souvient qu'il y a peu d'années, ce même Balderico avait comprimé, par de brillans faits d'armes, la rébellion de Liutwide. Le souvenir de ce service signalé ne put le sauver de la disgrâce; un bien sévère châtiment fut infligé à sa défaite.... Auprès des grands de la terre comme auprès du reste des hommes, des services, des succès passés sont rarement un motif d'excuse ou de pardon pour un mécompte, pour un échec présens.

Le Frioul ressortait du royaume de Lombardie : Lothaire ne put donc que se trouver blessé du même coup qui venait de frapper un de ses plus puissans vassaux. Le roi de Lombardie ne se sentant pas en mesure de protester seu par les armes contre ce qu'il appelait, ave quelque fondement, des atteintes à la dignité d sa couronne, attendit impatiemment l'heure favorable de tirer vengeance des affronts reçus

L'empereur Louis hâta lui-même ce moment en ajoutant, aux causes personnelles de l'aigreu et du mécontentement de Lothaire, des grief qu'il rendit communs à ses trois fils.

(1) Ces quatre comtes eurent pour résidences les villes *Civita di Friuli*, *Trévise*, *Padoue* et *Vicence*. *

* *Ann. Francor. Bertiniani.* — ASTRONOMUS, *in vitâ Ludovi* cités par MURATORI, T. IV. p. 475.

L'empereur avait eu un fils de Judith, sa seconde femme.

Les historiens s'accordent presque tous à dire que, trop faible pour Hermengarde, il le fut pour Judith, qui ne pouvait se résoudre à voir sans diadème le seul des quatre enfans de l'empereur qui fût né d'elle; qu'obsédé par sa nouvelle épouse, l'imprudent monarque osa revenir sur le partage fait à ses trois fils aînés, partage confirmé par ses sermens, par ceux de ses fils et par le serment de ses seigneurs; enfin que la foi promise et reçue, ce premier rempart de toute autorité, surtout de celle qui ne sait pas user de la puissance du glaive, fut violée par le souverain lui-même. Les royaumes donnés furent démembrés, affaiblis pour faire une part au jeune *Charles*. Le désordre fut dans la famille et la confusion dans l'État.

Ce fut un malheur sans doute, une imprudence, un fâcheux oubli de certaines *formes* commandées par la sagesse et par la force des choses; mais nous hésitons à appeler injustice cet acte de Louis, qui ne tendait qu'à faire participer un quatrième enfant aux faveurs départies à ses trois frères aînés; nous hésitons à appeler un parjure la modification apportée à des engagemens que la naissance d'un nouveau fils chan-

geait de nature et soumettait, selon les lois de l'équité, à une nouvelle appréciation.

Quoi qu'il en soit, les fils aînés de l'empereur en appelèrent au clergé qu'ils investirent de droits inouïs jusqu'alors. Agobard, embrassant avec feu la cause de ces jeunes rois, rappelle à Louis-le-Débonnaire les partages antérieurs, la sainteté des sermens qui les ont cimentés, et la punition réservée aux parjures; vainement il s'efforce d'invoquer les droits de Lothaire, couronné empereur et roi à Rome, et à qui l'on enlève, pour la formation de ce nouvel État, les passages les plus commodes et les plus importans dans les Alpes : le vieil empereur se montre inflexible.

Lothaire avait plus de griefs à reprocher e était plus aigri que Louis et Pepin; et cependant, soit que l'artificieuse Judith parvînt à l gagner par l'espérance de faire prévaloir so crédit dans le gouvernement général, sur celu de ses frères; soit que le jeune roi de Lombardie, voyant se former un orage, voulut prudemment le laisser éclater loin de lui, et se tenir pré à en exploiter les suites sans en affronter le périls, il fut sourd à la voix de ses frères d Bavière et d'Aquitaine qui l'appelaient aux armes.

Pendant que la sédition s'ourdissait menaçante, le vieil empereur passait son temps à chanter des psaumes, à conférer avec des évêques, à prescrire des jeûnes sur la nouvelle d'une descente des Barbares, ou pour faire cesser la peste et la famine qui désolaient quelques provinces de ce vaste empire !

Judith, depuis quelque temps, avait prévu la crise qui allait agiter l'Occident ; l'insuffisance de l'empereur pour s'en rendre maître, ne lui était que trop démontrée, et elle avait jeté les yeux sur Bernard, comte de Barcelonne, grand homme de guerre, aussi heureux que hardi dans toutes ses entreprises. Seul, il lui parut capable de triompher de tant de périls. On éleva Bernard à la dignité de chambellan et de grand-maître du palais : faveurs, richesses, pouvoir, tout fut remis aux mains du nouveau favori. On fit tant, que celui qui devait conjurer la tourmente, en hâta l'explosion par sa hauteur, son faste insolent, ses concussions et ses violences.

Le nombre des mécontens s'accroît de toutes parts. Des seigneurs, des prélats, les abbés de Corbie et de Saint-Denis, s'unissent aux évêques de Vienne, de Lyon, d'Amiens. Les rois d'Aquitaine et de Bavière se proclament les chefs de la sédition. On accuse Judith et le comte

Bernard d'adultère, et l'on impute à ce ministre le dessein de faire périr l'empereur avec ses trois fils du premier lit, pour épouser l'impératrice.

Walla, beau-frère du comte Bernard, dans ces temps où s'étouffaient les impressions de la chair et la voix du sang; Walla, réputé pour un des hommes les plus vertueux et les plus sages de son siècle; Walla, cet ancien et judicieux ministre des rois d'Italie, et retiré dans un monastère depuis quelques années, en sort dans ce fatal moment, pour se mêler à ces chefs de parti qu'on a vus si souvent faire le mal en prêchant la vertu, et porter partout le désordre par l'esprit ou le prétexte de la règle.

On invoque le bien public, le salut de l'État, les droits des grands et des prélats violés par les empiètemens et l'influence toujours croissans de l'insolent favori; enfin on prétexte le service même de l'empereur, pour attirer à Compiègne, centre de la révolte, les prélats et les seigneurs les plus influens qui ne se sont pas prononcés encore; et des évêques ont l'audace de déclarer rebelles à Dieu et à l'Église, ceux qui ne seraient pas du parti des rois Louis et Pepin, dans cette révolte contre leur père.

Le vieil empereur, perdant la tête à ces démons

trations hostiles, renvoie, au moment où il en a le plus besoin, le comte Bernard qu'il regarde comme la cause de tous les désordres, et vient se mettre dans le foyer même des factieux, à la merci de ses fils.

S'étayant de la déchéance du dernier des mérovingiens par la volonté des grands à qui le chef de la seconde race doit la royauté, l'assemblée de Compiègne déclare, de sa propre autorité, le fils de Charlemagne déchu du trône.

Judith est contrainte de prendre le voile; on veut que l'empereur lui-même embrasse la vie monastique; mais comme Louis montre trop de répugnance à cet acte désespéré, on l'entoure de gens chargés de l'y amener par voie de persuasion.

Lothaire, dont la secrète ambition triomphe de ces désordres auxquels nous l'avons vu ne prendre aucune part apparente, pour les faire plus sûrement tourner à son profit, Lothaire quitte la Lombardie dès que la nouvelle lui vient que l'attentat est consommé. Il vole à Compiègne, affecte de plaindre son père, de le traiter avec les plus grands égards; mais il accepte le fait accompli, il joint ses perfides instances aux efforts des hommes chargés d'insinuer à l'em-

pereur déchu de se vouer à la vie des cloîtres et, en attendant que sa victime s'y décide, prend en main les rênes de l'empire.

Il se trouvait au milieu de ces scènes de scan dale un moine du nom de Gondebaud : homm généreux, habile, résolu, qui, indigné du tra tement subi par son souverain, et de l'infân conduite de ses fils, ose former le dessein lui rendre la puissance. Louis, à la premiè ouverture de ce hardi projet, le repousse comm téméraire. Le moine insiste, lui parle de l'i pératrice qui gémit dans un cloître, et réveill par la vibration de cette corde, le courage malheureux empereur.

D'autre part, la hauteur, la dureté du fi aîné de Louis n'avaient pas tardé à irriter s deux frères; Gondebaud leur persuade sa peine que l'autorité d'un père indulgent e moins lourde à supporter que le joug d'un frè impérieux; cet argument acquiert plus de poi encore par la perspective d'une augmentati d'apanage en échange des bons offices qu' attend de leur zèle et de leur repentir.

Les seigneurs, les évêques, ces premiers in tigateurs des désordres, ne tardent pas non pl à gémir de leur faute. Gondebaud a su leur fai aussi comprendre tout ce qu'il y a de contras

entre l'humeur intraitable de Lothaire et la bonté de leur victime. Il laisse entrevoir aux plus ambitieux, les effets d'une gratitude qui ne sera pas stérile. Bientôt, les rois de Bavière et d'Aquitaine, la plupart des prélats et des seigneurs n'aspirent plus qu'au moment de réparer leurs torts.

Le jeune roi de Lombardie, parvenu de fait à cet empire, objet de sa coupable et impatiente ambition, est l'obstacle le plus sérieux à renverser. L'habileté de Gondebaud tend à Lothaire, qui le croit tout à lui, un piége où sa crédule présomption le fait tomber.

A l'instigation de ce moine rusé, le jeune empereur convoque un parlement à Nimègue, pour faire légalement reconnaître son autorité en présence de son père lui-même. A la vue du fils rayonnant de tout l'éclat de la puissance, et du père plongé dans l'avilissement et l'abandon, il s'élèvera, lui dit Gondebaud, une voix unanime pour déclarer de nouveau le vieil empereur indigne d'exercer l'autorité souveraine, et pour remercier le ciel d'avoir mis le sceptre impérial dans de jeunes et habiles mains!.... Comment résister à de si flatteuses insinuations?

L'empereur Louis est conduit au milieu de cette assemblée où Lothaire lui réserve le der-

nier outrage et la dernière humiliation. Les trois fils de Louis sont présens... Le monarque dé-chu, que rassurent les dispositions secrètes d deux de ses enfans et de la grande majorité d l'assemblée, prend tout à coup l'air et le to du maître, déconcerte l'audace de Lothaire pa sa parole fière et impérieuse, le fait tomber sup pliant à ses pieds, se venge de l'ingratitude d ses trois fils par la clémence, punit de l'ex quelques chefs de la révolte, et fait déposer l' vêque d'Amiens par ses collègues dans l'épi copat.

Toute la vengeance que Louis tira de Lothai fut de ne plus le traiter comme empereur; ma il lui rendit son royaume de Lombardie, où jeune prince alla cacher sa honte et ourdir d nouvelles trames.

Quelques scrupules firent un moment hésit l'empereur Louis à rappeler l'impératrice, par qu'elle avait pris le voile. Les évêques et le so verain pontife décidèrent que l'engagement for de Judith était nul. Judith vint à Aquisgrana (pour se justifier, devant une assemblée sole nelle, des crimes qu'on lui avait imputés : pe sonne ne se portant son accusateur, elle f

(1) Année 831.

reçue à se purger par serment. Le comte Bernard offrit le duel : personne n'osa lutter contre lui ; le serment lui fut aussi déféré et il demeura déchargé de l'accusation ; mais il ne put recouvrer la faveur de Judith et de Louis : on le renvoya dans son comté de Barcelonne qu'il rendit le théâtre de nouvelles violences et d'audacieuses exactions.

Les germes de la discorde n'étaient pas complètement étouffés ; on les vit bientôt éclore de nouveau. L'indulgent pardon de Louis n'avait fait qu'accroître l'audace de ses fils rebelles. De nouvelles fautes vinrent soulever la lave qui couvait sous la cendre.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la réconciliation de Nimègue, quand l'imprudente Judith, toujours préoccupée de cette couronne qu'elle voulait affermir sur le front de son fils Charles, fit reprendre par le faible monarque, pour les ajouter au royal apanage de ce fils, quelques unes des provinces qui avaient été le prix de la soumission des rois Louis et Pepin. Aussitôt les deux jeunes rois se révoltent ; Lothaire, privé du titre d'empereur, relégué dans son royaume de Lombardie dont les bornes sont trop étroites pour son ambition, Lothaire n'est que trop disposé, cette fois, à répondre ouver-

tement à l'appel de ses frères dont, en secret peut-être, il a provoqué la prise d'armes.

Affectant de respecter leur père, protestant qu'ils n'en veulent point à l'empereur, les trois fils de Louis proclament ne se liguer que contre l'impératrice Judith qu'ils accusent d'être la cause de tous les maux, et de précipiter l'empire et le prince leur père dans une ruine prochaine s'ils ne se hâtent d'y porter remède Détestable hypocrisie des rebelles de tous les temps ! En 830, ils n'en voulaient aussi qu'à Judith, qu'au comte Bernard, et la révolte, une fois victorieuse, avait osé, de sa parricide main, découronner le front du monarque lui-même.

Lothaire, pour mieux colorer sa nouvelle rébellion aux yeux des peuples, et pour en assurer le succès, invoque le nom et le concours du pape Grégoire IV. Les artificieuses insinuations de ce prince persuadent au souverain pontife que sa présence, au milieu des armées prêtes à combattre, serait propre à prévenir l'effusion du sang et à opérer une réconciliation entre les fils et le père. Grégoire, dans l'espérance de rendre la paix à l'empire, passe en France avec Lothaire et l'armée lombarde.

Une vaste plaine d'Alsace, entre Strasbourg et Bâle, était le rendez-vous des trois frères. Les

troupes coalisées couvrirent bientôt tout le pays. L'empereur Louis, à la tête, lui aussi, d'une armée nombreuse, ne tarda pas à se trouver en présence de ses fils révoltés.

Voltaire, avec cette précipitation qu'on lui connaît, d'adopter tout ce qui peut ternir la tiare romaine, accuse le souverain pontife d'avoir, en cette occasion, brouillé le père et les enfans, dans le but de les abaisser et de s'agrandir sur leurs ruines. Dès son arrivée, le pape Grégoire, si l'on en croit cet écrivain et quelques autres de son école, menace l'empereur de l'excommunier. Les évêques du parti de l'empereur répondent : SI EXCOMMUNICATURUS VENIET, EXCOMMUNICATUS ABIBIT : *S'il vient pour excommunier, il s'en retournera excommunié lui-même.*

« La guerre tourne en négociation, » dit Voltaire, « le souverain pontife se rend arbitre; il » va trouver l'empereur dans son camp; il sé- » duit ses troupes, ou il *souffre* qu'elles soient » séduites. Il trompe Louis ou il est trompé lui- » même par les rebelles au nom desquels il » porte la parole. A peine le pape est-il sorti du » camp, que la nuit même, la moitié des trou- » pes impériales passe du côté de Lothaire, son » fils. Cette désertion arriva près de Bâle, sur » les confins de l'Alsace, et la plaine où LE PAPE

» AVAIT NÉGOCIÉ, s'appelle encore le *Champ du* » *mensonge.* » Malgré quelques expressions de doute, Voltaire veut, cela est manifeste, faire peser sur le souverain pontife, l'odieux de ce lâche embauchage.

Nous croyons, nous, avec Giulini et d'autres écrivains impartiaux, que Grégoire IV ne se rendit sur le théâtre de ces déplorables débat que dans le but, non d'opprimer, non d'humilie l'empereur, mais d'obtenir une réconciliation Il parla d'excommunier, non pas l'empereur lu seul, mais ceux qui refuseraient la paix, quell que fût leur bannière. Pourquoi les enfans rebelles auraient-ils, dans les premiers jours, empêché le souverain pontife de se rendre au camp de l'empereur Louis, si Grégoire avait été aussi hostile contre leur père? Or, l'histoire nous apprend que, dans un manifeste à ses fils, Louis se plaignait de ce qu'ils s'opposaient à ce que le pape le vînt trouver. Lothaire, sans nul doute, dupa le souverain pontife; feignant de se rendre à un vœu du vieil empereur, il laissa, après de longues hésitations, la liberté au pape de passer dans le camp impérial. Louis, offensé d'une visite aussi tardive, ne fit point rendre d'honneurs à Grégoire qui, entouré d'évêques, entra dans les rangs de l'armée impériale, s'approcha

de l'empereur, lui donna sa bénédiction et lui dit, en réponse au reproche que lui adressait Louis de ne point agir comme les papes ses prédécesseurs : « Sachez que nous suivons le même » esprit, et que nous respirons tous ensemble » la paix que J. C. nous a laissée. » Quelques jours se passèrent en négociations. Le pape retourna au camp des coalisés, après avoir promis à l'empereur de revenir pour conclure l'accord; mais, pendant cette même visite où le pontife s'était épuisé en paroles de pardon et de paix, Lothaire avait ourdi sa trame; il avait corrompu et intimidé les troupes de son père; il retint ensuite Grégoire dans son camp, et la défection devint bientôt générale dans les rangs impériaux.

Grégoire, désespéré d'avoir servi à précipiter la catastrophe qu'il s'était flatté de détourner par son intervention, quitte aussitôt le camp des trois fils parricides, et se hâte de retourner à Rome qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Cette inutile et fâcheuse médiation d'un pape dans ces tristes débats dont on donnait le scandaleux spectacle au monde, ce pitoyable rôle de dupe et de crédule instrument de basses intrigues, motivent déjà trop le blâme, pour que, sans preuve, on cherche à faire peser encore, sur la

mémoire de ce pontife, l'accusation d'une lâche et perfide duplicité. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'à cette époque les papes, comme le dit Voltaire, eussent intérêt à troubler un empire qui, dans les périls, était leur seule sauvegarde, leur seul appui.

Quant à la plupart des évêques francs, bavarois ou italiens, réunis dans le camp des trois frères, et qui suivirent Grégoire au milieu des rangs de l'armée impériale, nous ne chercherons pas à détourner d'eux la responsabilité ou au moins la solidarité de ces indignes manœuvres.

Le malheureux empereur et plus malheureux père, abandonné de ses troupes, près d'être assailli par les rebelles, dont les uns demandaient à grands cris sa mort, d'autres sa déposition, fut contraint de se remettre lui-même, une seconde fois, entre les mains de ses enfans, et de livrer à leur vengeance l'impératrice Judith et son jeune fils Charles. Les trois frères triomphans se partagèrent entre eux l'empire paternel. Le père infortuné fut relégué dans le monastère de *Saint-Médard* de Soissons. On envoya Judith en exil à Tortone en Lombardie, et Charles fut renfermé dans un cloître du diocèse de Trèves.

A la nouvelle de ce funeste dénoûment, Walla, qui n'avait pris que trop de part au début de cette

déplorable lutte, quitta sa patrie et alla honteux, repentant et l'amertume au cœur, se renfermer dans le couvent de *Bobbio* (1) en Italie, où bientôt il travailla avec succès à la réparation de sa faute et au rétablissement de son malheureux souverain (2).

L'histoire moderne a eu *ses champs du mensonge ;* elle n'a pas toujours eu ses WALLA.

(1) Le monastère de *Bobbio* fut fondé, en 612, par saint Colomban, moine irlandais, prédicateur célèbre, qui avait été aussi fondateur du monastère de *Luxeuil* en Bourgogne.

(2) *Histoire de l'Eglise*, T. IV, page 348, année 833.

CHAPITRE II.

Complot de Compiègne. — Assemblée de Soissons. — Pénite... publique imposée à Louis-le-Débonnaire.—Barbarie de Loth... envers le vieil empereur. — Louis recouvre le pouvoir suprê... — Repentir de Lothaire. — Sa rigueur envers ses complices... Entrevue de Lothaire et d'Angilberto. — Puissance des arch... ques de Milan. — Mission d'Angilberto auprès de l'emper... Louis. — Vieille tradition sur une dent de saint Ambroise... Déclaration des évêques au sujet des actes de Compiègne e... Soissons.— Nouveaux torts de Lothaire.—Mort de Pepin, roi ... quitaine.— Partage de ses états.— Nouvelle prise d'armes co... l'empereur. — Mort de Louis-le-*Débonnaire*.

— *De* 833 *à* 840. —

Rarement l'usurpation se contente de la couronne qu'elle a ravie; elle n'est satisfaite, s toutefois il lui est jamais donné de l'être, qu lorsqu'elle peut déverser l'outrage sur ceu qu'elle a dépouillés. Il est des triomphateu dont la politique fera, à ceux qui ont eu la fo tune contraire, plutôt grâce de la vie que l'honneur, s'ils peuvent le ravir. Outrager vaincu quel qu'il soit, c'est une lâcheté : *I est sacra miser*; mais quand le cri du sang lève entre l'oppresseur et la victime, quand c un fils qui foule aux pieds son bienfaiteur, père..., oh ! alors il n'y a pas de stigmate

Le fils parricide convoque à Compiègne un simulacre d'assemblée nationale. Les seigneurs laïques, les évêques, les abbés qui lui sont le plus aveuglément dévoués, accourent en foule pour prendre part à cette honteuse saturnale. Toutefois, au moment de consommer l'œuvre d'iniquité, le cœur allait faillir à quelques uns, mais il se rencontra parmi les évêques un de ces génies audacieux jusqu'au cynisme, doués de ce caractère impérieux, de cette éloquence forte et entraînante qui imposent aux faibles, et font prévaloir l'illusion aux dépens de l'innocence qu'ils veulent opprimer.

Il fallait que tous les genres d'ingratitude vinssent marquer ces scènes de désordre. *Ebbon*, archevêque de Rheims, né dans l'esclavage, joignait à un haut degré l'intrigue et les talens qui font que des hommes, quelqu'obscure que puisse être leur situation première, finissent par s'élever au dessus de la foule et par l'éblouir, sinon pour toujours, du moins pour un temps. Louis, quand il n'était que roi d'Aquitaine, avait tiré Ebbon de la servitude et l'avait pourvu d'abbayes. Parvenu à l'empire, il confia l'important siége de Rheims à ce prêtre courtisan, dont la souplesse perfide avait capté toute sa faveur, et qui, bientôt après, vendit sa fidélité à Lothaire,

pour le prix sacrilége de la riche abbaye de *Saint-Wast* d'Arras (1).

Une partie de l'assemblée de *Compiègne* fut érigée en concile, sous la présidence d'Ebbon. Le prélat factieux parvint à dissiper les terreurs des plus timides, et eut assez d'influence pour obtenir de ses lâches collègues la déposition de son bienfaiteur absent, et la condamnation de Louis à la pénitence pour le reste de ses jours.

Bientôt après, l'église de NOTRE-DAME de *Soissons* devint le théâtre d'un plus déplorable scandale (2). Louis était détenu dans le monastère de *Saint-Médard;* Lothaire, suivi de trente évêques et d'une foule de chanoines et de seigneurs, part de Compiègne et se rend à Soissons. L'empereur Louis comparaît dans l'église en présence de cette assemblée de rebelles et d'un immense concours de ce peuple que fait toujours accourir l'appât d'un supplice, quel qu'il soit. On fait étendre un cilice devant l'autel : Ebbon, qui préside à Soissons comme à Compiègne, ordonne à l'empereur d'ôter son baudrier, son épée, son manteau, et de se prosterner sous le

(1) PLOD., liv. II, chap. XX. — Cité dans l'*Histoire de l'Église*, par B.-B., T. IV, page 349.
(2) Année 833.

cilice. L'amertume de cette humiliation ne pa raissant pas suffisante, on contraint l'infortun monarque à faire en public l'aveu de ses pré tendus déportemens; on lui met en main u écrit qu'il lit à haute voix, et dans lequel i s'accuse de sacrilége, d'homicide, d'avoir fai marcher ses troupes en carême, et d'avoi indiqué un parlement, un jeudi saint. Louis, ar rosant la terre de ses larmes, demande lui même la pénitence publique, et reçoit l'habi de pénitent au milieu des sanglots de la multi tude qui, si elle est toujours avide de spectacle n'est pas toujours sans sympathie pour les vic times d'une injuste oppression.

Lothaire, le front serein ou plutôt radieux jouissait de l'humiliation de son père, tandi qu'une partie des juges se repentaient déjà e secret d'avoir pris part à ces scènes odieuses Procès-verbal fut dressé de cet acte dénaturé Louis, dans cette relation, monument encor existant d'audace et de lâcheté, ne reçut pas l titre d'empereur; on l'y appelait : DOMINUS LUDOVICUS, *noble homme, vénérable homme.*

Lothaire espérait justifier son indigne con duite par la publication de ce procès-verbal tissu mal ourdi d'impudens mensonges; mai son attente fut trompée. La vérité se fit bientô

jour : on vit clair dans cette œuvre d'iniquité ; on en détesta les auteurs, et de toutes parts un cri de réprobation s'éleva contre d'aussi grands coupables. L'indignation publique s'accrut encore quand on vit Lothaire défendre hautement de publier dans tout l'empire un acte quelconque au nom de Louis comme empereur et roi, et pousser la démence au point de vouloir anéantir le passé, en cherchant à effacer même le souvenir de cette puissance qu'il venait de détruire! En effet, toutes les fois qu'il ne pouvait éviter de mentionner Louis dans ses décrets, l'insensé affectait de ne le désigner que comme son père, et jamais comme empereur et roi; titre que cependant, dans les mêmes actes, il prodiguait à son aïeul Charlemagne (1).

Tremblant qu'on ne lui arrachât sa proie à Soissons, Lothaire l'avait traînée à sa suite jusqu'à Aquisgrana. Là on sait bientôt les durs traite-

(1) Giulini cite, à l'appui de cette observation, un diplôme expédié d'Aquisgrana par Lothaire, en faveur d'un évêque *d'Arezzo*. Ce même historien ajoute, toutefois, qu'on maintint dans les chartes milanaises l'ancien usage de nommer l'un et l'autre empereur, et de désigner la date de l'un et l'autre règne; sans doute, parce que l'usurpation eut à peine le temps de jouir de son criminel succès, et que le triomphe du bon droit dut, dans ces contrées éloignées, s'apprendre presqu'en même temps que le succès de la révolte.

lieu de toutes ces vicissitudes, l'empire que son bras puissant avait fondé. D'ailleurs les Lombards n'habitaient pas seuls le royaume de Lothaire. Les Francs, en rendant aux habitans primitifs de la haute Italie leur dignité d'hommes et de citoyens, telle du moins qu'on la comprenait dans ces temps reculés (1), les Francs, disons-nous, avaient gagné ces vieux Romains à leur cause. Les règnes de Pepin, de Bernard et les sages décrets des premières années du règne de Lothaire, n'avaient fait que fortifier cette sympathie. Quant aux édits de ce dernier prince qui auraient pu refroidir les esprits, nous les avons vus amendés ou réformés par l'influence de Louis-le-Débonnaire.

Il ne devait donc rester en Italie que peu ou point de partisans de la cause lombarde, hormis quelques vieux lombards entêtés et demeurés hostiles au nouveau régime, mais trop impuissans pour remuer, pour agiter des masses qui se maintinrent dans le calme.

(1) On comprend notre pensée : toutes les classes d'habitans ne furent pas et ne purent être admises alors à jouir de ce grand bienfait. La question de l'abolition de la servitude n'était, certes, pas encore parvenue à l'état de théorie, à une époque si rapprochée du berceau de la féodalité. Mais du moins il fut donné aux princes Francs, souverains de la Lombardie, de porter, par des décrets protecteurs, quelque adoucissement à la triste condition des serfs.

Nous pourrions sans doute trouver une cause encore à cette attitude pacifique, dans la précaution prise par les rois francs, de conduire à la guerre l'élite des populations vaincues, et de s'assurer ainsi, pendant leur absence, de la fidélité ou du moins de la soumission de ces contrées. Or, en cette occasion, Lothaire ne s'était pas fait faute d'une telle garantie, tant par ce motif de prudence, que pour plus sûrement arriver à ses fins parricides par le déploiement d'une force armée imposante.

Enfin, nous répèterons que, dans ce moment suprême, le coup porté au cœur de l'empire, engourdissait, paralysait les forces vitales des diverses parties de ce vaste corps. Partout on attendait avec stupeur l'issue du grand drame de Compiègne et de Soissons.... Souvent une attente mêlée de trop d'anxiété suspend toutes les facultés de l'homme, tout jusqu'au sentiment de son être; il en est de même pour les peuples.

Selon quelques auteurs, Lothaire, à peine de retour en Lombardie, se serait hâté de renvoyer à son père l'impératrice Judith, retenue, par ses ordres, prisonnière à Tortone. D'autres historiens racontent au contraire, qu'à la nouvelle de la restauration de Louis, Rataldo, évêque de

Vérone, et quelques autres seigneurs, envoyèrent à Tortone des agens sûrs et adroits qui parvinrent à délivrer Judith et à la ramener en France avant même que Lothaire fût de retour en Lombardie.

Le jeune prince, abattu par les revers, montra le plus grand repentir de sa faute qu'il rejeta sur de coupables conseillers, dont quelques uns furent envoyés en exil et d'autres punis de mort. Il fut plus rigoureux pour ses complices que Louis ne l'avait été pour ses oppresseurs et ses geôliers.

Mais voici venir l'historien *Andrea*, avec un de ces récits des anciens temps qu'il est toujours bon de recueillir au passage pour mieux apprécier ce passé si loin de nous.

Andrea raconte que le jeune roi de Lombardie, croyant avoir surtout à se plaindre des conseils d'Angilberto, archevêque de Milan, mais n'osant sévir avec violence contre ce puissant prélat, lui envoya quelques illustres personnages de sa cour, avec la promesse du pardon, et l'ordre de comparaître devant lui.

Angilberto, se trouvant en présence de Lothaire, le salua avec quelques paroles de respect et en inclinant la tête. Lothaire voulait qu'il posât un genou à terre; mais, ajoute le prêtre Andrea, Angilberto s'y refusa par res-

pect pour la dignité ecclésiastique : *propter reverentiam et honorem ecclesiarum.*

« Tu agis, » dit alors le roi, « comme si tu » étais saint Ambroise. »

— » Je ne suis pas saint Ambroise, » répondit Angilberto, « et tu n'es pas Dieu, le Seigneur. » *Non ego sanctus Ambrosius, nec tu Dominus Deus.* Lothaire resta un moment interdit et sans réplique à cette réponse hardie du prélat.

L'orgueilleuse attitude, les paroles austères d'Angilberto, en présence d'un prince aussi hautain que violent, auraient lieu de surprendre, et ont besoin d'être expliquées par une courte digression.

Depuis long-temps, les archevêques de Milan étaient comptés parmi les plus puissans prélats de la chrétienté. Ils présidaient la diète (1)

(1) Tout porte à croire que cette célèbre diète tenait ses séances dans le chœur de la basilique de Saint-Ambroise, à Milan.

On n'est point fixé sur le nombre exact des suffragans dont elle se composait. * Il est à présumer qu'on en comp-

* La partie du territoire occupée par les suffragans de l'évêque de *Milan*, dit Muratori, [1] s'appelait *Liguria* ;
Celle appelée par les suffragans de l'archevêque de *Ravenne*, *Emilia* ;
Le reste de l'Italie, savoir : les évêchés de *Toscane*, de *Spoletti* et d'autres cités italiennes, s'appelait *Hespéria*.
Les Lombards divisaient aussi en deux grandes portions les provinces soumises à leur puissance.
La partie *orientale* de la Lombardie composée de la *Vénitie* et du *Frioul* s'appelait AUSTRIA, et la partie *occidentale*, NEUSTRIA.

[1] MURATORI, *Annal. d'Ital.*, *anno* 796, T. IV, p. 360.

qui se composait des évêques et des grands du royaume : cette prérogative avait été la principale origine de leur influence, qui allait toujours s'agrandissant à mesure que la diète devenait elle-même plus puissante; elle le devint au point de s'arroger souvent par la suite, à la mort d'un

tait plus de *vingt-quatre*. On cite notamment les évêques de Vercelli, Novara, Lodi, Tortona, Asti, Turin, Aosta, Acqui, Gênes, Brescia, Bergame, Crémone, Vintimille, Savone, Albenga, Pavie, Plaisance, Cômo, Coire, Ivrée, Alba.*

On sait que la juridiction ecclésiastique était basée sur la circonscription administrative et politique ; le grand nombre des suffragans de la métropole de Milan sert d'argument à plusieurs écrivains milanais, pour établir que Milan, dès le IVe siècle, dut être une ville d'une haute importance, et que sa décadence, comme première ville de l'Italie septentrionale, ne fut qu'accidentelle et momentanée.

Nous avons dit qu'en Lombardie les évêques étaient élus par le clergé de leur cité et le peuple, sauf quelques exceptions rares qui ne furent que des abus de l'autorité des rois. Ces excès de pouvoir donnèrent lieu à de constantes plaintes qui ne firent que mieux établir la règle et qui amenèrent la décision du concile de 869.

A Milan, les premiers ecclésiastiques qui concouraient à l'élection de l'archevêque s'appelaient les *cardinaux de la sainte église de Milan.*

« L'évêque suffragant, dit le comte Verry, dépendait du » métropolitain de qui il avait reçu l'ordination. Le métro» politain était consacré par ses évêques suffragans. Le pape » n'avait d'autre droit, dans ces élections, que d'autoriser » l'ordination de l'élu ; droit que le clergé milanais sut élu» der bientôt, en n'attendant même plus, pour cette con» sécration, la permission du Saint-Siége. »

* Comte Verry. *Storia di Milano*, T. 1er, p. 76.

roi de Lombardie, le droit de pourvoir à la vacance du trône.

Quelquefois même, nous le verrons bientôt, l'autorité du métropolitain de Milan osa se montrer indépendante et presque rivale de Rome. « Milan, » dit le comte Verry, « avait été la » résidence de plusieurs Césars et considérée » comme la première ville de l'Italie après Rome. » Elle fut ravagée par les Huns et par les Goths, » changée en un monceau de ruines, et réduite » à perdre quelque temps le titre de la capitale » de la haute Italie : eh bien, au milieu de ces » désordres et de tant de ruines, l'autorité du » métropolitain de Milan resta seule debout, ne » reçut aucune atteinte et alla toujours grandis- » sant. » On conçoit que tant de puissance, jointe au caractère grave et impérieux d'Angilberto, dut maîtriser l'humeur fantasque et irritable d'un prince humilié par de récentes disgrâces, et bourrelé par la conscience de ne les avoir que trop méritées. Aussi, si l'on en croit Andrea, Lothaire, pour réponse au fier langage d'Angilberto, se borna-t-il à lui dire : « Allez » auprès de mon père dont vous m'avez *attiré* » le courroux, et faites-moi rentrer dans ses » bonnes grâces. » Ite *ad genitorem meum cujus odium me* fecistis *habere* : reducite *me ad*

pristinam gratiam (1). Angilberto s'empressa de partir pour la France, sans rien objecter au reproche de Lothaire, ce qui ferait supposer que le reproche était fondé. Il est possible que les mêmes motifs qui portèrent l'archevêque Anselmo à approuver la rébellion du roi Bernard, aient rendu Angilberto plus qu'indulgent pour celle de Lothaire; seulement la conduite du dernier de ces métropolitains aurait été plus circonspecte et plus prudente.

Il fallait, en effet, qu'il y eût bien de la prudence et de l'adresse dans le caractère d'Angilberto pour que le jeune empereur osât le députer auprès de son père dans une circonstance aussi délicate, surtout pour ceux qui avaient été les conseillers ou les approbateurs de la révolte.

Lothaire avait à craindre que son père, trop justement irrité malgré le pardon dont il avait couvert ses fautes, ne se bornât à lui laisser le titre d'empereur avec la seule partie de l'Italie

(1) Ces expressions, comme l'observe Giulini, font voir que vers le milieu du IXe siècle, ou du moins dans le temps où vivait *Andrea* qui les rapporte, on employait déjà quelquefois en latin le *pluriel* en parlant à une seule personne, usage inconnu chez les Grecs, aussi bien que du temps de la bonne latinité, et qui s'est introduit dans la plupart des langues et des idiomes modernes.

qu'il gouvernait déjà, et qu'il ne partageât le reste de l'empire entre ses autres enfans; le jeune empereur avait donc un grand intérêt à rentrer complètement dans ses bonnes grâces.

La mission d'Angilberto ne fut pas sans heureux résultat. Voici comment Andrea continue son récit :

L'empereur Louis fit le plus bienveillant accueil au métropolitain de Milan et l'invita à dîner. « Bon archevêque, lui dit-il après le repas, » comment l'homme doit-il traiter son ennemi? » Angilberto, s'inspirant des paroles de Jésus-Christ, répondit : « Aimez vos ennemis, et faites » du bien à ceux qui vous font du mal.

— » Et si je ne suivais pas ce précepte ? dit l'empereur.

— » Si vous n'agissez pas ainsi, reprit vivement l'archevêque, et si vous nourrissez des » sentimens de haine jusqu'au lit de mort, vous » n'aurez pas le paradis.

— » Faites en sorte, répliqua aussitôt l'empereur, de bien soutenir cette assertion. »

Le lendemain, une assemblée des hommes les plus doctes de la capitale fut convoquée à la cour pour assister à cette conférence.

« Étrange conférence pour un pays chrétien, » s'écrie le comte Giulini : la religion catholi-

» que devait être bien mal enseignée et bien » mal connue en France à cette époque, puis- » qu'on y mettait en question une doctrine évan- » gélique si claire, si incontestable, et qui forme » la base et le vrai caractère du christianis- » me (1). »

Angilberto, continue Andrea, eut peu de peine à établir la vérité de ses paroles; personne n'osa répondre à ses argumens. Louis, reconnaissant son erreur et posant ses mains à terre, en demanda pardon à Dieu et rendit toute son affection à son fils repentant.

Certes, les outrages de Compiègne, de Soissons, d'Aquisgrana, ne pouvaient rencontrer un vengeur de meilleure composition : il est vrai que la victime était un père, et que ce père outragé était Louis Ier, Louis-le-*Débonnaire!*

Angilberto, heureux du succès de sa pacifique mission, retourna en Lombardie, où, après avoir calmé les inquiétudes de Lothaire, il prit la sage résolution de laisser les choses du siècle pour ne plus s'occuper que de ses devoirs d'évêque. Il fonda de nouveaux monastères, réta-

(1) Il est à croire, si le fait est exact, que Louis provoqua cette conférence moins pour éclaircir un doute que pour fournir à Angilberto l'occasion de développer, dans une dissertation publique, son talent oratoire.

blit, releva les anciens qui périssaient par l'oubli ou l'inobservance des règles monastiques, et notamment la célèbre abbaye de Saint-Ambroise, objet, depuis bien des siècles, de la vénération des Milanais.

Qu'on nous pardonne à ce propos une nouvelle halte en dehors de la gravité de l'histoire. Nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire une de ces vieilles traditions où se caractérisent et se reflètent si bien l'esprit et les crédules superstitions d'une époque.

Le bel autel de l'église de St-Ambroise (1) est dû à Angilberto : quatre colonnes de porphyre, s'élevant aux quatre angles, soutiennent la voûte qui le recouvre. Les bases de ces colonnes sont posées à deux brasses au dessous des dalles, sur lesquelles Angilberto éleva l'autel ; ce qui fait penser que cet autel était primitivement plus bas et qu'il fut exhaussé ; on ne sait qui ordonna cet exhaussement. Les écrivains *Fiamma* et *Puricelli* l'attribuent à Angilberto, se fondant sur l'ancienne tradition que voici, et à laquelle Fiamma ajoute grande foi :

On raconte qu'Angilberto, ayant pris une dent de la bouche de saint Ambroise, dont les restes

(1) A Milan.

reposaient *sous* l'autel de la basilique, la portait fixée dans un anneau. Un jour, c'était le dimanche des Rameaux, la procession qui se faisait annuellement pour cette solennité, cheminait de l'église de San-Lorenzo vers celle de Saint-Ambroise. L'archevêque s'aperçut tout à coup que sa bague n'avait plus la sainte relique; toutes les recherches pour la retrouver furent vaines. Grande était l'affliction du saint prélat quand il vit venir à lui une vieille femme qui lui dit : « Il ne faut pas, mon bon seigneur, » chercher la dent de saint Ambroise à une » autre place que celle où elle a été prise. »

Le prélat, interdit un moment, se prend bientôt à sourire du propos mystérieux de la vieille femme, et hochant la tête en signe de dérision, continue superbement sa marche vers la vieille basilique. Chemin faisant, sa mémoire est en défaut pour lui fournir un indice quelconque qui l'aide à retrouver le précieux trésor égaré... La procession finie, les vêpres dites, la bénédiction donnée, et l'enceinte sacrée rendue à son imposante et silencieuse solitude, le bon archevêque, que poursuit le souvenir de la mystérieuse rencontre, se fait, sous le prétexte d'un pieux devoir, ouvrir le cercueil du bienheureux Ambroise : quelle n'est pas sa surprise, quel sai-

sissement n'éprouve-t-il pas, quand son œil aperçoit dans la bouche entr'ouverte du saint cadavre, la dent qu'un religieux larcin avait mise en son pouvoir, et que la tombe a ressaisie comme une de ses proies qu'on a profanées.

La même tradition ajoute que l'archevêque, pour éviter à l'avenir toute profanation de cette nature sur la sainte dépouille, la fit ensevelir à une grande profondeur dans la terre; que, pour plus de sûreté, le terrain qui la recouvrait fut exhaussé, et que, par ses ordres, l'architecte *Wolvinus* éleva sur cet exhaussement l'autel qui se voit encore de nos jours.

Tandis que, comme pour expier la faute d'avoir pris part aux déplorables querelles qui venaient d'agiter l'empire, Angilberto se retirait de la scène politique et vouait les restes de sa vie aux seuls soins spirituels que lui imposait son sacré ministère, le clergé de France cherchait de son côté à réparer avec éclat le scandale qu'avaient donné plusieurs de ses membres. Tous les évêques, dans un concile convoqué par l'empereur Louis, déclarèrent solennellement que la déposition de leur souverain avait été un acte d'iniquité et de rébellion, ajoutant que la puissance ecclésiastique et la puissance séculière avaient chacune leur sphère distincte.

« Nous estimons, dirent-ils en s'adressant » l'empereur, que le seul moyen d'écarter le » désordres est que, maintenant religieusemen » les évêques dans la jouissance de tout le pou » voir spirituel que Jésus-Christ leur a donné » vous usiez de tout celui que vous tenez d » Dieu dans l'ordre politique (1). »

Les évêques les plus coupables et qui avaien cherché un refuge en Italie à la cour de Lothaire, rassurés par la clémence de l'empereur vinrent abjurer publiquement leur erreur dan ce concile. Ebbon fut déposé (2); monté su l'ambon, au milieu d'une messe solennelle oi l'on couronna de nouveau Louis, il fut contrain de lire au peuple tous les écrits des évêque pour la justification et le rétablissement du monarque.

On le voit, si le clergé de France, ou plutô si quelques membres les plus ambitieux de c clergé fameux, se laissèrent un moment entraî-

(1) *Histoire de l'Eglise*, par B.-B., T. IV, page 353 année 835.

(2) On lit, dans l'*Histoire de la Civilisation*, par M. GUIZOT, T. II, leçon XXVIII, page 341 :

« Le siége de Reims était vacant (en 844) depuis neu » ans, par suite de la déposition de l'archevêque Ebbon » *affaire compliquée et obscure*, DANS LE DÉTAIL DE LA » QUELLE JE N'ENTRERAI PAS. »

ner par le funeste précédent dont le roi Wamba avait été victime, moins imprudens que les évêques d'Espagne, ils s'efforcèrent au moins de réparer, presqu'aussitôt l'avoir commise, la faute grave dont le récit remplit une des pages les plus tristes de nos annales.

La santé de l'empereur Louis commençait à donner des inquiétudes. L'impératrice Judith, prévoyant que l'empire tomberait bientôt aux mains de Lothaire, s'efforça de calmer le ressentiment que ce prince devait nourrir contre elle et son jeune fils; elle envoya à la cour de Lombardie des ambassadeurs choisis parmi les plus illustres personnages de France; l'une de ces ambassades avait pour chef *Walla* (1), abbé de Bobbio, que Lothaire avait affectionné; mais la part que cet homme illustre avait prise à la restauration de son vieux maître qui en avait fait depuis un de ses plus intimes conseillers, rendait ce choix inopportun et malencontreux; aussi toutes ces négociations furent-elles vaines, et le jeune monarque irrité déclara qu'il ne se croyait même pas tenu à observer les anciennes promesses qu'il avait faites à son père (2).

(1) *Histoire de l'Eglise*, par B.-B., année 836.
(2) GIULINI, *Stor. di Mil.*, lib. IV.

Déjà, et même peu de temps après le pardon sans réserve qu'avait fait obtenir Angilberto, le roi de Lombardie, enhardi par l'infatigable indulgence de l'empereur Louis, s'était montré infidèle à ses engagemens et avait osé, dès l'année 834 (1), ne plus mentionner le nom de l'empereur Louis dans ses décrets et ses diplômes. On se rappelle que, pour complaire au Saint-Siége, Lothaire avait d'abord, avec l'agrément de l'empereur, daté son règne de l'époque de son couronnement à Rome, en 823; mais quelques différens s'étant élevés entre le pape et le jeune monarque, ce prince, de sa seule autorité, avançant cette date de cinq ans, l'avait fait remonter à l'année 818, époque de la mort de l'infortuné Bernard, comptant ainsi pour rien l'acte de munificence paternelle qui lui avait concédé le royaume de Lombardie, et qui ne datait que de l'année 821.

Une nouvelle rupture entre l'empereur Louis et Lothaire était éminente. Le vieux monarque, poussé par l'ambitieuse Judith, va, par une dernière imprudence, la rendre inévitable, en ajoutant de nouvelles provinces aux possessions du jeune Charles qu'il crée roi de *Neustrie*. Louis

(1) GIULINI, T. Ier.

de Bavière, jaloux des préférences paternelles dont le jeune Charles est constamment l'objet, propose aussitôt au roi de Lombardie de recourir aux armes et de réunir de nouveau leurs forces. Lothaire était au moment d'embrasser ce parti, quand la mort de Pepin, roi d'Aquitaine, vint changer inopinément la face des choses.

Cette fois, les habiles intrigues de Judith triomphent du mécontentement de Lothaire. Louis, sous l'inspiration de l'impératrice, fait un nouveau partage de ses États. Par cet acte les fils de Pepin sont frustrés de leurs droits héréditaires.

On n'enlève rien aux États de Louis de Bavière, mais rien non plus n'y est ajouté.

Le reste de l'empire est partagé entre Lothaire et le jeune Charles. La *Meuse* sert de limite aux deux royaumes, et l'on tire, depuis sa source, une ligne jusqu'au Rhône par le comté de Bourgogne. Les possessions de Charles se trouvent enfermées entre la Meuse, le pays des Suisses, le Rhône et l'Océan; on y ajoute ce que la France possède au delà des Pyrénées.

Lothaire prend l'autre moitié, à l'exception

de la Bavière (1), et continue à résider en Lombardie (2).

Le partage du royaume de Pepin entre Lothaire et Charles ne pouvait que faire éclater de nouvelles guerres. D'un côté, Louis, roi des Bavarois, mécontent de n'y avoir eu aucune part, marche contre son père à la tête d'une nombreuse armée. De l'autre, les deux fils de Pepin, dont l'aîné a été proclamé successeur de son père par les peuples d'Aquitaine, prennent aussi les armes contre leur aïeul. L'empereur court à la rencontre des Bavarois; mais, attaqué à son départ d'une fluxion de poitrine, il perd entièrement ses forces en route, et est réduit à camper dans une île des environs de Mayence.

Le 5 mai de l'année 840 avait été marqué par une éclipse si forte, si complète, que presque toutes les étoiles, selon les historiens de l'époque, étaient devenues visibles. L'ignorance des

(1) PUFFENDORFF, *Introd. à l'Hist. de l'Univ.*, T. V. — *Empire d'Allemagne.*

(2) Giulini dit que ce fut dans cette même année (838) que Lothaire eut un fils à qui, pour flatter le vieil empereur, il donna le nom de *Louis*, et que son aïeul, comme témoignage de satisfaction, nomma, le jour même de sa naissance, *roi de Lombardie*. Ce fils naquit en 822 : nous ne contestons pas le reste de l'assertion de Giulini. Il est dit, dans l'épitaphe de ce fils de Lothaire, qui depuis fut le bienfaiteur de l'Italie sous le nom de Louis II, qu'il *ne vécut pas un seul jour sans être roi.*

temps avait trouvé dans ce phénomène une cause d'effroi et le présage de la mort prochaine de l'empereur Louis. Ce qui devait surtout faire pressentir cette fin, dit Giulini, c'étaient l'âge avancé de l'empereur, ses infirmités et les chagrins toujours renaissans que lui suscitait la parricide ambition de ses fils.

Louis-le-Débonnaire mourut, le 20 juin 840, dans la soixante-quatrième année de son âge et la vingt-septième de son empire.

Près d'expirer et pressé par ses courtisans de pardonner à Louis de Bavière : « Hélas, » dit le vieil empereur d'une voix expirante, « l'ingrat » a semé mes derniers jours d'alarmes et de » malheurs : je lui pardonne ; puisse le ciel lui » pardonner de même ! »

Il ordonna à un de ses officiers de porter à Lothaire, aussitôt après sa mort, une couronne, une épée et un sceptre d'or enrichi de pierreries; c'était le déclarer son successeur à l'empire que de lui adresser ces insignes ; mais il ne lui faisait ces présens qu'à condition qu'il maintiendrait Charles dans la possession des États qu'il lui avait donnés.

Louis avait promis à son père affection et indulgence pour ses frères, ses sœurs et ses neveux ; nous avons vu le cas qu'il avait fait

» vés dans des temps où le courage d
» leur eût été plus nécessaire que les autr
» lités qui les rendaient estimables (1).

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire de Fran*
nemens remarquables sous Louis Ier.

CHAPITRE III.

Collision entre les fils et petits-fils de Louis-le-Débonnaire. — Bataille de *Fontenay*. — Démembrement de l'empire. — On commence à donner aux *Francs* le nom de *Français*. — Désordre et confusion dans l'État. — Les Normands et les Sarrasins. — Les Sarrasins appelés en Italie par les ducs de *Salerne* et de *Bénévent*. — Mort de Grégoire IV. — Élection de Sergius. — Empiètement de Rome sur les droits de l'empereur. — Louis II va demander satisfaction à Rome. — On revise et on confirme l'élection de Sergius. — Serment prêté à l'empereur et refusé au roi de Lombardie. — Sacre de Louis II à Rome. — Il reçoit l'hommage du duc de *Salerne*. — Révolte du comte Bernard. — Sa mort.

— *De* 840 *à* 844. —

« Après la mort du fils de Charlemagne, son » empire éprouva ce qui était arrivé à celui » d'Alexandre, et qui fut, bientôt après, la » destinée de celui des califes. Fondé avec pré- » cipitation, il s'écroula de même : les guerres » intestines le divisèrent.

» Il n'est pas étonnant que des princes, qui » avaient détrôné leur père, se soient voulu » exterminer l'un l'autre : c'était à qui dépouil- » lerait son frère. »

C'est Voltaire qui dit ces paroles que l'on peut appliquer à bien des phases de l'histoire des nations.

Lothaire était en Lombardie quand il reçut la nouvelle de la mort de son père ; il passe aussitôt les Alpes avec une armée nombreuse, marche contre le roi de Bavière, qui déjà s'était emparé de quelques provinces, lui enlève une grande partie de ses nouvelles et faciles conquêtes, signe un traité de paix avec lui, se jette sur le jeune Charles et le dépouille de la plus grande partie de ce royaume, dont la fondation a coûté à l'impératrice Judith tant d'efforts, de soins et d'intrigues. Le jeune prince n'a d'autres moyens, pour sauver le peu de provinces qui lui restent, que de demander une trêve et d'abandonner les possessions que Lothaire vient de lui ravir.

Ebbon vint trouver Lothaire au milieu de ses triomphes. L'empereur rétablit dans son siége ce coupable prélat ; l'acte de rétablissement fut signé par vingt évêques et six archevêques, la plupart Italiens et tous dévoués à Lothaire.

L'année suivante (1), le jeune Charles prit de nouveau les armes et unit ses forces à celles de Louis de Bavière. Lothaire appela à lui son neveu Pepin, fils de Pepin, mort roi d'Aquitaine. Les armées des deux partis se trouvèrent en présence

(1) Année 841.

près d'Auxerre, au mois de juin de l'an 841. Louis et Charles étaient considérablement les plus forts, et cependant ils hésitèrent à livrer une bataille où allait couler le plus beau sang de l'empire. Ils tentèrent des propositions d'arrangement que l'intraitable Lothaire repoussa avec hauteur.

Le lendemain de la Saint-Jean, le samedi, vingt-cinquième jour de juin, Charles et Louis ayant déclaré qu'ils s'en remettaient au jugement du Dieu des armées, la bataille se donna près de *Fontenay*. Elle fut opiniâtre, sanglante (1), long-temps disputée. Enfin la fortune se déclara contre Lothaire. Les deux rois vainqueurs arrêtèrent le carnage, s'opposèrent à la poursuite des fuyards, firent enterrer les morts et panser les blessés sans distinction des rangs où ils avaient combattu, et l'on donna la liberté aux prisonniers : exemple de modération dans les guerres civiles, bien remarquable pour l'époque où il fut donné et rare dans tous les temps.

Lothaire, après sa défaite, au lieu de retourner dans la Lombardie qui n'était plus qu'une province de son empire, se rendit à *Aquisgrana*

(1) Plusieurs historiens prétendent qu'il y périt cent mille hommes.

pour réparer ses pertes ; mais il ne lui fut plu possible de recouvrer son ancienne supériorit sur ses frères.

Enfin, après tant de sang répandu, après d longues et irritantes conférences, des traités d paix furent signés à Verdun (1) entre les tro fils de Louis-le-Débonnaire, et l'empire d Charlemagne fut pour jamais démembré.

Charles-le-Chauve eut la France, moins que ques provinces ; Louis le royaume de Germani et en prit le nom de *Germanique;* Lothaire eu avec le titre d'empereur, la Provence, le Dauph né, le Languedoc, la Suisse, la Lorraine, l'Alsac la Flandre, la Lombardie et ses dépendance enfin, et en termes exprès, *la ville de Rome* (2

Cette paix ne fut qu'une trève pour l'effusio

(1) Année 843.

(2) Voltaire fait observer qu'à cette époque les sava dans l'histoire commencent à donner le nom de *Franç* aux Francs.

« Ce fut alors, dit-il, que l'Allemagne eut ses lois part » culières : ce fut l'origine de son droit public et en mêı » temps l'origine de la haine entre les Français et les All » mands. »

Florus, diacre de Lyon sous Louis-le-Débonnaire Charles-le-Chauve, a déploré ce démembrement de l'en pire dans une sorte de complainte dont M. GUIZOT, *Hi toire de la Civilisation,* T. II, leçon XXIV, page 246, no donne la traduction qui suit :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème, il ı » avait qu'un prince et qu'un peuple ; toutes les villes avai

du sang; les trois fils de Louis-le-Débonnaire, aussi méchans rois que frères dénaturés, ne pouvant s'exterminer l'un l'autre, continuèrent la guerre entre eux, en se faisant anathématiser

» des juges et des lois. Le zèle des prêtres était entretenu par » des conciles fréquens; les jeunes gens relisaient sans cesse » les livres saints, et l'esprit des enfans se formait à l'étude » des lettres. L'amour d'un côté, de l'autre la crainte, main- » tenaient partout le bon accord. Aussi la nation franque » brillait-elle aux yeux du monde entier.

» Les royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares et le » sénat du Latium, lui adressaient des ambassades. La race » de Romulus, Rome elle-même, la mère des royaumes, » s'était soumise à cette nation; c'était là que son chef, sou- » tenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le » don apostolique. Heureux s'il eût connu son bonheur, » l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-clé du » ciel pour fondateur.

» Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à » la fois son éclat et le nom d'empire; le royaume, na- » guère si bien uni est divisé en trois lots; il n'y a plus » personne qu'on puisse regarder comme empereur; au » lieu de roi, on voit un roitelet, et au lieu de royaume, » un morceau de royaume. Le bien général est annulé, cha- » cun s'occupe de ses intérêts; on songe à tout: Dieu seul » est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habitués à se réunir, » ne peuvent plus tenir leurs synodes au milieu d'une telle » division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de » lois; c'est en vain qu'une ambassade arriverait là où il » n'y a point de cour. Que vont devenir les peuples voisins » du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô? » Tous, anciennement unis par les liens de la concorde, » maintenant que l'alliance est rompue, seront tourmentés » par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu » fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine est-il quelqu'un » qui y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe et » s'en afflige: on se réjouit plutôt du déchirement de l'em-

et déposer tour à tour par des assemblées d'évêques, assez faibles ou assez lâches pour décider du droit des rois, selon le plus ou moins d'obsession ou de menaces dont on les poursuivait. Tan-

» pire, et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre
» aucun des biens de la paix. »

M. Guizot, après cette citation, se demande commen
s'opéra ce démembrement.

« On a donné de ce problème, dit le docte professeur
» une foule de solutions insuffisantes. On s'en est pris, d
» la décadence de l'empire de Charlemagne, à l'incapacit
» de ses successeurs, de Louis-le-Débonnaire, de Charles
» le-Chauve, de Charles-le-Gros, de Charles-le-Simple
» s'ils avaient eu le génie et le caractère du fondateur d
» l'empire, l'empire, a-t-on dit, aurait glorieusement sub
» sisté. D'autres ont imputé sa chute à l'avidité des ducs
» des comtes, vicomtes, bénéficiers et autres officie
» royaux de toute sorte ; ils ont voulu se rendre indépen
» dans, souverains, ils ont usurpé le pouvoir, démemb
» l'état. Selon d'autres, ce sont les Normands qui doive
» répondre de sa ruine : la continuité de leurs invasions et la
» misère où sont tombés les peuples ont fait tout le mal. »

« Explications évidemment étroites et puériles, » s'écrie M. Guizot.

Etroites, oui, si, comme semblerait l'insinuer ce savant historien, des auteurs avaient exclusivement attribué à l'une de ces causes la décomposition de l'empire : ce que nous n'avons vu nulle part.

Puériles, nous ne pouvons nous rendre compte de cette qualification. Ces explications ne se produisent pas, à la vérité, enveloppées du voile nébuleux sous lequel s'abritent le vague et le vaporeux de certaines théories prétentieusement abstraites, de certains systèmes hasardeux où s'entre-choquent des mots à effet, et d'où trop souvent les pensées vraies sont absentes : elles sont l'énonciation simple et claire de faits positifs, matériels, incontestables.

De toutes les explications données jusqu'à ce jour, une

dis que Charles-le-Chauve obtenait des prélats la déclaration que Lothaire était déchu de son droit à la couronne, tandis qu'il se faisait *octroyer* par eux le royaume de son frère, d'autres pré-

seule paraît à M. Guizot avoir plus de valeur et mériter un sérieux examen : c'est celle qu'a récemment développée M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*. Cette explication, à laquelle M. Guizot croit devoir, en la reproduisant, donner une forme plus précise, plus systématique qu'elle n'a dans les lettres de son savant collègue, c'est que le démembrement de l'empire de Charlemagne a été amené par la *diversité des races*.

Cette idée est moins remarquable par le fond que par la rare sagacité avec laquelle elle est développée : M. Thierry y fait preuve d'une grande érudition et d'une profonde étude des mœurs de l'époque ; mais son système trop exclusif paraît avec raison incomplet à M. Guizot.

Voici maintenant un autre système, celui de M. Guizot, qui voit la *vraie* cause du démembrement de l'empire d'Occident dans l'impossibilité d'un grand état à cette époque et dans la naissance progressive des sociétés locales qui ont fourni la confédération germanique. Ne pourrait-on pas considérer à son tour cette explication, donnée dans un sens trop absolu, comme insuffisante ?

A ces deux causes, la diversité des races, invoquée par M. Thierry, et le progrès des sociétés locales, allégué par M. Guizot, se rattachent, en s'y confondant et en les développant, toutes celles que ce dernier qualifie d'étroites et de puériles : le partage de l'empire entre les fils de Louis-le-Débonnaire ; l'insuffisance des successeurs de Charlemagne ; les querelles de ses petits-fils, qui ont dû rendre plus saillante la *diversité des races ;* l'ambition des grands qui, en affaiblissant la royauté et s'isolant d'elle, ont en quelque sorte constitué *les sociétés locales* aux dépens de l'unité de l'empire ; les coups portés à la royauté dans sa dignité et son influence par le clergé, trop souvent mêlé aux affaires de ce monde ; les invasions successives des Normands et autres

lats, pour complaire à Louis-le-Germanique, déposaient ce même Charles-le-Chauve de son royaume de France. Ces sentences ridicules n'avaient d'autre effet que d'ajouter de nouveaux scandales aux désolations de l'Europe.

Les provinces, en Lombardie, en France et dans toute l'étendue de l'empire, ne surent plus un moment à quel maître obéir. On vit l'autorité des rois s'effacer devant celle plus immédiate des ducs, des comtes et même des officiers d'un ordre inférieur, à qui l'administration, au milieu de tant de désordres, fut livrée sans contrôle comme sans frein; partout on profita de l'affaiblissement de la royauté, pour rendre héréditaires dans les familles des titres qui, jusque là, n'avaient été possédés qu'à vie: partout les peuples eurent à souffrir de l'ambition ou de l'avarice de ces mille despotes subalternes, dont plusieurs, à l'exemple des souverains, se prirent à ensanglanter le pays pour soutenir les uns contre les autres leurs propres querelles, qu'en d'autres

barbares; enfin, et surtout, cette cause que déjà nous avons signalée, l'absence d'une loi fixe et précise pour l'hérédité de la couronne.

Chacune de ces causes, prise isolément, ne peut qu'être étroite et insuffisante, et leur réunion est indispensable pour expliquer la prompte destruction de la grande œuvre de Charlemagne.

temps les rois, moins méprisés et plus puissans, auraient terminées par leur arbitrage suprême. A défaut d'une épée royale pour trancher ces déplorables différens, ou plutôt dans le but de s'affranchir de cette tutelle, au cas où la royauté recouvrerait sa force, des ducs ambitieux osèrent appeler sur le sol de l'empire des auxiliaires, dont la présence fut un effroyable malheur ajouté à tant d'autres. Tandis que ce nouveau fléau fondait sur l'Italie, évoqué par le coupable appel de ducs italiens, les discordes, qui déchiraient et affaiblissaient le reste de l'empire, attiraient sur un autre point une non moins grande calamité qui allait avancer l'œuvre de destruction si fatalement commencée par tant de fautes et de désordres.

Reportons un moment nos regards en arrière pour voir se former vers le Nord et vers l'Orient méridional, puis s'étendre, puis enfin éclater, le double orage qui faillit envelopper dans sa tourmente toute l'Europe chrétienne.

Ce double fléau fut l'éruption des *Normands* et des *Arabes*. L'un et l'autre peuple prirent une si grande part aux événemens qui ont marqué cette époque, que nous ne pouvons nous dispenser de leur consacrer quelques pages et de remonter, pour le récit de leur vie aventureuse, vers des

temps antérieurs à la phase historique qui nou. occupe. Nous parlerons d'abord des *Normands*.

Les Francs, les Goths, les Lombards, le: Alains, les Huns, les Hérules, quand ils vinren chercher de nouvelles terres dans les contrée méridionales, furent remplacés, dans les pay nordiques, par d'autres hordes de peuples barbares. Toutes ces nations, à l'exemple de celle qui les avaient précédées, formaient une sort d'association libre, assez faiblement cimenté par des intérêts et des entreprises de même nature. Le pillage sur le continent et la piraterie su mer leur étaient nécessaires comme le carnag aux bêtes féroces. Ces barbares, trop nombreu n'avaient chez eux à cultiver que des terres sté riles; ils manquaient de manufactures; ils étaier privés des arts : celui de la guerre seul avait fa quelques progrès... La destruction est le premie instinct de l'homme! D'ailleurs, trois siècle d'hostilités contre l'empire romain les avaient in tiés à cette science fatale, et ils avaient appri de ces conquérans à employer, pour l'attaque des armes et des machines à effets destructifs Quelques planches surmontées d'ouvrages d'osie et recouvertes de peaux avaient été long-temp les navires où ces intrépides aventuriers affron taient l'Océan pour chercher les périls et re-

cueillir des dépouilles. Mais, dès le v[e] siècle, leurs vaisseaux de guerre (*chiules*) (1) avaient déjà la plus formidable apparence; ils portaient de nombreux guerriers et étaient construits avec de solides et durables matériaux.

Les expéditions des premiers barbares, d'abord torrens dévastateurs, s'étaient changées en conquêtes durables; la colonisation avait succédé au pillage, et les mêmes hommes qui avaient dépeuplé l'Europe, l'avaient plus tard, en grande partie, repeuplée.

Quand la vieille Europe méridionale et ces myriades de barbares se furent mêlés et confondus, les peuples qui habitaient la Scandinavie et les bords de la mer Baltique, songèrent à suivre l'exemple de leurs devanciers et à venir leur disputer leur belle et riche proie. L'évêque de Clermont, l'éloquent *Sidoine* (2) a décrit avec

(1) Le docteur LINGARD, *Hist. d'Angl.*, T. I[er], chap. 2 *Anglo-Saxons*.

Le traducteur de cet historien fait observer que le mot de CHIULES est encore employé sur le *Tyne* et sur le *Were*. Les anciens écrivains, dit-il, l'ont traduit par *vaisseaux longs et larges*. Voy. BED., I, 15. — *Trad., d'Alfred.* — *Ibid., Chron. saxone*, 12. — GILDAS, chap. XXIII.

(2) *Sidoine Appollinaire* vivait vers la fin du v[e] siècle.

M. Guizot considère le recueil des lettres de ce prélat comme le monument le plus curieux et en même temps le plus authentique des mœurs de ce temps. *Hist. de la Civil.*, III[e] leçon, p. 90.

une énergique vérité l'effroi qu'inspiraient ce dévastateurs. Comme Lingard, nous citeron ce passage remarquable :

« Nous n'avons pas », dit Sidoine, dont l témoignage est confirmé par toutes les ancien nes autorités, « de plus cruels et de plus dan » gereux ennemis que les barbares du Nord. I » triomphent de tous ceux qui ont le courag » de s'opposer à eux; ils surprennent tous l » imprudens qui n'ont pas su se préparer à leu » attaque. Poursuivent-ils, ils atteignent infai » liblement; sont-ils poursuivis, ils échappe » avec facilité. Ils méprisent le danger, ils so » habitués aux naufrages, ils poursuivent le » proie avec ardeur, même au péril de leur vi » Les tempêtes qui nous remplissent de terre » sont pour eux des sujets de réjouissance. l « tourmente est leur protection, quand ils so » pressés par l'ennemi, et le voile qui les couvr » quand ils méditent une attaque. Avant de qui » ter leurs rivages, ils vouent à leurs dieux » dixième partie de leurs principaux captifs » quand ils sont sur le point du retour, ils » partagent les lots avec une affectation d'équi » et ils accomplissent leurs vœux impies (1).

(1) SIDON. VIII, 6.

Ce portrait que Sidoine nous donne des Saxons, peuples descendans des Goths (1), caractérise, à peu de chose près, toutes les hordes sauvages venues avant et après eux des froides régions de la Germanie, et même toutes les peuplades nomades, répandues de nos jours encore sur le globe, quelle que puisse être d'ailleurs leur origine (2).

L'Océan, vers la moitié du IXe siècle, fut de nouveau couvert de ces flottes aventureuses. A cette époque, on donna généralement et sans distinction, aux barbares qui les montaient, le nom de *Normands* (hommes du Nord).

La valeur et l'habileté d'Egbert forcèrent en 835 des envahisseurs venus du Danemarck, à quitter les côtes de l'Angleterre que la rébellion des Bretons leur avait livrées, et à chercher un refuge sur leur flotte. Plus tard, Ethelwulf, fils d'Egbert, parviendra, par une opiniâtre résistance, à décourager ces pirates qui, pendant dix ans, abandonneront la Bretagne pour y reparaître

(1) LINGARD, *Hist. d'Angl.*, T. Ier, chap. 2.

(2) « On pourrait placer, presque toujours à côté de la » moindre assertion de Tacite sur les Germains, une asser- » tion analogue de quelque voyageur ou historien moderne » sur quelqu'une des peuplades de barbares, aujourd'hui » dispersées sur la surface du globe (*). »

* M. Guizot, *Hist. de la civil.*, leç. 7, p. 225.

en 851, et y essuyer, à la bataille d'*Okeley*, ce fameux et grand revers qui leur fera respecter les rivages de l'Angleterre pour tout le reste du règne d'Etelwulf (1).

L'Espagne, livrée au fléau qu'avait vomi l'Orient, et qu'à son tour nous allons bientôt suivre dans son développement et dans sa marche redoutable, l'Espagne voit aussi ses côtes infestées par les vaisseaux des barbares du Nord. Les terres de la Corogne sont ravagées par eux; mais les comtes et les généraux de don Ramire, roi des Asturies, étant accourus au secours de cette province, leur livrent bataille et les taillent en pièces : la flotte dévastatrice devient, en grande partie, la proie des flammes; peu de navires échappent à ce désastre, et pour longtemps les côtes septentrionales de l'Espagne sont délivrées de ces funestes irruptions.

D'autres Normands attaquent et dévastent le Portugal : Abdérame, roi de Cordoue, les met en pièces, et va lui-même être attaqué, l'année suivante (845), par ces bandes furieuses qui pilleront et ravageront *Cadix*, *Medina-Sidonia*, *Algésiras*, jusqu'à ce que le grand échec de *Tablada* les rejette sur leurs vaisseaux et le

(2) LINGARD, *Hist. d'Angl.*, T. 1er, chap. III. — ETHELWULF, de 836 à 853.

fasse fuir loin des côtes qu'ils venaient de désoler.

Ces barbares ne reparaîtront plus en Espagne qu'en 859 (1); battus de nouveau en Galice, ils porteront en Andalousie le fer et le feu; ils passeront de là en Afrique et aux îles de la Méditerranée, où ils commettront les mêmes excès.

Tandis que l'Angleterre et l'Espagne repoussent avec vigueur les attaques des brigands du Nord, et en purgent pour long-temps leur territoire, nous avons vu la France, devenue le théâtre de discordes intestines, offrir une proie plus facile à la cupidité de ces bandes dévastatrices. Aux flots de sang français dont la guerre civile, dans ses fureurs, inonde les plaines de *Fontenay*, viennent se joindre les massacres, les pillages, toutes les calamités que traîne à sa suite l'apparition des barbares qui pénètrent en France par les embouchures de la Loire et de la Seine. Rouen, la Bretagne, la Touraine sont dévastés; les hommes, les femmes, les filles, partagés entre les envahisseurs, sont emmenés en esclavage. On vend sur une côte ce que l'on a pillé sur une autre. Tout ce butin, en tentant la cupidité de ceux qui n'ont

(1) FERRERAS, *Histoire générale d'Espagne*, IV[e] partie, IX[e] siècle, année 844 à 845.

point encore quitté leurs froides retraites, grossit le nombre de ces forbans dont les chefs hardis ont pris le nom de *Rois de la mer*.

Bientôt un de ces chefs, à qui les historiens donnent le nom de *Régnier*, va remonter la Seine avec cent vingt voiles. Une seconde fois Rouen sera pillé ; il envahira et brûlera Paris. Charles-le-Chauve, retranché à Saint-Denis, avec trop peu de troupes pour oser opposer de la résistance, achètera (845) honteusement la retraite des Normands au moyen de quatorze mille marcs d'or. Sacrifice honteux qui, affaiblissant pour le roi les ressources de la défense, ne fera qu'augmenter l'audace des pirates et leurs moyens de faire la guerre.

Nous approchons du moment où la France ne sera plus qu'une vaste curée pour ces avides envahisseurs et où un autre descendant de Charlemagne, *Pepin*, roi d'Aquitaine, s'unira lâchement à eux pour désoler le continent.

Nous venons de voir les Normands aux prises en Espagne, avec les sectateurs de l'islamisme que le fond de l'Arabie et les rivages africains avaient jetés sur l'Europe. Déjà nous avons dû prononcer le nom et parler des sanglantes excursions de ces bandes méridionales du temps de Charles-Martel, de Pepin et de Charlemagne

gne. Jusqu'à ce jour nous avons vu ces pirates dévaster les îles de la Méditerranée sans oser encore aborder le sol de l'Italie; mais l'Italie va s'offrir elle-même à la cupidité de ces redoutables corsaires; leur présence dans la Péninsule va devenir sa plaie la plus dévorante et l'occasion de nobles efforts pour quelques uns des descendans de Charlemagne. Nous allons bientôt voir les Maures y apparaître sanglans, gorgés de rapines et de meurtres, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, et renaissant toujours alors qu'on les croit anéantis... Tout est bizarre et merveilleux, mœurs, caractère, invasion, marche, progrès dans ce peuple qui marque d'une manière si fatale et si brillante à la fois dans l'histoire de ces temps reculés.

L'empire romain existait encore, et sa partie occidentale était dévastée par les Huns, les Goths et d'autres peuples nomades du Nord, quand Mahomet jeta, dans les déserts de l'Arabie, les fondemens de la religion et de la puissance musulmane. Deux siècles à peine avaient passé sur les cendres de cet habile imposteur, que déjà les sectateurs de sa croyance étendaient leur domination sur les trois Arabies, l'Égypte, la Syrie, la Perse, la Mésopotamie, l'île de Crète, toute la côte septentrionale d'Afrique, l'Espa-

gne, la France méridionale, et avaient même porté le fer et la dévastation jusque dans les plaines de la Bourgogne et de la Champagne.

Les victoires de Charles-Martel avaient délivré la France de ces flots de barbares; mais leurs défaites et leurs sanglantes discordes, tout en les affaiblissant, ne les avaient pas anéantis. Peuple étrange, fanatique pour la foi religieuse aussi bien que pour la conquête; austère et voluptueux à la fois comme son prophète; généreux et cruel comme lui; hospitalier et se gorgeant de rapines; ami de la poésie, passionné pour les arts et livrant aux flammes les livres précieux amoncelés, depuis des siècles, dans les dépôts de la science humaine. Dans ces temps de gloire et de conquêtes, il passa sur l'Europe comme un de ces brillans météores qui éclairent un moment, qui éblouissent et qui laissent après eux des ruines.

Tels furent les Arabes en Europe; et tandis qu'ils la ravageaient, cette pauvre Europe, tandis qu'ils la disputaient aux barbares des régions nordiques, d'autres Arabes faisaient, en Asie, revivre l'âge d'or sous la race des Abassides, vainqueurs des grossiers Ommiades; Giaffar fondait Bagdad; Al-Raschild rendait sa cour l'asile des sciences et des arts, bannis depuis long

temps du reste de l'univers, et aidait Charlemagne à les ressusciter en Occident : sans lui le grand roi les eût vainement évoqués sur leur tombe.... A Al-Raschild succédait Mammon son fils, le plus juste, le plus généreux des princes qui aient occupé le trône des califes. Les mœurs des musulmans d'Asie contractaient, sous la race abasside, une douceur, une aménité qui en faisaient le peuple le plus hospitalier et le plus généreux de la terre.

Ainsi, cet âge que la férocité et les dévastations des Arabes rendirent si calamiteux pour l'Europe, fut, grâce aux Arabes, l'âge le plus beau, le plus glorieux pour l'Orient.

Disons-le toutefois pour être juste : des monumens empreints de poésie, de grandeur et d'élégance attestent qu'en Europe tout ne fut pas dévastation et barbarie sous la domination de ce peuple extraordinaire. Fatigué de ses demeures d'un jour sous tous les climats de la terre, il a, lui aussi, voulu que sa civilisation prît place parmi les civilisations européennes, et qu'il en restât d'éclatans vestiges, même parmi les peuples de la chrétienté. La Sicile, l'Italie, le midi de la France conservent quelques unes de ces brillantes traces dont l'Afrique et l'Asie sont couvertes; la mosquée de Cordoue, la gi-

ralda, l'alcazar de Séville, l'alhambra de Grenade sont encore de merveilleux et fantastiques joyaux pour la couronne d'Espagne.

La noble ambition de Charlemagne n'avait cherché à emprunter aux Arabes, pour le faire briller sur tout l'Occident, que le flambeau de la science et de la civilisation.... Jadis, les fils de Vitiza, dans leur ambition aveugle, et le comte Julien, poussé par son ressentiment contre Rodrigue, avaient invoqué le fatal secours de leurs armes et attiré sur l'Espagne, leur malheureuse patrie, la dévastation et la mort.

Les ducs de Bénévent et de Salerne vont faire contre l'Italie ce que, deux cent treize ans avant eux, le comte Julien et ses complices avaient fait contre l'Espagne.

Jamais, hormis dans les premières années qui suivirent la mort du brillant Grimoald, jamais les ducs de Bénévent n'avaient été complètement soumis à la domination française; et ils n'eussent pas attendu, pour se montrer plus dociles, le moment où les vicissitudes de la France déchirée et morcelée par ses princes, envahie et ravagée par les Normands, retenaient loin d'eux celui qui eût eu le droit de leur parler en maître.

Les ducs ou princes de Salerne avaient, de-

puis quelque temps, acquis une non moins grande importance, et nourrissaient un espoir égal de secouer l'autorité des descendans de Charlemagne.

A cette époque *Radelchis* (1) était duc de *Bénévent ; Salerne* avait pour duc *Sigenulfe* (2). Tous les deux étaient animés, l'un contre l'autre, d'une haine implacable, et se faisaient, depuis quelque temps, une guerre acharnée. Lothaire, s'il eût été moins préoccupé de ses propres querelles en deçà des Alpes, et moins affaibli par ses revers, aurait pu profiter de cette lutte pour combattre séparément les deux ducs rivaux, les réduire et s'assurer de leur complète soumission. Eh bien ! cet empereur d'Occident, ce roi d'Italie, ce petit-fils de Charlemagne, ne fut pas même appelé, comme arbitre, pour terminer ce différend élevé dans son empire. Radelchis et Sigenulfe, après avoir épuisé toutes les ressources que le plus aveugle ressentiment pouvait tirer de leur propre puissance, tous les deux à la tête d'un parti également décimé et affaibli, tous les deux animés d'une égale fu-

(1) Ou *Radelgise*, et *Radelgario*, selon Muratori.
(2) Selon quelques historiens, entre autres Muratori, *Siconulfe :* ce prince tenait, sous sa loi, *Salerne, Capoue, Aggerenza, Conza* et *Amalfi*.

reur, eurent en même temps la pensée fatale, pour l'Italie entière, d'appeler les Sarrasins à leur aide, plutôt que de recourir au souverain arbitrage d'un prince qu'ils méprisaient comme homme, et dont l'un et l'autre se plaisaient à braver l'autorité comme souverain. Radelchis s'adresse aux mahométans d'Afrique; Sigenulfe à ceux d'Espagne. Abderame envoie à ce dernier un corps de troupes considérable. Radelchis et ses auxiliaires, après de vaillans efforts et quelques succès balancés dans divers combats, sont complètement défaits sur un terrain marqué par un grand échec de la vieille Rome, et qu'a rendu à jamais célèbre l'affront des *fourches caudines* (1). Le duc de Bénévent perd dans cette sanglante lutte l'élite de son armée, une grande étendue de pays et bon nombre de places fortes. Le général, chargé par Abdérame de la conduite de cette expédition, se nommait *Alphonse* (2); d'où il y a lieu de croire, observe *Ferreras*, que c'était quelque seigneur chrétien qui vivait dans les états du roi de Cordoue. Ainsi, des princes chrétiens appelèrent, et un général chrétien conduisit en Italie ces hordes de ma-

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. V, pag. 8, an. 843.

(2) *Hist. de* L'ANONYME DE CAZIN, imprimée par *Pellegrini* et cité par FERRERAS, *Hist. génér. d'Esp.*

ans depuis si long-temps la désolation de 'étienté, et qui vinrent assiéger, sous les de Rome, le souverain pontife du catho-e.

deux princes rivaux, pour apaiser la soif ui dévorait leurs dangereux auxiliaires, t d'abord au pillage, l'un, les églises de ent, l'autre, celles de Salerne; et quand pouilles ne suffirent plus à la dévorante des Maures, Sigenulfe jeta sa meute de es sur le *Mont-Cassin* (1), ce célèbre tère que tout l'Occident vénérait comme rce de la perfection religieuse. Puis on se r la campagne de Rome qui fut dévastée... se de Saint-Pierre se trouvait à cette e hors de l'enceinte des murs de la ville :

n raconte qu'un première tentative avait été faite Maures, contre ce monastère fameux; mais qu'un isseau, prodigieusement enflé par une inondation arrêta leur course, ce que les moines regardèrent un miracle.
ulfe prit soin de détromper ces bons religieux, et de uver que la protection du ciel n'allait pas jusqu'à rver du pillage.
it état de 130 livres d'or et de 865 livres d'argent es dans différentes exactions par ce duc, en croix, es, vases et autres ornemens sacrés, et de 32,000 r en monnaie.
ce compte n'est pas comprise une couronne d'or, 'émeraudes, estimée plus de 5,000 écus d'or.

on la dépouilla de ses reliques et de ses trésors les plus précieux.

Le pape Grégoire IV occupait encore, en ce moment, le siége pontifical. Il mourut peu de temps après cette dévastation, le 11 janvier de l'année 844. Le chagrin que lui firent éprouver les déprédations des Maures, appelés, conduits et soudoyés par des princes chrétiens, avança peut-être le terme de sa vie. Peu de jours après, le 27 du même mois, on ordonna pape l'archi-prêtre Sergius, sans attendre la confirmation de l'empereur.

Lothaire, à qui un moment de trève dans le Nord laisse le loisir de jeter un regard sur ce qui se passe en Italie, s'alarme de la double atteinte portée à ses prérogatives d'empereur d'Occident, d'un côté par le peuple et le clergé de Rome, de l'autre par les ducs de Bénévent et de Salerne, qui ont appelé une autre intervention que la sienne dans leurs différens. Confiant au temps le soin de lui fournir une occasion de venger le premier outrage et de conjurer le danger résultant, pour l'Italie, de la présence des Maures dans cette Péninsule, il cède au besoin, plus facile à satisfaire, de protester contre ce qui s'est fait à Rome, et il demande compte à Sergius de cette hâte à s'affranchir des usages

nsacrés par des décrets, des conventions et
s sermens solennels, enfin de cet oubli des
érogatives impériales.

Quelquefois on se rend sciemment coupable
une illégalité qu'on sait devoir profiter à ce-
i qui la commet : puis on y cherche une ex-
use, on la déplore, on la désavoue; en atten-
ant, le fait n'en est pas moins accompli et de-
ient, par la suite, un précédent qu'on invoque
u besoin. Ce n'est pas que nous prétendions po-
tivement qu'on ait eu ces arrière-pensées à
ome en consacrant Sergius sans l'approbation
e l'empereur (1); mais, nous devons le confes-
er, notre esprit n'a pu se défendre de ce soup-
on. Voici, dans tous les cas, les raisons et les
cuses que les envoyés du Saint-Siége s'em-
ressèrent de porter au pied du trône impérial.

Le diacre *Jean,* dirent ces légats, avait ameuté
populace pour disputer la tiare à Sergius.
sa voix, des mains armées avaient enfoncé les
ortes du palais de Latran ; l'Église était menacée
e tous les malheurs, de tous les scandales d'un

(1) N'oublions pas que, dans le dernier partage de l'em-
re entre les fils de Louis Ier, on avait compris expressé-
ent la ville de Rome dans le lot de Lothaire. Y aurait-il
op de témérité à présumer qu'en cette occasion, les
omains se plurent à tirer vengeance d'un acte aussi ou-
ertement attentatoire à leurs prétentions d'indépendance?

schisme, la noblesse se réunit aussitôt en armes; elle disperse l'émeute, et Jean, renfermé dans une étroite prison, est heureux encore de ne pas perdre une vie que lui sauvent les pressantes sollicitations de Sergius. Dans le trouble amené par ces collisions, au milieu de l'exaltation générale et dans ce péril éminent d'un schisme, un devoir sacré est mis en oubli : on consacre, on intronise Sergius sans l'approbation de l'empereur; ce fut une faute sans doute : Rome, le clergé et, plus que tous, le saint pontife, la déplorent; mais une nécessité pressante fit seule accomplir ce fait que, du reste, semblerait justifier, en quelque sorte, la formule du serment prêté par le pape Étienne et ses successeurs, *serment libre et avec la réserve du bien public et de l'intérêt commun*. Or, ajoute-t-on, l'intérêt commun, le bien public, avaient exigé cette hâte extrême dans la consécration du nouveau pape.

Lothaire est peu satisfait de ces explications de Rome. Des rapports lui viennent en même temps, sur la déplorable gestion des agens divers, à qui, pendant son absence, a été confiée l'administration des provinces du royaume lombard. Il résulte, de ces rapports, que tous les fonctionnaires, soit lombards, soit italiens, soit francs, semblent s'entendre pour détruire en

u d'années, par des malversations de tous ares et des actes multipliés du plus brutal destisme, tout le bien qu'ont fait à ces contrées ; règnes de Pepin, de Bernard, et les preères années de la royauté de Lothaire.

Comme Charlemagne, comme Louis Ier, ce onarque comprend enfin à son tour tout le ril auquel son absence prolongée expose la issance des Français en Italie. Dans l'impossibilité de s'y rendre lui-même, il jette, pour le aheur de la Péninsule, son regard sur Louis n fils aîné, que nous avons vu, le jour même sa naissance, décoré, par son aïeul, du titre de i *de Lombardie*. Drogon, évêque de Metz et icle de l'empereur, accompagne le nouveau onarque que précèdent au delà des Alpes des *ommissaires royaux !* La seule apparition de ouis II met un terme aux abus scandaleux qui ouillaient l'administration du royaume (1). Par quelques actes d'une juste rigueur, et pour empêcher le retour d'aussi honteux désordres, on frappe les fonctionnaires les plus compromis; cela fait, le fils de Lothaire se dirige vers Rome.

Si l'on en croit *Anastase*, une armée nom-

(1) GIULINI, *Storia di Milano*, T. Ier.

annaliste (1), fait entendre, du reste, que l'affaire se termina selon les vues du prince Louis: on admit l'excuse, mais au moins on maintint et on proclama le droit de l'empereur (2).

Un singulier incident marqua cette espèce de procédure. A peine la validité de l'élection fut-elle reconnue, que le pape se porta juge de ses propres juges. Selon Anastase, tous les prélats qui avaient fait partie de l'assemblée furent réprimandés par Sergius pour avoir osé se rendre à Rome sans l'autorisation du Saint-Siége. Les évêques, d'abord irrités des reproches inattendus de Sergius, se reconnurent coupables sur cet étrange chef d'accusation. Giulini dit qu'Angilberto fit comme ses collègues (3), et qu'il se soumit à cette censure.

Le fils de Lothaire fut sacré, le 25 du mois

(1) *Annal.*, BERTIN, cité par B. B., *Hist. de l'Egl.*, ann. 844.

(2) Selon quelques historiens, ce fut à cette occasion que Lothaire fit cette célèbre et inutile ordonnance prescrivant qu'à l'avenir, pour éviter les séditions trop fréquentes à Rome, *le pape ne serait plus élu par le* PEUPLE, et que l'on avertirait l'empereur de la vacance du Saint-Siége.

(3) PURICELLI. — SASSI. — GIULINI. Nous relevons cette conduite d'Angilberto à dessein, quelques auteurs ayant sans fondement affirmé que ce prélat ne voulut pas, à tort ou à raison, se reconnaître en faute, qu'il sépara dès ce jour l'Eglise milanaise de l'Eglise romaine, et commença un schisme qui aurait duré deux siècles.

de juin, roi de Lombardie par le pape qui le couronna (1) et le ceignit de l'épée royale. Louis ayant demandé le serment des Romains en sa qualité de roi de Lombardie, le pape s'y refusa formellement, déclarant qu'on ne le prêterait qu'à l'empereur Lothaire : distinction juste et raisonnable qui ne fit que mieux établir les droits de l'empereur. Ce serment, qui n'était dû qu'à Lothaire, fut prêté dans l'église de Saint-Pierre par le pape, par le roi Louis II, par les prélats et seigneurs de tous les rangs, tant français que lombards et romains, et par le peuple.

Louis se rendit ensuite de Rome à Pavie. On fait dater l'époque de son règne du jour de son couronnement à Rome : toutefois, sans qu'on puisse s'en expliquer le motif, les actes publics, en Lombardie, ne se firent en son nom que deux ans après, en 846 (2). Dans cet intervalle le nom de Lothaire y fut seul mentionné.

(1) Giulini et Muratori font observer, au sujet du couronnement de Louis dans la capitale de la chrétienté, qu'il ne résulte d'aucune relation contemporaine et authentique, que cette solennité ait été renouvelée, soit à Milan, soit à Pavie : les métropolitains de Milan élevèrent plus tard cette prétention et voulurent, eux aussi, ceindre de la couronne le front des rois de Lombardie, même après le sacre conféré par les pontifes romains. Nous les verrons, dans la suite, disposer de cette couronne avant et malgré le Saint-Siége.

(2) GIULINI.

Louis II était encore à Rome quand il reçut la visite de Sigenulfe, que nous avons vu remporter de grands avantages de guerre sur le duc de Bénévent.

Ce que Lothaire, quoique empereur, *mais absent*, n'avait pu obtenir ni de ce prince, ni de Radelchis, le jeune roi de Lombardie, par sa présence dans la Péninsule et par l'attitude menaçante de ses troupes, l'obtint de celui des deux rivaux que la fortune avait favorisé.

D'après le récit d'Erchemperto (1), Guy, duc de Spoletti (2), beau-frère de Sigenulfe, et Français d'origine, avait promis au prince de Salerne, dont l'ambition s'était accrue par ses récentes victoires, de le faire investir de la totalité du duché de Bénévent, s'il consentait à

(1) ERCHEMPERTUS, *Hist.*, cap. XVIII. — MURATORI, T. V, page 15.

(2) Il résulte d'une pièce authentique citée par *Adrien de Valois*, dans ses notes sur le panégyrique de Bérenger, qu'un prince du nom de Bérenger, époux d'Hellétrude, fille de l'empereur Lothaire, était, à la date de cet acte (843), depuis six ans, *duc de Spoletti*. « Peut-être, dit » Muratori, existait-il deux duchés de Spoletti : l'un appelé » proprement de *Spoletti*, l'autre de *Camerino*. Guy avait » probablement le premier de ces duchés, et l'autre le se- » cond. » C'étaient deux états dans le même état : ce qui s'est plusieurs fois reproduit dans le duché de *Spoletti* et dans beaucoup d'autres. Il ne faut pas confondre le prince Bérenger dont il vient d'être question avec les Bérenger, ducs de Frioul, rivaux et ennemis des ducs de Spoletti.

payer (on ne dit pas si c'est au roi ou à l'officieux négociateur) la somme de cinquante mille écus d'or, et à reconnaître le roi de Lombardie pour son souverain.

Cujus tunc consilio consentiens, ajoute Erchemperto, *Romam adiit, aureos tribuit, sacramentum dedit, jusjurandum accepit : nihil proficiens, inanis abscessit.* Ce qui, selon nous, veut dire que, séduit par les promesses de Guy, Sigenulfe s'achemina vers Rome, paya la somme convenue, *prêta le serment, reçut* (1) *en retour la parole royale*, et, sans autre profit, s'en retourna les mains vides.

Mais que signifiait cette *parole royale* qui ne devait être que la simple investiture du duché de Bénévent, sans le secours des armées lombardes et françaises pour le conquérir? Or, ce secours était devenu nécessaire à Sigenulfe, car son rival avait eu le temps de réparer ses pertes; un renfort de Sarrasins lui était venu; le nouveau duc de Bénévent, paré d'un vain titre,

(1) Nous traduisons ainsi *sacramentum dedit, jusjurandum accepit.*

Muratori traduit ces mots par : *diede il segreto, prese il giuramento.* Notre interprétation nous paraît pouvoir être motivée par l'assertion d'Anastase, qui dit que Louis accorda au prince de Salerne ce qu'il était venu lui demander.

rencontra, dès son retour, plus d'obstacles et de résistance qu'il ne s'y attendait. Louis, en se rendant aux vœux de Sigenulfe, ne fit donc qu'envenimer la haine des deux princes rivaux: ce qui, dans l'intérêt de la domination des Français, pouvait n'être pas une faute. La guerre recommença dans le Bénévent, plus active, plus acharnée que jamais.

En attendant les résultats de cette lutte nouvelle, qui ne pouvaient que profiter à sa cause, Louis venait de faire courber sous son autorité le front d'un de ces ducs altiers, prenait acte de cet hommage à la souveraineté de la couronne de Lombardie, et préparait la voie qui, un jour, devait conduire ces deux grands ennemis à le subir, comme arbitre de leurs sanglans démêlés.

Ce règne, comme on le voit, a un brillant début. En peu de temps, Louis réprime les désordres de l'administration publique en Lombardie; un duc puissant, rebelle, victorieux, fléchit le genou devant l'autorité royale qu'il a trop long-temps bravée; et le droit des empereurs d'Occident, d'intervenir dans la consécration des papes, est de nouveau reconnu et proclamé, en présence du jeune roi, par le peuple romain, par le clergé et le pape lui-même.

Les ducs de Salerne et de Bénévent n'avaient pas été les seuls, dans ces temps de calamités, à suivre l'exemple du comte Julien, exemple funeste qui aura plus tard d'autres imitateurs encore.

En même temps que Sigenulfe et Radelchis appelaient l'intervention des Musulmans en Italie, un vieil ambitieux, première cause ou premier prétexte de tous les maux qui avaient fondu sur l'empire depuis quelques années, le comte Bernard, regrettant la faveur que l'impératrice Judith lui avait acquise à la cour de l'empereur Louis, cabalait en secret pour ressaisir en France son ancien pouvoir à l'aide des mêmes auxiliaires que les deux ducs italiens.

Le roi Charles trouvait une vive opposition dans l'Aquitaine et la Gaule narbonnaise. Le comte Bernard se ligue, non seulement avec les rebelles, mais encore avec les Sarrasins qui brûlent du désir de ravager de nouveau les terres de France. Charles, feignant de tout ignorer, vient en personne dans le Languedoc, et convoque les États près de Toulouse, pour se mettre en paisible possession des provinces révoltées. Suivant une vieille chronique manuscrite d'*Odo Ariberti*, publiée par Baluze, le roi de France y mande le comte Bernard, et

lui fait assurer qu'il peut s'y rendre sans aucune crainte.

Bernard, qui se reconnaît trop faible pour se maintenir dans l'indépendance, se rend au monastère de *Saint-Sernin* à Toulouse, dans le but d'y faire sa soumission. Charles, en ce moment, sur son trône, se lève pour l'embrasser. Le duc de Septimanie se prosterne à genou pour baiser la main du roi qui, pendant que Bernard se dispose à se relever, le saisit de la main gauche et tire de la droite un poignard qu'il lui enfonce dans le sein. « Malheur à toi ! » s'écrie le farouche monarque tout ensanglanté, et en foulant aux pieds le corps du duc rebelle, « Malheur à toi, qui as osé souiller le lit de mon père et de mon seigneur ! »

D'après la même chronique, Charles aurait commis, dans cet acte féroce, un assassinat et un parricide, ses traits de ressemblance avec Bernard trahissant en quelque sorte le commerce criminel de ce duc avec l'impératrice Judith.

D'autres historiens racontent que Bernard ayant refusé de se rendre aux États, le roi Charles envoya quelques troupes qui se saisirent de sa personne, l'emmenèrent en sa présence, et que ce comte rebelle fut condamné à

mort dans l'assemblée des grands du royaume (1).

Nous devons ajouter que les plus habiles historiens n'ont pas fait difficulté d'admettre, comme la plus digne de foi, la version d'*Odo Ariberti.*

La fin tragique du comte Bernard, bien qu'étrangère au cadre que nous nous sommes tracé, nous a paru ne pouvoir être passée sous silence, après le rôle qu'on lui a vu jouer au début des troubles qui ont si tristement agité l'empire d'Occident.

(1) LECOINTE. — *Les Annales de Saint-Bertin*, citées par FERRERAS, ann. 844.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

t les Maures. — Rome est de nouveau menacée. — ibardie envoie des troupes pour la défendre. — ade chrétienne. — Heureuse diversion. — Léon IV ficat. — Il fortifie Rome. — Héroïsme de sa défense ires. — Louis les bat complètement. — Sa sage ad en Lombardie. — Lothaire l'associe à l'empire. — reur arbitre entre Sigenulfe et Radelchis. — Il at- Magnifique charité de Léon IV. — Mort de Lothaire . — Partage des Etats de Lothaire. — Avènement au trône pontifical. — Schisme d'Anastase. — Fable a *papesse* JEANNE.

— *De* 842 *à* 855. —

ERTO (1) raconte qu'un parti de Sar- ouru de Sicile au premier appel du névent et débarqué dans les Cala- u de se porter au secours de Radel- conçu la pensée de se ménager un out événement, dans une des places ette partie de la Péninsule. *Bari* pa- à servir ce dessein. *Pandone*, gou- cette place, avait reçu du duc de

ancor., BERTINIANI, (ann. 842). — ERCHEM- , cap. 20, cité par MURATORI, T. V, p. 32.



Bénévent l'ordre de donner asile aux infidèles dans un camp, hors des remparts, sur le bord de la mer. Voyant cela, les Maures se décident à s'emparer de cette ville par surprise ou de vive force. La nuit même de leur arrivée, ils quittent en silence le camp où les a parqués la juste méfiance de Radelchis, ils s'approchent des murailles de la ville et en font le tour pour en reconnaître les points les plus vulnérables qu'ils attaquent à l'improviste; bientôt maîtres de quelques issues, ils se précipitent tumultueusement dans les rues de Bari, massacrent une grande partie de ses habitans, réduisent le reste en esclavage et font leur repaire de cette place fortifiée... Ce fut sans doute à cet acte d'hostilité de la part de barbares qu'il attendait comme auxiliaires, que Radelchis dut les revers qui suivirent leur première apparition dans la Péninsule. Vainement, par ses instances et ses menaces, il tenta de délivrer Bari de la présence de ces hôtes dangereux. Tout ce qu'il en obtint, ce furent quelques secours qui l'aidèrent à prolonger sa fatale lutte contre Sigenulfe.

Mais un mal immense était consommé; le pied des Musulmans avait touché le sol de la Péninsule; leur avarice en avait entrevu toutes les richesses; une ville de guerre était en leur

pouvoir et allait devenir un foyer d'attraction, un point de ralliement pour d'autres hordes d'infidèles. Rome et l'Italie auraient fini par tomber en leur pouvoir, comme l'Espagne et l'Afrique, s'il y avait eu de l'union parmi ces conquérans : heureusement leurs divisions, dès les premiers temps de leur venue, sauvèrent la cité des pontifes et la Péninsule, comme les fautes des Carthaginois sauvèrent autrefois la vieille capitale du monde romain.

Des bandes nombreuses de Musulmans venus des côtes de la Sicile en 846, pénétrèrent de nouveau dans la Romagne par l'embouchure du Tibre. Le pays était encore désert par suite des ravages qu'avaient exercés les premiers envahisseurs. Les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent de nouveau pillées, et Rome, étroitement assiégée, était au moment de tomber aux mains de ces nouveaux Vandales, quand on apprit que des troupes, expédiées par le roi Louis II, accouraient pour les combattre.

Les Maures se portent hardiment au devant de leur ennemi. L'armée lombarde les refoule d'abord jusqu'à Gaëte; mais les Africains ont feint cette retraite pour attirer les troupes du roi Louis dans des défilés où les attend leur astuce. L'armée chrétienne, attaquée à l'improviste par

les Maures embusqués, est mise en complète déroute : son général est tué ; un grand nombre de soldats périssent sur place, et le reste eût été peut-être massacré dans sa fuite, si César, fils de Sergius, duc de Naples (1), n'était accouru avec des renforts au secours des Lombards. Ce nouveau corps de troupes, tombant sur les derrières des Maures, les contraint à suspendre leur poursuite acharnée. Rome est sauvée par cette diversion et par la mésintelligence qui se met aussitôt dans les rangs des Sarrasins. Cette expédition, qui, comme le dit Voltaire, devait être une conquête, ne fut qu'une incursion de barbares.

Sur ces entrefaites, Sergius II mourut (2) Léon IV, de glorieuse mémoire, fut élevé au trône pontifical. Pour ce grand pontife, le Saint-Siége fut vraiment un trône de roi, et la tiare devint sur son front un puissant diadème.

Déjà un de ses prédécesseurs, Léon III, avait formé le projet de bâtir dans Rome une seconde ville, afin d'enfermer l'église de Saint-Pierre et de la protéger contre les attaques des Lombards. Depuis, les Lombards, sous leurs rois français, étaient devenus de puissans auxiliaires

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 19 et suiv.
(2) Année 847.

pour Rome, et c'était contre les Musulmans que Léon IV avait désormais à prémunir la capitale de la chrétienté. Sans attendre le retour de ces hordes sauvages, et pour prévenir de nouveaux désastres, le grand pontife se hâte d'élever, autour de la basilique du Vatican et du faubourg dont elle fait partie, de fortes murailles (1) sur les premiers fondemens jetés par Léon III : les trésors de l'Église, les secours qu'il doit à la munificence de Lothaire et de Louis (2), enfin ses propres richesses, servent à l'exécution de ce grand dessein.

Écoutons Voltaire dans l'hommage que ce sceptique écrivain rend à un pontife de Rome (3) :

« Les Musulmans revinrent bientôt après, » avec une armée formidable qui semblait de- » voir détruire l'Italie et faire une bourgade » mahométane de la capitale du christianisme.

» Le pape Léon IV, prenant, dans ce danger, » une autorité que les généraux de l'empereur » Lothaire semblaient abandonner, se montra

(1) A l'exemple de Léon IV, plusieurs évêques et seigneurs d'Italie, autorisés par l'empereur, commencèrent alors à entourer leurs villes de remparts. Milan ne fut pas la dernière à relever ses fortifications. GIULINI, T. I[er], chap. IV, ann. 848.

(2) GIULINI, *idem.*

(3) VOLTAIRE, *Ess. sur l'Hist. génér.*, chap. XXIV, *Puissance musulmane*, ann. 848.

» digne, en défendant Rome, d'y commander
» en souverain.

» Il avait employé les richesses de l'Église à
» réparer les murailles, à élever des tours, à
» tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les
» milices à ses dépens, engagea les habitans de
» Naples et de Gaëte à venir défendre les côtes
» et le port d'Ostie, sans manquer à la sage pré-
» caution de prendre d'eux des otages, sachant
» bien que ceux qui sont assez puissans pour
» nous secourir, le sont assez pour nous nuire.
» Il visita lui-même tous les postes et reçut les
» Sarrasins à leur descente, non pas en équi-
» page de guerrier, ainsi qu'en avait usé *Gozlin*,
» évêque de Paris, dans une occasion encore
» plus pressante, mais comme un pontife qu
» exhortait un peuple chrétien, et comme u
» roi qui veillait à la sûreté de ses sujets.
» était né Romain. Le courage des premiers âg
» de la république revivait en lui dans un tem
» de lâcheté et de corruption, tel qu'un
» beaux monumens de l'ancienne Rome qu
» trouve quelquefois dans les ruines de la 1
» velle. Son courage et ses soins furent se
» dés. On reçut les Sarrasins courageusem
» leur descente, et la tempête ayant dissi
» moitié de leurs vaisseaux, une partie d

» conquérans échappés au naufrage fut mise à
» la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile en
» faisant travailler aux fortifications de Rome
» les mêmes mains qui devaient la détruire (1). »

Ceux des mahométans qu'avait dispersés la tempête, renforcés par la venue de nouvelles bandes de barbares, se rejettent sur le *Garigliano*, entre Gaëte et Capoue : cette contrée est bientôt livrée à tous les genres de désastres. Sur les instantes sollicitations du pape, Lothaire ordonne au jeune roi d'Italie, son fils, de marcher lui-même contre les infidèles. Louis, à la tête d'une armée lombarde, fond sur eux comme l'éclair, les surprend par son impétueuse attaque, leur fait éprouver une déroute complète, les disperse et les rejette loin des rivages de l'Italie (2).

Depuis le couronnement de Louis comme roi de Lombardie, les abus et les exactions qui écrasaient les provinces lombardes avaient cessé. Une sage administration, dirigée dans les voies

(1) Ce ne fut qu'en 852, après quatre ans encore de soins et de travaux, que la ville nouvelle fut complètement achevée. On l'appela du nom de ses fondateurs, CITÉ LÉONINE.

(2) GIULINI, T. Ier, chap. IV, ann. 848. — MURATORI, T. V., p. 24 et suiv. — Beaucoup d'historiens, entre autres *Baronius*, *Sigonius*, *le père Pagi* et *Léon d'Ostie*, prétendent à tort (comme nous semble le démontrer Muratori) que cette expédition eut lieu en 851.

d'une sévère et rigoureuse justice, avait remplacé l'avide et brutale oppression des nombreux gouverneurs, quelque temps enhardis par l'absence et l'incurie des souverains. La Lombardie respirait après tant de vicissitudes. L'amour et le bonheur de ses peuples étaient pour Louis la récompense de ses nobles efforts; la gloire après la défaite des Sarrasins, vint jeter son éclat sur cette jeune couronne. L'Europe retenti d'un aussi brillant triomphe, et Lothaire, fie des succès de son fils, se hâta de l'associer à l'empire (1).

(1) GIULINI, T. Ier, lib. IV., ann. 849.

Cet historien fait observer toutefois que les actes contemporains ne commencent à lui donner le nom d'empereur que l'année suivante, où ce jeune et glorieux fron reçut la couronne impériale des mains non moins glorieuse de Léon IV.

Giulini et Muratori font mention d'un décret publié l'année de son couronnement, par le nouvel *Auguste*, et dat de la *royale résidence de* MARENGO. Dans ce décret Louis II déclare, qu'après avoir pris l'avis et obtenu l consentement de la diète de son royaume, il a fait choix pour épouse, de la princesse *Angilberge*, et qu'il lui assigne pour dot, selon la coutume des Francs, deux palai qu'il désigne. L'historien milanais, à propos de ce décret appelle l'attention sur cet usage des Francs de doter leur femmes, et surtout appuie sur le *consentement préalabl* donné par la diète au mariage du souverain.

« Comment croire maintenant, s'écrie Giulini, que l » royaume d'Italie, depuis la conquête de Charlemagne » fut héréditaire, et que le choix du souverain ne fut pa également soumis à l'approbation préalable de la diète ?

De toutes parts arrivent au jeune empereur des marques de sympathie, de gratitude et de respect. La morgue des ducs les plus puissans s'efface un moment devant cette jeune et rayonnante gloire; les ducs Sigenulfe et Radelchis rendent hommage à Louis II et le supplient enfin d'être l'arbitre de leurs trop longues discordes. Le jeune empereur fait, entre les deux rivaux, un partage nouveau du duché de Bénévent (1), et parvient ainsi à mettre un terme à cette lutte fameuse qui, par l'appel aux Sarrasins, avait eu et devait avoir encore de si fatales conséquences pour l'Italie.

Quelques historiens ont voulu entacher la mémoire de Louis II, par le récit d'un crime imaginaire qu'ils reportaient à cette époque. Giulini établit, par des faits et des rapprochemens de date, le peu de fondement d'une telle accusation que combat d'ailleurs si puissamment le noble caractère du jeune empereur.

D'après Muratori et quelques autres auteurs italiens, Louis II, dans un accès de jalousie, se

(1) CAPOUE, qui, avec ses dépendances, échut à *Sigenulfe*, secoua peu de temps après le joug du prince de *Salerne*, et s'érigea en état indépendant des deux autres : ce qui divisa l'ancien duché de Bénévent en trois principautés, savoir : de BÉNÉVENT, de SALERNE et de CAPOUE. —(MURATORI).

serait rendu coupable, en 851, d'un meurtre sur la personne de *Vépold* ou *Vépoldo*, que le jeune empereur avait beaucoup affectionné et qu'il avait élevé à la dignité de comte du palais. Louis II, repentant de sa faute, selon le même récit, aurait cherché à la réparer en comblant de bienfaits les fils de sa victime, auxquels il aurait donné, pour eux et leur descendance, les duchés de Ligurie, de Toscane, le comté de Modène et neuf autres fiefs importans. Giulini fait observer que le duché de *Ligurie*, qui, dit cet historien, *n'était autre que la Lombardie*, ne fut que bien long-temps après héréditaire; d'ailleurs, ajoute-t-il, il existe une pièce authentique trouvée dans le monastère de *Causaria*, de laquelle il résulte que *Vépoldo* vivait en 860 et jouissait, à cette époque, comme comte du palais, de la faveur de Louis II.

La victoire remportée par ce prince en 848 contre les Sarrasins, n'avait fait que les éloigner pour quelque temps du sol de l'Italie; et *Bari* continuait à être occupé par un parti de ces forbans qui ne cessaient, par leurs irruptions, de désoler les contrées les plus voisines de la Méditerranée et de l'Adriatique.

Louis II se trouvait à Mantoue quand le cri des provinces chrétiennes, livrées à la brutale-

fureur de ces brigands, vint de nouveau se mêler aux acclamations joyeuses dont l'entourait tout un peuple qui lui devait une ère nouvelle de calme et de prospérité. La Pouille, la Calabre, le duché de Salerne étaient aux abois et invoquaient le secours du jeune monarque.

Louis se rendit dans le duché de Bénévent à la tête d'une armée nombreuse, et vint enfin mettre le siége devant Bari. L'attaque fut vive et la résistance non moins vigoureuse; l'ardeur des troupes lombardes semblait enfin approcher du noble but de tant d'efforts; déjà les machines de guerre avaient ouvert la brèche, et Louis allait ordonner l'assaut pour la nuit suivante, quand quelques uns de ses généraux le détournèrent de ce dessein, en lui représentant que la ville renfermait d'immenses trésors qui deviendraient la proie de soldats affamés de pillage, si on emportait la place de vive force, et qu'il serait plus convenable de la soumettre par capitulation. Mais, pendant la nuit, les Maures se hâtèrent de combler la brèche, d'élever un nouveau retranchement, et on les vit le lendemain braver leurs ennemis du haut de leurs remparts, et les poursuivre de leurs sarcasmes sur une aussi prudente temporisation (1). Louis, ajoute

(1) ERCHEMPERTO, *Ibid.*, ann. 852.

Erchemperto, à qui nous empruntons ce récit, reconnut, mais trop tard, la faute qu'on venait de lui faire commettre; son armée, harassée de fatigue, décimée par le feu de l'ennemi et par les privations de tous genres, avait besoin de repos; un renfort promis par les Capouans n'arrivait pas; les Maures, d'un jour à l'autre, pouvaient recevoir des secours: le jeune empereur reprit avec son armée la route de Lombardie, triste et honteux d'avoir échoué dans une entreprise qui semblait lui promettre une nouvelle occasion de gloire.

D'un autre côté, les États de Rome essuyaient de nouveaux désastres: les habitans de *Centumcelles*, dont les murailles étaient ruinées, n'avaient plus d'abri contre les insultes toujours renaissantes des Musulmans, que dans les forêts et sur les montagnes. Le cœur de Léon IV s'émeut au spectacle d'une telle misère; le saint pontife se porte lui-même au milieu de cette population fugitive et désolée (1); nouveau Moïse dans le désert, il ranime, par sa parole inspirée du ciel, le courage abattu de ces malheureux: et l'inépuisable charité de celui qui vient de bâtir la *cité Leonine*, fait édifier à douze milles de Centumcelles, sur un mont élevé et d'un

(1) ANASTASE.

accès difficile, une ville nouvelle qu'il nomme Léopole. Deux ans suffisent au grand pontife pour mener à fin cette œuvre d'une magnifique charité. Ce ne fut que dans la suite des temps, et quand les côtes d'Italie n'eurent plus à craindre les barbares, que les habitans de *Léopole*, trouvant cette demeure moins commode que l'ancienne, retournèrent à Centumcelles qui prit, de là, le nom de Civita-Vecchia, *ville vieille.*

L'année qui suivit la dédicace de Léopole fut marquée par le concile tenu à Pavie (1), et que présida le jeune empereur Louis II : elle le fut surtout par la mort de Léon IV, et par celle de Lothaire.

Lothaire, avant d'aller rendre le dernier et redoutable compte de ses crimes comme fils, comme frère et comme souverain, descendit du trône, se jeta dans le monastère de *Prumm,* prit l'habit monastique et mourut six jours après avoir fait raser ce front parricide dont le contact avait achevé de ternir l'éclat de la couronne de Charlemagne.

(1) Année 855. On chercha dans ce concile à réprimer un grand nombre d'abus. On y condamna, entre autres, l'usage établi par plusieurs seigneurs laïques d'appliquer, sans le consentement des évêques, les dîmes levées dans leur territoire, à leurs oratoires particuliers, plutôt qu'aux églises paroissiales.

Ce prince, se sentant près de sa fin, avait partagé ses États entre ses trois fils.

Louis conserva l'Italie supérieure avec le titre d'empereur.

Lothaire eut les provinces renfermées entre le Rhin et la Moselle qui prirent de lui le nom de (*Lottaringia*) royaume de Lorraine.

Charles eut la Provence jusqu'aux environs de Lyon.

On sent que le roi de Lombardie dut être peu satisfait de ce partage. La modération de ses plaintes, sur lesquelles nous aurons occasion de revenir, épargna de nouvelles calamités à l'empire.

La succession de Léon IV, dont la mort avait précédé de quelque temps celle de Lothaire, faillit attirer de graves désordres dans Rome, et fut l'occasion d'un schisme qui eut quelques mois de durée.

Benoît, Romain de naissance, prêtre-cardinal de l'Église de *Sainte-Callixte*, d'une piété aussi grande, aussi sincère que son humilité, priait, agenouillé au pied de l'autel de son église, quand le peuple et les prélats vinrent lui annoncer qu'on lui avait décerné la tiare. « Ne me » tirez pas de mon église, s'écria-t-il, les larmes » aux yeux, je suis incapable de soutenir le » poids d'une si grande dignité. » On l'entraîna

au palais de Latran, et il fut installé dans la chaire pontificale, aux acclamations de la foule et des prélats.

Lothaire vivait encore: la paix un moment rétablie dans l'empire, la gloire récemment acquise par le jeune empereur Louis dont les secours pouvaient chaque jour devenir plus nécessaires contre les Sarrasins, l'exemple enfin du procès intenté à Sergius II, rendirent cette fois l'église de Rome plus circonspecte pour la consécration du pape; des légats furent envoyés aux deux empereurs pour obtenir la confirmation (1) de l'élection de Benoît III (2). Les envoyés trouvèrent la cour de Lothaire prévenue contre le nouveau pontife : les intrigues d'un prêtre, qu'avait déjà anathématisé le pape Léon, prévalurent un moment contre le modeste et vertueux Benoît. Ce prêtre, appelé Anastase, soutenu par un parti turbulent que la protection des Français rendait audacieux, s'était emparé du palais pontifical pendant que les envoyés de Benoît étaient retenus à la cour impériale. Lothaire, un pied dans la tombe, eut peur de continuer à soutenir un schismatique contre lequel toute l'Église s'insurgeait. Privé de ce se-

(1) ANAST., *le bibliot.*, *In vitâ pap. Bened. III.*
(2) *Hist. de l'Egl.*, par B. B., T. IV, p. 406, ann. 855.

cours puissant, Anastase fut, comme naguère le diacre *Jean*, chassé du palais des pontifes : on y ramena triomphalement Benoît qui y reçut le sacre solennel avec l'agrément des deux empereurs, le lendemain du jour de la mort de Lothaire (1).

On voit, par les faits que nous venons de rapporter et les dates précises que nous y rattachons, quel cas nous avons fait du conte absurde et scandaleux, exploité par les ennemis de l'église de Rome, sur la prétendue *papesse* JEANNE. Fable honteuse que l'on ose à peine rappeler aujourd'hui, et qui, malgré les efforts des ministres de Wiclef, de Luther et de Calvin, est tombée sous les coups de la raison et surtout du ridicule.

Il s'est trouvé des hommes qui, sur quelques mots obscurs d'un manuscrit tronqué de *Marianus*, ont affirmé, dans de longs mémoires, que le siége de Rome fut, entre Léon IV et Benoît III, occupé par une femme. Il n'est pas un détail de ce conte qui ne trahisse la plus dégoûtante haine contre le Saint-Siége. Cette fable, propagée par le chef des *hussites*, combattue, anéantie par *Baronius*, le *père Labbé* et même par *Blondel*,

(1) GIULINI. — MURATORI, 29 sept. 855.

tout ministre protestant qu'il était, n'a rencontré que le dédain auprès de la plupart de nos philosophes *rationalistes* du XVIIIe siècle, qui ne se fussent point fait faute d'une pareille arme contre l'Église romaine, si cette arme eût été de trempe à porter quelques blessures sérieuses.

Voyons le tissu délicat et ingénieux de ce roman, quelque peu dégagé de ses innombrables variantes.

Au commencement du IXe siècle, les Saxons, subjugués par Charlemagne, ayant embrassé le christianisme, plusieurs savans hommes passèrent d'Angleterre en Allemagne pour instruire ces nouveaux convertis. Parmi ces savans était un *prêtre :* on n'en dit pas le nom. *Ce prêtre avait enlevé une femme*. Arrivée près de Mayence, la femme mit au monde une fille qui reçut le nom de *Jeanne*; d'autres l'appellent *Agnès*; selon quelques uns elle fut appelée *Gilberte* ou *Gerberte*, ou *Gerbergue*, et, selon d'autres encore, *Isabelle, Juste, Marguerite, Dorothée, Jutta*, etc., etc. Cette fille, douée d'une grande beauté, montra dès l'âge le plus tendre un génie supérieur et un goût décidé pour les hautes sciences (1). Elle n'avait pas encore atteint l'âge

(1) *Hist. de la* PAPESSE JEANNE, *imprimée à La Haye* en 1758. 2 vol. in-12.

de douze ans, qu'elle inspira une passion vio-lente à laquelle son jeune cœur ne put être in-sensible. Elle quitte le toit paternel, prend de habits d'homme, et, sous la conduite de so amant qui nécessairement est un *moine*, ell se rend en pays étranger pour y suivre les école des sciences.

Quelques auteurs la font étudier long-temp dans l'abbaye de *Fulde* où s'était cloîtré so amant; l'envoient de là, on ne sait pour qu motif, en Angleterre où elle continue ses étude lui font repasser le détroit, toujours en compa gnie de son amant tonsuré, et la coiffent d bonnet de docteur à l'Université de Paris. U peu plus tôt, un peu plus tard, les auteurs l conduisent tous à Athènes, et lui font suivre toujours de concert avec son séducteur, les cou des Académies qui, remarquons-le bien, a rapport des historiens les plus accrédités, avaie été détruites dans cette ville dès le ve siècle(1 Mais, n'importe, poursuivons :

La jeune et belle fugitive prit le nom de *Jea l'Anglais*, quoique née en *Allemagne;* on ré pond à cette observation qu'elle était d'origin *anglaise*. On tait le nom de son amant: nou

(1) SYNESIUS, *Ep.* 136.

croyons toutefois l'avoir vu désigner quelque part, sous le nom d'*Amasius*.

Jean l'Anglais, dans un séjour de quelques mois à Athènes, fit de merveilleux progrès dans les belles-lettres, les arts libéraux, l'histoire profane, les sciences humaines et particulièrement la philosophie, grandes et sublimes choses qui, nous l'avons dit, ne s'y enseignaient plus depuis près de quatre siècles. *Tous ceux qui entraient en dispute scientifique ou conversaient familièrement avec elle, admiraient la facilité ou plutôt la divinité de son esprit.*

Mais, hélas! triomphe de l'intelligence et joie du cœur, tout cela en un seul être, c'était trop pour ici bas..... L'amant mourut : *Jeanne* quitta la Grèce, s'en vint à Rome étudier la théologie, et singulièrement favorisée par la malencontreuse coutume adoptée dès lors en Occident, de se raser le menton, elle eut, en avançant en âge, moins de difficulté à cacher son sexe. Bientôt elle se mit à enseigner dans les écoles publiques : on vit briller en elle tant de savoir, de subtilité et de bonne grâce qu'elle passa pour un des plus doctes hommes de son siècle : l'honnêteté de ses manières, la modestie de ses discours, la régularité de ses mœurs, sa dévotion et ses bonnes œuvres, étaient en exemple à tout

le monde, et *reluisaient comme une lumiè* *devant les hommes* (1). Certes, elle dut être bi vive, bien éclatante, cette lumière : car voi que Léon IV meurt, et que cardinaux, prélat noblesse et peuple de Rome, les yeux fascin par les rayons de cet astre éblouissant, porten par acclamations unanimes, au palais du Vat can, le docte professeur, sans se douter qu'e élève une femme au siége pontifical.

Mais ici se rencontre une grave difficult Voilà que cette *Jeanne, Dorothée, Isabelle,* (qu nom lui donnerons-nous?), née au commenc ment du IXe siècle, et fille d'un *prêtre ravisseu* aurait remplacé sous Charlemagne, en l'ann 810, Léon III, au trône de Saint-Pierre (2); d'a tres disent en 816, deux ans après la mort l'empereur. Il en est, comme nous l'avons di qui la font venir après Léon IV et avant Benoit II savoir : les uns en 853, d'autres en 854 ; que ques écrivains plus versés dans la chronologi reportent la mort de Léon IV et l'avènement leur héroïne à 855.

Nous en trouvons aussi qui la font succéd à Benoit III ; quelques retardataires ne nous

(1) MALESIUS, cité dans *l'Hist. de la* PAPESSE, éditi de La Haye, 1758, T. Ier, page 18.
(2) ENGELHUSIUS.

montrent que sous l'empire de Charles III, tantôt en 880, tantôt en 883 ; enfin des traîneurs la remorquent au règne d'Arnould ou Arnolphe, vers l'an 896. La marge est grande, comme on le voit. Pour sortir d'embarras entre les deux points extrêmes, 810 et 896, prenons le terme moyen de ces deux époques, et nous tombons tout juste à cette année 853, adoptée par l'éditeur de La Haye et par le plus grand nombre des propagateurs de cette fable. Cela est judicieux ; on ne ferait pas mieux sous les habiles équilibristes de notre heureuse époque.

Mais Léon IV n'est mort qu'en 855 ! N'est-ce que cela ? Messieurs les *hussites* le tuent en 853 et la question est tranchée.

Voilà donc *Jeanne* souverain pontife ; la voilà *conférant les saints ordres, faisant prêtres et diacres, ordonnant évêques et abbés, chantant messes, consacrant temples et autels, administrant sacremens, présentant ses pieds pour être baisés, et faisant toutes les autres choses que les papes de Rome ont habitué de faire* (1).

L'étude et la pauvreté avaient tenu *Jeanne* dans une conduite honnête et réglée. Le commencement de son pontificat s'était ressenti de ces

(1) DUHAILLAN, cité par notre éditeur de La Haye, T. Ier, page 24.

louables habitudes ; mais la richesse, la *vie oisi*
les *délices* de la papauté et les *suggestions*
DIABLE (1), la plongèrent dans l'intempéran
Un familier, à qui il était indispensable, p
nos historiens, de donner la double qualité
chapelain et de *cardinal,* fut le confident
secret de *Jeanne* et devint l'amant de l'héroï
Il survint de ce coupable commerce de gra
conséquences. Un beau jour, ou plutôt une b
nuit, l'ESPRIT MALIN (or, notons que notre h
torien, esprit fort, croit au DIABLE et à ses a
paritions), l'ESPRIT MALIN, disons-nous, se p
sente à *Jeanne* et lui dit :

« O vous, pape, qui êtes le père des pèr
» vous devez découvrir au monde, par vo
» accouchement, que vous êtes une *papes*
» c'est pourquoi je vous emporterai en corps
» en âme, afin que vous soyez avec moi (2)
Grande fut la terreur de *Jeanne ;* repentante
son péché, elle songeait à s'imposer quelq
rude pénitence, quand un ANGE, nous dit
même historien (3), qui croit probablement a

(1) BOCCATIUS BERGAMENSIS, cité par le même.
(2) *Hist. de la* PAPESSE JEANNE, édition de La Ha
T. Ier, p. 33.—D'après une chronique allemande. — C
PIDENENSE.
(3) T. Ier., p. 33 et suiv. Il cite à l'appui, *Blanc* et
ber indulgent : Rom.

ANGES comme au DIABLE, *lui fut envoyé de la part de Dieu, pour lui offrir l'alternative ou de périr éternellement ou d'être confondue en public devant le monde. Jeanne* opta pour la confusion et l'opprobre. Opprobre public qui, lui obtenant la rémission de sa faute, devait imprimer une tache indélébile à l'Eglise et aux pontifes de Rome ! Oh ! l'ingénieuse inspiration du ciel !

Sur ces entrefaites, vint le jour des Rogations; *Jeanne* partit processionnellement de la basilique de Saint-Pierre pour se rendre à l'église de Saint-Jean-de-Latran; elle accoucha sous les habits pontificaux dans la rue; mourut, selon les uns, au même instant, et fut enterrée le même jour. D'autres racontent qu'elle fut jetée dans une étroite prison; quelques uns, qu'elle fut ignominieusement chassée, et qu'on n'entendit plus parler d'elle. L'enfant, d'après les uns, mourut en naissant et fut enterré avec la mère; selon d'autres, on le fit mourir. Digne conclusion d'une aussi édifiante histoire!

Il reste à nous fixer sur la durée de ce pontificat.

Il est des écrivains qui le bornent à un an et tout au plus à deux. Quelques uns lui en donnent trois, quatre et cinq. *Volaterran* le fait d'onze ans huit mois; enfin une chronique imprimée à

Rome en 1476, lui donne généreusement dix-neuf ans deux mois de durée. On voit que pour la durée du pontificat, comme pour l'époque où il peut être reporté, aussi bien que pour les noms que reçut *Jean l'Anglais*, dans sa plus tendre enfance, la latitude est large, et qu'il n'y a que l'embarras du choix.

Notre historien de La Haye fait, pour son compte, siéger la papesse *deux ans un mois*, en devançant d'un an, avec une incroyable élasticité, l'époque de la mort de Léon IV et en reculant d'autant la consécration de Benoît III.

Et l'on ajoute que, pour perpétuer le souvenir de l'infamie de *Jeanne*, les Romains firent élever une statue qui la représentait, sous la figure d'une femme, en habits pontificaux, et tenant son enfant entre les bras. Et l'on dit aussi que, depuis cet accident, les papes, en se rendant du Vatican à Saint-Jean-de-Latran, ne passèrent plus par la rue où eut lieu ce grand scandale, de peur d'en renouveler la mémoire. Ce qui est en merveilleux accord avec l'érection d'une statue *commémorative*. Enfin l'on dit encore que, dans le but de prévenir le retour d'une aussi déplorable erreur, lors de l'élection et de la consécration des papes, on eut recours, dans la suite, à des expédiens dont le récit nous est fait

par l'historien de La Haye et les autorités qu'il invoque, avec une effronterie d'expressions et un cynisme de détails dignes de cette ignominieuse invention.

Bien absurde est cette fable ! Qui croirait que, durant quelques siècles, la malice perverse de certains hommes l'imposa à la crédule ignorance des peuples, et que des gens de conscience et de savoir se crurent obligés de descendre sérieusement dans l'arène pour briser cette arme que l'on brandissait contre l'Église de Rome ! On vit même, comme nous l'avons dit, se mêler à cette lutte, dans le seul intérêt de la vérité, un partisan de la réforme luthérienne, un ministre protestant, BLONDEL.

Long-temps on fit observer, aux *souteneurs* de cette misérable invention, toute l'absurdité, toute l'incohérence de leurs mille récits. On voulait du bruit, du scandale, de l'affliction pour l'Église romaine; tout fut en rumeur pendant une trop longue période d'années.

On leur opposa l'histoire, les faits, la chronologie. L'histoire mentait, la chronologie mentait : les faits avaient tort, ils mentaient.

On objecta le silence d'*Anastase* sur cette étrange aventure; d'Anastase, ce célèbre bibliothécaire de l'Église romaine, écrivain du

IXe siècle, historiographe des papes, secrétaire de Léon IV et de quelques uns de ses successeurs.

Ils répondaient qu'Anastase ne vivait plus à cette époque!..... Confondus sur ce point par l'autorité de l'histoire, ils affirmaient qu'Anastase n'était pas l'auteur de la vie des papes... Convaincus encore d'erreur, ils s'écriaient hardiment : « Qui vous dit qu'Anastase n'ait pas parlé de la papesse?

— Les écrits, les manuscrits de cet historien.

— Les manuscrits! On les a torturés, tronqués!

— Non seulement le silence d'Anastase vous accuse, leur disait-on; mais des faits articulés dans ses écrits excluent l'existence de votre Jeanne.

— Des faits! des faits! dites des intercallations frauduleuses, des additions mensongères. Telle était leur réponse.

Si on leur citait les autres écrivains du IXe siècle, ceux du Xe et du XIe qui ne parlent pas plus qu'Anastase de la fabuleuse héroïne : « Tous ces écrivains, s'écriaient-ils, étaient pour la plupart de lâches adulateurs et de complaisans ministres du Saint-Siége, sur lequel ils n'auraient pas osé faire rejaillir une aussi grande flétrissure. »

— Et Photius, ce fameux schismatique, cet ardent adversaire de la primauté de l'évêque de la vieille Rome, ce patriarche de Constantinople, bafoué, déposé, anathématisé par l'Église romaine; Photius que les Romains appelaient en dérision le *patriarche-eunuque*, Photius n'a rien dit de votre Jeanne!... »

Ils répliquaient avec un grand sérieux : « Vous jugez mal Photius, et vous interprétez mal son silence. Cet homme, devenu *malgré lui* patriarche de Constantinople, était *d'un caractère trop modéré et d'un esprit trop modeste pour tomber dans aucun emportement déraisonnable, pour sacrifier les personnes des papes et la dignité de l'Église à sa passion particulière* (1). » Que dire après un tel portrait de ce célèbre Photius, avec qui nous ferons bientôt connaissance, et qui, selon l'expression triviale mais énergique d'Allatius, *si l'aventure de la papesse était arrivée*, AURAIT MIEUX AIMÉ CREVER *que de ne la pas reprocher à l'Église de Rome.*

L'édifice élevé par les partisans de cette fable impure s'écroulait sous les coups de bélier que lui portait la double autorité de la raison et des faits constatés par l'histoire. Les rangs de

(1) *Hist. de la* PAP. JEANNE, édition de La Haye. T. II, IIIe part., pages 11 et 12.

ces insensés s'éclaircissaient de jour en jou
Un privilége de l'abbaye de Corbie, confirm
par le pape Benoît III au commencement de so
pontificat, et peu de mois après la mort d
Léon IV, et dont l'authenticité fut, malgré le
clameurs, incontestablement établie, vint e
aide aux actes et aux faits positifs déjà allégué

Enfin, on produisit une lettre d'Hincmar
archevêque de Rheims, au pape Nicolas I
successeur de Benoît III. Hincmar y dit qu'e
même temps que l'empereur Lothaire e
voyait ses ambassadeurs à Rome avec une lett
pour le pape Léon IV, il expédia (lui, Hin-
mar) des émissaires chargés de remettre a
même pape une supplique à l'effet d'obtenir
confirmation du second synode de Soisson
avec la sanction des priviléges du primat
du diocèse de Rheims. *Pendant que les émi-
saires étaient en chemin,* ajoute la lettre, *i
apprirent la nouvelle de la mort de Léon IV
étant arrivés à Rome, ils trouvèrent Benoît dé
sur le siége pontifical, et le nouveau pape en
voya à Hincmar le privilége demandé.*

On le voit, l'autorité des faits ne manqua pa
pour anéantir la scandaleuse invention qui, tro
long-temps, avait préoccupé le peuple et afflig
l'Église. Le dégoût public fit enfin justice d

ce grossier amas de mensonges et d'immoralités qui n'avait pas besoin, pour s'écrouler, d'être combattu par la parole puissante de tant de graves écrivains.

CHAPITRE II.

Il n'est pas vraisemblable que Léon IV ait pensé à remettre l'Italie sous le joug de Constantinople. — Méfiance des empereurs d'Occident à cet égard, un moment motivée. — Plaintes de Louis II au sujet du partage de l'empire. — Cette injustice lui profite. — Affaiblissement continu de la royauté, à l'exception de celle de Louis II. — Nicolas Ier, pontife romain. — Trois fléaux fondent sur la Lombardie. — Froids rigoureux. — Guerre étrangère. — Rébellion. — Louis acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des Lombards. — Amours de Lothaire et de Waldrade. — Colère de Louis II contre Nicolas Ier. — Excès commis par ses troupes. — Terreur superstitieuse de l'empereur. — Il s'apaise et quitte Rome. — Inflexibilité du pape à l'égard de Lothaire. — Autres scandales de la cour de Lorraine.

— *De* 855 *à* 865. —

« Le motif qui engagea principalement Lo-
» thaire à faire avant sa mort le partage de son
» empire, » dit Puffendorff (1), « fut la sédition
» qui arriva à Rome sous Grégoire IV. Ce pon-
» tife, qui travaillait insensiblement à rendre
» le Saint-Siége indépendant d'une autre puis-
» sance que la sienne, avait insinué dans l'es-
» prit des peuples qu'ils ne seraient jamais heu-
» reux que sous la domination des empereurs
» grecs.

(1) D'après de HEISS., *Hist. d'Allem.*

ıpe, en formant ce projet, se flattait lui serait pas difficile de se soustraire eu à la domination des empereurs de ıtinople et qu'il deviendrait *souverain* ıe. »

ɪe était mort depuis quinze ans, quand le suivit dans la tombe. Nous ne com-as comment les prétendues trames de ı pour soustraire Rome à la domination ıuraient pu exercer cette influence pos-tardive sur les dernières dispositions reur; nous ne comprenons pas surtout Lothaire, voyant la prépondérance de d'Occident menacée en Italie, crut ıieux affermir cette prépondérance en ant son empire, et en réduisant les ıs de celui de ses fils qui héritait du ıpereur, au seul royaume de Lom-

ɔus les cas, il nous semble que l'au-mand aurait dû attribuer la détermi-Lothaire à ce qui se serait passé sous cat de Léon IV, plutôt qu'à ses griefs ɪoins fondés contre Grégoire.

ıt, Anastase raconte que, peu de temps nort de Léon IV, un maître de la gen-romaine, du nom de DANIEL, *ayant*

porté des plaintes à l'empereur Louis, ce monarque vint en toute hâte à Rome. On croit que *Daniel* fit part au fils de Lothaire de quelques rumeurs répandues à Rome sur une conspiration secrète qui, sans l'aveu de Léon IV, s'était ourdie à la faveur des troubles qu'occasionnaient les ravages des Sarrasins, et avait pour but de remettre Rome sous la domination des Grecs. Soit que la conspiration ne fût qu'imaginaire, soit que la présence de l'empereur Louis eût imposé aux factieux, Rome ne fut point troublée. *Louis*, ajoute Anastase, *ayant terminé l'affaire qui l'y avait appelé, repartit pour la Lombardie, et peu après le pape Léon s'endormit dans le Seigneur*. Qu'à cette époque les papes aient tenté, comme dans tous les temps, d'étendre le plus possible leur influence et d'affermir leur autorité tant spirituelle que temporelle, cela n'est pas douteux, cela n'est pas une question. Mais nous repoussons la pensée que Grégoire ou Léon aient pu prendre part à toutes les trames ourdies contre la France. Plus que jamais Rome avait besoin de secours immédiats, efficaces. Où aurait-elle trouvé plus de zèle, un dévouement plus vrai, et des secours plus prompts qu'auprès du jeune empereur qui occupait le trône de Lombardie? Des mécontens (où n'en ren-

contre-t-on pas?) peuvent avoir conspiré à Rome contre la domination française, et avoir plaidé la cause de la cour d'Orient pour cacher d'autres vues secrètes. Peut-être, pour ne pas laisser se refroidir les bonnes dispositions de l'empereur Louis II, la politique du pape Léon IV se sera-t-elle assouplie jusqu'à laisser entrevoir la possibilité d'un retour d'influence pour Constantinople sur les affaires de la Péninsule; mais, nous le répétons, ce que, malgré l'assertion de certains écrivains, nous ne saurions admettre, c'est que Léon IV, pas plus que Grégoire, ait pu vouloir sérieusement, en de semblables circonstances, substituer à la protection généreuse et utile des empereurs orthodoxes d'Occident, le lointain et stérile patronage de la cour schismatique du Bosphore. L'ambition est bien souvent aveugle, il est vrai; mais elle sait quelquefois, et à Rome surtout, avoir sa clairvoyance et sa logique.

Or, voyons ce qui, depuis long-temps, se passait à Constantinople :

Comme un arbre à la sève empoisonnée qui, frappé de caducité quoique jeune encore, voit ses branches se dessécher ou se briser au vent de la tempête, l'empire fondé par Constantin menaçait ruine de toutes parts. Il ne restait

plus rien à la cour du Bosphore, ni en Afrique, ni en Syrie; l'Asie-Mineure lui échappait toute entière. Ses frontières, plus resserrées de jour en jour, étaient désolées vers l'orient de la Mer Noire par les Sarrasins, et du côté du Danube par des hordes de Scythes, Abares ou Bulgares qui, répandues dans les belles contrées de la Romanie, menaçaient de tout envahir et de tout ravager.

Enveloppée par ce réseau redoutable et toujours plus menacée, la capitale enhardissait l'audace de ses avides ennemis par le désordre et les crimes dont elle était depuis long-temps le théâtre.

Le sang coulait à torrens tantôt pour anéantir le culte des images, tantôt en représailles de ces cruautés, pour venger, contre les iconoclastes, les martyrs de l'orthodoxie. L'artifice et le meurtre ouvraient les voies du trône.

Nous avons vu *Irène* assassiner son fils pour régner; puis, nous l'avons vue dépossédée elle-même et reléguée dans l'île de Lesbos. L'usurpateur *Nicéphore*, en butte, pendant un règne de huit ans, à des révoltes et à des conspirations incessantes contre sa personne, irrite le peuple et l'armée par son impiété, ses rigueurs et son insatiable avarice. Engagé témérairement contre

les Bulgares, peu secondé, et, selon quelques historiens, livré par ses propres troupes, il tombe entre les mains des Scythes. Son corps sert de pâture aux oiseaux de proie, et le roi *Crumme* se fait une coupe de son crâne.

Le faible *Michel Curopalate* ou *Rhangabé* meurt honteusement confiné dans un cloître par *Léon* qui, en lui ravissant la couronne, fait prendre l'habit monastique à ses deux fils, *Eustrate et Ignace*, après les avoir fait mettre tous deux hors d'état d'avoir de la postérité.

Léon-l'Arménien, brave guerrier, mais impitoyable persécuteur des images, est assassiné dans sa chapelle pendant qu'on y chantait matines. Son corps est traîné dans les rues et sur les places publiques. *Michel-le-Bègue*, condamné à périr pour un complot contre les jours de *Léon*, est tiré de son cachot où il attendait la mort; au lieu d'avoir la tête tranchée, il reçoit la pourpre impériale avant que d'être délivré de ses fers. Le nouvel empereur fait subir aux trois fils de *Léon* le traitement barbare que *Léon* avait infligé aux enfans de *Rhangabé*.

La redoutable révolte de *Thomas* ensanglante le règne de Michel. Les Sarrasins que *Thomas* appelle à son aide, et les Bulgares, dont *Michel* invoque le secours, dévastent l'empire; l'île de

Crète reste au pouvoir des musulmans, et la trahison d'*Euphémius*, poursuivi criminellement par ordre de l'empereur, pour avoir enlevé une religieuse, leur livre la Sicile, à l'exception de Syracuse et de Taormine.

Théophile, fils de *Michel-le-Bègue*, est presque le seul empereur qui succède paisiblement à son père, dans la longue période de deux siècles : il se fait le sanglant ennemi des images, et subit de terribles échecs contre les Sarrasins. Ce prince, apprenant, au moment où sa mort approche, que les troupes persanes ont proclamé empereur, *Théophobe*, son beau-frère, ordonne son arrestation. Théophobe s'était rendu lui-même à la cour de Constantinople, pour résigner un dangereux honneur qu'il n'avait point brigué. Théophile, qui se voit près d'expirer, et qui craint que ses enfans ne soient frustrés de sa couronne par Théophobe, fait trancher la tête de son beau-frère, ordonne qu'on lui apporte cette tête, la contemple et meurt en disant : « *Je ne suis plus Théophile, mais tu n'es plus* » *Théophobe* (1). »

Pressée dans cette voie sanglante de forfaits et d'atroce barbarie, débordée sur toutes ses

(1) PUFFENDORFF, *Intr. à l'Hist. de l'Univ.*, T. VII, lib. VII, chap. XII.

frontières par d'innombrables hordes d'envahisseurs, mutilée, morcelée sur tous les points, la cour du Bosphore était encore moins en mesure que la France de jeter un regard ambitieux sur ses anciennes possessions d'Italie; et l'Italie, de son côté, ne pouvait guère, dans ses pressans périls, fonder sur elle quelqu'espoir de secours. Disons-le, toutefois, les empereurs d'Occident purent concevoir un moment quelques inquiétudes.

A la mort de Théophile, l'impératrice, sa veuve, avait pris en mains, comme régente de son fils *Michel III*, âgé de trois ans, les rênes de l'empire, et, à l'exemple de la veuve de Léon, de la célèbre Irène, elle avait mis sa gloire à rétablir les images. Le sang coula pour ce rétablissement comme il avait coulé pour la prohibition. Une procession solennelle fut instituée pour rappeler tous les ans le souvenir de cette grande victoire obtenue sur une hérésie qui comptait ent vingt ans de durée. On appela cette solenité la *Fête de l'orthodoxie*. Rome, on le con-it, ne put qu'applaudir à ce triomphe, mais ne fut que passager. La politique de *Théo-ra* eut-elle pour but secret de réparer les per-que l'hérésie de *Léon-l'Isaurien* avait en-tnées pour le trône d'Orient? Le triomphe

des iconoclastes avait été la première cause de la perte de l'Italie ; la ruine de cette même hérésie devait-elle, dans l'esprit de l'impératrice, comme autrefois l'avait pensé Irène, ramener ces belles contrées sous la puissance de Constantinople? De mystérieuses intrigues, de secrètes intelligences, soigneusement ménagées sur les bords du Tibre, préparaient-elles de longue main le grand événement que la présence de Louis II à Rome fit avorter? Le fils de Lothaire fut-il aidé dans cette victoire par les nouveaux troubles survenus à la cour du Bosphore, par l'exil de Théodora et par le règne brutal de son fils Michel, dont la débauche et la cynique licence neutralisèrent tout ce que l'expérience et le zèle de Bardas eussent pu amener d'heureux résultats pour l'empire? Tous ces doutes peuvent s'élever ; les concevoir est chose plus aisée que les résoudre.... Dans tous les cas, le rapport de *Daniel* ne put que vivement impressionner Louis II.

Le jeune empereur avait d'autant plus d'intérêt à s'assurer du plus ou moins de fondement des craintes qu'on lui avait inspirées ; il lui importait d'autant plus de faire échouer les projets de Théodora, s'ils avaient été conçus réellement, que cette Italie, que l'on disait con-

voitée de nouveau par Constantinople, était le seul héritage que lui eût laissé son père.... Singulière dérision que de voir la couronne impériale de Charlemagne tomber, un demi-siècle après la glorieuse fondation du grand empire d'Occident, sur le front d'un simple roi de Lombardie!

Aussi, le jeune empereur avait-il été mécontent du partage opéré par Lothaire. L'Italie était un don de son aïeul; il pensait avoir le droit de venir en concurrence avec les autres princes carlovingiens, pour le partage du reste des États de son père. Il se plaignit; mais trop peu puissant pour soutenir ses prétentions les armes à la main, ou trop sage pour ensanglanter de nouveau l'empire par de semblables querelles, il s'en tint à des remontrances modérées qui restèrent sans grand résultat (1).

Peut-être Louis II aurait-il dû s'applaudir de

(1) Selon de *vieilles annales*, il aurait obtenu * de Charles, roi de Provence, son frère, vers l'année 859, l'abandon de la portion du royaume attribuée à ce dernier au delà du mont *Jura*, et qui comprenait *Genève*, *Lausanne* et *Sion*, capitale du Valais, avec leurs évêchés et leurs monastères. Mais, qu'était cette cession auprès de la part à laquelle il croyait devoir prétendre? Aussi, le verrons-nous plus tard renouveler ses doléances et ses démarches.

* *Ann. Franc.*, BERTINIANI. — MURATORI, T. V, p. 66.

n'avoir pas à soutenir à lui seul le poids du sceptre de Charlemagne. Son aïeul, si brillant comme roi d'Aquitaine, avait plié sous le fardeau, quand la couronne du fondateur de l'empire d'Occident vint à presser son front trop faible..... pouvait-il se flatter de réussir mieux que lui, mieux que Lothaire?... Tels sont les embarras que laissent après eux ces grands capitaines dont la vaste ambition n'est pas rassasiée alors même qu'elle a fait courber sous le joug la moitié de l'univers. La mort les surprend au faîte de la puissance, rêvant encore gloire et nouvelles conquêtes. Ils meurent : une caisse de marbre ou de plomb renferme cette tête qui se sentait à l'étroit dans les limites du plus grand empire du monde : la lourde épée du conquérant tombe aux mains de quelque débile successeur qui la laisse cheoir à terre, faute de la pouvoir tenir; ou bien la pourpre souveraine, trop immense pour les chétives proportions du malheureux héritier, est mise en lambeaux par une avide meute d'impuissans compétiteurs.

Nous disons que Louis II appela injuste le partage fait par son père. Qui sait si à cette injustice le jeune empereur ne dut pas sa gloire, et l'Italie son repos et son salut. Exempt des soucis que lui eût attirés l'empire réel d'Occi-

ıt, l'esprit plus libre dans une sphère plus ›ite, Louis put doter la Lombardie de lois es et paternelles, et surtout, ce qui est plus îcile encore que de faire des lois, il put ller à leur exécution. Sa sollicitude lutta vicieusement contre les abus que l'assemblée Pavie avait eu pour but de réprimer : le mal it immense, les habitudes invétérées ; les nds, tant séculiers qu'ecclésiastiques, devеent difficiles à contenir dans les bornes du oir, et leur puissance allait toujours crois-t en raison inverse de l'affaiblissement de la ıuté.

Partout nous avons vu les évêques se faire es des rois : la France, la Germanie, vienıt de nous offrir le triste spectacle de monar-s soumis à la censure des prélats, déposés rétablis par eux. Tandis que Vénillon, arche-[ue de Sens, à la tête de quelques évêques tieux, déposait Charles-le-Chauve, roi de ınce, et offrait ces dépouilles royales à son re Louis-le-Germanique, d'autres évêques minaient l'excommunication contre ce der-r roi et le sommaient de subir la pénitence. uis résistait, mais sa faiblesse se trahis-t jusque dans sa résistance, et il répondait 'avant de se résigner à l'arrêt prononcé, il

avait besoin de consulter les évêques de son royaume (1).

Charles-le-Chauve, de son côté, voulant tirer vengeance de Vénillon, assemblait un concile à Savonières près de Toul. Là, un roi de France, un petit-fils de Charlemagne disait humblement :

« *Je ne devais pas être déposé, ou, du moins,*
» *je devais être auparavant jugé par les évê-*
» *ques qui m'*ONT DONNÉ L'AUTORITÉ ROYALE. *J'ai*
» *toujours été soumis à leur correction et je suis*
» *prêt encore à m'y soumettre.* » Vénillon échappait à une condamnation en se réconciliant avec le prince; et les évêques du concile, avant de se séparer, s'obligeaient, par un canon, à demeurer unis *pour corriger les rois, les grands et le peuple.*

Qu'eût fait Louis au milieu de ce grand chaos, s'il eût été dans sa mission et dans son devoir de rendre l'ordre et le calme à tout l'empire, et de tenir chacun dans les limites de ses prérogatives et de ses droits? C'était déjà pour lui une tâche assez difficile que de contenir le clergé d'Italie, qui ne pouvait rester témoin impassible d'un tel spectacle. Louis II, tantôt par ses libéralités, tantôt par de sévères prohibi-

(1) HIST. GÉN., abbé MILLOT, *Hist. mod.*, IIe époque.

▪s, tempérait le mauvais effet de ces conta-
▪▪x exemples. Il ralentit du moins, s'il ne put
▪rêter complètement, la marche du mal, et
▪e fut qu'après lui que le clergé de Lombar-
et les archevêques de Milan, dépassant l'or-
▪il d'Angilberto lui-même, élevèrent leurs
▪entions à l'égal de celles des autres prélats
▪a chrétienté. Il est vrai que ce flot d'ambi-
▪ comprimé fut peut-être plus impétueux et
▪ envahissant, une fois affranchi de sa digue.
▪u dessus de ces maîtres des rois et de ces
▪pensateurs de couronnes, s'élevait une puis-
▪ce, juge de ces mêmes juges, et maîtresse
▪ces mêmes maîtres. Cette puissance, c'était
▪haire de Saint-Pierre, c'était le trône du
▪ican. Benoît III, en mourant, eut pour suc-
▪seur Nicolas Ier, dont le génie puissant et in-
▪ible vint donner une vigueur nouvelle et
▪s d'extension encore à l'autorité des pontifes
▪mains (1)

(1) Voici comment parle de Nicolas Ier un chroniqueur ▪temporain : *

« Depuis le bienheureux Grégoire, nul évêque, élevé ▪ans la ville de Rome sur le siége épiscopal, ne peut lui ▪tre comparé. *Il régna sur les rois et les tyrans, et les* ▪*oumit à son autorité, comme s'il eût été le maître du* ▪*onde*. Il se montra humble, doux, pieux et bienveillant ▪nvers les évêques et les prêtres religieux, et qui obser-

Chron. de Reginon, ad. ann. 868.— GUIZOT, *Hist. de la Civ*, T. II, ▪28.

Cette vaste intelligence, en même temps qu'elle tenait tête à l'orage soulevé en Orient par le schisme du trop fameux Photius, avait l'œil incessamment ouvert sur toutes les fautes des rois d'Occident, pour saisir la plus large part des débris de l'autorité royale que ces mêmes fautes amoncelaient autour des trônes, et livraient à l'avidité des évêques et des grands. Cette tendance du Saint-Siége devint plus que jamais manifeste sous le pontificat de Nicolas Ier. Mais de cette constante préoccupation à profiter des fautes d'une puissance rivale ou dont on conteste la suprématie, il y a loin à de lâches intrigues ayant pour but et pour fin de fomenter la révolte, les trahisons et des collisions sanglantes dans l'empire. Ce reproche, nous l'avons repoussé pour Grégoire IV, et nous ne l'aurions pas admis davantage pour Nicolas Ier, s'il s'était reproduit à son égard.

L'empereur Louis II fut celui des souverains d'Occident qui donna le moins de prise à cet esprit d'envahissement qui, de plus en plus, s'emparait de Rome.

» vaient les préceptes du Seigneur, terrible et d'une ex-
» trême rigueur pour les impies et ceux qui s'écartaient
» du droit chemin. Tellement qu'on l'eût pu prendre pour
» un autre *Elie*, ressuscité de nos jours à la voix de Dieu,
» sinon en corps, du moins en esprit et en vertu. »

Pourquoi faut-il que, plus tard, ce prince, dont la vie est si belle et presque sans tache, commette dans sa querelle avec Charles-le-Chauve, pour l'héritage de son frère Lothaire, la faute de recourir à l'intervention du pape Adrien? Démarche imprudente dont un éclair d'énergie de Charles-le-Chauve fera momentanément tourner les conséquences à la confusion du Saint-Siége, qu'il est toujours déplorable de voir compromettre dans sa dignité; démarche d'autant plus inopportune que le pontificat de Nicolas Ier venait à peine de finir, et qu'elle semblait sanctionner les maximes de ce pape plus hardi qu'aucun de ses prédécesseurs.

Comment Louis II, roi et empereur, put-il mettre en oubli que Nicolas Ier avait plus gourmandé l'archevêque Hincmar pour avoir déposé Rothade, évêque de Soissons, que l'évêque Vénillon et ses complices, pour avoir osé prononcer la déchéance d'un roi de France, de Charles-le-Chauve?... Mais il nous reste à signaler bien des actes méritoires de Louis II, avant d'aborder le récit des événemens qui firent commettre cette faute au jeune empereur.

Les premières années qui suivirent la mort de Lothaire, furent, comme nous l'avons vu, employées par l'empereur Louis à raffermir

l'ordre et le règne des lois dans ses États dont il ne recula que faiblement les limites, malgré ses justes sujets de plainte contre le partage de l'hérédité paternelle. Il fit ployer l'orgueil de ses grands, notamment des ducs de Bénévent et de Salerne : il maîtrisa l'impatiente ambition du clergé, et quoiqu'il ne combattît encore qu'avec des chances diverses les Sarrasins qui infestaient l'Italie, il avait fait de la Lombardie, dès ces premières années, la suzeraine protectrice, le bouclier de toute la Péninsule.

A tous ces soins vinrent se joindre d'autres graves sujets de préoccupation pour le fils de Lothaire.

La révolte, la guerre étrangère, l'intempérie des saisons qui quelquefois pèse sur un peuple aussi lourdement qu'une guerre, fondent toutes à la fois sur la Lombardie, et fournissent à Louis II l'occasion de développer une infatigable activité, une vigueur de résolution peu commune et un ardent amour pour ses peuples.

Les auteurs contemporains (1) racontent qu'il tomba en 860 une si grande quantité de neige en Italie, que les routes et les champs en furent encombrés pendant près de la moitié de l'an-

(1) ANDREAS, PRESBYTER., *Chron.* T. Ier, ann., 860.

née. Dans presque toutes les localités, les grains ensemencés se gelèrent sous les sillons, aussi bien que toutes les vignes sur les coteaux. Le vin même gela au point, dit l'historien Andreas, qu'on dut briser les vases ou les cuves qui le contenaient.

Les *Annales de Fuldes* (1) ajoutent que la mer Adriatique fut prise aussi par la glace, de telle sorte que les marchandises, qui d'ordinaire arrivaient à Venise sur des vaisseaux, y furent transportées à cette époque sur des chevaux et des charrettes.

La misère fut grande dans tout le nord de l'Italie. La sage administration de Louis II prévint les troubles qu'aurait pu amener ce désastre, et son inépuisable munificence répara bien des maux.

On lit dans les *Annales de Metz* que la même année, l'empereur eut à soutenir contre les Es-

(1) *Mare Ionium glaciali rigore ità constrictum est, ut mercatores qui nunquàm anteà nisi vecti navigio, tunc in equis quoque et carpentis mercimonia ferentes Venetiam frequentarent.*

Muratori, après cette citation, ajoute : *

Qui si parla della cità Italica di Venezia, la cui laguna anche nel rigoroso verno del 1709, talmente agghiacciata si vide, che su pel ghiaccio dalle carrette e da i cavalli convenne portarvi le mercatanzie, e le provisioni del vitto.

* MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. v. ann. 860.

clavons une guerre qu'il signala par d'éclatantes victoires (1). Les anciennes chroniques italiennes ne relatent pas ces faits sur lesquels Muratori lui-même ne jette aucun jour, mais qu'il ne dément pas.

Quant à la rébellion, elle fut suscitée par un homme comblé des faveurs de Louis. Ce personnage, du nom d'*Hubert*, oublieux des bienfaits reçus, traître à son devoir, et profitant des embarras suscités à Louis par les Esclavons, avait fait alliance avec les Bourguignons contre l'empereur. Louis envoie contre cette ligue *Conrad* qui, à la tête de bonnes troupes, répond à la confiance de son maître. Une bataille s'engage; elle est terrible, sanglante, disputée; mais Hubert est tué au fort de l'action; ses troupes déconcertées lâchent pied : le désordre se met dans les rangs des rebelles dont les impériaux font un grand carnage (2).

Ainsi, tandis que tous les monarques autour de lui voyaient leur puissance décroître, Louis II affermissait la sienne, soit par la gloire de ses armes, malgré quelques insuccès contre les Sarrasins, soit par les nouveaux titres qu'il ac-

(1) *Plurima bella strenuissima gessit* (860) *adversùs Sclavorum gentem.* ANN. FRANÇ., METENSES.
(2) MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 860.

quérait chaque jour à la gratitude et à l'affection non seulement de ses sujets lombards, mais encore de toute l'Italie.

Mais quel orage impétueux, inattendu s'élève sur Rome? Pourquoi l'empereur Louis, revenant du royaume de Naples, après une expédition infructueuse contre les Sarrasins, tourne-t-il tout à coup ses armes contre le Saint-Siége? Ses troupes commettent les plus graves excès : le sang coule. Rome elle-même est menacée de pillage et de destruction par celui qui s'en est constamment montré le zélé défenseur !

La cause de cette colère subite de Louis II faisait alors grand bruit et grand scandale dans le monde. Elle préparait à la papauté un grand triomphe, celui de voir un roi, descendant de Charlemagne, venir humblement, à trois cents lieues de la capitale de ses États, plaider devant le chef de l'Église de Rome, pour conjurer les foudres que le Vatican brandissait sur sa royale tête. Ce roi, c'était Lothaire, fils de l'empereur de ce nom et frère de Louis II.

De bizarres complications ont rendu fameuse cette aventure dont Lothaire est le triste héros. A cet intéressant épisode nous rattacherons plus

(1) GIULINI. — MURATORI, anno 863.

tard, les noms retentissans de Berthe, d'Her-mengarde et du roi Hugues.

Lothaire, roi de Lorraine, avait épousé Theut-berge, fille du comte Boson. Dégoûté de cett princesse après une année de mariage, et aveu-glé par le frénétique amour que lui inspir Waldrade, sa concubine, jeune et belle femme au cœur faible et tendre, à l'âme ardente e passionnée, il répudie Theutberge qu'il ose ac-cuser d'inceste avec son frère. La malheureus reine est d'abord *justifiée* par l'épreuve de l'ea bouillante; bientôt, poussée à bout par les me-naces, les mauvais traitemens et la crainte d la mort, elle s'avoue coupable... mais elle n l'était pas, la pauvre femme! Son aveu ne f t que ce cri mensonger de la douleur et du dé-sespoir qu'arrache la torture. Le mariage d Lothaire est dissous par un concile de huit év-ques tenu à Aix-la-Chapelle. On renferme l'in-fortunée Theutberge dans un cloître, et Lothai épouse Waldrade.

Theutberge parvient à s'échapper de sa priso , elle cherche un refuge à la cour de Charles-le-Chauve et implore le secours du souverain pon-tife.

La loi romaine, qui permettait le divorce, et qui s'était long-temps maintenue après Consta

tion, faiblissait sous la loi de l'Église qui veut, et a du reste raison de vouloir, que le mariage soit considéré, non seulement comme le plus important des contrats civils, mais encore comme un lien sacramentel et indissoluble. Mais la menace, la coercition dussent-elles servir au triomphe de sa volonté et du bon droit, sont de dangereux moyens pour l'Église, car elles ne font qu'enfanter trop souvent le bruit et le scandale. Charlemagne, à l'exemple de plusieurs rois de la première race, avait répudié sa femme pour en épouser une autre. Rome s'en était émue peut-être, mais le pape Étienne n'avait osé hasarder aucune censure. Les temps étaient changés. Depuis près d'un demi-siècle, Charlemagne était descendu du trône dans la tombe, et Rome avait pour pape Nicolas Ier (1). L'impérieux pontife enjoint aux évêques de Gaule et de Germanie de se rendre immédiatement à Metz, d'y citer Lothaire en présence de deux légats de Rome, et, après l'avoir entendu, de prononcer un jugement canonique. Le concile de Metz et les légats du pape eux-mêmes, gagnés par les larges-

(1) Il est juste toutefois de reconnaître que plusieurs historiens accusent Adrien d'avoir non seulement approuvé le divorce de Charlemagne, mais de l'avoir conseillé, en haine des princes lombards.

monarque résiste aux remontrances et aux prières du pape : il veut une réparation de ce qu'il appelle les torts du Saint-Siége à l'égard de tous les rois outragés dans la personne de Lothaire.

Sur ces entrefaites, un des familiers de l'empereur, qui avait brisé la bannière de sainte Hélène, est frappé de mort subite (1); le monarque lui-même tombe malade, une crainte superstitieuse le saisit; l'impératrice, gagnée par les présens et les secrètes sollicitations du pape, profite des terreurs qui assiègent l'imagination de Louis pour lui faire abandonner une entreprise que paraît condamner le ciel; l'empereur se retire et retourne en Lombardie avec ses troupes, après avoir donné sa sanction à la conduite de Nicolas. Les archevêques de Cologne et de Trèves s'enfuient courbés sous le poids de l'excommunication. Quelques années plus tard on verra le fougueux Gonthier venir au Mont-Cassin se jeter aux genoux du pape Adrien, successeur de Nicolas, et s'écrier : « Je déclare » devant Dieu et devant les saints, à vous, mon» seigneur Adrien, souverain pontife, aux évê» ques qui vous sont soumis, et à toute l'assem» blée, que je supporte humblement la sentence

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 56.

» de déposition donnée canoniquement contre
» moi par le pape Nicolas. »

Nicolas, devenu plus impérieux après avoir apaisé l'empereur et l'avoir fait adhérer à ses actes, excommunie la seconde femme de Lothaire et ordonne à ce prince de reprendre Theutberge qui s'est rendue à Rome pour plaider elle-même sa cause. Vainement Lothaire s'humilie jusqu'à offrir de venir se justifier en personne; le pape veut avant tout que Waldrade soit chassée. Le roi de Lorraine hésite : un légat de Rome le menace d'une prompte excommunication s'il persiste dans la désobéissance. Le prince, intimidé, se soumet; il rappelle Theutberge et consent à ce que le légat emmène Waldrade à Rome pour implorer le pardon du saint père. Mais arrivée à Pavie et réclamée avec instances par son royal amant, Waldrade ne se sent pas la force de poursuivre la route, elle échappe au légat et court reprendre à la cour de Lothaire la place de reine et de maîtresse (1).

Theutberge, accablée par ce nouveau malheur, et sous le poids de la persécution, demanda elle-même la permission de se séparer de Lothaire : prétextant une infirmité, elle sup-

(1) Giulini.

plia le pape de prononcer la nullité de son mariage et la légitimité de celui de Waldrade. Le pape fut inflexible : Rome devait plus tard sortir victorieuse de cet étrange conflit.

Ce désordre n'était pas le seul dont la cour de Lorraine donnât en ce moment le triste spectacle... Beaudoin, depuis comte de Flandre, avait outragé la royale famille de France en enlevant Judith, fille de Charles-le-Chauve. Lothaire, comme pour étayer les désordres de sa propre vie, sur le scandale de la vie des autres, offrit au ravisseur et à sa complice un refuge auprès de lui, contre le trop juste ressentiment du roi de France.

Mais voici un autre scandale encore :

Boson, comte d'une partie de la Bourgogne, Boson, père de Theutberge, avait épousé en secondes noces Engeltrude, fille de Malfride, comte italien. Cette jeune femme quitte son époux et s'enfuit avec un amant. Où son libertinage effronté trouve-t-il un asile? en Lorraine, à cette même cour d'où la fille de son mari est outrageusement exilée, et où règne en souveraine la rivale de Theutberge.

Le comte Boson, après avoir vainement tout tenté pour rappeler auprès de lui son épouse fugitive, a recours à l'autorité du pape. Nicolas,

ainsi que ce pontife le raconte lui-même dans sa cinquante-huitième lettre, ordonne qu'un synode se rassemble à Milan et que l'épouse coupable y soit citée. *Tadon* était à cette époque archevêque de Milan; les évêques ses suffragans se réunissent sous sa présidence, mais Engeltrude ne comparaît pas devant cette redoutable assemblée, et une sentence d'excommunication est prononcée contre elle.

Le pape présidait, dans le même temps, le concile de Rome qui cassait les conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle. La sentence du synode de Milan est solennellement approuvée par le concile de Rome qui loue la conduite de l'archevêque Tadon (1).

Engeltrude, qu'encouragent dans ses déportemens les conseils et l'exemple de Judith et de Waldrade, brave l'excommunication fulminée contre elle.

Arsène (2), évêque d'Orta, était alors légat de pape auprès de Lothaire. Le pieux prélat met en œuvre toutes les inspirations de son zèle

(1) Giulini trouve dans cette circonstance une nouvelle preuve de la fausseté de l'assertion de quelques écrivains, qui prétendent qu'à cette époque, un schisme scandaleux séparait la métropole de Milan de l'Eglise de Rome.

(2) GIULINI, lib. V.

apostolique pour ramener au bercail la brebis égarée qu'il trouve moins intraitable que ses deux compagnes, et obtient enfin de la pauvre pécheresse, à force de prières et de paternelles exhortations, la promesse d'un retour dans la bonne voie. Comme Waldrade, Engeltrude s'achemine toute repentante vers Rome; mais bientôt aussi, comme Waldrade, trop faible pour un tel sacrifice, elle revient sur ses pas et retombe dans sa faute plus passionnée que jamais (1).

Engeltrude ne pouvait rencontrer de protecteur plus indulgent que Lothaire; c'est auprès de ce prince qu'elle vient chercher un nouvel asile. Le père de Theutberge, l'époux d'Engeltrude, porte encore ses doléances à Rome; mais les voix menaçantes du Vatican se perdent à travers les bruyantes orgies de la cour de Lorraine.

Boson, confus, désespéré, implore l'intervention de l'empereur Louis... Des pensées d'une trop grave importance préoccupaient alors l'esprit de ce monarque... Force fut donc au père, à l'époux désolé, de dévorer ce double outrage impuni.

(1) GIULINI. — MURATORI, ann. 865.

CHAPITRE III.

rtout l'Italie se bastionne pour s'abriter et se défendre contre es Maures. — La féodalité en tire profit. — Combat désastreux our les chrétiens sous Bari. — Nouvelle expédition de Louis II. — Défection des Capouans. — L'empereur marche contre Caoue et châtie cette ville. — Fâcheuse temporisation. — Bari a le emps d'augmenter ses moyens de défense. — Défaite de l'arnée impériale. — Noble attitude de Louis II dans ce revers. — Iort du pape Nicolas. — Sous ce pontife, l'Eglise accroît son inuence. — Schisme de Photius. — Energie déployée par Nicoas Ier contre ce fléau de l'Église. — Recherche de saintes reliques. — Etrange proposition de l'archevêque de Milan. — La sagesse de Icolas Ier la repousse et la condamne.

— *De* 865 *à* 867 —

L'insolence et les rapines des Sarrasins, enrdis par l'insuccès de quelques entreprises de mpereur Louis, allaient toujours croissant ns le pays de Naples.

Nous avons vu que les Lombards, au moment l'expédition de Charlemagne, s'étaient emrés de presque toute l'Italie, à l'exception de xarchat de Ravenne, du duché de Rome et la plus grande partie des provinces, connues jourd'hui sous le nom de royaume de Naples.

Les Grecs n'avaient conservé quelque autorité

que sur les contrées que n'avaient pas soumises les Lombards. Nous avons vu Rome, plus tard, échapper à la cour du Bosphore.

Charlemagne, ayant mis fin à la puissance des Lombards, ne songea pas à attaquer le duché de Naples et les autres places que les Grecs possédaient encore de ce côté. Bénévent avait même, sous ce conquérant et ses successeurs, conservé pour duc un Lombard.

Ce duc, tributaire des empereurs d'Occident, mais tributaire indocile parce qu'il était fort, aspirait à augmenter sa puissance de toutes les possessions de Naples. Le prince Sicon [illegible] avait été jusqu'à faire payer tribut, en 818, à ce royaume soumis aux faibles empereurs d'Orient.

Bénévent serait infailliblement devenu maître de Naples même, sans les divisions qui s'élevèrent entre les ducs les plus puissans d'Italie, surtout sans la fatale querelle d'Adelchis et de Sigenulfe. Nous avons vu, depuis cette double faute, Rome et Naples désolées constamment par les incursions des barbares.

Nous avons admiré l'héroïsme de Louis II.

Nous avons vu l'empereur Louis, à défaut des empereurs d'Orient, voler plus d'une fois au secours de provinces que Constantinople au-

rait dû secourir, puisqu'elle s'obstinait à s'en dire la maîtresse.

Nous avons vu l'Italie toute entière se bastionner, élever des tours, créneler ses murs autour des couvens, des châteaux, des grandes (1) et des petites villes : les villages les moins populeux eurent leurs murailles de défense.

Ce fut à cette époque que les populations disséminées des campagnes, livrées à la brutalité, à la barbarie des envahisseurs, cherchèrent un refuge au pied des murs menaçans élevés par les comtes, par les seigneurs. Groupées autour de ces forteresses protectrices à l'approche du péril, abritées derrière ces puissans retranchemens et réunies en famille dans ces tutélaires retraites quand éclatait l'orage, elles donnèrent aux grands un nouveau prestige, et le géant de la féodalité fit un pas immense en avant.

Les Maures, profitant de la maladie qui, en 864, avait ramené l'empereur de Rome dans la Lombardie, reparurent l'année suivante dans le Bénévent, plus terribles que jamais. Maielporto et Guandelperto, *gastaldi* ou gouverneurs, l'un de *Télèze*, l'autre de *Boiano*,

(1) Giulini fait la remarque que le faubourg des villes, jusqu'alors appelé *Suburbia*, prit en Italie le nom de *Sobborgo* depuis les fortifications.

dans le duché de Bénévent, aidés par Lamberto duc de Spoletti, et Ghérardo, comte de Marsi dont ils avaient imploré le secours, attaquèren les Maures sur la route de Bari où ces brigand retournaient chargés de trésors et de dépouilles mais l'ennemi reçut le choc avec une vigueu telle qu'elle ébranla les troupes coalisées e changea leur attaque en complète déroute : l champ de bataille fut jonché de cadavres; u grand nombre de chrétiens furent traînés e captivité. Les deux gastaldi et le comte Ghé-rardo trouvèrent un trépas glorieux dans cette sanglante lutte (1).

L'épouvante gagna toute la Péninsule au réci de ce nouveau désastre : de toutes parts on in-voqua l'assistance du roi de Lombardie, en sa qualité d'empereur et de protecteur du premier pontife des chrétiens. Le mal était immense, le danger pressant; les progrès des Sarrasins devenaient alarmans pour le nord même de l'Italie; Louis II résolut d'employer toutes ses forces contre ces redoutables envahisseurs. Il publie l'édit remarquable (2) dont nous avons

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 865.
(2) BALUTIUS, *Capit. reg. Fr.*, T, II, p. 359. — PERE-GRINUS, *Princip. Longob.* — MURAT., *Rer. Ital.*, T. II, part. II.

eu l'occasion déjà de rappeler les dispositions principales.

Par cet édit, l'empereur règle les cas et les moyens d'exemption pour le service militaire; le nombre d'hommes propres à la guerre que les comtes et les gastaldi peuvent retenir pour leur service personnel; il prescrit aux abbés et abbesses d'envoyer tous leurs vassaux à l'armée. Quant aux évêques, le décret impérial ne leur prescrit rien, habitués qu'ils sont pour la plupart, malgré les défenses plusieurs fois publiées par les divers empereurs depuis Charlemagne, à prendre eux-mêmes les armes, à marcher à la tête de leurs vassaux et à affronter le péril des batailles; au surplus, dans cette occasion, c'est la cause de la chrétienté qui se trouve engagée: c'est presque une guerre sainte, c'est un avant-coureur des croisades.

A la veille d'une aussi importante expédition qu'il veut mener à terme, et qui, conséquemment, peut long-temps l'occuper loin de la Lombardie, Louis II pourvoit, par le même édit, aux soins de l'administration de ses États pendant son absence. Il nomme trois délégués impériaux. Les contrées situées entre le *Tésin* et le *Pô* sont confiées à Eriulfe; celles comprises entre le *Tésin* et l'*Adda* à Eremberto; et les pays

entre l'*Adda* et l'*Adige* à Landerberto. Ces a
ministrateurs sont chargés de pourvoir aux pı
paratifs de la guerre, et de veiller surtout à
levée de l'armée..... L'empereur désigne po
point de rassemblement, au mois de mars
l'année 866, la route de Ravennes.

Louis, accompagné de l'impératrice, pénètı
au mois de juin, dans le duché de Bénévent
la tête de sa nombreuse armée. Il visite le m
nastère du Mont-Cassin, où il est reçu avec u
grande magnificence; et il confirme tous l
priviléges que ce pieux établissement a obten
de ses prédécesseurs.

L'évêque Landolfe vient y rejoindre le mona
que avec les Capouans dont il est le seigneur. O
se souvient que Capoue, lors de la dernière exp
dition de l'empereur, avait manqué de parol
en ne lui envoyant pas les renforts qu'elle s'
tait engagé à fournir. Louis II dissimule s
juste ressentiment et fait un accueil bienvei
lant à Landolfe; mais ne voilà-t-il pas qu'
moment où Louis II se dispose à une attaq
décisive contre les Maures, les soldats de C
poue, soit malgré leur seigneur, soit sous
secrète inspiration (ce qui est plus probable
désertent tous, les uns après les autres, les dr
peaux de l'armée chrétienne.

Landolfe reste seul au camp impérial (1). Cette lâche défection indigne et irrite l'empereur : toute l'armée s'en émeut et demande à marcher contre les traîtres. Cet incident change malheureusement le plan de campagne de Louis II, à qui il importe maintenant, avant d'attaquer l'ennemi, de s'assurer de ses derrières, de tenir en respect des alliés plus que douteux et de les mettre hors d'état de lui nuire. L'empereur dirige son armée vers Capoue, malgré les prières et les remontrances de Landolfe, dont la sincérité lui semble avec raison par trop suspecte.

Le siége de cette place dure trois mois; enfin les Capouans, réduits à merci, subissent la loi du vainqueur. Louis charge Lamberto, duc de Spoletti, d'en finir avec cette ville coupable qu'il dédaigne de visiter. Lamberto y pénètre avec une partie de l'armée, et la traite en pays conquis. Ce fait d'armes, qui absorbe un temps précieux pour l'empereur, termine la campagne de l'année.

Louis, que la saison des froids a surpris occupé à cette malencontreuse expédition, prend ses quartiers d'hiver dans les pays qui avoisinent le théâtre des prochaines hostilités. Il re-

(1) ERCHEMP., *Hist.*, cap. XXXII. — MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 61.

çoit comme souverain, pendant ce fatal repos, les hommages des ducs de Salerne et de Bénévent (1), qui l'accueillent avec une grande pompe dans leurs capitales.

L'année suivante, l'armée chrétienne est réunie à *Lucera* (2) en Pouille, et se dirige menaçante contre la ville de Bari qu'occupent les Sarrasins. Les partis arabes qu'elle rencontre sur sa route sont battus, culbutés, refoulés vers la place. Ces avantages partiels animent l'ardeur des soldats de Louis qui en augurent bien pour l'issue définitive de la campagne; mais Bari, pendant que Capoue et les rigueurs de l'hiver suspendaient l'agression de l'empereur, Bari avait vu s'accroître ses moyens de défense. Les chrétiens l'attaquent avec vigueur, une égale vigueur les repousse : ils reviennent à la charge plus impétueux, plus affamés de victoire; la fortune trahit leurs efforts; leurs premiers succès se changent en revers : les Musulmans, d'assiégés deviennent agresseurs : secondés dans la ville, secourus du dehors, ils fondent avec une fureur nouvelle sur l'armée de Louis qu'ils entourent,

(1) Dès l'année 853, *Adelchis* avait remplacé, comme duc de Bénévent, son frère *Radelchis*. MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, année 854, p. 40.

(2) Ou *Nocera*, année 867.

qu'ils pressent de toutes parts avec leurs assauts et leurs *caracols. Alertes et légers, ils y vont*, comme leurs ancêtres à la bataille de Tours, *avec une merveilleuse agilité* (1); mais plus heureux que leurs devanciers sur les bords de la Loire, ils semblent vouloir prendre une sanglante revanche contre un descendant de Charles-Martel. Montés sur de rapides chevaux que fatiguent peu leurs fameux hoquetons rembourrés et piqués, armés de flèches et de leurs *zagayas*, ils lassent, ils enfoncent, ils écrasent par leur nombre et la vivacité de leurs attaques, les gros bataillons lombards couverts de boucliers, de pointes, de javelots, et les mettent en complète déroute. Le désordre de l'armée impériale est au comble : elle fuit, laissant partout la terre jonchée de cadavres, de boucliers, d'armes de tous genres et de fourgons.

Louis, qui sait qu'à l'exemple de Roncevaux un échec peut devenir encore une occasion de gloire, se montre calme et ferme au milieu de ce désastre : il cherche à rallier son armée, et il en conduit les débris jusqu'à Bénévent (2), après avoir tenu noblement tête aux attaques d'un infatigable ennemi qui le presse sur ses

(1) MEZERAY.
(2) GIULINI, T. Ier, lib. V.

flancs et sur ses derrières, qui cherche même à le devancer pour lui couper toute retraite et l'envelopper, espérant ajouter une tête d'empereur aux sanglans trophées de sa victoire.

Loin de se laisser abattre par ce rude échec, Louis ne songe qu'à le réparer. L'œil fixé sur les remparts de Bari, il appelle à lui de nouvelles troupes, demande des secours à son frère de Lorraine qui se hâte de lever une armée pour répondre à son appel (1).

L'empereur, par l'exemple de sa propre énergie, relève le moral de ses soldats, fait passer dans leurs âmes son ardent besoin de venger l'affront de la défaite, et attend impatiemment à Bénévent que l'arrivée des renforts demandés le mette en mesure de marcher encore sur cette place contre laquelle ses premières tentatives ont si cruellement échoué.

Le pape Nicolas Ier ne survécut que quelques jours à l'annonce du désastre éprouvé par l'empereur : on croit que la défaite de l'armée chrétienne hâta la mort de ce pontife (2). Il fut longtemps regretté à Rome où sa charité envers les malheureux fut aussi grande que sa bonté pour les gens de bien et son inébranlable sévérité à

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 65.
(2) GIULINI, T. Ier, lib. V. Il mourut le 13 nov. 867.

l'égard de ce qu'il appelait les *méchans* (1). Le monde chrétien le regarda comme placé par la Providence pour opposer une puissante digue aux désordres du schisme et de l'hérésie. Habile à saisir toute occasion d'agrandir le pouvoir pontifical, il profita des scandales de la cour de Lothaire pour abaisser les rois au profit de l'autorité du Saint-Siége. Son zèle pour la répression de ces scandales fut poussé au delà des bornes naturelles de la puissance des papes ; mais les monarques laissaient faire. Si quelquefois ils se lassaient de courber leur front couronné devant la mitre épiscopale, ce n'était qu'un passager éclair de leur orgueil froissé que le Vatican ou les simples évêques effaçaient aussitôt par l'éclat de leurs foudres ; le sceptre des rois ployait au moindre choc du bâton pastoral. Que ne devait dès lors tenter le chef des princes de l'Église, le pontife suprême qui jugeait et déposait les évêques, surtout quand celui qui portait la tiare à la triple couronne s'appelait Nicolas Ier ?

L'aventure de Lothaire, par l'attitude impérieuse qu'y sut prendre le pape Nicolas, prépara les malheurs si connus, pour des causes à peu

(1) *Hist. de l'Egl.*, B.-B., T. V.

près semblables, de Robert, de Philippe I[er] et de Philippe-Auguste.

Mais la plus grande affaire de l'Église à cette époque, celle où Nicolas avait eu à déployer une énergie plus juste et plus légitime, une affaire où il acquit un de ses plus beaux titres de gloire, et qui, encore de nos jours, a son retentissement et ses fâcheuses conséquences, ce fut le schisme de Photius, cette triste origine de la séparation religieuse des Grecs et des Latins.

Saint Ignace, un des fils *mutilés* de l'empereur *Michel Curopalate*, occupait le siége patriarcal de Constantinople, quand *Michel III* étant parvenu en âge, priva de toute autorité par les conseils de *Bardas*, *Théodora*, sa mère veuve de *Théophile*. La chaire des patriarches à Constantinople était, ainsi que le trône d'Orient, sujette à des révolutions fréquentes. Il vin à l'esprit de Photius de s'emparer de cette haut dignité, de l'élever au dessus de la puissance des papes romains, et de dominer ainsi le monde en se faisant plus grand que le dominateur des évêques et des rois.

Personne plus que Photius n'était fait pou concevoir et réaliser ce hardi projet. Illustre pa sa naissance et par l'alliance de sa maison ave les empereurs; déjà puissant comme gran

écuyer et premier secrétaire d'État, possédant de grandes richesses, homme d'une science universelle, d'une éloquence entraînante et persuasive, d'un esprit souple et artificieux, et d'un génie aussi vaste qu'entreprenant, tel était l'ambitieux qui convoitait en silence la chaire dignement occupée par le vertueux Ignace.

Une occasion se présente.... Bardas, abandonné aux passions les plus dissolues, chasse sa femme pour vivre publiquement avec une concubine, et, dans cet état de scandale, se présente un jour de solennité pour participer à la communion : le patriarche Ignace la lui refuse. Déjà, une première fois, le saint homme avait bravé la colère de Bardas et de Michel, en refusant de couper les cheveux et de donner l'habit monastique à l'impératrice Théodora et à ses filles. La nouvelle résistance d'Ignace met le comble à la fureur de Bardas. Photius profite de cette irritation qu'il excite sourdement; il gagne Bardas par sa soumission et ses promesses; les évêques sont gagnés à leur tour; on expulse Ignace, on le relègue dans l'île de Térébinthe sans pouvoir obtenir un acte de renonciation à son siége, et on lui donne Photius pour successeur. Un laïque, qui n'a encore connu que la guerre et les intrigues politiques, devient

tout à coup patriarche. Le premier jour, on l fait *moine* (1); le second jour, *lecteur;* le troi sième, *sous-diacre;* le quatrième, *diacre;* le cin quième jour, *prêtre;* puis enfin, PATRIARCHE l jour de Noël de l'année 858.

Le pape Nicolas, malgré les protestation perfides de l'intrus, et une ambassade de quatr évêques que lui envoie l'empereur d'Orient prend le parti d'Ignace et excommunie Photius l'accusant des violences exercées contre le vra patriarche, et lui reprochant d'avoir franch avec une insolite rapidité tous les degrés de l hiérarchie ecclésiastique. Photius répond qu saint Ambroise, gouverneur de Milan et à pein chrétien (2), est arrivé avec plus de rapidité d la position d'un simple laïque à la dignité d'é vêque; il proteste qu'on lui a fait violence

(1) Les moines étaient alors regardés comme faisant pa tie de la hiérarchie.

(2) « En 374, *Auxence*, évêque de Milan, *arien* d'op »nion, venait de mourir; on s'était réuni dans la cathédra » pour élire son successeur. Le peuple, le clergé, les év » ques de la province, tous étaient là, et tous très animé » Les deux partis, les *orthodoxes* et les *ariens*, voulaie » chacun nommer l'évêque. Le tumulte aboutit à un déso » dre violent. Un gouverneur venait d'arriver à Milan a »nom de l'empereur : c'était un jeune homme; il s'appela » *Ambroise*. Informé du tumulte, il se rendit dans l'égli »pour le faire cesser; ses paroles, son air plurent au peu » ple. Il avait bonne renommée; une voix s'élève du milie » de l'église, la voix d'un enfant : selon la tradition, ell

lui-même en le chargeant du fardeau de l'épiscopat. Il excommunie le pape à son tour ; le déclare déposé, et proclame hérétiques les évêques de la communion des pontifes de Rome ; il prend le titre de patriarche œcuménique, prétendant que, du moment où les empereurs ont passé de l'Italie dans la Grèce, la primauté de de l'Église a aussi passé de l'ancienne Rome à la nouvelle (1) ; source première, source intarissable d'illusions et d'erreurs pour les Grecs, et principe de la défection qui les sépare encore de l'Église de Rome : *Église ignorante*, écrivait Photius, *Eglise hérétique qui a l'impiété d'ajouter des paroles au sacré symbole, qui ose dire que le Saint-Esprit procède non seulement du Père, mais encore du Fils!* Les autres sujets d'anathème étaient que les Latins se servaient alors de pain non levé pour l'eucharistie, qu'ils prescrivaient le jeûne le samedi, qu'ils mangeaient des œufs en carême, et, nouveaux *manichéens*, qu'ils condamnaient le mariage par le célibat des prêtres ; enfin, que leurs prêtres

» s'écrie : *Il faut nommer Ambroise évêque* ! Et séance te-» nante, Ambroise fut élevé à l'épiscopat ; il est devenu *saint* » *Ambroise*. * » *Hist. de la civ. en France*, GUIZOT, 1er vol., 11e leç., p. 89.

(1) *Hist. de l'Egl.*, B.-B., T. V.

* Saint Ambroise était gaulois. Il est né à Trèves, vers l'an 340.

ne se faisaient point raser la barbe. Étranges raisons, s'écrie un historien (1), pour brouiller l'Orient avec l'Occident!

Photius, dans ses vues hardies, osa penser à séparer du pape les évêques des régions soumises à la domination française. L'audacieux Gonthier, archevêque de Cologne, que sa conduite dans les désordres de la cour de Lorraine avait, comme nous l'avons vu, fait déposer de son siége par le souverain pontife; Gonthier, frère de Waldrade, répondit à l'appel de l'intrus, se montra disposé à traiter avec le schisme de Constantinople, et publia un outrageant libelle contre le pape.

C'est armé de cet odieux manifeste, que l'archevêque de Cologne vint au camp de Louis II, faire le récit à l'empereur de toutes les angoisses de Lothaire. Déjà, pour gagner Louis II, l'artificieux Photius lui avait donné, dans un concile récent, le titre d'empereur, que la jalouse cour de Constantinople refusait aux descendans de Charlemagne; l'impératrice y avait été traitée d'*auguste* et de *nouvelle Pulchérie*. Angilberge reçut du patriarche de riches présens et des lettres pleines d'adulation, dans lesquelles son

(1) VOLTAIRE, *Hist. génér.*

a suppliait d'user de son influence sur l'esprit le son époux pour faire chasser de Rome le pape Nicolas.

Nous avons vu Louis II fondre sur Rome, sans doute moins ému par les instances de Photius que poussé par le désir de venger les affronts le son frère et de soutenir la dignité royale. Nous l'avons vu arrêté par une maladie subite et prendre cet incident pour une menace du ciel. Nous avons vu le pontife, autant par sa haute prudence que par l'effet des appréhensions subites qui avaient saisi l'empereur, échapper au danger qui le menaçait. C'est au milieu de toutes ces traverses, et en déployant toujours la même énergie que Nicolas Ier parvint au terme d'une carrière dont le souvenir n'est pas un des moins glorieux monumens de l'histoire de l'Église romaine. Sa fermeté ne put abattre immédiatement Photius, mais elle prépara la chute de cet orgueilleux schismatique.

Giulini parle, dans son *Histoire de Milan*, de deux instructions données par le pape Nicolas Ier. Nous en ferons également mention pour ajouter quelques traits de plus au tableau des mœurs et des coutumes de l'époque qui nous occupe.

L'archevêque de Milan, *Tadone*, avait consulté le pape Nicolas sur la conduite à tenir à l'égard

de ceux qui, ayant maltraité des prêtres, n'étaient condamnés par les juges à aucun châtiment. Le pape répondit qu'il fallait jusqu'à trois fois les exhorter à changer de vie, et, s'ils persistaient dans leurs excès et leur inconduite, les frapper d'excommunication.

Le second fait est rapporté par l'auteur milanais, qui l'a emprunté au père Mabillon (1).

Nous ferons précéder ce récit par quelques détails qui nous paraissent dignes d'intérêt.

Les persécutions éprouvées par les orthodoxes en Orient, sous les empereurs iconoclastes, et par les chrétiens en Espagne, sous Abdérame et son fils Mahomet, avaient fait beaucoup de victimes. La fureur de la persécution d'une part, et l'ardeur pour le martyre du côté des chrétiens, avaient été poussées dans le royaume de Cordoue, au point que bourreaux et suppliciés semblaient avoir pris à tâche de lasser réciproquement leur constance. *Ferreras* (2) parle, d'après le récit d'*Aimoin*, de deux saintes filles martyrisées dans cette ville, et dont les noms sont

(1) MABILL., *Opera posthuma*, T. Ier, § XXI, p. 247 — Opusci de sanctis ignotis.

(2) *Hist. génér. d'Esp.*, T. II, siècl. IXe, ann. 864, p. 631 — AIMOIN, *de la Translat. des reliq. de saint Vincent*, liv. Ier et IIe.

restés ignorés des Espagnols. « L'aînée de ces
» deux sœurs, » dit Ferreras, « craignant que la
» cadette ne tombât en faiblesse, lorsqu'elle la
» verrait expirer, lui offrit de lui céder la gloire
» de mourir la première pour Jésus-Christ; mais
» celle-ci lui fit réponse qu'il ne lui convenait
» pas de précéder dans le triomphe sa maî-
» tresse dans la vie chrétienne. Ces deux jeu-
» nes filles furent décolées et allèrent dans le
» ciel jouir de la félicité éternelle. »

Ferreras ajoute que, parmi ces milliers de victimes dont le sang coula pour avoir confessé la religion du Christ, il en est dont le zèle à courir au devant des tourmens, bien que glorifié plus tard par la canonisation, ne fut pas toujours exempt de quelque blâme.

A la soif du martyre, succéda ou plutôt vint se joindre (car les persécutions n'étaient pas encore à leur terme) une avidité générale d'enrichir les églises et les monastères des dépouilles mutilées des saintes victimes pour les exposer à la vénération des fidèles. De toutes parts on vit de pieux pèlerins se mettre en quête de ces restes précieux, et visiter les régions les plus lointaines où avait coulé le sang des confesseurs de la foi. *Andalde* partit en 855 du monastère de *Conque* en Aquitaine, et passa en Espagne

pour chercher les reliques du martyr *saint Vincent* (1). Trois ans plus tard, deux moines du monastère de *Saint-Germain*, *Osnard* et *Olivard* rapportèrent, d'Espagne en France, les relique vraies ou supposées de *saint Grégoire*, de *sain Aurelius* et de *sainte Nathalie* (2). Que d'innocentes ruses, que de pieux mensonges furent em ployés dans ces excursions secrètes, où souven l'enlèvement de restes vénérés n'était rien moin qu'un rapt et un larcin !!

Chaque monastère, chaque église voulut avo ses reliques : la fraude vint bientôt en aide cette ardeur toujours croissante, et l'on vit d hommes, haut placés dans la hiérarchie eccl siastique, ne pas dédaigner de recourir à d puériles supercheries, à d'indignes expédie pour satisfaire cette sainte soif de reliques q s'était emparée de la chrétienté.

Ceci nous ramène au récit du père Mabillo

Selon cet écrivain, l'archevêque de Mila *Tadone*, pendant que cette fièvre générale ét à son paroxysme en Lombardie, avait écrit a pape Nicolas, pour l'informer qu'il n'existait da une certaine ville de son diocèse que peu de cor

(1) FERRERAS, T. II, part. IV, siècle IX, p. 611 et su

(2) *Ibidem*, p. 616 et suiv.

de saints reconnus comme tels. « Au surplus, » ajoutait le pieux prélat, cette ville possède » plusieurs corps *sans nom* à la vérité, mais dont » la complète conservation semblerait un puis- » sant indice de sainteté. » L'archevêque se proposait de donner à ces cadavres les noms des saints les plus en honneur dans la localité, et de les exposer à la vénération publique après avoir prescrit des oraisons et des jeûnes. Le prélat attendait toutefois, pour accomplir son étrange dessein, d'y être autorisé par le souverain pontife. Le sage Nicolas répondit par un refus formel d'autoriser cette scandaleuse comédie, et par une réprimande sévère au métropolitain de Milan.

La folie est de toutes les époques : heureusement, à toutes les époques aussi, marche non loin d'elle le bon sens pour en réprimer les trop grands écarts.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ABLE DES SOMMAIRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

LIVRE II. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

Sciences et arts. — Ecrivains. — Alcuin. — Saint Jean Damasc — Raban. — Félix d'Urgel. — Claude de Turin. — Saint Agob — Dungal. Etienne. — Théophilacte. — Jonas. — Saint Pau — Théodulfe. — Odelbert. — Hincmar. — Loup de Ferrière Paul Diacre. — Smaragde. — Anségise. — Eginhard — Anast — Florus. — Saint Addon. — Saint Aldric. — Liuthprand. — I dolfe. — Le panégyriste de Bérenger. — Rosweda. — Charle gne. — Alfred-le-Grand. — Etablissement d'écoles diverse Abandon des sciences exactes. — Architecture. — Peintur Médecine. — Langue et idiome — Commerce. — Orgues. — Ch d'église. — Rit romain. — Rit ambroisien. — Costume. — M naie. — Poids et mesures. — Succès infaillible de notre syst métrique.

LIVRE III. — CHAPITRE Ier.

Rapprochemens historiques. — Charles Ier. — Louis XVI. — 18 1830. — Fautes de Louis-le-*Débonnaire*. — Sujets de plainte de thaire contre l'empereur. — Premiers fermens de sédition Le comte Bernard. — La révolte éclate. — On dépose l'emper — Judith est forcée à prendre le voile. — Lothaire fait reg ter l'empereur déchu. — Le moine Gondebaud. — Scène Nimègue. — Louis ressaisit l'autorité. — Nouvelle prise d'arm — Le pape Grégoire dans les deux camps. — Défection dans troupes impériales. — Seconde déposition de Louis. — Part de l'empire entre ses enfans. — Repentir de Walla.

CHAPITRE II.

Complot de Compiègne. — Assemblée de Soissons. — Pénite publique imposée à Louis-le-Débonnaire. — Barbarie de Loth envers le vieil empereur. — Louis recouvre le pouvoir supré — Repentir de Lothaire. — Sa rigueur envers ses complice Entrevue de Lothaire et d'Angilberto. — Puissance des arch ques de Milan. — Mission d'Angilberto auprès de l'emper Louis. — Vieille tradition sur une dent de saint Ambrois Déclaration des évêques au sujet des actes de Compiègne et Soissons. — Nouveaux torts de Lothaire. — Mort de Pepin, roi quitaine. — Partage de ses États. — Nouvelle prise d'armes co l'empereur. — Mort de Louis-le-*Débonnaire*.

CHAPITRE III.

Collision entre les fils et petits-fils de Louis-le-Débonnaire. — Bataille de *Fontenay*. — Démembrement de l'empire. — On commence à donner aux *Francs* le nom de *Français*. — Désordre et confusion dans l'État. — Les Normands et les Sarrasins. — Les Sarrasins appelés en Italie par les ducs de *Salerne* et de *Bénévent*. — Mort de Grégoire IV. — Élection de Sergius. — Empiètement de Rome sur les droits de l'empereur. — Louis II va demander satisfaction à Rome. — On revise et on confirme l'élection de Sergius. — Serment prêté à l'empereur et refusé au roi de Lombardie. — Sacre de Louis II à Rome. — Il reçoit l'hommage du duc de *Salerne*. — Révolte du comte Bernard. — Sa mort.

LIVRE IV. — CHAPITRE Ier.

Bari occupé par les Maures. — Rome est de nouveau menacée. — Le roi de Lombardie envoie des troupes pour la défendre. — Echec de l'armée chrétienne. — Heureuse diversion. — Léon IV élevé au pontificat. — Il fortifie Rome. — Héroïsme de sa défense contre les Maures. — Louis les bat complètement. — Sa sage administration en Lombardie. — Lothaire l'associe à l'empire. — Le jeune empereur arbitre entre Sigenulfe et Radelchis. — Il attaque Bari. — Magnifique charité de Léon IV. — Mort de Lothaire et de Léon IV. — Partage des États de Lothaire. — Avènement de Benoit III au trône pontifical. — Schisme d'Anastase. — Fable honteuse sur la *papesse* JEANNE.

CHAPITRE II.

Il n'est pas vraisemblable que Léon IV ait pensé à remettre l'Italie sous le joug de Constantinople. — Méfiance des empereurs d'Occident à cet égard, un moment motivée. — Plaintes de Louis II au sujet du partage de l'empire. — Cette injustice lui profite. — Affaiblissement continu de la royauté, à l'exception de celle de Louis II. — Nicolas Ier, pontife romain. — Trois fléaux fondent sur la Lombardie. — Froids rigoureux. — Guerre étrangère. — Rébellion. — Louis acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des Lombards. — Amours de Lothaire et de Waldrade. — Colère de Louis II contre Nicolas Ier. — Excès commis par ses

CHAPITRE III.

FIN DE LA TABLE DU Ier VOLUME.

HISTOIRE

LA CONQUÊTE DE LA LOMBARDIE

PAR

CHARLEMAGNE.

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Ce, RUE NEUVE-DES-BONS-E

HISTOIRE

DE LA

)UÊTE DE LA LOMBARDIE,

PAR

CHARLEMAGNE,

E DES CAUSES QUI ONT TRANSFORMÉ DANS LA HAUTE-ITALIE

DMINATION FRANÇAISE EN DOMINATION GERMANIQUE,

SOUS

OTHON-LE-GRAND,

PAR T. DE PARTOUNEAUX.

Verba utilia quæsivi.
(ECCLÉS., C. XII.)

—

TOME SECOND.

—

Paris,

-ES RENOUARD ET Ce, LIBRAIRES.

—

1842.

CHAPITRE IV.

isite de Lothaire à Louis II. — Son absolution par le pape et sa mort. — Waldrade se retire dans un couvent. — Photius est renversé. — La cour d'Orient refuse le titre d'empereur à Louis II. — Imprudent recours de ce prince au pape Adrien contre ses oncles. — *Bari* et *Canosa-Matera* tombent au pouvoir de Louis II. — L'empereur Basile en prend ombrage. — Trahison d'Adelchis. — Louis II prisonnier du duc de Bénévent. — Il recouvre la liberté. — Il est couronné à Rome comme roi de *Lorraine*. — Politique d'Adrien. — Les Maures désolent de nouveau l'Italie. — Louis II marche contre eux. — Victoire et mort du comte *Gontard*. — Autre succès des chrétiens. — Fuite et désastre des Maures. — Merveilles phénoménales de l'année 873.

— *De* 868 *à* 873. —

L'empereur, campé devant Bari dont il avait pris le siége, soutenait la guerre avec des chances tantôt heureuses, tantôt défavorables, quand reçut dans son camp la visite du roi de Lorraine, son frère, qui s'était fait précéder par renforts que lui avait demandés Louis.

Lothaire avait espéré d'abord avoir meilleure disposition du pape Adrien que de Nicolas. Il s'était hâté d'adresser au nouveau pontife, dès son avènement à la chaire de saint Pierre, des lettres pleines de respect et de soumission. Toujours plus épris de Waldrade, il y suppliait Adrien

de consentir à son divorce avec la reine, et de légitimer son mariage avec sa concubine. L'infortunée Theutberge elle-même s'était rendue à Rome pour prier le successeur de Nicolas de consentir à la rupture d'une chaîne qui lui était devenue trop pesante. Adrien, comme Nicolas, s'était montré inébranlable. Lothaire vint donc trouver l'empereur Louis dans son camp, pour arrêter l'excommunication prête à être fulminée, craignant que son oncle Charles-le-Chauve, qu'il avait outragé en accueillant sa fille fugitive et son ravisseur, ne s'armât contre lui au nom de l'Église, et ne s'emparât de son royaume de Lorraine.

Lothaire avait, par de riches présens, mis l'impératrice dans ses intérêts. D'ailleurs, Louis affectionnait son frère : la promptitude qu'avait mise le roi de Lorraine à envoyer les renforts demandés pour la nouvelle tentative contre Bari, était un titre de plus, pour l'amant de Waldrade, aux bontés de l'empereur.

Un petit-fils de Charlemagne, le roi de Lorraine, le frère de Louis II, demandait à cet empereur sa médiation pour obtenir que le pape *daignât*, non plus sanctionner son mariage avec Waldrade, supplique irrévocablement rejetée, mais se rendre au Mont-Cassin pour y célébrer

mystères sacrés, y permettre la présence de
haire, l'absoudre de sa faute, et lui donner
communion de sa main. Pour prix de cette
descendance, on promettait formellement
rompre la fatale et coupable liaison. Adrien
itait encore, comme si cette humble démar-
d'un roi, appuyée par un empereur, n'était
une suffisante réparation du scandale donné,
plutôt comme s'il attendait, d'un peu plus d'a-
ssement de la royauté, quelque nouveau triom-
pour l'autorité de la chaire pontificale (1).
L'impératrice dut aller elle-même à Rome.
is cette fois, dit l'historien de l'Église, elle
t entendre de ces sortes de sollicitations qui
nent lieu de commandement absolu dans
personnes de son rang.
On se rendit, de part et d'autre, au Mont-
sin ; le pape célébra la messe : Lothaire était
sent. « A la fin du saint sacrifice, » ajoute
même historien, « le pontife, prenant en
mains le corps de Jésus-Christ, et se tournant
vers le roi, lui dit d'une voix haute et for-
tement accentuée :
« *Prince, si vous n'êtes pas coupable de l'a-
dultère* DEPUIS QUE VOUS AVEZ ÉTÉ AVERTI PAR LE

(1) BERTUTI-BERCASTEL, T. V.

» PAPE NICOLAS, *et si vous avez fait une ferme réso-
» lution de n'avoir plus de commerce avec votre
» concubine* WALDRADE, *approchez en toute con-
» fiance, et recevez le sacrement de la vie éter-
» nelle; mais si votre pénitence n'est pas sin-
» cère, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps
» et le sang de notre Seigneur, et de vous incor-
» porer, en les profanant, votre propre condam-
» nation* (1). » Lothaire ose recevoir le sacrement; plusieurs seigneurs de sa suite participent à la communion. De magnifiques présens sont échangés entre le roi pénitent et le souverain pontife, qui dînent ensemble et se séparent avec les marques d'une affection réciproque. Lothaire repartit aussitôt après pour la Lorraine dit Muratori, avec l'espérance secrète de retrouver Waldrade que, peu de temps auparavant, Rome, sur les instances de l'empereur, avait relevée de l'anathème. Mais arrivé à Lucques, il fut surpris par une fièvre qui devint plus grave à Plaisance; le même mal envahit une partie de son cortége. Cette fièvre produisait les plus effroyables effets: les cheveux, les ongles, la peau même, tombaient à ceux qu'elle avait atteints, et tout leur corps n'était plus qu'une horrible plaie.

(1) B.-B., *Hist. de l'Egl.*, liv. XXVI, ann. 869.

Lothaire mourut le 10 août. On raconte que les seigneurs qui, comme lui, avaient reçu la communion, succombèrent au mal, et que ceux qui, reculant devant le sacrilége, s'étaient retirés de la sainte table, furent épargnés. Il est inutile d'ajouter qu'on crut reconnaître dans ce terrible incident la vengeance du ciel. Lothaire fut enterré, sans pompe, dans l'église de *Saint-Antoine* à Plaisance. La reine Theutberge pleura son époux infidèle, comme si jamais elle n'en eût reçu aucun outrage; elle dota généreusement l'Église où il fut inhumé, et y fonda des prières perpétuelles pour le royal défunt. Waldrade, en apprenant la mort prématurée de son amant, alla cacher sa honte et expier les scandales de sa vie dans l'abbaye de *Remiremont*.

On conçoit, sans peine, que tous ces singuliers événemens aient servi d'une façon merveilleuse l'ambition des pontifes romains.

Un autre triomphe couronnait en même temps la constance de l'Église de Rome.

Le meurtre et l'assassinat continuaient à ensanglanter la cour du Bosphore. Bardas (866) était tombé sous le poignard de Basile, que Michel III venait d'élever du néant au rang des Césars, et dont il avait secrètement dirigé l'homicide main. Michel (867) avait été à son tour

égorgé par les ordres du meurtrier de Bardas, de ce Basile qu'il avait comblé de faveurs.

Des partisans de Photius racontent, sur la foi de *Zonoras*, autre schismatique, que lorsque Basile, après ce lâche attentat, se présenta dans l'église de *Sainte-Sophie*, cet évêque, à l'exemple de saint Ambroise, osa lui dire : « Vous êtes » indigne d'approcher des saints mystères, vous » qui avez les mains encore souillées du sang » de votre bienfaiteur. » Basile, pour venger cet affront, rétablit Ignace dans le siége patriarcal et chassa Photius.

« Ce tyran, dit Voltaire, fit *une chose juste* » par vengeance. »

Rome se vit ainsi délivrée de son plus redoutable ennemi : elle profita de cette conjoncture pour réunir à Constantinople le huitième concile œcuménique, que les légats du pape présidèrent et où se rendirent trois cents évêques. Photius et ses partisans y furent solennellement condamnés, soumis à la pénitence publique, et anathème fut prononcé contre eux. Les légats des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie firent partie de cette assemblée, où s'établit plus que jamais, et dans les formes les plus précises, la prééminence du siége de Rome.

La dixième et dernière session de ce concile

se tint le dernier jour de février de l'année 870.

Les empereurs Basile et Constantin y parurent sur un trône, entourés de vingt patrices : ils signèrent les actes de l'assemblée, en traçant une croix avec de l'encre rouge dont ils se servaient par distinction, ce qui fit croire à l'historien *Nicétas* que ces actes avaient été souscrits avec un roseau trempé du sang de Jésus-Christ.

Des ambassadeurs de l'empereur Louis se trouvaient en ce moment à Constantinople : ils étaient venus solliciter la coopération de la cour d'Orient contre les Maures, et traiter du mariage de la fille de leur maître avec le jeune empereur Constantin. Ils assistèrent au concile aussi bien que des ambassadeurs de Bogoris, roi des Bulgares, nouvellement converti au christianisme. Les envoyés de Louis II étaient placés à la droite des empereurs; les ambassadeurs bulgares à la gauche; mais cette prééminence sur les représentans d'un roi barbare ne put compenser le dégoût que la jalouse rivalité des Grecs leur fit éprouver en refusant à Louis II le titre et les prérogatives d'empereur. Les ambassadeurs lombards n'ayant pu rien obtenir sur ce point, rompirent les négociations commencées, et quittèrent fort mécontens la cour de Constantinople.

Pendant que sur les bords du Bosphore on refusait à Louis II un titre que l'orgueilleuse Irène n'avait pas osé contester à Charlemagne, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique enlevaient à l'empereur les royaumes de Lorraine et de Provence, dont la succession lui revenait de droit par la mort de son frère Lothaire. Trop occupé en Italie par sa guerre contre les Sarrasins, et peu encouragé par les résultats négatifs de sa sage modération, lors du partage de l'empire paternel, Louis II commet, en cette occasion, la faute grave de recourir à l'intervention du pape.

L'impérieux Adrien, fort de cette faiblesse de Louis, menace d'excommunication les rois usurpateurs. « Les armes que Dieu nous met en » mains, leur écrit-il, sont préparées pour la » défense de Louis II. » *Hincmar*, archevêque de Rheims, et qui a sacré Charles-le-Chauve, répond au pape de se souvenir du respect et de la soumission des anciens pontifes à l'égard des princes, et il lui fait entendre que sa dignité ne lui donne aucun droit sur le gouvernement des empires. « Quand nous représentons aux » grands, ajoute l'habile prélat, le pouvoir de » lier et de délier qui a été donné à saint Pierre » et à ses successeurs, ils disent que les royaumes » mes s'acquièrent par les combats et les vic

» toires, non par les excommunications du pape
» ou des évêques. Si les pontifes romains veulent
» ainsi disposer de l'État, disent-ils encore,
» qu'ils le soutiennent contre les attaques des
» Normands, et qu'ils ne nous demandent pas
» de les défendre eux-mêmes. Puisque le pape
» Adrien ne peut être évêque et roi, puisque ses
» prédécesseurs se sont contentés du gouverne-
» ment de l'Église, et n'ont point entrepris sur
» l'État qui appartient aux princes, qu'il ne
» nous ordonne pas de reconnaître pour roi ce-
» lui qui, se tenant éloigné de nous, ne peut
» nous soutenir contre les barbares ; qu'il ne
» prétende pas nous assujettir à un joug que ses
» prédécesseurs n'ont pas imposé à nos ancê-
» tres : nous ne pouvons le supporter (1). »

Adrien, loin de se rendre à ces raisons puissantes, plus irrité du mépris de son autorité que du froissement des droits qu'il revendique pour Louis II, ose prendre ouvertement parti pour un fils rebelle de Charles-le-Chauve, et écrit une nouvelle lettre impérieuse et menaçante à ce monarque.

Charles, doublement offensé comme père et comme roi, répond au pape sous l'inspiration

(1) *Hist. de l'Egl.*, B.-B., T. V.

d'Hincmar : « Nous avions bien voulu croire que » la première épître n'était pas de vous ; mais » la seconde ne nous permet plus de la méconnaître. Vous nous traitez de parjure, de tyran, » d'usurpateur. Si vous exigez des marques de » reconnaissance et de dévouement, écrivez-» nous comme les papes vos prédécesseurs ont » écrit aux rois nos ancêtres. Écrivez-nous d'un » style qui convienne à votre sainteté et à notre » majesté........

» Les rois de France ne sont pas les servi-» teurs des évêques, mais les maîtres de l'État. » Les menaces d'excommunication contraires à » l'Écriture, à la tradition, aux canons, sont » sans force comme sans effet. Votre illustre et » saint prédécesseur Léon a dit que le privilége » de Pierre subsiste quand ce jugement est selon » l'équité ; il ne subsiste donc plus quand ce » jugement est injuste. »

Ainsi la fausse démarche de l'empereur Louis, imprudence dont l'ambition de Rome croyait pouvoir profiter, avait fait se fourvoyer la puissance pontificale, et donné un sujet de triomphe à l'usurpation qui, confondant sa cause avec la cause de la royauté, s'était armée de la double autorité de la force et de la raison.

De brillans succès contre les Sarrasins vinrent

n peu dédommager l'empereur du mauvais ré-
ıltat de la malencontreuse médiation du pontife
main dans les affaires de France, et de l'affront
çu à la cour de Constantinople.

Les princes lombards et d'Italie avaient réuni
utes leurs forces, sous les ordres de Louis II,
ur une expédition décisive : les troupes ve-
ies de Lorraine étaient un bon renfort pour
rmée impériale. *Othon*, comte de Bergame,
mmandait en chef sous l'empereur. Quelques
mbats partiels, sans importance comme sans ré-
ıltat, ouvrent la campagne et exaltent l'ardeur
s deux camps. Enfin le signal d'une attaque
inérale ébranle toute l'armée de Louis qui
arche, pleine de confiance et d'enthousiasme,
ntre les remparts de la place. Les Sarrasins,
ers des succès de l'année précédente, comptant
ır de nouveaux triomphes, trop impatiens pour
tendre l'ennemi derrière des murs crénelés, se
rtent à la rencontre des troupes impériales.
choc fut impétueux, la bataille meurtrière,
victoire long-temps indécise; mais, secondé
r l'habileté d'Othon, par la bravoure et la
cipline de ses bataillons impénétrables cette
s aux charges désespérées des mahométans,
uis II triomphe enfin de toute résistance. Les
rrasins, mis en déroute, fuient de toutes

parts. *Bari* et *Canosa-Matera* (1) ouvrent leurs portes à l'empereur.

Louis poursuit les Maures jusqu'à Tarente : pendant qu'une partie de ses troupes fait le siége de cette place, il parcourt en vainqueur les contrées voisines infestées encore par quelques restes épars des hordes musulmanes qu'il chasse devant lui, et il châtie en passant quelques comtes d'une fidélité plus que douteuse. Ce qu'il perd en Lorraine et en Provence, la victoire semble vouloir le lui rendre en Italie. Profitant de l'éclat de son triomphe, il cherche à étendre sur presque toute la Péninsule, sinon ouvertement son autorité, du moins sa tutélaire influence; Amalfi, le duché de Naples même, entraînés par le prestige de sa gloire, semblent prêts à se livrer au monarque victorieux. Mais l'empereur Basile, l'œil ouvert sur des provinces qu'il veut conserver, tout en laissant à d'autres le soin de les défendre, se plaint hautement de la conduite de Louis II et de ses projets ambitieux sur l'Italie toute entière.

Le vainqueur de Bari, qui a intérêt à ne pas rompre ouvertement avec les Grecs, et pour qui, du reste, le bien général parle plus haut que

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, ann. 871.

l'ambition personnelle, calme les inquiétudes de la cour du Bosphore, en protestant de son désintéressement dans cette lutte : « Mon but, » en prenant les armes, » répond-il, « a été » non de m'emparer du duché de Naples, mais » de le secourir contre l'oppression des Arabes. » La remise au duc de Bénévent de la ville de Bari aussitôt après l'avoir conquise sur les Maures, lui paraît un témoignage déjà bien éclatant de sa sincérité. Pour nouvelle preuve de sa bonne foi, Louis II propose à Basile de joindre ses efforts aux siens dans le but de délivrer complètement l'Italie et la Sicile de leurs féroces oppresseurs, et il lui fait demander l'envoi d'une flotte pour couper aux Arabes toute retraite sur mer, ajoutant : *Nos enim Calabriâ, Deo auctore, expugnatâ, Siciliam disposuimus, secundùm communem placitum, libertati restituere* (1). L'ingratitude et la trahison devaient faire avorter ce noble dessein de l'empereur !

Chargé de gloire et de butin, Louis II crut pouvoir aller prendre du repos à Bénévent; mais là l'étoile de sa fortune devait un moment encore s'obscurcir.

Pendant qu'une partie de l'armée impériale

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V.

était occupée encore au siége de Tarente, et que le reste retournait joyeux et triomphant en Lombardie, Louis II et l'impératrice s'étaient rendus auprès d'Adelchis, sous l'escorte d'une garde peu nombreuse. Le duc de Bénévent les accueille dans sa capitale avec les marques de la plus profonde gratitude et du dévouement le plus respectueux; mais, sous ce perfide semblant de courtoise soumission, Adelchis ourdissait le plus infâme guet apens contre son souverain, son hôte, son bienfaiteur.

Un jour, c'était le 25 août 871 (1), l'empereur dormait pour échapper aux chaleurs de la journée. En un moment, le palais est envahi par une troupe nombreuse de Bénéventins armés : le peu de soldats impériaux préposés à la garde de leur maître, opposent la plus énergique résistance. Louis est réveillé par le bruit du combat : il se jette sur ses armes et court partager le péril de ses braves. Adelchis, outré de cette résistance opiniâtre, ordonne qu'on mette le feu au palais. Louis se fraie un passage au milieu de l'incendie, et va chercher, dans une tour voisine, un refuge avec l'impératrice et sa vaillante escorte. On l'y poursuit... Le nombre enfin

(1) GIULINI, *Storia di Mil.*, ann. 871. — MURATORI, *Ann. d'It.*, idem.

triomphe, après trois jours d'une défense désespérée. L'empereur et les siens sont jetés dans des cachots (1).

D'après quelques historiens, Adelchis aurait été poussé à cet acte de félonie par l'appât d'une riche rançon; d'autres pensent qu'il voulut se venger de l'humeur dure et hautaine de l'impératrice et des déprédations de tous genres exercées par les soldats francs et lombards dont ses peuples auraient eu presque autant à souffrir que des dévastations des Maures; d'autres enfin croient que le duc de Bénévent, en payant les bienfaits de Louis II par une aussi noire ingratitude, ne fit que céder aux pressantes instances de Basile.

A la nouvelle de la honteuse équipée d'Adelchis, des clameurs d'indignation et de vengeance s'élèvent dans tous les rangs de l'armée impériale. Les troupes, qui rentraient en Lombardie, s'arrêtent, retournent en arrière et marchent sur Bénévent; leur cri de guerre, *Volons au secours de l'empereur*, est répété avec enthousiasme par les braves qui assiègent Tarente.

Louis II, que la disgrâce ne pouvait abattre, éprouvait dans les fers combien trop souvent

(1) ERCHEMPERTO, *Hist.*, cap. XXXIV. — MURATORI.

l'ingratitude suit de près le bienfait ; combien un revers de fortune suit de près la victoire... Plus calme dans son cachot que le duc félon dans son triomphe passager, il attendait sans crainte le dénoûment de cet étrange épisode.

Adelchis n'avait pas tardé à sentir le poids écrasant d'une telle capture : il voulait et ne voulait pas se décharger de ce lourd fardeau. L'approche à marches forcées des troupes de l'empereur, et un nouveau débarquement des Sarrasins à Salerne, mettent bientôt un terme aux hésitations du duc de Bénévent. Dissimulant les trop justes sujets d'appréhensions qui l'assiègent, Adelchis, après vingt-deux jours de mortelles angoisses, propose à l'empereur de lui rendre la liberté ; il n'exige aucune rançon, et ne lui demande que sa promesse, sur les saints Évangiles, de ne point chercher à tirer vengeance contre lui (Adelchis) de l'outrage reçu, et l'engagement formel de ne plus remettre le pied dans le duché de Bénévent avec des troupes armées. L'empereur promet ce qui lui est demandé et recouvre la liberté avec tous les siens (1).

(1) Muratori a publié, dans ses *Antiquités italiennes*,* des vers que l'on composa à cette époque, au sujet de

* Dissert. 40.

A la nouvelle de la captivité de l'empereur, que l'on avait bientôt fait suivre du bruit de sa mort, Charles-le-Chauve s'était porté en toute hâte à Besançon, pour être plus en mesure de saisir au delà des Alpes la proie que cette mort allait livrer à son ambition. Le roi de Germanie, de son côté, se disposa à reconquérir le pays qu'il avait abandonné naguère à Louis II, du côté de la Suisse.

Les émissaires expédiés en Italie par ces princes, leur ayant rapporté l'issue du drame de Bénévent, les deux rois ambitieux en furent pour la honte d'avoir trahi leurs secrètes vues; Charles-le-Chauve se hâta de rentrer dans sa capitale.

oire perfidie d'Adelchis. Cette lamentation, comme le pense le savant historien, se chantait probablement dans les rues et sur toutes les places publiques. Voici les trois premiers vers de cette curieuse pièce :

Audite omnes fines terræ horrore cum tristitiâ
Quale scelus fuit factum Benevento civitas :
Ludovicum comprenderunt sancto Pio Augusto.

Ce qui veut dire :

Oyez vous tous, peuples de l'univers,
Oyez, avec autant d'horreur que de tristesse,
De Bénévent le trait noir et pervers ;
Ils ont osé, quelle scélératesse !!!
Prendre Louis et le charger de fers.

Le IXe siècle avait aussi, comme on le voit, ses *poètes*, ses *chanteurs* et son *public* de COMPLAINTES.

Louis II, à peine délivré de sa captivité, marche contre les comtes Lambert et Ildebert qu'il veut châtier, non d'une rébellion ouverte (1), mais du secret assentiment qu'ils ont donné à l'indigne trame d'Adelchis, contre lequel, d'après leur serment de vassaux, ils auraient dû s'armer à la première annonce de l'outrage fait à la personne et à la majesté impériale. Les deux comtes, effrayés à son approche, quittent *Spoletti* et *Camerino*, et se réfugient à la cour d'Adelchis qui, par son bon accueil (2), trahit le mystère de leur complicité et justifie le ressentiment de l'empereur. Louis donne le duché de Spoletti à Suppone II, l'un de ses meilleurs généraux (3). Il se rend ensuite à Rome; mais avant de quitter ces contrées, il fonde dans les Abruzzes, en actions de grâces pour la protection du ciel qui l'a fait triompher des mauvais desseins d'Adelchis, le monastère de CAUSARIA, devenu depuis si célèbre (4).

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 82.
(2) ERCHEMPERTO.
(3) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 89.
(4) Le père Mabillon croit que le monastère de *Causa* fut ainsi nommé (*Casa Aurea*), à cause des fortes som dépensées par Louis II pour le construire et le doter. M ratori (*Ann. d'It.*, T. V, p. 62) pense, au contraire, q le lieu où fut créé ce pieux établissement s'appelait *Ca saria* avant cette fondation : il cite des actes d'acquisiti

Pendant que Louis se dirigeait vers la capitale de la chrétienté, l'impératrice traversait les Alpes pour aller, auprès de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, revendiquer au nom de son époux une partie de l'héritage de Lothaire. Charles reçut fort mal sa nièce; Louis, qui avait tenu Angilberge sur les fonts baptismaux, l'accueillit avec plus de bonté; mais, auprès de l'un et de l'autre, la mission, quant au fond, eut le même résultat : aucun de ces monarques ne se dessaisit de sa part des dépouilles de Lothaire. On ne prend pas frauduleusement ce qui revient à autrui pour s'en dessaisir aussitôt après, sur un simple appel au droit et à l'équité.

L'empereur, croyant imposer à ses oncles et donner plus de force à ses prétentions, ne s'était rendu à Rome que pour se faire couronner roi de *Lorraine* par le pape Adrien. Cette démarche n'aboutit qu'à irriter l'orgueil de ses rivaux. Adrien, subjugué par la présence de Louis II, n'osa lui refuser ce qu'il demandait;

faites en 871 et 872 par l'empereur, dont l'un porte *in loco qui dicitur Causaria*, et l'autre *insula quæ vocatur Casaurea*. Ce monastère est situé dans une île du fleuve de *Piscara*, qui faisait alors partie du duché de Spoletti, et qui ressort aujourd'hui de l'évêque de *Chietti*.

mais il s'abstint de fulminer contre les rois de France et de Germanie, tant les lettres impérieuses et menaçantes de Charles-le-Chauve avaient intimidé le Saint-Siége. D'ailleurs la santé de l'empereur allait s'affaiblissant, il n'avait point d'enfant mâle : comment oser menacer des foudres du Vatican un front qui bientôt peut-être viendrait à Rome ceindre la couronne impériale.

Adrien fit mieux que de ne plus menacer; voici ce que ce pontife écrivait à Charles-le-Chauve, au moment où il couronnait son rival comme roi de *Lorraine*... C'est le cardinal Baronius qui nous fait connaître cette curieuse épître dont nous ne donnons qu'un fragment (1) : « Il importe que nos paroles restent dans le plus » grand secret, et que nos lettres ne soient » communiquées à personne, si ce n'est à vos » plus intimes confidens. Nous vous disons, en » vous le promettant, et nous vous notifions, en » le confirmant, que, sauf la fidélité due à *notre* » empereur, si Votre Majesté lui survit, quel- » que monceau d'or que tout autre puisse nous » offrir, nous ne reconnaîtrons, nous n'appel- » lerons ou nous ne recevrons de plein gré pe[illegible]

(1) *Epist.* 34. HADRIAN., II, T. VIII, concil.

» sonne autre que vous, comme roi et empereur
» romain, parce qu'en tous lieux on loue votre
» sagesse, votre justice, votre piété, votre va-
» leur, votre noblesse, votre beauté, votre pru-
» dence, votre tempérance, votre fermeté et
» vos sentimens religieux. S'il arrive que vous
» surviviez à notre empereur, nous désirons,
» nous, le clergé, le peuple et la noblesse de
» Rome et du monde entier, que vous deveniez
» non seulement duc et roi, patrice et empe-
» reur, mais protecteur de l'Église dans le pré-
» sent, et compté parmi tous les saints dans l'é-
» ternité. »

On doit reconnaître que si la persévérance fut de tous temps une des vertus des pontifes romains, ces pontifes surent quelquefois aussi employer à propos la souplesse et la flatterie, compagnes si essentielles de la persévérance, et qui servent si merveilleusement à atteindre le but que, Dieu aidant, chacun se propose ici-bas.

Louis II séjourna quelque temps à Rome. On raconte (1) que quelques courtisans, ennemis de l'impératrice, qui n'avait plus d'espoir d'avoir d'enfant, enhardis par l'absence d'Angilberge, offrirent aux passions de l'empereur une jeune

(1) GIULINI, T. I, lib. V. — MURATORI, T. V.

femme dont les charmes séduisirent un moment le monarque ; on obtint de lui qu'il ordonnerait à Angilberge de l'attendre en Lombardie ; mais l'impératrice ne tint aucun compte de cet ordre ; elle se rendit à Rome et déjoua les machinations de ses ennemis.

L'empereur se trouvait encore dans la cité des pontifes quand de nouvelles calamités vinrent fondre sur l'Italie. Les Sarrasins que sa victorieuse épée avait chassés de Bari, étaient allés cacher leur rage et leur honte en Afrique ; mais, réveillés bientôt par la soif de la vengeance, ils levèrent trente mille hommes et firent voile vers le duché de Salerne.

Dieu voulut, dit l'*Anonyme salernitain* (1), que, pendant les préparatifs hostiles des infidèles contre la Péninsule, un des leurs, du nom d'*Arran*, qui conservait le souvenir reconnaissant d'un bienfait que lui avait rendu *Guaiferio*, prince de Salerne, rencontrât un habitant d'A-*malfi* nommé *Fluro*, et le priât de conseiller à ce prince de fortifier le mieux possible sa vil de Salerne menacée d'un grand péril. Guaifer dès que cet avis lui fut venu, se hâta de rem tre en état les remparts de sa capitale qu'il f

(1) Cité par MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V.

fia par la construction de trois nouvelles tours. es Capouans et les Toscans l'aidèrent dans ces avaux d'urgence. Le duc de Bénévent, dont uaiferio avait invoqué le secours, se rendit à llerne avec quelques troupes. Les deux princes rent d'abord d'avis de tenter une bataille désive contre les Maures; mais Adelchis, quand s Sarrasins eurent débarqué, s'effraya de leur ombre et de leurs menaces; peu rassuré peut-re aussi sur le sort de sa propre capitale, il andonna Salerne à la rage des infidèles qui nrent mettre le siége devant cette ville. Ce ége, que prolonge pendant plusieurs mois la goureuse résistance opposée par Guaiferio, et le comble à la détresse de tout le pays sa-rnitain. Naples, Bénévent, Capoue, n'ont pas oins à souffrir des incursions que les barbares nt sur leurs terres pour se venger de l'inuti-é de leurs efforts contre Salerne.

Le chef de ces bandits, *Abdila*, avait pris, aux ivirons de Salerne, domicile dans une église nt l'autel, chargé de coussins moelleux, lui rvait de lit, et était incessamment souillé par impudiques profanations. Un jour, pendant l'une pauvre fille chrétienne luttait, sur cette ouche impure, contre la brutalité du tyran, une outre tombe sur l'infâme et l'écrase sans faire

le moindre mal à la jeune vierge (1). Les Maures remplacèrent aussitôt *Abdila* par *Abimelech*, homme aussi entreprenant que rusé, et le siége de Salerne continua avec vigueur.

Guaiferio, dès le début des hostilités, s'était hâté d'envoyer à Louis des messagers chargés d'implorer son assistance. *Pierre*, beau-frère, et *Guaïmario*, fils du prince de Salerne, étaient à la tête de cette ambassade.

Louis se trouvait encore à Rome : irrité de la monstrueuse ingratitude dont on avait payé ses services, et sachant que Guaiferio avait été, comme les ducs de Spoletti et de Camerino, complice d'Adelchis, dans le sanglant outrage qu'il avait reçu à Bénévent, il refusa tout secours. Il fit plus : les ambassadeurs de Guaiferio furent par ses ordres, dit toujours l'anonyme salernitain, envoyés en exil dans des provinces éloignées.

A cette nouvelle, les habitans de Salerne, harcelés par les Sarrasins hors de leurs remparts, et décimés par la famine dans l'enceinte de leurs murs, furent réduits au désespoir. Leur courage si long-temps héroïque allait les abandonner quand *Marino*, duc d'Amalfi, mû probablement

(1) ANONYM. SALERNIT.

moins par la pitié, dit Muratori, que par la *crainte de voir sa propre maison devenir la proie des flammes, une fois que l'incendie aurait dévoré la maison de son voisin,* Marino fit introduire des vivres dans la place assiégée. Le moral des habitans fut retrempé par ce premier secours et par l'annonce que de nouvelles instances allaient être adressées à l'empereur Louis.

En effet, l'évêque Landolfe, seigneur de Capoue, que nous avons vu il y a peu d'années mécontenter l'empereur par sa douteuse fidélité, Landolfe osa se présenter à la cour de Pavie où était retourné Louis II. Son langage fut humble et suppliant; des paroles de repentir se mêlèrent au sombre tableau des calamités qui pesaient sur une partie de la Péninsule; l'éloquence du prélat se ressentit de la grandeur du péril. L'empereur se laissa fléchir au récit de tant de désastres; pour lui, la voix de la pitié est plus puissante que le ressentiment d'une injure; il reprend les armes et part de Pavie à la tête d'une nombreuse armée.

Un corps de dix mille Sarrasins était retranché non loin de Capoue. Quand l'armée lombarde [illegible] près de ce repaire, le comte *Gontard*, âgé de quinze ans à peine et neveu de l'empereur, supplie le monarque de lui confier le soin de

déloger et d'exterminer ces brigands. Louis II lui accorde cette faveur, et le bouillant jeune homme, à la tête d'un détachement des troupes impériales que secondent les Capouans, cette fois vaillans autant qu'ils s'étaient montrés perfides naguère, attaquent les barbares avec cette impétuosité qui ne connaît point d'obstacle : les Maures lâchent pied de toutes parts ; on les poursuit à outrance, et neuf mille de leurs cadavres, selon l'assertion probablement exagérée de l'anonyme salernitain, jonchent le terrain, théâtre de ce glorieux triomphe. Les Lombards et les Capouans eurent à regretter quelques uns de leurs braves ; toute l'armée poussa un long cri de douleur quand elle apprit, dans l'ivresse de ce beau succès, que le jeune comte *Gontard* avait payé de sa vie ce brillant éclair de gloire.

Ce fait d'armes avait été précédé d'une journée non moins glorieuse pour les troupes de la chrétienté et presque aussi funeste pour les Maures — Une troupe de Sarrasins, à peu près de la forc de celle qui menaçait les environs de Capoue avait envahi la principauté de Bénévent. Ade chis, vaillamment secondé par Lambert et Ild bert, que nous avons vus chercher un refu à sa cour contre la colère de Louis II, s'éta porté à leur rencontre, les avait attaqués et m

n déroute, dans un lieu nommé *Mamma*, et rois mille de ces barbares étaient restés sur le hamp de bataille.

A la nouvelle de ce double désastre et de l'arivée de l'empereur Louis à Capoue, les Maures, ui serrent de près Salerne, demandent à lever e siége; mais *Abimelech,* se flattant de se renlre maître, d'un moment à l'autre, de cette place éduite aux abois, veut temporiser; on se mutine lans le camp des infidèles. On envahit la tente l'Abimelech... Ses propres soldats le saisissent, e chargent de chaînes et le jettent dans une arque qu'ils abandonnent aux flots de la mer. Cette meute indisciplinée remonte ensuite sur es navires, laissant devant Salerne tous les quipages de siége et une immense quantité de blé que les assiégés, dans la crainte que cette fuite ne soit une feinte, ont la stupidité de livrer aux flammes. Les barbares, en côtoyant es Calabres, pillent ces malheureuses provines dont ils complètent la ruine (1).

Erchemperto et Léon d'Ostie racontent que, étant embarqués de nouveau pour la Sicile ou Afrique, les Maures furent assaillis par une

(1) ANONYM. SALERNIT. — MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 3.

tempête furieuse qui submergea leurs vaisseaux, et que tous périrent dans ce grand naufrage.

D'autres fléaux désolèrent l'Italie au moment où, grâce à l'intervention de Louis II, allait se cicatriser, du moins pour un temps, sa large plaie musulmane.

D'après l'historien Andrea, ce fut dans le courant de cette même année que les pays de Vicence, de Brescia, de Crémone, de Lodi et tout le Milanais, furent envahis par une innombrable quantité de sauterelles (1) qui dévastèrent les campagnes et dévorèrent les semences. D'autres auteurs contemporains disent que le reste de l'Italie, la France et la Germanie ne furent pas exemptes de cette calamité. Les annales de Fulde donnent de ces insectes la description suivante : « Ils avaient quatre ailes et » six jambes, l'intestin grand, la bouche large » avec deux dents plus dures que la pierre; ils » venaient du Levant et se dirigeaient vers le » Couchant. Ces sauterelles avaient la longueur » et l'épaisseur du pouce de la main de l'homme

(1) Un phénomène à peu près semblable vient de se faire remarquer en Italie. Un violent vent du sud, qui a soufflé du 15 au 20 juillet 1841, a porté une grande quantité de sauterelles dans les campagnes de Rome, dans Rome même, à Florence, et dans toute la Toscane.

On trouva, dans le corps de quelques uns de ces insectes, des épis de blé entiers. »

Andrea raconte d'autres merveilleuses choses ırvenues en cette même année. « Le jour de Pâques, dit cet historien, on crut apercevoir, dans plusieurs localités et sur les arbres, les traces d'une pluie de terre ou de cendres. Le 4 mai, il tomba une rosée si froide qu'elle gela et dessécha les feuilles des arbres. »

D'après les *Annales de Fulde*, une *pluie de* *ng* (1) serait tombée à la même époque en Ita-

(1) On parle toujours, comme on le sait, de PLUIES de *ufre*, de *sang*, de *laine*, de *fer*, de *pierres*, de *cendres*, *poissons*, de *grenouilles*, etc.

Nous nous bornerons à quelques observations sur les étendues *pluies* de *sang* et de *cendres*.

Il est incontestable que des gouttes d'une teinte rouge mbent quelquefois en abondance de l'atmosphère. On oit généralement que cela n'arrive que dans les lieux et s instans où des essaims de papillons ou autres insectes qui nchent un suc *rouge*, traversent les airs. Ce suc est rédu au moment où ils se dégagent de leurs enveloppes de mphe pour déployer leurs ailes. Cette observation fut ite par M. de Peyrèse, qui vivait au commencement du IIe siècle, et appuyée par *Beuman* et par *Swamerdam*. a cru aussi remarquer que cette prétendue pluie de sang ive à des époques de tempêtes et surtout en été. La plut des insectes qui cherchent leur pâture sur les branches arbres, sont emportés par de gros vents et déchirés en ces, ce qui fait qu'en tombant ou en fuyant ensanglan- ils laissent partout des traces rougeâtres.

Quant aux pluies de *cendres*, ce phénomène s'attribue gé-alement à quelque grand incendie, à un volcan, et à elque vent violent qui pousse les cendres du volcan ou de

lie pendant trois nuits et trois jours. Giulini dit à propos de ce phénomène : « Il est possible » que cette *pluie de sang* ne soit pas autre chose

l'incendie, ou même la poussière d'un lieu dans un autre, à d'immenses distances.

Les phénomènes qui ont marqué l'année 873 sembleraient venir à l'appui de ces observations. Aucune grande éruption de volcan n'est signalée, il est vrai, pour cette année, par les historiens ; mais sans nous prévaloir du fait que les grands volcans tels que le *Vésuve* et l'*Etna*, jettent presque toujours, sans être en éruption, de la fumée et des cendres, nous chercherions à expliquer le prodige qui effraya les populations d'Italie au IXe siècle, de la manière suivante.

Les myriades de sauterelles qui couvraient le pays, battues par les vents impétueux * qui les avaient apportées d'Orient, brisées contre les arbres et contre les murs, auront laissé partout des traces de sang, et la poussière emportée par la violence de ces mêmes vents, s'étant mêlée au sang de ces insectes, aura produit la pluie de *terre* ou de *cendre rouge* dont parlent les vieux chroniqueurs. Pour ce qui est de la reproduction du même prodige, selon Giulini, dans le courant du siècle dernier sur les bords du lac de *Lugano*, peut-être faut-il l'attribuer à peu près aux mêmes causes. Si cependant le phénomène n'eut lieu que sur les *eaux de ce lac*, nous l'aurions expliqué comme les hydrologistes l'ont fait, par une singularité de même nature, qu'offrirent en 1603, les eaux du lac de *Zurich*, et, en 1703, celles du lac de *Délitz*. Ces eaux devinrent tout à coup rougeâtres, et l'on s'effraya et l'on parla d'une pluie de *sang*.

L'examen fit reconnaître que des courans d'eaux bitumineuses, chargées d'*ocre rouge de fer*, s'étaient mêlés aux eaux de ce lac. « Peut-être, dit *Valmont de Bomare*, » y eut-il une irruption soudaine, comme il en arriva da[illegible]

* Le grand naufrage de la flotte musulmane dans l'Adriatique vient témoigner de la violence de certains vents qui régnèrent à cette époque en Italie.

** *Dict. d'Hist. nat.*, T. III, art. *Lac.*

que la pluie de *terre* dont parle Andrea ; et, en effet, ajoute l'historien milanais, il y a peu d'années qu'il est tombé sur les bords du lac de Lugano une poussière ou cendre de couleur de sang. »

Les peuples furent épouvantés à la vue de ces ıerveilles, qu'ils regardèrent comme les signes 'un bouleversement de la nature et de la coère céleste... La raison de l'homme ne s'effraie lus à la vue de semblables phénomènes : les saans cherchent à les expliquer ; quelques points ommencent à s'éclaircir, mais aucune opinion, ıalgré tant d'études profondes, ne s'est élevée ısqu'à l'évidence d'une démonstration mathéıatique; et dans l'état actuel de la science, n peut encore considérer leur véritable cause omme un mystère.

plusieurs rivières, lors de la dernière catastrophe dont *Lisbonne* fut le théâtre et la victime.

» Peut-être, ajoute ce naturaliste, ces matières colorantes étaient-elles interposées entre deux couches au fond des lacs. Il y a de ces lacs à double fond en Suède, dans e *Jemteland*. »

Qui sait s'il n'en serait pas de même pour les lacs de *Dé-z*, de *Zurich* et de *Lugano ?*

CHAPITRE V.

Louis II marche contre Bénévent. — Intervention du Pape. — Entrevue de Louis II et de Louis-le-Germanique. — Mort de Louis II. — Fâcheuse détermination de la diète de Pavie. — Charles-le-Chauve empereur. — De la formule : *Rois par la grâce de Dieu.* — Boson, duc de Milan. — Mort de Louis-le-Germanique. — Charles attaque les trois fils de ce prince. — Il est vaincu. — Paix avec ses neveux. — Etat de l'Italie. — Jean VIII demande des secours. — Ses menaces. — Départ de Charles pour la Péninsule. — Boson enlève et épouse la fille de Louis II. — Mécontentement des Lombards. — Carloman se dirige sur la Lombardie. — Panique des deux armées. — Maladie de Carloman. — Mort de Charles-le-Chauve. — Les Germains commencent à convoiter la Lombardie.

— *De* 873 *à* 877. —

Vainqueur des Sarrasins, pacificateur du pays de Naples, l'empereur Louis sent le besoin de joindre à cette double gloire le plaisir de la vengeance. Son ambition ne peut être complètement satisfaite que par le châtiment d'Adelchis. Le serment arraché par la violence et la félonie serait peu fait pour le lier; et cependant il ne veut rien entreprendre s'il n'a été dégagé de tout scrupule par une décision du souverain pontife et de l'Église. Il convoque une diète générale à Rome et porte plainte à cette assemblée, d'abord contre l'acte

de basse perfidie qui l'a rendu captif du duc de Bénévent; en second lieu, contre de criminelles démarches tentées récemment par Adelchis auprès de la cour du Bosphore; en effet, l'empereur venait d'apprendre de source certaine, que ce duc félon, effrayé à l'annonce de la marche de l'armée lombarde sur Capoue, et redoutant la trop juste vengeance de Louis II, avait invoqué l'aide des Grecs, avec la promesse de reconnaître en retour l'empereur Basile pour son souverain. La diète, présidée par Jean VIII, successeur d'Adrien II, dégage Louis du serment de Bénévent, et déclare Adelchis rebelle, traître et ennemi du peuple romain.

L'empereur se porte aussitôt avec son armée victorieuse contre Bénévent (1).... Mais Adelchis était prêt à le recevoir. Basile, dont l'habile administration avait relevé l'éclat et la puissance de la couronne de Constantinople, l'ambitieux Basile, séduit par l'offre d'Adelchis qui le met-

(1) Année 873. C'est à tort, selon nous, que quelques historiens * affirment, qu'au lieu de marcher lui-même contre Adelchis, Louis II chargea l'impératrice de la conduite de cette expédition. Le motif de cette singulière résolution de la part de l'empereur, aurait été, dit-on, la crainte d'être considéré comme parjure. Ces historiens oublient ou n'ont pas su qu'Adelchis avait exigé le même serment de l'impératrice.

* Entre autres l'*Annaliste saxon*, T. 1er scriptor Eccardi.

tait en voie de reconquérir plus tard les provinces qu'avait possédées l'empire d'Orient en Italie, s'était hâté d'envoyer une flotte qui débarquait à Otrante pendant que Louis s'apprêtait à attaquer Bénévent.

De graves hostilités entre des princes chrétiens étaient près d'ensanglanter de nouveau l'Italie que les Sarrasins, vaincus mais non chassés sans espoir de retour, menaçaient toujours de loin, et que de pareilles collisions allaient livrer sans défense à ces avides dévastateurs. Jean VIII part précipitamment de Rome et se rend au camp de Louis II. Sa médiation fait déposer les armes aux deux armées. Un traité de paix est signé entre l'empereur et le duc de Bénévent, qui peut-être attendaient avec un égal désir une occasion favorable de terminer, disons mieux, de prévenir cette guerre (1).

La santé de l'empereur s'affaiblissait chaque jour davantage : n'ayant aucun enfant mâle à qui laisser la couronne et l'empire, il jeta les yeux sur celui de ses deux oncles dont les procédés, lors du voyage d'Engilberge aux cours de France et de Germanie, avaient le moins blessé

(1) GIULINI, lib. VI.

son orgueil. Il témoigna donc à Louis de Germanie le désir de le voir; ces deux monarques se rendirent à Vérone et y tinrent un congrès dont Jean VIII fit également partie (1).

Comme le pense Giulini, il dut être question dans cette conférence des prétentions de l'empereur sur la Lorraine, et des arrangemens durent être pris pour régler cette affaire selon les vœux de Louis II, dans le cas où sa santé se rétablirait. Les deux princes firent alliance contre Charles-le-Chauve, dans le but de dépouiller ce roi des possessions usurpées par lui au détriment de l'empereur; enfin tout indique que dans cette entrevue furent arrêtées les bases du testament par lequel l'empereur Louis II (2) désigna, pour son successeur au royaume d'Italie et à l'empire, son oncle Louis-le-Germanique.

Les peuples d'Italie voyaient, avec plus d'inquiétude encore que l'empereur lui-même, s'approcher le terme d'une vie glorieuse et toute consacrée au soin de leur défense et de la prospérité commune.

L'apparition d'une comète, au mois de juin 875, vint fortifier, dit Giulini, ce pressentiment

(1) GIULINI, lib. VI, ann. 874.
(2) PUFFENDORFF, *Introd. à l'hist. de l'Univ.*, T, V, liv. V, chap. II. *Emp. d'Allem.*, *Louis II*, ann. 875.

général. L'empereur Louis mourut le 12 août de cette année, à Brescia (1). *Antoine,* évêque de cette ville, le fit inhumer avec pompe dans l'église de *Santa-Maria*.

A cette nouvelle, Ansperto, archevêque de Milan, se hâta d'expédier son archidiacre auprès de l'évêque de Brescia, avec ordre de lui demander la remise des dépouilles mortelles de l'empereur. Sur le refus d'obtempérer à cette injonction, Ansperto écrivit aux évêques de Bergame et de Crémone, de se porter à Brescia avec tout leur clergé, ainsi qu'il allait le faire lui-même à la tête du clergé milanais (2). Ce dut être un singulier spectacle que l'apparition aux portes de Brescia de ces trois pieuses troupes, sorties instantanément de Milan, de Crémone et de Bergame, revêtues de chasubles, armées de croix, de cierges et de banderoles sacrées, chantant des cantiques et marchant processionnellement à la conquête pacifique des restes mortels d'un empereur. L'émotion fut grande dans Brescia, à la vue de cette imposante procession : force fut à l'évêque Antoine d'ouvrir les

(1) GIULINI, lib. VII. Et non à Milan, comme l'ont dit *Voltaire*, le président *Hénault*, la plupart des historiens français et Puffendorff.

(2) VERRY, T. Ier, p. 107. — GIULINI, T. Ier, lib. VI, p. 356.

portes de l'église à l'archevêque métropolitain et à son pieux cortége. On y prit le corps de l'empereur, on l'embauma, on le plaça sur un magnifique brancard, et il fut transporté avec pompe à Milan.., Le prêtre historien *Andrea*, à qui l'on doit ce récit, dit avoir fait partie du cortége, et avoir porté, pendant quelque temps, l'auguste fardeau sur ses épaules.

L'empereur, sept jours après son décès, fut inhumé dans l'église de Saint-Ambroise avec une grande magnificence, et au milieu des marques les plus vives de l'affliction générale (1).

Ces regrets étaient mérités.

(1) Voici l'épitaphe qui fut gravée sur sa tombe :

HIC. CVBAT. ÆTERNI. HLVDOVICVS. CÆSAR. HONORIS.
ÆQVIPARAT. CVIVS. NVLLA. THALIA. DECVS.
NAM. NE. PRIMA. DIES. REGNO. SOLIO. QVE. VACARET.
HESPERIO. GENITO. SCEPTRA. RELIQVIT. AVVS.
QVAM. SIC. PACIFICO. SIC. RECTO. PECTORE. REXIT.
VT. PVERVM. BREVITAS. VINCERET. ACTA. SENEM.
INGENIUM. MIRER. NE. FIDEM. CVLTVS. VE. SACRORVM.
AMBIGO. VIRTVTIS. AN. PIETATIS. OPUS.
HIC. VBI. FIRMA. VIRUM. MVNDO. PRODVXERAT. ÆTAS.
IMPERII. NOMEN. SVBDITA. ROMA. DEDIT.
ET. SARACERONUM. CREBRAS. PERPESSA. SECVRES.
LIBERE. TRANQVILLAM. VEXIT. VT. ANTE. TOGAM.
CÆSAR. ERAT. COELO. POPVLVS. NON. CÆSARÆ. DIGNVS.
COMPOSVERE. BREVI. STAMINA. FATA. DIES.
NVNC. OBITVM. LVGES. INFELIX. ROMA. PATRONI.
OMNE. SIMVL. LATIVM. GALLIA. TOTA. DEHINC.
PARCITE. NAM. VIVVS. MERVIT. HÆC. PRÆMIA. GAVDET.
SPIRITVS. IN. COELIS. CORPORIS. EXTAT. HONOS.

Les précieuses qualités qui distinguaient ce prince, son amour du bien public, sa valeur, sa prudence, son habileté, l'auraient peut-être mis en état, comme le dit Puffendorff (1), de relever la dignité impériale, s'il n'avait été constamment occupé dans sa guerre contre les Sarrasins. Empereur d'Occident par le nom, mais de fait roi italien, il comprit que le premier de ses devoirs était d'assurer l'indépendance et le repos de l'Italie. Il eut la sagesse de ne pas user, dans la vaine poursuite d'un empire à plus vastes limites, ces forces, cette énergie infatigables qu'il voua si noblement au bien-être de ses peuples et à la défense du sanctuaire de la chrétienté. Sous son règne, la Lombardie, redevenue heureuse, riche et puissante, put utilement prodiguer son or et ses soldats pour le salut de Rome et du reste de la Péninsule. Nous avons vu Louis II, dans cette longue guerre marquée souvent par des victoires, quelquefois par des revers, toujours par la plus héroïque constance, trouver l'occasion d'un dernier et glorieux triomphe.

Ne dirait-on pas que ce monarque, pour descendre dans la tombe, attendît que le sol d'Italie, souillé par la présence des infidèles, ravagé

(1) *Introd. à l'hist. génér.*, T. v, liv. v, ch. II, anno 875.

par leur cupide férocité, lui dût sa délivrance et son repos? Ce repos fut court à la vérité, mais Louis II, en mourant, put du moins emporter la pensée que l'Italie et l'Église étaient pour longtemps dotées de ce grand bienfait que ses armes leur avait laborieusement conquis. Et s'il fut court, après tout, ce repos, la cause n'en serait-elle pas dans la mort prématurée d'un aussi excellent prince?

Outre la crainte de se voir désormais sans défense contre les insultes des Sarrasins, l'Italie, dans ce fatal moment, dut entrevoir bien d'autres malheurs encore. Combien l'avenir ne dut-il pas se montrer à elle gros d'orages et de misères, à la mort d'un tel roi qui, ne laissant pas de postérité masculine, la livrait à la rivalité des rois de France et de Germanie, ou à la turbulente ambition de quelques seigneurs puissans dont l'audace osait déjà convoiter la couronne!

Louis mourut après un règne d'environ vingt ans. « Il faut distinguer, » dit Puffendorff, « quatre époques différentes dans le règne de » ce prince.

» La première est de l'an 844, quand il fut » *déclaré* roi d'Italie par Lothaire et envoyé à » Rome au sujet de l'élection et de l'ordination » du pape Sergius, faites sans la participation de

Les précieuses qualités qui
rince, son amour du bien
a prudence, son habileté,
mis en état, comme le dit
ver la dignité impériale
ment occupé dans sa
Empereur d'Occide
italien, il compri
était d'assurer
l'Italie. Il eut
vaine poursu
ces forces
si noble
défens
règne
et
se

... surtout
(1). »

...s que Louis II, déclar
...thaire en 844, avait dès sa n
...u ce titre de son aïeul, *Louis-le-*
...*aire*, ce qui motiva et ce qui explique l'
...itaphe gravée à Milan sur le tombeau de c
prince, et d'après laquelle Louis II *n'aurait pa*
vécu UN SEUL JOUR *sans être* ROI.

Enfin nous ajouterons, pour faire apprécier
toute l'amertume des regrets donnés par la Lom-

(1) PUFFENDORFF, T. I, liv. I, chap. II, ann. 875. Cet historien cite l'*Art de vérifier les dates, par des bénédictins.*

de perte, que son roi, quand âgé que de cinquante-trois

Pavie en septembre, ouis II : l'impéra- ta. Là, fut prise, nation d'offrir rdie à Char- ue. Ces ait à Pavie, un de son côté, de ce nouvel héritage. traverse les Alpes en toute d'une armée nombreuse. De son pes, fait passer en Italie avec un corps de son fils Charles, appelé *Carletto* (1) par les Italiens, sans doute pour le distinguer de Charles-le-Chauve, son oncle. Bérenger, duc de Frioul, qui va devenir si célèbre, réunit ses troupes à celles du jeune prince ; mais Charles-le-Chauve avait pris les devans, s'était emparé de Pavie et y agissait en maître.

A cette nouvelle, l'armée de Germanie se livre aux plus graves désordres dans les environs de Bergame. La voix, les menaces des chefs ne

(1) GIULINI. *Petit Charles.* Plus tard on l'appela *Charles-le-Gros.*

» l'empereur. Sergius le *couronna* alors roi de » Lombardie, le 25 de juin, mais non en qualité d'empereur. Il ne voulut pas même que » les grands de Rome lui prêtassent serment, » parce qu'il n'était dû qu'à l'empereur Lothaire » à qui il avait déjà été prêté.

» La seconde époque est de l'an 849, lors» qu'il fut associé à l'empire par Lothaire.

» La troisième est de l'an 850, lorsqu'il fut » sacré par Léon IV le 2 décembre.

» Enfin la quatrième est de l'an 855, lors» qu'il succéda à son père.

» On n'a pas assez distingué ces époques, » dit Puffendorff, « et on confond surtout la se» conde et la troisième (1). »

Nous rappellerons que Louis II, déclaré roi d'Italie par Lothaire en 844, avait dès sa naissance reçu ce titre de son aïeul, *Louis-le-Débonnaire*, ce qui motiva et ce qui explique l'épitaphe gravée à Milan sur le tombeau de ce prince, et d'après laquelle Louis II *n'aurait pas vécu* UN SEUL JOUR *sans être* ROI.

Enfin nous ajouterons, pour faire apprécier toute l'amertume des regrets donnés par la Lom-

(1) PUFFENDORFF, T. V, liv. V, chap. II, ann. 875. Cet historien cite l'*Art de vérifier les dates, par des bénédictins.*

ardie à cette grande perte, que son roi, quand l lui fut ravi, n'était âgé que de cinquante-trois ns !

Une diète fut réunie à Pavie en septembre, nois qui suivit la mort de Louis II : l'impératrice, veuve Angilberge, y assista. Là, fut prise, it Giulini, la désastreuse détermination d'offrir imultanément le royaume de Lombardie à Charles-le-Chauve et à Louis-le-Germanique. Ces eux princes, ignorant ce qui se passait à Pavie, 'étaient mis en mesure, chacun de son côté, our s'assurer la possession de ce nouvel héritage.

Le roi de France traverse les Alpes en toute âte, à la tête d'une armée nombreuse. De son té Louis fait passer en Italie avec un corps de oupes, son fils Charles, appelé *Carletto* (1) r les Italiens, sans doute pour le distinguer Charles-le-Chauve, son oncle. Bérenger, duc Frioul, qui va devenir si célèbre, réunit ses ipes à celles du jeune prince ; mais Charles-hauve avait pris les devans, s'était emparé avie et y agissait en maître.

ette nouvelle, l'armée de Germanie se li-ıx plus graves désordres dans les environs rgame. La voix, les menaces des chefs ne

ULINI. *Petit Charles.* Plus tard on l'appela *Charles-*

peuvent ramener à l'ordre ces furieux gorgés de sang et de pillage : les habitans des contrées dévastées abandonnent leurs foyers et se retirent dans les montagnes. Charles-le-Chauve, voyant son neveu et son allié débordés par l'indiscipline et le désordre toujours croissans de leur armée, marche droit sur la Bavière.

Louis envoie à sa rencontre un autre de ses fils avec de nouvelles troupes ; les deux princes, au moment d'en venir aux mains, concluent une trêve de trois mois. Les Germains reprennent le chemin de la Bavière et Charles-le-Chauve retourne en Italie (1).

Louis avait incontestablement plus de droits que son frère à la couronne impériale et au royaume de Lombardie. Il était l'aîné de Charles-le-Chauve, et le testament du défunt empereur l'instituait son héritier. Jean VIII, mieux que personne, avait dû connaître dans les conférences de Vérone les intentions de Louis II : sans doute il les avait approuvées ; mais la politique de Charles-le-Chauve s'était aisément rendu favorable l'esprit fougueux du pontife. Aux droits qu'eût pu faire valoir Louis de Germanie, le roi de France opposa de ces raisons

(1) GIULINI, lib. VI.

d'État devant lesquelles le droit trop souvent fléchit.

Louis de Germanie, dit Charles, est menacé d'une mort prochaine; ses trois fils vont affaiblir son royaume en le partageant entr'eux; tandis que moi, je n'ai qu'un fils, toute ma puissance passera à cet héritier; et, avec ma puissance, je lui lèguerai mon amour et mon dévouement pour le Saint-Siége dont il sera le plus ferme appui.

Ces raisons, ce langage, furent appuyés par la présence d'une armée française ; mais la menace était superflue : Jean VIII opposa d'autant moins de résistance, que Charles déclara hautement recevoir l'empire comme un présent du pontife (1)... Le pape le proclama solennellement empereur, le 25 décembre, jour de Noël.

(1) « Les continuateurs d'Eutrope, dit le président Hénault, et non Eutrope, comme le prétend le père Daniel, » sont les seuls de tous les écrivains qui avancent que ce » prince, pour prix de son couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits qu'il avait sur la partie de l'Italie dépendante de l'empire d'Occident, telle que les duchés de Bénévent et de Spoletti, ainsi qu'au droit de présidence aux élections des papes. Il est vrai, ajoute le président Hénault, qu'il consentit à ne compter les années de son empire que du jour de son couronnement par les papes.

» Concession dont les papes ont depuis tiré un grand avantage. »

Charles profite de la première disposition des esprits : sans s'inquiéter d'une invasion de Louis-le-Germanique en France, et des ravages qu'y commet l'armée de son rival, il songe d'abord à consolider sa nouvelle puissance en Italie, et à la cimenter le plus solidement possible. Il convoque (1), à Pavie, une diète que préside Ansperto, archevêque de Milan, les évêques et abbés du royaume d'Italie, dix-huit vicomtes, dix comtes, et le fameux *Boson*, frère de *Richilde*, femme de Charles-le-Chauve, assistent à cette assemblée.

On voit, dans l'acte rédigé par la diète de Pavie, que le clergé sut immédiatement constater et mettre à profit les concessions qu'avait faites aux prérogatives des pontifes romains et des évêques, l'impatiente ambition de Charles-le-Chauve. « *Puisque la bonté divine,* » est-il dit dans cet acte, « *par les mérites des saints » apôtres et par leur vicaire, le seigneur* JEAN, » *vous a* ÉLEVÉ *à l'empire, nous vous* ÉLISONS » *pour notre protecteur et seigneur.* » Ces paroles sont significatives ; elles énoncent clairement et tendent à établir le double droit, pour Rome, de donner l'empire, et, pour les diètes, d'élire

(1) GIULINI, février, 876.

les rois. Pour combattre les conséquences forcées qu'on voulut plus tard en tirer à Rome, les rois de la troisième race ont adopté, dans la suite, cette fameuse formule si décriée par notre époque, qui dénature et blâme toutes les choses du passé. Nos monarques se dirent dans leurs ordonnances, *rois par la grâce de Dieu,* non seulement par piété, mais encore, comme le dit le président de Hénault, *pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeaient alors le droit de disposer des couronnes* (1). Ainsi, les esprits forts de nos jours n'ont fait qu'un grossier contre-sens dans l'interprétation de cette noble formule. Pepin et Charlemagne ne se disaient-ils pas, eux aussi, *rois par la clémence de Dieu!* Or, on doit se rappeler que, lorsqu'en 813 l associa l'aîné de ses fils à l'empire, Charleagne s'étant agenouillé avec Louis au pied du nctuaire, et ayant déposé la couronne impéale sur l'autel, ordonna au jeune prince de la endre et de se la poser lui-même sur la tête... el put être le but du grand homme, si ce t de bien expliquer aux seigneurs de son ire, aux évêques et aux pontifes de Rome,

Hist. de France, par le président HÉNAULT, T. I[er] ; e, Charles-le-Chauve.

les-le-Chauve, avait acquis après la mort de Lothaire, leur neveu.

Charles-le-Gros n'eut que la Suabe.

Aveuglé, par son insatiable ambition, sur la situation des peuples soumis à sa puissance; oubliant que la France est incessamment dévastée par les Normands; sourd à l'appel de Jean VIII qui, lui rappelant l'exemple de Louis II, invoque son secours, comme empereur, contre de nouveaux désastres qui fondent sur l'Italie, Charles-le-Chauve marche imprudemment à la tête d'une armée contre les fils de son frère.

Louis est le premier en campagne pour repousser cette injuste agression. Les deux armées se rencontrent près de la ville d'*Andenare* (1). Une déroute complète punit Charles-le-Chauve de sa coupable témérité... Le vainqueur n'a pas le temps de jouir des fruits de son triomphe : la mort vient le surprendre au milieu des joies de la victoire. Les deux frères de Louis, Charles de Suabe et Carloman, arrivent pour porter le dernier coup à l'armée impériale, si leur oncle ose vouloir prolonger les hostilités. Mais, honteux de sa défaite, hors d'état de soutenir le choc des troupes coalisées, pressé d'ailleurs par les nou-

(1) PUFFEND., *Emp. d'Allem.*, T. V, liv. V, chap. II, ann. 876.

velles toujours plus désastreuses qui lui viennent de l'Italie, ébranlé par les menaces du pape, l'empereur se hâte de conclure la paix avec ses neveux.

La situation de l'Italie était en effet alarmante.

La mort de Louis II et l'absence de son successeur à l'empire avaient enhardi les Sarrasins qui, se ruant de nouveau sur les côtes de la Péninsule, y recommençaient leurs ravages et saccageaient *Comacchio*.

Déjà une première fois, le pape Jean VIII avait écrit à l'empereur : « On répand à grands » flots le sang des chrétiens; ceux qui se dérobent aux fers et aux flammes sont emmenés » captifs; les villes, les villages, les bourgades » désertés par leurs habitans, ne sont plus que » des monceaux de ruines; les évêques sont en » fuite, réduits à mendier au lieu de répandre » le pain de la parole divine. Rome est leur » unique asile, mais Rome elle-même languit » dans la misère et n'attend que le moment de » sa destruction. L'année dernière nous semâmes nos champs, et nos ennemis recueillirent » les fruits de nos labeurs. Cette année l'espérance de la récolte n'est pas même permise, » puisqu'il ne nous est pas possible d'ensemen-

» cer nos terres et de sortir de nos murs. Et
» comme si les infidèles ne suffisaient pas à notre
» ruine, leur impiété trouve des auxiliaires dans
» plusieurs chrétiens, je veux dire quelques uns
» de ces officiers établis sur nos frontières, et que
» vous appelez *marquis* (1). Ils pillent les biens
» de saint Pierre à la ville et dans les environs;
» ils nous font mourir non par le fer, mais plus
» misérablement encore par la faim, et s'ils
» n'amènent pas les fidèles en captivité, ils les
» réduisent en servitude. »

Charles-le-Chauve, trop occupé par sa guerre contre ses neveux, avait laissé cette lettre sans réponse. Jean VIII lui écrit de nouveau et lui envoie des légats pour le sommer de tenir les promesses qui lui ont valu l'empire; il l'invite dans sa nouvelle épître, à se souvenir de la main qui lui a donné la couronne impériale: « *De peur,* ajoute le pontife, *que si vous nous* » *mettez au désespoir, nous ne changions peut-* » *être de sentimens*... » Langage étrange en vérité, mais justifié par les lâches concessions faites par Charles-le-Chauve, en échange des couronnes de France et de Lombardie et de la pourpre impériale.

(1) *Quos marchiones solito nuncupatis.*

Et celui à qui s'adressent ces incroyables menaces, celui qui s'en intimide, est le même monarque qui naguères écrivait au pape Adrien : « Écrivez-nous comme vos prédécesseurs ont » écrit aux rois nos ancêtres, d'un style qui » convienne à votre sainteté et à notre Majesté.... » Les rois de France ne sont pas les serviteurs » des évêques, mais les maîtres de l'État. » Et ce roi de France devenu depuis, roi de Lombardie et empereur d'Occident, n'a plus rien à répondre au langage altier du successeur d'Adrien, et ce front chargé de trois couronnes, fléchit devant une semblable menace du Vatican !

Charles-le-Chauve part en toute hâte pour se rendre à l'appel impérieux de Jean VIII, laissant la France inondée de Normands, que ses échecs récens en Germanie ont rendus plus audacieux.

Déjà ce prince avait une première fois acheté, par une somme de sept mille livres pesant d'argent, une paix que bientôt après les barbares avaient rompue ; pressé par sa situation toujours plus critique, Charles retombe dans la même faute et pousse l'infâmie jusqu'à publier, en partant, un capitulaire pour régler les tributs que ses peuples paieront aux Normands (1).

(1) Ce tribut était d'un sou pour chaque maison de sei-

si Louis comprit
nuté.
argé du
r les Nor-
incessantes
ugle ambition,
de la Lombardie
avoir été proclamé roi.
son départ de Pavie, créer
an, et lui confier l'administra-
ouveau royaume. Le choix avait
reux. Boson, par son orgueil, sa cu-
l'intempérance de sa vie, avait froissé
nt de la généralité des Lombards; sans force
mme sans droit pour s'opposer aux exactions des ducs et des comtes que son exemple encourageait dans leurs odieux écarts, Boson n'inspira bientôt plus que la haine et le mépris. Et ce mépris, cette haine qu'envenimait le contraste des souvenirs légués par Louis II, ne tardèrent pas à déborder sur le trône de Charles dont Boson était le triste représentant. A ces causes de mécontentement et de déconsidération, l'empereur vint ajouter la double honte de ses fatales concessions aux Normands, et de la récente défaite qui avait couronné sa coupable agression contre ses neveux.... Charles-le-Chauve

Qu'est un pas de plus dans la voie de la honte quand une fois on y est entré !

Ainsi, sous un descendant de Charles-Martel, ce foudre de guerre, vainqueur des Arabes ; sous un petit-fils de Charlemagne, exterminateur des Saxons et conquérant de la moitié du monde ; sous un autre Charles enfin, la couronne impériale d'Occident se fit l'humble tributaire de quelques hordes de barbares ; et un décret souverain détermina la part que chacun devait subir de cette immolation de l'honneur national ! Cette grande honte une fois bien établie et passée à l'état de règlement d'administration publique, Charles-le-Chauve se porte au delà des Alpes...

C'était une tâche difficile que de succéder à Louis II dans le royaume d'Italie. Charles-le-Chauve avait tout fait pour rencontrer plus de difficultés encore dans cette délicate mission.

Louis, roi de Lombardie, vivait au milieu de ses Lombards ; il voyait, il réglait tout par lui-même ; et l'on sait que partout où est l'œil du maître, tout marche dans l'intérêt de tous, du roi comme des peuples, lorsque le maître veut le bien et qu'il sait vouloir en assurer l'accom-

gneur. Les hommes libres étaient taxés à proportion ; les évêques avaient ordre de faire contribuer leurs prêtres.

plissement. Or, on a pu juger si Louis comprit et sut remplir les devoirs de la royauté.

Charles, préoccupé d'autres soins, chargé du poids d'une autre couronne, harcelé par les Normands en France, absorbé par les incessantes querelles que suscitait son aveugle ambition, Charles avait dû s'éloigner de la Lombardie presqu'aussitôt après en avoir été proclamé roi.

Nous l'avons vu, à son départ de Pavie, créer Boson duc de Milan, et lui confier l'administration de son nouveau royaume. Le choix avait été malheureux. Boson, par son orgueil, sa cupidité et l'intempérance de sa vie, avait froissé l'esprit de la généralité des Lombards; sans force comme sans droit pour s'opposer aux exactions des ducs et des comtes que son exemple encourageait dans leurs odieux écarts, Boson n'inspira bientôt plus que la haine et le mépris. Et ce mépris, cette haine qu'envenimait le contraste des souvenirs légués par Louis II, ne tardèrent pas à déborder sur le trône de Charles dont Boson était le triste représentant. A ces causes de mécontentement et de déconsidération, l'empereur vint ajouter la double honte de ses fatales concessions aux Normands, et de la récente défaite qui avait couronné sa coupable agression contre ses neveux.... Charles-le-Chauve

arriva donc en Italie sous de tristes auspices.

Le pape Jean VIII vint à sa rencontre : tous deux se trouvaient à Vercelli quand ils virent arriver Boson, moins en sa qualité de gouverneur de la Lombardie que comme ravisseur, et poursuivi par la voix publique qui l'appelait assassin (1). Voici la cause de cette fermentation populaire.

L'impératrice, veuve de Louis II, s'étant retirée, après la mort de son royal époux, dans le couvent de *Santa-Giulia* à Brescia, avait confié aux soins et à la surveillance du duc de Frioul, sa fille Hermengarde, qui un moment avait été fiancée à l'un des fils de l'empereur Basile; cette alliance n'avait manqué que par le fait et la volonté de Louis II (2). La jeune princesse était d'une beauté remarquable. Boson la vit et en devint éperdument amoureux. Il était marié; sa femme mourut peu de temps après que cette cou-

(1) GIULINI.

(2) Les annales de *Saint-Bertin* portent :
Que l'empereur Basile, *patricium suum ad Beiram* (*à Bari*), *cum CCCC navibus miserat, ut et* LUDOICO *contra saracenos ferret suffragium, et filiam ipsius Ludoici à se* desponsatam de eodem Ludoico susciperet, et illi in conjugio* SIBI *copulandam duceret. Sed quâdam occasione displicuit Ludoico dare filiam suam patricio.*

*Anastase établit qu'elle était fiancée non à Basile, mais à un fils de cet empereur.

pable passion eut pris naissance : toute la Lombardie accusa Boson de l'avoir empoisonnée. Cette accusation eut un caractère de si grande certitude que le consciencieux Giulini lui-même dit, sans ménagement comme sans réticence, que la femme de ce duc mourut par le poison et que Boson fut coupable du crime.

Devenu veuf, Boson gagna ou trompa le duc de Frioul, enleva la fille de Louis II, et vint se jeter aux pieds de Charles-le-Chauve pour en obtenir la permission d'épouser Hermengarde. Il faut croire que la jeune princesse n'avait pas opposé beaucoup de résistance à son enlèvement. Charles s'empressa de consentir à cette union, qui faisait de son beau-frère et de son vassal, l'époux de la fille de son prédécesseur à l'empire ; il voulut qu'on célébrât les noces avec la plus grande pompe, et que les époux reçussent la bénédiction nuptiale des mains du souverain pontife ; enfin il ajouta au titre de duc de Lombardie dont il avait déjà doté son beau-frère, le titre non moins beau de *duc de Provence* (1).

(1) Quelques historiens d'Italie croient que Charles, à cette occasion, le proclama ROI de *Provence ;* c'est une erreur. Ce ne fut, comme nous le verrons, qu'en 879 qu'un concile de *Mantes* en Dauphiné, donna le *royaume* d'Arles ou de Provence à ce duc adroit et ambitieux, qui, par ses intrigues, parvint à gagner le pape et le clergé, et à s'appro-

En approuvant le rapt de la fille de Louis II, en accordant de nouvelles dignités à son séducteur que le cri public accusait d'un horrible attentat, Charles-le-Chauve comblait la mesure de l'irritation des Lombards et servait la cause de ses rivaux de Germanie.

Carloman entretenait depuis quelque temps de secrètes intelligences avec la Lombardie; il connaissait tout le mécontentement qu'y avait soulevé l'administration des agents de son oncle. Entrevoyant d'utiles auxiliaires dans la honte qu'avait fait rejaillir, sur Charles-le-Chauve, sa récente défaite à Andenare, et dans les nouveaux embarras qu'allaient susciter à l'empereur les entreprises des Maures; jugeant ce moment propice pour enlever la Lombardie à celui qui avait voulu lui ravir l'héritage de son père, Carloman réunit une armée nombreuse et se porta à marches forcées vers ces riches provinces. Fils de Louis-le-Germanique, il venait rappeler et revendiquer les droits de cet héritier à la fois naturel et testamentaire de Louis II.

Charles arrivait à peine à Pavie quand il reçut l'alarmante nouvelle de l'approche de son ne-

prier cette riche dépouille de la maison de Charlemagne. *

* Abbé MILLOT, *Hist. génér.*, IIe époque, chap. VIII.

veu. Peu en mesure de lui résister, il quitte à la hâte cette capitale dont le froid accueil lui a fait pressentir les dispositions peu sympathiques de ses sujets lombards, et se rend à Tortone où, croyant ajouter un titre de plus aux droits qu'on vient lui contester, il fait couronner l'impératrice Richilde par le pape ; mais à peine cet acte est-il accompli, qu'effrayé par les progrès de l'agression de Carloman, l'empereur envoie Richilde dans les défilés des Alpes avec ses trésors. Charles, à la première annonce du péril, avait invoqué l'assistance de tous les seigneurs et souverains d'Italie ; aucun d'eux ne s'était rendu à son appel ; Boson lui-même était resté sourd à ses ordres comme à ses menaces (1). Cependant l'armée de Carloman s'avance toujours ; une terreur panique s'empare des faibles troupes de l'empereur ; tout s'enfuit sur les pas de Richilde, avec d'autant plus de honte que l'armée de Carloman se met à fuir de son côté, sur le bruit faussement répandu que Charles marche contre elle avec des forces supérieures en nombre (2).

Par une étrange coïncidence des événemens, les deux princes furent presqu'en même temps

(1) GIULINI.

(2) ANN. BERTINIANI, ann. 877. — MURATORI, *ibid.*. — GIULINI, *ibid.*

frappés de maladie. Carloman contracta, dans cette expédition, le germe d'un mal qui devait le conduire au tombeau trois ans après ; de son côté, Charles-le-Chauve, surpris dans sa fuite par une fièvre violente, fut contraint de s'arrêter à *Brios*, village du mont Cenis. On assure qu'un juif, nommé *Sédécias*, médecin de l'empereur et qui avait toute sa confiance, hâta sa mort par le poison ; mais, comme l'observe le président Hénault, aucun historien ne fait connaître quels furent les instigateurs de ce crime qu'il est permis de révoquer en doute. Ne serait-il pas plus simple de n'attribuer, avec Giulini, la mort de Charles-le-Chauve qu'à un accès de rage et de honte qu'auraient occasionné à ce monarque ses revers multipliés ? Voltaire dit avec quelque raison : « Que pouvait gagner Sé» décias en empoisonnant son maître ? Auprès » de qui eût-il trouvé une plus belle fortune ? » Aucun auteur ne parle du supplice de ce mé» decin. Il faut donc douter de l'empoisonne» ment, et faire réflexion seulement que l'Eu» rope chrétienne était si ignorante que les » rois étaient obligés de chercher pour leurs » médecins des Juifs et des Arabes. »

L'empereur mourut le 13 octobre 877, sur ce mont élevé qui sépare les deux royaumes dont

la double possession avait été le rêve fatal de sa vie, et que ses fautes, aussi bien que son incapacité, laissaient en proie à l'ambition désordonnée des grands, aux dévastations des barbares et à la convoitise de la Germanie. Sa naissance avait suscité les premiers orages qui grondèrent sur la jeune monarchie fondée par Pepin ; son règne, qui donna tant de puissance et d'audace à la féodalité, précipita la chute des carlovingiens en France. Si son audace suspendit un moment l'effet des dispositions testamentaires de Louis II qui, en instituant pour son héritier l'aîné de ses oncles, se trouvait faire passer l'empire et la Lombardie aux mains de la branche germanique ; ses fautes ne tardèrent pas à venir en aide à ce testament, en appelant la désaffection et le mépris sur la domination française qu'avaient tant fait aimer ses prédécesseurs : sous ce règne fatal fut déplacée pour jamais, malgré quelques semblans de retour, l'influence qui, depuis Charlemagne, avait constamment présidé aux destinées de l'Italie.

FIN DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

LIVRE Ier.

CHAPITRE PREMIER.

·e nouvelle s'ouvre pour la Lombardie. — Commencement ı lutte reprise mille ans après par Napoléon. — Carloman en e. — Jean VIII paie un tribut aux Sarrasins. — Il se rend rance. — Louis-le-Bègue refuse la couronne impériale et : de Lombardie. — Jean VIII et les évêques de Germanie et ılie. — Boson échoue dans ses projets ambitieux. — Jean VIII : simultanément la couronne impériale à plusieurs souve-s. — On dédaigne ses offres. — Conflit entre le pape et l'ar-èque de Milan. — Charles de Suabe se rend à Pavie. — Ans-o, malgré Jean VIII, le proclame roi de Lombardie.

— *De* 877 *à* 879. —

ɜ court et déplorable règne de Charles-le-ıve en Italie avait fait perdre tout le fruit ı sage et longue administration de Louis II. ne ère nouvelle va s'ouvrir; ère d'anarchie, confusion, de troubles toujours croissans · la Lombardie. Nous avons touché l'époque ɜs princes de Germanie commencent à faire ner à leur profit les fautes commises dans la ınsule sous la domination française, et où

de son côté la Lombardie, dégoûtée de la maison de France sous ce malheureux règne, jette pour la première fois ses regards sur la maison d'Allemagne.

Ici est le commencement de cette longue lutte dont, depuis mille ans, la haute Italie a été trop souvent la cause et le théâtre : lutte glorieusement reprise à la fin du siècle dernier par le grand capitaine, qui, transformant son épée victorieuse en sceptre impérial, s'est cru, comme se sont crus tant d'autres avant et après lui, fondateur d'une dynastie nouvelle.

Les premières années du XIX[e] siècle, comme les premières années du IX[e], ont vu un monarque français ceindre la couronne italienne :

Dio me la dà, guai a chi la tocca!

a dit, il y a trente-six ans (1), Napoléon en prenant sur l'autel du DÔME (2) de Milan, la cou-

(1) Le 26 mai 1805.

(2) Voici l'origine que Giulini donne à ce nom que portent depuis des siècles l'église métropolitaine de cette grande cité, et plusieurs autres églises de diverses villes d'Italie.

L'église de *San-Michele*, à Milan, se trouvant près de l'archevêché, que l'on appelait *domus sancti Ambrosii*, était, dans les temps les plus reculés, désignée sous le nom de *San-Michele* SUB DOMO. Notre historien milanais établit que, dans le IX[e] siècle, un palais archi-épiscopal existait derrière l'église métropolitaine qui, à l'exemple de l'église *San-Michele*, prit plus tard, par suite de cette proximité,

ronne des rois de Lombardie, qu'on avait apportée en grande pompe de *Monza*.

L'Europe, par ses ambassadeurs, était alors aux pieds du puissant monarque, et toute l'Italie, ivre de joie et d'espérance, s'écria avec le chef des hérauts d'armes : *Napoleone, imperatore de Francesi e re d'Italia, e coronato, consecrato e intronisato... Viva l'imperatore e re* (1)! Il a fallu à Napoléon moins de temps qu'aux descendans de Charlemagne, pour perdre une couronne achetée par des victoires autrement mémorables que celles qui avaient livré l'Italie au fils de Pepin-le-Bref. Neuf ans après l'intronisation solennelle de Milan, Napoléon était prisonnier de l'Europe, et son fils, ce deuxième roi de sa dynastie, vivait captif dans une prison dorée de l'Autriche, où il devait bientôt trouver une tombe obscure.

Trente-trois ans après (2) cette même intronisation, Milan se paraît encore de sa robe de

le nom de *duomo* ou *domo*. Cet exemple fut suivi dans beaucoup d'autres villes d'Italie.

Depuis, les *Visconti* ont élevé la magnifique basilique qui fait l'orgueil de Milan, et qui, selon la vieille coutume, a pris, comme église métropolitaine, le nom de DUOMO ou DOMO qu'elle conserve de nos jours.

(1) BOTTA, *Hist. d'Ital.*, liv. XXIIe, 1805.
(2) Septembre 1838.

fête, et dans ce même dôme dont les voûtes, les colonnes, les chapelles avaient disparu, comme pour Napoléon (1), sous les tentures de soie et de velours, sous les festons de crêpe et les franges d'or, un empereur d'Autriche recevait la même couronne de fer, et le chef des hérauts s'écriait : *Ferdinando 1°, imperatore d'Austria, re di Boemia et d'Italia è coronato, consecrato e intronisato... Viva l'imperatore e re !*

Et des acclamations de joie et d'enthousiasme répondaient à ces solennelles paroles ; et toute l'Europe prenait part à cette grande pompe par la présence de ses ambassadeurs extraordinaires; et parmi ces ambassadeurs se remarquait l'envoyé d'un roi des Français, autre fondateur d'une autre dynastie nouvelle, dont l'avènement est séparé de la chute de Napoléon par le retour au trône de France, pendant quelques années, de la vieille dynastie capétienne... et le chef de cette vieille dynastie vit aujourd'hui dans l'exil !

De tous temps, les choses de ce monde ont eu cette instabilité, et néanmoins on a vu de tous temps les partis vainqueurs croire à la perpétuité de leur triomphe, et hâter leur chute par cette aveugle confiance dans leur fortune.

(1) BOTTA, *ibid.*

La première apparition en Italie d'un prince germain aspirant au trône lombard, a reporté nos pensées vers les scènes contemporaines de ce long drame qui, long-temps suspendu, mais jamais terminé, ensanglante par intervalles, depuis dix siècles, les annales de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Carloman ne tarda pas, dans sa fuite, à s'apercevoir de sa honteuse méprise. Ce prince rallie son armée, se rend à Pavie où il s'empare de la souveraineté de la Lombardie avant même d'apprendre la mort de Charles-le-Chauve. De graves affaires réclamant sa présence en Allemagne, au moment où la nouvelle de cette mort lui parvient, il écrit au pape, avant de s'éloigner, qu'il reviendra sous peu de mois se faire couronner roi d'Italie (1).

Son armée, en retournant en Bavière, fut décimée par la peste (2); on croit devoir généralement attribuer à l'influence de cette épidémie l'altération subite qui se manifesta dans la santé du jeune roi : de ce moment, dit-on, date le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau après trois ans de souffrance et de langueur.

Le trône impérial était vacant.

(1) GIULINI, T. Ier, liv. VII.
(2) GIULINI, T. Ier, liv. VII.

Le pape croyant entrevoir, dans l'état maladif de Carloman, l'indice d'une mort prochaine, laissa percer des dispositions plus favorables au fils de Charles-le-Chauve, à l'héritier du dernier empereur, qu'à la maison de Bavière. Les souffrances physiques n'avaient pas encore éteint l'ambition de Carloman qui, ne pouvant se rendre lui-même en Italie, envoya à Rome Lambert, duc de Spoletti, et Adalbert, duc de Toscane, pour exiger du pape le serment de fidélité.... Carloman n'était pas empereur, et Jean VIII, comme naguère Sergius à l'égard de Louis II, refusa d'obtempérer à ces prétentions injustes (1). L'inaction du fils de Charles-le-Chauve et son peu d'empressement à revendi-

(1) Cette résistance constatée de Jean VIII, les motifs qu'il allégua et les persécutions auxquelles nous allons le voir en butte, lèvent l'espèce de doute qu'ont jeté quelques historiens sur la question de savoir si Carloman fut ou non *empereur*. Le père *Daniel* dit que *l'histoire parle obscurément de ce fait*. Le président Hénault doute que Carloman ait jamais porté ce titre.

On lit dans Puffendorff :

« Il ne paraît pas que Carloman ait jamais été reconnu » empereur, mais seulement roi d'Italie. *Sigonius* nous ap- » prend, continue Puffendorff, qu'il y a en Lombardie plu- » sieurs chartes de Carloman, datées de Bavière, dans » lesquelles il prend le titre de roi de Bavière et d'Italie. »

Giulini dit que ce prince, dès son arrivée à Pavie, agit en souverain, mais qu'aucune diète ne le proclama roi d'Italie; et nous avons vu, d'après la version du même auteur,

quer la couronne impériale, enhardissent Carloman dans ses vues ambitieuses. Le pape lui ayant refusé le serment de fidélité parce qu'il n'est pas empereur, les envoyés de Germanie demandent à Jean VIII de proclamer leur maître empereur d'Occident. Carloman était loin de Rome; la déconvenue qui avait suivi sa première apparition en Italie; sa fuite honteuse avec toute son armée devant des troupes saisies d'une même terreur panique, le triste état de sa santé qui ne lui promettait pas de longs jours, et puis un reste de cette habitude que s'était faite Rome de s'étayer, depuis un siècle, sur la puissance des rois et des princes francs; tous ces motifs réunis donnaient pour le moment peu de chances de succès à la cause germaine abandonnée à de simples émissaires. En l'absence de deux rois, dont l'un, fils de Louis-le-Ger-

qu'il annonça, en partant de Pavie, son prochain retour dans la Péninsule pour s'y faire couronner *roi*.

Ainsi Carloman, en publiant des chartes comme roi d'Italie, a usé du seul droit du plus fort, sans avoir fait sanctionner le droit de la victoire par le vote des grands du peuple et des évêques. Il ne fut couronné ni à Pavie ni à Rome; mais il ne s'en arrogea pas moins l'autorité des rois de Lombardie. *

* On peut citer, entre autres actes qui établissent le règne de Carloman en Lombardie, un testament d'Ansperto, archevêque de Milan, où on lit : *Karlomanus divinâ providentiâ ordinante, rex Longobardorum in Italiâ, anno regni ejus secundo.* (MURATORI, *Antic. Italic.* Dissert. 56.)

manique, convoitait si impatiemment l'empire, dont l'autre, fils de Charles-le-Chauve, tardait tant à se prononcer, mais pouvait plus tard punir le Saint-Siége de trop de hâte s'il se laissait intimider par la parole menaçante des envoyés de Carloman, Jean VIII crut prudent et sage de temporiser. Sur son refus d'obtempérer aux vœux impérieux et pressans de Carloman, les émissaires de ce prince perdent toute mesure à l'égard du pontife. Aux menaces succèdent les effets : secondés par les ducs de Toscane et de Spoletti, ils s'assurent de la personne de Jean VIII, et le tiennent sous bonne garde et comme en une étroite prison (1). Ils espèrent, par ces mauvais traitemens, lasser sa constance et arriver à leur but ; mais leur colère s'use en vains efforts : le pape résiste ; Rome et l'Italie sont bientôt instruites de la brutale violence dont est victime le chef de la chrétienté : un cri unanime de menace et d'indignation s'élève partout où en parvient la nouvelle ; enfin Rome éclate, elle s'arme : on marche contre les geôliers du pontife, qui n'ont que le temps de se soustraire, par une prompte fuite, à de dures représailles.

(1) GIULINI. — MURATORI.

Mais à peine sorti de ce péril, le pape en vit surgir un plus imminent, plus redoutable encore. Les Sarrasins reparurent aux portes de Rome. A la veille d'une ruine inévitable, Jean VIII, qui n'avait ni le génie ni les ressources de Léon IV, fit, mais avec moins de honte qu'un roi de France, ce qu'avait fait naguère Charles-le-Chauve : il traita avec les infidèles pour arracher aux dernières horreurs la ville de Rome, qu'il n'était ni dans sa puissance, ni dans sa mission de défendre par les armes; et il convint de payer aux bandes musulmanes vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année. Cette convention n'était qu'une trève dont les conditions devaient toujours augmenter de rigueur à mesure que le Saint-Siége verrait s'affaiblir et se retirer l'appui que lui avaient créé l'épée et la politique de Charlemagne.

Jean VIII comprit toute la portée critique d'une telle situation. Déjà on était loin du temps où, sur un simple appel des populations envahies, un roi de Lombardie, Pepin, Bernard ou Louis II, marchait en toute hâte contre les barbares; un monarque portait bien encore ce titre, mais il habitait une contrée lointaine; d'ailleurs ce prince qui vivait au fond d'une cour de Germanie, c'était Carloman, et l'on sait les droits

récens qu'avait acquis Jean VIII à sa bienveillance.

Depuis long-temps on s'était déshabitué à Rome de tourner les regards vers le Bosphore dans un moment de péril; il ne restait donc au pape, en ces graves conjonctures, qu'à s'adresser à la cour de France. Sentant le besoin de s'assurer par lui-même des dispositions du fils de Charles-le-Chauve et de ce qu'il peut en attendre de secours, Jean VIII part inopinément pour ce royaume, annonçant à Louis-le-Bègue et aux évêques de France, d'Allemagne et d'Italie, que son dessein est d'y tenir un concile universel, pour remédier aux maux extrêmes de l'Église.

D'abord le pontife se rend à Arles (1). Boson l'y reçoit avec la plus grande pompe et y prépare, par ses flatteries, le succès d'une partie des ambitieuses vues qu'il nourrit en secret.

De cette ville, le pape se dirige vers Troyes en Champagne, où le roi de France est retenu par une maladie.... C'est là que Jean VIII convoque son concile. Le faible fils de Charles-le-Chauve n'avait été reconnu roi de France qu'après avoir promis aux évêques de faire jouir le

(1) Ann. 878.

chargé des biens et des priviléges dont il jouissait sous Louis-le-Débonnaire.

Auprès de cette puissance déconsidérée, le pape fugitif oublie qu'il est venu en suppliant, croit pouvoir parler d'un ton d'autorité et exhaler des menaces. Bien que trente prélats seulement se soient rendus au concile qu'il a convoqué et annoncé comme devant être universel, Jean VIII y fait des lois générales, y affecte de traiter en maître les souverains eux-mêmes, et oublie le fameux canon qui porte *que les puissances du monde n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant les évêques s'ils ne l'ordonnent.*

Rappelant que quelques rois carlovingiens ont été sacrés par des papes à Ponthion, il décide Louis à recevoir, comme roi de France, l'onction sainte de ses mains ; mais il échoue complètement dans ses instances auprès de ce prince, pour lui faire accepter la couronne impériale et celle de Lombardie.

Louis-le-Bègue, aussi malade et moins ambitieux que Carloman, repousse cette double tentation, comme une source pour lui d'embarras et un surcroît de soucis. Quant au secours qu'il est venu demander, Jean VIII n'obtient que de ces promesses vagues, de ces paroles évasi-

ves qui, dans des négociations de ce genre, équivalent à un refus formel. Le pape, déconcerté par ce double échec de ses démarches, ne reprit qu'avec anxiété le chemin de l'Italie, où il avait à craindre la vengeance de Carloman et de nouvelles exactions de la part des Sarrasins.

Le clergé d'Italie venait lui-même de se montrer hostile en ne se rendant pas au concile de Troyes. Ce clergé redoutait la colère de Carloman qui, du fond de la Germanie, avait toujours l'œil ouvert sur la péninsule italique qu'il traitait en maître, et sur les démarches de Jean VIII auprès du roi de France.

Les évêques d'Italie avaient encore un autre puissant motif d'appréhension... Tous avaient été sourds à l'appel de Charles-le-Chauve, lors de la dernière apparition de cet empereur à Pavie; tous avaient souhaité, préparé peut-être le succès de Carloman. Quel accueil le fils de Charles-le-Chauve leur aurait-il fait dans son royaume s'ils avaient osé y paraître? N'eût-il pas été imprudent de se mettre à la merci d'un roi qui croyait avoir à venger sur eux la honte et peut-être la mort de son père? Par ces motifs, Ansperto, ce fier archevêque de Milan, crut devoir ne point quitter son siége pour se rendre au concile de Troyes. Ainsi pensèrent et

girent à son exemple tous les évêques d'Italie.

Quant à ceux d'Allemagne, il est à croire ue l'influence de Charles de Suabe et de Car- man fut plus forte que la voix et les menaces u pontife de Rome : tous s'abstinrent de pa- aître au concile.

Il vint à la pensée de l'ambitieux Boson de aire tourner à son profit les perplexités qui agi- aient l'esprit de Jean VIII.

Le décret de Charles-le-Chauve, sur la suc- essibilité des charges et des dignités publiques, ıvait été un legs funeste pour son héritier au rône de France. L'ambition des grands n'en était devenue que plus insatiable, et les débiles nains de Louis-le-Bègue, incapables de saisir l'épée pour réduire les mécontens, avaient mis le royaume en lambeaux. Dans ce démembre- ment dont nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper, Boson, déjà duc ou comte de Pro- vence, avait fait ajouter à ses possessions, le beau duché de Bourgogne (1).

(1) Président HÉNAULT, *Hist. de France*, ann. 877, *règne de Louis II*, T. I[er]. Giulini croit, au contraire, que Boson ne s'empara de la Bourgogne qu'après la mort de ce prince. Notre opinion est qu'il obtint le *duché* de Bourgogne des bontés ou plutôt de la faiblesse de Louis-le-Bègue, et qu'il s'en fit proclamer *roi* sous le règne des deux fils de ce monarque.

Boson voulait plus encore : voici le langage qu'il pouvait tenir et qu'il tint probablement à Jean VIII pour arriver à ses fins : « Le roi de » France a dédaigné ou craint d'accepter la cou- » ronne d'Italie. Y eût-il consenti, quel fruit » en aurait retiré le Saint-Siége? Débordé par » les grands de son royaume, faible de carac- » tère aussi bien que de santé, Louis est affaissé » sous le poids de la couronne de France et de » ses maux physiques. S'il vit, il n'y a aucun » secours à attendre de lui; s'il meurt, ses en- » fans, jeunes et inexpérimentés, se partage- » ront ce royaume morcelé, et seront encore » moins que le père en position de protéger » Rome contre ses ennemis.

» Si de la France les regards se tournent » vers la Germanie, on trouve Carloman que » Jean VIII a offensé, et que d'ailleurs le déla- » brement de sa santé rend aussi incapable que » Louis de France ou ses enfans, de venir en aide » au Saint-Siége.

» Restent les deux autres fils de Louis-le-Ger- » manique; Louis II, trop prudent et trop pa- » tient dans ses vues pour les compromettre par » une démarche prématurée; et Charles de » Suabe, que son impuissance et sa nullité ont » protégé contre l'ambition de Carloman qui

» l'aurait dépouillé s'il avait osé se montrer
» audacieux, mais que l'on soupçonne toutefois
» de jeter furtivement un regard de convoitise
» sur la Lombardie, depuis que la mort s'ap-
» proche de Carloman. Or, quel appui le Saint-
» Siége aurait-il à se promettre de ce monar-
» que imbécile?

» Dans cet état de choses, un prince tout
» dévoué aux intérêts de Rome, un prince déjà
» maître d'un tiers de la France et que le pape
» proclamerait roi de Lombardie, ne pourrait-il
» pas être un puissant bouclier contre les enne-
» mis de l'Église? Ce prince, c'est Boson : déjà
» il tient la Provence et la Bourgogne sous son
» autorité; cet État, accru de tout le pays des
» Lombards, deviendrait une puissance formi-
» dable... et nul ne semble avoir plus de droits
» à invoquer pour l'obtention de cette couronne,
» et plus de chances de réussite que Boson. Il a
» été *duc* de Lombardie ; sa femme est la fille
» de Louis II dont le souvenir est gravé au fond
» de tous les cœurs lombards. L'impératrice
» Angilberge a conservé des amis dans ce royau-
» me; ses froideurs pour Boson ont cessé du
» jour où il lui a fait entrevoir une couronne de
» reine sur le front de sa fille. Que Jean VIII se
» joigne à Angilberge, à Boson, pour assurer le

» succès de cette grande entreprise, et Rome
» n'aura pas d'ami plus dévoué, plus soumis à
» ses ordres et plus capable de prendre en main
» sa défense. »

Jean VIII, avec cette inconséquente légèreté qui fut le cachet de bien des actes de sa vie, ne doute pas de la complète réussite des projets de Boson; il lui promet de le seconder, le proclame hautement son fils adoptif, espérant par là presser le dénoûment de cette intrigue, et il écrit à tous les souverains pour leur donner avis de sa décision... Il nous est resté son épître à Charles de Suabe, dans laquelle on remarque le passage qui suit : « Nous avons trouvé bon
» d'adopter comme fils le glorieux prince Boson,
» pour lui laisser la gestion et le soin des *inté-*
» *rêts temporels de ce monde*, et ne nous plus
» occuper que des choses de Dieu. Ainsi, je vous
» conseille de vous contenter des limites de vo-
» tre royaume et de vivre en paix; car nous ex-
» communions, pour le présent et pour l'avenir,
» quiconque oserait tenter de se prononcer con-
» tre notre bien-aimé fils en question (1). »

Le souverain pontife écrivait en même temps à l'impératrice Angilberge : « J'ai trouvé, à A-

(1) *Epist.* 110 *Johan. VIII papæ*, anno 878.

es, le prince Boson, votre gendre, et votre ille Hermengarde, que nous nous proposons, vec l'aide de Dieu et sauf notre propre honeur, d'élever de toutes manières aux grades es plus hauts et aux premières dignités de la erre (1). »

Angilberge, à la réception du message de nVIII, se hâte de quitter le couvent de Brescia r aller sonder les esprits de ses anciens sus de Lombardie. Mais la veuve de Louis II n'a t pas emporté dans sa retraite les mêmes reits qu'avait laissés la mort de l'empereur. varice connue d'Angilberge et son inflexible ueil lui avaient fait autant d'ennemis que les tus et les exploits de Louis II avaient conis de cœurs à ce monarque. C'était donc un ste concours à invoquer que celui de l'impérice.

Les souvenirs conservés à la mémoire de uis II étaient neutralisés pour sa fille elleme, par le souvenir plus récent de sa fuite ec Boson et de la mort prématurée de la preère femme de ce duc ; meurtre trop accrédité, dont la responsabilité pesait aussi sur celle e l'on accusait au moins d'en être la cause, elle n'en était pas la complice.

(1) *Epist.* 92, *ejusd. pap.*

Nous avons vu déjà ce que l'administration de Boson, le désordre de sa vie et la dernière catastrophe qui signala sa présence en Lombardie, avaient laissé de tristes impressions chez ce peuple ; ainsi, à tous égards, Boson s'abusait ou cherchait à tromper le pape sur ses chances de succès auprès des Lombards.

Jean VIII, à son départ de France, ordonne, par une circulaire du 1er septembre (1), à tous les princes, évêques, archevêques et primats italiens, de se porter à sa rencontre jusqu'au Mont-Cenis. Son attente est encore cette fois trompée comme pour le concile de Troyes ; personne ne répond à son appel... Outré de ce mécompte il se rend à Turin, où personne encore ne vient au devant de lui.

De là le pape se dirige, toujours plus irrité, sur Pavie, et enjoint à l'évêque de ce diocèse de lui rendre les honneurs dus à un souverain pontife, *quelqu'effort*, lui écrit-il, *que puisse faire, pour vous détourner de ce devoir, Anspert, archevêque de Milan* (2). *Jean*, évêque de Pavie, n'ose braver cet ordre et se porte à la

(1) GIULINI, T. Ier, lib. VII, pag. 381, ann. 878. — VERRY, T. Ier, pag. 109.
(2) GIULINI, T. Ier, liv. VII. *Lettre de Jean VIII à l'évêque de Pavie.*

tête de son clergé au devant du pape qui, à peine rendu dans cette capitale, y convoque, pour le 2 décembre, un concile où il appelle de nouveau les évêques de Lombardie et les seigneurs laïcs de ce royaume. « Je suis émerveillé, écrit-» il à *Suppone*, duc de Milan (1), qu'ayant » appris que nous étions dans le ressort de » votre administration (*in tuos honores*), vous » n'ayez pas aussitôt couru à notre rencontre. » Nous voulons bien ne pas accuser votre cœur, » et n'imputer ce tort qu'à la seule crainte de » déplaire à *votre seigneur* (*Carloman*); c'est » pourquoi nous vous pardonnons; mais hâtez-» vous, toute affaire cessante, de répondre à » notre convocation, et engagez à en faire au-» tant tous ceux à qui nous avons adressé, dans » le même but, des lettres apostoliques. »

Ce concile avait pour prétexte apparent le règlement de plusieurs affaires de l'Eglise; les personnages convoqués y virent d'autres desseins que faisaient soupçonner les secrètes menées d'Angilberge et qu'accusait assez hautement la présence de Boson et de sa femme à Pavie... L'ordre de Jean VIII reste cette fois encore sans effet; aucun évêque, aucun seigneur

(1) GIULINI, *ibid.*

ne se rend au concile. Le pape, après ce nouvel outrage, s'empresse de reprendre le chemin de Rome. De leur côté, Boson et sa femme n'ont pas moins de hâte de retourner en Provence. L'année suivante, le concile de Mantes dédommagea de cet échec le couple ambitieux, en créant pour Boson le royaume de Bourgogne et de Provence.

Oublieux de ses récentes querelles avec les fils de Louis-le-Germanique, ou croyant, au moyen de quelques obséquieuses avances, leur faire jeter le voile de l'oubli sur ses imprudentes démarches, d'abord auprès du roi de France, puis en faveur de Boson, Jean VIII, de retour à Rome, écrit aux trois frères, et montre en perspective la couronne impériale à chacun d'eux, en retour de son amitié et d'une protection efficace contre les Sarrasins. Mais Carloman n'avait plus qu'à faire un éternel adieu aux grandeurs comme aux misères d'ici-bas, qui sont vues de tous du même œil, quand va s'ouvrir la tombe.

Louis convoitait la portion de l'Allemagne que la mort prochaine de son frère aîné semblait devoir laisser sans maître, Carloman n'ayant pas de fils légitime. Ce lot était plus sûr à ses yeux que le trône d'Italie, offert par un pape sans autorité.

En adroit politique, Louis, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec Charles pour s'entendre sur le partage futur des États de leur frère mourant, avait su dissimuler au roi de Suabe le peu de stabilité de la couronne de Lombardie, et lui faire agréer cette chanceuse candidature, en échange de la Bavière qu'il se réservait. Mais pour se venger des torts et de la duplicité de Jean VIII, les deux frères convinrent entr'eux que l'influence de Rome n'entrerait pour rien dans cet arrangement amiable. Les fils de Louis-le-Germanique répondirent donc par le silence du dédain, aux pressantes instances du pontife.

Jean VIII, secrètement prévenu de cette convention qui blesse son orgueil et ce qu'il appelle ses droits, ose tenter d'en conjurer les effets; se fondant sur le faible état de santé où languit Carloman, il déclare hautement que la couronne d'Italie doit être le partage d'un prince plus digne et plus capable de la porter. Pour aviser à ce choix important, il convoque à Rome un concile pour le mois de mai. L'archevêque Ansperto y est impérativement appelé, avec injonction formelle de ne reconnaître aucun roi de Lombardie sans le consentement préalable du Saint-Siége. Ansperto ne tient pas plus compte

de cette nouvelle convocation pour un troisième concile que de celles qui l'ont précédée. Quant à la défense de ne reconnaître de roi de Lombardie que l'élu de Rome, l'orgueilleux prélat fait répondre au pape que le titre de roi d'Italie est distinct de la dignité d'empereur, et que si la couronne impériale *doit venir* du Saint-Père, il n'en est pas de même de la couronne d'Italie, dont lui, archevêque de Milan, ou plutôt la diète du royaume qu'il préside, *a droit de disposer* (1).

Offensé de cette réponse altière, Jean VIII frappe Ansperto d'excommunication, et annonce qu'il ne lèvera l'interdit que quand l'archevêque rebelle aura fait amende honorable, soit en se présentant lui-même au Vatican, soit en expédiant à Rome un émissaire chargé des expressions de son repentir et de sa soumission... Ansperto ne s'émeut nullement de la colère du pontife ; il reste tranquillement à son siége et n'expédie aucun émissaire à Rome.... Le pape écrit alors au clergé milanais qu'Ansperto, s'étant rendu indigne du siége épiscopal par sa désobéissance, les évêques suffragans doivent être convoqués pour procéder à l'élection d'un nouvel

(1) GIULINI, T. Ier, lib. VII.

archevêque (1). Personne n'obéit à cet ordre et Jean VIII n'ose plus insister (2).

Cependant, inquiet de toutes les intrigues du pontife qui, dans sa colère, laisse percer l'intention de livrer l'Italie à la cour de Constantinople plutôt que de la voir tomber en partage à un prince qui dédaigne son concours, Charles de Suabe se décide à partir pour la Lombardie, et à s'assurer de cette couronne que ne peut plus espérer de ceindre le front mourant de Carloman.

Jean VIII, hors de lui-même à cette nouvelle, envoie en toute hâte deux évêques auprès d'Ansperto qu'il vient d'excommunier ; ces prélats sont chargés de rappeler à l'archevêque les récentes injonctions de Rome, d'employer les menaces, et, au besoin, les prières et les promesses pour le ramener à l'obéissance. Ansperto, pour échapper à ces nouvelles persécutions, fait fermer sa porte à l'approche des envoyés du souverain pontife. Une lettre de Jean VIII lui-même nous fournit ces incroyables détails, et nous apprend (3) que les légats furent contraints

(1) *Epist. pap. Joah. VIII*, 21, 222.
(2) GIULINI, T. Ier, liv. VII, p. 885 et 411. — VERRY, T. Ier, p. 110.
(3) *Epist.* 126, *Legatos.... non suscipient, præforibus,*

d'expliquer le but de leur mission, à *travers la porte* du salon épiscopal.

Charles, sur ces entrefaites, arrive à Milan : Ansperto, en dépit des prohibitions et du courroux du Saint-Siége, convoque la diète générale du royaume et proclame ce prince, roi de Lombardie (1).

Ce couronnement de Charles de Suabe précéda de quelques mois la mort de Carloman (2) qui, ainsi de son vivant, eut un successeur au trône de Lombardie, comme Charles-le-Chauve, vivant encore, l'avait eu dans la personne de Carloman lui-même.

portæ dici tibi nostræ communicationes verba facientes, etc. (GIULINI, T. Ier, liv. VII. — VERRY, T. Ier, p. 109 et 110.)

(1) Vers la fin d'octobre, ou vers le commencement de novembre de 879. (MURATORI, T. V, p. 128.)

(2) Carloman, d'après les annales de Fuldes, serait mort le 22 mars 880.

CHAPITRE II.

Le pape Jean VIII et l'empereur d'Orient. — Photius reconnu patriarche. — Il dupe le Saint-Siége. — Mort de Louis-le-*Bègue* et de Carloman de Bavière. — Conflit d'ambitions. — Charles-le-*Gros*. — Jean VIII le sacre *empereur*. — Premières victoires de ce monarque. — Il quitte l'Italie. — Mécontentement de la Péninsule. — L'archevêque Ansperto. — Ses bienfaits. — Sa mort et celle de Jean VIII. — Charles-le-Gros s'empare de la couronne de France. — Le fardeau de l'empire est trop lourd pour sa faiblesse. — Nouveaux progrès de la féodalité en France et en Lombardie. — Les ducs de Bénévent se donnent aux empereurs grecs. — Bérenger de *Frioul*. — Guy de *Spoletti*. — Commencement de la rivalité de ces deux ducs célèbres. — Luitward, ministre de l'empereur. — Sa puissance. — Sa chute. — Déchéance de Charles-le-Gros. — Sa mort.

— *De* 879 *à* 888. —

Tout en Occident déjouait les espérances de Jean VIII. Les Sarrasins menaçaient Rome. La cour de France dédaignait ses offres et lui refusait ou ne pouvait lui accorder le secours qu'il demandait. Les cours d'Allemagne lui étaient hostiles. Son propre clergé méprisait ses ordres et ses censures.

Ce pontife n'avait pas attendu d'être réduit à cette extrémité pour songer à détruire, au besoin, l'œuvre des papes Étienne et Léon, et à

rejeter Rome et l'Italie sous la puissance de Constantinople.

Basile tenait toujours les rênes de l'empire du Bosphore. Ce prince avait réduit tous ses ennemis d'Orient; ses flottes naviguaient, respectées et redoutables, le long des côtes de l'Italie. Jean VIII pouvait espérer de trouver dans ce prince un appui contre les infidèles, aussi bien que contre les rois de la chrétienté qui se montraient hostiles. Aussi, tandis qu'il négociait avec le roi de France, tandis qu'il offrait à Louis-le-Bègue, à Charles-le-Gros et à Carloman, la couronne impériale; tandis qu'il agissait ouvertement en Italie en faveur de Boson et contre l'intérêt de ces mêmes princes, ses légats traitaient avec l'empereur d'Orient. En retour des bons offices qu'on réclamait de ce monarque, les envoyés de Rome lui laissaient entrevoir la destruction de l'empire d'Occident et le retour de l'Italie sous la domination de Constantinople.

Un motif apparent servait à couvrir ces honteuses intrigues.

Bogoris, roi de Bulgarie, cédant aux instances de sa femme qui était chrétienne, s'était, depuis quelques années, converti à l'exemple de Clovis et d'Egbert; et, comme ces deux rois,

il avait entraîné ses peuples dans sa nouvelle croyance. De graves disputes s'étaient élevées entre Constantinople et Rome, pour savoir de quel patriarcat ressortirait cette nouvelle province. La décision dépendait de Basile, qui avait pour lui la force et l'autorité. Les Russes ayant suivi l'exemple des Bulgares, le patriarche Ignace avait étendu sa juridiction sur ce peuple comme sur la Bulgarie. Jean VIII protesta contre ces prétentions, surtout à l'égard des Bulgares.

Quand les légats arrivèrent à Constantinople, le vertueux Ignace était mort, et l'adroit Photius avait usé de tant d'artifices auprès de l'empereur Basile, qu'il était parvenu à rentrer en grâce et à reprendre possession de l'Église patriarcale. Photius gagna les envoyés du pape; il écrivit à Rome, et fit écrire l'empereur lui-même, pour que Jean VIII l'agréât comme légitime patriarche. Il était devenu tout puissant à la cour de Basile; son orgueil s'humiliait devant le pontife romain dont il reconnaissait la suprématie, en lui demandant comme une grâce de sanctionner sa réintégration. Il faisait, du reste, dépendre de cette complaisance de Rome, la décision à intervenir sur la question des Bulgares, et l'envoi des secours dont l'Italie avait besoin contre les ravages des infidèles.

Jean VIII, sans s'arrêter à la crainte de paraître, en reconnaissant Photius, condamner la sage conduite de ses prédécesseurs, approuve le rétablissement de l'audacieux sectaire (1), sous la condition expresse toutefois, que la juridiction de la Bulgarie sera rendue au Saint-Siége, que Photius fera amende honorable devant un concile, et qu'on enverra les secours promis. Le pape déclare en même temps, que tous évêques ou clercs qui refuseraient de communiquer avec le nouveau patriarche, seront, après trois admonitions, déclarés excommuniés.

Photius, dès le mois de novembre (879), assemble le concile où, selon les lettres du pontife de Rome, il doit faire le désaveu de ses scandales passés. Trois légats du pape assistent à cette assemblée; mais c'est Photius qui la préside, et il se fait nommer dans tous les actes avant le souverain pontife. On y donne lecture des lettres de Jean VIII; mais on en supprime les articles relatifs au pardon que devait demander Photius, et à l'absolution que lui accordait le pape en raison de sa soumission et de son humilité. On ajoute à ces lettres des phrases à la louange du patriarche schismatique, et,

(1) Année 879.

dans une de ces audacieuses additions, on va jusqu'à féliciter l'empereur d'avoir fait violence à la modestie de Photius en le rétablissant même avant le consentement de Rome.

Les légats, soit qu'ils fussent corrompus par les présens du nouveau patriarche, soit que la crainte les retînt, ou que leur conduite leur fût tracée d'avance par Jean VIII, ne firent aucune observation contre ces altérations étranges. Le concile œcuménique, qui avait solennellement anathématisé et déposé Photius, fut cassé par les mêmes évêques qui avaient prononcé cette déposition, et les délégués du pape s'écrièrent en plein concile : *Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que son partage soit avec Judas!* et le concile répondit par acclamations : *Longues années au patriarche Photius et au patriarche Jean!* Ainsi, jusque dans ce cri de ralliement et de fusion, Photius fut nommé avant le pape, et Jean VIII ne reçut pas d'autre titre que celui de patriarche, à l'égal du hardi sectaire.

L'orgueil du schismatique était las de s'être fait un instant violence; dès ce jour il affecta dans ses rapports avec le souverain pontife de Rome la plus parfaite égalité; bientôt après il invoqua de nouveau la suprématie de l'église de Constantinople. Quant aux promesses relatives aux

Bulgares, les légats, qui voulurent les rappeler, furent payés de belles paroles : la Bulgarie continua à demeurer sous la juridiction des Grecs.

Restait une dernière déception pour compléter toutes celles que s'était préparées Jean VIII par l'inconséquence de ses démarches. Une flotte grecque stationnait en vue de l'Italie. Le pape, assailli de nouveau par les Sarrasins, invoque son assistance ; mais la flotte, sous prétexte que les infidèles menacent aussi les côtes de l'empire, disparaît et reprend la direction du Bosphore. Jean VIII connut enfin par lui-même ce qu'on devait attendre des promesses des Grecs ; il en fut pour la honte de ses actes et de ses déceptions.

On s'explique par le récit de tous ces faits, les marques d'inconsidération que ce pontife dut rencontrer à chaque pas dans une voie constamment tracée par l'irréflexion et l'inconséquence. Les monarques, les peuples, le clergé, semblèrent s'entendre pour humilier cet homme qui cependant occupait le siége de saint Pierre : mais qui, travaillé par la même ambition que ses prédécesseurs, n'en avait ni la dignité, ni la patience, ni le génie.

Sur ces entrefaites, Louis-le-Bègue, roi de France (1), mourut, laissant pour héritiers

(1) Année 879.

Louis III et Carloman, ses deux fils, nés d'Ansgarde, sa première femme, qu'il avait répudiée.

Boson, beau-père du jeune Carloman, aida les deux frères à monter sur le trône, espérant que, pour prix de ce service, les deux nouveaux monarques ne porteraient ou n'oseraient élever aucun obstacle à son ardent désir de devenir roi. Ce fut alors qu'il fit établir en sa faveur, par le concile de *Mantes*, le royaume d'*Arles*, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté et une grande partie de la Bourgogne.

Ce duc ambitieux s'était fait la part du lion. Les deux frères, mécontens de cette usurpation audacieuse, s'arment contre lui et appellent à leur aide Charles-le-Gros (1) qui, en ce moment, se trouvait en Lombardie et venait de s'en faire proclamer roi par Ansperto. Charles, craignant les secrètes menées de l'impératrice Angilberge pendant son absence, commence par la faire enlever de son couvent de *Sainte-Julie*, à Brescia, et l'exile en Allemagne; puis il passe les Alpes et se porte avec une armée nombreuse sur le théâtre de la guerre (2). Ses troupes, réunies à celles de Louis III et de Carloman, mettent en

(1) *Charles de Suabe*, appelé d'abord en Italie *Carletto*.
(2) GIULINI.

déroute l'armée de l'usurpateur dans plusieurs combats.

Boson est sauvé d'une ruine complète par une diversion de Carloman de Bavière, dont l'ambition, se réveillant un moment sur le bord de la tombe, vient injustement revendiquer une partie de l'héritage de Louis-le-Bègue.

Peu de temps après le roi de Bavière meurt. A l'annonce de cet événement, Charles-le-Gros, déjà maître de la Lombardie, juge le moment opportun pour conquérir la couronne impériale que ne pourront lui disputer ni les deux enfans qui occupent le trône de France, ni Boson qu'ont affaibli ses récentes défaites. Il repasse les Alpes avec son armée et se dirige en toute hâte sur Rome... Ce monarque ne pouvait y arriver dans des conjonctures plus favorables à son ambition.

Les Napolitains n'avaient obtenu la paix, ou plutôt une trève avec les Sarrasins, qu'à condition qu'ils se réuniraient à ces envahisseurs pour se porter contre Rome. Guaïferio, duc de Salerne, était entré dans cette ligue : Jean VIII, que l'Orient et l'Occident abandonnaient, se souvint un moment de l'énergique résolution de Léon IV, et osa affronter le péril des combats à la tête de quelques troupes que lui avait

amenées le duc de Spoletti. Ses premiers efforts avaient été couronnés de succès ; Guaiferio, gagné par le pape, s'était détaché de la coalition ; Naples même avait brisé quelques instans sa honteuse alliance ; mais ce résultat s'était obtenu par un crime, triste voie qui ne faisant atteindre qu'un but décevant, conduit au mécompte et au revers.

Voici le fait :

Sergius était duc de Naples ; les instances et les menaces du pape pour le détacher de la ligue ayant été vaines, l'évêque *Athanase*, frère de ce même Sergius, s'empare de sa personne, a la lâche barbarie de lui faire crever les yeux et de le livrer à Jean VIII, qui proclame le prélat fratricide, duc de Naples... Mais, traître à son souverain, bourreau de son frère, Athanase ne tarde pas à trahir Rome et à faire alliance avec les Sarrasins (1). La coalition, devenue plus que jamais puissante, attaque Bénévent, Capoue, Salerne ; elle menaçait d'envahir Rome, quand Charles de Suabe paraît devant cette capitale avec son armée : il offre ses secours à Jean VIII en échange de la couronne impériale.

Le pape le sacre et le proclame empereur (2).

(1) PUFFENDORFF, *Hist. de l'Univ.*, Tit. II, l. II, ch. II.
(2) Les *Annales de saint Bertin* croient que ce couron-

Charles marche aussitôt contre les infidèles, délivre de leur désastreuse présence les environs de Rome et les pousse jusqu'à Ravenne; mais de nouveaux et graves intérêts l'appelant au delà des Alpes, il interrompt tout à coup ses succès et retourne en Germanie.

Un tel départ, dans un moment aussi critique, était presque une défection pour la malheureuse Italie, qui se dégoûta plus que jamais d'une domination étrangère. Dès lors quelques seigneurs italiens osèrent concevoir la pensée de s'emparer de la souveraine puissance, et commencèrent à faire naître dans les esprits l'opinion que c'était là le seul moyen de remédier aux maux dont la Péninsule était accablée. Ce projet, nouvelle péripétie du drame historique qui nous occupe, devait recevoir, peu d'années après, son exécution.

Charles, pendant son séjour à Rome, était parvenu, dit Giulini, à réconcilier Jean VIII avec Ansperto, que le Saint-Siége, par un récent et

nement eut lieu le 25 décembre 880, jour de Noël. Le *cardinal Baronius* le reporte au jour de Noël de l'année suivante 881.

Muratori pense que cette solennité eut lieu dans l'un des deux premiers mois de l'année 881, mais il ne sait préciser ni le jour, ni même lequel de ces deux mois. (*Antiq. Italic.*, dissert. 8 et 41. — *Annal. d'It.*, T. V, p. 133 et suiv., ann. 880 et 881.)

dernier effort, avait vainement tenté de déposséder de son archevêché. Ce prélat était doué de rares vertus, de grandes qualités, et possédait des richesses immenses dont il fit le plus noble usage. Par ses soins et à l'aide de ses trésors, furent reconstruits, autour de Milan, les murs d'enceinte qu'avait élevés l'empereur Maximien, et qui protégèrent cette ville jusqu'à l'invasion de Barberousse, au XIIe siècle.

« Profitant, » dit le comte Verry, « de la faiblesse ou de l'absence des rois, Ansperto agit » lui-même en souverain bienfaisant et en restaurateur de sa patrie. Il releva le courage des » Milanais, et rappela dans la ville une grande » partie de la population que la terreur en » avait exilée. De cette époque, » ajoute le même historien, « date la renaissance de cette cité cé» lèbre, qui ne recouvra toutefois son rang de » capitale de la Lombardie que deux cents ans » après (1). »

Sous l'habile et prévoyante administration d'Ansperto, les couvens, les abbayes, les églises, les hôpitaux, reprirent une nouvelle vie, par l'ordre, l'économie, la discipline qu'il sut y maintenir. Il aimait la justice et se montrait

(1) Comte VERRY, T. Ier, p. 3.

ferme et inébranlable dans ses résolutions : *Effector voti, propositique tenax*, ainsi que le dit son épitaphe conservée à Milan dans l'église de Saint-Ambroise (1).

Anselme, archidiacre de la métropole, fut le successeur d'Ansperto.

Jean VIII suivit de près au tombeau (2) son orgueilleux adversaire de Milan. Les annales de *Fulde* disent qu'il fut assassiné à coups de marteau ; l'histoire de l'Église ne parle pas de cette mort violente.

Selon Baronius, la condescendance ou plutôt l'étrange faiblesse de ce pape à l'égard de Basile et de Photius, aurait donné lieu à la fable de la *Papesse Jeanne :* la légèreté, l'inconséquence des actes de ce pontife, l'auraient fait appeler *Jeanne la Papesse.* Dans le même sens, les An-

(1) GIULINI, T. Ier, p. 366. — VERRY, T. Ier, p. 108.
La famille des *Confalonieri* de cette ville prétend compter ce prélat illustre parmi ses plus anciens membres.

Le comte Giulini croit la chose possible, probable même; seulement cet historien ne pense pas que jamais Ansperto ait porté le nom de *Confaloniero.* Ce n'est que quelque temps après la mort de cet archevêque, que sa famille paraît avoir occupé la place de *Confaloniero* de père en fils, et en avoir pris le nom, comme nous l'avons remarqué pour les *Visconti ;* comme le firent aussi les *Capitani*, les *Gastaldi*, et plusieurs autres anciennes familles dont le nom, si ce n'est la véritable descendance, est venu jusqu'à nous.

(2) En décembre 882.

glais ont depuis appelé un de leurs rois, la *Reine Jacques*. De même, mais dans un sens héroïque et conséquemment tout opposé, fut poussé naguère en Hongrie ce cri d'enthousiasme si fameux : *moriamur pro rege nostro, Mariâ-Theresâ.*

Nous rapportons l'opinion de Baronius, en rappelant toutefois que le plus grand nombre des anciens partisans de cette fable honteuse, ont placé Jeanne entre Léon IV et Benoît III.

L'Italie, après le départ du nouvel empereur, était retombée dans ce déplorable état d'abandon où nous l'avons vue plongée quelquefois, mais à de rares intervalles, depuis Charlemagne. Plus que jamais elle fut délaissée par Charles-le-Gros, que la mort de Carloman de Bavière, de Louis III, et enfin de cet autre Carloman, fils de Louis-le-Bègue, avait rendu maître d'un des plus vastes empires qu'ait jamais réunis sous sa loi la couronne de France.

Un fils de Louis-le-Bègue et d'Adélaïde, sa seconde femme, *Charles*, âgé seulement de quatre ans, devait être l'héritier de ses frères ; mais les grands du royaume, gagnés par les largesses de Charles-le-Gros, excluent du trône le faible enfant, prétextant non seulement sa trop grande jeunesse, mais encore son état douteux

de fils légitime, attendu qu'il est né d'une seconde femme de Louis-le Bègue du vivant de la première. Les armes et les arguties ne manquent pas quand on veut frapper qui ne peut se défendre. Charles-le-Gros se saisit donc de la couronne de France qui revenait à son neveu et la réunit à ses autres vastes possessions. Triomphe funeste, fortune trop immense pour le faible génie qui osa l'ambitionner. Charles se trouva empereur d'Occident, roi d'Italie, maître de toute la Germanie, de la Pannonie et de la France, à l'exception des provinces usurpées par Boson, mais qui du reste ressortaient encore en quelque sorte de sa souveraineté. La domination de ce monarque s'étendait en outre sur les contrées comprises entre les Pyrénées et l'Èbre.

Il fallait toute la force de Charlemagne pour soutenir le poids d'un tel empire qui écrasa Charles-le-Gros; et encore, en de semblables conjonctures, tout le génie du grand homme n'y eût peut-être pu suffire.

Dans la tourmente qui va envelopper et engloutir la puissance de Charles-le-Gros, il faut se garder d'attribuer tant de calamités à la seule faiblesse de ce malheureux prince. Il est, par intervalles, pour les peuples, pour les empires, des situations tellement compromises, des ten-

dances tellement entraînantes et irrésistibles, que nul effort humain ne semble capable de maîtriser ces situations et de refouler ce courant envahisseur auquel tout cède. Conquérir est chose moins malaisée que conserver après la victoire. Le génie d'un seul suffit pour la conquête, et encore faut-il que le conquérant n'ait pas de trop longs jours pour ne point survivre à l'éclipse de sa glorieuse étoile.... Après lui, viennent des successeurs plus ou moins à sa taille, sur la puissance desquels le temps et les choses humaines agissent de toute la force de leur action dissolvante. Le char lancé atteint par l'énergie de l'impulsion première, une certaine hauteur, mais au delà vient la pente où l'on descend, la pente telle que les années et les passions des hommes l'ont faite. On lutte d'une main plus ou moins exercée, parfois on parvient à ralentir un peu la marche, mais on marche, mais on descend toujours; puis vient un moment où tout moyen de lutte, tout effort pour enrayer, tourne à mal et précipite le char vers l'abîme qui est là, béant, avide, terrible, inévitable. Vienne alors un homme quel qu'il soit: les rênes se briseront aux mains du plus habile, du plus fort, et l'on roulera dans le gouffre si Dieu ne dit au char: Arrête. Dieu ne le dit pas toujours,

sa sagesse veut que toutes nos passions portent leurs fruits; elle permet que toutes les utopies humaines aient leurs jours de triomphe, d'essai et de désillusions. Dieu a ses vues, que nous avouons humblement ne pas toujours comprendre; car, à travers ce long enchaînement de siècles où tout se bouleverse, se relève, se reconstruit et se brise pour se réédifier encore, une chose nous semble rester seule immuable, malgré tant de leçons, d'épreuves et d'amers désenchantemens, et cette chose, c'est la folie des hommes et leur stupide engoûment pour tout ce qui porte un cachet de nouveauté.

Charles-le-Gros avait imprudemment saisi le sceptre de Charlemagne dans une de ces crises décisives où nulle main ne peut plus le tenir sans péril, et où il échappe promptement à une main débile : situation critique, sans issue, désespérante ; les fautes de ses prédécesseurs, les malheurs du temps et les impérieuses tendances de l'époque ainsi l'avaient faite.

Charles-le-Chauve, en donnant le duché de France à *Robert-le-Fort*, bisaïeul d'*Hugues Capet*, et en rendant héréditaires les grandes charges de la couronne, avait non seulement fécondé, comme nous l'avons dit, le germe de l'effroyable confusion et des rivalités ambitieu-

ses qui menacèrent si près de son origine l'œuvre immense de Charlemagne; mais encore posé lui-même les premiers fondemens de la dynastie qui devait s'établir sur les ruines des carlovingiens. Les ravages toujours croissans exercés par les Normands en France, et par les Sarrasins en Italie, ne purent que compliquer cette désastreuse situation.

Un vent de tempête grondait donc en France contre la royauté carlovingienne; là, l'heure du triomphe des grands vassaux était venue; l'horizon lombard était chargé de nuages non moins menaçans. Déjà Bénévent avait brisé le lien qui, depuis quelque temps, enchaînait en quelque sorte ce duché à l'empire des fils de Charlemagne. Les ducs de Bénévent s'étaient enfin ouvertement déclarés vassaux des empereurs grecs.

D'autres ducs ambitieux, forts de l'absence de Charles, s'essayaient par des luttes incessantes contre ses ministres ou ses émissaires, à braver son autorité, à ébranler un trône dont les marches cessaient de paraître infranchissables à leur audace.

Bérenger, duc de Frioul, et *Guy* (1), duc de Spoletti, se distinguaient parmi les plus puis-

(1) Ou *Guido*.

sans et les plus dangereux seigneurs du royaume de Lombardie. Nous verrons bientôt ces deux rivaux célèbres se disputer et occuper l'un après l'autre le trône impérial.

Guy ouvre le premier la tranchée. Ce n'était plus assez pour ce vassal altier que de tenir sous sa loi les duchés de Spoletti et de Camerino; sa fougueuse ambition lui marquait, dans un prochain avenir, un grand rôle à jouer au milieu de cet écroulement de l'empire colossal dont il comptait avec orgueil le fondateur parmi ses aïeux (1). Mais de puissans rivaux pouvaient lui barrer le passage : il lui fallait, pour en

(1) Les annales de Fulde et la chronique de Rheginon disent que *Guy* était fils de *Lambert*, son prédécesseur comme duc de Spoletti.

C'est une erreur.

Eremperto prouve que Lambert et Guy dont nous parlons, étaient tous les deux fils de Guy, duc de Spoletti. A la mort de leur père, Lambert, l'aîné des deux fils, hérita de ce duché. Bientôt ce prince mourut sans enfans, et eut pour successeur Guy, son frère. *

Muratori adopte cette opinion.

D'après cet écrivain, la parenté de Guy avec les rois carlovingiens n'est pas douteuse; mais Muratori ne saurait

* *Ughelli* transcrit un document de l'année 887, émané de *Théodose*, évêque de *Fermo*, où sont nommés tous les évêques du duché de Spoletti et de Camerino; pièce importante à consulter pour se rendre compte du territoire composant ce duché.

Rimini, *Fossombrone*, *Ancona*, *Camerino*, *Sinigaglia*, *Spoletti*, *Fano*, *Pesaro*, *Umana*, *Perugia*, *Osimo*, *Rieti*, *Cagli*, *Lodone* (non so che sia, dit Muratori), *Urbino*, *Nocera*, *Terni* et *Forli*. (Ughelli, *Ital. sacr.*, T. II, *in Episc. Firman.* — Muratori, T. v, p. 161, ann. 887.)

riompher, grandir de puissance et de force ; l lui fallait aussi, fût-ce même par des exactions et des scandales, occuper la renommée, pour que son nom, quand l'heure serait venue, eût déjà quelque éclat dans le monde. Les Sarrasins avaient reparu dans la campagne de Rome. Le pape appelle Guy à son secours. Le duc de Spoletti est sourd à la voix du saint Père, et traite, pour son propre compte, avec les Maures, afin de mettre son duché à l'abri de leurs dévastations. Il fait plus, on le voit tout à coup, à la tête d'une armée, fondre sur la *Pentapole*, et se rendre maître de la presque totalité de ces riches contrées que le pape tenait de la munificence des empereurs carlovingiens.

Le souverain pontife demande à Charles-le-Gros vengeance de cette brutale agression (1). « Ajournant toutes autres affaires de l'empire, » hâtez-vous, lui écrit-il, de revenir en Italie. » Dieu fasse qu'on vous voie non seulement à » Pavie, mais le plus près possible de nous ; car

préciser le chaînon d'où part cette filiation glorieuse qui fait de Charlemagne un des aïeux de Guy.

Le père Daniel dit, sans bien l'établir, qu'il était fils d'une fille de Pepin, roi d'Italie, fils de Charlemagne. (MURATORI, T. V, p. 165, ann. 888.)

(1) *Epist.* 279, ann. 882.

» telle est l'urgente nécessité du moment (1)...»

Charles envoie aussitôt des commissaires impériaux à *Fano*, ville de la Pentapole ; le pape va les y rejoindre. Par ordre de l'empereur, le duc de Spoletti est sommé de venir rendre compte de sa conduite. Guy méprise cet ordre, et brave les menaces d'un empereur dont le vain titre lui paraît désormais sans prestige comme sans autorité.

Charles-le-Gros, pressé par de nouvelles instances du pape, passe lui-même les Alpes; Guy, accusé d'avoir formé alliance avec les Maures et les Grecs, est mis au ban de l'empire pour crime de lèse-majesté. La présence de l'empereur intimide un moment les grands vassaux d'Italie que Guy croyait pouvoir compter parmi ses plus sûrs alliés, et enhardit en même temps ceux des princes italiens qu'une jalouse riva-

(1) Le pape écrivait en même temps (epist. 286) à Anselmo, archevêque de Milan :

« Dans ce malheureux pays, nous endurons, de la part
» des païens aussi bien que des chrétiens criminels, des
» persécutions telles qu'il m'est impossible de vous les dé-
» crire.

» Entre autres actes innombrables de rapines, de dépré-
» dations et de cruautés, un scélérat, lombard de nation,
» agent de Guy, marquis de Spoletti, s'est emparé de
» quatre-vingt-trois hommes, et leur a fait impitoyablement
» couper les mains ; plusieurs de ces malheureux en sont
» morts subitement. »

lité rend ennemis secrets du duc de Spoletti.

Le duc de Frioul, Bérenger, qu'importunent l'ambition et la renommée toujours croissante de Guy, accepte de l'empereur la mission de marcher avec ses troupes et l'armée impériale contre le duc rebelle. Guy, resté seul dans sa révolte audacieuse, quitte la Pentapole et même le duché de Spoletti où sa tête est mise à prix. Bérenger envahit une partie de ses États et se serait emparé de tout le duché, si la peste, qu'il rencontra dans sa course et qui se répandit bientôt dans une grande partie de l'Italie, ne l'avait contraint à la retraite.

Charles se hâte de déposséder Guy de ses États. Bérenger obtient une partie des dépouilles de son rival; quelques seigneurs, soupçonnés d'être les amis secrets du duc de Spoletti, sont aussi privés de fiefs et de bénéfices qui leur viennent de leurs ancêtres et que se partagent d'avides courtisans (1).

Cette violence qui, en d'autres temps peut-être, eût pris le nom d'acte de vigueur, sema de nouveaux germes d'irritation et de troubles, le bras qui portait ces coups étant trop débile pour en maîtriser les conséquences.

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 147, ann. 883.

Adalbert, duc de Toscane et beau-frère de Guy, accueille le duc fugitif à sa cour qui devient un foyer de séditions et d'intrigues. De toutes parts l'orage grossit sur la tête de Charles. La rivalité qui divisait naguère les grands vassaux italiens, se fond bientôt dans une haine commune contre le joug étranger. Charles, effrayé de sa propre audace, parle de clémence et s'efforce d'attirer à sa cour de Pavie le duc de Spoletti. Guy, par un dernier reste de condescendance pour le titre d'*empereur* que, dans ses secrètes vues peut-être, il ne veut pas trop abaisser, consent à déposer (1) au pied du trône impérial quelques mots de repentir en échange de ses États qu'on a hâte de lui rendre.

De nouveaux ravages, commis par les Normands en Lorraine et dans la basse Germanie, forcent Charles à s'éloigner une fois encore de la Péninsule, et délivrent Guy de cet importun voisinage.

Sur ces entrefaites, le pape Marin Ier vint à mourir ; il eut pour successeur Adrien III. Quelques historiens affirment, sans le prouver, que ce pape, enhardi par l'impuissance des descendans de Charlemagne, osa publier deux bulles, dont l'une défendait aux empereurs de s'im-

(1) MURATORI, ann. 885.

miscer dorénavant dans l'élection des papes; et l'autre qui, laissant pressentir la mort prochaine de Charles-le-Gros sans descendance masculine, avait pour but de déclarer les grands vassaux d'Italie aptes à prendre les rênes du royaume lombard et même de l'empire. Muratori exprime des doutes sur l'existence de ces deux actes.

Voyant les nombreux embarras suscités à Charles-le-Gros, Guy, qui un moment s'était fait l'ennemi des papes et l'allié des infidèles, sent que le temps n'est pas loin où le concours de Rome pourra devenir utile à son ambition secrète. Son attitude, d'hostile qu'elle avait été, devient obséquieuse et soumise à l'égard d'Adrien, dont il gagne la bienveillance au point que le souverain pontife l'appelle son *fils d'adoption* (1). Adrien avait en ce moment besoin de secours contre les Sarrasins qui infestaient les bords du Garigliano; il demande l'assistance du duc de Spoletti. Guy prend les armes, attaque leurs retranchemens qu'il enlève; il pille leur camp et passe au fil de l'épée tout ce qui n'a pu trouver un refuge dans les montagnes; de là, le vainqueur marche sur Capoue qui se soumet à ses armes.

(1) Voir la lettre de *Foulques, archevêque de Rheims, à Adrien III.* (FRODOARD, *Hist. Remens.*, lib. IV, c. I.)

Anastase, ce frère barbare que nous avons vu joindre par un crime le titre de duc de Naples au titre d'évêque; Anastase, qu'un traité lie aux Sarrasins, envoie ravager les environs de cette place dès qu'il reçoit l'avis que le duc de Spoletti s'en est éloigné. Guy revient sur ses pas, son approche suffit pour délivrer les Capouans de ces bandes dévastatrices, dignes alliées des Maures.

Mais les actions de Guy ne sont pas toutes aussi méritoires. Eremperto raconte qu'*Aïon*, duc de Bénévent, s'étant rendu à Capoue pour conférer avec le duc vainqueur sur quelques difficultés qui avaient refroidi leurs relations, ce dernier eut la perfidie de le retenir prisonnier; que Guy parut ensuite sous les murs de Bénévent, en compagnie d'Aïon qu'il forçait de se montrer à ses côtés; que les Bénéventins, voyant ces deux princes ensemble et les croyant en bonne intelligence, se hâtèrent d'ouvrir leurs portes, et que les troupes de Guy, à l'aide de ce stratagème, s'emparèrent de la place sans coup férir. Pendant cette prise de possession, ajoute Eremperto, le duc de Spoletti, ayant toujours Aïon à ses côtés, courait employer auprès des habitans de *Sipunto*, la ruse qui lui avait livré la capitale; mais Guy n'est pas plutôt maî-

tre de cette autre place, que les habitans de Sipunto découvrent sa perfidie; le tocsin appelle aussitôt aux armes toute la population; Guy, réfugié dans une église, n'échappe à la mort qu'en remettant le prince Aïon aux mains de cette population fidèle, en promettant l'oubli de l'outrage qu'il reçoit et en prenant l'engagement, par serment solennel, de n'en jamais tirer vengeance (1).

Guy, heureux de se tirer de ce mauvais pas à si bon compte, reprit en toute hâte le chemin de son duché. Si sa gloire eut un peu à souffrir de cette triste mésaventure, son orgueil sut trouver un dédommagement dans l'étrangeté de l'épisode qu'il venait d'ajouter à une vie sur laquelle il voulait à tout prix jeter de l'éclat.

Bérenger, duc de Frioul, n'apportait dans ses desseins, ni moins d'ambition, ni moins d'audace, ni moins de persévérance pour en assurer le succès. Fils du duc *Eberhard* ou *Evrard*, et de *Ghisla* ou *Giselle*, fille de Louis-le-Débonnaire, il sentait son ambition et son énergie s'accroître de toutes les lâchetés des autres descendans de Charlemagne. Soumis à l'empereur quand il s'était agi d'abaisser un rival et de s'en-

(1) EREMPERT., *Hist.*, cap. LVIII. — MURATORI, *Annal. d'It.*, T. V, p. 157.

…mpereur en lui persuadant, à …lection avait été canonique …était régulière puisqu'elle …l'archevêque de Milan, …, apaisé par le rap- …être dans ce con- …ignité d'évêque …elier de l'em-

…ait toujours gran- …uissance. L'envie, cette …e de tous les rangs et de toutes …s humaines, l'envie grandit avec la …e du favori et multiplia contre lui les graves inculpations.
…l'accusa, entr'autres griefs, de contrain- … les plus illustres familles d'Italie et d'Alle- …gne, à donner leurs filles en mariage à ses …rens dont il cherchait vainement à voiler la …asse origine par l'éclat de sa faveur. Le rapt et …a violence lui faisaient, disait-on, justice des refus.

On raconte qu'une fille d'*Unroco*, prédécesseur et frère de Bérenger, duc de Frioul, ayant été, par les ordres de ce ministre dictateur, enlevée de force du couvent de *Sainte-Julie* de Brescia, pour devenir l'épouse d'un neveu de Luit-

richir des dépouilles du duc de Spoletti, il ne tarda pas à braver l'empereur lui-même et à l'attaquer dans la personne de son ministre favori, quand le prétexte de venger une injure vint donner un libre cours à son impatience d'un joug que chaque jour lui rendait plus pesant.

Voici, d'après les annales de Fulde, ce qui donna lieu à cette première explosion.

Luitward, que Charles-le-Gros avait élevé des derniers rangs à l'évêché de Vercelli, et à la dignité de ministre archi-chancelier, s'était asservi son maître, au point d'être plus puissant que lui dans l'empire. C'était Luitward que l'empereur avait chargé, dans le temps, d'engager Adrien III à se rendre à une grande diète convoquée à Worms, dans le dessein, dit-on, de faire reconnaître Bernard, son fils naturel, pour son héritier. La mort d'Adrien empêcha seule ce voyage, auquel la persuasive éloquence de Luitward avait déterminé le pontife romain.

Etienne V, successeur d'Adrien, ayant été consacré avant d'avoir obtenu le consentement de l'empereur, Charles s'était irrité de cet oubli de sa prérogative, et ce fut encore Luitward qu'il envoya avec quelques autres évêques à Rome, pour déposer Étienne. Luitward calma

l'irritation de l'empereur en lui persuadant, à son retour, que l'élection avait été canonique et unanime, et qu'elle était régulière puisqu'elle avait eu l'approbation de l'archevêque de Milan, ministre impérial. Charles, apaisé par le rapport de Luitward, qui peut-être dans ce conflit s'était plus préoccupé de sa dignité d'évêque que de son caractère d'archi-chancelier de l'empire, se désista de sa menace.

Le crédit de Luitward allait toujours grandissant ainsi que sa puissance. L'envie, cette triste commensale de tous les rangs et de toutes les conditions humaines, l'envie grandit avec la fortune du favori et multiplia contre lui les plus graves inculpations.

On l'accusa, entr'autres griefs, de contraindre les plus illustres familles d'Italie et d'Allemagne, à donner leurs filles en mariage à ses parens dont il cherchait vainement à voiler la basse origine par l'éclat de sa faveur. Le rapt et la violence lui faisaient, disait-on, justice des refus.

On raconte qu'une fille d'*Unroco*, prédécesseur et frère de Bérenger, duc de Frioul, ayant été, par les ordres de ce ministre dictateur, enlevée de force du couvent de *Sainte-Julie* de Brescia, pour devenir l'épouse d'un neveu de Luit-

ward (1), Bérenger saisit cette occasion pour courir aux armes et se jeter à la tête de ses gens de guerre dans les seigneuries de l'audacieux prélat, et qu'il y porta la dévastation.

Mais, comme pour le duc de Spoletti, l'autorité expirante de l'empereur devait une fois encore obtenir sur le duc de Frioul un stérile triomphe. Bérenger, par l'ordre de Charles-le-Gros, adressa quelques paroles d'excuses à Luitward, après toutefois lui avoir repris sa nièce, et il dut indemniser le puissant ministre par des présens dont l'envie et la haine se hâtèrent de demander compte à l'insolent favori.

Luitward, par l'humiliation qu'il avait fait subir à Bérenger, espérait avoir plus que jamais assuré sa puissance et sa supériorité sur les grands vassaux de l'empire. Cette espèce de triomphe fut le terme de sa fortune. Toutes les rivalités entre les grands vassaux firent trêve et se turent un moment pour faire faisceau contre l'homme qui prétendait tout niveler au dessous

(1) Les chroniques de l'époque rapportent que les religieuses du couvent de *Sainte-Julie* ayant, lors de l'enlèvement de la fille d'*Unroco*, adressé à Dieu leurs plaintes et leurs prières, le neveu de Luitward, à qui elle devait être livrée, fut frappé de mort la nuit même de ses noces, et que leur jeune compagne rentra innocente et pure dans leur pieux asile.

e lui et tout fouler aux pieds; tous ces orgueils
blessés se liguèrent pour faire de cet orgueil
lominateur un grand holocauste à leur jalousie
oujours croissante et à leur haine long-temps
comprimée.

La faiblesse de la santé de Charles et la préoccupation d'esprit qu'exigeait la conduite d'un
empire trop vaste pour lui, avaient influé sur
es facultés mentales de ce prince. On profita
le cette circonstance pour faire parvenir jusqu'à
ui des accusations qui touchaient à son honneur et dont s'irrita sa fierté; on sema des insinuations infâmes à l'occasion de la confiance
que l'impératrice accordait à Luitward. Charles,
avec cette précipitation et cette brusque violence
de tous les hommes faibles quand leur tête s'irrite, chasse son ministre sans rien examiner et
le dépouille de ses honneurs.

Peu de jours après il fait comparaître l'impératrice *Richarde* devant son conseil, et déclare, à la grande surprise de toute l'assemblée, que depuis dix ans il n'a eu aucun commerce avec elle. L'étonnement redouble quand la princesse ajoute à cette déclaration de l'empereur, qu'elle n'a jamais partagé sa couche et qu'elle est restée vierge; elle fait l'offre, au moins étrange, de le prouver par le duel ou par l'épreuve du feu.

L'innocence de Richarde fut *reconnue* et proclamée ; mais l'impératrice, fuyant une cour où l'on avait voulu la couvrir d'opprobre, se retira dans un monastère d'Alsace où elle mourut en odeur de sainteté.

L'audacieuse ambition et l'inflexible fermeté de Luitward avaient servi de bouclier à la faiblesse de Charles-le-Gros. Ce rempart tombé, les mille têtes de l'hydre féodale surgissent de ses décombres. La chute du ministre favori enhardit toutes ces ambitions de vassaux, à qui, pour les satisfaire, il faut au moins une couronne de roi. Le péristyle une fois franchi, on envahit le temple et l'on souille le sanctuaire.

Maintenant c'est l'empereur qu'on attaque; c'est à l'empereur qu'on demande compte de l'honneur de la France, livré aux Normands par un traité honteux ; de cet honneur national si vaillamment soutenu dans les murs de Paris, malgré les horreurs de la famine et une effroyable contagion, par le comte *Eudes* et l'évêque *Goslin*, et que Charles a marchandé lâchement à prix d'or avec des barbares.

Tous les cœurs se soulèvent de mépris, la révolte se propage et devient générale. Les grands de la Germanie, profitant de cette fermentation qui agite la France et l'Italie, s'assemblent en

diète à *Tribur* près de *Magonça*, déposent Charles-le-Gros et élèvent à l'empire *Arnould* ou *Arnolphe*, bâtard de Carloman de Bavière (1).

L'empereur, dépossédé et réduit au plus complet isolement, va mourir dans une obscure retraite qu'offre à son infortune la compassion de *Lutber*, archevêque de Mayence.

Ainsi finit misérablement et flétri par le mépris de tous, ce prince qui, pour reculer les limites d'un empire déjà trop vaste pour son étroit génie, froissa l'équité, dépouilla un enfant de l'héritage de son père, et se fraya, par son aveugle ambition, la voie vers l'abîme qui s'ouvrit enfin sous ses pas pour l'engloutir.

(1) PUFFENDORFF, *Hist. univ.*, ann. 888.

CHAPITRE III.

Pourquoi nous datons notre deuxième époque de la venue de Carloman en Italie. — Le royaume de France est scindé en plusieurs royaumes. — On y reconnait Arnolphe comme empereur. — Folle équipée de Guy. — Bérenger est proclamé roi de Lombardie. — Il fait hommage de sa royauté à Arnolphe et se reconnait son vassal. — Bataille de *Brescia* entre Guy et Bérenger. — Trève. — Malheur des guerres civiles. — Les hostilités recommencent. — Dénombrement des deux armées. — Bataille de *la Trebbia*. — Horrible carnage de part et d'autre. — Guy, vainqueur, se fait à son tour couronner roi de Lombardie — Il offre comme Bérenger son hommage à Arnolphe. — Temporisation du roi de Germanie. — Résolution audacieuse de Guy. — Il part pour Rome.

— *De* 888 *à* 891. —

Ici, chaque pas dans l'histoire du continent européen, et surtout de la Lombardie, est un pas dans le chaos : puisse le récit que nous entreprenons, ne pas trop se ressentir de la confusion des faits !

Charles-le-Gros étant le dernier roi de France qui ait porté le titre d'empereur et de roi d'Italie, peut-être s'étonnera-t-on que nous n'ayons pas compris son règne dans la première époque de cette histoire.

Nous l'avons dit : le vrai point de départ d'une

ère nouvelle, et conséquemment de notre seconde époque, a dû être la venue de Carloman en Italie, et la prise de possession du trône lombard par ce prince *germain*. Le rapide passage d'un roi de France sur ce trône, ne nous paraît plus qu'un des incidens épisodiques, qu'une des nombreuses péripéties de ce drame nouveau, où s'opère en Italie la laborieuse transformation de la domination française en domination germanique.

D'ailleurs Charles-le-Chauve ne s'était emparé de la couronne de France qu'au détriment de la branche française des carlovingiens, représentée par son neveu, par celui qui va bientôt paraître dans l'histoire sous le nom de *Charles-le-Simple*. Charles-le-Gros régnait en *Suabe;* il était monarque *germain* quand il vint dans la Péninsule se faire proclamer roi de Lombardie. Ce règne appartient donc à la seconde époque, aussi bien que l'apparition sur la scène de tous ces princes italiens, français, germains, bourguignons, qui, presque tous du sang de Charlemagne, vont se disputer, sous l'influence, sinon toujours immédiate, au moins indirecte de la Germanie, l'empire et le royaume des Lombards.... De ces incidens nouveaux, de ces phases sanglantes et quelquefois glorieuses,

Gros, aspirer au titre de *roi de France,* espérant réduire, par la suite, tous ses rivaux à l'humble rang de ses feudataires. Et tandis que l'orgueilleux Eudes se faisait proclamer (888) roi par l'assemblée de Compiègne, et sacrer par Gauthier, archevêque de Sens, le troisième fils de Louis-le-Bègue, le jeune Charles, était encore exclu du trône, sous les vains et injustes prétextes qui déjà avaient fait échouer ses droits contre la fortune de Charles-le-Gros.

Tous ces princes français, on le conçoit, n'avaient pas ainsi morcelé ce beau royaume pour livrer les dépouilles de leur roi, de leur maître, du jeune Charles de France enfin, à un monarque étranger, à Arnolphe, bâtard de Carloman de Germanie. Mais à défaut de l'autorité directe, Arnolphe obtint de cette France mutilée, fractionnée, ce qu'il n'eût jamais osé lui demander et en attendre si elle était restée compacte et dans toute la force de son unité sous un seul et même souverain. Bien que la France n'eût pas été représentée à Tribur, les rois secondaires dont elle était parsemée, trop divisés entre eux, peu confians d'ailleurs dans leur propre puissance et dans leur force isolée, souscrivirent aux décisions de cette diète, et tous se hâtèrent de rendre hommage à Arnolphe en sa

qualité d'empereur. Le nouveau roi de France dut se résoudre à subir la loi commune. « Eudes, » qui n'a pas réuni les suffrages de toute la na- » tion, » dit le président Hénault (1), « est *cité* à » WORMS par l'empereur Arnolphe, *qui est con-* » *tent de sa soumission et le laisse libre* posses- » seur de son royaume. »

Les Italiens, comme nous l'avons vu, n'avaient pas plus que les Français assisté à la diète de Tribur; le choix d'Arnolphe comme empereur, était peu de leur goût; mais ils ne songèrent pas, dans les premiers temps, à lui contester cette dignité; seulement, comme en France, on ne voulut pas reconnaître l'autorité directe qu'Arnolphe affectait de s'arroger sur tous les royaumes qui avaient fait partie de l'empire d'Occident; ce prince réclamait le droit de royauté sur la Lombardie, comme une des conséquences de son élévation à l'empire : on repoussa cette prétention... Carloman et Charles-le-Gros, comme rois de Lombardie, avaient paralysé dès le principe l'essor qu'eût pu prendre en Italie la domination germanique; avant de s'établir sur les débris de la puissance des Français, cette domination directe devait passer par

(1) *Hist. chron.*, T. Ier, 2e race, art. *Eudes*. Ann. 888.

ronne de *fer* des mains d'Anselmo, archevêque de Milan, aux acclamations d'un grand nombre

cette occasion et au sujet d'une autre assertion non moins erronée de ces historiens, nous a paru assez curieux pour mériter d'être traduit et transcrit fidèlement.

« Un historien contemporain de Bérenger et qui a écrit » le panégyrique de ce prince, dit positivement qu'il fut cou- » ronné à Pavie ; d'autres mémoires on ne peut plus dignes » de foi, établissent que les rois, successeurs de Bérenger, » furent également couronnés dans cette capitale.

» La faveur dont jouirent les habitans de MONZA auprès » de Bérenger, peut avoir porté *Morigio* à croire que ce » couronnement eut lieu dans cette dernière ville ; mais cet » écrivain n'est pas excusable quand il affirme que Charle- » magne ordonna que les empereurs prendraient trois cou- » ronnes :

» *Une* D'ARGENT à AQUISGRANA;

» *Une* DE FER à MONZA, pour les royaumes de Saxe, de » Normandie et d'Italie;

» Et *une* D'OR à ROME, pour l'empire du monde.

» *Fiamma*, ajoute Giulini, est encore moins excusable » quand il prétend que *Maximien Auguste* avait le premier » institué cette couronne de *fer* dont on devait ceindre le

chapelle qui renferme le précieux dépôt, en récitant à haute voix des prières auxquelles le pieux cortége fournit les répons.

Un magnifique tabernacle, placé au haut de l'autel d'une des chapelles latérales, renferme une riche croix de deux mètres de hauteur environ, où se trouve scellée sous verre la couronne de *fer*.

Le prêtre monte sur l'autel et en descend avec la croix qu'il tient avec le même recueillement que s'il avait en main le calice de l'eucharistie.

Cette couronne est un bandeau d'or incrusté de pierres précieuses, dont la partie intérieure est comme adhérente à un cercle plat en *fer* que les hommes d'Eglise nous dirent, à Monza, être un des clous de la croix du Sauveur, que sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand aurait envoyé à saint Ambroise.

La couronne, telle qu'elle est aujourd'hui, avec ces joyaux et ce *cercle en fer*, d'où elle a pris son nom, fut, nous dit-on aussi, restaurée et mise en l'état où on la voit de nos jours, par les ordres de Bérenger. Cela est possible, probable et peut se croire.

Quant au don de sainte Hélène à saint Ambroise, une difficulté se présente et controverse gravement l'assertion du docte sacristain.... C'est que la mère de Constantin était morte avant la naissance du saint archevêque de Milan.

d'évêques et de seigneurs de Lombardie. Muratori pense que les grands du duché de Spoletti s'abstinrent de sanctionner ce choix par leurs suffrages, attendant l'issue de l'aventureuse tentative de leur duc.

Arnolphe avait déjà reçu les hommages de la plupart des nouveaux rois qui s'étaient partagé les lambeaux de la France. Ce prince n'eut pas plus tôt appris l'élévation de Bérenger qu'il réunit des troupes pour marcher sur la Lombardie. Bérenger se hâte de lui envoyer d'humbles messages; mais Arnolphe veut plus que des actes de soumission par ambassadeurs, il exige que Bérenger lui-même vienne au pied du trône de Germanie lui faire hommage de la cou-

» front des rois de Lombardie, et quand il ajoute que Charlemagne prescrivit que cette solennité aurait lieu à MONZA.

» Cette opinion n'est pas vraisemblable sous plusieurs » rapports.

» Parmi tant d'écrivains contemporains qui racontent les » faits et actions de ces divers princes, il n'en est aucun qui » ait parlé de MONZA à propos de leur couronnement.

» Je parle de Charlemagne et de ses successeurs, dit tou» jours l'historien milanais; quant aux rois lombards et » goths, il est *certain* et *prouvé* qu'ils ne se faisaient pas » *couronner* en prenant possession du royaume.

» *Cassiodore* et *Paul*, dans la description de cette céré» monie, ne font point mention de la *couronne*.

» Restent les *rois d'Italie* du temps de *Maximien Au*» *guste* : cette distraction de l'historien est par trop étrange » et ne peut que faire rire à ses dépens tout homme qui a » quelque teinture d'une bonne érudition. »

ronne lombarde et se reconnaître son vassal; c'est à ce prix seul qu'il consent à confirmer sa royauté.

Bérenger, que menacent les approches d'une armée formidable, et qui ne peut compter sur l'assistance de tous les grands d'Italie, dont le secours lui serait si nécessaire pour conjurer l'orage qui se forme en Germanie contre lui, Bérenger quitte sa capitale et va porter l'hommage de sa vassalité à la cour de Trèves.

« Dans la marche de la société, » dit un publiciste (1) moderne, « tout se tient, tout est » indissolublement lié; l'effet de la veille de» vient cause du lendemain. Il n'y a pas dans » l'histoire des faits généraux un jour qu'on ne » puisse imputer à celui qui l'a précédé. »

Si Bérenger n'avait pas fait fléchir le genou de sa jeune royauté devant le bâtard de Carloman, en qui Rome ne voulait voir qu'un simple roi de Germanie tant qu'il n'aurait pas reçu la couronne d'empereur de la main d'un de ses pontifes, certains successeurs d'Arnolphe n'auraient pas songé, par la suite des temps, à exiger foi et hommage de la part des princes d'Ita-

(1) M. DE BARANTE, *Des Communes et de l'Aristocratie*, p. 35.

lie à qui cet acte de vassalité fut souvent opposé comme précédent impérieux par des rois germains qui n'avaient pas même revêtu la pourpre impériale.

Le duc de Spoletti, déçu de ses espérances et apprenant que Bérenger a quitté ses nouveaux États pour aller se faire octroyer derechef à Trèves sa royauté subalterne, se hâte de repasser en Italie avec une troupe de partisans ramassés en France; son duché s'arme pour lui avec enthousiasme, et la Toscane elle-même, dont le duc Adalbert II reconnaît les lois de Bérenger, se laisse gagner à la cause de Guy.

Cependant les amis de Bérenger ne restent pas inactifs à la vue de ces trames hostiles contre leur maître; des émissaires sont envoyés par eux en toute hâte à la cour de Trèves; le roi de Lombardie quitte aussitôt Arnolphe : il trouve, aux frontières de ses nouveaux États, des troupes rassemblées par le dévouement de ses fidèles, et marche au devant de Guy qui croyait le surprendre. La rencontre des deux armées a lieu dans les environs de *Brescia* (1); une lutte sanglante mais non décisive s'engage sous les murs de cette ville; la victoire, long-temps incer-

(1) MURATORI. — GIULINI, ann. 888.

taine, semble pencher vers les drapeaux de Bérenger, quand la nuit vient mettre fin au combat. Ce prince reste maître du champ de bataille; mais cette gloire est trop chèrement achetée pour qu'il tente d'y ajouter immédiatement par de nouveaux triomphes.

Le lendemain Guy le fait prier par ses parlementaires de lui laisser rendre les devoirs de la sépulture à ses morts, dont le nombre s'élève à plusieurs milliers (1). Cette faveur lui est accordée : une trève de quelques mois est signée par les deux rivaux qui, l'un et l'autre, ont un égal besoin de combler les vides que cette lutte meurtrière a laissés dans les rangs de leur armée. Les guerres civiles n'ont pas de longues trèves. Quand les fils d'une même patrie s'arment les uns contre les autres, la lutte prend un caractère d'acharnement et de violence presqu'inconnu aux guerres ordinaires. Dans la plupart des collisions de peuple à peuple, la voix calme du devoir vous appelle sous les drapeaux du pays contre l'étranger; on s'arme pour la défense des intérêts généraux et de cette abstraction si diversement comprise que l'on appelle *honneur*

(1) PANÉGYRISTE, *anonyme*.—MURATORI, T. V, p. 169 et suiv.

national... Dans les discordes intestines, le souffle dévorant des partis vous pousse vers telle ou telle bannière; chacun s'arme alors pour la cause que rendent personnelle des sympathies ardentes ou des haines passionnées, et souvent plus que tout cela, l'orgueil et l'amour-propre engagés par le choix qu'on a fait de cette même cause. La victoire, dans les guerres contre l'étranger, est souvent clémente et quelquefois magnanime; les vaincus, dans une guerre civile, obtiennent rarement merci; presque toujours c'est un duel à mort.

Guy et Bérenger furent bientôt en présence. Ces sanglans démêlés ont trouvé un poète qui en a transmis le récit épique aux âges futurs.

Ce poète, connu sous la dénomination de *panégyriste anonyme* (1) de Bérenger, rapporte les noms des plus illustres chefs qui guidaient les bannières de l'un et de l'autre parti.

Anscar, frère de Guy, avait amené de France cinq cents hommes d'armes à pied;

Gaussin et *Hubert* avaient conduit chacun trois cents chevaux des mêmes contrées;

(1) *Adrien de Valois* (Valezius) a publié un volume in 12, renfermant ce curieux poème et des notes latines que cette œuvre lui a suggérées. Nous avons pu consulter à la Bibliothèque royale de Paris, un exemplaire de ce livre très rare et difficile à se procurer.

Puis venait l'ardente jeunesse de *Toscane*, de *Spoletti* et de *Camerino*;

Albéric qui, plus tard, en récompense de sa brillante valeur, obtint le marquisat de *Camerino*, marchait à la tête d'un corps nombreux d'infanterie;

Reynier, son émule en courage, commandait à de non moins vaillantes cohortes;

Trois cents hommes d'élite, armés de pesantes cuirasses, obéissaient à la voix de *Guillaume*;

Ubald, père du comte Boniface qui un jour sera duc de Spoletti, *Ubald*, chef de hardis condottieri qui, dès cette époque, commençaient à vouer leur sang et leur vie à qui les leur payait le mieux; *Ubald*, avec ses hommes à métier guerroyant, a rejoint l'armée de Guy;

Enfin, des milliers de combattans, plus propres à diriger la charrue de leurs champs qu'à manier le fer des batailles, sont aussi accourus sous les drapeaux du duc de Spoletti.

L'armée de Bérenger comptait parmi ses principaux chefs, *Gualfred*, marchant à la tête de trois mille guerriers du Frioul qui, plus tard, devait le reconnaître comme son marquis ou son duc;

Deux mille soldats armés de cuirasses com-

battaient sous les ordres des trois fils de *Suppon*, duc de Lombardie ;

Leuton, son frère *Bernard*, et un autre *Albéric*, commandaient à de nombreux escadrons de cavaliers venus du fond de la Germanie ;

Boniface, *Bérard*, *Azzo*, *Obric*, brillaient aux rangs des plus intrépides chefs de cette armée qu'étaient aussi venus grossir par milliers des soldats rustiques arrachés par le signal des combats au calme de leurs obscures chaumières.

Le poète panégyriste ajoute qu'on voyait dans les deux camps plusieurs évêques qui avaient échangé la mitre et la crosse pastorales pour des casques et des armes meurtrières. La muse discrète du chantre de cette vieille querelle, tait le nom de ces belliqueux prélats, par respect pour leur caractère sacré d'évêques.

Les annales de Spoletti ont recueilli (1) avec orgueil les détails de cette lutte fameuse qui eut sa journée de *Pharsale* et son *Lucain* anonyme pour en transmettre à la postérité les poétiques souvenirs.

Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la *Trebbia* au territoire de Plaisance (2); le choc fut terrible.

(1) CAMPELLI, *Storia di Spoletti*, liv. XIX.
(2) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 173.

« Il se fit un si effroyable carnage, dit Rhé-
» ginon, tant de sang humain y fut répandu,
» que, selon la parole de Dieu (1), le royaume,
» déchiré par ses discordes intestines, subit
» presque la calamité de la désolation. »

Tanta strages ex utrâque parte post modum facta est; tantusque humanus sanguis effusus, ut juxtà Domini vocem, regnum in seipsum divisum, desolationis miseriam pœnè incurrerit (2).

La victoire, rendue long-temps incertaine par la bravoure et l'acharnement de l'un et l'autre parti, se décide enfin, cette fois, en faveur du duc de Spoletti. Bérenger vaincu, se retire à Vérone avec les débris de son armée. Guy, mettant à profit son triomphe, court à Pavie, y réunit une diète qui, déclarant n'avoir élu Bérenger pour roi de Lombardie, que contrainte par la force et trompée par les plus odieuses intrigues (3), confère la couronne au *magnanime* VAINQUEUR de l'ennemi commun... *Vœ victis*, est une maxime à l'usage de tous les peuples et de tous les temps !

(1) *Regnum in se divisum desolabitur.*

(2) RHEGIN., *in Chronic.*

(3) Cet acte d'élection est rapporté dans le recueil publié par Muratori sous le titre de *Rerum italicarum*, T. II, page 1.

A peine couronné, Guy envoie des ambassadeurs à Arnolphe, avec prière de le reconnaître et de confirmer sa royauté en échange de son hommage et de sa foi; mais le fils de Carloman avait déjà reconnu Bérenger qui, dans sa défaite, attendant le moment de prendre une éclatante revanche, avait aussi ses émissaires auprès de la cour de Germanie.

Arnolphe était alors préoccupé de l'imminence d'une guerre près d'éclater entre lui et le duc de Moravie. D'ailleurs la continuation des troubles d'Italie, en épuisant des partis rivaux qui faisaient ombrage à sa puissance, servait merveilleusement ses desseins secrets. Il resta plus d'une année dans une neutralité qui lui permit de juger les hommes et les choses de manière à pouvoir plus tard prendre le parti le plus utile à son ambition.

Seulement il eut soin par quelques édits, où toutefois il ne prenait pas encore explicitement le titre de roi de Lombardie, de faire acte de souveraine puissance dans ces contrées : tel fut, entre autres, le décret qui maintint l'impératrice Angilberge dans ses possessions et ses propriétés de la Péninsule.

Guy, peu rassuré par l'attitude d'Arnolphe et les intrigues de Bérenger pour recouvrer la cou-

ronne de Lombardie, eut recours (1) à un moyen audacieux qui lui parut devoir imprimer plus de force et de stabilité à sa naissante puissance.

« Arnolphe, se dit-il, refuse de me reconnaître comme roi! mais Arnolphe n'a reçu le » titre d'empereur que de la diète de Tribur. » Cette élection, à laquelle la France et l'Italie » n'ont pris aucune part, ne peut, en réalité, » créer de droit qu'en Germanie. C'est au pied » des autels de Saint-Pierre que Charlemagne » et ses descendans ont pris ou reçu la couronne » impériale qui les faisait les arbitres des rois. » Depuis Charles-le-Gros, aucun front n'a ceint » à Rome ce glorieux diadème. L'anarchie qui » dévore la France l'a peuplée d'une foule de » faibles dominateurs, et celui (2) qui prend le » vain titre de *roi de France*, traité lui-même » comme usurpateur par la majeure partie des » Français, est hors d'état de jeter un regard » d'ambition sur cette couronne que l'on garde » aux bords lointains du Tibre.

» Arnolphe, lui-même, ne soutient contre » *Suintebold*, duc de Moravie, qu'une lutte

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 891.

(2) *Eudes*. Ce ne fut, comme nous le verrons, que deux ans après, en 893, qu'il rendit une partie du royaume de France à Charles-le-*Simple*.

» désavantageuse dont l'issue paraît devoir être
» pour lui la perte de la Bohême.

» Profitons des obstacles élevés sur la voie
» de ceux qui pourraient être nos rivaux pré-
» férés. Allons à Rome et osons faire poser sur
» notre tête la couronne impériale : celle-là du
» moins, pour être portée, n'aura plus besoin
» de la sanction d'aucun potentat de la terre. »

Plein de cette idée, l'audacieux Guy, qui se rappelle avec orgueil que le sang de Charlemagne coule dans ses veines, quitte Pavie et prend le chemin de Rome.

LIVRE II.

—

CHAPITRE PREMIER.

Les papes Marin Ier, Adrien III et Étienne V. — Mort de Photius. — Guy empereur. — Le pape Formose. — Lambert est associé à l'empire. — Arnolphe prend le parti de Bérenger. — Guy soutient la lutte. — Nouvelle prise d'armes. — Siége et défense de Bergame. — Arnolphe, roi de Lombardie. — Il y laisse Bérenger avec le titre de roi. — Mort de Guy. — Humeur changeante des Lombards. — Collisions entre Lambert et Bérenger. — Arnolphe revient en Italie. — Il poursuit Lambert et Agiltrude, sa mère, à Rome. — Stratagème d'Agiltrude. — Arnolphe sacré empereur par le pape. — Il retourne en Germanie. — Partage de la Lombardie entre Lambert et Bérenger. — Siége et prise de Milan par Lambert. — Supplice de Maginfredo. — Récit du vieux Landolphe. — Vision de Lambert.

— *De* 891 *à* 897. —

Au milieu de tous ces conflits d'ambition, Rome était presque toujours restée livrée à elle-même. Le rapide passage de *Marin Ier* sur le siége pontifical, avait été marqué par une désapprobation solennelle des actes de son prédécesseur, relativement aux affaires d'Orient. Ce pape avait repoussé Photius de la communion de l'Église. Après moins de deux ans de pontificat, la mort de Marin laissa vacant le trône

de saint Pierre, auquel nous avons vu (884) appeler *Adrien III*.

Le nouveau pontife, malgré les instances et les menaces de l'empereur Basile, protesta, comme son prédécesseur, contre le rétablissement du schismatique patriarche de Constantinople. Son règne fut de peu de durée, mais assez long pour le rendre témoin des horribles excès commis par les Sarrasins, qu'encourageaient les tristes dissensions des princes de la chrétienté. Adrien eut la douleur de voir toute l'Italie méridionale ravagée, les moines de *Saint-Vincent* et du *Vulturne* massacrés, et leurs couvens livrés au pillage aussi bien que la célèbre abbaye du *Mont-Cassin*.

Nous avons vu Guy, quand il n'était encore que duc de Spoletti, d'abord ajouter à ces désastres par ses propres excès; puis, changeant de politique, chercher à en arrêter le cours en prêtant un tardif appui au pape Adrien. On croit que toutes ces vicissitudes hâtèrent la mort de ce pontife, qui eut pour successeur *Etienne V*.

La mort de Basile ayant appelé au trône d'Orient son fils *Léon-le-Philosophe*, ce pape eut le bonheur, en compensation de tous les maux soufferts depuis long-temps par l'Église, de voir Photius ignominieusement expulsé du siége de

Constantinople. Le hardi schismatique finit, dans la disgrâce et l'infortune, une vie d'orages, qu'un génie hors ligne et une vaste érudition, mieux dirigés, auraient pu rendre utile au monde et glorieuse pour lui-même. Son schisme ne mourut pas avec lui; l'Église d'Orient avait en elle un germe de corruption qui, développé plus tard, a opéré la triste scission qui, aujourd'hui encore, la sépare de l'Église de Rome.

Étienne V occupait le Saint-Siége quand Rome reçut la visite de l'ambitieux Guy.

Gagné par les promesses et la soumission de l'heureux rival de Bérenger, se souvenant des récens services rendus à l'Église par celui qu'Adrien III appelait son fils d'adoption, et espérant en obtenir de nouveaux secours, le pape, sans hésiter, le proclame empereur, bien qu'un autre prince ait déjà revêtu la pourpre impériale en Germanie. Mais ce prince, mais Arnolphe s'est jusqu'à ce jour contenté de son élection de Tribur. Il n'est pas venu demander lui-même l'onction sainte aux pontifes de Rome; il semble dédaigner cette sanction suprême qui *seule*, à en croire le Vatican, établit et consolida naguère la domination des Francs dans la Péninsule, et sans laquelle l'influence germanique ne saurait être qu'éphémère et sans durée. A un em-

empereur proclamé à Tribur, sans l'aveu et la participation du Saint-Siége, le pape saura opposer un autre empereur couronné de sa main à Rome, et dont l'audace lui est une garantie des efforts qui seront tentés pour soutenir l'œuvre du pontife romain. Qu'importent les maux qu'enfantera cette rivalité! En attendant, l'autorité du Saint-Siége n'aura pas été impunément méconnue!

Guy, fier de son nouveau titre, retourne en Lombardie. A l'exemple des autres souverains ses prédécesseurs, il convoque les ordres du clergé et de la noblesse (1). Fascinés par l'éclat de sa récente victoire et par le prestige de tant d'audace, tous se rendent à l'appel du nouvel empereur; on l'entoure d'hommages et de protestations de fidélité; on l'enivre d'encens et de flatterie; l'étoile d'Arnolphe va, lui dit-on, pâlir et s'éteindre comme celle de Bérenger devant l'étoile du vainqueur de la *Trebbia*. Guy répand à pleines mains les faveurs et les dignités; il accorde plusieurs priviléges aux églises et aux villes du royaume, et il promulgue des lois ou décrets

(1) GIANNONE, *Storia civile del regno di Napoli*, anno 891. — *Biblioteca storica di tutte le nazioni*, vol. II, lib. VII, cap. III, p. 439. Edit. Milano, per Nicolo BETTONI, anno 1821.

tendant à constituer le mieux possible l'administration de ses États (1).

Ébloui de la haute dignité que sa téméraire ambition vient de conquérir, le nouvel empereur oublie bientôt que, lasse de toute domination étrangère, l'Italie, en cherchant d'abord des souverains dans les ducs de Spoletti et de Frioul, et en applaudissant ensuite avec enthousiasme à son sacre comme empereur, a entrevu et honoré en lui et en Bérenger, moins des descendans de Charlemagne que des princes italiens; il oublie que dans leur double avènement, elle a salué le triomphe de la cause italienne sur les prétentions de l'étranger; et l'imprudent rival de l'ancien duc de Frioul, ne songeant qu'à se prévaloir avec orgueil de son illustre origine, fait graver sur le sceau de l'empire ces mots insensés :

Renovatio regni Francorum.

(1) On trouve, dans le recueil des *lois lombardes*, des décrets de l'empereur Guy, que les compilateurs y ont insérés, comme ayant été publiés par ce prince en sa qualité de *roi de lombardie*, et qui eurent de son vivant, comme après lui, force et vigueur en Italie.

Il en est un au livre Ier, sous le titre : *de Commitiis.*

Un autre au même livre.... *de Invasionibus*

Un autre au livre IIe.... *de Successionibus.*

Et deux autres au livre III, — 12e et 13e titres.

Ces décrets font honneur à la sagesse et à la sagacité de Guy.

de Zuentebold, *Maginfredo*, comte du palais de Guy et comte de Milan (1), que l'on croyait l'un des plus dévoués partisans du nouveau régime.

Guy ne se laisse pas décourager par ces nombreuses défections et se renferme dans Pavie. Zuintebold et Bérenger viennent attaquer cette place; leurs efforts échouent contre le courage et la constance de Guy. Le fils d'Arnolphe, fatigué des obstacles qu'il rencontre et de la longueur d'une lutte qu'il croyait terminer par sa seule présence, lève le siége et ramène ses troupes en Germanie. Guy fond alors avec toutes ses forces sur Béranger, qu'une prompte fuite au delà des frontières de Lombardie dérobe seule à la poursuite de son ardent compétiteur. Le roi vaincu va chercher un asile à la cour d'Arnolphe, où le suivent d'autres seigneurs italiens, ennemis des deux nouveaux empereurs.

Le pape Formose n'avait couronné qu'à regret (2) le fils de Guy; ses secrètes sympathies étaient pour la cause de Bérenger. Il fit supplier Arnolphe de venir lui-même en Italie, soit pour assurer le triomphe de cette cause, soit pour mettre fin à de sourdes intrigues ourdies à Rome

(1) GIULINI, lib. VIII.
(2) MURATORI. *Ann. d'It.*, anno 893.

contre le pape lui-même, et qui menaçaient l'Église d'un schisme scandaleux. Le désordre et la confusion étaient sur les marches du trône apostolique comme sur tous les trônes du continent.

Les instances de Formose, jointes aux pressantes sollicitations de Bérenger et des autres seigneurs d'Italie réfugiés à la cour de Trèves, déterminèrent Arnolphe à une nouvelle prise d'armes. La fin de 893 ou les premiers jours de 894 virent l'armée de Germanie, que commandait Arnolphe lui-même, camper sous Vérone qui, dévouée à Bérenger, ouvrit ses portes sans résistance. Brescia imita cet exemple.

Il n'en fut pas de même de Bergame, où commandait un comte *Ambrogio* ou *Ambroise*, pour l'empereur Guy. On dut faire le siége de cette ville et la battre en brèche au moyen de machines de guerre. La défense fut longue et opiniâtre de la part des troupes et des habitans. Prise enfin d'assaut le 2 février (1), cette malheureuse ville subit toutes les cruelles conséquences d'une agression de vive force. L'évêque Adalbert, qui avait partagé les périls et soutenu par son exemple le courage des assiégés, fut jeté dans une

(1) VIEILLE CHRONIQUE de *Bergame*, découverte par *Giulini*, ann. 894.

prison. Le comte Ambroise, cherchant un dernier refuge dans une tour, s'y défendit longtemps en désespéré. Tombé enfin au pouvoir d'Arnolphe, il fut pendu à un arbre par ordre de ce prince. La ville fut pillée et à demi détruite ; ses remparts furent démolis. Cet exemple terrible intimida les autres villes qui ne songèrent plus à résister. Milan fit sa soumission ; Maginfredo, à qui l'insuccès de la première expédition avait fait chercher un asile à la cour de Germanie, et qui avait suivi Arnolphe dans cette nouvelle invasion, reprit sa charge de comte de Milan et de comte du palais, au nom et par l'autorité de ce prince.

Guy et son fils s'étaient éloignés de Pavie à l'approche de l'armée victorieuse, et trop formidable cette fois pour songer à lui résister.

Arnolphe entre en triomphateur dans cette capitale qui s'est hâtée de lui ouvrir ses portes. Il y réunit une diète ; et tout fait croire, bien qu'il n'en reste aucune preuve écrite, qu'il s'y fit couronner ou tout au moins proclamer roi d'Italie (1), sans enlever toutefois ce titre à Bé-

(1) Voici ce qui fait penser à Giulini qu'Arnolphe se fit proclamer roi d'Italie dans cette circonstance.

Quoiqu'il n'eût pas cessé de se prévaloir de ses droits sur ce royaume, et qu'il eût fait, depuis l'élection de Tribur, à l'égard de ce pays, quelques actes de souveraine puissance.

renger qu'il replaça sur le trône lombard, comme son vassal, aux mêmes conditions, sans doute, que le furent les rois de Lombardie sous Charlemagne et sous les premiers successeurs du grand homme. Arnolphe nourrissait d'autres projets : son ambition n'était qu'à moitié satisfaite; Rome attirait son regard; Rome avait disposé d'une couronne dont l'éclat, au front de Guy, blessait son orgueil; il lui tardait d'aller lui-même, dans la capitale de la chrétienté, chercher la réparation de ce qu'il appelait un outrage à sa majesté, une atteinte à ses droits; mais la crainte que le duc de Moravie ne profitât de son absence pour recommencer la guerre, lui fit ajourner l'accomplissement de son dessein. Il partit, laissant derrière lui d'autres périls non moins grands que ceux qu'il allait affronter.

Guy, à la nouvelle inespérée de ce départ, sent renaître l'espoir d'arracher la Lombardie aux mains de Bérenger. Il quitte à la hâte sa

Arnolphe n'avait jamais, avant cette guerre contre Guy, explicitement pris dans ses décrets le titre de *roi d'Italie ;* tandis qu'il résulte de plusieurs chartes et autres pièces émanées de ce prince, et citées par Giulini, qu'il a pris cette dénomination depuis son entrée dans la capitale des Lombards, et que l'année de cette même entrée y est désignée comme la *première année de son règne* en Lombardie. (GIULINI, T. 1er, lib. VIII, anno 894.)

retraite; mais, arrivé sur les bords du *Taro*, entre Parme et Plaisance, il est surpris par un crachement de sang qui résiste à tous les secours de l'art, et il meurt rêvant à de nouvelles luttes. Digne fin d'une turbulente vie. Humeur âpre et fière, nature demi-chevaleresque et demi-sauvage, mélange de courage héroïque et de basse perfidie, éclair de génie qui sait mettre à profit la victoire, inébranlable constance qui rend plus fort que le revers, soif ardente de gloire ou plutôt de renommée à tout prix, ambition sans frein et qui trouvait presque son excuse dans une indomptable audace, dans le sentiment d'une illustre origine et dans l'abaissement où languissaient alors tous les rois de l'Europe; cœur altier où bouillonnait le sang français mêlé au sang italien; type rude, ébauche grossière de cette brillante chevalerie que, plus tard, épura l'esprit saint des croisades et que polit le contact de l'Orient; dans ce peu de lignes nous avons crayonné l'esquisse de ce Guy si fameux.

La Lombardie, après la mort de Guy, se maintint calme pendant quelques mois; mais ce repos ne devait être qu'une courte trêve dans un pays où peuples, grands et souverains ne recevaient plus d'impulsion que du souffle désorga-

nisateur de l'anarchie. L'année suivante (1) vit se former et éclater de nouveaux orages.

Nous approchons du moment où les paroles qui suivent trouvent leur application. « Les Ita» liens, » dit l'abbé Millot (2), « n'étaient jamais » contens de leurs rois, et le changement ag» gravait toujours leurs infortunes. On appelait » les étrangers en Italie ; on cherchait en quel» que sorte le joug pour se délivrer des oppres» seurs ; on se repentait, on ne voulait point » obéir, et l'on faisait des rois au hasard. Les » révolutions sont d'ordinaire les fruits de la » discorde. L'Italie, à cette époque, était un » des pays les plus malheureux de l'Europe. »

Liuthprand donne à ce goût funeste de changement un but raisonné. « Il entrait, » dit cet écrivain (3), « dans la politique des seigneurs » d'Italie, à cette époque, d'avoir toujours deux » maîtres, pour les comprimer tous les deux, » l'un par la peur de l'autre, et sans doute pour » n'obéir à aucun. » Etrange calcul, qui ne pouvait être et ne fut qu'une cause incessante de troubles et de ruine pour la Lombardie.

Un parti opposé à Bérenger, profitant d'une

(1) 896.
(2) *Hist. mod.*, IIIe époq., chap. Ier.
(3) LIUTHPRAND, lib. Ier, cap. X.

absence momentanée de ce prince, se réunit tout à coup à Pavie; les conjurés se forment en diète, y appellent le jeune empereur Lambert, remarquable par son élégance et sa beauté, comme le dit Liuthprand (1), mais peu fait encore aux travaux de la guerre, et le proclament roi de Lombardie. Bérenger apprend à Vérone cette déclaration hostile de la prétendue diète de Pavie, et se dispose aussitôt à combattre son jeune rival. Maginfredo, comte de Milan, sommé le premier par Lambert de le reconnaître comme son empereur et roi, s'y refuse, et maltraite, par des excursions sur leurs territoires, les villes qui se sont déclarées pour le fils de Guy.

Chose déplorable! Le comte de Milan prenait les armes pour Bérenger ou Arnolphe, et l'archevêque de cette même cité, Anselmo, avait présidé la diète et proclamé roi d'Italie le jeune Lambert... (2) Que de désordres n'entraînent

(1) *Sed quia Italienses, geminis uti Dominis volunt, quatenus alterum alterius terrore coercant, Widonis regis defuncti, filium nomine Lambertum, elegantem juvenem adhuc, ephœbum minusque bellicosum regem, constituunt.* (LIUTHP., *Ibid.*)

(2) Ce même Anselmo avait couronné Bérenger sept ans auparavant. (PUFFENDORFF, *Hist. univ.*, T. II. *Rois italiens.*)

pas à leur suite ces tristes divisions entre des hommes qu'une seule et même pensée, qu'un seul et même but, le bien-être de tous, devraient toujours réunir sous une seule et même bannière! Préposés pour le bonheur général, ils deviennent trop souvent les premiers fauteurs des malheurs publics.

Cependant Formose redoublait d'instances auprès d'Arnolphe pour qu'il vînt recevoir de lui cette couronne impériale que ses mains avaient déjà placée sur le front d'un autre. Bérenger suppliait de son côté le bâtard de Carloman, de l'aider à achever contre Lambert l'œuvre entreprise naguère contre Guy. Arnolphe, dont toutes ces instances flattent les vues secrètes, quitte de nouveau la Germanie; mais cette fois il y porte la pensée de détruire à son profit, la double royauté de Lambert et de Bérenger lui-même. En effet, à peine arrivé à Milan, Arnolphe s'empare du pouvoir suprême et partage le royaume de Lombardie en deux grands gouvernemens. *Walfredo* eut le duché de Frioul, premier apanage de Bérenger, et Maginfredo, qui, dans sa récente levée de boucliers contre Lambert, avait moins combattu pour Bérenger que dans l'intérêt du roi de Germanie dont il était l'agent secret, Maginfredo eut

le duché de Lombardie ou *duché de Milan* (1).

Bérenger, prévenu à temps des projets hostiles de celui qu'il avait imprudemment appelé à son aide, avait évité la rencontre du roi de Germanie qui le fit vainement rechercher dans toute la Péninsule : il attendit dans sa retraite une occasion favorable de se venger.

D'autre part, pendant qu'Arnolphe s'arrête à Milan pour régler le gouvernement de sa nouvelle et facile conquête, Agiltrude, mère du jeune empereur Lambert et femme d'énergique résolution, se rend à Rome (2) avec son jeune fils et y proteste contre l'invasion du roi de Germanie; mais son œil clairvoyant a bientôt entrevu les dispositions malveillantes de Formose. Aussitôt elle lève une armée que viennent renforcer des partisans de Lombardie ; elle place sous bonne garde, le souverain pontife et s'apprête à disputer l'entrée de Rome au fils de Carloman.

Arnolphe, à la nouvelle de ces hardis préparatifs, marche avec son armée sur Rome : il trouve cette ville en un tel état de défense qu'il hésite à l'attaquer; mais ses soldats, irrités, dit-on, des insultes des Romains, l'obligent à or-

(1) GIULINI.
(2) *Ibid.* — MURATORI.

donner l'assaut et enlèvent la place de vive force.

Liuthprand donne une singulière et ridicule cause à cette détermination vigoureuse ou plutôt à ce grand résultat.

Cet écrivain raconte qu'un lièvre étant parti du milieu des rangs des Germains fut poursuivi par plusieurs soldats; que ce mouvement ébranla toute l'armée, et qu'on courut dans la direction des remparts avec de si grandes clameurs, que les Romains épouvantés mirent bas les armes. La ville fut prise, et Agiltrude eut à peine le temps de se retirer avec son fils dans le duché de Spoletti.... Jadis des oies sauvèrent Rome : cette fois, selon le dire de Liuthprand, un lièvre aurait livré à l'ennemi les murs de la ville éternelle.

Arnolphe est reçu triomphalement dans Rome (1). Le pape Formose qui, il y a à peine quatre ans, a sacré le fils de Guy comme empereur, pose la couronne impériale sur la tête d'Arnolphe à qui le peuple romain prête serment de fidélité, *sauf la foi due au pape* FORMOSE !

Ce prince se hâte, après son couronnement, de quitter Rome pour aller assiéger Lambert et

(1) MURATORI, anno 896.

son intrépide mère dans *Fermo*, leur dernier refuge.

Agiltrude, voyant que toute résistance par la force serait vaine, se décide à employer l'artifice. Elle gagne un homme de la suite d'Arnolphe et le charge de donner un breuvage léthargique au prince; l'effet de ce breuvage est tel qu'Arnolphe reste assoupi trois jours sans se réveiller; l'alarme que cet accident cause à l'armée, donne le temps à Lambert et à sa mère de quitter Fermo.

Le jeune empereur retourne en toute hâte à Pavie dont ses partisans lui ouvrent les portes. Son premier acte de souveraineté est un décret qui confère à sa mère, en reconnaissance de ses courageux efforts, le château de *Coirana* et ses dépendances dans le pays de Tortone (1).

Arnolphe, trompé dans ses espérances, lève le siége de Fermo et dirige sa marche sur Pavie; mais il ressent en route les premières atteintes d'une maladie grave à laquelle n'est peut-être pas étranger le perfide breuvage d'Agiltrude. Ces souffrances, jointes à la nouvelle que le Nord s'est encore révolté, lui font reprendre en grande hâte le chemin de la Germanie, et il

(1) GIULINI, lib. VIII, même année.

laisse à Milan, pour défendre et conserver son autorité, un de ses bâtards, *Ratoldo* ou *Raoul*, à la tête de quelques troupes dévouées.

Lambert et Bérenger s'étaient secrètement unis contre leur ennemi commun. A peine Arnolphe fut-il éloigné, que ces deux princes convoquèrent à Pavie un congrès dans lequel l'Italie supérieure leur fut partagée, malgré la présence en Lombardie de Ratoldo qui, se sentant trop faible pour lutter contre cette ligue nouvelle, n'osa sortir de Milan pour prévenir ce sanglant affront.

Bérenger eut les pays en deçà du *Pô* et ceux en delà de l'*Adda*.

Tout le reste échut à Lambert.

La première pensée du fils de Guy, après ce partage, fut de se rendre maître de Milan.

Ratoldo, désespérant trop tôt de défendre cette ville, eut la lâcheté de l'abandonner à l'approche de Lambert. Fuyant devant un ennemi qu'il aurait pu combattre et peut-être vaincre, il ramène en Germanie, par la voie du lac de *Cômo*, les troupes que son père a imprudemment confiées à son inexpérience.

La résistance et les obstacles qu'après cette désertion Lambert rencontra dans le siége de Milan, ne prouvent que trop combien il eût été

facile à Ratoldo de conserver cette ville à son père. Maginfredo, resté seul avec les habitans, osa soutenir le siége. Sa défense fut courageuse, longue, opiniâtre : elle se prolongea depuis les derniers jours de juin 896 jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (1). Souvent rebuté par les difficultés de cette entreprise, Lambert fut sur le point de l'abandonner. Qu'eût donc été cette résistance, si les troupes germaines de Ratoldo avaient uni leurs efforts à l'héroïque constance des Milanais ! Maginfredo, que la cour de Trèves n'osa ou ne put secourir, finit par succomber dans la lutte : vaincu et tombé au pouvoir de Lambert, il fut décapité (2).

Les Annales de Fulde et l'historien *Ermann Contratto* ajoutent qu'un fils et un gendre de Maginfredo furent privés de la vue (3).

Contratto fait remarquer que la sentence contre le malheureux comte ou duc de Milan fut non seulement rendue par Lambert, mais par Bérenger lui-même, dont Maginfredo avait dans le temps secondé la cause. Sans approuver ces cruelles extrémités où entraînent les guerres civiles, nous ferons observer à notre tour, pour

(1) GIULINI, *Storia di Milan*.
(2) *Ibid.* — MURATORI, ann. 897.
(3) GIULINI, T. II, p. 61. — VERRY, T. Ier, p. 114.

être juste envers Bérenger, que le comte de Milan avait en dernier lieu abandonné ce prince pour s'attacher à la cause d'Arnolphe.

Landolphe le Vieux (1) est tombé, en racontant ce siége, dans des erreurs d'autant plus inconcevables, dit Giulini, que cet historien ne vivait que cent quatre-vingts ans après cette époque. Selon Landolphe, Lambert aurait paru devant Milan au VIe siècle, et le siége aurait duré dix années.

Cet écrivain, qui se trompe si étrangement et sur l'époque où vivait Lambert, et sur la durée de son entreprise contre Milan, rapporte certaines circonstances que le judicieux Giulini, à part quelques exagérations, admet comme assez vraisemblables.

Il résulterait du récit de Landolphe, adopté par l'historien *Castelsepprio*, que Lambert, découragé par la longueur du siége, et, désespérant de se rendre maître de Milan, s'éloignait de cette ville, quand il vit venir à lui un paysan qui lui suggéra un moyen de s'emparer plus tôt de la place; profitant de cet avis inattendu, le jeune empereur aurait renouvelé ses attaques.

Disons d'abord que le récit de cette première

(1) LANDOLFO *il Vecchio*.

circonstance, qui rappelle la situation de Charlemagne au pied des Alpes et l'expédient qui le tira d'embarras, est considéré par Giulini au moins comme altéré et méritant peu de confiance.

Les Milanais qui, un moment, s'étaient crus hors de tout péril et au terme de leurs angoisses, ne purent, continue Landolphe, se défendre d'une cruelle anxiété en voyant les travaux du siége reprendre avec une nouvelle ardeur, et dirigés de telle sorte que leur défense n'aurait pu long-temps se prolonger. Las de tant de fatigues, de privations et de combats, et à la veille de se voir livrés aux calamités d'une ville enlevée d'assaut, ils se montrent disposés à traiter avec l'armée impériale.

Lambert propose qu'il lui soit loisible d'entrer avec les siens dans la ville pour établir sa conquête et sa possession. Sur la crainte qui est exprimée par les Milanais des désordres que pourrait leur occasionner le séjour de troupes ennemies dans leurs murs, le jeune empereur s'engage à sortir aussitôt après de la ville avec son armée (1); il garantit qu'il ne se commettra,

(1) Giulini aurait peut-être repoussé tout cet épisode et la ruse finale qui, d'après Landolphe, aurait rendu Lambert maître de Milan; mais notre auteur milanais, en bon ci-

pendant ce court séjour, aucun désordre ni dommage, et promet formellement, ajoute le vieil historien, qu'*une fois sorti de la cité, il ne repassera plus sous ses portes.*

Des habitans craignaient que quelque piége ne fût tendu à leur bonne foi; mais Lambert et quarante chefs de son armée ayant juré sur l'Évangile que toutes les conditions seraient fidèlement et ponctuellement exécutées, les Milanais n'hésitèrent plus, et Lambert entra avec son ar-

toyen, a voulu tirer parti de l'engagement pris par Lambert de ne pas séjourner dans la ville.

« Les habitans, » dit Giulini, « invoquèrent un usage an» cien, d'après lequel il était interdit à tout empereur ou roi » de séjourner dans Milan. Ce droit, d'après quelques histo» riens, aurait été accordé par Théodose à la prière de » saint Ambroise. »

Giulini croit voir quelques indices de cette *prérogative* dans les édits de Charles-le-Chauve et de quelques uns de ses successeurs.

Les décrets de ces princes portaient ordinairement :

Actum Paviæ, fait *à* Pavie,

Actum Romæ, fait *à* Rome.

Tandis que dans d'autres on voit : *Actum* AD *Milanum*, PRÈS de Milan et non *à* Milan.

Fort de cette découverte, Giulini s'écrie fièrement : « Si » Milan n'était pas la résidence des rois, c'est que cette » ville avait le privilége de ne pas loger des souverains dans » ses murs et qu'elle usa de cette prérogative. »

Le comte Verry, qui, pour se montrer franc dans cette question, n'en est pas moins bon milanais que le comte Giulini, voit une puérilité et une absurdité dans cette assertion. « L'amour-propre des historiens milanais, » dit cet écrivain, « souffrait de voir *Pavie*, et plus tard *Monza*, préfé-

mée dans Milan. On l'y reçut en vainqueur et en souverain, et il en sortit aussitôt après suivi de ses troupes. Aucun désordre ne fut commis par l'armée impériale.

Joyeux de cette heureuse issue de la guerre, les Milanais exaltaient avec enthousiasme la magnanime bonne foi de Lambert qui méditait secrètement leur ruine. Suivons le récit plus ou moins fabuleux de Landolphe.

Le jeune empereur, dans son rapide passage à Milan, avait fait chercher et retrouvé quel-

» rées à *Milan* par les rois d'Italie pour leur résidence, et » ils se sont efforcés d'expliquer l'abandon de Milan par la » supposition de l'inexplicable immunité dont cette ville se » serait prévalue. »

Cet abandon de Milan doit, selon Verry, s'attribuer à l'état déplorable où cette cité fut réduite pendant plusieurs siècles, après les ravages exercés en 452 par les Huns, sous Attila, et en 539, par les Goths et les alliés de leur roi Vitigès.

Tous les nobles et les riches, de l'aveu même de Giulini, habitaient la campagne, sans doute par suite de la ruine de leurs maisons de ville et par la crainte de nouveaux ravages. Leurs châteaux étaient fortifiés et susceptibles au moins de défense.

« Les habitans de la ville, » dit toujours le comte Verry, « vivaient misérables ; peu de maisons étaient construites « en pierres ; la plupart étaient en bois et recouvertes de » chaume.

» C'est ce qui fit abandonner Milan par les souverains, » qui n'auraient pu y trouver une résidence convenable » pour eux et leur cour. »

Voilà, ce nous semble, une explication claire et sainement motivée de l'*Actum* AD *Milanum*, invoquée par Giulini.

ques uns de ses anciens partisans que la terreur tenait dans le silence et l'obscurité. Il fut convenu avec ses amis que, la troisième nuit qui suivrait le jour de la sortie de Lambert, une large brèche serait faite par eux à une partie intérieure du mur d'enceinte de la ville, près de l'église qui, depuis, a pris le nom de *Sant-Andrea-al-Muro-Rotto*.

« Au moment désigné, » dit toujours notre vieil historien, « Lambert rentra dans Milan par cette » ouverture, éludant ainsi le serment par lequel » il s'était engagé à ne plus repasser *sous une* » *porte* de la ville. Furieux de la longue résis- » tance qu'il avait rencontrée, l'empereur livra » Milan au pillage; on égorgea les habitans sans » distinction ni d'âge, ni de sexe; les princi- » paux édifices et les fortifications furent ren- » versés. »

Giulini trouve de grandes exagérations dans ce récit, dont les dernières circonstances se rapporteraient plutôt à l'époque de la prise de Milan par les Goths.

Sans doute le vainqueur, irrité de l'opiniâtre résistance des assiégés, leur fit sentir le poids de sa colère; mais la vengeance ne fut point poussée jusqu'à cet horrible massacre de toute la population, et à la destruction des remparts

qui, relevés par l'archevêque Ansperto (1), ne furent plus tard renversés que par Barberousse.

La mort de Maginfredo, le supplice de son fils et de son gendre, rapportés par Landolphe, ne sont contestés par aucun historien d'Italie. Tous s'accordent sur ce point comme sur l'incident qui aurait tout à coup sauvé Milan des dernières conséquences de la fureur de Lambert.

Cet incident, le voici ; nous le reproduisons sans commentaire :

On raconte qu'au milieu de ses plans de vengeance, qui ne tendaient rien moins qu'à la complète destruction de Milan, Lambert eut une vision où saint Ambroise lui apparut vivement courroucé contre lui.

Le jeune empereur, effrayé de cette apparition menaçante, se hâta de quitter Milan qu'enfin il laissa en repos.

(1) Milan, depuis la restauration de ses remparts, due aux soins et aux largesses d'Ansperto, avait neuf portes belles et fortifiées.

Les murs d'enceinte de cette ville, qui couvre aujourd'hui sept milles de terrain, occupaient tout au plus, au IXe siècle, le tiers de cet espace.

Les églises de *Santa-Valeria*, de *San-Simpliciano*, de *San-Dionisio*, de *San-Nazaro*, de *San-Calimero*, de *San-Celso*, de *San-Vittore*, de *San-Francesco*, alors *San-Nabore*, renfermées de nos jours dans l'enceinte de la ville, formaient comme une ceinture sacrée hors de ses murs, à cette époque reculée.

CHAPITRE II.

La France peut, moins que jamais, s'occuper de l'Italie. —La Lombardie sous Lambert et Bérenger. — Scandales à Rome. — Schisme de Sergius et intervention de Lambert. — Mort de ce prince. — Bérenger seul roi de Lombardie. — Les Hongrois. — Bérenger les défait sur les bords de l'*Adda*. — Il est battu près de la *Brenta*. — Conjuration contre Bérenger. — Louis, de Provence, proclamé roi de Lombardie et empereur. — Trames contre Louis. — Guerre entre ce prince et Bérenger. — Alternative de succès et de revers. — Stratagème de Bérenger. — Il se rend maître de Louis. — Sa vengeance. — Nouveaux embarras pour Bérenger. — Réapparition des Maures. — Coup d'œil sur le siècle écoulé.

— *De* 897 *à* 900. —

L'hérédité de la couronne dans la famille des carlovingiens, par ordre de primogéniture, n'était pas dans la lettre expresse de la loi; mais la loi naturelle, mais les coutumes souvent plus fortes que la loi écrite, avaient consacré ce principe d'hérédité légitime.

L'avènement de Charles-le-Gros, au préjudice du troisième fils de Louis-le-Bègue, fut une usurpation qu'on voulut vainement colorer par les nécessités du temps et la trop grande jeunesse de Charles-le-Simple.

Nous avons vu Charles-le-Gros expier dans l'exil, dans l'abandon et le mépris des peuples,

la facile victoire du fait contre les droits d'un enfant.

Nous avons vu Eudes lui succéder dans la royauté de France; mais, tout actif, tout redoutable que se soit montré ce prince guerrier dans ses luttes contre les Normands, Eudes, qui a terrassé l'étranger et sauvé Paris, est à son tour vaincu par cet élan d'enthousiasme qu'inspire quelquefois à un peuple l'honneur de replacer sur le trône un rejeton de la tige de ses rois.

Les mêmes seigneurs qui, après la mort de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, avaient exclu Charles-le-Simple, frère du dernier roi, pour livrer la couronne de France à Charles de Suabe, dégoûtés des princes germains par l'épreuve de ce triste règne, et effrayés du morcellement et du désordre toujours croissant de l'État, se prirent à invoquer la légitimité du troisième fils de Louis-le-Bègue. Ils l'invoquèrent, cette légitimité, tant comme un abri tutélaire contre toutes ces ambitions subalternes et rivales qui se croisaient, se heurtaient et menaçaient de tout détruire dans leur choc impétueux, que pour opposer aussi aux nouvelles prétentions des rois de Germanie, la force d'un droit qui, bien entendu et bien appliqué, eût

pu être la sauve-garde de tous. Le principe qu'en ce moment on invoqua était le seul capable de faire recouvrer à la nation son repos, son bien-être et son ancienne suprématie, en la rendant à son unité monarchique, et en la délivrant de ces despotes sans nombre qui, par le fractionnement, l'avaient affaiblie au point d'en faire la vassale de l'étranger; de ces despotes qui, n'étant après tout que des usurpateurs heureux, provoquaient et justifiaient des usurpations nouvelles de la part de quiconque se sentait assez fort pour les tenter.

Mais ce grand élan des Français n'aboutit qu'à une demi-mesure, remède souvent plus funeste que le mal qu'on veut combattre. Charles-le-Simple fut proclamé roi de France à treize ans; Eudes ne put se résoudre à lui abandonner que la moitié de sa proie; gardant pour lui-même tous les pays qui sont entre la Seine et les Pyrénées, il ne restitua au fils de Louis-le-Bègue que les contrées renfermées entre la Seine et la Meuse (1).

Un principe vrai n'a de force qu'autant qu'il

(1) Président HÉNAULT, *Abrég. chronol.*, T. Ier, 2e race, ann. 893.

Nous croyons toutefois devoir rappeler que, d'après quelques historiens, notamment l'abbé *Millot*, Eudes n'au-

France, à la Germanie ou à tout autre ennemi commun, Bérenger et le fils de Guy paraissaient satisfaits de la part qu'ils s'étaient faite.

Il y eut un moment de repos et de calme en Lombardie. Les deux princes, qui la tenaient sous leur puissance, étaient doués d'éminentes qualités et auraient pu cicatriser, avec le temps, les plaies que tant de guerres avaient laissées saignantes; mais sous le calme couvait la tempête. Tous les deux, l'un à l'aube de la vie et après un dernier et rapide éclair de gloire, l'autre chargé d'années et après avoir épuisé la coupe des vicissitudes, devaient tomber victimes de la plus noire ingratitude sous un bras assassin.

La première atteinte que reçut le repos de la Lombardie sous la double domination de Lambert et de Bérenger, fut un contre-coup des troubles qui agitaient l'Église de Rome.

Jetons un rapide coup d'œil sur ces misères du foyer de la chrétienté.

Le pape Formose était mort peu de jours après avoir couronné Arnolphe. Il eut pour successeur l'indigne *Boniface*, dont le pontificat ne dura que quinze jours. La mort de Boniface délivra l'Église d'un pape qui en eût été la honte.

Étienne VI le remplace : le choix n'est pas plus heureux. Ce règne, qui n'a que quelques

mois de durée, est marqué par une scène odieuse. Étienne rassemble un concile d'évêques et de prêtres dignes de lui; il fait exhumer le corps du pape Formose et commande qu'on l'apporte au milieu de l'assemblée. Le cadavre est placé sur un siége apostolique, près d'un avocat chargé de sa défense.

« Évêque de *Porto*, » dit d'une voix menaçante le pape Étienne à ces restes inanimés, « pourquoi l'ambition vous a-t-elle fait usurper » le siége de Rome? »

Après ces paroles qui tiennent lieu de sentence, on dépouille le cadavre des vêtemens sacrés qui l'ont suivi dans la tombe; on lui coupe la tête et trois doigts, et on jette dans le Tibre cette tête qui a porté la tiare. Tous les évêques ordonnés par Formose sont dégradés par Étienne. Chassé bientôt du siége pontifical qu'il souille et déshonore, ce déplorable pape est jeté dans une prison où il meurt étranglé (1).

Romain, Gallesin et *Théodore* ne font que s'asseoir et passent inaperçus sur la chaire de saint Pierre, qui enfin est dignement occupée

(1) Captus et ipse, sacraque abiectus ab æde, tenebris carceris inicitur, vinclis que innectitur atris, et suffocatum crudo premit ultio leto. (FRODOARD, ann. 897.)

par *Jean IX*, pontife d'une grande sagesse et d'une admirable piété (1).

Mais cette élection ne s'est pas consommée sans obstacles; Jean IX a rencontré un dangereux compétiteur dans *Sergius*, qui, vaincu et chassé de Rome, cherche à son schisme un refuge en Toscane, auprès du marquis ou duc *Adalbert*.

La Toscane se reconnaissait vassale de Lambert; le fils de Guy s'était prononcé en faveur de la candidature de Jean IX. Bientôt les bruits d'une révolte du duc Adalbert, fomentée par les intrigues de Sergius et l'ambition de *Berthe*, sa femme, fille de la fameuse Waldrade et de Lothaire de Lorraine (2), viennent arracher le jeune empereur au repos qu'il goûte depuis quelques mois dans sa *villa* de MARENGO (3).

Lambert, qu'ont aguerri trois ans d'une vie belliqueuse, réunit à la hâte une centaine de cavaliers pour les opposer à l'armée peu nombreuse d'Adalbert qui ose marcher sur sa capitale. Il attaque les Toscans à l'improviste et pendant la nuit, près de *Borgo-san-Donino*, entre

(1) BÉRAULT-BERCASTEL, *Hist. de l'Egl.*, T. V, p. 19 et suiv. — MURATORI, T. V, p. 208.
(2) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 207, anno 898.
(3) GIULINI, lib. IX.

Parme et Plaisance (1), les met en pièces, et fait prisonnier l'imprudent Adalbert qu'il conduit à Pavie en triomphe. De là il se rend à Ravennes pour conférer avec le pape Jean IX, qui lui fait approuver les actes d'un concile récemment tenu à Rome. Ce concile condamnait les violences scandaleuses d'Étienne VI à l'égard du pape Formose, et le schisme de Sergius.

De son côté, profitant de sa position de protecteur à l'égard du pontife, et attribuant les désordres suscités par l'ambitieux rival de Jean IX à la violation des coutumes introduites par les premiers empereurs francs, Lambert fait reconnaître expressément par le concile l'obligation, pour les papes nouvellement élus, de ne pas se faire consacrer avant l'arrivée et sans l'agrément des commissaires impériaux. On se rappelle que ce jeune souverain de la moitié du modeste royaume de Lombardie, avait été sacré à Rome par le pape Formose, et portait le titre pompeux mais toujours plus compromis d'empereur. Il fallait que, par suite du schisme de Sergius, les désolations de l'Église de Rome fussent bien grandes pour la rendre humble au point de laisser revendiquer, par un prince d'aussi

(1) MURATORI.

médiocre importance, les droits des empereurs d'Occident, et pour lui reconnaître solennellement des prérogatives que les papes cherchèrent si souvent à éluder sous les règnes des premiers descendans de Charlemagne, dans toute la splendeur de leur puissance impériale.

Il faut que, dans ces tristes momens, l'abandon dans lequel languissait l'Église fût extrême, pour que nous la voyions réduite à demander la protection du jeune Lambert et s'en faire une égide contre ses ennemis.

On lit dans Bérault-Bercastel :

« Il s'était introduit un bien grave abus à » Rome, savoir : qu'à la mort du pape on pillait » le palais pontifical, d'où le brigandage se ré» pandait par toute la ville. On dépouillait de » même les maisons épiscopales à la mort des » évêques.

» Le concile de Rome ne se contenta pas de » défendre ces honteux pillages, sous peine » des censures ecclésiastiques ; il *menaça* les » coupables de *toute l'indignation de l'empe-* » *reur* (1). »

(1) *Hist. de l'Égl.*, T. v, liv. XXVIII (898). — MURATORI, T. V, p. 209. *Quod quid facere præsumerit, non solum ecclesiastica censura, sed etiam imperiale indignatione feriatur.*

A une autre époque, nous avons vu de ces sortes d'injonctions et de menaces; ceux qui portaient alors le titre d'*empereur* étaient autrement puissans et redoutables que le fils de Guy; leurs menaces empêchèrent rarement les abus qu'elles avaient pour but de réprimer; en sorte que, moins que jamais, on dut appréhender de s'attirer le courroux impérial alors que le trop peu redoutable Lambert portait le titre d'empereur.

Le jeune monarque se hâta de reprendre, après le concile, le chemin de sa villa de *Marengo*, pour se livrer aux plaisirs de la chasse, sa passion dominante. Il ne croyait pas, le malheureux prince, courir à la mort, à une mort misérable et prématurée.

Nous avons vu que, lors de la réduction de Milan par Lambert, Maginfredo avait subi le dernier supplice, et que l'on avait crevé les yeux à un fils et au gendre de ce comte. Maginfredo avait un autre fils que le vieux Landolphe appelle *Azzone*, mais à qui Giulini et Verry, d'après Liuthprand, donnent le nom d'*Ugone* ou *Hugues*. C'était un enfant: sa grande jeunesse intéressa Lambert, qui l'épargna, l'attacha à sa personne, et finit par l'affectionner au point de le vouloir constamment à ses côtés,

et de lui donner, en dépit de l'envie, la charge de comte de Milan qu'avait occupée son père (1).

Un jour, dans une partie de chasse, le corps du jeune empereur fut trouvé gisant par terre et sans vie au fond d'une épaisse forêt.

On ne sut alors et l'on ne sait pas encore d'une manière précise ce qui occasionna cette mort inattendue. Lambert n'avait auprès de lui, dans ce moment, que Hugues, le fils de Maginfredo, le fils de son ancienne victime!

Hugues raconta que l'empereur, courant de toute la rapidité de son cheval contre une bête fauve, était tombé, s'était brisé le cou, et qu'il avait trouvé la mort dans cette chute.

On crut, dans le premier moment, à l'exactitude de ce récit; mais Liuthprand affirme que le jeune Hugues, exempt plus tard de toute crainte, et peut-être pour acquérir des droits aux faveurs de Bérenger qui, au bruit de la mort de Lambert, s'était rendu à Pavie et s'y était fait proclamer roi de toute la Lombardie, donna à Bérenger lui-même d'autres détails sur cet événement.

Voici ce que Liuthprand et d'autres auteurs après lui, racontent à ce sujet (2).

(1) LIUTHP., lib. Ier, cap. XXII.— GIULINI, T. II, l. II. — VERRY, T. Ier, p. 114. — MURATORI, T. V, p. 211. anno 898. — *Chron. noval.*, Part. II, T. II. *Rer. ital.*

(2) VERRY, T. Ier, p. 114.

Lambert, fatigué de la chasse, s'était couché à terre pour prendre un peu de repos et de sommeil. Hugues se trouvait seul auprès de son jeune souverain. Oubliant toutes les bontés dont Lambert l'avait comblé, ne se souvenant que de la mort violente de son père et des cruels traitemens infligés à sa famille, le fils de Maginfredo se saisit d'un bâton et en frappa violemment à la nuque l'empereur endormi.

Le vieux et crédule Landolphe raconte, de son côté, que Hugues, au lieu d'un bâton, se servit d'une *grande épine* pour donner la mort à son bienfaiteur. Il ajoute que cet événement eut lieu, non dans les environs de la *villa de Marengo,* mais dans le territoire de Modène, près d'un lieu qui, depuis, reçut le nom de *Spina-Lamberti*, et que l'on nomme aujourd'hui par altération *Spilamberto.*

Si le nom de *Spilamberto* n'a pas d'autre origine connue que celle que lui a façonnée le bon Landolphe, nous pensons qu'elle est encore à trouver.

Certes, Hugues étant à la chasse, aurait pu, pour consommer son abominable dessein, faire usage de toute autre arme que d'une *grande épine ;* mais il lui importait de ne point laisser de trace sanglante de l'attentat, et la blessure

nécessairement faite, soit par la *grande épine*, soit par toute arme à tranchant ou à pointe, aurait témoigné contre son récit qui, d'abord, laissa chacun convaincu que Lambert s'était rompu le cou en tombant de cheval.

Quant au lieu de l'événement, l'erreur de Landolphe nous paraît manifeste.

Les décrets de Lambert, en date des derniers jours de septembre, sont expédiés de *Marengo:* tout tend à établir que ce prince périt dans les premiers jours d'octobre, et qu'il habitait encore cette résidence, comme l'affirme Liuthprand, quand il fut assassiné.

Il est à remarquer, qu'à dater de la mort de Lambert, le nom de Hugues ne paraît plus dans les annales de l'histoire, si ce n'est toutefois sous la plume du bon Landolphe.

Cet écrivain raconte, qu'aussitôt après le meurtre de l'empereur, Hugues, montant sur le cheval de sa victime (sans doute, observe ironiquement Giulini, parce qu'il valait mieux que le sien), se serait porté précipitamment à Milan, dont il aurait, de concert avec l'archevêque, fait relever les murs d'enceinte ruinés par Lambert.

Nous avons dit déjà que cette destruction des murs de Milan, par le fils de Guy, n'eut lieu que dans la crédule imagination de Landolphe.

Pour ce qui est du sort de Hugues après la consommation de son crime, de judicieux historiens pensent que Bérenger ne put voir que d'un mauvais œil un jeune homme, meurtrier de son roi et de son bienfaiteur, et que, condamné à une existence obscure et oubliée, Hugues perdit toutes les faveurs et les charges qu'il devait aux bontés de Lambert. On voit, en effet, bientôt après un comte de Milan, autre que le fils de Maginfredo, figurer dans les chartes de cette époque. *Sigifredo* ou *Sigefredo* (1) était revêtu de cette dignité peu de temps après la réunion des deux couronnes de Lombardie sur la tête de Bérenger.

De tous temps les gouvernemens nouveaux ont eu une tendance marquée à détruire, ou, pour le moins, à jeter à l'écart les destructeurs des régimes qu'ils ont remplacés. Cet instinct de nature, signalé par Tacite, se retrouve dans la conduite de Bérenger à l'égard de l'assassin de son rival en puissance. Quelquefois vengeur salutaire de la morale outragée, mais bien plus

(1) On lit dans MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 223, anno 901 :

« En ce temps-là, *Sigefredo* était comte du palais et » comte de Milan, ainsi qu'il résulte d'un *placita* tenu » par ce seigneur à Milan dans la cour ducale. »

souvent triste inspiration de la peur, de l'égoïsme et de l'ingratitude, ce même instinct s'est fait de nos jours un des axiomes de la politique.

Bérenger ne resta pas long-temps paisible possesseur de la couronne de Lombardie.

Une nouvelle horde d'aventuriers, d'origine tartare, venus de la Scythie (1), et désignés sous le nom de Hongrois, s'étaient emparés de la Pannonie qui, depuis cette époque, a pris le nom de Hongrie.

La Bulgarie, la Moldavie et la Carinthie avaient successivement subi leurs dévastations.

Arnolphe, dans sa guerre contre Zuintebold, avait dû, pour réduire ce dangereux ennemi, recourir au secours non moins dangereux, de *Wratislas*, duc de Pologne, et de *Casula*, duc de Hongrie (2). Cet empereur, en reconnaissance des services rendus par les Hongrois, en cette occasion, leur avait abandonné la Transylvanie. Bientôt ces peuples barbares se ruèrent comme un torrent débordé sur toute l'Allemagne. L'art des siéges leur était inconnu aussi bien que le combat de pied ferme; maniant l'arc

(1) *Ex horrendâ Scytharum genere origine ducens.* (REGIN., *Rer. Ital.*, T. II, art. II.)

(2) PUFFEND., *Hist. de l'Univ.*, T. V, liv. V, ch. II.

avec une admirable dextérité, ils n'avaient pour armes que des dards et des haches; ils chargeaient l'ennemi et se dispersaient aussitôt après, frappant et disparaissant comme la foudre; toujours à cheval, même dans les haltes, même en tenant conseil. Leur tête était rasée, leur air sombre et leur bouche taciturne. On ne voyait leurs regards farouches s'animer, on n'entendait leurs voix que dans la mêlée des batailles. Leurs femmes n'étaient ni moins intrépides, ni moins féroces : partout l'effroi précédait ces barbares (1), partout ils laissaient, pour traces de leur passage, du sang et des ruines.

Après avoir épuisé l'Allemagne, ces nouveaux envahisseurs fondent sur l'Italie; sans s'inquiéter des places fortes qu'ils laissent sur leurs derrières, ils dirigent vers Pavie leur course menaçante.

Bérenger, à l'approche du péril, se hâte de réunir une armée qui, grâce à l'assistance de l'archevêque de Milan (2), est bientôt sur un pied formidable; il se porte vivement à la rencontre des Hongrois, et les surprend près de l'*Adda*, au moment où ils le croyaient encore bien éloigné d'eux.

(1) REGIN., anno 889. — LIUTHPRAND, lib. V, cap. V.
(2) GIULINI, lib. IX. — MURATORI, ann. 889.

A cette apparition inattendue, les barbares désespèrent de pouvoir lutter avec avantage contre l'armée lombarde, trois fois plus nombreuse que leurs bandes sauvages. Ils battent en retraite, ou plutôt ils fuient en désordre, et traversent pendant la nuit l'Adda dont les flots en engloutissent un grand nombre, tant leur fuite est tumultueuse et précipitée. Bérenger les poursuit à outrance jusqu'à la *Brenta.* Dans cette extrémité, les Hongrois envoient des émissaires au roi de Lombardie pour traiter de la paix. Ils proposent de rendre tous les prisonniers tombés dans leurs mains, de s'engager à ne plus remettre les pieds dans la Péninsule, et de donner leurs enfans pour otages, demandant seulement qu'il leur soit loisible de rentrer sains et saufs en Hongrie.

Bérenger qu'enhardit le succès de son entreprise, repousse toute proposition d'accommodement. Ce prince, dit Muratori, ne savait probablement pas le proverbe :

« A NEMICO CHE FUGGE, FAGLI I PONTI DORO.

» *Fais des ponts d'or à l'ennemi qui fuit* (1). »

Le retour des envoyés et la réponse dont ils

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 218, anno 900.

sont porteurs jettent la stupeur et la désolation dans le camp des barbares ; tout espoir de salut leur est enlevé; leurs femmes, leurs enfans vont devenir comme eux la proie d'un inflexible vainqueur. Dans ces momens extrêmes le désespoir a des inspirations qui semblent dominer le sort et maîtriser la fortune.

Una salus victis, nullam sperare salutem :

« VAINCRE OU MOURIR ! » Tel est le cri suprême de ces hordes réduites aux abois.

Tandis que les Lombards se livrent sans aucune appréhension de danger, à la joie des festins, que leurs groupes épars et délivrés du poids de leurs armes, font résonner l'air de leurs chants joyeux, que leurs coupes se remplissent et se vident à la ronde, et que de spiritueuses liqueurs joignent à l'enivrant espoir de l'infaillible victoire qui les attend, une exaltation dangereuse, les barbares, comme une mer qui a brisé ses digues, se précipitent avec fureur au milieu de leurs fêtes ; de bachiques refrains retentissent au loin encore, que déjà le sang ruisselle dans une partie du camp des chrétiens; aux chants succède un long cri de destruction et d'épouvante. Tout fuit en désordre et sans armes; les Hongrois s'attachent aux pas des fuyards qui jonchent la terre de leurs morts. Ce

arnage (1).

A cette apparition nattendue et désespèrent de p ers d'Italiens contre l'armée s; leur férocité breuse que le de l'éminence des en retraite conjurés, et de la ter- traversen pour eux a précédé le triom- en en fuite es, les églises, les couvens sont dé- les s et pillés. Des comtes, des évêques, parmi lesquels on cite l'opulent Luitward de Vercelli, cet ancien favori de Charles-le-Gros, sont dépouillés de leurs richesses et mis à mort.

Gorgés de sang, chargés de trésors et de rapines, les Hongrois retournent l'année suivante chez eux, formant de nouveaux projets d'invasion dans cette belle Lombardie dont la route leur est enfin connue.

Un désastre arrive rarement seul, il en entraîne d'autres à la suite. Qu'un malheur déflore une couronne; que la main de l'adversité frappe une fois seulement à la porte d'un roi, l'ingratitude et la sédition sont là pour y heurter aussitôt après.

L'inconstance des Italiens trouve un aliment

(1) MURATORI. *Ann. d'It.*, T. V, p. 218.
(2) GIULINI.

'a défaite de Bérenger. Cet esprit
fait peut-être, à la vérité, que
ı, le roi de Lombardie au-
'ontré la révolte sur ses
., il l'eût étouffée; vaincu, il
qu'elle.

..it cette malheureuse expédition de Bé-
-ger contre les Hongrois, des prélats, des seigneurs avaient fomenté une sédition nouvelle et conspiré la ruine du roi de Lombardie. Parmi les principaux factieux figurent Sigifredo qui lui devait le comté de Milan, et le gendre même du roi, *Adalbert*, marquis d'Yvrée (1).

Profitant de son absence et de la confusion qu'ont amenée ses revers, les conjurés appellent à Pavie le roi de Provence et de la Basse-Bourgogne, *Louis*, fils de Boson et petit-fils, par sa mère, de l'empereur Louis II. Le jeune roi se hâte de passer les Alpes à leur voix, et reçoit dès son arrivée dans la capitale, la couronne de Lombardie, sans qu'aucun serviteur ou ancien ami de Bérenger prenne la défense de son maître absent.

Abandonné de toutes parts, Bérenger, dont un bien petit nombre de fidèles suit la mauvaise

(1) Adalbert était l'époux de *Ghisla* ou GISELLE, fille de Bérenger.

fortune, n'a d'autre parti à prendre, dans le premier moment, que de s'enfermer à Vérone; mais là, la défection appauvrit encore les rangs si clairsemés de ses partisans. Son jeune rival l'y poursuit, l'en chasse et l'oblige à chercher un nouveau refuge en Bavière, auprès de *Louis IV* (1).

Louis IV était un enfant de sept ans (2). A la mort de son père Arnolphe, quelques seigneurs et évêques de la Germanie l'avaient proclamé roi et empereur des Romains, et cette espèce de diète avait écrit au pape :

« Nous avons élu tout d'une voix le fils de » notre seigneur, bien que très jeune; nous » avons voulu conserver l'ancienne coutume, » suivant laquelle les rois des Francs sont tou- » jours de la même race. »

Rome voulut bien reconnaître dans Louis IV le roi de Germanie, mais non un successeur de Charlemagne à l'empire. Rome était lasse de voir des Marcomans, des Cattes, des bâtards, prendre le titre d'*Auguste*. On s'y indigna, on ne put qu'y sourire de pitié quand vint la nouvelle que, sur les bords du *Mein*, dans un village barbare nommé *Fourkiem* ou *Forcheim*, le fils

(1) MURATORI, T. V, p. 223.
(2) PUFFEND., *Hist. univ.*, T. V, liv. V, c. II, ann. 900.

d'un bâtard, un enfant avait été proclamé empereur des Romains, titre que Charlemagne, ses descendans et Arnolphe lui-même, étaient venus chercher sur les bords du Tibre et sous les dômes sacrés de Saint-Pierre.

Le fils de Boson met à profit ces dispositions hostiles du pontife de Rome à l'égard de la cour de Trèves.

Guy, duc de Spoletti, et à peine roi de Lombardie, a osé ceindre le diadème impérial; pourquoi, lui, roi de Provence, de Bourgogne et de Lombardie; lui, le fils de Boson et d'Hermengarde; lui, le petit-fils de l'empereur Louis II, n'aspirerait-il pas au même honneur?

Louis de Provence s'en va donc trouver à Rome le successeur de Jean IX... *Benoît IV* occupait le Saint-Siége..... Sans hésiter, et sans doute pour braver la cour d'Allemagne, comme déjà un de ses prédécesseurs l'avait fait en proclamant Guy empereur, malgré la décision de la diète de Tribur, Benoît IV, en dépit cette fois du récent résultat de la réunion de Fourkeim, pose la couronne des Césars sur le front du fils d'Hermengarde (1).

(1) Le 12 février de l'année 901, d'après Muratori et Giulini.

Liuthprand raconte qu'après son sacre, le nouvel empereur visita la Lombardie, et qu'ayant parcouru toutes les provinces de son nouveau royaume, il lui prit envie de voir aussi la Toscane. Adalbert II en était le duc : Berthe, sa femme, Berthe, l'orgueilleuse fille de Waldrade, avait entouré d'éclat cette petite cour ducale, foyer d'élégance et d'intrigues. Tout y fut disposé cette fois pour faire un brillant accueil au nouvel empereur. Les troupes toscanes, dit toujours Liuthprand, réunies sur le passage de Louis, furent si imposantes par leur nombre et la richesse de leur tenue; princes et courtisans déployèrent pour cette solennité tant de luxe, tant de magnificence et de pompe, que Louis de Provence laissa, dans un entretien confidentiel avec ses familiers, échapper ces mots qui, bientôt divulgués et mal commentés, devinrent pour lui une fatale imprudence :

« Cet Adalbert devrait plutôt prendre le titre » de *roi* que celui de *duc;* car il ne lui manque » rien de ce que j'ai, si ce n'est le nom de *roi* » ou d'*empereur*. »

Ce propos fut partout redit : Adalbert et sa femme crurent y entrevoir un trait d'envie et peut-être d'ironie et de blâme. C'en fut assez pour l'esprit ombrageux de Berthe; ses intri-

gues fomentèrent bientôt une formidable insurrection contre le jeune empereur.

Adalbert II et Sigefredo, comte du palais et de Milan, que nous venons de voir tous deux parmi les principaux fauteurs de la révolte contre Bérenger, se proclament les chefs de la réaction nouvelle.

La Lombardie est bientôt en feu; l'ancien rival de Guy et de Lambert, rappelé par un parti puissant, se montre en face de l'ennemi qui, une première fois déjà, l'a dépossédé (1).

Louis avait fait venir en grande hâte des renforts de Bourgogne et de Provence; la lutte s'engage, vive, sanglante, acharnée; elle étend ses dévastations sur les belles contrées lombardes. Partout retentissent des cris de guerre; partout brillent le fer des combattans et les flammes de l'incendie; on prend et on reprend des places; on dispute pied à pied le terrain des champs de bataille; chaque parti a ses alternatives de triomphes et de revers.

Mais tous les périls du fils de Boson ne sont pas dans la bravoure des soldats de Bérenger; certes de tous temps les guerriers de Bourgogne et de Provence furent de taille à se me-

(1) MURATORI, *Ann. d'Ital.*, ann. 903.

surer avec les peuples les plus intrépides de la terre ; mais Berthe, par de sourdes intrigues plus difficiles à combattre que des cohortes bardées de fer ; Berthe, l'âme et le foyer de cette collision sanglante, a soufflé l'esprit de défection dans les rangs impériaux. L'armée de Bérenger se grossit de tout ce qui déserte le camp de Louis. Réduit à ce que le fer des combats a épargné de ses braves Bourguignons et Provençaux, abandonné de ses partisans d'Italie, le fils de Boson est à la veille de tomber aux mains de son rival ; mais Bérenger le laisse librement repasser les Alpes, après toutefois avoir exigé de lui le serment de ne plus retourner dans la Péninsule (1).

Resté seul maître de la Lombardie, avec l'assentiment de la cour de Trèves qui, du reste pour le moment, eût été peu en mesure de lui en disputer la possession, Bérenger cherche à réparer les maux de la guerre dans ses États. Son cœur généreux couvre du voile de l'oubli tous les torts de ceux qui causèrent ses disgrâces ; sa sage administration ramène l'union et le calme parmi ses sujets. Un moment la Lombardie respire ; mais l'horizon, à peine éclairci.

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 224 et suiv.

se charge de nouveaux nuages; Bérenger, au milieu de ses travaux de restauration sociale, est atteint par une grave maladie (1). Louis de Provence, à cette nouvelle, oublie le serment qui, l'année précédente, a désarmé le ressentiment de son vainqueur; il rassemble en toute hâte des troupes nombreuses qu'il conduit au delà des Alpes; il s'empare de Pavie, que Bérenger, miné par la souffrance, n'a pu lui disputer, et il marche sur Vérone où s'est réfugié son rival. La trahison lui ouvre les portes de cette place; Bérenger n'a que le temps de fuir, et va cacher sa tête mise à prix, dans une retraite ignorée qui échappe à toutes les recherches de son ardent compétiteur.

Le jeune empereur se félicitait du succès de son parjure et se reposait de ses fatigues, quand le bruit de la mort de son rival vint compléter la sécurité que lui avait donnée son facile triomphe; ce bruit n'était qu'une ruse de Bérenger et de ses partisans.

Louis se croyant enfin, par cet événement, maître absolu et sans compétiteur du royaume de Lombardie, dissémine ses troupes, prolonge son séjour à Vérone et y vit quelque temps dans une parfaite confiance. Mais l'ennemi veille dans

(1) MURATORI, *ibid.*, ann. 904.

pour les y replacer encore, des princes jouets et victimes de leur capricieuse versatilité; et cela au mépris des sermens, des bienfaits reçus, et des liens de famille les plus sacrés.

Délivré de l'empereur Louis, Bérenger se hâta de faire rentrer la Lombardie dans la voie qu'il lui avait tracée, et d'où l'avait détournée cette collision récente : voie de repos, de restauration et de prospérité, s'il n'eût encore rencontré des entraves; les Hongois, les Sarrasins, de nouvelles rivalités à combattre, des séditions toujours renaissantes à réprimer, vinrent augmenter les travaux et les difficultés d'un règne qui eut et ses fautes et ses phases glorieuses. Selon *Andrea Dandolo* (1), les Hongrois ayant de nouveau pénétré en Italie, l'année qui suivit le désastre du fils de Boson, Bérenger aurait envoyé, pour les combattre, vingt mille hommes, dont un bien petit nombre serait échappé à la rage de ces meutes acharnées. Le roi de Lombardie, pour sauver ses États de leurs dévastations, leur aurait, toujours au dire de Dandolo, fait l'abandon de riches trésors. Il est à croire que cet auteur confond les époques et que le

(1) DANDUL., *In Chron.*, T. XII. — MURATORI, *Rer. ital.*, ann. 906.

fait qu'il rapporte n'est autre chose que le grand désastre éprouvé par Bérenger en 900, sur les bords de la *Brenta*. Les Hongrois firent encore, il est vrai, des courses en Italie, mais seulement quelques années plus tard. Nous verrons bientôt comment Bérenger chercha à tirer parti de la présence de ces dangereux nomades qui pesaient sur les frontières septentrionales de ses États, tandis que de nouvelles hordes de Sarrasins venus d'Espagne et jetés par la tempête sur les côtes voisines de ses provinces méridionales, s'emparaient d'un lieu (1) devenu depuis formidable aux populations chrétiennes de ces contrées. Les habitans,

(1) LIUTHPRAND, lib. I, cap. I, *In italicarum provincialiumque confinio.*

Quelques auteurs placent ce lieu en Provence; le père Beretti le croit situé entre *Nice* et *Monaco* en Italie.

Ces deux assertions paraissent également fondées.

Un corsaire africain, poussé par la tempête sur les rochers du golfe de *Sambracie* en Provence, depuis appelé golfe de *Grimaud*, fit naufrage contre ces récifs. Perdant l'espérance de reprendre la haute mer, cet aventurier et ses compagnons, au nombre de vingt, se décidèrent à chercher un asile dans ces contrées. Les Maures s'étant enfoncés dans les terres, arrivèrent en face d'un antique château, nommé depuis la *Garde-Fresnet*, situé sur la sommité d'une roche escarpée, vis-à-vis l'ancienne *Heraclea* des Romains, aujourd'hui *Saint-Tropez*; favorisés par l'obscurité de la nuit, ils surprirent le fort, en égorgèrent la faible garnison, et s'établirent dans ce site réputé jusqu'alors inexpugnable; d'autres forbans vinrent les y rejoindre, et formèrent, de concert avec eux, un établissement

dit Muratori, contribuèrent par leurs folies à augmenter l'audace et la férocité de ces *oiseaux de proie*. La Provence déchirée par des dissensions intestines, s'offrit elle-même à leur avidité. La Bourgogne, le Montferrat et les environs de Turin furent successivement ravagés pendant que le Capouan, les États de Rome et de Bénévent étaient en proie au même fléau.

Des hordes de Sarrasins s'étant fait un nouveau repaire sur les bords du fleuve *Garigliano*, non loin de Gaëte, l'avaient fortifié et en sortaient incessamment pour dévaster l'Italie méridionale. Les mêmes causes qui avaient livré

intermédiaire entre la France et la Ligurie, afin de pouvoir plus commodément se livrer à leurs brigandages.

Lorsque les environs de Saint-Tropez eurent été dévastés jusqu'au *Var*, et qu'ils n'offrirent plus d'aliment au pillage, les Maures se divisèrent en deux bandes : la plus nombreuse se retira à la *Garde-Fresnet*, l'autre s'empara du *Port-Olive* (Olivula), aujourd'hui *Villefranche*, entre *Nice* et *Monaco;* détruisit ce village, en égorgea les habitans, et se fixa sur le promontoire du golfe de *Saint-Hospice*, position qui lui parut convenable pour établir une communication avec la *Garde-Fresnet* ou le *Grand Fraxinet*. (Ce mot *Fraxinet* vient de l'arabe et signifie *forteresse.*) Les barbares se retranchèrent, à l'aide de branchages et de fascines, sur les hauteurs qui dominent *Saint-Hospice* et *Villefranche*. Cette nouvelle forteresse devint en peu de temps aussi formidable que celle du golfe de *Sembracie*.

(Voir FRODOARD. — LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI. — RUFFI. — PAPON, *Hist. génér. de Florence.* — DURANTE, *Hist. de Nice*, T. Ier, chap. III. — BERETTI, *Chorographia*, T. X, *Rerum italic.*)

la Provence et l'Italie aux Barbares, contribuaient à perpétuer, dans les deux pays, la présence calamiteuse de ces étrangers. Au delà comme en deçà des Alpes, ces cupides envahisseurs trouvaient des auxiliaires chez les peuples et les princes chrétiens qui, battant des mains à la ruine de leurs adversaires, fils de la même patrie et chrétiens comme eux, subissaient bientôt après, à leur tour, le même traitement de la part de leurs intraitables alliés.

Nous avons vu, dans ce chapitre, comment s'est terminé le IXe siècle en Lombardie; siècle si triste pour l'Italie et la France, mais dont le cours, toutefois, fut marqué pour le nord de la Péninsule, par d'assez longues périodes de gloire et de bien-être. Bernard, Pepin, Louis II, sont de ces noms dont un peuple garde la mémoire pour les bénir et les regretter aux bons comme aux mauvais jours. L'ère des jours mauvais s'ouvrit pour la Lombardie avec la tombe de Louis II.

L'aurore du IXe siècle avait vu se consolider la conquête des Francs, et son déclin vit le terme de cette domination, un premier essai de la domination germanique et une double invasion de barbares.

Charlemagne et ses premiers successeurs avaient doté la Lombardie d'une législation sage et tutélaire (1). Déjà les sciences, la religion, les arts, l'industrie s'étaient ressentis, dès les premières années et jusqu'au delà de la moitié du IXe siècle, de cette heureuse et bienfaisante impulsion; mais l'aveugle ambition des successeurs nationaux ou étrangers de ces premiers princes, leurs divisions incessantes, l'absence trop fréquente et trop prolongée des souverains, l'intrigue des grands et des petits, la cupidité des comtes et autres gouverneurs, le manque d'une loi positive de successibilité au trône, les fautes, les inconséquences de la cour de Rome, trop mêlée aux intérêts temporels de ce monde, l'oubli ou l'inobservance des lois et règlemens publiés par Charlemagne et ses fils, enfin l'invasion de l'Italie par les Sarrasins, et plus tard par les Hongrois, tristes fléaux attirés sur la chrétienté par l'appel des populations chrétiennes, toutes ces causes ont fait du IXe siècle, pour l'Italie comme pour la France, une époque de désordre, de scandale, d'anarchie et de mi-

(1) *La pace si lungamente conservata inqueste contrade sotto gl'imperadori Caroli*, etc. dit Muratori, T. v, p. 133.
Mercè del buon governo degl'imperadori Carolini avea la Lombardia coll'altre vicine provincie goduta per più di cento anni un invidiabil pace. (*Ibid.*, T. v, p. 183.)

sère; mais la Lombardie, nous le répétons, eut la moindre part des maux et la part la plus large des jours glorieux et prospères.

Ce siècle épuisa l'influence française au delà des Alpes, et commença, nous l'avons dit, à y faire poindre l'ère germanique, ère qui, cette fois néanmoins, ne fit que s'essayer dans la Péninsule, mais non encore s'y établir solidement, les bases de la stabilité, les conditions de la vie manquant à ces nouveaux fondateurs; car la puissance germanique était alors en des mains que paralysaient les mêmes obstacles, les mêmes causes qui avaient dépossédé du sceptre lombard les successeurs français de Charlemagne. Des carlovingiens régnaient à Trèves comme en France, et l'heure de la décadence et de la ruine avait sonné pour cette dynastie au delà du Rhin aussi bien que sur les bords de la Loire et de la Seine. La Germanie avait ses princes médiocres et ses rois enfans, comme la France ses Louis-le-Bègue et ses Charles-le-Simple; elle avait son envahissante féodalité, ses Zuintebold, son éruption des Hongrois, comme la France avait ses Eudes, ses Bozon, ses Sarrasins et ses Normands. Aussi la fin du IXe siècle vit-elle l'Italie d'abord ardemment convoitée, puis négligée,

puis oubliée et même dédaignée par les princes germains, comme elle l'avait été naguère par les rois carlovingiens de France. Enfin le nord de la Péninsule, cédant à l'instinct général de fractionnement qui travaillait l'Europe, voulut, lui aussi, dans les dernières années de ce siècle, vivre de sa propre vie; il essaya, usa et ne tarda pas à abuser de sa nationalité lombarde.

Maintenant s'ouvre le xe siècle, que Muratori appelle *secolo di ferro*, et qui, comme le dit Giulini, fut le plus funeste de tous ceux que l'histoire d'Italie ait à enregistrer dans ses annales. Les calamités vont grandir et se propager dans cette période nouvelle, plus peut-être pour la Lombardie que pour le reste de la Péninsule.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne comprend qu'une portion du xe siècle : nous ne soulèverons donc qu'un coin du sombre voile qui l'enveloppe.

CHAPITRE III.

Etat de la France à la mort d'Eudes. — Alphonse III en Espagne. — Alfred-le-Grand en Angleterre. — Le pape Sergius. — Marosie. — Jean X. — Théodora. — Nouvelles excursions de barbares. — L'Italie se couvre toujours de plus en plus de forteresses. — Le prince de Bénévent combat les Maures. — Il demande le secours de Léon, empereur d'Orient. — Jean X implore aussi l'aide de Bérenger. — Le roi de Lombardie se rend à Rome et y est proclamé empereur. — Il assiège les Maures dans leurs retraites. — Attaque désespérée des barbares. — Complète victoire de Bérenger. — Berthe et son fils Guy, prisonniers de Bérenger. — Noble fermeté de Berthe. — Leur délivrance. — Jugement de Liuthprand sur Berthe contredit par Muratori.

— *De* 900 *à* 919. —

Eudes en rendant au fils de Louis-le-Bègue le trône de ses pères, s'était, comme nous l'avons vu, fait une large part.

A la mort d'Eudes (898), l'Aquitaine, la Neustrie et une partie de la Bourgogne avaient reconnu Charles pour leur roi : honneur qui, sous ce faible monarque, se réduisit en un stérile hommage de la part de quelques grands devenus dans leurs gouvernemens ou royautés héréditaires, plus maîtres que celui qui s'appelait roi de France.

Tandis que la race de Charlemagne donnait le triste spectacle d'une puissance qui s'écroule

et d'une famille dégénérée qui s'éteint, *Alphonse* III dans la Péninsule hispanique, et *Alfred* en Angleterre, réhabilitaient l'honneur des rois, et conquéraient tous les deux, par un long et glorieux règne, le surnom de *Grand*, sanctionné depuis pour l'un comme pour l'autre par la postérité.

Pourquoi faut-il qu'Alphonse III, après quarante-six ans d'un règne de sagesse et de lumières, ait imité (910) le pernicieux exemple donné par Charlemagne en partageant ses États entre ses deux fils ! Précédent suivi par ses successeurs et qui devint funeste à l'Espagne.

La même année qui vit mourir le pape Jean IX (1), fut marquée pour l'Angleterre par la mort d'Alfred-le-Grand. Rome perdit en lui un ami zélé autant que généreux et magnifique. Alfred mourut assez tôt pour n'être pas témoin des tristes scandales jetés au monde du haut du trône pontifical : spectacle honteux qui peut-être eût altéré, sinon la foi religieuse, du moins le respectueux dévouement de ce grand prince pour les souverains pontifes. Toutefois il est à remarquer que, durant cette longue période de désordre et de confusion où des fronts déshono-

(1) En 900.

rés osèrent ceindre la tiare, le bruit confus des sectes sembla s'apaiser, et la voix des hérésies se tut comme pour ne pas susciter de trop grandes épreuves à l'Église si tristement travaillée au fond de ses propres entrailles. Chose étrange ! jamais le respect des peuples, des rois et du clergé pour le Saint-Siége ne fut plus grand qu'en ces temps malheureux où le bercail de la chrétienté fut confié à d'indignes pasteurs (1)!.. Le secret de cette puissance indestructible ne pourrait s'expliquer si on le cherchait dans des combinaisons terrestres et des calculs humains.

Benoît IV, qui eut à peine le temps d'acquérir des droits à la vénération et aux regrets de la chrétienté, légua (2) le siége de Rome à *Léon V* que renversa l'ambitieux *Christophe* après deux mois de pontificat, et qui expia dans un cachot où il mourut, l'honneur d'avoir occupé le siége des pontifes. Six mois après (3), l'usurpateur était à son tour dépossédé par *Sergius*, ce prêtre turbulent, rival audacieux de Jean IX, et dont sept ans d'exil n'avaient fait qu'irriter l'ambition. Si l'on en croit Liuthprand, *Marosie*, fille du marquis ou duc Adal-

(1) *Hist. de l'Egl.*, par B.-B., T. V, liv. XXVIII, p. 1.
(2) Année 903.
(3) Année 904.

bert (1) dont la cour avait servi d'asile à Sergius: Marosie, devenue si célèbre par sa beauté, le dérèglement de ses mœurs et son habileté dans les affaires, aurait été d'un grand secours à ce prêtre proscrit pour s'établir sur la chaire de Rome.

Cette femme, selon le même historien, n'aurait fait en donnant la couronne pontificale à Sergius, que couronner un amant aussi débauché qu'elle, et poser les bases de sa propre puissance dans la capitale de la chrétienté.

Muratori repousse ces imputations comme injustes; il cite Frodoard, écrivain contemporain de Liuthprand, et oppose l'opinion du premier de ces historiens aux récits injurieux de l'écrivain lombard qu'il accuse de légèreté, de passion, et surtout de cette jalousie qui fait de l'avilissement des grands noms le triomphe et la joie des esprits médiocres.

Nous croyons que Sergius ne manqua pas de quelques grandes qualités comme prince; mais à nos yeux, comme pour Jean X, attaqué aussi bientôt après par Liuthprand, le blâme d'être monté au trône pontifical avec le concours d'une femme intrigante et justement décriée, pèse sur sa mémoire. Une honteuse soudure accole pour

(1) Fille du premier lit.

jamais aux noms de *Sergius* et de *Jean X*, les noms flétris de *Marosie* et de *Théodora* (1).

Il est triste d'avoir à marquer de cet impur stigmate le front d'un des pontifes les plus remarquables qui aient ceint la couronne de saint Pierre. Il ne suffit pas de se montrer habile et grand une fois au pouvoir, il faut, pour que la gloire soit pure, que la source de la puissance l'ait été, et qu'aucun des échelons foulés pour atteindre le faîte, n'ait gardé ou laissé l'empreinte d'une souillure.

Jetons un coup d'œil sur l'état où se trouvait l'Italie avant la consécration de Jean X.

La Lombardie, oubliée par la France, par la Germanie, par Constantinople, vivait, depuis quelque temps, paisible et prospère sous la sage administration de Bérenger. La politique de ce prince avait purgé l'Italie de la présence des Hongrois ; mais sa trop grande prévoyance

(1) Plusieurs auteurs disent que Théodora était la sœur cadette de Marosie. D'après Liuthprand et Muratori, Marosie était fille de Théodora.*

* LIUTHP., *Hist.*, lib. II, ch. XIII. — MURAT., *Ann. d'Ital.*, T. V, p. 248, anno 914.

Ces derniers historiens reconnaissent Marosie comme fille d'Adalbert de Toscane.

Or, nous voyons Théodora pousser par ses intrigues Jean X au trône pontifical, du vivant de Berthe, femme d'Adalbert.

Cette Théodora peut avoir été la sœur de Marosie, mais certes elle ne fut point sa mère, à moins toutefois, qu'épouse du premier lit d'Adalbert, elle n'ait divorcé avec ce prince qui, du vivant de sa première femme, aurait épousé la fille de Waldrade.

alimentait ces hordes dangereuses (1) le long de la frontière nordique de ses États, et les montrait, comme une menace toujours vivante, à ses grands vassaux et à son armée elle-même dont il suspectait la fidélité.

Tandis que les contrées septentrionales de la Péninsule, tremblantes au souvenir des dévastations exercées par les barbares du Nord, étaient ainsi tenues en respect par la vue de ces nuages amoncelés et toujours près d'éclater à son horizon, le centre de l'Italie et les approches de Rome étaient incessamment livrés à la fureur des Maures.

Les Hongrois et les Sarrasins, guerriers nomades, sans discipline, marchant sans ordre, dédaignant la gloire, évitant autant que possible les batailles en rase campagne, pénétrant au cœur des pays les plus abrités par la nature, n'y cherchaient que le pillage et se dérobaient par la rapidité de leurs chevaux à la poursuite de l'ennemi en cas d'insuccès : terribles dans leur triomphe, ils ne laissaient plus à ceux qui désespéraient de les combattre corps à corps et de les exterminer, d'autres ressources con-

(1) *Verùm quia Berengarius firmiter suos milites habere fideles non poterat, amicos sibi Hungaros non mediocriter effecerat.* (LIUTHP., *Hist.*, lib. II, cap. II.)

tre leurs attaques furieuses que de solides et infranchissables remparts. Plus que jamais on sentit dans ces temps de crise le besoin d'enceintes bastionnées, derrière lesquelles, à la première alarme, les familles et les richesses mobilières pussent trouver un abri.

La Lombardie, moins harcelée que les provinces méridionales par les Sarrasins, mais plus rapprochée des Hongrois du côté du Nord, ne se montra pas moins empressée que le reste de la Péninsule de pourvoir à sa sûreté en se couvrant de murailles crénelées et de châteaux forts. Tandis que le royaume de Bérenger complétait ce système de défense pour son territoire, en présence des Hongrois qui, immobiles sur sa frontière, semblaient attendre un signal de l'intérieur pour se mouvoir et attaquer, les Maures, campés sur les bords du Garigliano, l'œil constamment ouvert sur les contrées qui les avoisinaient, portaient la sape et le feu partout où commençaient à s'élever ces refuges tutélaires.

Aténolphe Ier, prince de Bénévent et de Capoue, tenta vainement de repousser et de réduire ces barbares. Un jour ayant fait établir un pont de bateaux à *Traghetto*, il traverse le Garigliano et attaque vivement les Maures qu'il met en déroute complète ; l'ennemi, secouru par des

habitans de Gaëte, se reforme dans ses lignes, reprend l'offensive et se jette à l'improviste, pendant la nuit, sur le camp des chrétiens dont il fait un grand carnage; mais les troupes d'Aténolphe se rallient près du pont et tiennent tête aux assaillans avec une vigueur telle que les Sarrasins retournent en toute hâte vers leurs retranchemens (1).

La guerre continua; le prince de Bénévent se sentant trop faible pour la soutenir seul, songea à invoquer quelque puissant secours.

Le roi de Lombardie eût été peut-être en mesure de faire revivre pour toute l'Italie les beaux temps de Louis II; mais Aténolphe avait été long-temps l'égal de Bérenger, et il répugnait à son orgueil d'invoquer cette protection...... Quelque vernis de générosité et de désintéressement qu'on emprunte pour rendre un service, trop souvent on s'en paie par l'abaissement et la confusion de l'obligé. A cette époque où la force tenait lieu de tout, et où la féodalité enlaçait de ses réseaux de fer le faible et l'opprimé dont elle se constituait la protectrice, demander l'aide d'un grand, c'était en quelque sorte faire acte de vasselage, et le prince de Bénévent ne

(1) LEO OSTIENSIS, lib. II, cap. L, cité par MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 238, anno 908.

voulait pas se constituer le vassal de l'ancien duc de Frioul.

Un recours au roi de France eût sans doute moins blessé l'irritable susceptibilité de Landolphe; mais, nous venons de le voir, la France, à force d'avoir des rois, n'en avait aucun; la Germanie avait eu trop à se plaindre de Rome lors de l'élévation au trône impérial de Louis IV, pour que la Péninsule, dans un aussi grand péril, osât recourir à la cour de Trèves, que, du reste, la mort d'Arnolphe et la grande jeunesse de son successeur avaient jetée dans bien des embarras.

Léon-le-Philosophe occupait le trône d'Orient. Aténolphe tourne les yeux vers ce monarque et lui envoye un de ses fils.

Léon, séduit par l'espoir bien suranné et toujours déçu de relever en Italie la puissance de Constantinople, accueille le jeune prince avec de grandes protestations d'amitié et de brillantes promesses de secours (1).

Aténolphe mourut l'année suivante (2); son fils Landolphe revint de Constantinople tout glorieux d'en rapporter le titre de *patrice* en échange de l'hommage qu'il avait fait à la cour d'Orient de la souveraineté de ses États (1). La

(1) LEO OSTIENSIS, *Chron.*, liv. I, c. LII.
(2) MURATORI, T. V, p. 242, ann. 910.

mort de Léon, qui suivit de près celle du prince de Bénévent, vint ajourner l'accomplissement des promesses que cet empereur avait prodiguées à Landolphe. Les Maures continuèrent donc à désoler impunément la malheureuse Italie ; et pendant quelques années, on vit les papes eux-mêmes laisser la Péninsule en proie aux plus affreux désastres sans songer à plaider, auprès des puissans de la terre, la cause de la chrétienté. Sergius étant mort, *Landon* lui succède: après Landon vient *Anastase III.* Ce pape qui, comme son prédécesseur, ne laisse aucune trace de son passage au trône pontifical, fait place enfin à l'archevêque de Ravennes qui, à l'exemple de Sergius, quittant, contrairement aux lois et aux règlemens canoniques, son siége épiscopal, et poussé sur le trône de saint Pierre par les intrigues d'une femme impudique s'est rendu célèbre sous le nom de *Jean X*.

Nous avons dit que selon Liuthprand et plusieurs historiens après lui, Jean X n'aurait eu pour atteindre à ce faîte des grandeurs de l'Église, d'autre titre qu'une figure remarquablement belle, et un commerce criminel avec Théodora, sa protectrice.

(1) *Ibid.*, p. 245, anno 911.

Jean X, aurait été au contraire, selon Muratori, qui ne nie pas du reste la source honteuse de son élévation, un homme d'une grande âme, d'un esprit élevé et d'un grand courage. Le panégyriste de Bérenger va plus loin ; il représente Jean X comme un pontife plein de sagesse, de lumières et fort attaché à ses devoirs.

Parmi ces qualités attribuées au successeur d'Anastase III, il en est que l'impartialité de l'histoire ne saurait lui refuser, tout en laissant à sa mémoire la souillure de son entrée au pouvoir pontifical par des moyens honteux.

Grandeur de vue, sagesse dans le gouvernement de l'Église, fermeté et constance dans l'accomplissement de ses desseins : telles furent les incontestables qualités de ce pontife célèbre, qui ne mérita ni un blâme sans réserve, ni des éloges exclusifs, ni surtout les malheurs qui flétrirent ses dernières années.

S'inspirant du glorieux exemple de Léon IV, Jean X, à peine parvenu au pouvoir, conçoit le projet de détruire les hordes musulmanes qui infestent l'Italie. En même temps que ses ambassadeurs vont rappeler à la cour de Constantinople les promesses de secours faites au fils d'Atenolphe, et assistent à l'armement d'une flotte qui doit lui venir en aide dans le golfe de

mort de Léon, qui suivit
de Bénévent, vint ajo
des promesses que ce
à Landolphe. Les
désoler impuném
pendant quelq
mêmes laiss ... répon-
affreux dé ... ne vous adres-
des puis ... ur Louis! » En effet,
tienté. ... n que réduit par son dé-
aprè ... ses seules possessions de Bour-
co ... e Provence, continuait, lui chétif,
d ... uvre aveugle, à porter le vain titre d'empereur. Jean X comprit la pensée du roi de Lombardie, et aussitôt il montra la couronne impériale à l'ambitieux monarque (2). Bérenger, à ce signal qu'il attendait, rassemble ses troupes; à leur tête il se rend à Rome et y fait une entrée triomphale.

Une nouvelle heureuse précède sa venue, comme un fortuné présage pour les succès bel-

(1) MURATORI, T. V, p. 251, anno 915.

(2) *Dona duci (Berengario) mittit, sacris advecta ministris*
Quo memor extremi tribuat sua jura dici
Romanis, fauvet Ausonias quo Numica terras,
Imperii sumpturus eo pro munere sertum
Solus et occiduo Cæsar vocitandus in orbe.
(ANONYM. *in Paneg. Bereng.*, lib. IV.)

...nt. Une flotte nombreuse, ...ui occupaient la Sicile, ...ges d'Italie pour se-... ...nons campés dans ...ie par une tem-... ...détruite (1).

..., dit le poète panégy-... (2), que le roi de Lombardie ...la grande cité, le sénat, le peu-... ...écoles de toutes les nations qui se ...vaient à Rome, Grecs, Saxons, Français et autres, se portèrent à la rencontre du monarque, bannières et enseignes déployées..... Tous chantaient les louanges de Bérenger dans leur langue nationale.

Les jeunes nobles Romains fermaient cet imposant cortége; parmi eux on remarquait *Pietro,* frère du pape et le fils du consul *Teofilatto.* Ces jeunes hommes, après avoir baisé les pieds du roi, le complimentèrent au nom de la cité.

Jean X, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, attendait, sur les degrés du péristyle de Saint-Pierre, le prince, qui au milieu d'un immense concours de monde arri-

(1) *Chron. arabic.*, art. II, cité par MURATORI, *Annal. d'It.*, T. V, p. 252.
(2) ANONYM., *in Paneg. Bereng.*, lib. IV.

vait sur une belle haquenée blanche que lui avait envoyée le pontife.

Bérenger mit pied à terre, et pendant qu'il montait les marches du saint temple, le pape Jean X se leva du siége où il était assis et s'avança vers le prince; tous deux, le front radieux de satisfaction, se tendirent cordialement la main et se donnèrent l'accolade de bien-venue aux acclamations joyeuses de la foule.

Les portes de la basilique restaient fermées; elles ne s'ouvrirent qu'après que Bérenger eût promis par serment de confirmer, quand il aurait ceint la couronne impériale, toutes les donations en biens, en États, en puissance que le Saint-Siége tenait de la munificence des anciens empereurs ses prédécesseurs et ancêtres (1).

(1) Selon le panégyriste, cette entrée solennelle aurait eu lieu le samedi saint, et le couronnement de Bérenger, comme empereur, le jour de Pâques, en l'année 916.

Muratori s'attache à prouver * que ce monarque reçut la couronne impériale le jour de Noël de l'année 915. Il appuie cette opinion sur d'assez solides argumens; mais resterait alors à expliquer comment une aussi grave erreur a pu prendre place dans un panégyrique dont l'auteur paraît avoir été contemporain de Bérenger, ou au moins avoir vécu peu de temps après la mort de cet empereur; peut-être, sous le règne de son petit-fils, comme serait tenté de l'admettre Muratori.

Voici ce que dit cet historien (T. V, p. 254, ann. 916.)

« *Adrien de Valois*, qui fut le premier à tirer des ténèbres

* Tome V, anno 916, 921, 924, p. 254, 263 et suiv., et 271.

Quand vint le grand jour du couronnement, le pape et le roi de Lombardie, salués sur leur passage par les bruyans vivats d'un immense concours de peuple, se rendirent à la basilique du Vatican.

Là, Bérenger reçut l'onction sainte, fut proclamé empereur des Romains, et Jean X posa sur son front une couronne d'or enrichie de pierres précieuses. Le clergé et le peuple chantèrent des hymnes en actions de grâces. Puis, on intima silence, et on lut à haute voix le diplôme par lequel le nouvel *Auguste* confirmait à l'Église romaine et à ses souverains pontifes les donations souscrites en leur faveur par

» ce poème historique, précieux fragment d'un siècle obs-
» cur, a pensé que l'auteur était contemporain de Bérenger;
» mais en présence de si graves erreurs sur des faits im-
» portans que le poète aurait dû mieux connaître, puisqu'il
» se montre lui-même vieux à la fin de son œuvre qu'il ter-
» mine au couronnement, laissant à d'autres le soin de ra-
» conter le reste de la vie de Bérenger,
Et post imperii diadema resumite laudes.
» Je ne saurais me persuader que ce poème ait été com-
» posé du vivant de Bérenger. Il paraîtrait toutefois peu
» vraisemblable qu'après la mort de l'empereur, quelqu'un
» ait entrepris une aussi longue et pénible tâche. Cependant
» il n'est pas hors de possibilité que le marquis d'Yvrée,
» devenu plus tard lui-même roi d'Italie, ait pris soin de
» faire honorer, par ce panégyrique, la mémoire de l'em-
» pereur son aïeul. » Nous ajouterons que la mort peut avoir arrêté le poète au milieu de son œuvre.

les empereurs précédens, avec menace de châtiment contre quiconque troublerait les successeurs de saint Pierre dans la jouissance de ces dons.

Grande fut la munificence de Bérenger dans la distribution de ses présens en armes, ornemens, costumes, couronnes d'or et joyaux de tous genres. Le pape, le clergé, les troupes, le sénat, toutes les églises de Rome eurent leur part de ces largesses. Des pièces d'or et d'argent furent jetées avec profusion au peuple réuni dans la basilique de Saint-Pierre, dans les rues et sur les places publiques (1).

Jean X, au milieu de ces pompes et de ces fêtes, n'oubliait pas quel prix il avait mis à la couronne impériale qu'un descendant de Charlemagne était venu prendre de sa main. Par ses soins et tandis que s'accomplissait la grande fonction du couronnement, la flotte grecque montrait son pavillon le long des rivages d'Italie, prête à combattre tout ce qui tenterait de porter secours aux bandes de Sarrasins campés sur les bords du Garigliano. Les princes de Bénévent, de Gaëte et de Naples, émus à la voix du pontife, appelaient leurs peuples aux armes.

(1) *Antiq. italic.*, dissert. III, p. 108. MURATORI.

Albéric, marquis de Camerino, accourait à la tête de nombreuses troupes pour renforcer cette puissante ligue. Le nouvel empereur, jaloux de justifier le *choix* du pape et de mériter l'honneur qu'il venait de recevoir, se hâte de prendre le commandement de cette armée.

Bérenger forme ses troupes en deux camps et bloque étroitement les Sarrasins dans leur repaire fortifié et réputé inaccessible; toutes les issues, tous les abords sont interceptés, coupés; au bout de trois mois de blocus, la famine réduit les Maures à la dernière extrémité. Les barbares n'écoutent plus que le désespoir; leurs retraites et le riche butin qu'ils y entassaient depuis long-temps, deviennent la proie d'un incendie que leurs mains ont allumé; puis, en masse et tête baissée, ils se jettent au milieu des chrétiens, espérant enfoncer leurs rangs par ce choc impétueux, et trouver leur salut dans des montagnes voisines couvertes d'épaisses forêts. Mais, moins heureux que les Hongrois sur les bords de la Brenta, les Maures sont reçus et poursuivis avec vigueur par les troupes de Bérenger; pas un seul n'échappe au glaive ou aux fers des chrétiens.

La joie fut grande à Rome et dans toute l'Italie quand vint la nouvelle de cet heureux résultat. Bérenger partagea la gloire de cette bril-

lante expédition avec le pape Jean X qui, non content de l'avoir conçue et d'en avoir habilement préparé le succès, voulut y assister en personne pour encourager les troupes par sa présence.

Cet exemple, contraire aux maximes de l'Église, ne fut que trop imité dans la suite par d'autres pontifes, qui n'eurent pas toujours à invoquer un aussi noble but pour justifier leur présence au milieu de ces sanglantes luttes où se décimaient les peuples.

Bérenger retourna triomphant à Pavie. Soigneux de réparer les maux de la guerre, qui trouvaient leur compensation dans la gloire récemment acquise à la Lombardie, il dut aussi, pour maintenir le calme dans ces belles contrées, tenir l'œil ouvert sur les princes ses vassaux dont il n'avait que trop éprouvé l'inquiète versatilité.

L'année qui suivit sa victoire sur les Sarrasins, vit mourir un prince qui fut un des plus puissans moteurs de ses revers et de sa restauration sur le trône d'Italie.

La mort d'Adalbert II (1), duc et marquis de Toscane, souche de la fameuse maison d'*Est*,

(1) MURATORI, anno 917.

délivra le nouvel empereur d'un de ces hommes dont l'amitié sans lendemain et la haine plus durable sont également à redouter.

Adalbert laissa à sa femme Berthe trois enfans, *Guy* (1), *Lambert*, et la trop fameuse *Hermengarde* qui, peu de temps avant la mort de son père, avait épousé Adalbert, marquis d'Yvrée, veuf de *Ghisla* ou *Giselle*, fille, comme nous l'avons dit, de l'empereur Bérenger.

Il est difficile de suivre année par année l'histoire de ces temps obscurs. *On ne puise qu'avec peine dans une source qui ne coule pas toujours* (2). Quelquefois les événemens font défaut. Est-ce oubli ou omission de la part des historiens, ou est-ce plutôt cette heureuse lacune d'incidens qui se rencontre parfois dans les repos si rares que l'ambition et la folie des hommes accordent aux peuples? Parfois aussi nous rencontrons dans cette histoire de violentes collisions, dont les causes et le début se cachent

(1) Selon Liuthprand, Guy,* sans doute en sa qualité de fils aîné, fut reconnu marquis de Toscane par le roi de Lombardie.

(2) FRÉDÉGAIRE, continuateur de Grégoire de Tours.

* LIUTHP., *Hist.*, lib. II, ch. XV.
Filius ejus Wido à Berengario rege marchio patris loco constituitur.

sous le voile mystérieux de ces temps reculés. Ainsi Liuthprand nous montre, deux ans après la mort d'Adalbert II, son jeune fils, Guy de Toscane et Berthe sa veuve, retenus prisonniers par l'empereur Bérenger à *Mantoue* (1).

Pourquoi cette rupture? quels revers purent jeter en captivité le fils et la veuve du fier Adalbert de Toscane? Muratori lui-même l'ignore. La cause nous échappe, mais les suites en sont connues; elles furent glorieuses pour Berthe. C'est un noble et imposant spectacle, en effet, que de voir cette princesse telle que nous la montrent les historiens d'Italie, puisant de nouvelles forces dans l'excès de son infortune, commandant du fond de sa prison la fidélité à ses troupes, et donnant l'exemple de la constance et du courage aux gouverneurs de ses villes de Toscane. Désespérant de réduire un pays si noblement gardé à ses maîtres absens et dans les fers, Bérenger se vit contraint, après une longue et vaine attente, de rendre la liberté à Berthe et à son fils.

La plume envenimée mais cette fois véridique de Liuthprand ternit un peu l'éclat de cette belle page historique, rare monument

(1) Année 919.

ıeur et de fidélité, et l'explique aux dé-
e la vertu de Berthe dont il fait une autre
ie, tant pour son ambition que pour le dé-
ıent de ses mœurs (1). Muratori accuse
ois encore Liuthprand de médisance, et
bserver qu'à cette époque Berthe avait
te ans. Nous devons faire remarquer, pour
ıste, que Liuthprand ne dit pas que la
ɜ Waldrade ait attendu ses douze lustres
se faire des *fidèles*. Au reste, ce dérègle-
le mœurs reproché à Berthe n'est aujour-
mis en doute par aucun historien.

nd on veut ramener à l'époque de la sim-
, de la franchise et des bonnes mœurs,
t encore en Italie : *Al tempo che Berta*
(au temps que Berthe filait)... Mais le sim-
bon peuple ne se doute pas que, par cette
ssion proverbiale, il ne se fait que l'écho
amère ironie digne de Liuthprand (2).

*lerta autem, Adalberti uxor, cum Widone filio
ıriti obitum non facta est minor quam vir suus po-
Quam tum calliditate et muneribus, tùm hymenæi
io dulcis, nonullos sibi fideles effecerat. Undè con-
t dùm paulo post à Berengario simul cum filio ca-
, et Mantuæ in custodiâ teneretur, sed firmiter
t, eamque post modum de custodiâ simul cum filio
t.* (LIUTHPRAND, *Hist.*, lib. II, cap. XV. — MURA-
T. V, p. 260, anno 919.)

Biogr. univ., publiée par MICHAUD, art. *Berthe*.

CHAPITRE IV.

Repos de l'Italie. — Nouvelles trames contre Bérenger. — Appel de ce prince aux Hongrois. — Rodolphe de Bourgogne proclamé roi de Lombardie. — Bataille de *Fiorenzuola*. — Bérenger a de nouveau recours aux Hongrois. — Mort de ce prince. — Destruction de Pavie et châtiment des meurtriers de l'empereur. — Conflit d'ambitions rivales. — Nouvelle crise de désordres en Lombardie. — Etat de la Germanie, de Constantinople et de la France. — Rodolphe s'empare une seconde fois de la Lombardie. — Influence d'Hermengarde. — Tout semble sourire à cette nouvelle royauté.

— *De* 919 *à* 924. —

Il y eut un moment de repos presque absolu en Italie, après l'éclatante victoire de Bérenger sur les bords du Garigliano. A peine quelques querelles entre princes voisins et quelques rares invasions tentées par les Maures de Sicile que refoulaient dans leur repaire les princes de Capoue et de Bénévent, venaient réveiller l'esprit guerrier de la Péninsule. Le plus grave conflit qu'aient enregistré les annales d'Italie, pendant cette courte période de calme, est le combat qu'eurent à soutenir (1) les Capouans et les Bé-

(1) Anno 921.

néventins contre *Ursileo* ou *Orseolo*, général grec, qui perdit dans cette lutte la victoire et la vie (1). Les vainqueurs s'emparèrent de la Pouille, qui resta pendant sept ans en leur pouvoir (2).

La Lombardie eut sa part de ce salutaire repos, sous le sceptre de Bérenger, dont l'or et la politique continuaient à garantir ses États de la désastreuse visite des Hongrois. Ces barbares ravageaient la Moravie, la Bohême, la Styrie, le pays des Dalmates et des Bulgares, en attendant que le roi de Lombardie, poussé à bout par l'envie et l'ingratitude, ennemis souvent plus dangereux que la plus formidable armée, rompit enfin lui-même la digue qu'il avait opposée si long-temps aux flots de cette multitude avide prête à tout envahir.

(1) LUPUS PROTOSPATA, *In chronic.*, T. V, *Rer. italic.*, *Anno* 921, *interiit Ursileo Stratigo in prœlio de Asculo, mense aprilis et apprehendit Pandulfum Apuleo.* On doit lire, d'après l'observation motivée de *Camillus Pellegrinus*, et adoptée par Muratori, *Landulfus Apuliam* et non *Pandulfum Apuleo.*

Muratori, pas plus que *Lupus Protospata* et l'annotateur *Camillus Peregrinus* qu'il cite, et que nous avons consultés, ne fait mention des causes qui amenèrent ces collisions entre les Grecs et le Bénévent. On se rappelle qu'il y a peu d'années ce duché avait reconnu pour maîtres les empereurs de Constantinople.

(2) LIUTHPRAND, *In legationibus*, cité par Muratori, anno 921, T. V, p. 264. *Principem Landolfum septennio potestative Apuliam sibi subjugasse.*

Aucun prince ne connut plus que Bérenger la bonne et la mauvaise fortune. Les revers n'avaient jamais abattu sa constance : la victoire et les grandeurs humaines n'avaient pas davantage altéré les nobles qualités de son âme. Personne ne poussa plus loin que lui la clémence et l'oubli des injures.

Bérenger, depuis trente-trois ans, était roi de Lombardie; il portait depuis sept ans le titre d'empereur, lorsque quelques grands que fatiguaient sa longue et glorieuse prospérité, la tranquillité de l'Italie sous son règne, et peut-être même le souvenir des bienfaits dont il les avait comblés, vinrent lui préparer de nouvelles traverses. Leur inquiète jalousie parvint à lui susciter un nouveau rival dans la personne de *Rodolphe* II, roi de la Bourgogne transjurane, dont l'autorité s'étendait jusque sur la Suisse, la Savoie et d'autres contrées voisines de la Lombardie. Un mariage avec *Berthe*, fille de *Burcard*, duc de *Suève* (1), avait valu à Rodolphe cette augmentation de puissance qui, ainsi que cela

(1) MURATORI, T. V, p. 265. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* doutent que *Berthe*, épouse de Rodolphe II, fût réellement la fille de *Burcard* (II, 431); mais ils ne font pas connaître sur quels motifs ils se fondent pour ne pas partager un sentiment adopté par tous les historiens. A ce propos, nous croyons devoir faire remarquer que cette

se voit toujours, n'avait fait que donner plus d'essor à son ambition (1).

Adalbert, marquis d'Yvrée, veuf de la fille de l'empereur; *Olderic* ou *Odelric*, comte du palais, et un autre seigneur très puissant, nommé *Gilbert*, comblé comme eux des bienfaits de Bérenger, furent les principaux artisans de cette trame. A la tête des conjurés se trouvait aussi le nouvel archevêque de Milan, *Lambert*, à qui l'on n'attribue d'autre sujet de mécontentement que d'avoir été contraint, selon l'usage abusif et condamnable de ce temps là, d'acheter

reine *Berthe*, douée des plus précieuses et des plus rares vertus, laissa une mémoire vénérée qui n'est pas effacée encore dans la Suisse *romande*. Il est des historiens qui pensent que le dicton proverbial, pour rappeler un âge d'or, *du temps que Berthe filait*, se rapporte à l'épouse de Rodolphe plutôt qu'à la fille de Waldrade.

(1) Un écrivain moderne a commis l'étrange erreur de désigner Rodolphe comme fils de Bérenger et comme son héritier naturel.

DANDULUS (*Rer. italic.*, T. XII, p. 199) dit, par erreur, que ce Rodolphe était fils de *Ricardo*, qu'il qualifie de duc de Bourgogne. Selon les historiens les mieux renseignés, Rodolphe était, comme nous l'avons dit, fils de Rodolphe I[er], duc de la Bourgogne transjurane, petit-fils de Conrad et petit neveu du fameux Eudes. Tel est aussi l'avis du président Hénault et de *Zurlauben*, qui l'a développé dans un mémoire inséré au *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, XXXVI, 142. On retrouve la même opinion dans la *Biographie universelle*, publiée par Michaud, art. *Rodolphe II*.

le consentement de l'empereur pour prendre possession du siége épiscopal, au moyen d'abondantes largesses dont les officiers du palais furent les seuls à profiter.

Bérenger, sur quelques soupçons, fit arrêter Olderic, qu'il confia à la garde de l'archevêque Lambert, en attendant que justice fût faite du coupable : la complicité du prélat se cachait encore dans l'ombre : les chefs conjurés seuls la connaissaient. Peu de jours après l'arrestation d'Olderic, des émissaires impériaux portent l'ordre à l'archevêque de remettre le prisonnier entre leurs mains.

Lambert répond à ce message que tout évêque qui livrerait à la justice séculière un malheureux condamné à mort, agirait contre les lois canoniques et mériterait de perdre l'épiscopat. Il refuse d'obtempérer à l'ordre qui lui est intimé ; le prélat factieux fait plus encore, il favorise l'évasion secrète d'Olderic, sans s'inquiéter du ressentiment de Bérenger.

Les conjurés n'ayant plus rien à ménager après un tel éclat, pressent avec de nouvelles instances Rodolphe de se rendre en Italie. En attendant que leur royal allié réponde à cet appel, ils réunissent leurs partisans sur les montagnes voisines de Brescia.

Deux chefs de Hongrois, nommés *Dursac* et *Bugat*, se trouvaient à cette époque sur les frontières de la Lombardie. Bérenger qui entretenait, comme nous l'avons vu, de secrètes intelligences avec ces barbares, croit le moment venu d'invoquer leur funeste assistance. Sur un signal du roi de Lombardie, ces hordes sauvages franchissent la frontière, pénètrent dans le pays lombard, et Bérenger les jette sur les rebelles comme on lâcherait aux arènes une bête féroce contre une victime dévouée à la mort.

En un moment le refuge des révoltés est envahi, dévasté et inondé de sang. Oldéric se fait tuer en combattant avec vaillance. Le marquis Adalbert, plus rusé que brave et perdant tout espoir de se sauver les armes à la main, se dépouille de ses riches vêtemens, prend les simples habits d'un soldat, se mêle à la foule des prisonniers et demande à être conduit dans un château appelé *Calcinaia*, où ses parens, quoique pauvres, dit-il, trouveront les moyens de le racheter. Là, en effet, un de ses soldats qu'il y rencontre, obtient à vil prix sa rançon.

Gilbert, moins heureux, est reconnu par un des chefs; on le maltraite, on le dépouille d'une partie de ses vêtemens, et il est conduit dans un état de nudité presque complète devant Bé-

renger. Le comte rebelle se prosterne aux pieds de l'empereur dans une posture que son misérable accoutrement rend ridiculement indécente et qui provoque la bruyante hilarité des courtisans (1). La clémence de Bérenger ne se dément même pas à l'égard d'un des hommes qui ont le plus abusé de ses bontés ; il pardonne à Gilbert, lui fait donner des habits convenables et lui rend la liberté :

« Je n'exige de toi aucun serment, » lui dit-il, « les sermens sont de faibles liens pour les » cœurs que ne peuvent retenir dans le devoir » l'honneur et la reconnaissance ; mais je te » voue à la justice de Dieu si tu viens encore à » me trahir. »

Peu de temps après, Rodolphe, sur les instances réitérées d'Adalbert et de Gilbert lui-même, passait les Alpes et venait à la tête d'une puissante armée, disputer à Bérenger la couronne de Lombardie.

Débordé par la faction ennemie, Bérenger dut une fois encore chercher un refuge à Vérone. Rodolphe fit une entrée triomphale à Pavie, où il fut proclamé roi des Lombards par les plus puissans des rebelles.

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V.

Il restait à Bérenger son duché de Frioul dont la fidélité ne lui avait jamais failli aux mauvais jours. Ce monarque rassemble (1) ses loyaux serviteurs et marche vers Pavie pour tenter la fortune des combats. Rodolphe vole à sa rencontre; les deux armées qu'anime une égale ardeur, se trouvent en présence à *Fiorenzuola*, entre *Plaisance* et le bourg de *San-Donnino*.

C'était le 29 juillet... Un combat acharné s'engage entre les deux partis; le sang coule en abondance dans cette lutte où, comme dans toute guerre civile, les frères combattent contre les frères, et les pères contre les enfans.

.... Acer avus lethum parat ecce nepoti,
Sternendus par eum. . . . . (2)

Un fils d'Adalbert d'Yvrée et de Ghisla ou Giselle, fille de l'empereur, combattait dans les rangs des ennemis de son aïeul dont il portait le nom : cette citation semble lui être applicable.

Les deux prétendans se montrent dignes, par le courage qu'ils déployent dans le combat, de commander à de si valeureuses troupes.

Rodolphe, après des prodiges de bravoure,

(1) Anno 923.
(2) PANÉGYR. de Bérenger. *Là, l'aïeul irrité médite la mort de son petit-fils qui lui-même s'apprête à immoler son aïeul.*

est contraint ou fait mine de céder à la tenace impétuosité des soldats de Bérenger; ses troupes, débordées de toutes parts, prennent la fuite; les impériaux se mettent à les poursuivre à outrance, en poussant des cris de victoire; mais la face du combat change tout à coup. Tout porte à croire que cette fuite fut une ruse de guerre pour entraîner l'ennemi hors de ses lignes et l'attaquer après, dans l'abandon d'une poursuite d'autant plus désordonnée que la victoire ne paraissait pas douteuse.

En effet, le comte *Boniface*, qui avait épousé Gualdrade (1), sœur de Rodolphe, et le comte *Gariard*, autre seigneur puissant, s'étaient pendant toute la bataille tenus à l'écart hors de la vue de l'ennemi et à la tête d'une forte réserve.

Quand la déroute vraie ou simulée des troupes de Rodolphe eut entraîné sur les pas des fuyards les soldats de Bérenger, et porté le désordre de la poursuite dans les rangs des vainqueurs, les deux généraux bourguignons sortirent de leur retraite, et se précipitant sur l'ennemi, changèrent brusquement sa victoire en une fuite désastreuse. Gariard fit prisonniers tous ceux qui jetaient les armes à ses pieds.

(1) Ou Waldrade.

mais Boniface donna ordre de tout massacrer impitoyablement (1).

Bérenger ayant perdu ses plus braves troupes dans ce désastre, se retira à Vérone. La victoire fut, du reste, si chèrement achetée par Rodolphe, que ce prince dut retourner en Bourgogne pour y recruter des renforts.

Une seconde fois l'empereur eut le tort impardonnable d'invoquer le secours des Hongrois.

Que ne brisa-t-il plutôt ce sceptre si longtemps et si glorieusement porté ! L'abandon volontaire d'une puissance dont il n'avait usé que pour assurer le repos et le bonheur de l'Italie, bienfaits qui ne lui avaient valu en retour que l'envie et l'ingratitude, aurait attiré le respect sur la retraite et les dernières années de ce noble descendant de Charlemagne; tandis que ce fatal recours aux barbares ternit l'éclat d'une belle vie qui touchait à sa fin et servit dans le temps, sinon de justification, du moins de pré-

(1) *Jam Rodulphi pæne omnes milites fugerant, et Berengarii dato victoriæ signo colligere spolia satagebant; quum Bonifacius atque Gariardus subito ex insidiis properantes, hos tanto levius quanto inopinatius sauciabant.* (LIUTHPRAND.) Notre version diffère peu de celle de Luithprand. Muratori ajoute : *Gariardo accetava chiunche se gli rendeva prigione; Bonifazio a niuno dava quartiere.* (*Annal. d'It.*, T. v. p. 293, ann. 923.)

texte à l'odieux attentat dont ce prince fut victime.

A la voix de Bérenger, un corps considérable de Hongrois conduits par *Salard*, leur chef, fondit de nouveau sur le nord de la Péninsule et courut mettre le siége devant Pavie (1).

Vérone elle-même fut ébranlée dans sa fidélité quand elle vit son roi confier la défense de sa cause à d'aussi indignes auxiliaires, à des païens féroces et indisciplinés, aussi redoutables comme alliés que comme ennemis. Les factieux profitent de cette faute du monarque pour porter à son comble l'exaspération des esprits; des pensées de meurtres et de régicide finissent par se faire jour à travers les plaintes, trop fondées cette fois, des fauteurs de désordres; et ce fut un habitant de Vérone, un noble nommé *Flambert*, qui se fit le lâche instrument de leur implacable haine.

La mort de l'empereur fut décidée. Flambert, dont Bérenger avait tenu le fils sur les fonts baptismaux, Flambert osa se charger de porter le coup... Ainsi est faite la condition des hommes! Trop souvent la main qui s'arme du poignard étreignit jadis, en signe de gratitude,

(1) En février 924.

la main bienfaitrice de celui qu'elle frappe.

L'empereur prévenu du complot, et imperturbable dans sa sérénité comme dans sa clémence, fait venir le coupable, lui représente avec bonté l'infamie d'un crime qui outrage tous les sentimens et qui rompt les liens les plus respectés parmi les hommes. Puis, lui offrant un vase d'or : « Acceptez, » dit-il, « cette » coupe : qu'elle soit entre nous le gage de l'ou- » bli de votre faute et de votre retour à la vertu. » Vous avez déjà reçu de moi bien des faveurs, » rendez-vous digne d'en recevoir de nouvelles. » Votre empereur se souviendra toujours qu'il » est le parrain de votre fils. »

Le cœur s'émeut à la pensée que cette magnanimité, que ce noble langage ne firent qu'irriter le ressentiment de l'infâme qui avait juré la perte de son bienfaiteur.

La clémence accroît la haine quand elle ne la désarme pas.

La même nuit (1), le cœur satisfait, et plus confiant que jamais dans les effets de sa bonté inépuisable, Bérenger, au lieu de se renfermer dans son palais, alla coucher sans garde selon

(1) LIUTHP., *Hist.*, lib. II, cap. VIII et suiv. — MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 270. — GIULINI, T. II, anno 924.

son habitude, dans un petit pavillon de son jardin, non loin d'une église où sa piété le conduisait à minuit pour assister aux offices.

Au son de la cloche qui appelle aux prières nocturnes, l'empereur se lève et s'achemine seul vers le saint lieu; le bruit inusité de quelques pas furtifs vient le tirer de sa pieuse rêverie; il écoute, et son regard aperçoit dans l'ombre des hommes s'approchant en silence; bientôt le monarque croit reconnaître Flambert parmi eux, Flambert qu'il a aimé, qu'il aime, qu'il a comblé de biens; Flambert dont il a le matin même couvert l'odieuse faute sous le voile d'une sublime clémence; calme, sans soupçon, il l'appelle pour s'assurer que c'est bien lui, le père de son filleul, qui vient le chercher dans sa retraite; bientôt n'en doutant plus, « Flambert, » lui dit-il en lui tendant la main, « quel motif t'amène à » cette heure auprès de ton roi, de ton ami? »

Flambert s'approchant sans répondre, écarte tout à coup la main que lui tend Bérenger, et plonge un poignard dans le sein de son bienfaiteur : l'infortuné monarque se sentant frappé, pousse un cri moins de douleur peut-être que de surprise, il chancelle, il tombe; les autres conjurés se jettent sur la royale victime et l'achèvent à coups d'épée.

Telle fut la triste fin d'un prince dont le règne de plus d'un tiers de siècle opposa une puissante digue à l'esprit d'anarchie qui, se hissant sur son cadavre et promenant sa face hideuse sur toute la Péninsule italique, s'empara de cette ère déplorable que Muratori appelle *secolo di ferro, secolo pieno d'iniquità*.

Ce fut une grande et belle vie que la vie de Bérenger, si traversée de misères et de gloire, de bonheur et d'adversités; toujours noble et calme à travers les périls et les complots semés sur ses pas; toujours rayonnante de piété en face des débordemens de Rome elle-même; toujours sublime de clémence au milieu des plus noires ingratitudes.

On a blâmé amèrement ce prince d'avoir appelé d'indignes auxiliaires. Nous avons, nous aussi, exprimé le regret de rencontrer cette triste page dans l'histoire d'un tel monarque; disons-le toutefois, ou plutôt rappelons qu'en Espagne, en France, en Italie, en Germanie, plusieurs princes de la chrétienté avaient avant lui commis la même faute. Funeste exemple que Bérenger suivit peut-être dans la prévision que les maux préparés à l'Italie par la versatilité et l'inquiète ambition des grands, dépasseraient ceux qu'on pouvait redouter de la

part des Hongrois qu'il se flattait de pouvoir diriger et contenir.

La mort de ce prince fut pleurée. Liuthprand raconte (1) que de son temps on montrait devant une église, à Vérone, une pierre qu'on disait teinte du sang de Bérenger, et que rien encore n'avait pu effacer cette tache.

Le temps, tôt ou tard, fait disparaître ces traces de folie et de crime sur nos places, sur les dalles et les seuils épouvantés des édifices publics; mais l'histoire est là, et son burin austère a d'impérissables stygmates pour le meurtre et la trahison... Quelquefois on voit chez un peuple des monumens élevés par une génération repentante en expiation d'un grand crime, brisés par la génération qui vient après, comme importuns, comme accusateurs d'un passé qu'on ose ne plus déplorer... Hommes insensés! que n'effacent-ils le crime en effaçant les traces du repentir! Mais le crime reste, il reste pour jamais cloué au pilori de l'inflexible histoire, et leur stupide brutalité ne fait qu'imposer à l'historien la triste tâche d'enregistrer deux crimes de plus, la profanation et l'appel à de nouveaux attentats!

(1) LIUTHP., *Hist.*, lib. II, cap. XX.

Le meurtre de Bérenger fut suivi d'une terrible et prompte vengeance; ce prince avait élevé à sa cour un jeune seigneur qu'il affectionnait, nommé *Milon*, et à qui l'histoire donne le titre de comte de Vérone. On dit que si l'empereur eût écouté les sages avis de ce serviteur dévoué, cette illustre vie n'aurait pas été aussi imprudemment livrée aux poignards des assassins; mais il est des hommes pour qui, tomber sous les coups imprévus de l'ingratitude et de la trahison est moins cruel que soupçonner d'avance le crime, et vivre dans une incessante appréhension des traîtres et des ingrats.

Milon fit saisir et mettre à mort les meurtriers de son maître pendant que l'incendie et le pillage ruinaient Pavie. Cette capitale, qui ne sut ni se défendre ni capituler, fut prise d'assaut par les Hongrois qui la mirent à feu et à sang. Frodoard (1), auteur contemporain, dit que quarante-trois églises furent la proie des flammes; que l'évêque de la ville et celui de Vercelli périrent dans l'incendie; que jamais

(1) FRODOARDUS, *In chron.*, T. II, *Rer. Franc.* — DUCHESNE. — LIUTHPRAND (*Hist.*, lib. III, cap. I[er] et suiv.) fixe la date de ce désastre au 12 mars 924. La mort de Bérenger, que Muratori * rapporte au même mois, ne précéda que de peu de jours la ruine de Pavie.

* MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. V, p. 270 et suiv., anno 924.

destruction ne fut plus complète et massacre plus affreux ; qu'il ne resta de cette population si nombreuse que deux cents habitans ; et de tant de palais et d'églises, que des monceaux de ruines. Ce récit nous paraît d'autant plus exagéré que, selon Liuthprand, on aurait vu, en peu d'années, la ville de Pavie renaître de ses cendres, aussi belle, aussi peuplée que jamais ; plus riche que Rome elle-même, à qui elle n'aurait eu à envier, dit le même historien, que les reliques précieuses des saints apôtres.

Frodoard raconte, en outre, (et Muratori paraît admettre cette opinion) que les Hongrois, chargés de butin, au lieu de s'en retourner par le Frioul, comme l'a prétendu Liuthprand, prirent le chemin de la France par les Alpes ; que Rodolphe et le comte *Hugues* cherchèrent à rejeter ces hordes vagabondes dans des défilés étroits et périlleux ; mais que les Hongrois eurent l'adresse de s'ouvrir des issues ignorées et se répandirent dans le Languedoc. Rodolphe fit passer par les armes tous ceux de ces barbares qui tombèrent en son pouvoir (1).

Nous avons assisté à l'agonie de la formidable puissance fondée par Charlemagne ; nous avons

(1) MURATORI, *Annal. d'It.*, T. V, p. 272, anno 924.

consacré quelques pages au souvenir d'un de ses plus glorieux descendans en Italie; il nous faut arriver à ce moment suprême qui vit passer les lambeaux de cette domination carlovingienne sur la Péninsule, des mains indignes des derniers descendans italiens du grand homme aux mains glorieuses d'Othon-le-Grand.

Quelque répugnance qu'on éprouve, il faut montrer, au milieu d'un nouveau chaos d'ambitions rivales, la couronne d'Italie tombant du front de Rodolphe, faible et inconséquent jeune homme, sur le front de ce fameux Hugues, comte de Provence, dont la politique cinique et la vie effrontément débauchée, souillent les pages déjà si ternies de l'histoire de cette triste époque.

Quatre prétendans, *Rodolphe*, *Hugues*, *Lothaire*, *Bérenger*, vont tous s'intituler rois de cette pauvre Lombardie qui ne sait quel souverain reconnaître dans ce conflit d'ambitions diverses. Conséquence logique du triomphe de la féodalité dans sa lutte plus que séculaire contre les rois des grandes monarchies. Déplorable désordre qui livre le champ de la lutte à des rivalités tellement subalternes que, pendant plusieurs années, le diadème impérial est comme oublié par tous ces avides quêteurs de couronnes. Les annales de l'histoire présentent, pour

cette époque, dans la succession de la pourpre des empereurs d'Occident, une lacune de quelques années, comme pour lui éviter de tomber dans la boue. On croirait presque se trouver à cette honteuse phase de l'histoire romaine (476) qui vit *Odoacre,* roi des *Erules,* dépouiller le faible *Romulus-Augustule* de la dignité impériale et dédaigner de prendre le titre de *César* (1).

Ainsi semblerait avoir fait le roi de Germanie, *Henri l'Oiseleur,* le seul monarque d'alors capable de toucher au diadème impérial sans le ternir, et qui, pendant tout son règne, refusa ce périlleux honneur. Puis nous verrons enfin venir Othon-le-Grand.... Othon, sentant que la couronne des Césars est à sa mesure, la posera sans crainte sur sa glorieuse tête, qui donnera à ce diadème plus d'éclat qu'elle n'en aura reçu.

Mais en attendant, le dédain, l'oubli ou l'impuissance, soit de la Germanie, soit de la France, soit de Constantinople, laissent la Lombardie et la Péninsule entière se précipiter dans une nouvelle crise de désordres et d'anarchie, d'où va surgir le despotisme le plus déhonté.

A la mort de Louis IV (912), dernier des des-

(1) PUFFEND., *Hist. univ.*, T. V.

cendans germaniques de Charlemagne, les Austrasiens avaient offert la couronne au vieux *Othon*, duc de Saxe, s'inquiétant peu des droits, comme prince carlovingien, de Charles-le-Simple, roi de la France occidentale. Charles était trop décrédité pour que les Germains, qu'on appelait les Français orientaux, voulussent se soumettre à sa puissance. Le duc de Saxe, s'excusant sur son grand âge, désigna *Conrad*, duc de Franconie, bien que son ennemi personnel, comme le plus digne d'occuper le trône.

Conrad, dans un règne de cinq ans, justifia le choix dont on l'avait honoré; répondant avant de mourir au noble procédé d'Othon, ce prince engagea les seigneurs du royaume à lui donner pour successeur, *Henri*, fils de ce généreux duc de Saxe, à qui lui-même il était redevable de la couronne.

Henri, proclamé roi de Germanie dès l'année 919, occupait ce trône lors de la mort de Bérenger. La Lombardie eût été, dans ces temps de troubles, une facile conquête pour ce prince; la couronne impériale elle-même n'eût pu lui échapper s'il eût daigné tendre la main pour la saisir. Nous verrons bientôt en quelles circonstances elle lui fut offerte. Mais Henri ne voulait ni l'une ni l'autre de ces couronnes, à tra-

vers lesquelles son expérience entrevoyait trop de vicissitudes.

De son côté, Constantinople était livrée au fils de Léon, à ce *Constantin Porphyrogénète* qui dotait l'Orient de cinq maîtres à la fois en associant à l'empire *Romain Lécapène* et les trois fils de ce grand amiral. Léon, par cette imprudence, avait semé des germes de troubles et de divisions trop irritans pour que la cour du Bosphore pût s'occuper d'autre chose que de ses propres misères et de ses intrigues intérieures. Nous venons de voir cette cour essayer ses forces contre Bénévent, et faire preuve d'impuissance dans cette entreprise que couronnèrent une défaite honteuse et la mort d'Orsileo, généralissime des troupes grecques.

Quant à Charles-le-Simple, son titre de descendant direct de Charlemagne eût pu le rendre le plus redoutable prétendant à l'empire d'Occident et à la couronne de Lombardie; mais, nous le répétons, l'étroite pensée de Charles était trop absorbée par les embarras que lui suscitaient les Normands et l'ambition toujours inassouvie de ses grands feudataires, la plupart devenus rois, pour que ce prince pût jeter un regard intéressé sur ce qui se passait près du Tibre et du Tesin.

Aussi, pour Charles-le-Simple, la mort de Bérenger au delà des Alpes fut-elle un incident aussi stérile que l'avait été la mort de Louis IV au delà du Rhin.

Le champ restait donc libre et ouvert aux ambitions secondaires dans la Péninsule.

Le crime de Flambert avait délivré Rodolphe du seul rival qu'il crût avoir à redouter; ce prince se hâta de rentrer en Lombardie où il fut reçu en maître.

Adalbert, marquis d'Yvrée, venait de mourir; il s'était, comme nous l'avons vu, prononcé dans la dernière guerre en faveur de Rodolphe; son fils avait combattu contre Bérenger son aïeul. Nous avons dit que, veuf de la fille de l'empereur, Adalbert avait épousé, en secondes noces, Hermengarde, fille de Berthe, duchesse de Toscane. Hermengarde eut l'habileté de se faire un mérite auprès de Rodolphe de la prise d'armes d'Adalbert contre l'empereur. Rodolphe était jeune et impétueux; Hermengarde était belle et intrigante; elle captiva le jeune prince dont elle eut peu de peine à ensorceler l'esprit et le cœur; et elle dirigea (1) son conseil avec le comte Boniface qui, par le succès de sa manœu-

(1) MURATORI, T. V, p. 273, anno 924.

vre à la bataille de Fiorenzuola, avait acquis des droits à la gratitude et à la confiance du nouveau roi de Lombardie. Tout sembla sourire à l'aurore de cette nouvelle puissance. Les divers peuples d'Italie envoyèrent leurs humbles félicitations, les grands vinrent rendre hommage à celui que la fortune comblait de sa capricieuse faveur; et Venise elle-même, qui, par la supériorité de sa marine, dominait déjà l'Adriatique en attendant qu'elle devînt une des reines de la Méditerranée et de l'Océan, Venise lui porta aussi le tribut de sa soumission (1).

Cet enivrement des premiers instans du triomphe, au milieu d'un peuple si mobile dans ses affections comme dans ses haines, devait être de courte durée pour le prince imprudent qui avait rendu une femme telle qu'Hermengarde, arbitre de ses conseils et de ses actes!

(1) Rodolphe confirma les *immunités* et *libertés* que cette république avait acquises sous les divers souverains ses prédécesseurs.

Parmi les priviléges reconnus par ce prince, on remarque le décret qui mentionne expressément le droit de battre monnaie *dont les ducs (doges) de Venise jouissent, dit ce diplôme, depuis une longue succession de temps.*

Declaravit ducem Venitiorum potestatem habere fabricandi monetam quia ei constitit, antiquos duces hoc continuatis temporibus perfecisse. (DANDULUS, *In chronic.*, T. XII. — MURATORI, T. V, p. 274, anno 925.)

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

La fille et les petits-fils de Lothaire et de Waldrade. — Berthe. — Hugues. — Guy. — Lambert. — Hermengarde. Perfidie d'Hermengarde à l'égard de Rodolphe. — Soulèvement de la Lombardie contre ce roi. — Siége de Pavie. — Ruse d'Hermengarde. — Inconséquence et crédulité de Rodolphe. — Sa déchéance. — Burcard. — Son ambassade. — Sa mort. — Ambition de Hugues. — Situation des papes. — Hugues est proclamé roi de Lombardie. — Comment il tient les promesses faites avant son avènement. — Entrevue de Hugues et de Jean X. — Fausses protestations du roi de Lombardie. — Mort de Jean X.

— *De* 924 *à* 929. —

Le IXe siècle a eu ses épisodes romanesques, et entre tous ces épisodes il n'en est pas qui aient appelé l'intérêt plus que les amours de Lothaire et de Waldrade. Rome, jetant un regard sévère sur les scandales de la cour de Lorraine, fulminant ses excommunications contre l'amant couronné et sa faible maîtresse; la tremblante Waldrade, touchée par les exhortations d'un émissaire du Saint-Siége, s'arrachant à l'ivresse d'une cour dont l'amour d'un roi l'a faite arbitre souveraine, s'acheminant vers Rome en pénitente, mais, trop éprise encore pour consommer le sacrifice, revenant sur ses pas à la prière de son amant.

Cet amant-roi, faisant à son tour un pèlerinage à Rome pour désarmer le Vatican, obtenant le pardon par le sacrilége et frappé de mort subite peu de jours après... Waldrade expiant l'éclat de ses fautes dans le silence d'un cloître.

Voilà ce que nous avons eu à raconter.

Une fille était née de ces amours adultères. Cette fille, qui avait reçu le nom de *Berthe*, épouse en premières noces du comte *Rotbald* ou *Théobald* (1), et en secondes noces d'*Adalbert-le-Riche*, duc de Toscane, fut cette célèbre Berthe, *donna accortissima*, dit Muratori, dont les intrigues élevèrent au trône d'Italie, pour l'en précipiter bientôt après, le jeune Louis de Provence; ce fut cette Berthe qui, devenue veuve d'Adalbert et prisonnière de Bérenger avec son fils, lutta victorieusement contre l'empereur du fond de sa prison, tant elle avait su

(1) Ce comte était beau-frère de Boson Ier. Il s'était rendu dangereux par le nombre de ses vassaux et son excessive ambition. Après la mort de Boson, la reine régente, fille de l'empereur Louis II, avait donné à *Rotbald* ou *Théobald* qui dirigeait sa politique, l'investiture de la Provence, à titre de *grand fief*, à condition qu'il prêterait hommage de fidélité à Louis, son *seigneur roi et suzerain*, et qu'il l'aiderait de tous ses moyens en temps de guerre. *

Ainsi commença la dynastie des *ducs*, *comtes* ou *marquis de Provence*.

* Ruffi. — Papon, *Hist. gén. de Provence*. — Louis Durante, *Hist. de Nice*, T. Ier, ch. III, p. 130 et 131.

inspirer de dévouement aux gouverneurs de ses provinces, dévouement qui, selon Liuthprand, aurait trouvé, comme nous venons de le voir, sa cause et son mobile dans l'artificieuse coquetterie et les mœurs déréglées de cette princesse.

Les enfans de cette célèbre Berthe, fille d'une mère non moins fameuse, vont prendre une importante place sur la scène qui s'ouvre devant nous.

Hugues, l'aîné des fils de Berthe et de Théobald, gouvernait en souverain la Provence (1) et une partie de la Bourgogne, avec le simple titre de *comte* ou de *marquis*, au moment où Rodolphe était venu s'emparer du trône de Lombardie laissé vacant par la mort de Bérenger.

On se rappellera que la fille de Waldrade avait eu de son mariage avec Adalbert, deux fils, *Guy* et *Lambert*, dont le premier avait hérité du duché de Toscane, et une fille *Hermengarde* qui, à la mort de *Ghisla*, fille de l'empereur Bérenger, avait épousé *Adalbert*, marquis d'Yvrée.

Nous avons vu ce même marquis d'Yvrée et

(1) Le roi Bozon (Louis IV) avait chargé ce fils de Théobald et de Berthe de tout le royaume d'Arles, en se retirant dans le monastère de Vienne en Dauphiné. Hugues, bien que simple gouverneur, avait acquis toute la puissance d'un roi.

son fils armés par l'influence d'Hermengarde, contre l'empereur, leur beau-père et grand-père; et à la mort de ce même empereur, nous avons vu Hermengarde devenue veuve, se précipiter dans le parti de Rodolphe, dont elle était l'âme et le conseil, et gagner à cette cause les seigneurs les plus puissans d'Italie. Liuthprand affirme que cet empire, elle l'avait acheté au prix dont Berthe avait naguère payé la fidélité des seigneurs de Toscane.

Des affaires graves avaient momentanément éloigné Rodolphe de Pavie qui se relevait de ses ruines; le nouveau roi de Lombardie, se croyant sûr d'Hermengarde, lui avait, pendant son absence, imprudemment abandonné les rênes d'un royaume que les artifices de cette femme allaient faire passer en d'autres mains.

Hugues, frère utérin d'Hermengarde, convoitait depuis la mort de Bérenger la couronne de Lombardie. Ce prince avait acquis de la renommée par l'habileté et le courage qu'il venait de déployer contre les Normands, dont les hordes sanguinaires dévastaient la Provence, et par sa brillante victoire sur ces aventuriers aux environs de *Saint-Gilles*. Sa sœur et sa mère, ces deux femmes puissantes par l'intrigue et leur habileté, travaillaient en secret au succès de ses

vœux ; ce fut sans doute pour mieux en assurer l'accomplissement qu'Hermengarde s'empara de la confiance de Rodolphe; arbitre d'une cour dont l'absence de ce prince achevait de la rendre maîtresse absolue, elle souleva tout à coup et les seigneurs et le peuple contre le roi.

A la nouvelle de cette révolte inattendue, Rodolphe rassemble une armée et vient camper sous les murs de Pavie qu'on avait relevés à la hâte.

Son camp occupait le confluent du *Tessin* et du *Pô*. La position des assiégés dans une ville détruite, sans ressource et sortant à peine de ses ruines, semblait désespérée; l'audace d'Hermengarde s'accrut avec la grandeur du péril. On ne pouvait conjurer ce péril par la force ; elle eut recours à la ruse.

Une nuit, Hermengarde fait passer à Rodolphe un billet écrit de sa main, par lequel elle l'avertit que les officiers qui jouissent le plus de sa confiance, trahissent sa cause; qu'ils lui ont offert, à elle, Hermengarde, de lui livrer leur roi mort ou vif; et qu'il ne reste plus à Rodolphe d'autre moyen de salut que de se confier au dévouement de son ancienne amie (1).

(1) GIULINI. — MURATORI.

L'imprudent jeune homme, pour qui les premières trahisons d'Hermengarde n'ont été qu'une leçon stérile, s'épouvante à la lecture de cette lettre perfide.

La nuit suivante, l'esprit bourrelé d'inquiétudes, atterré par cette triste confidence qu'il n'ose dévoiler à personne de crainte de rencontrer un conspirateur dans celui qu'il rendrait dépositaire de son secret, et ne se croyant enfin entouré que de traîtres, qui déjà ont fait marché de sa liberté et de sa vie, le jeune roi trompe la surveillance de ses gardes et de ses officiers, quitte secrètement son camp et vient se jeter dans les bras d'Hermengarde.

Cependant le jour revient: les chefs du parti de Rodolphe s'étonnent que leur roi, à l'heure accoutumée, ne se soit pas montré encore à ses troupes; on se presse autour des sentinelles préposées à la garde de sa personne; on les interroge; aucune sentinelle, aucun officier n'a vu sortir le roi depuis l'aurore; on n'ose d'abord, par respect, pénétrer dans la tente royale, et l'on se résout à patienter. Mais après une longue attente qui irrite l'impatience et la curiosité, on finit par s'introduire dans l'enceinte réservée au roi seul. La surprise redouble quand on s'aperçoit que Rodolphe est absent; mille conjectures diver-

ses circulent dans les rangs de l'armée ; on accuse les officiers et les gardes ; on croit à l'enlèvement, au meurtre du roi par des traîtres ; la défiance et le découragement s'emparent de tous les cœurs. Parmi les mille soupçons, les mille propos qui se croisent, qui se heurtent dans ce désordre général, il n'est qu'une seule pensée peut-être qui ne soit venue à l'esprit de personne, et cette pensée c'est le soupçon du fait dans sa réalité. Aussi, qu'on juge de la surprise, de l'indignation de toute l'armée quand un émissaire d'Hermengarde introduit dans le camp de Rodolphe, vint annoncer, au milieu de la fermentation produite par la disparition du roi, que ce prince s'était, pendant la nuit, rendu de sa personne, et sans aucune suite, dans les murs de Pavie ; qu'il y avait fait sa paix avec la princesse et les principaux rebelles ; que, par suite de cette réconciliation, il avait recouvré la royauté de Lombardie ; qu'il ordonnait à ses troupes de lever immédiatement le siége ; et que si l'on hésitait à exécuter son ordre, il viendrait lui-même attaquer ses propres soldats à la tête de ceux qui la veille étaient armés contre lui (1). Le seing de Rodolphe produit par le

(1) Giulini. — Liutprand. — Muratori.

parlementaire ne laissait aucun doute sur cette déclaration inattendue.

Liuthprand, qui raconte cette incroyable aventure, ajoute que les partisans italiens de Rodolphe, outrés de la conduite de ce prince, honteux d'avoir pris les armes pour sa cause, se hâtèrent de replier leur tente et se retirèrent pour la plupart à Milan. Les soldats de Bourgogne, plus déconcertés encore, reprirent le chemin de leurs foyers.

La double perfidie de la fille de Berthe n'eut pas assez de ces premiers succès; il fallait à l'habileté d'Hermengarde, pour être satisfaite, amener les amis de Rodolphe à prononcer eux-mêmes la déchéance de son royal amant, et à appeler au trône celui dont elle préparait l'élévation.

Lambert, archevêque de Milan, qui avant tous s'était prononcé pour Rodolphe, révolté de la conduite inexplicable de ce roi, fut le premier à le déclarer indigne du trône; instrument, sans s'en douter, d'Hermengarde qui avait secrètement fait travailler son esprit, il fut le premier aussi à prononcer le nom de *Hugues*; les troupes, venues en ce moment du camp de Pavie, se trouvèrent là tout à propos pour joindre les expressions de leur ressentiment aux plaintes

de l'archevêque, pour pousser un cri de déchéance contre Rodolphe et se prononcer en faveur du nouveau candidat au trône lombard.

Des émissaires furent délégués (1) vers le marquis de Provence pour lui offrir la couronne de Lombardie qu'il eut l'air de refuser d'abord, pour mieux prendre son temps et donner plus de prix à son acceptation. Un tel choix, un tel triomphe étaient dignes de couronner les ténébreuses intrigues de deux femmes justement décriées.

Satisfaite d'avoir assuré la ruine de Rodolphe par tant d'intrigues et surtout par le triste rôle qu'elle lui a fait jouer dans cette comédie dont elle tient et dirige tous les ressorts, Hermengarde rend la liberté à ce jeune roi, plus embarrassant et importun pour elle comme captif, que redoutable dans le libre exercice de sa royauté éphémère en Lombardie.

Rodolphe, honteux de s'être laissé aussi grossièrement jouer par une femme, privé de ses soldats de Bourgogne qui avaient repassé les Alpes, ne rencontrant partout chez les Lombards que des marques de dédain et de mépris, perdant enfin toute espérance de relever, pour le mo-

(1) Anno 925.

ment, une cause si lâchement compromise par ses inconséquences, Rodolphe n'a pas d'autre parti à prendre que de retourner en toute hâte en Bourgogne. Mais son âme ulcérée emporte la pensée secrète de revenir bientôt disputer à quiconque osera s'y asseoir, le trône de cette même Lombardie qui, si elle a été le récent théâtre de sa folle légèreté, le fut aussi naguère de sa valeur à la bataille de *Fiorenzuola*.

Quelques mois après ces singulières scènes de Pavie, on voyait un seigneur, suivi d'une brillante et nombreuse escorte, s'arrêter non loin des remparts de Milan, et visiter l'intérieur de la basilique de *San-Lorenzo*, aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de cette capitale. Les murs sacrés qui, cette fois, *eurent des oreilles*, entendirent ce seigneur étranger dire aux cavaliers qui l'entouraient :

« Voilà un édifice qui, converti en forteresse, » tiendrait dans le devoir, non seulement les » Milanais, mais encore la plupart des princes » d'Italie. »

En approchant des portes de Milan, le même seigneur laissa échapper, d'un ton de forfanterie, ces mots en langue tudesque :

« Je veux perdre mon nom de Burcard, si » je n'apprends pas à tous ces manans d'Italiens

» à se contenter d'un seul éperon, et à ne che-
» vaucher que sur des cavales (1). »

Ces propos et d'autres de même nature parvinrent aux oreilles de l'archevêque de Milan.

Or, Burcard était le beau-père de Rodolphe. Il avait franchi les Alpes avec un corps d'avant-garde pour aider ce prince à reconquérir la couronne de Lombardie.

Burcard, après la mort de Conrad, s'était emparé de la *Suève* où il commettait mille iniquités. Oublieux des torts récens de son gendre qui, malgré les liens qui l'unissaient à sa famille, avait publiquement entretenu des relations criminelles avec Hermengarde, Burcard s'était fait le champion de la querelle de Rodolphe : et non content de l'appuyer par ses armes, il avait voulu être son ambassadeur auprès des indociles Lombards.

Diplomate fanfaron à voix haute et à courte vue, grotesque trancheur de nœuds gordiens, ne connaissant pas d'autre argument que la menace et le sabre, cet étrange médiateur fut introduit auprès de l'archevêque de Milan qui,

(1) *S'egli non insegnava a tutti gl'Italiani a contentarsi di un solo sperone e di cavalcar delle cavalle, egli non era Burcardo.* (GIULINI, T. I, ann. 925. — MURATORI, T. V, p. 276.)

s'entendant avec Rome et les enfans de Berthe, était devenu, comme nous venons de le voir, un des partisans les plus prononcés du marquis de Provence.

Ces sortes d'ambassadeurs, outres enflées de bruit et de vent, matamores de théâtre, ne sont que des jouets et des dupes pour l'homme que ne sauraient intimider les éclats de leur voix et le vain bruit de leur cotte d'arme. L'archevêque fit au duc de Suève l'accueil le plus pompeux ; il éblouit sa vanité par les hommages qu'il lui fit rendre ; flatta son orgueil par des paroles de soumission, et lui accorda une faveur dont il était fort avare, en le laissant poursuivre et tuer un cerf dans ses forêts (1).

Mais pendant qu'il enivrait son hôte par la splendeur de ses fêtes et la pompe de ses festins, Lambert envoyait de secrets émissaires aux principaux seigneurs italiens pour les engager à se délivrer de ce brutal ennemi, disons mieux, disons-le à la honte de cette triste époque, pour conseiller un lâche assassinat sur un ennemi sans défense, et revêtu du caractère inviolable de négociateur.

Fier du prétendu succès de son ambassade,

(1) LIUTHPRAND, cité par Muratori, T. V, p. 276. — GIULINI, T. II, ann. 925.

d'où il ne rapportait que de belles promesses; gonflé par le prodigieux effet que sa venue semblait avoir produit sur les Italiens, Burcard avait quitté Milan. Le lendemain de son départ, il chevauchait sans défiance avec sa suite, sur la route d'*Yvrée* après avoir couché à *Novarre*. Mais une embuscade l'attendait à peu de distance de cette dernière ville : les fils de Berthe (1), à la tête d'un parti nombreux, tombent à l'improviste sur lui.

Burcard, attaqué d'une aussi brusque façon, cherche un moment à se défendre; le nombre des assaillans l'accable de toutes parts; s'étant fait jour à travers la mêlée, il s'enfuit dans la direction de Novarre de toute la rapidité de son coursier qui, excité par le pas des chevaux lancés à la poursuite de Burcard, ne sent bientôt plus la main qui cherche à le diriger. Arrivé près des remparts de Novarre, le fougueux animal tombe et roule avec son cavalier dans les fossés de la place. On y poursuit Burcard, on le presse, on l'entoure : le malheureux expire enfin percé de cent coups de lance. Ceux des gens de sa suite qui ont pu fuir comme lui, cherchent un refuge dans l'église de *San Gau-*

(1) FRODOARD. — MURATORI. — GIULINI.

denzio; mais on les y atteint, et ils y sont impitoyablement massacrés comme leur maître.

Rodolphe, saisi d'épouvante au récit de cet odieux forfait, suspend sa marche agressive, reprend le chemin de la Bourgogne et renonce pour jamais à l'Italie.

Hugues, pour mieux asseoir sa puissance, avait voulu s'assurer du concours de Rome. Ce fut sans doute ce qui amena ce court interrègne de quelques mois entre le départ de Rodolphe de Pavie et l'apparition de son successeur dans la Péninsule.

L'habile politique du fils de Théobald n'avait pas perdu un moment de vue le drame qui se passait dans la capitale de la chrétienté, car il ne pouvait oublier que Charlemagne, pour mieux s'emparer de la couronne de Lombardie, aussi bien que du sceptre impérial, s'était étayé sur les vœux et l'appel d'un pape.

Le monde chrétien offrait alors un étrange spectacle. Par suite de la situation que leur avaient faite la turbulence de quelques grands, les intrigues de deux femmes dissolues, et l'oubli ou le mépris chez quelques papes eux-mêmes de leur propre dignité, les pontifes romains n'étaient plus à Rome, dans ce centre de la chrétienté, que les instrumens sans puissance

et les jouets décrédités d'un conflit désordonné d'ambitions rivales. Eh bien, pendant ce temps, leur nom pour le reste du monde catholique était plus que jamais, nous le répétons, un objet de respect et un sûr moyen d'influence. Hugues l'avait bien compris : sa politique avait entrevu la possibilité de faire tourner à son profit le ressentiment secret que Jean X devait nourrir contre ceux qui, après avoir réduit son autorité à néant, le tenaient comme captif dans la capitale de la chrétienté. De loin il avait suivi toutes les intrigues de Marosie tendantes à la rendre souveraine maîtresse dans Rome. Cette femme, sous prétexte de venger le marquis Albéric, son mari, qui avait trouvé la mort dans de récentes querelles qu'elle avait allumées entre lui et le pape, s'était emparée du môle d'*Adrien*, avec l'aide de ses nombreux adhérens, et dominait ainsi Rome et le pontife. Pour mieux assurer sa puissance usurpée, elle venait de proposer à Guy, fils de Berthe, de l'épouser et de lui porter Rome pour dot, offre honteuse et hardie s'il en fût jamais (1), mais moins étrange toutefois que l'adhésion qu'elle rencontra à la cour de Toscane.

(1) Guy et Marosie étaient l'un le fils, l'autre la fille d'Adalbert de Toscane, mais n'avaient pas la même mère. (LIUTHPRAND. — MURATORI et autres.)

Dans ces momens de détresse et de dernier dénûment où se trouvait réduit le Saint-Siége, Hugues eut l'habileté de se faire secrètement représenter au pape comme un sauveur; et il se montra prêt à s'armer, en faveur du pontife, contre ce même Guy, son frère utérin, qui, séduit par les habiles manœuvres de sa sœur Hermengarde, avait fait, comme nous l'avons vu, lâchement couler pour la cause de Hugues le sang de Burcard !

C'était l'âge d'or et tous ses bienfaits que promettait à l'Italie le marquis de Provence. Et il n'y eut qu'une voix dans tout le clergé italien, secrètement influencé par le pape, et chez tous les princes de la Péninsule entraînés par Hermengarde, pour l'appeler au trône de Lombardie. Tous accoururent à *Pise*; et des cris d'enthousiasme accueillirent sur le rivage, lors de son débarquement, ce futur réparateur de tant de maux. Là vinrent aussi les ambassadeurs de Jean X, pour l'inviter, au nom de toute l'Italie, à accepter cette couronne, objet depuis si longtemps de sa secrète et ardente convoitise.

De la capitale de la Toscane (1) Hugues se rend à Pavie où on le proclame roi, et va se

(1) *Pisa quæ est Tusciæ provinciæ caput.* (LIUTHPRAND.)

faire couronner ensuite à Milan dans la basilique de Saint-Ambroise, des mains de l'archevêque Lambert (1).

Enfin la voilà sur le front de Hugues, cette couronne acquise au prix de tant de promesses qui toutes bientôt se convertirent en autant de déceptions... Sur ce trône d'où elle avait précipité le généreux Bérenger, la Lombardie put enfin contempler ce nouveau monarque de son choix.

Un roi, quelqu'indigne qu'il puisse être du trône, trouve toujours des courtisans et des panégyristes. Un écrivain, dont la plume a distillé le fiel sur tant de renommées, Liuthprand a eu le courage de transmettre aux siècles qui allaient suivre, l'éloge de ce prince (2), honte du trône,

(1) Muratori, contre l'avis de quelques auteurs, * croit et nous paraît établir que les deux solennités de l'*élection* et du *sacre* eurent lieu vers le mois de juin de l'année 926.

(2) *Fuit rex Hugo, non minoris scientiæ quam audaciæ, nec inferioris fortitudinis quam calliditatis. Dei etiam cultor, sanctæ religionis amatorum amator, in pauperum necessitatibus curiosus; erga ecclesias sollicitus, religiosos philosophosque viros non solum amabat, verum etiam fortiter honorabat. Qui etsi tot virtutibus clarebat, mulierum tamen illæcebris eas fœdabat.* (LIUTHPRAND, *Hist.*, tit. III, cap. V.)

Nous pourrions ajouter que la flatterie du courtisan

* *In not. ad Sigonium*, SAXIUS.

solennissima volpe, renard consommé, selon l'expression de Muratori.

Liuthprand, dans sa jeunesse, avait été page à la cour de Hugues, qui souvent avait confié des missions d'un haut intérêt au père de cet historien (1); et le sujet reconnaissant transigea avec la conscience de l'écrivain, ou plutôt la violenta, car l'impartiale histoire est là pour donner un formel démenti à chacune de ses assertions élogieuses, et la convertir en blâme sévère.

Quel homme! quel prince que cet Hugues!

Ille.... dolis instructus et arte pelasgâ;

Jamais politique plus glaciale, jamais duplicité plus cauteleuse, jamais hypocrisie plus sèche et plus affranchie de scrupule, ne se jouèrent plus effrontément de la foi des promesses, des droits des peuples et des devoirs d'un roi. Nul homme ne poussa plus loin la cupidité; nul prince ne brisa

dicta peut-être autant que la gratitude de l'ancien serviteur ce portrait tracé par la plume de Liuthprand.

En effet, cet évêque historien fut chargé de missions importantes par l'empereur Othon qui, comme nous le verrons, avait épousé *Adélaïde*, veuve de *Lothaire*, fils du roi *Hugues*; ce fut sans doute pendant qu'Adélaïde portait le titre d'impératrice, que Liuthprand consacra ces lignes louangeuses à la mémoire d'un monarque dont il avait été le page, et qui avait été beau-père de cette princesse.

(1) LIUTHPRAND, lib. III, cap. V. — MURATORI, T. V, p. 282, anno 927.

plus résolument les liens du sang et de l'amitié pour arriver, n'importe par quels moyens, aux fins que se proposaient son ambition et son avarice. Parens, amis, ses complices même, ces crédules instrumens de son élévation, tout était sacrifié quand l'inexorable voix de son intérêt s'était fait entendre. Il parlait de clémence, tout couvert du sang de ses victimes et poursuivi par les gémissemens des malheureux que sa froide fureur avait jetés en proie à ses geôliers. Il affectait un grand respect pour l'Église et les ministres du culte, parce qu'il pouvait être parfois utile à ses vues de les invoquer à son aide, et son âme sceptique avait en mépris la religion : il riait en secret de ses dogmes et de son austérité que son cynisme outrageait par toute espèce de débauches et de scandales publics.

L'indocile Lombardie avait voulu changer de maître, et le roi qu'elle crut se donner et qu'on lui imposa, se montra bientôt mauvais fils, frère barbare, maître ingrat, ami dangereux, ennemi perfide et implacable.

Ce nouveau maître avait promis le rétablissement de l'ordre, le redressement de tous les torts, la répression de la licence. Son sceptre fit courber et les forts et les faibles sous un

niveau de fer. Il bâillonna le peu de liberté que les mœurs des temps avaient laissée aux grands et au peuple, et qu'il avait d'abord exploitée au profit de son élévation, mais qu'il appela licence et cause d'incessantes perturbations, une fois parvenu à ses fins; l'ordre qu'il rétablit fut cette stupeur d'abâttement d'un peuple qui trouve un farouche despote dans l'homme qui s'était posé comme la future source de toute félicité. On avait salué la venue d'un Titus, d'un Marc-Aurèle, on rencontra un Tibère.

Le premier soin de Hugues, à peine assis sur le trône, fut de contracter alliance avec tous les princes ses voisins, sauf à lacérer plus tard ceux de ces traités dont pourraient ne plus s'accommoder les secrètes vues de sa politique. Les cours lointaines reçurent également la visite de ses ambassadeurs. Liuthprand raconte que ce fut son père qui eut mission (1) de porter à Constantinople la nouvelle de l'avènement de *Hugues* au trône lombard.

D'après le récit de cet historien contemporain, l'ambassadeur reçut un accueil flatteur de *Romain* (2), qui alors occupait le trône d'Orient.

(1) Année 927.

(2) Muratori s'étonne avec raison qu'il ne soit pas fait mention dans cette circonstance, de *Constantin Porphy-*

Une plaisante aventure marqua cette mission. L'envoyé de Hugues avait été chargé d'offrir en présent à l'empereur, deux chiens d'une espèce rare et inconnue sur les rives du Bosphore. Ces deux quadrupèdes, admis à l'honneur de l'audience impériale, se mirent, pour leur compliment de bienvenue, à pousser d'affreux grognemens en apercevant l'empereur (1); bientôt ils firent plus que grommeler et aboyer, on les vit tout à coup se ruer sur l'auguste majesté, la menaçant de leurs ongles et de leurs dents, étranges lettres de créance que les courtisans et les gardes du palais refoulèrent à l'aide de leurs dagues et de leurs pertuisanes... Ce singulier incident ne nuisit en rien du reste au succès de l'ambassade de Liuthprand, qui s'en revint de Constantinople rapportant à son maître des paroles de paix et de bonne amitié.

Le moment de tenir les engagemens pris en vue de mieux s'asseoir sur le trône, arriva pour Hugues... Nous venons de voir que ce prince, n'étant encore que marquis de Provence, avait formellement promis à Jean X de le délivrer de l'oppression où le faisait languir l'ambitieuse Ma-

rogénète qui régnait alors en Orient, et qui avait associé à l'empire ce *Romain Lécapène*.

(1) LIUTHPRAND.

rosie et d'empêcher le monstrueux hymen projeté entre Guy et cette femme.... L'union tant redoutée par le pontife s'effectua sans que le nouveau roi de Lombardie s'employât pour y mettre obstacle; et le joug sous lequel gémissait Jean X depuis long-temps, devint plus intolérable que jamais, par suite de ce mariage d'un duc de Toscane avec celle qui déjà tenait Rome et le pontife sous sa dépendance.

Jean X crut devoir demander une entrevue au roi des Lombards. Hugues, sur sa prière, se rendit à Mantoue. Le nouveau roi se montra dans cette circonstance ce qu'il fut depuis en toutes occasions, prodigue d'excuses banales pour motiver ou colorer un manque de foi, et riche de fallacieuses promesses pour l'avenir. Il fit et dit si bien que le pontife revint à Rome, convaincu que son royal allié avait tout tenté, mais vainement pour empêcher cet hymen déplorable dans l'intérêt de Rome, des papes et de la morale publique outragée... Hugues, dans cette conférence, se montra si respectueux, si dévoué, qu'il ne resta plus à Jean X que le regret d'avoir pu douter un moment des dispositions d'un prince qui lui paraissait devoir être désormais son plus ferme appui contre ses ennemis. Ce respect, ce dé-

vouement, nous les verrons se manifester bientôt par l'empiètement de toutes les prérogatives de l'Église et par la violation de toutes ses règles (1)... Jean X ne tarda pas à connaître, par une triste expérience qui lui devint fatale à lui-même, tout le néant des protestations amicales d'un tel allié.

Bientôt Rome se vit plus que jamais sous le joug d'une puissance autre que l'autorité du pape. L'ombre même de cette autorité ayant fini par devenir importune à Marosie et à son époux, des brigands pénétrèrent, par leurs ordres, dans le palais de Latran, et y égorgèrent, sous les yeux même de Jean X, son frère *Pietro*, son ami, son seul soutien. Pressentant dans un avenir rapproché quelque grande disgrâce, Jean avait invoqué de nouveau l'assistance de son allié le roi de Lombardie; mais Hugues avait été sourd à ce cri de détresse.

Jean, peu de jours après le meurtre de son frère, fut lui-même traîné dans un cachot où bientôt il trouva une mort déplorable. Les his-

(1) Nous aurons à signaler, entre autres mesures qu'on peut qualifier ainsi, le décret par lequel Hugues * donna à *Manassès*, archevêque d'*Arles*, les évêchés de *Vérone*, de *Mantoue* et de *Trente*, dont les titulaires avaient été violemment expulsés.....

* *Hist. de l'Église*, B.-Bercastel, T. v, p. 51 et 52, note 1.

toriens s'accordent à dire que Marosie l'y fit étrangler; et *Frodoard* (1) affirme que Guy ne fut pas étranger à ce crime. Ainsi périt victime de l'audacieuse ambition d'une femme impudique, ce pape que les intrigues d'une autre femme non moins dissolue avaient élevé au trône de saint Pierre et dont le règne avait eu naguères tant d'éclat.

A Jean X succéda Léon VI (2), dont Platine loue les mœurs et le zèle; mais qui n'ayant siégé que sept mois, n'offrit aussi bien qu'Étienne VII, qui occupa deux ans le Saint-Siége après lui, que le triste spectacle d'une stérile et d'une impuissante dignité.

Tandis que s'éclipsait, pour un temps, dans Rome l'autorité des successeurs de saint Pierre qu'il avait juré de rétablir, Hugues sembla vouloir laisser sommeiller dans ses États l'hydre des discordes politiques, ou plutôt il la musela pour asseoir plus solidement sa puissance. Devenu enfin maître de toutes les positions au dedans, il attendit l'issue des saturnales du dehors pour en tirer tout le profit possible. Pen-

(1) FRODOARDUS, *in Chronic.*, T. II. — *Rer. Francor.*. DUCHES. — MURATORI, *Ann. d'Ital.*, T. V, p. 284, ann. 928.

(2) Selon le cardinal *Baronius*, Léon VI, incarcéré comme Jean X, aurait eu le même genre de mort.

dant quelque temps on le vit ne se préoccupant que du soin de cette organisation intérieure qui n'était qu'un nivellement de plomb passé sur tout ce qui pouvait autour de lui s'élever et lui faire ombrage, affectant de ne porter aucun regard de curiosité ou de convoitise hors de la limite de ses États, et laissant ses voisins en repos, sans doute pour mieux endormir ceux dont en secret il méditait la perte et convoitait les dépouilles.

Se confiant en la force compressive de son système de domination, Hugues crut pouvoir, sans compromettre sa royauté, s'absenter un moment de la Lombardie et se rendre dans ses possessions de Bourgogne où l'appelaient de graves intérêts. Depuis quelque temps l'ambition du comte de *Vermandois*, qui retenait captif le roi de France, menaçait de s'emparer de toutes ses provinces longeant le Rhône... Hugues dut traverser les Alpes en toute hâte pour tenter d'opposer une digue à cet envahissement; mais force lui fut, pour ne pas tout perdre, de faire le sacrifice d'une partie de ses domaines sur la rive gauche du fleuve. Il revint dans le royaume lombard avec la secrète pensée de s'indemniser de ces pertes au détriment de ses voisins d'Italie; mais Hugues, qui croyait avoir, par ses *prudentes* mesures,

rendu impossible le retour des séditions, sans songer qu'en pareil cas l'excès des remèdes préventifs engendre les maux mêmes qu'on veut éviter, Hugues retrouva l'esprit de ses sujets moins assoupli qu'il ne s'en était flatté, au joug de son despotisme.

Les yeux, quelque temps fascinés par l'éclat des promesses de l'aspirant au trône, s'étaient ouverts enfin à la triste réalité des actes du despote couronné.

Mais un grief surtout qui touchait plus qu'à la fortune et à la liberté des citoyens, un grief où se trouvait compromis l'intérêt le plus cher, le plus sacré des familles, s'était élevé plus menaçant que tous les autres, s'était redit de bouche en bouche, et, pénétrant dans tous les cœurs, y avait semé des germes d'une inquiète méfiance chez les uns, d'un implacable besoin de vengeance chez d'autres, et d'un profond dégoût chez tous.

Ce grief, c'était le scandale d'une vie effrontément livrée aux plus sales débauches (1). Non content de se montrer en Lombardie entouré d'une foule de bâtards, triste et honteux témoignage de ses déportemens passés, Hugues en

(1) GIULINI, *Storia di Mil.*, T. II. — MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V.

augmentait le nombre en outrageant la pudeur publique, en cherchant des victimes partout où le poussait l'instinct de ses passions toujours inassouvies, en portant enfin la corruption et la honte au sein de familles paisibles et respectées jusqu'alors, et qui ne trouvaient aucun abri contre les séductions de son or ou les brutalités de sa puissance sans frein.

La patience des peuples a sa limite : et l'un des maux du despotisme poussé à l'extrême, surtout quand il se fait un jeu de ce qu'il y a de plus sérieux et de plus sacré parmi les hommes, c'est d'enfanter la révolte, cette déplorable *et ultima ratio* des sujets opprimés. Souvent alors le joug de fer qui étreignait les peuples se convertit dans leurs mains en armes menaçantes qui tuent ou chassent tôt ou tard l'oppresseur éhonté.

CHAPITRE II.

Conspiration de Gualbert et d'Everard. — Leur châtiment. — Hugues associe Lothaire, son fils, au trône lombard. — Il convoite la couronne impériale. — Lâches calculs de son ambition. — Infâmes projets. — Il les effectue. — Sa fuite de Rome. — Il revient pour attaquer cette ville. — Résistance d'Albéric. — Hugues est contraint de lever le siége. — Nouvelles trames contre ce prince. — Nouvelles invasions des Sarrasins. — Mort de Jean XI. — Léon VII lui succède. — Efforts de ce pape pour réconcilier Hugues et Albéric. — Mort de Léon VII. — Hugues est insensible aux maux qui désolent l'Italie. — Ses caprices. — Ses haines. — Ses déportemens cyniques. — Adélaïde. — Le drame approche de son dénoûment. — Mort de Pierre Candiano. — La *fête des mariés* à Venise.

— *De* 930 *à* 939. —

Deux juges de la ville de Pavie, *Gualbert* et *Everard*, dit *Gezon* (1), puissans par leurs richesses, par l'illustration de leurs familles et le nombre de leurs adhérens, furent les premiers à méditer la perte de Hugues. Muratori, pas plus que Liuthprand, ne précise la cause qui arma contre leur souverain ces deux nobles habitans de Pavie, dont l'un, Gualbert, avait pour gendre *Gilbert*, comte du palais. Quelqu'ignoble attentat (2) commis par Hugues contre l'honneur

(1) LIUTHP., *Hist.*, lib. III, cap. X.

(2) MURATORI. (T V, année 938) nomme parmi les mai-

d'une de ces deux puissantes maisons, dut être le premier mobile de cette conspiration que l'œil méfiant et toujours ouvert du roi déjoua dès sa naissance. N'osant d'abord attaquer de front le complot dont il cherchait à connaître l'importance et les ramifications, il fit avertir les chefs eux-mêmes qu'ils étaient découverts, leur envoya des paroles de clémence et d'oubli, et se montra disposé à faire droit à leurs griefs (1).

Par cet adroit manége il jette de l'hésitation et de la crainte au cœur des conjurés; des révélations lui viennent; il voit que la trame n'a pu s'ourdir fortement encore, que la conspiration n'a pas eu le temps d'étendre ses racines; que sa feinte sécurité, à travers le manteau de sa fausse clémence, a imposé au plus grand nombre des complices; enfin que les chefs restent comme isolés et livrés à sa vengeance. Dès lors

tresses de ce roi dissolu, *Rose*, fille de Gualbert, dont il eut un enfant. Ne pourrait-on pas attribuer à cet outrage le juste ressentiment de Gualbert? A moins qu'on ne veuille penser, chose monstrueuse, que cet amour ne vint qu'après le supplice du père; ce qui pourrait en quelque sorte s'induire des paroles suivantes de Muratori: *In oltre amo forte Roza figlia di quel medesimo Gualberto, a cui egli* AVEA FATTO *tagliare il capo, la quale gli partori una bellissima figliuola.* « *Il aima aussi beaucoup Rose, la fille de ce même* » *Gualbert, à qui il* AVAIT FAIT *trancher la tête; cette Rose* » *le rendit père d'une très belle fille.* »

(1) LIUTHPRAND, *ibid.* — GIULINI. — MURATORI.

la perte de Gualbert et de Gezon est résolue.

On lit dans Muratori, qui emprunte ce récit de Liuthprand :

« Hugues prétexta une tournée dans les pro-
» vinces et ramena à sa suite une formidable
» escorte de soldats qu'il mit sous la conduite
» de *Sanson*, homme très puissant et ennemi
» déclaré de Gezon.

» La noblesse de Pavie, lorsque le roi ren-
» trait dans sa capitale après un voyage de quel-
» que durée, avait l'habitude de venir à la ren-
» contre du monarque à une assez grande dis-
» tance de la ville.

» Léon, évêque de Pavie, reçut secrètement
» l'ordre de faire fermer les portes de la cité
» dès que la noblesse en serait sortie, et de
» ne plus laisser ensuite rentrer personne. L'or-
» dre fut exécuté: Gualbert, Gezon et leurs
» amis furent, de cette sorte, entourés et enlevés
» par les troupes du roi. Gualbert eut la tête
» tranchée ; on creva les yeux à Gezon, et on
» lui coupa la langue pour avoir médit de son
» souverain. Le fisc étendit son avide main sur
» leurs trésors, et les complices de ces deux
» victimes furent jetés dans les cachots (1). »

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V, p. 287, anno 930.

Cet acte rigoureux, ajoute Muratori, servit à accroître la renommée de Hugues et à faire craindre et respecter sa puissance non seulement à Pavie, mais dans tout le royaume lombard, succès que n'avait pu obtenir le trop indulgent empereur Bérenger.

Nous allons suivre Hugues dans le nouvel essor que ce facile triomphe donne à son ambition... Mais au milieu de ces rêves fastueux qui devaient aboutir à sa ruine et à sa honte, une sombre pensée vient l'assaillir.

Un roi, s'il n'avait l'oreille ouverte qu'à la voix fallacieuse des courtisans, mettrait bientôt en oubli, pour ce qui le regarde, la fragilité des choses d'ici bas et même de la vie humaine; mais les conspirations ont leur voix aussi, voix terrible, voix de revers qui parfois vient avertir les puissans de la terre, au milieu de leur léthargique félicité, qu'eux aussi sont hommes fragiles et mortels. Alors le souverain qui a usurpé le trône, ou qui n'y est monté qu'à l'aide de fallacieuses promesses qu'il a depuis mises en oubli, jette un regard inquiet sur ses enfans à qui ni l'affection des peuples, ni la loi antique ne garantit l'hérédité de son pouvoir, et il songe à conjurer l'orage qui, grondant autour de lui, menace surtout sa descendance.

Disons encore qu'en des temps où des rois légitimes sont peu certains de transmettre la couronne à leurs héritiers naturels, ceux que la violence ou la ruse a mis en possession d'un trône, doivent être assaillis par de bien plus poignantes inquiétudes, et y ajouter la crainte de se voir dépossédés par les mêmes armes qui naguères les ont aidés à triompher.

Hugues croyant, en suivant l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, mieux assurer cette hérédité à sa famille, se hâta, dès qu'il fut maître de la première sédition, de s'associer pour collègue à la royauté, son fils *Lothaire*, et le fit proclamer roi par une diète générale où se rendirent tous les grands de l'État (1).

Mais bientôt ce trône partagé ne peut plus satisfaire son ambition. Ce prince, d'ailleurs, est travaillé par le besoin incessant de se dédommager des pertes que lui a coûtées du côté de la France l'agression du comte de Vermandois. Deux projets plus qu'audacieux surgissent et fermentent en même temps dans sa tête.

Guy, son frère utérin, époux de la scandaleuse Marosie, avait suivi de près le pape Jean X dans

(1) Selon *Sigonius*, Lothaire aurait été proclamé roi en 932 : selon *Rossi*, en 930. — Muratori établit que l'avènement du jeune roi eut lieu en 931. (*Ann. d'It.*, T. V, p. 289.)

la tombe. Marosie était restée seule maîtresse de Rome; les grands subissaient le joug de sa déplorable influence, le peuple suivait le torrent; l'impudique femme disposait de la tiare; c'était presque tenir dans ses mains la couronne impériale, oubliée, perdue de vue dans ces temps d'anarchie. Hugues ose concevoir le hardi dessein d'épouser la veuve de son frère, de succéder aux autres époux ou amans de cette infâme Marosie qui venait de placer sur le trône pontifical le fils que, selon quelques historiens, elle avait eu du pape Sergius III (1). Ce fils, tout jeune encore, portait le nom de Jean XI.

Hugues se dit : « Époux de Marosie et maître » de Rome, la couronne de Charlemagne est à » moi. »

Guy, Lambert, un bâtard de Carloman, un Bérenger, un Louis de Provence, ont bien porté ce diadème, pourquoi appréhenderait-il de s'en décorer à son tour, lui qui par Lothaire de Lorraine descend aussi du fondateur de l'empire?... Mais avant de tenter cette grande entreprise et de se diriger sur Rome, il lui faut ac-

(1) Muratori repousse cette assertion et la combat, en soutenant l'opinion que Jean XI était fils du marquis Albéric, attendu que ce fils naquit pendant que ce prince était l'époux de Marosie. Les deux opinions peuvent fort bien se concilier par la maxime fameuse : *Pater est...* etc.

complir l'autre projet que lui a suggéré la mort de Guy. Cette mort a livré le duché de Toscane à Lambert, second fils d'Adalbert et de Berthe. Tandis que ce Lambert, frère de Hugues seulement par sa mère, est en possession de la plus belle principauté de l'Italie, le jeune Boson, frère aussi du monarque, mais de père et de mère, languit inoccupé, oisif à la cour de Pavie.

Enlever la Toscane à Lambert, et investir de ce duché Boson, en qui il trouverait certainement un vassal plus docile que ne saurait jamais l'être le fils d'Adalbert, ne serait-ce pas pour Hugues prendre possession lui-même de ce riche héritage? Mais comment parvenir à déposséder Lambert?.... La voie des armes en cette occasion répugnait à sa politique.... Voici, d'après Giulini, Muratori et tous les historiens d'Italie, y compris Liuthprand lui-même, ce hardi panégyriste de Hugues, voici le moyen qui s'offrit à l'esprit pervers du despote pour assurer la réussite de son plan; ce moyen, nouvelle et sanglante flétrissure pour la mémoire de sa mère, Hugues seul était capable de le concevoir et d'y recourir.

Ce prince fait répandre le bruit que Berthe sa mère n'a pas eu d'enfans d'Adalbert, son mari, duc de Toscane; que Guy, Lambert et Hermen-

garde, dont les intrigues et les efforts réunis l'ont élevé au trône lombard, ne sont que des enfans supposés ; que Berthe les a empruntés à d'autres femmes et les a fait passer pour les siens propres, afin de pouvoir, sous leur nom, continuer à régner sur la Toscane après la mort de son mari (1); qu'en conséquence Lambert n'a aucun droit à la souveraineté d'un duché dont la fraude seule l'a fait maître. Le roi de Lombardie pensait que pour peu que ce bruit vînt à se propager et que cette opinion s'accréditât, la déchéance de Lambert, prononcée, effectuée par Hugues lui-même, ne paraîtrait plus ni odieuse, puisque Lambert ne serait plus considéré comme le frère de Hugues, ni injuste, puisqu'on ne verrait plus en lui un fils et un héritier naturel d'Adalbert.

Lambert s'indigne de ces rumeurs outrageantes répandues par le roi lui-même ; il demande à Hugues, selon la singulière coutume de cette époque, l'épreuve du combat. Le roi désigne pour son champion un jeune homme nommé *Téduin*; Lambert se présente lui-même dans la lice, il terrasse son adversaire; mais cette victoire du fils d'Adalbert n'empêche pas son perfide frère

(1) LIUTPRAND, *Hist.*, lib. III, cap. XIII.

de s'emparer de sa personne, de lui faire crever les yeux, et d'investir Boson du duché de Toscane (1).

Ainsi, l'un après l'autre, devaient tomber, brisés par la main de Hugues lui-même, ceux qui furent les premiers, les plus résolus artisans de sa grandeur et de sa fortune... Déjà l'ombrageux monarque, en reconnaissance de toutes les intrigues ourdies par Hermengarde pour assurer le triomphe de sa candidature au trône de Lombardie, l'avait dès long-temps condamnée à une complète impuissance. Cette femme audacieuse vécut depuis aussi délaissée et obscure qu'elle avait été jadis brillante et courtisée.

Hugues, après le succès de sa lâche machination contre Lambert, songe à réaliser son

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V. — GIULINI, *Storia di Milano*, T. II. Muratori croit que la race d'Adalbert ne s'éteignit pas avec Lambert, et présente des raisons assez plausibles de croire qu'il resta de lui ou de Guy, son frère, ou même de leur oncle, quelque prince de la maison d'Est. « Illustre maison, ajoute Muratori, * qui refleurit de nos » jours dans la royale famille de Brunswick, régnant en An» gleterre et en Germanie, et dans la maison des ducs de Mo» dène. » Si Guy ou son frère donna le jour au prince qui fut la tige de la maison d'Est, cette illustre maison, les ducs de Modène et la maison de Brunswick trouvent leur souche commune par les femmes, dans les amours de Lothaire et de Waldrade.

* *Ann. d'It.*, T. V, p. 292.

autre projet. Il se rend à Rome où il épouse Marosie dont il avait eu soin de faire sonder les dispositions secrètes avant de hasarder ce voyage; mais bientôt l'esprit altier de la noblesse romaine se lasse de l'orgueil et de la dureté de ce nouveau maître qui croit déjà tenir en mains le sceptre des empereurs.

Marosie, mère de Jean XI, avait un autre fils nommé *Albéric*, qui ne le cédait en rien à Hugues pour l'ambition, pour la violence et l'âpreté du caractère, pour la force et l'inflexibilité de la volonté. Ce fils supportait plus impatiemment que personne un joug d'autant plus intolérable pour lui, qu'en sa qualité de fils du *marquis Albéric*, il aspirait lui-même à dominer dans Rome.

Un jour, au moment de se mettre à table, le jeune prince, cédant au désir ou plutôt contraint par l'ordre de sa mère, donnait à laver au roi; il le fit de si mauvaise grâce, que son beau-père irrité le frappa au visage du revers de sa main. A cet intolérable affront, Albéric sort furieux de la salle, assemble ses amis et raconte l'indigne traitement qu'il vient de subir. On s'écrie de toutes parts : « Quels » outrages le tyran réserve-t-il donc aux simples » citoyens de Rome, s'il traite ainsi des princes

» ses égaux? » Les cloches s'ébranlent, le peuple est appelé aux armes; Rome n'est plus qu'un vaste camp. On ferme les portes aux troupes lombardes campées hors des murailles, et l'on court assiéger dans le château Saint-Ange le roi Hugues à qui son armée est dans l'impossibilité de porter secours; car cette armée, rassemblée pour lui servir de pompeuse escorte dans les solennités de son hymen avec Marosie, n'eût pas été en nombre pour résister aux efforts réunis de tous les habitans de Rome. Aux menaces, aux cris de mort qui l'entourent, Hugues ne pense plus qu'à opposer la fuite. Il se fait glisser avec des cordes du haut d'une fenêtre dans les fossés de la forteresse; il en franchit à grand'peine les escarpemens, parvient, après beaucoup de fatigues et d'obstacles, à rejoindre ses troupes, et peu soucieux du sort que la rébellion réserve à sa nouvelle épouse laissée par lui éperdue, mourante d'effroi au *môle d'Adrien*, il se hâte de fuir loin de Rome et de reprendre le chemin de la Lombardie.

Les Romains, après ce triomphe, déclarent qu'ils ne veulent plus s'assujettir à la capricieuse autorité d'une femme qui, par son humeur fantasque et ses passions désordonnées, semble devoir leur imposer une honteuse série de despotes

rangers. On lui retire le pouvoir que l'on confie Albéric, dans cette même capitale qui jadis esplendissait si fière de l'éclat des pontificats es Adrien, des Léon et des Nicolas Ier. Il est rai qu'en ce moment la tiare des papes pesait ur le front d'un enfant... Albéric eut hâte de ter sa mère dans une étroite prison ; et il enoura Jean XI d'une si rigoureuse tutelle, que e jeune pontife ne fut plus que le faible et misérable instrument de la despotique volonté de on frère.

L'absence de Hugues avait enhardi les consirateurs en Lombardie. Fidèles à cette versatité que l'on retrouve dans tous les actes des taliens de cette époque, les conjurés avaient ourné de nouveau leurs vues vers Rodolphe de ourgogne dont s'était déjà jouée leur inconsance. Hugues, pour empêcher le retour de ce rince, se hâte de lui abandonner quelques ontrées qu'il possède en Provence (1). Délivré le ce dangereux compétiteur, justice faite des ommes qui s'étaient le plus imprudemment rononcés contre son autorité en Lombardie, le œur toujours plus gonflé de l'affront qu'on lui fait subir à Rome, Hugues rassemble une ar-

(1) GIULINI. — ANQUETIL.

mée nombreuse et marche contre cette ville à qui sa fureur réserve un châtiment proportionné à la grandeur de l'offense reçue. Mais Albéric, qu'entoure et encourage l'enthousiasme des Romains, attend sa venue sans s'émouvoir.

Le roi de Lombardie attaque vivement les remparts de la capitale de la chrétienté ; les assiégés font bonne contenance ; chaque jour un assaut nouveau provoque de la part des habitans la résistance la plus vigoureuse. Hugues, de plus en plus irrité de voir l'inutilité de ses efforts contre les murs de la grande cité, ravage, digne émule des Hongrois et des Maures, la campagne romaine. Enfin sa rage, qui n'a pu obtenir d'autre triomphe que la dévastation d'un territoire sans défense et le carnage de populations inoffensives, va se cacher, honteuse et sanglante, au fond du splendide palais (1) que son orgueil vient de faire élever à Pavie.

Mais dans cette capitale se tramaient sourdement de nouveaux complots contre son autorité (2). Il apprend à son retour que des offres ont été faites par des seigneurs lombards à Henri l'Oiseleur, roi des Germains, de lui livrer le trône de Lombardie. Hugues, depuis long-temps,

(1) MURATORI, *Antiq. italic.*, dissert. 31.
(2) LIUTHPRAND.

et pour cause, se tenait dans les bonnes grâces de ce redoutable souverain, à force de présens, sorte d'argumentation qui, pour les grands comme pour les petits, eut de tout temps une singulière puissance. Henri fut sourd aux instances des Lombards dont la capricieuse inconséquence lui était connue, et il se contenta de leur or que le roi de Lombardie lui faisait tenir comme un tribut (1).

L'insuccès de cette négociation ne décourage pas les conjurés. *Rathier*, évêque de Vérone, fait offrir à *Arnolphe*, duc de Bavière et de Carinthie, de lui livrer la métropole de son diocèse, lui laissant entrevoir comme facile la conquête du royaume de Lombardie.

Arnolphe, écoutant son ambition plus que sa prudence, se rend en Italie; Hugues, qui avait pénétré le secret de ses ennemis, marche à la rencontre du duc de Bavière. Ses troupes, à la sortie de *Gussolengo*, attaquent avec impétuosité un corps nombreux de Bavarois qui marchait en première ligne et qu'elles taillent en pièces; quelques soldats échappés au carnage portent la nouvelle de ce désastre à Arnolphe, qui, trouvant prudent et sage de renoncer à ses pro-

(1) GIULINI, *Stor. di Mil.*, T. II. — MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V.

jets d'agression, se hâte de retourner en Carinthie avec le reste de son armée (1).

L'évêque Rathier fut, par les ordres de Hugues, conduit à Pavie et jeté dans un cachot où il eut le temps, dit Muratori (2), de décrire, dans des pages aussi piquantes que gracieuses, les phases diverses de sa bonne et de sa mauvaise fortune. Hugues déclara en outre cet évêque déchu de son siége épiscopal de Vérone, qu'au grand scandale de l'Église il confia à l'archevêque d'*Arles*, *Manassès*, sa créature. Ce prélat ambitieux trouva bientôt le moyen de se faire encore octroyer par ce monarque, contrairement à toutes les règles canoniques, les évêchés de *Trente* et de *Mantoue* ; il en obtint même le titre de *marquis de Trente* avec toutes les rentes attachées à la double qualité d'*évêque* et de *marquis*.

Oublieux de sa fuite honteuse du château Saint-Ange; oublieux du récent échec de ses armes sous les remparts de Rome; méprisant les ennemis dont son orgueil a entouré un trône

(1) MURATORI. — GIULINI, anno 934.
(2) *Ann. d'It.*, T. V, p. 299.
RATHIER de *Vérone* avait autant de bizarrerie dans le style que dans le caractère. Son traité des *Canons* et sa lettre *du* CORPS *et du* SANG *du Seigneur*, renferment des témoignages précieux sur le dogme et la discipline ecclésiastiques.

qu'il croit pour jamais à lui; fasciné surtout par la victoire qu'il vient de remporter sur Arnolphe, et par le succès de sa politique qui l'a délivré de la dangereuse rivalité de Rodolphe et d'Henri-l'Oiseleur, Hugues a recouvré son audace, sa présomption et son mauvais génie.

Pendant que le roi de Lombardie disputait au dedans et au dehors la possession de son trône; pendant qu'il bravait la haine de ses sujets par les faveurs dont il chargeait ses créatures au détriment de ceux qu'il dépouillait de leurs richesses et de leurs dignités; pendant que le scandale coulait à pleins bords dans cette cour dissolue, et que la Lombardie s'usait en conspirations toujours avortées ou déçues contre son despote éhonté, le duc de Spoletti soutenait avec honneur une guerre sanglante contre les Grecs; Venise s'emparait de *Comachio* qu'elle livrait aux flammes et dont elle décimait les habitans; les Sarrasins, fortifiés plus que jamais sur les sommets de leurs Fressinets, portaient le ravage et la dévastation jusque dans le Montferrat dont les braves habitans, réduits au désespoir, s'armaient en masse et repoussaient vaillamment l'agression de ces hôtes féroces.

Dans le même temps, des Maures venus d'A-

frique débarquaient à Gênes dont ils massacraient les citoyens (1); si les femmes, les enfans étaient épargnés dans ce grand carnage, ce n'était que pour aller grossir la riche proie que les barbares avaient enlevée aux temples et aux palais de cette grande cité, rivale de Venise (2).

Du temps des rois carlovingiens et de Bérenger, l'épée royale de Lombardie eût été promptement tirée du fourreau pour se mêler victorieuse aux luttes de Venise ou de Spoletti, pour venir en aide aux héroïques habitans du Montferrat, et pour prévenir ou venger les maux des Génois.

Nous avons vu que d'autres soins préoccupaient la pensée du roi Hugues... Et cependant c'était la seule égide qu'en ce moment on pût invoquer.

Quelle sera donc l'influence qui parviendra à émouvoir ce monarque contre tant de maux et de périls?...

Depuis trois ans, Rome reconnaissait la loi d'Albéric dont la domination était devenue de

(1) MURATORI, ann. 935.

(2) On raconte que, peu de temps avant ce désastre, les habitans de Gênes avaient vu avec effroi jaillir d'une source nouvelle, de l'eau rouge comme du sang.

plus en plus pesante et tyrannique, quand le malheureux Jean XI, dominé, maltraité par son frère, jeté enfin comme sa mère Marosie, dans un cachot par son barbare oppresseur, y termina sa triste existence. Il eut pour successeur au trône pontifical *Léon VII* (1). Loin d'ambitionner cette dignité devenue si fatale, le nouveau pape avait cherché à l'éviter, par l'appréhension moins des périls dont elle était entourée que de l'immensité des devoirs que lui imposait cette grande charge.

Un esprit de forte trempe se rend maître d'une situation où la faiblesse et l'impéritie n'ont rencontré que honte et péril; la main de l'homme fort trouve à manier un sceptre là où un bras pusillanime a subi l'étreinte d'une chaîne honteuse.

Jean XI courbait sa tiare, rampait en esclave sous Albéric et mourait son captif et sa victime; Léon VII, relevant la couronne pontificale et lui rendant en partie son éclat, osa prétendre et parvint à dompter le maître farouche de Rome. Malheureusement ce pape, remarquable par la grandeur de ses vues, par la sagesse de ses démarches, par son aménité et sa douceur jointes à une grande vigueur d'esprit et de résolution,

(1) GIULINI. — MURATORI, ann. 936.

fournit une carrière trop courte pour les besoins de la chrétienté.

Nous venons de voir reparaître de toutes parts les redoutables ennemis de la Péninsule : les Sarrasins continuer leurs rapines et redoubler d'audace ; les Grecs inquiéter quelques parages d'Italie ; les Hongrois, de leur côté, recommencer à faire acte de présence sur les frontières du Nord… Et nous avons gémi de voir, au milieu de tant de maux, le roi de Lombardie rester inactif et laisser la chrétienté en butte à mille nouveaux périls.

Léon VII, qui attribue en partie cet abandon à la discorde soulevée depuis trop long-temps entre Albéric et Hugues, cherche à rapprocher ces deux cœurs irrités l'un contre l'autre.

D'abord ses démarches sont vaines ; mais il ne se rebute pas : il sait qu'*Odon* (1), abbé de Cluny, est doué de la plus persuasive éloquence, que sa parole est entraînante et irrésistible. Il fait venir de France le saint abbé dont les pieux efforts opèrent, au moins en apparence, le double prodige d'effacer du cœur de Hugues le ressentiment de son expulsion de Rome, et d'étouffer dans l'âme du fier Albéric l'amer sou-

(1) *Hist. de l'Egl.*, B.-B., T. V.

venir de l'outrage que lui a fait son beau-père. Cette réconciliation fut scellée par le mariage d'*Alda*, fille de Hugues, avec Albéric.

La mort vint surprendre Léon VII au moment où, par suite de cette victoire sur deux cœurs ulcérés et pervers, il méditait le salut de Rome et de la chrétienté. Cette mort livra de nouveau Albéric aux penchans et aux inspirations de sa nature haineuse. Le premier acte de ce prince, que poursuivait toujours le souvenir de l'outrage reçu, fut, dès qu'il ne se sentit plus sous l'influence de Léon VII, de signifier à Hugues, dont il se méfiait du reste à juste titre, qu'il ne lui laisserait plus remettre les pieds dans Rome. On sent ce que dut être pour un homme tel que Hugues cette brusque provocation à une nouvelle rupture; plus que jamais le beau-père et le gendre se vouèrent une haine implacable.

Ainsi se dissipa en un moment ce rêve qu'on avait cru réalisé par suite des pieux efforts de Léon VII et de la sainte entremise d'Odon. Rome et la chrétienté retombèrent dans le plus triste abandon devant les périls dont elles étaient menacées, et qu'eût conjurés la réconciliation de Hugues et d'Albéric, si elle eût été sincère et durable.

Le roi de Lombardie, soit par une incurie coupable, soit pour se venger d'Albéric et de Rome, soit enfin qu'il jugeât que le temps de son intervention tutélaire dans ces graves conjonctures n'était pas venu encore, fit sourde oreille aux clameurs qui s'élevaient vers lui comme jadis vers Louis II et Bérenger; et il donna le triste spectacle d'un roi puissant, froid et insensible à l'aspect de tant de malheurs publics, satisfait de quelques succès momentanés contre des conspirations intérieures, absorbé par de misérables intrigues, croupissant dans la fange des débauches les plus effrénées, et ne cédant qu'à l'impulsion de ses caprices fantasques et de ses haines meurtrières.

Hugues avait ravi le duché de Toscane à un frère utérin, pour en doter Boson, son autre frère. Maintenant c'est Boson qui déplaît, c'est Boson qu'on ne trouve pas encore assez docile, dont on se méfie et que l'on accuse de tendance à la révolte (1). Hugues chasse Boson, le jette dans les fers, s'empare de ses richesses et donne le duché de Toscane à un de ses nombreux bâtards, *Hubert*, fils de *Waldemonde*.

Sur ces entrefaites, *Ilduin*, archevêque de Milan, vient à mourir. L'historien *Arnolphe* ra-

(1) LIUTHPRAND, lib. IV, cap. V.

conte (1) que le roi de Lombardie, voulant remplacer ce prélat par un autre de ses bâtards, trop jeune encore pour occuper le siége épiscopal, fit nommer archevêque le vieil *Aldéric* qui, en raison de son grand âge, semblait ne pas devoir prolonger long-temps encore sa carrière; mais, ajoute Arnolphe (2), voyant que le prélat ne se hâtait pas de faire le grand voyage, Hugues rassemble une diète à Pavie et soulève contre les Milanais, surtout contre leur archevêque, des griefs tels que l'on fait marcher des troupes sur cette ville, qui est attaquée et envahie sur tous les points à l'improviste. Hugues espérait avoir, dans ce conflit, bon marché de la vie du prélat; mais Aldéric échappa au péril. Quatre-vingt-dix nobles milanais périrent victimes de cette injuste agression.

Le roi, dit encore Arnolphe, donna dans la suite, à l'église de Milan, en expiation de sa faute, l'abbaye de *Nonantula*, située dans le comté de Modène, *et quæ propter nonagenta sui juris curtes sic vocata perhibetur*.

Muratori n'admet ni ne repousse toutes les assertions de ce récit; il n'ose pas non plus

(1) ARNULFUS, *Historia Mediolanensis*, T. IV, *Rer. ital.*
(2) Nous reproduisons ce récit d'Arnolphe sans y ajouter une foi entière.

accueillir sans réserve, malgré tout le scandale de la honteuse vie de Hugues, le fait suivant que rapporte la *Chronique novalaise*.

D'après ce vieil écrit, Hugues, à peu près à la même époque, aurait forcé un de ses fils à prendre une épouse de son choix, et cette épouse ne serait arrivée au lit du fils que déshonorée par la brutale passion du père. *O nefas!* s'écrie le moine chroniqueur : O LIBIDO INDOMITA (1)!

Au milieu de toutes ces turpitudes paraît, pour la première fois, un nom dont le pur éclat brille dans les tristes annales de cette époque, comme une étoile solitaire dans un ciel chargé de tempêtes. Saluons la venue de cet astre si doux, d'Adélaïde, fille de Rodolphe II et sœur de Conrad que la mort de son père a fait roi de Bourgogne; d'Adélaïde, ange de grâce et de bonté, enfant qui compte huit années à peine, fleur d'innocence dont le suave parfum se mêlera, sans rien perdre de sa pureté, aux miasmes délétères d'une cour corrompue!

Adélaïde est fiancée à Lothaire (2), cet aimable et bon jeune homme, ce fils de Hugues, as-

(1) *Chronic. Novalensis*, Part. II, T. II, *Rer. ital.*, cité par MURATORI, T. V, p. 310.
(2) GIULINI. — MURATORI, 938.

socié par son père à la royauté, mais non pas aux infamies qui souillent ce triste règne. Lothaire était digne d'Adélaïde; une mort prématurée le punira d'avoir cédé à l'élan d'une noble générosité : la fille de Rodolphe, devenue veuve, persécutée par le meurtrier de son mari, désolée et long-temps fugitive, finira, épouse vertueuse, par partager la couche du plus grand homme de son siècle et deviendra l'ornement du plus beau trône de l'univers.

Nous arrivons à la dernière période de ce drame qui s'ouvre à Charlemagne et finit à Othon-le-Grand.

La catastrophe qui se prépare n'est à nos yeux qu'une conséquence logique de la trop longue victoire du génie féodal sur les grandes monarchies; cette division indéfinie et toujours croissante des sociétés, ce grand fractionnement des États, cet affaiblissement général de toutes les royautés, ce conflit tumultueux et sans arbitre d'ambitions subalternes et rivales, ces désastres récemment éprouvés, ces périls prêts à fondre encore de toutes parts et qu'aucun de ces princes secondaires ne saurait conjurer, soit que le sentiment de leur propre faiblesse glace leur courage, soit qu'un égoïsme desséchant ait engourdi, paralysé leurs cœurs et leurs bras; tous

ces maux appellent un remède; et par une réaction nécessaire, inévitable, les esprits fatigués, remontant aux causes de tant de désastres, vont plus que jamais sentir le besoin d'évoquer une puissance forte, compacte, protectrice, telle que la chrétienté la vit apparaître et quelquefois lui venir en aide aux beaux temps de Charlemagne et de sa dynastie... Mais c'en est fait des carlovingiens; leur règne est fini : l'abus du principe qui avait fait leur puissance et qu'ils n'ont su ni régler ni combattre, a entraîné leur ruine.

Un nouvel ordre de choses va se faire jour sous l'influence de la nation qui, jusqu'alors, a su le mieux se prémunir contre les excès d'un régime fatal aux peuples et aux rois, sans toutefois s'en être complètement préservée. Nous insistons sur cet étrange jeu de la destinée. Le gouffre qui, avec Hugues et ses deux successeurs, va engloutir la puissance séculaire en Italie de la lignée tant française qu'italienne de l'exterminateur des *Saxons*, va se refermer pour servir de base dans la Péninsule, à la domination d'un prince d'origine *saxonne;* le trône impérial d'Occident va devenir le partage de ce même prince qui, comme le glorieux fils de Pepin-le-Bref, recevra de ses contemporains le surnom de

Grand, que sanctionnera plus tard l'impartiale postérité.

Depuis quelque temps, nous l'avons vu, les princes de Germanie auraient pu ajouter la Lombardie et la couronne impériale à leur diadème ; cette double conquête eût été facile pour eux, si Rome et la Lombardie avaient été seules consultées ; mais les bords du Danube avaient, eux aussi, leur bonne part d'embarras et de vicissitudes. Nous ajouterons que l'humeur changeante, inquiète, intraitable des Italiens, n'était pas le moindre obstacle qui retardât la prise de possession définitive par les princes germains de ces deux couronnes naguère si enviées. L'étoile et le génie d'Othon-le-Grand sauront triompher et de ces appréhensions et de ces obstacles.

Nous allons voir Hugues, et après lui Bérenger II, ces deux indignes descendans de Charlemagne, lutter d'intrigues, d'astuce et d'iniquités pour précipiter à leur insu le dénoûment de cette grande révolution.

Combien, dans l'aveuglement de leur orgueil, les hommes s'imposent d'efforts pour hâter leur propre ruine, croyant ne travailler qu'au profit de leur ambition !

Quos Deus perdere vult dementat.

Avant de pénétrer dans cette voie dont la

pente devient si rapide, jetons un regard sur la cité de Venise, dont les mille canaux, dont les îles déjà si peuplées et si florissantes retentissent d'hymnes tristes et funéraires.

Pierre Candiano est mort et la république le pleure (1). Sage, probe, expérimenté; aussi résolu dans l'action que prudent au conseil; n'ayant qu'une pensée, qu'un but, le bonheur et la gloire de la patrie commune; ferme protecteur des intérêts privés, ne mettant en oubli que ses intérêts propres; soutien inébranlable de l'ordre au dedans, basé sur le respect et le maintien des droits de tous et de chacun; inflexible pour le redressement des griefs de la république contre l'étranger dont il ne laissa jamais aucune insulte impunie, aucun tort sans juste réparation : tel avait été ce doge que venait de perdre Venise, et dont cette ancienne reine de l'Adriatique et des mers continue à honorer la mémoire.

On se souvient encore à Venise que les fiers habitans de *Justinopolis* (aujourd'hui *Capo d'Istria*) furent contraints par ce doge de venir tous les ans dans la ville des lagunes porter un tribut, en expiation de graves dommages causés par ces pirates à la république.

(1) DANDULUS, *In Chronic. Rerum italic.*, ann. 939.

Ainsi *Winter*, marquis d'*Istrie*, qui depuis long-temps désolait par d'intolérables vexations le commerce et les marchands vénitiens, avait dû subir à son tour la loi de *Pierre Candiano*, et d'oppresseur de Venise en devenir le tributaire.

Le gondolier du *Canal-Grande*, le marchand de la place de *San-Marco* et du pont de *Rialto*, le gardien du palais *ducal*, s'émeuvent encore au nom de *Pierre Candiano* quand ils vous font le récit et vous expliquent les causes de la fête commémorative et annuelle si long-temps conservée à Venise sous le nom de la *Fête des Mariés*...

Voici ce qu'ils vous racontent :

La république de Venise dotait annuellement douze jeunes filles. La veille de la *Chandeleur*, ces heureuses fiancées recevaient l'anneau de l'hymen, et le même jour était consacré aux plus brillantes unions dans les classes élevées. Ces cérémonies nuptiales se célébraient dans l'île d'*Olivolo*, située à l'extrémité de la merveilleuse ville qui, fraîche et brillante, se mirait dans les flots de sa mer paisible.

Un jour, c'était la veille de la *Chandeleur*, on vit des myriades de gondoles étincelantes de riches ornemens, serpenter, glisser le long des

édifices de la cité, et porter à l'île heureuse des essaims de jeunes épouses magnifiquement parées qu'entouraient leurs parens, leurs amis, et que suivaient des fiancés ivres de bonheur et d'espérance. L'île d'Olivolo, ornée de banderoles et de guirlandes de fleurs dont les mille festons parfument les airs, reçoit cette foule élégante qui, en abordant au rivage, la salue de ses chants joyeux et se dirige vers la sainte demeure..... Des couples d'amans et d'époux moins riches en parures, mais aussi fraîchement costumés, aussi radieux de joie, aussi beaux et plus bruyans encore, suivaient les élus de la richesse et du luxe; partout et pour tous il y avait là écho de chants d'allégresse, échange de douces paroles. Toute cette foule, s'acheminant vers la sainte chapelle du lieu, alla s'agenouiller sur les dalles du sanctuaire. Elle priait, elle chantait de saints cantiques, quand tout à coup retentit un cri sauvage suivi de féroces clameurs : les chants pieux s'arrêtent; les voix menaçantes s'approchent et redoublent d'éclat; chacun pressent un danger terrible : on frémit, on se presse, on se porte en foule vers les portes de la pieuse demeure pour essayer de fuir, mais il n'est plus temps..... Des pirates d'*Istrie*, dans l'espoir d'une riche proie, étaient venus se cacher en

embuscade dans l'île d'Olivolo. Au moment où les jeunes époux et leurs familles étaient tous réunis dans l'église, les forbans, sortant de leur repaire, s'étaient précipités vers l'enceinte sacrée : ils en franchissent le seuil; l'effroi est à son comble; les cris d'épouvante redoublent à cette affreuse apparition. Les Vénitiens, jeunes et vieux, étaient sans armes; vainement ils tentent de lutter contre les agresseurs armés de toutes pièces, et dont le nombre s'accroît de moment en moment... Les brigands arrachent les jeunes fiancées des bras de leurs pères, de leurs amans, de leurs mères éplorées, les entraînent ou plutôt les emportent en luttant contre leur impuissant désespoir, les entassent dans des barques amarrées sur la plage, et gagnent bientôt le large avec ce riche butin.

Pierre *Candiano* surpris, lui aussi, sans armes au milieu de la fête, n'avait pu comme les autres, opposer qu'une vaine résistance; mais le cœur ulcéré de l'affront sanglant que vient de recevoir la république, il jure d'en tirer vengeance à l'instant même. Venise le voit bientôt dans ses murs. Le peuple s'assemble en foule à sa voix ; partout on apporte des armes. Les habitans de *Santa-Maria-Formosa* réunissent toutes leurs barques ; c'est à qui secondera

le mieux la fureur de Candiano. On se lance à la poursuite des ravisseurs, on les pourchasse avec une ardeur si grande que les brigands sont atteints à *Caorlo;* on les attaque, on leur coupe la retraite : tous tombent au pouvoir des Vénitiens qui en font un horrible carnage ; et le doge, couvert de sang, rayonnant de bonheur et de gloire, ramène en triomphe les belles Vénitiennes à leurs parens, à leurs époux, qui déjà croyaient ces pauvres victimes perdues à jamais pour eux.

En mémoire de cet événement, et en reconnaissance pour le vengeur de l'hymen outragé, il fut décidé que tous les ans les jeunes filles de Venise se rendraient en procession dans l'île d'*Olivolo* où les accompagnerait le doge.

Cette solennité fut religieusement observée pendant plus de quatre siècles.

CHAPITRE III.

Anscar et Bérenger font ombrage à Hugues. — Mort d'Anscar. — Trame contre Bérenger. — Lothaire sauve ce prince. — Nouvelle tentative de Hugues contre Rome. — Appel de Marin II à toute la chrétienté contre les infidèles. — Hugues, généralissime. — Il attaque les Maures et traite ensuite avec eux au moment de les réduire. — Indignation de l'armée et de toute l'Italie. — Conséquences de cette conduite. — Dévouement d'un jeune seigneur pour Bérenger. — Une fille naturelle de Hugues épouse l'empereur d'Orient. — Nouveaux complots contre Hugues. — Sa déchéance. — On agrée son fils Lothaire pour son successeur. — Régence de Bérenger. — Mort de Hugues. — Périlleuse situation de Lothaire. — Mort de ce prince. — Abrutissement intellectuel de l'Italie à cette époque.

— *De* 939 *à* 949. —

Nous avons vu, le 29 juillet 923, un jeune homme, fils d'Adalbert, marquis d'Yvrée et de Ghisla, combattre dans les rangs de Rodolphe à la bataille de *Fiorenzuola*. Rodolphe disputait alors le trône de Lombardie à Bérenger, et le jeune prince qui combattait pour le roi bourguignon s'appelait *Bérenger*, du nom de son aïeul.

A la mort d'Adalbert, le marquisat d'Yvrée avait été le partage de ce prince. *Anscar*, autre fils d'Adalbert et de Ghisla, avait eu le duché de Spoletti et de Camerino.

On se rappelle qu'Adalbert, poussé par les intrigues d'Hermengarde, sa seconde femme, et sœur de Hugues, avait abandonné dans le temps le parti de Rodolphe pour pousser Hugues au trône de Lombardie.

Ainsi Bérenger était le fils d'un des hommes qui avaient le plus contribué au triomphe de Hugues ; ce souvenir pouvait tôt ou tard influer sur le plus ou moins de soumission que le roi de Lombardie rencontrerait dans le nouveau marquis d'Yvrée... De plus, le petit-fils de l'empereur Bérenger ne pouvait sans doute oublier que la couronne impériale et celle de Lombardie avaient ceint le front de son aïeul.

Anscar pouvait aussi subir l'influence de ces souvenirs importuns pour l'ombrageux monarque. Et puis enfin, Anscar et Bérenger avaient de grands biens qui, s'ils tombaient en la possession de Hugues, doubleraient son trésor et enrichiraient ses créatures ou quelques uns de ses nombreux bâtards. Que de raisons pour attirer sur ces deux princes l'animadversion du roi de Lombardie !

Anscar était moins à redouter que Bérenger. Hugues, prétextant la découverte d'une conspiration dont le duc de Spoletti aurait été le chef, ce qui resta sans preuve, envoie contre

ce prince une armée sous les ordres de *Sarlion* ou *Sarilon*, comte du palais.

Anscar se porte vaillamment à la rencontre de l'ennemi, qui cède d'abord à l'impétuosité de son premier choc (1); mais de nouvelles troupes viennent renforcer l'armée de Sarilon.

Le duc de Spoletti lutte long-temps contre des forces trop supérieures en nombre; ses colonnes, débordées de toutes parts, s'ébranlent, fléchissent, la confusion se met dans leurs rangs; enfin tout fuit en désordre, malgré les héroïques efforts tentés par Anscar pour rétablir le combat : le prince lui-même, enveloppé, entraîné par le flot des fuyards, est jeté avec son cheval au fond d'un ravin, où il périt percé de cent coups de lances, comme naguères Burcard dans les fossés de Novare.

Sarilon, pour prix de sa victoire, fut investi du duché de Spoletti et de Camerino, dont Hugues le dépouilla bientôt après pour accroître les possessions d'un de ses bâtards, de cet *Hubert* qu'il avait déjà gratifié du duché de Toscane après en avoir dépouillé d'abord son frère utérin Lambert, puis Boson, son frère de père et de mère.

(1) GIULINI, *Stor. di Mil.*, T. II. Ann. 939.

Bérenger était plus difficile à vaincre. Hugues, désespérant de le réduire par les armes, emploie son arme habituelle, la ruse et la trahison. Ses perfides prévenances attirent à la cour de Pavie le marquis d'Yvrée qu'il comble de caresses et de présens. Pendant que le jeune prince se laisse fasciner par les séductions de cette cour dissolue, le roi de Lombardie assemble son conseil; on délibère à la hâte sur le sort d'un ennemi dangereux qui, si imprudemment, s'est laissé prendre au piége. Les infâmes conseillers, dignes de leur maître infâme, décident en masse qu'on fera grâce de la vie à cet hôte de leur roi, mais qu'on lui crèvera les yeux (1), sous le prétexte encore d'une conspiration dont on se dispensera de prouver l'existence. Un seul cœur se soulève dans le conseil contre cet arrêt inique. Lothaire, trop jeune et trop timide pour oser élever la voix contre la volonté de son père qui, en sa présence, ose donner son adhésion à une telle sentence, résultat de ses secrètes inspirations et de ses ordres tyranniques, Lothaire sort du conseil tout atterré de ce qu'il vient d'entendre et de ce qu'il ose à peine croire. Le

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, T. V. — GIULINI, *Storia di Mil.*, T. II. — VERRY, *Storia di Mil.*, T. Ier.

candide jeune homme court à Bérenger, l'avertit que des périls l'environnent... Autant pour éviter un crime abominable à son père que pour satisfaire au secret besoin de son cœur, qui le pousse à sauver un jeune prince tombé dans un infernal guet-apens, Lothaire conseille une prompte fuite à Bérenger et lui en fournit les moyens... Grâce à cet élan généreux du fils de Hugues, le marquis d'Yvrée échappe au supplice qui l'attendait, et va chercher un refuge auprès d'*Hermann*, duc de Suève, dans la crainte sans doute que des satellites du despote n'aient été d'avance, et à tout événement, apostés sur la route de son marquisat, ou n'y soient envoyés à sa poursuite dès le premier bruit de son évasion.

Nous verrons comment ce même Bérenger paya sa dette de gratitude envers le généreux Lothaire.

La fuite du frère d'Anscar n'est bientôt plus un mystère à Pavie. Après bien des recherches infructueuses, Hugues parvient à découvrir le refuge de celui dont il espérait faire sa victime. Furieux de voir sa proie ainsi lui échapper, il somme le duc de Suève de lui livrer un ennemi qu'il dit convaincu de conspiration flagrante contre sa personne. Cette sommation est accom-

pagnée de menaces. Hermann, fidèle aux lois de l'hospitalité, brave par un refus formel le ressentiment du roi de Lombardie. Mais, soit dans la crainte, ce que du reste son caractère rend peu probable, d'être une cause de guerre et de ruine pour un peuple et un prince qui lui avaient donné asile dans son infortune, soit plutôt dans l'espoir d'être plus en sûreté derrière la puissance d'Othon, le marquis d'Yvrée crut devoir, peu après le refus généreux d'Hermann, se retirer à la cour du roi de Germanie. Othon accueillit en lui, avec autant de distinction que de bienveillance, le petit-fils de l'empereur Bérenger. Hugues poursuit encore là sa victime : mais là ce ne sont plus les menaces qu'emploie sa flexible politique, hautaine envers les faibles, humble et rampante avec les grands et les forts. Il essaie de la prière ; il plaide sa cause : il expose des griefs plus ou moins fondés ; la flatterie, la soumission, les présens, toute voie est employée par ce prince astucieux. Le roi Othon qui peut-être, dit Muratori, nourrissait déjà dès cette époque des vues secrètes sur l'Italie, se contenta de répondre aux émissaires lombards qu'il n'avait besoin des dons et des largesses de personne, et qu'il jugeait convenable d'accorder un sûr et bon refuge à un

prince qui était venu se mettre sous sa sauvegarde (1).

Toute nouvelle instance à cet égard auprès d'un tel monarque eût été aussi déplacée qu'importune, et n'aurait fait qu'exposer le roi lombard à l'affront d'un refus réitéré. Hugues le sentit, et se garda d'autant plus d'insister, que le roi de Germanie, bien qu'il eût permis que sa cour servît d'asile au prince fugitif, ne s'était pas pour cela montré disposé à prendre en main la querelle de son hôte, et n'avait pas demandé au roi de Lombardie compte de sa prise de possession des États d'Anscar et de Bérenger. Or, de nouvelles démarches dans le même but pouvaient irriter Othon, et le porter à cette extrémité si pleine de périls pour Hugues; force fut donc à ce prince de renoncer à ses atroces desseins contre Bérenger, et de se contenter de ses dépouilles; il s'était en effet emparé du marquisat d'Yvrée aussitôt après la fuite de ce prince, comme il l'avait fait de Spoletti et de Camerino après la mort d'Anscar.

Mais cet accroissement de puissance, loin de satisfaire son ambition, ne la rend que plus impatiente; maître d'une grande partie de l'Italie,

(1) MURATORI, *Annal.*, T. V, p. 315, anno 940.

ne voyant autour de lui aucun prince qui lui paraisse un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses audacieux projets, il tourne de nouveau son regard vers Rome où l'appellent doublement le besoin de la vengeance et la perspective de la couronne impériale : il rassemble son armée et marche à sa tête (1) sur l'ancienne capitale des Césars. Mais Albéric l'attendait plein du souvenir de ses succès récens contre le despote, et brûlait, aussi bien que tous les Romains, du désir de le combattre encore. Hugues, à son arrivée devant Rome, somme la cité de lui ouvrir ses portes. Sur le refus hautain du fils de Marosie, le roi attaque les remparts avec toutes ses forces et sur plusieurs points à la fois; partout il est vaillamment repoussé : ses Lombards reviennent à la charge et rencontrent toujours une si vigoureuse résistance, que Hugues, désespérant de se rendre maître de la ville, se résigne à lever le siége. Le cœur plein de rage, il s'apprête à reprendre le chemin de Pavie; mais avant de quitter les environs de Rome, il y fait promener par ses soldats l'incendie et la dévastation.

Satisfait de cette lâche vengeance, Hugues

(1) Ann. 941.

venait de donner le signal de la retraite; son armée, gorgée de rapines et de butin, s'ébranlait déjà pour retourner en Lombardie, quand un cri soudain, une voix depuis trop long-temps méconnue, la voix du chef de l'Église romaine retentit au milieu de son camp et ranime toutes ses espérances.

Cette voix venait aussi de se faire entendre sur les bords du Bosphore, dans toute l'Italie et jusques au fond de la Provence.

Étienne VIII, successeur de Léon VII, était mort. Marin II l'avait remplacé sur le trône pontifical (1). Le nouveau pape s'était indigné de voir les princes de la chrétienté user leurs forces, décimer leurs peuples par des guerres intestines, tandis que les Sarrasins, postés aux *Fraxinets* (2), recommençaient leurs excursions dévastatrices, et, redoublant d'audace, osaient passer les Alpes et menacer de là l'Italie. Le pontife invoquant auprès des princes chrétiens les exemples de Charlemagne, de Louis II et de Bérenger, les appelait aux armes. Comme avait fait naguère Jean X à l'égard du dernier de ces monarques, il flatta l'ambition de Hugues en lui offrant pour cette *guerre sainte* le bâton de com-

(1) Année 942.
(2) Ou *Fressinets*.

mandement que la victoire pouvait changer en sceptre impérial. Hugues, qu'exalte cette offre brillante, se hâte de mêler au belliqueux appel du pontife son cri de guerre contre les infidèles.

Constantin et Romain, empereurs de Constantinople, envoient une nombreuse flotte commandée par *Anastase*. Gênes arme ses vaisseaux sous la conduite de *Jérôme Doria* (1). Une foule de princes et de seigneurs puissans courent aux armes; toutes les villes de Provence et d'Italie mettent sur pied leur contingent de guerre.

L'un des premiers mois de l'année suivante est fixé pour la concentration de toutes les forces non loin des *Fraxinets* de Provence. L'armée de terre, rassemblée à cette époque sous les ordres immédiats de Hugues (2), d'abord dans la plaine de Draguignan, combine ses mouvemens de manière à paraître devant le refuge des Maures en même temps que les vaisseaux de Constantinople et de Gênes.

(1) GIUSTINIANI, *Annal. di Genova.* — *Hist. de Nice*, par Louis DURANTE, T. 1er, p. 139 et suiv.

(2) Selon l'historien de Nice, Hugues se serait embarqué sur la flotte greco-italienne et aurait laissé le commandement des troupes de terre à *Guy de Balbs*.

Muratori pense, au contraire, que le roi de Lombardie vint aux *Fressinets* avec son armée de terre.

Ugo nel medesimo tempo (pendant l'attaque tentée par la flotte), *arrivò per terra a Fressinetto colla sua armata.* (MURATORI, T. V, p. 319, anno 942.)

Anastase et Doria, arrivés au golfe de *Sembracie*, trouvent les nombreux navires des corsaires réunis les uns aux autres par de fortes chaînes, présentant le front d'un rempart inabordable. Anastase jette aussitôt sur cette formidable ligne le feu grégeois dont la découverte récente a déjà servi utilement les flottes du Bosphore (1); en un moment les vaisseaux ennemis deviennent la proie des flammes : une barrière terrible, une ceinture de feu s'élève entre les chrétiens et les corsaires. Ceux-ci, épouvantés par les progrès de l'incendie qu'ils s'efforcent vainement de maîtriser, abandonnent leurs navires et gagnent en désordre les premières hauteurs qui dominent le Golfe; mais là de nouveaux périls les attendent; Hugues, à la tête de l'armée de terre, fond sur eux avec impétuosité. Cette vive attaque, qui met l'ennemi entre deux feux, achève de porter le désordre et la terreur dans les rangs des Sarrasins.

Un seul refuge reste aux vaincus, c'est leur *Fraxinet;* ils s'y portent en foule : l'armée chrétienne, pleine de courage et d'ardeur, les poursuit à travers les ravins et les rochers escarpés,

(1) GIUSTINIANI, *Ann. di Genova.*—DURANTE, *Hist. de Nice.*

jusqu'aux pieds des formidables retranchemens de cette redoute fameuse.

L'héroïque résolution des troupes de Hugues prêtes à renverser tous les obstacles, effraie les infidèles, même derrière ces remparts (1) qu'ils avaient si long-temps crus inattaquables; ils s'y défendent encore toutefois et y soutiennent quelques nouveaux assauts. Bientôt décimés par la famine et par le feu de l'ennemi, pressés de plus en plus par les progrès des assaillans, ils abandonnent cet asile pour se replier sur les sommités presque inaccessibles qui s'élèvent au dessus du golfe de Sembracie... Là encore leurs oreilles épouvantées entendent les cris de mort partis des rangs de l'armée chrétienne; partout on y demande le signal d'une nouvelle attaque; un peu de persévérance, encore un effort et le triomphe des troupes coalisées est complet... Mais l'esprit de Hugues était depuis quelque temps livré à de graves perplexités. Ce monarque, détournant ses regards du théâtre de la guerre, les reportait incessamment sur l'Italie, où de loin son inquiète imagination lui faisait entrevoir d'éminens pé-

(1) Les montagnes où se retranchèrent les Sarrazins prirent dans la suite le nom de *Monts Maures* qu'elles ont conservé depuis. (PAPON, *Hist. génér. de Prov.* — DURANTE, *Hist. de Nice.*)

rils pour sa couronne dans la Péninsule. Cédant enfin à cette inquiétude poignante, Hugues, au lieu de poursuivre jusqu'au bout sa victoire, ose, dans ce moment suprême, abandonner le fruit de ses premiers succès et un triomphe assuré. Sourd aux conseils des chefs comme aux plaintes des soldats, il suspend les attaques, reçoit les Sarrasins à capitulation, signe avec eux un honteux traité d'alliance qui leur ouvre une voie de refuge, et il les autorise à transporter leurs familles et leurs tentes sur les frontières de Frioul (1).

Il est à croire que, comme jadis l'empereur Bérenger, Hugues se flatta de trouver au besoin, par cette détermination aussi étrange qu'imprévue, d'utiles auxiliaires dans ces barbares qu'il venait de sauver d'une ruine inévitable. En même temps qu'il délivrait de leur fatale présence une partie de ses possessions méridionales, il comptait élever par leur aide, sur les limites nordiques de ses États, une forte barrière contre le danger dont il se sentait menacé de deux côtés opposés, savoir, la fermentation, les révoltes au dedans, et au dehors les intrigues du fils d'Adalbert auprès de la cour de Trèves,

(1) DURANTE, *Hist. de Nice*, T. Ier. — PAPON, *Hist. génér. de Provence.*

dans le but de recouvrer son ancienne puissance; enfin peut-être se flattait-il, au moyen de ces meutes acharnées qu'il pourrait jeter à volonté sur les provinces germaniques, d'entraver l'essor de plus en plus inquiétant du glorieux Othon.

Mais il ne parvint à aucune de ces fins. Sa lâche conduite ne fit que lui attirer les imprécations de son armée et de la chrétienté toute entière. Ses peuples de Lombardie rougirent d'avoir pour souverain un prince qui désertait la victoire. Leur exaspération fut au comble quand ils virent les nouveaux et dignes alliés de leur roi, exercer les plus affreux ravages en traversant le territoire lombard pour se rendre vers l'établissement qu'il leur avait concédé. Là, ces barbares qu'aucun frein n'eût pu maîtriser, furent bientôt moins les instrumens de la politique de Hugues, qu'un surcroît d'embarras pour lui-même et de malheurs pour son royaume qui lui imputait cette nouvelle calamité.

La Provence ne gagna rien non plus à cette émigration de ses oppresseurs : Hugues avait eu l'imprudence, en s'éloignant du *grand Fraxinet* de ne pas détruire ce repaire fortifié. Peu de temps après le licenciement de l'armée formidable que le zèle de Marin II avait à grand'peine

réunie sous un même drapeau, et dont les glorieux efforts devaient aboutir à un si triste résultat, des hordes de pirates reparurent dans les eaux du golfe de Sembracie, et s'emparèrent aussitôt du *grand Fraxinet*. Bientôt la Provence fut de nouveau ravagée par des barbares ; dans le même temps des hordes dévastatrices débarquaient sur les rivages de l'Italie méridionale, et y commettaient les mêmes excès (1).

Plus tard, enhardis par la faiblesse, l'incurie et la division des princes de la chrétienté, les infidèles se rendirent maîtres de tous les passages des Alpes maritimes, et interceptèrent, par ce moyen, les communications entre la Provence et la Ligurie, la Savoie, le Piémont et la Suisse.

La position du col de la *Turbie* (2) entre Nice et Menton, liée au *petit Fraxinet* du promontoire de *Saint-Hospice* et aux fortifications de *Castillon*, ferma de ce côté, dit l'historien de Nice, les passages des montagnes (3); ils s'y re-

(1) DURANTE, *Hist. de Nice.* — GIUSTINIANI, *Ann. di Genova.*

(2) La magnifique route de la *Corniche*, tracée et confectionnée par les Français sous le règne de Napoléon, et qui conduit de Nice à Gênes, traverse aujourd'hui cette position.

(3) *Hist. de Nice*, T. Ier, p. 143 et 144. — BERETTI, *Chorog.*, T. X. *Rer. ital.*

tranchèrent en élevant de fortes murailles autour des ruines de l'ancien monument d'Auguste, dont il reste quelques vestiges encore. Tous les passages des Alpes furent aussi bien gardés.

L'avilissement des chrétiens à cette époque fut poussé au point, s'écrie Frodoard, que tous les voyageurs qui, de la Provence, de la Bourgogne et de la Suisse, voulaient se rendre en Italie, étaient obligés de transiger avec les infidèles pour obtenir la permission du passage.

Telles furent, en partie, les conséquences plus ou moins immédiates de la lâche détermination de Hugues en face des derniers remparts des Maures qu'il lui eût été si facile d'enlever. La complète destruction de ce repaire et des barbares qui s'y étaient retranchés, eût peut-être pour long-temps préservé la chrétienté de ce fléau que les faux calculs de sa politique ne firent que rendre plus désastreux.

D'autres calamités menacèrent l'Italie peu de temps après le retour de Hugues dans la Péninsule. Les Hongrois reparurent sur les frontières du Nord ; l'or du roi de Lombardie les refoula momentanément loin de ses possessions. Mais un ennemi plus redoutable dont il avait réveillé l'ambition et la haine en le persécutant, en le dépouillant de son patrimoine, Bérenger

dont le souvenir, importunant Hugues au milieu de ses premiers triomphes sur les Maures, avait peut-être le plus contribué à la désertion de ce roi devant des retranchemens près de tomber en son pouvoir, Bérenger, justifiant enfin toutes les appréhensions du despote, s'apprêtait à porter le coup mortel à cette puissance que les mains de son père avaient édifiée en partie. Hugues, tyran voluptueux, violent et farouche, allait, après un trop long règne, céder le trône à un tyran non moins dissolu, non moins fourbe, non moins cruel... Un descendant de Charlemagne par Bérenger, allait prendre la place d'un autre descendant de Charlemagne par Lothaire de Lorraine, pour la céder un peu plus tard à Othon de Germanie.

Le marquis d'Yvrée demandait depuis longtemps, mais en vain, à Othon un corps de troupes qui pût lui frayer le chemin de la Péninsule italique. Othon avait encore dans son royaume trop d'affaires sur les bras, dit Muratori (1), pour prendre prématurément fait et cause dans une querelle dont les suites pouvaient avoir tant de gravité.

Un jeune seigneur, désigné dans l'histoire

(1) *Ann. d'It.*, T. V.

sous le nom d'*Amédée* (1), ami de Bérenger, et compagnon de son exil à la cour de Germanie, conçoit le hardi projet de préparer lui-même la rentrée de son maître en Italie, sans recourir à la protection toujours dangereuse de l'étranger.

« L'Italie, » dit Amédée au fils d'Adalbert, « est lasse de son roi : les grands et le peuple ne » subissent plus qu'avec impatience un joug qui » fait leur malheur et leur honte : permettez » que j'aille sonder moi-même les cœurs, dis- » poser les esprits et hâter la chute du tyran. »

L'audacieux jeune homme part avec l'assentiment de Bérenger. Travesti en mendiant, armé du bourdon et de la besace, en compagnie de quelques pauvres pèlerins qui faisaient par dévotion le voyage à Rome, il parcourt avec autant d'adresse que de bonheur les États de Hugues; visite en secret des évêques, des comtes et les seigneurs les plus puissans d'Italie; il sonde leurs sentimens à l'égard du roi, s'ouvre à ceux qu'il trouve les plus exaspérés, et conspire avec eux la ruine du despote. Ses intrigues, bien qu'ourdies avec habileté, ne purent s'envelopper d'assez de mystère pour échapper complètement à l'inquiète inquisition de Hu-

(1) LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI.

gues, dont le royaume était encombré d'espions.

Des ordres rigoureux pour un renouvellement de surveillance, partirent aussitôt de la cour de Pavie; mais Amédée, chaque jour et même plusieurs fois par jour, changeait de rôle et de déguisement; sa longue et belle barbe, ornement des hommes de cette époque, ses sourcils, ses cheveux changeaient à chaque instant de teinte et de nuance : tantôt il était borgne, tantôt aveugle, puis sourd ou boiteux. Il osa, sous un de ces déguisemens, se présenter un jour au roi lui-même, au milieu d'une caravane de pèlerins tout courbés sous le poids de l'indigence; et il obtint une vieille défroque, pour sa part des largesses du souverain.

Quand il eut bien noué ses intelligences avec les grands, quand il se fut bien assuré de leurs dispositions et de leur concours, Amédée reprit le chemin de la Germanie; mais apprenant qu'aux frontières tous les voyageurs étaient soumis par ordre du roi aux plus sévères perquisitions, il se jeta dans les montagnes, suivit des chemins ignorés, des sentiers inconnus, et parvint enfin à rejoindre son maître à la cour d'Othon.

Noble et beau dévouement! Pourquoi faut-il que le prince qui l'inspira et qui le mit à profit,

en fût si peu digne ! Les plus belles causes ont des renégats et des félons, comme bien souvent les causes les plus injustes trouvent des cœurs loyaux mais abusés, prêts à les soutenir.

La fortune allait abandonner Hugues, et, comme pour l'éblouir, comme pour lui cacher l'abîme qui s'ouvrait devant lui, elle lui jetait en fuyant une nouvelle et dernière faveur.

Au milieu de ces sombres préoccupations de Hugues, *Romain-le-Jeune*, empereur d'Orient, lui fit demander une de ses filles pour épouse. Le roi de Lombardie n'avait plus de fille légitime dont il pût disposer; son audace, sans s'en émouvoir, envoie à Constantinople la jeune *Berthe*, enfant qu'il avait eue d'une de ses courtisanes. L'orgueilleuse cour d'Orient, se montrant satisfaite de ce choix, fit à Berthe la plus brillante réception. La jeune princesse, selon l'usage de cette cour, changea de nom en montant sur le trône d'Orient, et fut appelée *Eudoxie*... Ce fut le dernier triomphe de l'orgueil du roi Hugues.

Le prince qui avait trahi, persécuté, dépouillé tous ceux qui l'avaient fait puissant, allait à son tour subir les amères atteintes de l'ingratitude. Ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs et de largesses, ceux là même dont l'ambition

toujours inassouvie l'avait le plus entraîné à affronter le blâme public, devaient être les premiers à l'abandonner, à le trahir. Cela s'est toujours vu, cela se verra toujours. Quant à Hugues, jamais prince ne mérita plus que lui de rencontrer des ingrats : ce qui à nos yeux n'excuse ni l'ingratitude, ni la trahison. Mieux vaut l'homme qui, de bonne foi et même pour son seul intérêt propre, soutient une cause mauvaise, que celui qui la trahit en lâche, quand une fois il en a pris la défense, et surtout quand il a aidé à la compromettre par les excès de sa propre ambition. Ainsi fit Manassès, ce fameux archevêque d'Arles, à qui, sans égard aux lois et aux règlemens de l'Église, nous avons vu Hugues confier les évêchés de Vérone, de Mantoue, de Trente et le gouvernement du Trentin. Manassès, en reconnaissance de tant de faveurs et de largesses, donne le premier le signal de la révolte contre celui dont il fut constamment le complice provocateur et la créature la plus rémunérée.

L'importante forteresse de *Formigara* était la clé de la marche de Trente et de l'Italie. *Adhélard*, affidé de Manassès, en avait le commandement. Bérenger, à la tête de quelques troupes qu'il a ramassées dans la Suève, se présente

devant cette place qui lui ouvre ses portes (1). Le marquis d'Yvrée, pour prix de cette première conquête, promet à Adhélard l'évêché de *Como*, et à Manassès l'archevêché de *Milan*. *Guy*, évêque de *Modène*, séduit par des promesses non moins brillantes, court fortifier le parti du fils d'Adalbert qu'avait rejoint *Milon*, cet ancien comte de Vérone qui, dans le temps, s'était fait le vengeur du meurtre de Bérenger. Le soupçonneux Hugues tenait depuis long-temps Milon captif à sa cour; mais ce comte était parvenu à briser sa chaîne en enivrant ses gardes dans un festin. Il n'était au moins ni traître, ni défectionnaire : persécuté sous le règne de Hugues, n'ayant jamais salué l'étoile triomphante de ce monarque, Milon en prenant parti contre le despote, en courant se ranger sous les drapeaux du petit-fils de son ancien maître, comprit et fit son devoir en homme de cœur.

A la nouvelle de la défection de l'évêque de Modène, Hugues rassemble des troupes (2) et va menacer le château important de *Vignola* (3), situé sur le *Panaro* et appartenant à ce prélat. Pendant qu'il s'épuise en vains efforts contre

(1) MURATORI. — GIULINI. — GIANNONE.
(2) *Ann. d'It.*, T. V, p. 324, anno 945.
(3) Patrie de Muratori.

cette forteresse, Bérenger se dirige vers Milan où l'appellent l'archevêque Ardéric et les plus puissans seigneurs de la Lombardie qui l'accueillent comme un libérateur, et à qui il prodigue les plus flatteuses promesses (1).

Le roi de Lombardie voit, mais trop tard, que tout lui échappe ; il sent de toutes parts crouler l'édifice de sa puissance ; il comprend alors tout le néant d'une grandeur qui ne repose ni sur ses droits, ni sur l'affection des peuples, d'une grandeur que la force et l'astuce ont créée, que la violence et la trahison ont si peu de peine à détruire.

Une diète s'assemble à Milan en présence de Bérenger, pour prononcer la déchéance de Hugues et pourvoir ensuite à la vacance du trône. Hugues retourne brusquement à Pavie ; mais voyant que sa mauvaise fortune a glacé pour lui tous les cœurs, il cède à l'orage ; toujours souple, cauteleux, il prend le parti d'envoyer à la diète de Milan, son fils Lothaire, associé par lui à la royauté, jeune prince doux, aimable, bon, que ni le peuple, ni les grands ne rendaient responsable des fautes et des crimes du père. Il fait représenter aux membres de la diète que si

(1) Nous venons de voir qu'il avait promis à Manassès l'archevêché d'Ardéric.

la royauté de Hugues leur est devenue intolérable, il leur convient de reconnaître et de continuer celle de son fils qui ne leur a fait aucun mal, et dont ils pourront diriger eux-mêmes l'éducation comme roi. Le spectacle de l'abaissement du bon Lothaire touche les seigneurs qui, sans que Bérenger cherche à y mettre obstacle, le proclament leur roi d'une voix unanime (1).

Hugues, profitant du moment où on le croit abattu par l'adversité, amasse ses trésors, les dirige vers les Alpes et suit son riche convoi; mais arrivé au pied des monts élevés qu'il va franchir, il reçoit l'avis que les Lombards, mécontens d'avoir changé de maître, et se méfiant de Bérenger à qui ils ont confié la tutelle de Lothaire, songent à lui rendre la couronne. Hugues, qui connaît la versatilité de l'esprit lombard, croit à cet avis si flatteur pour son orgueil: il revient sur ses pas (2) avec tout son bagage.

(1) LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI. — VERRY. Il est, dans ce récit et dans ce qui va suivre, quelques circonstances qui nous semblent un peu étranges et à peine croyables. Il ne nous paraît pas nécessaire de les préciser ici. Nous les reproduisons telles qu'elles nous sont racontées par les historiens les plus accrédités, les moins sujets à caution et les meilleurs sinon les seuls à consulter sur l'histoire de cette époque reculée. Nous avons expliqué ces faits le mieux qu'il nous a été possible.

(2) LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI, etc.

et n'est pas peu surpris, à son retour à Pavie, de voir Bérenger l'accueillir avec toutes les marques du respect dû à la majesté royale.

Mais Bérenger lui avait tendu un piége; les trésors immenses que Hugues faisait filer vers les Alpes, pouvant plus tard venir en aide à ce roi pour reconquérir, par la corruption et par la force, le sceptre de Lombardie, son rival préfère qu'il reste en Italie, qu'il y conserve sa royauté plus compromise et moins redoutable sur un trône avili que dans l'exil : car s'il rend le titre de roi à Hugues, il s'en réserve toute l'autorité sous celui de *marquis d'Yvrée*.

L'astuce de Bérenger exploita merveilleusement cette position équivoque, à double fin, en éludant, sous prétexte d'une autorité plus forte que la sienne, l'accomplissement des promesses prodiguées naguère pour se créer des partisans, tout en usant de la plus large faculté pour combler ses affidés de faveurs et de biens au détriment des amis et même des parens du roi.

Ainsi, par exemple, on le vit (1) retirer des mains du marquis ou duc de Toscane, fils naturel de Hugues, le duché de Spoletti pour le conférer au comte Boniface, ce seigneur puis-

(1) MURATORI, *Ann. d'It.*, année 946.

sant, beau-frère du roi Rodolphe, dont l'habile manœuvre à la bataille de Fiorenzuola avait ramené la victoire sous les drapeaux du prince bourguignon.

Hugues ne put se courber long-temps sous le poids d'un aussi humiliant abaissement. Il ne subit ce supplice que tout le temps nécessaire pour faire secrètement passer en Provence les trésors dont il avait dépouillé l'Italie, et qu'il avait eu l'adresse de soustraire à l'ardente convoitise de Berenger.

Quand il se sentit en mesure, il quitta furtivement la Lombardie, laissant son fils à la discrétion du marquis d'Yvrée, et repassa les Alpes.

Selon quelques historiens, Hugues se serait retiré dans un couvent d'Arles, qu'il aurait doté d'une partie de ses richesses et où il serait mort bientôt après.

D'autres écrivains, sur la foi de Liuthprand, croient avec plus de fondement selon nous, que ce prince trop fameux, à peine arrivé en Provence, sentant sa fin prochaine, se borna à s'envelopper, selon l'usage de ces temps-là, dans un habit de moine, et qu'il attendit la mort sous ce vêtement, en signe de repentir et en expiation de ses fautes.

Hugues avait régné en Italie vingt et un ans,

neuf mois et trois jours. Si son génie, qui le poussa au mal, s'était tourné au bien, ce prince eût été peut-être un grand homme. Le problème d'une si longue domination sur un peuple remuant, indocile, inconstant, une grande habileté seule a pu le résoudre, surtout au milieu des scandales publics et privés dont la cour de ce roi donna le triste spectacle, et qui peut-être l'engagèrent dans la voie périlleuse où il trouva sa perte.

Bérenger, qui le suivit de près sur le trône, eut tous les vices de Hugues sans en avoir le génie.

Confier Lothaire au perfide marquis d'Yvrée, c'était vouer le jeune prince à des périls incessans, à des malheurs plus grands que l'exil; c'était livrer l'innocente proie aux serres du vautour. Dieu n'accorde pas la faveur de l'exil à tous les fils de rois déchus. Il en est, comme Lothaire, comme le fils de Louis XVI, qu'il livre, jeunes et innocentes victimes, à la férocité de leurs bourreaux; il en est, comme Joas, que dans sa sagesse providentielle il écarte à propos des marches du trône, pour l'accomplissement de ses vues mystérieuses, laissant à d'autres les angoisses et les périls d'une grandeur trop environnée d'abîmes.

Habitué, sous le joug paternel, à ne porter la couronne que comme un joyau brillant, Lothaire, dans les premiers temps de son règne, depuis la fuite de son père, ne connut pas davantage, *sous* Bérenger, les droits et les prérogatives de la royauté.

La fille de Rodolphe de Bourgogne, *Adélaïde*, d'abord fiancée de Lothaire, était devenue (1) sa femme quand elle eut atteint sa seizième année. Absorbé dans la contemplation de la beauté de sa jeune épouse, sous le charme des précieuses qualités et des rares vertus de cette douce compagne, ajoutant bientôt à cette première félicité l'ivresse non moins grande de se voir renaître dans un enfant adoré (2), tout à ce bonheur intime, calme comme sans mélange, le fils de Hugues ne s'était pas aperçu qu'il ne portait qu'une couronne avilie, et qu'il n'était roi que de nom.

(1) En 947, contre l'opinion des pères Mabillon et Pagi, qui font remonter les noces à l'année 937. Muratori, se fondant sur ce qu'écrit saint Odillon dans la *vie de sainte Adelaïde,* et sur un document existant dans l'église de *San-Salvador* de Pavie, pense avec raison que les fiançailles eurent lieu en 937 et le mariage en 947. (T. v, p. 235, anno 950.)

(2) Cette enfant, du nom d'*Emma*, monta quinze ans après sur le trône de France, par son mariage avec Lothaire, souverain de ce royaume.

Le jeune monarque, réveillé enfin de son enivrante léthargie par les remontrances de quelques amis dévoués, parut un moment s'apercevoir que le double bonheur de père et d'époux n'était pas le seul but d'une vie royale ; on lui fit même comprendre tout le péril d'être ainsi à la discrétion d'un homme tel que Bérenger. Mais que faire? Les bras qui enlaçaient la victime n'auraient fait que l'étouffer plus tôt, si elle eût cherché à se débattre. Il n'était plus temps de recourir à des voies énergiques. Un autre moyen s'offrit au zèle des amis dévoués de Lothaire. Il est probable que les soins qu'on se donna pour conjurer le péril ne firent que précipiter la catastrophe.

On raconte que Constantin, empereur d'Orient et beau-père de Berthe ou Eudoxie, sœur du jeune roi, prévenu des justes appréhensions des amis de Lothaire, fit représenter à Bérenger que la jeunesse du fils de Hugues était confiée à sa sagesse et à sa loyauté; il lui fit dire encore qu'il verrait avec plaisir des ambassadeurs de Lombardie à la cour de Constantinople, venir lui porter l'assurance que la *tutelle* du jeune roi était en de sûres et fidèles mains (1).

(1) Liuthprand. — Muratori. — Giulini, etc.

L'historien Liuthprand, évêque de Crémone et ancien page de Hugues, était en ce moment l'un des secrétaires de Bérenger. Ce fut lui que le marquis d'Yvrée chargea d'aller porter, en son nom, à l'empereur d'Orient, les plus formelles protestations d'amour et de fidélité à son jeune souverain.

Liuthprand raconte qu'il partit pour Constantinople, fier et heureux d'être le porteur auprès de l'impératrice Eudoxie de ces consolantes assurances. Mais Bérenger, prodigue de belles paroles, et avare en fait de largesses et de dons, avait feint d'oublier que les ambassades princières n'approchaient du trône impérial d'Orient que chargées de riches offrandes... A la vue des présens magnifiques que portaient aux souverains du Bosphore les ambassadeurs d'Othon de Germanie et de Ramire II, roi d'Espagne, Liuthprand fut saisi de honte, lui qui n'avait rien à offrir que des phrases pompeuses de la part de son maître. Plutôt que de se résoudre à paraître les mains vides au pied de ce trône éblouissant de magnificence, il prit le parti d'offrir à l'empereur, au nom de Bérenger, quelques riches joyaux et quelques élégantes parures qu'il avait achetées de ses propres deniers. Ces présens et les protestations de fidélité présentées au nom

du marquis d'Yvrée par un homme aussi connu de l'impératrice que Liuthprand, reçurent bon accueil à la cour de Constantinople (1).

Tandis qu'on rassurait la princesse Eudoxie sur le sort de son frère, le jeune et malheureux prince approchait du moment où Bérenger allait lui payer sa dette de reconnaissance.

Ses amis dévoués et la vertueuse Adélaïde s'aperçurent bientôt avec effroi d'une grave altération dans la santé de Lothaire. Un mal intérieur, inconnu, rongea sourdement cette jeune existence de roi; enfin, trois ans, sept mois et deux jours après la mort de Hugues, et dans la vingtième année d'un règne éphémère, Lothaire rendit le dernier soupir (2).

Frodoard, Liuthprand et les autres écrivains qui ont traité ce triste point de l'histoire, ne doutent pas que l'époux d'Adélaïde ne soit mort empoisonné, et imputent ce crime au marquis d'Yvrée. Tous les hommes dont la clairvoyance parut suspecte et capable de soulever le voile de ce sombre mystère, furent écartés, privés de leurs emplois, et bientôt même persécutés par Bérenger.

Liuthprand, en sa qualité d'ancien page du

(1) *Hist. de l'Egl.*, par B.-B., T. v, p. 90, note 1re.
(2) Année 949.

père de la victime, ne pouvait être mis en oubli dans cette proscription commune des hommes qui faisaient ombrage au tyran. Il fut dépossédé de son évêché de Crémone, et pour se soustraire à de plus grandes disgrâces, il se réfugia à la cour d'Othon qui, dans la suite et après la déchéance du meurtrier de Lothaire, le rétablit dans son siége épiscopal.

La dépouille mortelle du malheureux fils de Hugues fut transportée à Milan pour y être inhumée.

Un fait rapporté à cette occasion par Giulini, Verry et d'autres historiens (1), démontre à quel point de stupidité l'ignorance était tombée en Italie vers le milieu du xe siècle.

Ces écrivains racontent que Milan, se trouvant dépourvu de marbre pour la tombe du royal défunt, on brisa une grande table où était gravée la disposition testamentaire par laquelle *Pline* (Caïus) dotait la ville de Milan pour l'entretien perpétuel d'un bain, d'une bibliothèque, d'un collége de garçons et de jeunes filles. Ce marbre, divisé en plusieurs compartimens, servit à former le tombeau ; on eut soin seulement

(1) TRISTIANI, *Calchi. hist.*, part. lib. I, p. 18. — ALCIATI, lib. II, p. 125. — GIULINI, T. II, p. 231 et suiv. — VERRY, T. Ier, p. 132.

de retourner vers l'intérieur (1) les côtés où étaient tracés les caractères qu'avait mutilés et à demi effacés cet acte de vandalisme.

Ainsi, tel devait être dans la Péninsule, au bout d'un siècle et demi, le résultat des efforts persévérans tentés par Charlemagne, son fils, et quelques uns de ses petits-fils pour y rallumer le flambeau des lumières!

(1) On lit dans un ouvrage récemment publié, * qu'en Orient, là où furent des cités opulentes, nombreuses et civilisées, on ne rencontre plus que de majestueux vestiges, des murs tombés, des théâtres et des aquéducs brisés, et, au milieu de ces restes des temps passés, des populations éparses, rares, dégénérées, à demi sauvages, les exploitant comme des carrières.

Quand ces Grecs, qui ont oublié jusqu'à leur langue originelle, se décident à élever quelques misérables cabanes ou édifices, ils vont chercher les pierres de ces ruines imposantes, et ont grand soin de *tourner en dedans* les bas-reliefs et les sculptures où l'Europe savante cherche à retrouver quelqu'indice des siècles écoulés.

Ce rapprochement, ces mêmes signes d'ignorance stupide et sauvage chez des peuples dégénérés, nous ont paru dignes de remarque.

* *Voyage à Constantinople, dans l'Asie-Mineure*, etc., etc., par B. Poujoulat. (T. 1er.)

CHAPITRE IV.

Bérenger II, roi de Lombardie. — Infortunes d'Adélaïde. — Sa captivité. — Sa délivrance. — Embarras de sa situation. — Elle ne peut compter sur l'aide, ni de la Bourgogne, ni de la France, ni de Constantinople. — Pourquoi il n'en est pas de même de la Germanie. — *Othon-le-Grand.* — Son fils pénètre dans la Péninsule. — Othon y fait reconnaître son autorité. — Entrevue de ce prince et d'Adélaïde à Pavie. — Leur mariage. — Othon convoite la couronne impériale. — Il échoue une première fois. — Révolte de son fils Ludolphe. — Othon retourne en Germanie. — Démarches de Bérenger auprès de ce monarque. — Généreuse intercession d'Adélaïde. — Othon pardonne à Bérenger. — A quelles conditions. — Troubles nouveaux en Germanie. — Guerre sanglante. — Fatal appel aux Hongrois. — Bataille du *Lech.* — Complète déroute des Hongrois sur le théâtre de notre immortelle campagne de 1809.

— *De* 950 *à* 960. —

Après la mort de Lothaire, une diète générale fut réunie à Pavie par Bérenger qui, le 15 décembre de la même année (1), ou vingt-quatre jours après le décès de sa victime, fut proclamé roi de Lombardie sous le nom de Bérenger II.

Ce roi nouveau se sentit bientôt mal à l'aise sur le trône. Les affreux soupçons soulevés par la mort de Lothaire avaient glacé toutes les

(1) Année 950.

âmes. On pressentait partout que Bérenger marquerait parmi les plus intraitables et les plus farouches de tous ces rois que le malheur des temps avait fait passer sur le trône de Pavie. Partout on prévoyait qu'un régime de méfiance et de terreur allait plus que jamais peser sur les Lombards. La disgrâce, les persécutions qui atteignirent dans les premiers temps les amis trop dévoués du dernier roi, ne firent qu'assombrir cette disposition générale des esprits. Il ne fallut pas long-temps à Bérenger pour se sentir dans une voie de péril. Un moment il fit trève aux mesures rigoureuses; un moment ce prince songea à donner une direction nouvelle aux ténébreuses conceptions de sa politique.... La reine Adélaïde ne s'était pas éloignée de Pavie. Bérenger n'ayant pas osé encore se délivrer par la contrainte de la présence de la veuve de sa victime, son audace conçut le projet de tirer parti de cette même présenee qui lui avait tant pesé jusqu'alors. Aucune preuve n'établissant que Lothaire est mort par suite d'un empoisonnement, le crime n'étant que soupçonné, un moyen s'offre à l'imagination du despote, d'anéantir le fait et le soupçon même du meurtre. Cet expédient qu'un tel homme pouvait seul imaginer, et qui semble à Bérenger devoir lui ra-

mener les esprits les plus prévenus, le réconcilier avec les partisans de Lothaire, et lui faire un ami et un allié du nouveau roi de la Bourgogne transjurane, frère d'Adélaïde, cet expédient curieux n'est rien moins qu'un projet de mariage entre la veuve de Lothaire et le fils du meurtrier de ce malheureux roi.

Willa, épouse de Bérenger, femme hautaine, emportée, vindicative, se chargea de la réussite de ce beau dessein. D'abord elle eut recours aux douces manières et aux caresses; mais Adélaïde n'opposant que des refus à des offres que d'autres qu'elle eussent peut-être trouvées brillantes, Willa se livra contre cette malheureuse princesse aux emportemens d'une brutale fureur.

Adélaïde, après avoir subi les plus affreux traitemens (1) sans que sa résolution s'en ébranlât, fut enfermée dans une tour isolée, sur le lac de *Benaco*, aujourd'hui lac de *Garda* (2).

(1) *Saint Odillon* * nous montre Willa, faisant subir à Adélaïde les plus cruelles tortures, lui arrachant les cheveux, l'accablant de coups, et la foulant même aux pieds.

Innocens capta, diversis angustiata cruciatibus, capillis cæsarici distractis, frequenter pugnis exagitata et calcibus; unà tantumdem famulà ad ultimum tetris inclusa carceribus.

(2) Quelques historiens pensent qu'elle fut retenue pri-

* Saint Odillon, *abbé de Clugny*, dans sa *Vie de sainte Adélaïde. Apud Canis.....*

Là encore, la veuve infortunée fut assaillie par les instances et les menaces de ses persécuteurs; mais tous ces nouveaux efforts échouèrent contre un cœur disposé à tout souffrir avec résignation, à ne jamais murmurer dans les afflictions de la vie, et à remercier Dieu des maux comme des biens. Cette douce et jeune femme qui devait ceindre la triple couronne de reine, d'exilée et d'impératrice, car l'exil et l'infortune noblement endurés sont aussi une royauté, était destinée à porter dans le ciel la plus belle des couronnes, la couronne des saintes. La postérité chrétienne l'appelle, depuis bientôt mille ans, *sainte Adélaïde*.

Quand Dieu permet que le malheur frappe des têtes augustes, sa divine sollicitude fait éclater de nobles dévouemens qui, s'ils ne parviennent pas toujours à vaincre le malheur lui-même, en adoucissent au moins l'amertume pour ceux qu'a atteints l'adversité, pour ceux à qui l'on se dévoue.

Un prêtre, et toujours il s'en présente quand

sonnière sur le lac de *Cômo*, et s'étayent pour émettre cet avis, d'une inscription découverte à Trèves et citée par l'analiste BROWERUS, *Trèves*, lib. IX.

Muratori croit avec Donizon, et nous paraît établir qu'Adélaïde fut renfermée dans une prison d'Etat, située sur le lac de *Garda*.

il y a des larmes à essuyer ou quelqu'infortune à adoucir, un prêtre nommé ***Martin*** (1), avait suivi de la pensée et de l'œil la trame tissue contre Adélaïde. Il avait su les souffrances de la jeune reine, les indignes traitemens qu'elle avait subis, sa noble fermeté et son angélique résignation. Épiant toutes les démarches des lâches persécuteurs de la veuve de Lothaire, il les suit, inaperçu, jusque sur les bords du lac de *Benaco*, et voit les portes de la tour isolée se fermer mystérieusement sur cette reine de dix-neuf ans, à qui il ne reste qu'une servante pour toute compagne (2), et Dieu seul pour espérance.

Comment tromper la surveillance des sbires nombreux préposés à la garde de la précieuse victime ? Comment parvenir jusqu'à elle ? Comment lui donner à entendre que de fidèles amis songent à sa délivrance? Comment l'arracher de sa prison ? Un zèle persévérant surmonte les obstacles qu'au premier abord on a pu croire invincibles.

A force de soins, d'investigations, de recher-

(1) SAINT ODILLON, *Vie d'Adélaïde.*
(2) *Ibidem.*
Nous n'avons trouvé dans aucun récit que la jeune enfant ait partagé sa captivité.

ches, le prêtre Martin parvient à connaître enfin la chambre où la reine languit captive. Cédant à l'inspiration d'un sublime dévouement, il creuse (1) pendant de longues nuits, dans la direction du fort, un chemin souterrain, comme des soldats mineurs pratiquent dans les flancs de la terre une secrète voie pour s'élancer à l'improviste au cœur même d'une ville assiégée; ses persévérans efforts le conduisent sous la tour; il en perce les fondemens, parvient jusqu'à la triste demeure de la princesse qu'il entraîne avec son unique compagne loin de ses barbares geôliers (2).

Grande fut l'alarme dans la tour quand on s'aperçut de la fuite d'Adélaïde, et non moins grande fut la fureur de Bérenger quand cette nouvelle lui parvint. Partout on envoya à la poursuite de la royale fugitive... Tout fut exploré, fouillé, mais vainement.

Des bois solitaires offrirent un refuge assuré à Adélaïde qui, ainsi que la compagne de sa captivité et de sa fuite, avait dû prendre des vêtemens d'homme; et de simples pêcheurs furent envoyés là par celui qui veille à tout, pour pour-

(1) SAINT ODILLON. — *La poëtesse* ROSWEDA. — MURATORI. — GIULINI et autres.

(2) 20 août 951.

voir aux besoins de cette infortunée reine qui, plus forte que l'adversité, était appelée à donner bientôt sur le trône impérial l'exemple des plus rares vertus.

Adhélard, évêque de Reggio, était un des partisans les plus dévoués d'Adélaïde. La veuve de Lothaire envoie le prêtre Martin pour lui faire connaître sa situation. Le prélat appelle aussitôt à lui *Albert Azzon*, noble et loyal serviteur de race lombarde, qui possédait comme fief de l'évêque, le château de *Canossa*, forteresse que sa position semblait rendre inexpugnable (1).

Azzon réunit en secret quelques hommes d'armes; fier de la grande mission confiée à son zèle, il pénètre dans la retraite d'Adélaïde, lui fait agréer les offres de son dévouement, et lui sert d'escorte avec ses guerriers jusqu'au château de Canossa.

Tout avait été conduit si secrètement que la vigilance de Bérenger n'avait pu suivre la trace de cette nouvelle fuite; mais on pouvait plus tard la découvrir : d'ailleurs, quelqu'inexpugnable que fût la forteresse, on pouvait, avec le temps, la réduire par la famine. Il fallait au zèle d'Adhélard et d'Azzon plus de sécurité pour le pré-

(1) SAINT ODILLON. — MURATORI. — GIULINI, etc.

cieux dépôt confié à leur garde qui, en définitive, sauf les respectueux égards dont on l'entourait, n'avait fait que changer de prison. Il fallait donc d'autres protecteurs... Mais où trouver une puissance qui pût et voulût embrasser contre Bérenger la querelle de la fille de Rodolphe?

Son frère, le roi de la Bourgogne transjurane ?... Mais ce prince, enfant encore, était peu fait pour intimider un roi de Lombardie; d'ailleurs la voix du sang et de la parenté entraîne bien rarement les grands de la terre à des hostilités que ne leur conseille ni la prudence, ni la politique.

Pouvait-on compter sur la France ?... Voyons en quel état était alors ce royaume.

Des descendans de Charlemagne en occupaient encore le trône qu'entourait le mépris public. Dès la mort de Louis IV, roi de Germanie, nous avons vu les Austrasiens conférer la couronne à Conrad, et fouler aux pieds les droits qu'eût pu invoquer Charles-le-Simple dont ils redoutaient peu le ressentiment.

Comme pour Charles-le-Simple, ce qui restait de la France à son fils *Louis d'Outre-Mer* n'était plus qu'une agglomération sans unité, informe, monstrueuse de petits États pressurés par de petits tyrans, jaloux les uns des autres et

guerroyant entre eux, n'ayant d'autre frein que l'ambition et la cupidité de rivaux plus ou moins puissans. Le roi retenu long-temps prisonnier par Hugues-le-Grand, n'était qu'un fantôme et son autorité qu'une vaine ombre.... Les choses, dans ce malheureux pays, en étaient venues à un tel point de désordre et de désorganisation, qu'il importait peu à la France, à l'Espagne, à la Germanie, à la cour du Bosphore, à l'Italie enfin, que le roi de France s'appelât Charles-le-Simple, Raoul, Louis IV ou Lothaire. Où était le roi dans tous ces rois qui s'entrechoquaient, qui se succédaient? Où était la main qui tenait le sceptre de Pepin-le-Bref? Il n'y avait plus qu'une royauté réelle en France, la *féodalité*... Venant en aide aux funestes dévastations des barbares, la féodalité avait successivement détruit la filiation des lois, interrompu la succession des coutumes, anéanti la législation de Charlemagne, et elle finissait d'engloutir dans l'abîme creusé par elle, la royauté des carlovingiens qu'elle même avait fondée.

L'Orient ne pouvait pas plus que la France.

Constantin Porphyrogénète avait, comme nous l'avons dit, vu s'asseoir près de lui, sur son trône, Romain *Lécapène* et les enfans de cet audacieux aventurier. Les intrigues intérieures de la cour

du Bosphore continuaient à la rendre impuissante au dehors. Délivré enfin de Romain et de ses enfans, Constantin s'était trouvé un moment seul maître de l'empire. Sa faiblesse, sa cruauté et son intempérance donnèrent un libre cours à la vénalité, à l'intrigue et à la corruption. Habile dans les sciences et les arts, il eût pu aider puissamment à leurs progrès, et il les laissa s'ensevelir dans l'abîme commun.

Son fils *Romain, le jeune,* époux d'Eudoxie, associé à l'empire en 948, et, bientôt las de la tutelle de son père, s'était délivré par le poison de cet incommode collègue que froidement il avait vu mourir dans une lente et incurable langueur. Ce règne, commencé par un parricide, devait se traîner pendant trois ans encore à travers de nouveaux crimes non moins odieux ; et Romain, rongé par la débauche, devait finir à vingt-quatre ans sa misérable existence.

Constantinople, depuis long-temps voyait se succéder sur le trône d'Orient, des maîtres qui osaient bien encore conserver le titre d'empereurs romains, mais pour fomenter des troubles dans la Péninsule, et souvent même pour y favoriser les incursions des Sarrasins, plutôt que dans la pensée de reconquérir hardiment l'autorité en Italie. Enfin, ne venons-nous pas de

voir la cour de Constantinople, cette cour naguère si hautaine, tombée assez bas pour agréer, comme fiancée d'un de ses empereurs, la fille bâtarde d'un simple roi de Lombardie?

Tandis qu'à l'Occident et à l'Orient deux grands empires, jadis rivaux et maîtres l'un après l'autre de l'Italie, traînaient une existence toujours plus compromise au milieu de leurs propres débris, le Nord avait vu des démembremens épars de l'empire de Charlemagne, se former un royaume que le patriotisme des princes germains avait rendu redoutable, en se liguant sous un seul et même roi, contre les *Hongrois,* les *Slaves,* les *Vénèdes* et autres barbares qui désolaient la Germanie.

Henri qui aux talens du législateur joignait les vertus militaires, avait reculé les frontières du royaume, chassé les barbares et mis l'ordre dans le chaos féodal; mais, trop absorbé par ces nobles travaux, nous l'avons vu peu désireux de compliquer les embarras de sa royauté par la conquête de la Lombardie et même de la couronne impériale des Romains. Un autre devait avoir ce courage.... Cette gloire, nous l'avons dit, était réservée au génie de son fils.

Les commencemens du règne d'Othon furent troublés par le soulèvement de ses plus puissans

vassaux (1). Ce prince, étant parvenu à les soumettre, les avait dépouillés de leurs États dont il avait doté ensuite sa famille. Le roi de Danemarck, vaincu par ses armes, était devenu son tributaire et avait embrassé la religion du vainqueur.

Depuis le VIIe siècle, Mahomet, Charles Martel, Aaron-Al-Raschid, Charlemagne, étaient successivement apparus au monde comme des phares lumineux; le Xe siècle, ce siècle de fer, de barbarie et d'ignorance, eut aussi son grand homme dans Othon de Germanie.

Bientôt l'Orient et l'Europe eurent leurs regards fixés sur ce monarque, et l'on pressentit de grands événemens à la venue d'un de ces hommes qui, dans des momens de crise décisive, arrivent sur la scène du monde comme des solutions vivantes et providentielles de quelque grand problème.

Quand le génie féodal dut au VIIIe siècle remporter sa victoire sur les vieilles royautés, Pepin et Charlemagne furent là pour accomplir l'œuvre, mais aussi pour comprimer le principe qui les avait fait triompher. Nous avons vu ce principe, dans son développement logique et son ap-

(1) PUFFEND. — ROWS. — DE HEISS.

plication rigoureuse, ruiner les arrière-descendans de ces deux grands hommes. Puis l'esprit des peuples, désillusionné par l'excès et l'abus de ce même principe, n'a bientôt plus aspiré qu'à un autre ordre de choses. Et quand un moment s'est fait sentir le besoin d'une réaction des grandes monarchies contre le fractionnement des empires ou l'isolement des petits États, *œuvre* fatale de la féodalité, l'homme qui avait mission d'accomplir ce grand acte, Othon de Germanie, n'a pas tardé à paraître sur les pas de Henri l'*Oiseleur* qui lui avait préparé la voie, comme jadis Pepin-le-*Bref* l'avait fait pour Charlemagne... Comprenant les tendances et les besoins de l'époque, compris lui-même par son siècle, il fut pour les peuples comme une boussole de salut dans leur grand naufrage. La Lombardie eut sa part de cette fascination ou plutôt de ce juste enthousiasme, et elle ne tarda pas à entrevoir dans Othon le futur réparateur de tous ses maux.

Peu de temps avait suffi à ce monarque pour inspirer la plus entière confiance aux princes, aux nations, aux individus, à tous enfin. La reine Berthe, la veuve vertueuse de Rodolphe, la mère d'Adélaïde, avait besoin d'un tuteur pour son jeune fils, roi de la Bourgogne transjurane:

elle crut, dans sa tendre sollicitude de mère, ne pouvoir porter son choix que sur Othon (1).

Ce fut encore à Othon qu'Adhélard, dans la position critique où se trouvait la veuve de Lothaire, crut devoir adresser ses doléances et ses demandes de secours (2). Un fidèle messager fut chargé par l'évêque de Reggio, de se rendre auprès du roi des Germains.

La beauté d'Adélaïde, ses angéliques vertus, les malheurs de son veuvage, les indignes traitemens qu'elle avait supportés avec tant de résignation, enfin sa captivité et sa fuite mystérieuse avaient eu du retentissement à la cour de Germanie.

Othon n'avait pu entendre le récit de tant de merveilleuses choses sans en éprouver quelqu'émotion... Ce que vint lui raconter l'envoyé secret d'Adhélard ne fit qu'augmenter l'intérêt déjà si vif que lui inspirait la fille de Rodolphe.

La politique, peut-être aussi un autre sentiment plus tendre et moins désintéressé que la pitié, vinrent donner plus de force aux sympa-

(1) PUFFEND., *Introd. à l'hist. de l'Univ.*, liv. V, chap. II, *Emp. d'Allem.*

(2) SAINT ODILLON et les autres poètes ou historiens déjà cités.

thies de ce prince pour l'auguste victime qui faisait invoquer son assistance.

Et d'abord, la démarche qu'on demandait à sa générosité n'allait-elle pas lui ouvrir les voies de la Lombardie, de cette Lombardie qu'avaient déjà possédée des rois germains? Elle était belle cette couronne qu'Henri-l'Oiseleur, son père, avait refusée, soit par crainte, soit par dédain; mais qui ne lui paraissait à lui, Othon, ni tant à dédaigner, ni tant à craindre (1). Et puis, Othon s'en souvient : la Lombardie ne servit-elle pas jadis d'échelon à Charlemagne et à d'autres rois après lui, pour monter au trône impérial des Romains?

Quant à l'autre cause, quant au doux espoir dont put se flatter en secret le cœur d'Othon, ne peut-on pas présumer que, veuf d'*Édithe* depuis six ans, peu satisfait du seul fils qu'il avait eu de son premier hymen, et privé ainsi dans l'éclat de sa gloire des plus douces conso-

(1) Qui peut dire si dès cette époque le développement progressif de Gênes, de Venise et de quelques autres points maritimes de la Péninsule, ne fit pas pressentir au génie clairvoyant du grand homme toute l'importance de l'Italie pour les contrées germaines, comme transit et débouché commercial, et aussi comme moyen puissant d'influence et de domination sur le reste du monde. Le monde alors, quant à ses limites connues, était encore l'ancien monde romain, et la Méditerranée en était le centre vital.

lations et des affections les plus nécessaires de la vie, ce monarque ait conçu dès lors le dessein d'associer à sa brillante destinée celle de la plus belle et de la plus vertueuse des femmes?

Préoccupé de toutes ces pensées, il se montre touché des plaintes de l'émissaire d'Adhélard, lui promet de concourir à la délivrance d'Adélaïde, dirige aussitôt des troupes sur la Lombardie, et donne le commandement de cette expédition à son fils *Ludolphe*.

Si l'on en croit le continuateur de Rhéginon et le chroniqueur de Saxe, cités par Muratori, le jeune prince aurait rencontré dans son expédition des difficultés, des obstacles de tous genres, suscités par son oncle paternel, *Henri*, duc de Bavière, qui, jaloux de l'importance de la mission confiée à son neveu, aurait persuadé aux Lombards qu'Othon méditait leur complète ruine et les aurait excités à la résistance.

Muratori pense au contraire, avec la religieuse Rosweda, poétesse qui fleurit au xe siècle, et dont la muse nous a transmis le récit poétique des hauts faits d'Othon-le-Grand et des aventures d'Adélaïde, que Ludolphe ne trouva aucun obstacle dans sa marche, que tout se soumit à sa voix, que partout on reconnut la souveraineté d'Othon, et que le jeune prince dont Béren-

ger avait évité la rencontre, retourna à la cour de Germanie après ce triomphe pacifique (1).

Othon, dès le retour de Ludolphe, se hâte de se rendre en Italie pour y consolider sa domination nouvelle, et sans doute aussi dans un autre but que l'on devine; il y conduit des forces imposantes (2), prêtes à refouler Bérenger dans son refuge fortifié, s'il ose en sortir pour lui opposer de la résistance; mais le roi de Lombardie reste prudemment caché au fond du château-fort qui lui a servi de refuge lors de l'apparition récente de Ludolphe.

Othon arrive à Pavie et y est reçu en souverain. Il envoie aussitôt après de riches présens à Adélaïde et la fait prier de venir dans son ancienne capitale, où l'attendent tous les honneurs dus à une reine. Adélaïde se rend aux vœux du roi de Germanie. Azzon et Adhélard, suivis de nombreux et brillans cavaliers, ac-

(1) Per paucis secum sociis secreto resumptis
Italiam petiit fortique manu penetravit :
Exhortans patris imperio populum dare collum;
Moxque redit, clarum referens sine marte triumphum.

(ROSWEDA, *De gestis Oddonis*, cité par Muratori, T. V. p. 339, anno 951.)

(2) Tel est du moins le récit de Muratori, dont la version nous paraît la plus exacte. *Dithmar* raconte, au contraire, que le roi germain partit pour l'Italie sans troupes et sous prétexte de faire un pèlerinage à Rome. (T. V. p. 340, anno 951.)

compagnent la royale veuve... Le duc de Bavière, Henri, se porte à leur rencontre à une assez grande distance de Pavie, avec les plus nobles seigneurs lombards et germains.

La merveilleuse beauté, la dignité calme et gracieuse de la jeune reine, captivent tous les cœurs déjà si profondément touchés par le récit de ses infortunes et de ses admirables vertus. Othon, subjugué comme les autres et plus que tous, par l'empire de tant de charmes, n'a plus qu'une pensée, ne forme plus qu'un vœu; et ce vœu, peut-être était-il donné à Othon seul de le réaliser.

Touchée des égards, du respect, du tendre dévouement dont l'entourait le roi de Germanie, et de plus, sous le prestige de la brillante renommée du monarque, Adélaïde se sentit de son côté doublement heureuse des sympathies qu'elle inspirait à un si noble cœur, et du ferme soutien qu'elle assurait à l'avenir de son *Emma*, de son enfant adoré, en lui donnant pour second père le glorieux Othon... Aussi ne tarda-t-elle pas, comblant les vœux de ce grand prince, à devenir la compagne de sa vie.

Les habitans de Pavie (1) furent témoins de

(1) Quelques auteurs disent à tort que ce mariage eut lieu à *Vérone*.

cette royale union le jour de Noël de l'année 951.

Ce n'était pas assez pour Othon que d'avoir replacé sur le front d'Adélaïde une couronne de reine ; il se hâta de sonder Rome (1) : car, amant aussi passionné que prince ambitieux, il brûlait de pouvoir saluer sa nouvelle épouse du titre d'impératrice.

Agapet II était alors pape ; mais Albéric, à qui Rome obéissait toujours, empêche le souverain pontife de souscrire au vœu du prince germain... Quand il n'aurait pas pris conseil de sa propre prudence, Othon, comme époux de la pieuse Adélaïde, n'aurait pas voulu, par une rupture, par un éclat fâcheux contre la ville des pontifes, enlever de force ce que le temps ne pouvait manquer de lui donner.

D'ailleurs de graves soucis allaient préoccuper son âme.

Ludolphe, ce seul enfant mâle qu'eût le roi de Germanie, n'avait vu qu'avec un extrême déplaisir le nouveau mariage de son père. Le jeune prince ne put bientôt plus maîtriser son ressentiment et partit subitement pour la Saxe, où il ne tarda pas à fomenter une rébellion contre son père et son roi.

(1) FRODOARD.

Othon, à cette triste nouvelle, se hâte de retourner en Germanie où il emmène Adélaïde, et laisse à Pavie son gendre *Conrad*, duc de Lorraine, avec des troupes suffisantes pour défendre cette capitale contre toute agression du roi dépossédé (1). Mais déchu du trône, fugitif, réduit à se cacher, Bérenger savait bien qu'il n'avait aucun secours à attendre de ceux qu'avait pressurés son farouche despotisme; loin donc de penser à lutter contre les Germains, il ne songea qu'à fléchir le puissant monarque devenu l'époux de celle qu'il avait si brutalement persécutée : les prières, les flatteries, les présens, tout fut employé par ce prince pour se rendre Conrad favorable, et pour obtenir enfin de lui qu'il l'accompagnerait en Germanie pour l'aider, par son influence, à gagner les bonnes grâces d'Othon et le pardon d'Adélaïde.

Othon, malgré les instances de Conrad, refusa pendant trois jours de recevoir Bérenger. Toutes les démarches du prince italien eussent été infructueuses, même avec l'appui du gendre, si la veuve outragée, si la sainte épouse,

(1) MURATORI. — GIULINI, d'après SAINT ODILLON, ROSWEDA et autres.

si la reine Adélaïde n'eût fait entendre sa voix d'ange et n'eût plaidé la cause de son barbare oppresseur, soupçonné, mais non convaincu, du plus lâche des crimes. Othon finit par se rendre aux prières de celle qui demandait qu'on oubliât, comme elle-même, les persécutions qu'elle avait endurées. Il *permit* à Bérenger et à son fils Adalbert de retourner en Italie avec le titre de *rois*, se bornant à exiger que par serment ils se reconnussent ses vassaux, et à détacher du royaume de Lombardie les Marches de Vérone et d'Aquilée qu'il donna au prince Henri, son frère (1).

De cette époque datent sérieusement les prétentions des empereurs d'Allemagne à la souveraineté de la haute Italie, qui entraîne le vasselage du reste de la Péninsule (2).

Bérenger supportait de mauvaise grâce le joug qu'Othon avait imposé à sa royauté restée depuis sans force comme sans prestige dans ses mains. Son âme nourrissait en secret une violente rancune contre les évêques et les seigneurs qu'il savait avoir appelé le prince germain en Italie. Azzon surtout, ce loyal guerrier qui, échap-

(1) *Continuateur* de RHÉGINON. — *L'annaliste* SAXON. — OTHON, *évêque de Frisinga*, cités par Muratori, T. V, p. 343 et suiv., anno 952.

(2) PUFFEND., *Hist. Univ.*, T. V, *Emp. d'Allem.*

pant à toutes les poursuites, avait donné un refuge à Adélaïde; Azzon qui de Canossa avait escorté triomphalement la reine captive, et qui peut-être avait eu le premier la pensée de l'asseoir au trône de Germanie; Azzon était celui de tous les seigneurs lombards contre qui Bérenger méditait les plus sanglans projets de vengeance; mais Bérenger redoutait les représailles d'Othon, et cette crainte maîtrisait les élans de sa haine.

De nouveaux troubles d'une haute gravité survenant tout à coup en Germanie, rendent enfin à Bérenger toute son audace.

Ludolphe, une première fois vaincu et amnistié, mais se sentant secondé par son beau-frère Conrad (1), avait osé de nouveau lever l'étendart de la révolte contre son père, à la nouvelle qu'Adélaïde venait de donner un fils à Othon (2).

Othon dut reprendre les armes pour combattre

(1) Ann. 953.

Quelques auteurs pensent que le concours prêté par *Conrad* à la révolte de Ludolphe, eut pour première cause l'insuccès de ses démarches auprès d'Othon en faveur de Bérenger. L'orgueil du duc de Lorraine, disent-ils, fut profondément blessé de rencontrer dans le roi, son beau-père, si peu de déférence pour sa médiation.

Nous ajouterons qu'Othon avait depuis quelque temps ôté le commandement de l'armée d'Italie à Conrad.

(2) FRODOARD, *Chronic.*

cette rébellion parricide. Le sang coula. Des batailles meurtrières, l'incendie, le pillage, les massacres, toutes ces désolations qu'entraînent les guerres civiles, épouvantèrent pendant trois ans la Germanie.

Ludolphe, pour parer aux revers qu'éprouvait sa cause, eut la malheureuse pensée d'appeler à son aide les Hongrois dont le fatal concours vint fournir un aliment nouveau à la conflagration qui dévorait l'Allemagne. Enfin, après trois longues années de luttes exterminatrices, Othon, à force de victoires, fait déposer les armes à son fils rebelle et à son gendre ; le pardon, l'oubli du passé sont la seule vengeance de cette grande âme où se reflètent les douces vertus d'Adélaïde.

Mais la lutte entre le père et le fils avait, tout en se terminant, laissé les germes de nouvelles guerres ! L'imprudent appel de Ludolphe aux Hongrois, avait élargi la voie à ces barbares ; d'innombrables hordes qui s'étaient armées à son signal, et que sa voix impuissante voulut vainement arrêter quand il n'eut plus besoin de leurs secours, se ruèrent affamées de sang et de pillage sur tous les points de la Germanie. Le danger était immense : personne n'osait espérer que le roi pût refouler tant d'ennemis ; mais le

génie d'Othon est plus grand que le péril qu'il affronte. Ce prince vole au devant des barbares jusqu'à *Augusta* (Augsbourg) en Bavière; l'ordre, la discipline de son armée, et ses habiles dispositions triomphent du nombre (1). Tout cède au choc impétueux de ses troupes; partout le champ de bataille se couvre de morts et de mourans; ceux qui échappent au fer des Germains se noient dans les eaux du *Lech*. Rarement l'histoire des peuples eut à consigner dans ses annales le souvenir d'une bataille aussi sanglante et d'une aussi épouvantable boucherie d'hommes.

Neuf siècles et demi après, là aussi, près du *Danube* et du *Lech*, dans une merveilleuse campagne de cinq jours dont chacun fut marqué par un trait de génie, par les plus savantes dispositions et par un nouveau triomphe (2), Napoléon ouvrait cette grande guerre de 1809 qui rendit les armées françaises maîtresses de Vienne, et leur brillant empereur, arbitre de la destinée de ceux qui occupaient alors le trône d'Othon-le-Grand.

Déjà, trois ans avant cette campagne immor-

(1) Ann. 960.

(2) Voir l'histoire très remarquable de la campagne de 1809, par M. le général *Pelet*.

telle, le grand capitaine avait forcé l'empereur François II, à qui il avait arraché l'Italie, de dissoudre la confédération germanique, d'abdiquer le titre d'empereur d'Allemagne et de se contenter de celui d'empereur d'Autriche. Et cinq ans après *Wagram*, l'homme géant, l'empereur et roi, à qui les limites de l'empire de Charlemagne avaient paru trop étroites pour son ambition, languissait vaincu et captif sur l'aride rocher d'une petite île perdue dans l'immensité de l'Océan; et par contre-coup, François II, agrandissant son empire des débris de l'empire de Napoléon, ressaisissait son influence en Allemagne et sa royauté en Italie!

CHAPITRE V.

Bérenger cherche à secouer le joug d'Othon et à se venger des partisans d'Adélaïde. — Siége du château de Canossa. — Une armée germaine fait lever ce siége. — Mort de Ludolphe. — Soupçons contre Bérenger. — Tyrannie toujours croissante de ce prince. — Plaintes à la cour de Germanie. — Le prêtre Adelmann. — Griefs de Venise. — Rome se joint aux ennemis du roi de Lombardie. — Othon part pour la Péninsule. — Défection des troupes de Bérenger. — Othon est couronné roi de Lombardie à Milan, et empereur d'Occident à Rome des mains de Jean XII. — Willa et Bérenger tombent aux mains du vainqueur. — Vaines intrigues d'Adalbert, leur fils. — L'avènement d'Othon comme roi de Lombardie et empereur est le terme définitif de l'influence française en Italie et le triomphe de la puissance germanique dans la Péninsule.

— *De 954 à 962.* —

Othon, lors de sa première apparition en Italie, s'était borné à y faire reconnaître sa souveraineté, sans prendre explicitement le titre de roi des Lombards. En se rendant aux vœux de l'impératrice Adélaïde, en pardonnant à Bérenger, en le continuant lui et son fils dans la royauté de Lombardie, le prince germain n'avait fait que prendre incomplètement possession de ce royaume. Avec un homme tel que Bérenger, user de tant d'indulgence c'était compro-

mettre un premier triomphe, c'était s'exposer à un prochain repentir, et se préparer le souci d'une invasion nouvelle. En effet, la haine de Bérenger et son besoin de vengeance ne restèrent pas inactifs pendant les troubles de Germanie suscités par la rébellion de Ludolphe, et qui, tout en étant pour Othon une occasion de gloire immortelle, furent aussi un sujet de grave préoccupation pour ce monarque.

Le roi de Lombardie, à la première nouvelle de cette révolte, avait rassemblé à la hâte et dirigé contre le château de *Canossa* un nombreux corps de troupes pour recommencer le siége de cette forteresse, occupée par celui qu'il considérait comme la première cause de ses revers. L'intrépide Azzon, livré à ses seules ressources, repoussa victorieusement pendant trois années les attaques des troupes du despote; mais le temps pouvait faire ce que n'avaient pu amener des agressions de vive force ; les vivres, qu'il avait été impossible de renouveler pendant un aussi long siége et un blocus des plus rigoureux, commençaient à manquer dans la forteresse... Azzon, sachant l'empereur de Germanie aux prises avec son fils rebelle, n'avait pas osé, tant qu'il avait cru pouvoir soutenir le siége, invoquer son secours; mais au moment d'être

réduit par les maladies et la famine, ce brave guerrier se décida à faire connaître sa position désespérée au roi de Germanie. Othon, lorsque lui parvint ce message, venait de se réconcilier avec son fils; d'autres succès récens contre les Hongrois et les Esclavons lui laissaient un moment de trève. Il se hâta d'envoyer ce même fils Ludolphe au secours du défenseur d'Adélaïde (1).

A l'approche de l'armée germaine, Bérenger leva prudemment le siége de Canossa. Le fils d'Othon-le-Grand eut peu de peine à s'emparer de presque toute la Lombardie, et il allait la soumettre toute entière, quand il fut arrêté dans le cours de ses triomphes par une mort prématurée que l'on attribua généralement au poison.

(1) Quelques historiens * affirment qu'Othon vint lui-même au secours de la forteresse où se défendait Azzon; qu'il défit l'armée de Bérenger dans la plaine de Canossa, à *Fontana;* qu'il l'emmena prisonnier en Germanie où ce prince mourut bientôt après. Ils ajoutent qu'Adalbert fut reconnu par les Italiens roi de Lombardie, après la défaite de son père; qu'il reprit le siége de Canossa; que Ludolphe, alors seulement, fut envoyé contre lui, et que le fils d'Othon fut tué d'un coup de lance par le fils de Bérenger.

Des actes publics cités par les écrivains dont nous avons adopté l'opinion, établissent la présence d'Othon en Germanie, quand les autres le font combattre à *Fontana,* et la présence de Bérenger en Lombardie, quand on le fait prisonnier à la cour du prince germain.

* Donizon et plusieurs écrivains d'après lui.

Les soupçons durent se porter et s'arrêtèrent en effet sur celui qui avait payé par le poison sa dette de reconnaissance envers Lothaire, sur Bérenger, le cruel persécuteur de la veuve de sa victime.

Ludolphe, par ses deux révoltes successives, avait donné de grands sujets d'affliction à son père; mais Othon avait pardonné au fils rebelle, et il pleura d'autant plus amèrement le fils repentant et soumis, qu'il ne se sentit pas en mesure de venger sur-le-champ le lâche attentat dont on accusait Bérenger. En effet, au moment où lui parvint cette triste nouvelle, sa lutte contre les Hongrois que Ludolphe avait dans le temps appelés à son aide, et dont le jeune prince, réconcilié avec son père, avait tenté plus tard mais vainement d'éloigner de la Germanie, cette lutte venait de recommencer plus active, plus acharnée que jamais. Othon était condamné, avant de pouvoir venger la mort de son fils, à soutenir pendant trois ans encore cette guerre, à laquelle enfin vint mettre un terme son immortelle victoire sur les bords du *Lech*.

Ce dut être un temps de bien dure épreuve et d'intolérable oppression pour la Lombardie, que ces trois années de répit accordées encore à

son farouche tyran. Les historiens du temps ne précisent pas toutes les vexations auxquelles les citoyens de Lombardie furent en butte sous ce prince ombrageux ; mais une seule des mesures prises par Bérenger peut nous aider à comprendre la situation des choses dans ce pays à cette triste époque.

Condamné, comme les despotes et les usurpateurs de tous les temps, à une vie empoisonnée par d'incessantes méfiances et bourrelée de mortelles inquiétudes, ne voyant autour de lui que trames contre son autorité, que complots contre sa vie, Bérenger osa, ce qu'avant lui n'avait osé aucun roi des Lombards, exiger de tous ses sujets, grands ou petits, ecclésiastiques ou séculiers, des otages qui lui fussent garans de la fidélité et de la soumission des familles. Jusqu'à présent, nous avons vu des rois de Lombardie chercher ces sortes de sûretés dans le mode d'organisation de leurs milices. Le but, s'il pouvait être le même, n'était pas du moins hautement proclamé, et les moyens employés n'avaient rien qui pût, comme dans la mesure reprochée à Bérenger, constituer entre les sujets et les rois un état de permanente méfiance et d'hostilité ouverte.

En l'absence des diètes et des assemblées

d'évêques que le despote avait interdites, de peur qu'elles ne devinssent un centre de censure, un foyer de rébellion, on en fut longtemps réduit à des doléances partielles dépourvues d'autorité parce qu'il leur manquait cette force que seuls peuvent avoir des griefs articulés au nom d'une assemblée nombreuse et compacte. On s'écrivait, on échangeait ses plaintes pour se donner réciproquement le courage de résister à la tyrannie : « On nous demande aussi » des otages, » écrivait à ses collègues *Atton*, évêque de Vercelli, « à nous qui sommes les » prêtres du Seigneur. Si jamais on avait le » droit d'exiger de telles garanties, cela ne de» vrait être que de ceux qui n'ont pas la crainte » de Dieu : un homme sage et chrétien ne fera » pas pour la crainte des otages, ce qu'il ne » doit pas faire pour la crainte du Seigneur et » le salut de son âme. Nous devons fidélité aux » rois nos maîtres, mais nous ne devons pas les » servir autrement que nos prédécesseurs; s'il » nous est possible d'y ajouter quelque chose, » ce ne peut être que pour quelque grande uti» lité publique, par l'autorité du pape et le con» seil des plus sages évêques (1). »

(1) ATTO, *De Pressuris ecclesiasticis.* — SPILIC., T. 8.

Mais si toutes les plaintes étaient isolées, toutes aboutissaient à un centre commun où elles prenaient la force et l'unité qui leur avaient manqué sur le théâtre même de l'oppression; et ce centre c'était la cour d'Allemagne où régnait

— BÉR.-BERC., *Hist. de l'Eglise*, T. v, p. 64 et 65.

Ce même Atton a laissé quelques écrits où s'exhalent d'autres plaintes et d'autres reproches que la conduite de Bérenger peut à la vérité n'avoir pas seule dictés, mais dont une grande partie lui est bien certainement applicable :

« Les princes peu religieux, dit ce prélat à l'occasion des » ordinations des évêques, méprisant les règles, veulent que » leur seule volonté l'emporte, et trouvent très mauvais que » l'évêque soit élu par d'autres que par eux, quel que soit » son mérite, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, » quelle que soit son indignité. Ils ne comptent pour rien » la science et la vertu, et ne considèrent que les richesses, » la parenté ou les services ; l'une de ces qualités leur » suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, » ils les donnent à leurs parens ou à ceux qui leur font la » cour. D'autres sont tellement aveugles, qu'ils élèvent des » enfans à l'épiscopat, et font juges et docteurs ceux qui ont » encore besoin des premières instructions. Aussi ces évê- » ques ordonnés contre les règles, sont-ils accusés sans res- » pect, opprimés injustement, chassés avec violence et quel- » quefois cruellement mis à mort. »

On voit encore, par les plaintes d'Atton, que sous Bérenger les ecclésiastiques mis en jugement, étaient distraits de ce qu'ils appelaient leurs juges, selon les canons et les coutumes de l'Eglise.

« A présent, dit ce prélat, la puissance séculière op- » prime souvent l'autorité de l'Eglise ; d'où il résulte, par » la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point per- » dre la dignité épiscopale, et que cette dignité ne met point » à couvert de l'accusation. »

Othon, en qui chacun pressentait le grand homme dont le bras puissant devait affranchir l'Italie des étreintes du plus honteux despotisme.

Chaque jour voyait grossir à cette cour le nombre des mécontens qui s'en venaient demander justice du tyran, les uns articulant des griefs particuliers, d'autres invoquant l'intérêt général.

Othon qui, lui aussi, était sollicité par un besoin personnel de vengeance et par une secrète ambition à satisfaire dont la couronne de Charlemagne était le but, Othon attendait impatiemment l'heure de marcher contre Bérenger. Mais il lui fallait pour cela réduire des ennemis qu'il eût été trop dangereux de laisser sur ses derrières avant de les avoir mis hors d'état de lui nuire.

Parmi les hommes les plus ardens dans leur haine contre Bérenger, on distinguait à la cour de Germanie un prêtre du nom d'*Adelmann*. Nous dirons quelques mots sur la cause de cette extrême irritation.

On se souvient qu'à la mort d'*Ilduin*, archevêque de Milan, Hugues, dans le secret espoir d'élever à ce siége un de ses bâtards trop jeune encore pour l'obtenir immédiatement, y avait

fait appeler Aldéric, dont le grand âge semblait promettre une prochaine vacance. Mais Hugues perdit le trône avant la mort du vieil archevêque qui n'eut lieu qu'en 943. Dès que cette mort fut connue, Bérenger, cette fois fidèle à un de ses engagemens, avait voulu imposer à ce siége l'intrigant *Manassès*. Une partie du clergé et du peuple milanais l'avait secondé, tandis que l'autre portion de l'Église milanaise et de la population s'était prononcée pour Adelmann, prêtre lombard. Des troubles sérieux s'étaient élevés. Chacun des deux élus avait pris le titre d'archevêque de Milan, sans avoir été consacré. Tous les deux avaient fait main basse sur les revenus de cette métropole, l'une des plus riches de l'Italie, et s'en étaient servi pour grossir le nombre de leurs partisans.

L'impérieuse *Willa*, femme de Bérenger, avait soutenu avec ardeur la faction de Manassès, que toute son influence n'avait pu cependant parvenir à faire complètement triompher.

Ce déplorable schisme désola pendant plusieurs années l'Église de Milan; il durait encore en 953. Enfin les Milanais, fatigués de tant de scandales ruineux, forcèrent les deux rivaux à se soumettre à une élection générale dont le résultat fut l'éloignement de l'un et l'autre prélat,

et la consécration d'un troisième compétiteur, de *Gualpert* ou *Walpert*.

Bérenger n'endura qu'impatiemment l'outrage fait à sa créature à qui Willa voulut conserver le vain titre d'archevêque de Milan ; et Adelmann, le cœur ulcéré des obstacles que lui avaient suscités le roi et son impétueuse épouse, alla grossir auprès d'Othon le nombre des plus violens adversaires de Bérenger.

Aux plaintes parties de tous les coins de la Lombardie était venue se joindre la voix de Venise, demandant aussi au roi de Germanie satisfaction de ses griefs contre Bérenger, et dont voici l'origine et la cause.

Pendant que le roi des Germains luttait contre la rébellion de son fils Ludolphe, Pierre Candiano III (1), doge de Venise, avait eu de son côté à réprimer une révolte parricide.

Un de ses fils qu'il avait fait nommer son collègue, s'étant joint à ses ennemis, une lutte sanglante s'était engagée sur la place de Rialto. Le jeune Candiano, battu, n'avait échappé que par l'exil au dernier supplice.

Guy, un des fils de Bérenger, était alors en possession du duché de Spoletti, dont le roi de

(1) DANDULUS, *in Chronic.*, T. VII, *Rer. italic.*

Lombardie avait dépouillé Théobald pour l'en investir. Le doge fugitif vint lui demander asile et secours : Guy, avec l'agrément de son père, fournit aux révoltés quelques navires armés, à l'aide desquels le jeune doge proscrit porta pendant quelques années le trouble et la dévastation sur les côtes de la république, inquiéta le commerce vénitien et lui fit d'importantes captures. C'est contre ces actes de piraterie et contre Bérenger, qui par son assistance en était le premier fauteur (1), que Venise avait cru devoir réclamer.

Enfin Othon a battu et détruit les Hongrois sur les bords du *Tech;* il peut, par suite de cette mémorable victoire, disposer de ses forces, venger la blessure faite en Italie à son cœur paternel, et répondre aux vœux qui, de Pavie, de

(1) Hâtons-nous d'ajouter, comme une des mille preuves que l'histoire fournit de l'inconstance des peuples dans leurs affections ou leurs haines, que tandis que la cour d'Othon se préoccupait des griefs de Venise contre Bérenger, Candiano III vint à mourir, et que le sénat, les évêques et le peuple, qui avaient solennellement juré de ne jamais plus accorder le titre de doge au jeune Candiano, du vivant comme après la mort de son père, le proclamèrent unanimement *Doge* sous le nom de Pierre IV. Trois cents barques furent envoyées à Ravennes où vivait l'exilé, pour le ramener en triomphe à Venise. *

* MURATORI, *Ann. d'Ital.*, Tom. V. — DARU, *Hist. de Venise*, T. Ier.

Milan et de Venise, s'étaient élevés vers lui pour le rendre juge et arbitre des abus et des vexations dont l'Italie était depuis long-temps victime.

Cette couronne de Lombardie, que trop d'indulgence lui a fait conserver à Bérenger, faiblesse qu'il a cruellement payée par la mort d'un fils, cette brillante couronne, on la *lui* montre, on la lui offre... De toutes parts on le supplie de passer dans la Péninsule et de s'asseoir sur ce trône qui si long-temps fut un marchepied au trône impérial des Romains. Othon, qui semblait n'attendre que d'avoir réduit les Hongrois pour se rendre à ces vœux, Othon, après la victoire, hésite au moment d'accomplir un aussi grand acte. Les mêmes appréhensions qui naguère tinrent en frein l'ambition du père, viendraient-elles aussi enchaîner la résolution du fils? L'exemple d'Henri-l'Oiseleur exercerait-il, au moment où il faut agir, une influence ou prudente ou insensée sur celui que le monde salue du nom d'*Othon-le-Grand?*

On s'étonnait en Lombardie d'une hésitation qu'on ne savait expliquer, qu'on ne pouvait comprendre..... Bérenger, qui sentait que son heure aurait sonné du jour où Othon remettrait le pied en Italie, Bérenger ne se rendait pas mieux compte d'une telle temporisation.

La cause, le secret de tout ce retard étaient à Rome !

Rome, qui seule jusqu'alors avait donné la couronne impériale d'Occident, et ce titre de *César* auquel aspirait la noble ambition d'Othon, Rome n'avait rien dit encore, ou plutôt, comme nous l'avons vu, elle avait, par l'influence d'Albéric, repoussé Othon sous le pontificat du vertueux Agapet II. Cette fois le roi de Germanie voulait, comme jadis Charlemagne, n'arriver dans la Péninsule qu'appelé par le souverain pontife, et n'y plus paraître que pour y recevoir, de la main du successeur de saint Pierre, le diadème impérial. Chose étrange ! le plus indigne des papes devait placer cette brillante couronne sur le front du plus grand des rois.

Albéric était mort; son fils Octavien avait hérité de son pouvoir en qualité de patrice et de seigneur de Rome.

Agapet II, ayant suivi de près Albéric dans la tombe, le jeune Octavien avait eu l'audacieuse pensée, à l'âge de dix-neuf ans, de réunir dans ses mains l'autorité spirituelle et celle de prince temporel.

Proclamé patrice de Rome par les Romains, il s'était fait reconnaître pape sous le nom de

Jean XII par l'Église, que déjà il gouvernait depuis quatre années, lorsque, de tous les points de la Lombardie, des prélats, mécontens de Bérenger, lui demandèrent de joindre ses instances à leurs démarches pour attirer Othon dans la Péninsule.

Othon n'attendait plus que le signal de Rome pour se décider à ce grand acte qui opéra une immense révolution dans le monde. Il partit sur le simple signe d'un enfant, sur l'appel d'un jeune voluptueux, sans pudeur et sans frein, qui avait ajouté aux malheurs et à la honte de cette triste époque en osant s'asseoir sur la chaire de saint Pierre.

Le roi de Germanie, avant de s'éloigner, veut assurer sa couronne à Othon, devenu son fils aîné depuis la mort de Ludolphe. Le jeune prince, fils d'Adélaïde, avait alors sept ans. Une diète générale, réunie à *Vormazia*, le proclame roi des Germains (1), et Othon-le-Grand part aussitôt après pour la Péninsule avec de nombreuses troupes.

Le *chroniqueur* (2) *anonyme de Salerne* raconte qu'Adalbert, fils de Bérenger, s'était porté au devant des troupes germaines, à la tête d'une

(1) Année 961.

(2) ANONYM. SALERNIT., T. II, p. 1. *Rer. ital.*, p. 299.

armée de soixante mille combattans sur les bords de l'*Adige*. Mais là, les comtes, les gouverneurs, tous les chefs de l'armée, entourant un jour le jeune prince, lui déclarent qu'ils sont las du joug de son père ; que toute l'armée est décidée à s'affranchir de cette intolérable oppression ; que toute domination leur sera meilleure que celle de Bérenger, et qu'ils vont prononcer sa déchéance. Cependant ces hommes dont la plupart peut-être ont hâté de leurs vœux et de leurs instances la venue d'Othon, soit qu'une honte secrète les ait subitement saisis à la veille de voir leur patrie envahie de nouveau par des troupes étrangères, soit qu'ils aient été touchés par les remontrances ou les prières d'Adalbert, ces chefs de l'armée, au moment d'effectuer leur menace, semblent vouloir mettre de la mesure dans l'explosion même de leur mécontentement.

Le souvenir de ce qui fut fait en faveur de Lothaire lors de l'expulsion de Hugues, leur revient à la mémoire. Si leur haine poursuit Bérenger, elle ne veut point atteindre son fils. Qu'Adalbert se rende à Pavie ; qu'il obtienne de Bérenger une abdication immédiate, sans réserve ; qu'Adalbert prenne en main les rênes de l'État, et, à ce prix, le concours de leurs ar-

mes est garanti au nouveau roi. Que ce vœu s'accomplisse, et tous promettent de combattre quiconque viendrait disputer la couronne à leur jeune monarque.

Adalbert se rend à la cour de Pavie.

Bérenger, sur le rapport de son fils, se montre disposé à un sacrifice dont il sent l'inévitable nécessité. Mais Willa, la perverse et ambitieuse Willa, triomphe de ce qu'elle appelle la lâche condescendance de son époux. Adalbert rapporte à l'armée un refus formel du roi. Aussitôt les chefs irrités replient leurs tentes, déclarent que Bérenger n'est plus leur maître, et désertent le camp avec tous leurs guerriers. Le plus grand nombre court au devant d'Othon et va se ranger sous ses drapeaux.

Ce monarque pénètre en Italie, la traverse sans rencontrer ni obstacle, ni résistance, et les portes de Pavie s'ouvrent à son approche.

Bérenger et sa famille avaient quitté la capitale sans chercher à la défendre.

Les princes et les prélats italiens accourent de toutes parts. Une diète se réunit à Milan (1). On y déclare Bérenger et son fils Adalbert

(1) LANDOLPHE *le vieux*, *Hist. Mediol.*, liv. II, c. XVI, T. IV, *Rerum italic.*, ann. 961.

déchus du trône. Othon y est proclamé roi de Lombardie, et reçoit en grande pompe, dans la basilique de Saint-Ambroise, la *couronne de fer* des mains de *Walpert*, archevêque de Milan.

Aussitôt après cette solennité, Othon se dispose à joindre à ses deux couronnes lombarde et germaine, celle de l'empire d'Occident qui l'attend à Rome ; mais, avant de se diriger vers la capitale de la chrétienté, le royal époux d'Adélaïde se fait précéder par des messagers chargés de remettre au jeune pape Jean XII la déclaration suivante sous la forme du serment :

« Si, Dieu aidant, Rome me voit dans ses
» murs, j'élèverai de tout mon pouvoir la sainte
» Église romaine et toi qui en es le chef : jamais
» la vie et les honneurs dont tu jouis ne te se-
» ront enlevés ni par mes conseils, ni de mon
» consentement ; jamais je ne tiendrai aucun
» *placite* dans Rome ; jamais je ne rendrai une
» décision qui serait dans tes attributions ou
» dans celles du peuple sans t'avoir consulté.
» Je te ferai restituer tout domaine, toute con-
» trée qui étant tombés en ma possession seraient
» reconnus appartenir au Saint-Siége. Et tout
» seigneur à qui je confierai le gouvernement
» de l'Italie promettra, par serment, protection

» et sûreté au souverain pontife et à ses posses-
» sions (1). »

Othon fit à Rome une entrée solennelle. Les mêmes honneurs, les mêmes acclamations qui avaient salué la venue de Charlemagne, furent prodigués à l'heureux roi de Germanie, qui reçut la couronne impériale des mains du pape, le 2 février 962.

Jean XII et le peuple romain lui prêtèrent le serment qu'avaient reçu le fils de Pepin-le-Bref et ses sucesseurs à l'empire.

De son côté, le nouvel empereur combla le pape et le clergé de présens de toutes sortes, et confirma les anciennes donations, tant de Pepin que de Charlemagne, par un acte authentique écrit en lettres d'or, et conservé en original au château Saint-Ange (2).

(1) GRATIONIUS, *Dist.* 63, c. XXXIII. — BARONIUS, *in Annal. eccles.*, anno 962.

(2) Fidèle à ses engagemens, Othon fit bientôt restituer à l'église romaine tout ce que les petits tyrans d'Italie lui avaient enlevé. Il expédia en conséquence des lettres patentes qui furent signées par lui, par les évêques et les plus grands seigneurs. Une des principales conditions fut que, « suivant l'accord fait autrefois avec le pape Eugène et ses » successeurs, le clergé et la noblesse romaine s'obligeraient par serment que l'élection du pape ne serait point » canonique, et que le pape élu ne serait point consacré » qu'il n'eût, en présence des ambassadeurs de l'empereur » ou du roi son fils et de tout le peuple, fait auparavant la

Azzon, déjà fait comte de Canossa, ne pouvait être oublié dans les faveurs que l'empereur répandit autour de lui à l'occasion de son sacre. L'impératrice Adélaïde obtint pour lui les fiefs de Reggio et de Modène, et fit joindre à ses titres celui de *marquis* (1).

La famille de Bérenger s'était dispersée depuis l'invasion des troupes germaines. La reine Willa avait entassé dans la forteresse du lac d'*Orta*, qui lui servit de refuge, tous les trésors sauvés du naufrage par sa cupidité. Othon se rendit maître, en deux mois, de ce château-fort, regardé jusqu'alors comme imprenable. Il s'empara des riches coffres de Willa et remit la reine en liberté. Willa courut rejoindre son époux qui s'était réfugié à *Montefeltro,* dans un château situé sur un roc et qui ne pouvait être réduit que par famine. Othon les y fit assiéger. Bérenger et Willa, contraints de se rendre, furent envoyés à *Bamberg*, où le premier mourut deux ans après ; sa veuve se retira dans un monastère.

» même promesse que le pape Léon III avait, *de sa bonne* » *volonté*, faite sur ce sujet.* »

(1) Le brave et loyal Azzon fut l'aïeul de la célèbre comtesse *Mathilde*.

* De Hess., *Hist. Dan.* — Liuthprand, lib. vi, cap. i. — Baronius, ad ann. 961. — Puffendorff, *Introd. à l'Hist. génér.*, T. v.; *Emp. d'Allem.*, liv. v, chap. ii.

Le jeune Adalbert se remua, intrigua quelque temps dans la Péninsule. Après avoir fomenté, de concert avec l'imprudent Jean XII, des troubles à Rome et attiré, sur son complice et sur la capitale du monde chrétien, des malheurs que put bien atténuer mais non complètement leur épargner la magnanimité d'Othon, Adalbert alla, comme autrefois le roi lombard Adelchis, fils de Didier, fatiguer la cour de Constantinople, pour en obtenir, dans le but de soulever et de reconquérir l'Italie, un secours qui ne lui fut jamais accordé. Le reste de la vie de ce prince fut obscur aussi bien que sa mort.

« Le couronnement d'Othon à Rome, dit » Muratori, fit passer l'empire romain, vacant » depuis la mort de Bérenger Ier, aux rois de » Germanie, ou plutôt, selon l'observation de » quelques historiens, le rendit aux rois *francs;* » car la Germanie portait le nom de *France,* » et Othon s'appelait *roi de la France orientale,* » attendu que la Gaule portait le nom de *France* » *occidentale.* »

Muratori aurait pu ajouter que, par les femmes, Othon, comme Guy et comme les deux Bérenger, descendait de Charlemagne, et qu'à ce compte le sceptre impérial ne sortit pas en

quelque sorte de la famille du grand fondateur de l'empire d'Occident.

Il peut résulter de l'artifice et de la subtilité des mots, que le couronnement d'Othon à Rome rendit l'empire aux rois francs; mais, par le fait, Othon, ce descendant de Charlemagne, ce roi de la France orientale, était surtout *Saxon et roi de Germanie.* Son couronnement fut pour l'Italie le terme définitif de la domination française, restée jusque là indécise et comme tenue en suspens, soit par la faiblesse des rois de France, soit par l'impéritie, la crainte ou le dédain des princes d'Allemagne. L'état de transition cessa, la transformation fut opérée, la révolution consommée. L'empire fondé par Charlemagne devint le partage d'un prince saxon, et l'Italie, long-temps incorporée à l'empire des Francs, fut dès lors soumise à l'empire germanique; elle subit ainsi l'impulsion d'une politique nouvelle et l'influence d'intérêts tout opposés.

Cette belle Péninsule, après la conquête d'Othon, fut loin de retrouver l'ère heureuse des règnes de Pepin, de Bernard, de Louis II. On n'y connut guère de meilleurs jours que du temps où nous avons vu les grands vassaux de Bourgogne, de Provence et d'Italie, se disputer,

dans des luttes sanglantes, ce lambeau de l'empire d'Occident, cette riche dépouille des fils de Charlemagne. La position dés Italiens ne fit qu'empirer long-temps encore.

Ce qu'Othon-le-Grand concéda ou reconnut d'autorité aux pontifes romains, et ce qu'il se réserva de cette autorité, devint bientôt, pour l'Italie toute entière, sous son propre règne et sous des princes moins habiles que lui, une cause fatale de mille calamités, et y fit couler, durant plusieurs siècles, des flots de sang.

Disons toutefois, pour être juste, que l'Italie dut à ce grand prince un inappréciable bienfait qui lui fit pardonner par la Péninsule bien des rigueurs, ce fut *l'établissement du gouvernement municipal*... La reconnaissance des Italiens pour cette institution salutaire les attacha aux enfans d'Othon, et ils ne songèrent à secouer le joug de l'Allemagne que lorsque la mort du dernier de ses descendans les dégagea de tout lien envers la maison de Saxe (1).

Ainsi, les *libertés municipales* en Italie se trouvent devoir leur origine à une réaction de l'esprit des grandes monarchies personnifiées

(1) *Annal. saxon. de Witikind.* —*Hist. des Rep. ital.*, par *M. Sismondi.* — *Biog. univ.*, publiée par *Michaud*, art. *Othon-le-Grand.*

dans Othon-le-Grand, contre le génie féodal qui, après avoir fondé la puissance des carlovingiens, l'avait bientôt compromise par les seules conséquences logiques de son premier triomphe, et puis en avait complété la ruine par ses abus et ses excès.



LIVRE RÉTROSPECTIF.

CHAPITRE PREMIER.

Première Époque.

Pendant que les rois mérovingiens, cédant en France à l'esprit des temps et aux attaques de la féodalité, s'effaçaient devant les *maires du palais* qui, dans la seconde moitié du VIII[e] siècle, devaient finir par prendre la place de leurs maîtres sur l'ancien trône de Clovis, trois puissances rivales étaient en présence en Italie.

La puissance des empereurs d'Orient qui s'en allait déclinant de jour en jour; celle des Lombards qui, maîtres depuis deux siècles du nord de la Péninsule, convoitaient la possession du reste de l'Italie;

Enfin celle des papes.

Les papes, trouvant insuffisante leur auto-

rité spirituelle qui ne leur était qu'un faible rempart contre les insultes du plus fort, cherchaient à se constituer un pouvoir temporel qui pût donner plus de poids à leur influence.

Les empereurs grecs hâtèrent les progrès de leur propre agonie dans la Péninsule par une faute que mirent à profit, avec des chances inégales de durée, les deux puissances leurs rivales.

Cette faute fut l'acte tyrannique de Léon-l'Arménien pour abolir le culte des images. L'Italie se souleva contre l'oppression de Constantinople. Rome secoua le joug et constitua, en faveur des papes, le simulacre d'un premier pouvoir temporel qui ne reçut une sanction définitive que lors de l'invasion de l'Italie par les Francs.

Les Lombards, après avoir secouru Rome dans sa révolte pour pouvoir plus tard mieux la réduire, tentent de se la donner pour sujette.

Mais Rome, s'il lui faut subir encore des maîtres, veut les choisir plus puissans et plus dignes de le devenir, que les successeurs d'Alboin.

L'appui du royaume des Francs lui promet une plus sûre sauvegarde contre le ressentiment des Grecs que la protection des rois de Pavie. Elle appelle à son aide la France, disons mieux, ses maires du palais, qui comprennent aussitôt le prix pour eux d'une telle intervention.

Charles Martel, qui avait en France toute l'autorité des rois sans en avoir osé prendre le titre, meurt au moment où il se dispose à marcher sur Rome qui lui offre le double titre de *patrice* et de *protecteur*. Pepin, son fils, plus audacieux, s'assied sur les débris du trône des Mérovingiens, s'empare de leurs couronnes, et en retour de l'onction sainte reçue des mains du pape par sa jeune et nouvelle royauté, il court en Italie, venge le Saint-Siége des outrages et des agressions d'Astolphe, et donne au pontife romain, malgré les clameurs de Constantinople qui a cessé d'être redoutable pour l'Occident, le domaine utile de quelques unes de ses rapides conquêtes sur lesquelles il se réserve un droit de souveraineté.

Ainsi la consécration d'une dynastie nouvelle en France et la fondation d'un pouvoir temporel pour les évêques de Rome, furent le résultat de cette alliance contractée par le besoin d'un secours réciproque, entre les maires du palais devenus rois et les papes impatiens de le devenir.

Charlemagne vient ensuite : il passe les Alpes sur les instances d'Adrien Ier.

La défaite d'un roi traître à ses engagemens envers Rome, ne suffit pas à son triomphe. Didier, vaincu par lui, est le dernier des rois

lombards. Le trône de Pavie, premier but d'une guerre dont les droits de la papauté sont le prétexte, passe aux princes de la nation des Francs au moment où les rois qui l'occupaient, trompés par quelques succès de guerre, croyaient soumettre à leur domination toute la Péninsule italique. Ainsi parfois se cache aux yeux des rois, sous des lauriers décevans, la voie qui les conduit à l'abîme.

On voit que dès cette époque il devenait dangereux de s'attaquer à Rome.

Les Grecs, en soutenant une aveugle hérésie, perdirent leur influence dans la Péninsule; peu après, les Lombards, pour avoir tenté de s'emparer sur leurs brisées, du territoire et des possessions de Rome, consommèrent leur propre ruine.

Par suite de cette double faute, s'établit en Italie la domination des Francs.

Les premiers actes de Charlemagne en Lombardie sont, la fusion réelle des vainqueurs et des vaincus en un seul et même peuple, le rétablissement de l'ordre et de la régularité dans l'administration, de puissans efforts pour le rétablissement des lettres et le triomphe des arts.

Le grand monarque, que d'autres soins appellent trop souvent loin de sa nouvelle conquête,

lui donne, de son vivant, un de ses fils pour roi, Pepin, digne reflet de sa puissance et de ses grandes pensées. Angilbert et Adhélard suivent le jeune prince à Pavie et siègent dans ses conseils. Jeunesse et gloire sur un trône qu'étayaient la sagesse, la vertu et l'expérience, tel fut le règne trop court de Pepin. Une mort prématurée l'enleva jeune encore à ses soldats qu'il menait à la victoire et à ses peuples dont il était l'idole.

Charlemagne, pour attendre peut-être que Bernard, fils de Pepin, sortît de l'enfance, garde pendant trois années le sceptre de la Lombardie : il signe avec Grimoald, duc de Bénévent, successeur de cet autre Grimoald, brillant adversaire de Pepin, un traité par lequel la principauté de Bénévent devient tributaire des rois de Lombardie.

Une fois la paix assurée de ce côté, l'empereur envoie le jeune Bernard à Pavie, avec le titre de roi. Adhélard, ministre et conseil du père, demeure le conseil et le guide du fils : le célèbre Walla, son frère, est préposé, lui aussi, pour alléger par son expérience le poids de la couronne à cette jeune tête de roi où germent les vertus et le noble courage de Pepin.

Mais la mort de Charlemagne vient livrer

l'empire d'Occident aux débiles mains de Louis. Vainement Louis a juré à son père d'être le soutien de son neveu et de respecter sa couronne; vainement Bernard, par une sage administration et de brillans exploits guerriers, se rend digne d'un trône que son père a si noblement occupé, les précieuses qualités, la gloire même de ce prince, l'amour que lui porte son peuple, ne font que précipiter sa ruine. Une femme hautaine et jalouse est assise au trône impérial près de Louis. Abusant de sa tyrannique influence sur l'esprit de l'empereur, cherchant à faire tourner au profit de sa haine le vice d'institution qui mine la royauté de Lombardie dans son essence, elle rend suspect à son faible époux l'éclat d'un règne qui compte plus de gloire que de durée. Roi de nom, mais simple gouverneur de provinces par le fait, compromis dans sa dignité, dans son indépendance, dans l'exercice des prérogatives d'une royauté qu'un empereur lui a concédée, et qu'un autre empereur peut lui ravir au mépris d'engagemens sacrés dont les puissans de la terre gardent rarement la mémoire, Bernard ne marche bientôt plus qu'entouré de périls dans une voie que chacun croyait être, pour lui et pour son peuple, une voie de gloire et de prospérité.

D'abord, une faute d'étiquette, disons-mieux, l'oubli d'un devoir que lui a imposé une autorité plus forte que la sienne, devient un crime dont on a l'air d'absoudre le jeune prince repentant, mais dont on le punit en lui enlevant ses deux plus sages ministres. Privé de ce puissant secours, Bernard n'en continue pas moins à se rendre l'idole de son peuple; mais la haine qui le poursuit, veille persévérante près du trône impérial. On veut le pousser à la révolte, sorte de moyen et de prétexte pour le fort d'opprimer le faible; chacune de ses attributions comme roi tombe une à une, offerte en holocauste à l'implacable impératrice. Enfin, pour comble d'outrage, un partage de l'empire se fait à Aquisgrana. L'empereur ose disposer de la Lombardie, et la destine, après sa mort, à Lothaire, comme si Bernard n'en occupait pas le trône. Le jeune roi s'indigne de cette cruelle insulte : poussé par les seigneurs et les prélats d'Italie, dont une pensée patriotique sert cette fois l'esprit inquiet et turbulent, il ose recourir aux armes. Louis vient à lui avec une armée formidable : le fils de Pepin se soumet, est jeté dans les fers et meurt, bientôt après, dans les tourmens.

L'Italie avait pleuré le père, elle pleura le

fils. La domination des Francs, depuis un quart de siècle, s'était résumée dans ces trois noms de glorieuse mémoire : Charlemagne, Pepin et Bernard, auxquels la gratitude du peuple mêlait les noms d'Adhélard, d'Angilbert et de Walla.

Les résultats de cette domination avaient été la réconciliation de la Lombardie avec le Saint-Siége, la soumission de quelques grands vassaux rebelles, tels que les ducs de Frioul et de Bénévent, la défaite des Maures dans les îles de la Méditerranée qu'ils étaient venu ravager, et d'où ils commençaient à menacer l'Italie ; la résurrection momentanée des arts et des lettres ; enfin, la réintégration progressive des Italiens, naguère traités presqu'en îlotes par les Lombards, dans leur indépendance et leur dignité de citoyens.

Quelque temps après la mort de Bernard, Louis, à l'exemple de Charlemagne, laisse inoccupé le trône de Pavie ; mais l'ambition de Lothaire, mécontente du stérile titre d'empereur que son père lui a octroyé sans la puissance, obtient enfin cette belle couronne lombarde que lui avaient dès long-temps ménagée les intrigues de sa mère.

Fils ingrat et rebelle, frère dénaturé, fléau de l'empire qu'il couvrit de sang et de ruines.

Lothaire pesa moins sur l'Italie que sur les autres possessions de son aïeul et de son père. Le déplorable drame qui prit naissance en 830, et qui eut ses péripéties si fortes, si variées, quelquefois si providentielles ; ce drame honteux où l'orgueil des grands et du clergé, forts de l'abaissement de la royauté, vint malheureusement trop en aide à des projets parricides; ce drame, qui finit par le démembrement de l'empire de Charlemagne, après tant de phases sanglantes, eut pour théâtre d'autres contrées que la Lombardie. Ce royaume vit, il est vrai, son roi engagé dans la lutte ; mais il n'y porta que le tribut de son or et du sang de quelques uns de ses citoyens, tandis que la France ajoutait à ces maux la désolation et la ruine de ses provinces.

Lothaire, dont les premières années eurent pour conseils et pour guides Adhélard et Walla, dut paraître à la Lombardie, mais pour la Lombardie seule, l'heureux continuateur de Pepin et de Bernard, ces deux rois si regrettables et si regrettés. De sages décrets pour le soutien des sciences et des arts, de bonnes mesures d'administration publique, la fameuse constitution de *neuf articles* qui démarque si lumineusement les droits des papes et des empereurs,

prennent leurs dates de ce règne, dont l'insolence des grands et l'ambition toujours croissante des évêques, venant en aide à la mauvaise nature du monarque, amenèrent, par de funestes conseils, les déplorables écarts.

Les évêques d'Italie, et à leur tête Angilberto, ce célèbre et impérieux archevêque de Milan, allumèrent le fatal brandon qui, à cette époque, incendia l'Europe. Mais il nous est démontré, nous le répétons, que pour la Lombardie la domination française continua, sous Lothaire lui-même, à être un bienfait, et que ce royaume eut la moindre part des calamités que ses grands et ses prélats, déjà si dangereux conseillers de Bernard, contribuèrent à attirer sur l'empire fondé par Charlemagne.

La bataille de Fontenay démembre cet empire : la France reste à Charles-le-Chauve; Louis de Bavière prend pour sa part la Germanie, qui fait dater de cette époque son droit public et sa haine contre les Français.

La Lombardie et quelques provinces sont le lot de Lothaire, qui conserve le titre d'empereur. Rome, chose remarquable dans un moment où la royauté reçoit tant d'affronts de la part des papes et des évêques, Rome est comprise dans la part de Lothaire.

Le Saint-Siége, comme pour protester contre cet acte qui blesse des droits qu'il croyait avoir pour toujours acquis, cherche à rendre l'empereur étranger à l'élection du pape. Lothaire châtie Rome. Le successeur de Grégoire IV, le fier Sergius, tout en subissant la loi de la force (ajoutons et du droit consacré par le temps et les traités), fait entendre des paroles hautaines, et établit, en prêtant un serment auquel il ne peut se refuser, que Louis II reçoit ce serment comme délégué de l'empereur, mais non comme roi de Lombardie. Enfin, ce même Sergius s'érige le juge des évêques qui, par l'ordre de l'empereur, se sont faits ses juges... On le voit, les papes trouvaient de plus en plus étroit le cercle de leur autorité qui allait toujours s'élargissant.

Malgré cet éclair d'énergie de Lothaire contre Rome, de toutes parts croule l'autorité des rois carlovingiens par la faute des rois eux-mêmes, disons mieux, par suite de l'irrésistible développement des principes qui fondèrent leur puissance. L'esprit de la féodalité subdivise et fractionne la société ; les races vont toujours se démarquant entre elles de plus en plus ; la France, qui, la première, a donné l'impulsion contre les vieilles et grandes monarchies, se morcèle la

première et devient la curée d'une foule de petits tyrans plus despotes, plus puissans en réalité, plus rois que les rois eux-mêmes. La noblesse et le clergé dictent des lois aux têtes couronnées; les grands s'arrogent l'hérédité des charges et des fonctions publiques.

A leur tour, les grands vassaux ou les princes tributaires en Italie, se querellent, vident leurs démêlés entr'eux sans daigner s'apercevoir qu'un empereur et roi a droit de se porter arbitre de leurs différends; mais, dans des temps de désordre, le droit pour prévaloir a besoin de la force.

Deux de ces princes italiens, qui ensanglantent l'Italie par de tristes dissensions, commettent la faute fatale d'appeler les Maures à leur aide, et livrent leur patrie à des maux dont la domination française et l'admirable énergie de quelques papes ne parviennent à délivrer momentanément la Péninsule qu'après des efforts qui eussent lassé d'autres âmes que les âmes de Léon IV et de Louis II.

Louis, déjà roi et empereur du vivant de Lothaire, se voit, à la mort de ce dernier, réduit avec ce double titre d'empereur et roi, au seul royaume de Lombardie. Il se plaint d'une injustice qui peut-être est le secret de sa gloire.

Exempt des soucis que lui eût attirés l'administration d'un vaste empire, il vit au milieu de son peuple de Lombardie, y réprime les abus, y rétablit l'ordre, y publie de sages règlemens, veille à leur exécution, réduit l'insolence de ses grands vassaux, fait avorter les complots tendant à rejeter la Péninsule sous le joug de Constantinople, et, après de longs et rudes efforts, purge l'Italie de la nuée de barbares qui depuis trop long-temps la désolent.

Mais telle est la force des choses que, tandis que Louis II fait courber le front de ses plus fiers et de ses plus puissans tributaires, partout en Italie, comme dans le reste de l'Europe, le géant féodal grandit. Les excursions et les dévastations des barbares font surgir sur tous les points de la Péninsule des remparts de défense. Les villes, les bourgs même se changent en forteresses; les châteaux de plaisance deviennent des places de guerre et servent de refuge, dans les temps calamiteux, aux populations des campagnes que la féodalité, d'abord protectrice et plus tard oppressive, va bientôt enlacer dans ses redoutables réseaux.

Un siècle après la prise de Pavie par Charlemagne, Louis II meurt, et la Lombardie pleure une mort qui termine si tristement cette période

de cent années d'une prospérité qui n'eut que bien peu de lacunes.

Avec Louis II s'éteint, pour ainsi dire, la domination en Lombardie des descendans français en ligne directe et masculine de Charlemagne; car le rapide passage de Charles-le-Chauve, de ce prince un moment si hautain envers les papes, et plus tard si lâchement humble à Rome et à Pavie, dans le but d'obtenir la double succession de Louis II, n'est plus qu'un triste éclair suivi de violens orages.

Nous reproduirons en passant quelques observations propres à faire ressortir la différence qui doit exister dans l'appréciation de la domination française et de celle qui l'a précédée; et nous rappellerons ensuite succinctement quels rapports réciproques la conquête de la Lombardie par les Francs devenus les protecteurs de Rome, établit entre les empereurs d'Occident et les pontifes romains.

Au dire de Paul Diacre, écrivain lombard, dont presque tous les historiens ont suivi l'assertion partiale et intéressée, ce fut une calamité pour le nord de l'Italie que le terme de la puissance des Lombards, domination modèle, reflet de l'âge d'or des temps antiques.

De modernes et véridiques écrivains ont fait justice de cette étrange prétention. Manzoni et Maffei, en nous rappelant la loi meurtrière qui punissait de mort les mariages entre Romains et Lombards (1), en nous montrant les Romains exclus des conseils et des charges publiques, étrangers à l'interprétation et à l'application des lois dont la balance et le glaive étaient aux mains de leurs vainqueurs, de telle sorte que les Lombards étaient juges et parties dans les différends qui pouvaient s'élever entre les citoyens des deux peuples, Manzoni et Maffei ont fait apparaître cet âge d'or sous son véritable jour, et l'ont marqué du stigmate des âges d'oppression et d'îlotisme.

On a loué Charlemagne d'avoir laissé aux Lombards et aux Romains la législation de leurs ancêtres. Une semblable tolérance se fait remarquer chez tous les rois et chez tous les peuples conquérans de cette époque. Avant lui, les Lombards eux-mêmes en avaient ainsi usé à l'égard des Romains; mais ce qu'il n'eut pas de commun avec eux, ce qui sépare incommensurablement la domination des Francs de la domination lombarde, c'est l'admission du peuple conquis aux

(1) Italiens.

charges publiques en concurrence avec les Francs; c'est la réintégration de l'Italie dans sa dignité, quand, par le bienfait de Charlemagne, ses citoyens purent concourir comme leurs vainqueurs à l'octroi de la justice, et quelquefois même à la confection des lois.

Ce qui recommande le fils de Pepin à la gratitude des Italiens, bien autrement que le maintien de leurs usages et de leurs lois, c'est d'avoir cherché à modifier ces mêmes lois, ces mêmes usages, à mesure que sa haute intelligence lui montrait des abus à réprimer et des améliorations à introduire.

La domination lombarde fut inquiète, pesante, oppressive; la cause en était dans sa propre nature. Les Lombards, en se ruant sur l'Italie, y portèrent leurs pénates: ce fut toute une nation qui, pour s'établir sur le sol qu'occupait un autre peuple, dut dépouiller la population qui l'avait précédée.

Il n'y avait pas seulement entre les Lombards et les Italiens cette démarcation que le temps et une bonne administration souvent effacent entre les vaincus et les vainqueurs, mais bien cet abîme que rien ne comble, et qui toujours semble s'élargir entre le spoliateur et le dépossédé.

Charlemagne passa les Alpes, non avec un

peuple sans patrie et avide de s'en faire une, mais avec une armée qui laissait derrière elle familles, clochers et foyers domestiques. Le génie de la gloire et de la conquête poussa à cette invasion plus que la soif du butin et des rapines.

La domination des Lombards dut rencontrer plus d'obstacles, et conséquemment être défiante et peser sur l'Italie.

Sous la domination des Francs qui fut plus facile, l'Italie put, pendant de longues années, oublier qu'il y avait, dans ses belles et riches provinces, des vainqueurs et des vaincus.

Nous n'accusons les Lombards ni d'inhabileté, ni d'un inutile système d'oppression. Nous n'exaltons ni le génie civilisateur, ni la tolérance des Francs : nous signalons l'erreur de certaines assertions, erreur que les faits et des actes publics démontrent. Ces actes ne sont que les effets des causes auxquelles nous venons de remonter, et nous nous applaudissons que les Francs n'aient pas eu à subir la dure nécessité de rendre leur domination en Italie aussi oppressive que celle des Lombards.

La conquête avait peu coûté à Charlemagne ; la conservation fut dans les premiers temps plus mal aisée ; mais la turbulence et la révolte de

quelques grands, les intrigues d'Adelchis que soutenait l'audacieuse et jalouse Irène, l'invasion de quelques peuples barbares, les hostilités des Huns, des Saxons, des Sarrasins, ne servirent qu'à mettre en relief le génie du grand homme.

Charlemagne, dans près de quarante ans de guerre et de conquêtes, avait agrandi son patrimoine de plus de la moitié; déjà, par le fait et aux yeux du monde, il était le maître de l'Occident, quand Léon III lui en déféra la couronne aux acclamations du peuple romain. Des auteurs en ont induit que Charlemagne avait reçu l'empire des mains du pape !... Cet empire, c'est son épée qui le lui donna : il le tint par le droit d'une conquête juste et légitime.

Les papes, jusqu'à Pepin, n'avaient eu, comme nous l'avons dit, que la puissance spirituelle.

Quelques auteurs ont nié les donations faites aux pontifes par Pepin-le-Bref, son fils, et ses premiers descendans. Ces concessions ne peuvent plus aujourd'hui être sérieusement révoquées en doute.

Ce qui nous paraît avoir été combattu avec plus de fondement, c'est la prétention de quelques papes qui voulurent que dans ces libéralités fussent compris le domaine utile et la souveraine puissance sans contrôle. Nous

croyons avoir établi que les rois, dans tous ces actes, se réservèrent, au moins implicitement, les droits de souveraineté... Ces droits, du reste, nous les leur avons vu exercer quelquefois, de l'aveu et sur les instances même de certains papes.

Quelques auteurs disent encore qu'en reconnaissance de ces donations, les papes accordèrent aux rois francs le droit d'investiture des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques dans leurs États. D'autres historiens font observer qu'il n'y eut point là octroi de la part du Saint-Siége, mais simple reconnaissance d'une prérogative comprise dans ce que l'on appelle les droits *régaliens*. « Et il faut, » dit un auteur allemand (1), « pour contester ces droits à un » souverain, lui disputer ou lui ôter même sa » couronne... » Le même historien compte au nombre de ces prérogatives des empereurs d'Occident, l'investiture des papes.

Rome, si elle avait toujours bien compris sa situation à l'égard des empereurs francs, et, plus tard, à l'égard des souverains d'Allemagne qui tinrent l'empire d'Occident sous leur loi, eût évité de grands désordres, d'affligeans scanda-

(1) DE HEISS, *Hist. d'Allem.*

les et une foule de maux qui, à diverses époques, fondirent sur la chrétienté.

Revenons à la Lombardie en nous résumant... Si elle ne fut pas exempte de quelques vicissitudes sous les rois ou empereurs francs, ces maux ne furent que les faibles contrecoups des sanglantes agitations qui, à cette époque, travaillaient l'Europe. La période française fut, pour ces contrées, presque un temps de paix et de bien-être au milieu du trouble général ; et quand elle dut subir les nécessités de la guerre, la Lombardie apparut le plus souvent dans les champs de la lutte, comme le bouclier et le glorieux soutien du reste de la Péninsule.

Des abus qui tenaient aux mœurs des temps, et dont n'était exempt aucun autre peuple ; des exactions de quelques grands vassaux que les progrès de l'esprit féodal encourageaient dans leur ambition et leur cupidité, mais que les monarques francs cherchèrent à réprimer et que souvent ils châtièrent ; quelques guerres lointaines où se prodiguaient le sang et l'or de ses citoyens aussi bien que l'or et le sang de ses maîtres, et dont l'issue, à la vérité, n'intéressait pas toujours directement la Lombardie ; enfin, d'autres guerres d'où dépendaient quelquefois son bien-être, souvent le salut de toute l'I-

talie, mais dont elle ne fut que bien rarement le sanglant théâtre : telles furent les misères qu'elle connut sous les Francs.

Mais ces sortes de maux se retrouvent aux époques les moins calamiteuses et les plus civilisées dans l'histoire de toutes les nations. Dommages passagers que rachetèrent de glorieux triomphes et les efforts des Francs pour ramener au sein du royaume conquis, le bienfait des lumières et d'une législation progressive : malaise enfin qui, mis en balance avec les biens dus à cette domination de l'étranger, ne doit laisser dans la mémoire des peuples vaincus que des souvenirs de gratitude, et de la sympathie dans tous les cœurs.

Un trône à la fois électif et héréditaire, un pouvoir tantôt déféré par l'élection dans des assemblées de grands et d'évêques, sous l'empire de passions violentes et d'ambitions effrénées; tantôt légué par la seule volonté du prince qui le quittait; quelquefois échu par le droit et sous l'invocation de la primogéniture et de la légitimité; d'autres fois enfin, tombant aux mains du plus fort et du plus prompt à le saisir, un tel pouvoir portait dans sa propre nature le germe de sa destruction prochaine.

L'abaissement de la royauté carlovingienne

amena en Italie l'écroulement de la domination française établie par elle, et minée comme elle par le double vice de son origine, et d'une constitution encore plus flottante, encore plus indécise.

Trop dépendant de la couronne de France, le trône de Lombardie, outre les embarras et les périls qui lui étaient propres, dut chanceler à chaque coup de bélier porté à la base de l'édifice qui l'étayait. Et nous avons vu des mains lombardes pousser, elles aussi, à ce fatal ébranlement qui amoncela de nouvelles ruines sur les débris d'une domination à laquelle la Lombardie dut de si longues années de gloire et de prospérité.

Les véritables maux vont, du fond de la Germanie, fondre incessamment sur les contrées italiennes et se mêler aux tourmentes dont les germes dissolvans surgiront du sol même de la Péninsule.

Ère nouvelle, ère de troubles, de confusion, d'anarchie qui aura aussi ses momens d'éclat et de gloire, époque fiévreuse de transition, crise sanglante où va s'opérer en Lombardie la transformation définitive de la domination française en domination germanique.

CHAPITRE II.

Deuxième Époque.

Le testament de l'empereur Louis II faisait passer l'empire et la Lombardie à Louis-le-Germanique; mais le moment de cette double prise de possession par la Germanie n'était pas venu encore.

L'ambition de Charles-le-Chauve, en entravant l'exécution des dispositions testamentaires de son neveu, ne fit que hâter l'heure des collisions et des troubles que ne pouvait manquer d'occasionner la mort de celui que Louis II avait désigné pour son héritier.

Le court passage de Charles-le-Chauve sur le trône impérial compliqua ces causes de désordres; et ce fut une fatale déclaration que celle qu'arracha à ce monarque l'ardente convoitise de l'héritage de Louis II.

En effet, en reconnaissant aux papes le droit de disposer de la couronne impériale, et aux évêques de la Lombardie celui de déférer la couronne de fer, Charles jeta l'Église plus avant

amena en Italie l'écroulemen
française établie par elle,
par le double vice de sor
titution encore plus fl
cise.

Trop dépendan
le trône de Lor
les périls qui
à chaque c
fice qui l'
lombar
leine
dél
d'

plus audacieu
danger était plus que

part, en sanctionnant par un décret
édité des dignités et des charges, en créant ainsi des droits là où il n'y avait eu encore avant lui que des abus tolérés, Charles-le-Chauve élargit les voies d'envahissement à la féodalité. Les grands vassaux, las d'obéir, voudront être maîtres; leurs fronts essaieront des couronnes de rois, leurs armes se disputeront des trônes, et l'audace de quelques uns grandira au point d'oser venir demander aux successeurs de saint Pierre l'octroi du diadème impérial.

Carloman, fils de Louis-le-Germanique, marche sur l'Italie pour disputer le royaume lombard à Charles-le-Chauve et prend le titre de roi de Lombardie du vivant encore de Charles.

la couronne de fer. Il demande
ains : Jean VIII le lui refuse
empereur, et peut-être
hancelante de ce prince
ites de son ressenti-
l'énergie de bien
l'impuissance

r une trève des Mau-
payer un tribut, court im-
ces barbares le secours du fils
es-le-Chauve qui, trop affaibli par les
rpations de ses grands vassaux, n'a que des vœux impuissans à offrir au pontife.

Jean VIII lui montre la couronne impériale et celle d'Italie; le monarque français n'ose accepter ce lourd fardeau.

Boson, gendre de l'empereur Louis II et duc de Provence, aspire au trône de Pavie. Jean VIII le conduit au delà des Alpes : au lieu d'une couronne qu'il promet à Boson, le pontife lui fait partager la honte d'une démarche qui partout rencontre le blâme et le dédain.

L'audace de Boson a réveillé l'ambition des plus puissans seigneurs de Lombardie; et tandis que Jean VIII, harcelé par les Sarrasins, fatigue vainement les cours de France et de Ger-

manie, et même la cour de Constantinople, par les offres incessantes et simultanées soit de la couronne impériale d'Occident, soit de la souveraineté en Italie, cette même Italie voit surgir de son propre sein d'audacieux aspirans à la succession de Louis II.

Le double couronnement de Charles-le-Gros, comme roi de Lombardie et comme empereur, précède de peu de temps la triste déchéance de ce prince, dont le règne fatal au reste de l'empire est marqué pour l'Italie par une expédition heureuse contre les Maures.

Ainsi, au milieu du désastre général de la chrétienté, nous voyons la dette de reconnaissance toujours s'accroître pour l'Italie, envers les descendans de Charlemagne.

Aux bienfaits de la domination des carlovingiens était venu se joindre, pour la Lombardie et surtout pour Milan, la tutélaire et féconde administration de l'archevêque Ansperto. *Tout*, à cette époque, prospérait dans ces belles contrées; tout y paraissait calme; mais sous ce calme bouillonnait sourdement la tempête qui, pour éclater dans la Péninsule italique, n'attendait que l'embrasement du reste de l'Europe.

Le génie féodal marchait aux conséquences extrêmes de son premier triomphe.

La faiblesse de Charles-le-Gros trouvant une égide dans le génie et l'audacieuse ambition de l'évêque Luitward, on écarte, on brise le bouclier et l'on frappe au cœur la monarchie. La tourmente qui renverse le trône de Charles-le-Gros, parsème le sol de rivaux ardens qui vont s'en disputer les débris; les plaines de Lombardie sont ensanglantées par les luttes de Guy, duc de Spoletti, et de Bérenger, duc de Frioul, tous deux descendans de Charlemagne par les femmes.

L'un et l'autre rival se font couronner rois à Pavie, et tous les deux offrent l'hommage de leur royauté à Arnolphe, bâtard de Carloman, proclamé empereur par la seule diète de Tribur, assemblée où n'ont comparu ni les évêques d'Italie, ni ceux de France.

Cet exemple de vasselage donné par Guy et Bérenger, sera plus tard invoqué comme précédent par des rois germains qui, n'ayant pas même le titre d'empereur, exigeront l'hommage des souverains de la Lombardie.

Arnolphe, qui déjà avait sanctionné la royauté de Bérenger, hésite à reconnaître celle de Guy après la victoire du duc de Spoletti à la Trebbia. Guy, pour se venger de cet affront, court à Rome, se fait couronner empereur par Étienne V,

et force bientôt après le pape Formose, successeur d'Étienne, à sacrer sous le même titre son fils Lambert.

Assiégé dans Pavie par les troupes d'Arnolphe, il lasse leur constance, leur fait lever le siége et bat l'armée de Bérenger qui s'était fait l'auxiliaire des Germains; mais le bâtard de Carloman vient lui-même pour châtier le hardi vassal qui a osé s'emparer de la pourpre impériale. Guy et Lambert quittent Pavie à son approche. Arnolphe pénètre dans cette capitale, s'y fait couronner roi de Lombardie, et en laisse l'administration à Bérenger avec le titre de roi.

Bientôt il reparaît en Italie; il dépouille Bérenger de sa royauté, et poursuit à Rome, puis à *Fermo*, sans pouvoir s'en rendre maître, le jeune empereur Lambert que les Lombards, à la mort de Guy, son père, ont proclamé leur souverain.

Arnolphe, couronné empereur à Rome, y reçoit des Romains et du pape un serment équivoque qui rend le souverain pontife comme l'arbitre et le régulateur de son autorité impériale. Roi de Lombardie, il voit bientôt, du fond de sa cour germaine où le retient une santé languissante, Bérenger et Lambert se partager ce beau royaume sans lutte entr'eux, comme sans

crainte de son ressentiment : et il laisse assiéger dans Milan, il laisse périr dans les tortures, ceux des seigneurs d'Italie qui s'étaient faits ses plus chauds adhérens.

Nous venons de voir l'influence germanique essayer ses forces en Italie ; mais la capricieuse versatilité des Lombards, avant de la subir complètement, va prolonger encore pour leur patrie la désastreuse épreuve des discordes intestines ; elle va même livrer cette riche proie à l'ambition subalterne de quelques grands vassaux de l'antique couronne de France, jeunes et nouveaux rois, qui déjà trouvent que ce n'est plus assez pour eux que de régner sur la Bourgogne ou la Provence.

Bérenger, par la mort prématurée de Lambert, devient seul maître de la Lombardie; le vœu des Italiens l'appelle à ce brillant héritage; mais leur turbulente inconstance, source de tant de maux, lui suscite bientôt un rival dans le fils de Boson.

Louis de Provence passe les Alpes, se fait proclamer roi à Pavie, va prendre à Rome la couronne impériale sous le nom de Louis III, et trouve à son retour à Pavie, la faveur des Lombards changée en haine. Tombé au pouvoir de Bérenger qui lui fait crever les yeux, il rap-

porte dans son royaume héréditaire, le vain titre d'empereur et la cécité.

A cette époque les Hongrois pesaient sur les limites nordiques de l'Italie; l'or de Bérenger les tenait hors de ses frontières sans trop pourtant les éloigner; car sa politique, alarmée par l'humeur changeante des Lombards, entrevoyait dans ces barbares du Nord, de futurs auxiliaires contre l'hostilité plus ou moins prochaine de ses propres sujets.

Le midi de la Péninsule, livré plus que jamais aux dévastations des Maures, pousse vers Bérenger le même cri de détresse qui naguères avait ému le cœur de Louis II. La voix de Jean X se mêle à ces cris d'alarmes. Bérenger met un prix à son concours dont il sent qu'on ne peut se passer. Ce prix est la couronne impériale qu'il vient recevoir à Rome. Puis, sous les yeux même de Jean X, il extermine les brigands d'Afrique dans leur repaire de Garigliano, et délivre l'Italie de ses hôtes désastreux.

L'ingratitude et le parricide paient Bérenger de cette brillante victoire et des bienfaits de la longue paix dont il a fait jouir son peuple.

Dès son retour, un rival nouveau lui est suscité par les Lombards dans la personne de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, et peu

après il meurt victime d'un lâche assassinat motivé sur le malencontreux appel fait par cet infortuné monarque aux bandes hongroises. Ce meurtre odieux, commis par un habitant de Vérone, que Bérenger avait comblé de ses bienfaits, fut vengé sur la malheureuse Pavie qui, livrée aux barbares, n'offrit bientôt plus qu'un monceau de ruines.

Ici, les enfans de Berthe, de cette fille célèbre de la non moins célèbre Waldrade et de Lothaire, vont occuper et dominer la scène.

Une fille de Berthe, Hermengarde, après avoir poussé son époux, Adalbert d'Yvrée, dans les rangs de Rodolphe contre l'empereur Bérenger, et prostitué son veuvage à ce jeune et fougueux monarque devenu roi des Lombards, Hermengarde enlace son amant dans les perfides lacets d'une intrigue qui le rejette au delà des Alpes, et livre la couronne de Lombardie à un de ses frères utérins, fils de Berthe, au trop fameux Hugues.

Félon, hypocrite, parjure, dévoré d'avarice et d'ambition, jaloux et persécuteur de ceux qui l'avaient élevé au trône, spoliateur du faible par la violence et du puissant par l'astuce, frère ingrat et barbare, tel fut ce roi selon l'histoire, mais non pas selon Liuthprand, dont la partia-

lité n'est point douteuse. Hugues, pour servir sa cupide ambition, outrage la mémoire de celle à qui il doit le jour, renie, persécute et dépouille ses frères, conspire la ruine et la perte des petits-fils de l'empereur Bérenger qui lui font ombrage, et ose devenir l'époux de l'impudique Marozie, veuve d'Albéric et de Guy, son frère, monstrueux hymen qui semble lui promettre l'empire : honteux calculs, cruautés odieuses, perfide habileté, qui aboutiront à la déchéance et à l'exil de celui qui avait osé rêver le trône des Césars.

Ce trône venait d'être vainement offert par Rome à Henri-l'Oiseleur qui l'avait dédaigné, ou plutôt qui en avait redouté le décevant éclat.

Mais à Henri va bientôt succéder Othon, dont la main puissante ne trouvera pas trop lourd le double poids du sceptre royal de Lombardie et du glaive des empereurs d'Occident.

Les querelles, les exactions, les turpitudes des rivaux subalternes qui se disputent en Lombardie la souveraine puissance, vont faciliter les voies au grand homme pour la réussite de ses projets ambitieux.

Comme son aïeul Bérenger après la victoire de Guy, le fils du marquis Adalbert avait été chercher contre l'injuste oppression de Hugues,

un refuge à la cour de Germanie. Rappelé par la trahison des hommes les plus chargés des faveurs du despote, Bérenger reparaît dans la Péninsule. Tout à son approche abandonne Hugues, qui obtient à grand'peine que le jeune Lothaire, son fils, dès long-temps associé à sa royauté, et qui naguères sauva le marquis d'Yvrée d'un grand péril, soit maintenu sur le trône des Lombards.

Le farouche Bérenger, maître de cette jeune et belle vie confiée à sa loyauté, l'abrège par le poison et paie ainsi sa dette de reconnaissance.

La veuve de Lothaire est belle, vertueuse, adorée des Lombards ; elle serait l'ornement et peut-être l'égide de la nouvelle puissance de Bérenger s'il associait la cause d'Adélaïde à la sienne. Le nouveau roi veut lui imposer pour époux son fils Adalbert ; l'héroïque veuve brave et supporte en sainte les plus cruels outrages : elle préfère une dure captivité à la honte d'une telle alliance ; et tandis que la voie de l'exil va la conduire au trône impérial, Bérenger, croyant affermir sa puissance en la persécutant, marche à sa propre ruine.

La Lombardie s'émeut enfin. Les collisions intestines, les troubles incessans qui déchirent

ses propres entrailles dans le seul intérêt de quelques rivaux effrontés, avides de puissance et d'or; ce régime précaire, convulsif, qui l'épuise et la fait se dévorer elle-même dans son isolement; tout ce présent ruineux, sans gloire, absorbé par de misérables intrigues, souillé par de honteux scandales, font revivre dans sa mémoire et dans ses regrets, un passé qui, s'il ne fut pas exempt de vicissitudes, avait du moins, nous le répétons, fait de la Lombardie le soutien et l'arbitre de la Péninsule italique.

Une nation forte et puissante, égarée dans de fausses voies, peut d'elle-même, quand sonne l'heure des désillusionnemens, couper court aux épreuves funestes et fermer l'abîme ouvert sous ses pas; mais il est rare qu'un peuple secondaire échappe ou n'ait pas recours, dans les crises qui l'agitent, à l'intervention de quelque grande puissance. Cette fatale extrémité, la mobile et capricieuse Lombardie dut souvent la subir et la subit cette fois encore; mais à qui demander aide et protection? Où trouver un pouvoir fort, compact, protecteur, qui, dissipant le chaos, fonde un nouvel état de choses plus régulier, plus stable, moins sujet enfin à des secousses violentes?

D'un côté, la France, trop affaiblie par le mor-

cellement de son territoire, par l'incapacité des derniers carlovingiens et par l'ambition toujours plus inquiète des grands vassaux devenus rois ou impatiens de l'être; et, d'autre part, la cour de Constantinople plus que jamais livrée aux intrigues et aux collisions intestines, sont l'une et l'autre impuissantes pour répondre au cri de détresse parti du fond de la Péninsule italique.

Il n'en est pas de même de la Germanie dont les rois ont enfin muselé l'hydre féodale et où règne en ce moment un de ces hommes providentiels, solution vivante des grandes crises qui bouleversent les peuples. Cet homme, ce roi, c'est Othon-le-Grand. Son œil rayonnant de gloire a pénétré dans la retraite lointaine de la victime de Bérenger; la voix des amis de la royale exilée s'est fait entendre à son oreille au milieu de l'éclat de ses triomphes. Othon, le tuteur du frère, devient le libérateur et l'époux de la sœur; accouru en Italie comme soutien de la veuve opprimée, il en chasse le tyran Bérenger et s'empare de sa couronne; bientôt, comme pour Charlemagne, le royaume de Lombardie lui sert de marchepied pour monter à l'empire.

Ainsi les abus, les excès du principe qui avait fondé la puissance des carlovingiens, conquérans de la Lombardie, ayant amené dans les

esprits un retour à un principe opposé, un grand homme, Othon de Germanie fut là pour mettre à profit cette nouvelle tendance des peuples, et une grande révolution fut consommée.

Du double couronnement d'Othon à Pavie et à Rome, date réellement la longue domination de la Germanie sur le royaume des vieux Lombards, et, disons-le, sur l'Italie entière : domination de plusieurs siècles à phases diverses, souvent troublée par de sanglantes collisions, quelquefois suspendue, jamais complètement détruite, et qui, à aucune époque, malgré le bienfait de l'établissement des *municipalités* par Othon, ne donna à l'Italie une somme de biens assez forte pour y effacer le souvenir des règnes de Charlemagne, de ses petits-fils, et surtout de Louis II.

La France, depuis cette grande révolution, a parfois tenté de faire flotter encore sa bannière sur la Péninsule italique où l'attirèrent, de tous temps, ses sympathies plus encore que son ambition; mais cette glorieuse bannière n'y parut plus que comme une brillante voyageuse sans pouvoir s'y fixer long-temps.

Charles VIII, Louis XII, François Ier, y laissèrent successivement des traces de grands revers.

Les armées de Louis XIV y ont eu leur fatale

journée de Turin. Sous Louis XV, le maréchal de Maillebois et l'infant don Philippe ne purent réunir, après le désastre de Plaisance (en 1746), sous les murs de Tortone, que seize mille hommes de toute une armée destinée par le roi de France à subjuguer l'Italie.

Enfin, Napoléon s'en vint par des prodiges de gloire venger tous ces désastres.

Conquête brillante et glorieuse autant que passagère !

L'épée de ce nouveau Charlemagne replaça l'Italie sous l'égide et la puissance de la France. Comme au IXe siècle, nous avons vu de nos jours promulguer des décrets, des institutions tendantes à la fusion des mœurs et des coutumes des peuples de France et d'Italie que l'heureux vainqueur avait réunis sous son sceptre.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé depuis les premiers triomphes du grand capitaine sur Beaulieu, Alvinzi et Wurmser, et déjà, depuis plus de vingt-cinq ans, les Codes napoléoniens sont rayés de la législation d'Italie, et déjà Milan, déjà Venise ont salué deux rois du royaume lombardo-vénitien, dans deux empereurs d'Autriche.

Malgré ces vicissitudes, notre orgueil national, notre *furia francese* nous pousseront peut-être plus d'une fois encore vers cette belle Lom-

bardie que parmi nous on se figure être une fraction, une annexe naturelle de la France, et dont les habitans s'appellent eux-mêmes, non sans un sentiment de vanité : *les Français de l'Italie.*

Il y avait naguère deux Lombardies bien distinctes, comme aussi deux influences opposées qui la subjuguaient.

La Lombardie, nord de la Péninsule italique qu'elle commande et qu'elle protège au besoin, poste avancé d'où l'Europe surveille et menace la France. Cette Lombardie, les traités de 1815 la donnèrent ou la rendirent à l'Autriche. Courbée sous un joug qu'elle détestait, elle rendit long-temps sa position plus dure encore par des conspirations et des révoltes que réprimait toujours la main puissante de ses maîtres ombrageux et vigilans.

L'Autriche, telle que l'ont constituée les traités de Vienne, aurait incendié et incendierait encore l'Europe plutôt que de renoncer à ce royaume *lombardo-vénitien*, bordé, le long de ses côtes orientales, par l'Adriatique, et devenu l'une de ses conditions essentielles de vitalité politique et commerciale.

Cette Lombardie armée, matérielle, territoriale, est depuis vingt-cinq ans et sera probable-

ment long-temps encore le partage de l'Autriche.

Il est une autre Lombardie, brillante, brave, enthousiaste, toute vouée aux progrès des arts et de l'intelligence, amie des plaisirs et de la gloire, peuple à l'esprit vif, pétulant et quelquefois fantasque. Cette Lombardie a long-temps paru se souvenir que les fondateurs de la plus belle de ses capitales franchirent autrefois les Alpes venant de la Gaule, et que des dangers communs et une gloire commune l'ont comme liée aux destinées de la France à une époque récente de fusion... Là étaient des esprits, là étaient des cœurs toujours tournés vers la France comme vers leur étoile polaire.

Eh bien ! il faut le reconnaître, il faut oser le dire : ces dispositions ne sont plus les mêmes ; elles se sont du moins modifiées. Les désillusionnemens, depuis quelques années, ont remplacé des espérances trompeuses ; la génération de l'empire a vieilli ; la jeune et nouvelle génération a reçu dans les colléges de la Péninsule comme au sein des familles, une direction plus calme, plus appropriée aux nécessités de l'époque et des choses ; le gouvernement autrichien lui-même, rencontrant moins d'indocilité, a allégé le poids de son joug ; certes il n'inspire pas en Lombardie de fortes sympa-

thies ; mais il n'y rencontre plus du moins de ces haines vivaces, implacables, mortelles, qui amenèrent de si déplorables rigueurs dans les premiers temps de sa domination.

Si nos gouvernans avaient mieux connu la disposition actuelle des esprits dans la Péninsule, ils se fussent abstenus, lors de la crise orientale de 1840, de la menace irréfléchie de soulever, d'incendier ces belles contrées à la seule apparition d'un drapeau.

On souriait en Italie quand on y répétait ces propos malencontreux, qui n'avaient d'autre résultat que de compromettre la dignité de la France, et qui sans doute produisirent sur les bords du Danube le même effet qu'à Rome, à Naples et à Milan. Il ne faut pas prétendre à la puissance d'ameuter, d'électriser un peuple, quand on a donné l'exemple d'un appel à la Pologne, suivi d'un si triste abandon, et quand l'épisode d'Ancône est encore vivant comme un reproche dans tous les souvenirs.

Au reste, quand nous avons parlé des vieilles sympathies de la Lombardie pour la France, ce que nous pourrions rendre applicable à l'Italie toute entière, nous n'avons point entendu y faire entrevoir un vœu de ces peuples pour une nouvelle réunion à la France.

Et quand ce vœu eût existé, la France aurait-elle dû s'y associer? Aurait-elle intérêt à cette réunion? Quel est le précédent, hormis l'époque qui a fait le sujet de notre livre, quelle est la tentative faite dans un pareil but, qui ne nous aient pas été funestes? Et encore, rappelons-nous, pour ce qui regarde la conquête de Charlemagne, qu'à peine maître de la Lombardie, ce monarque dut y créer un royaume qui, pour lui comme pour ses successeurs, fut souvent un embarras et jamais une bien grande ressource.

La domination française fut, à cette époque, plus profitable aux vaincus qu'aux vainqueurs.

On se souvient que Louis XIV ne voulut pas de Gênes quand elle s'offrit à lui.

Enfin, que gagna Napoléon lui-même à sa conquête de l'Italie, si ce n'est d'en déposséder l'Autriche et d'en avoir fait le théâtre de ses plus étonnantes campagnes? Quant à lui, il dut la morceler en vice-royautés et en royaumes.... Et l'on sait ce que Naples et Murat furent, en 1814, pour la France et son empereur.

Mais, dira-t-on, que signifiaient ces sympathies de l'Italie pour la France sans le vœu d'une nouvelle réunion de territoire?

Nous nous sommes expliqué sur une partie

des causes de cette affinité de sentimens, du reste réciproques entre les deux peuples. Nous ajouterons que, dans le nombre de ces Italiens à forte intelligence ou à rêves fantasques, il en est beaucoup dont l'esprit s'était laissé fasciner par les mots de *liberté* et d'*indépendance*, que depuis long-temps les Français faisaient retentir sur tous les points du globe, et ce prestige avait complété la sympathie qui, dans le temps, valut à beaucoup d'habitans de la Péninsule l'échafaud, l'exil ou le *carcere duro*.

Quand la France, qui elle-même sait si peu diriger sa marche, se déshabituera-t-elle donc de vouloir régenter, exalter, révolutionner les autres peuples? N'a-t-elle pas assez des tristes épreuves qu'elle a faites de cette influence qui va toujours s'amoindrissant, grâce à tous les mécomptes et aux adversités que certaines théories traînent à leur suite?

Que la France guérisse ses propres plaies au lieu d'envenimer, d'élargir celles des autres, tout en prétendant les cicatriser. Qu'elle ne berce plus les peuples, et en particulier l'Italie, de tous ces rêves décevans qu'elle a trop long-temps contribué à nourrir.

Ces utopies, aboutissant au même but, l'indépendance de la Péninsule, mais différentes

quant aux moyens de les réaliser et au mode de leur application, préoccupent toutefois encore quelques esprits en Italie.

On s'y demande pourquoi l'Italie, comme l'Espagne, le Portugal, la Hollande et tant d'autres royaumes moins populeux qu'elle; pourquoi l'Italie, qui occupe près de onze mille lieues carrées de territoire, et qui compte plus de vingt millions d'habitans, ne formerait pas une seule et même nation ?

Les uns y dressent le plan d'une république, une et indivisible; d'autres y appellent de leurs vœux une organisation démocratique et fédérale à l'exemple des États-Unis d'Amérique.

Quelques uns voudraient y fonder une seule monarchie; d'autres enfin diviseraient l'Italie en trois États distincts, savoir :

1° Le royaume lombard, qui comprendrait la Sardaigne, la Corse, Gênes, Turin, Milan, Venise, et qui aurait pour limites méridionales, sur la presqu'île, les États pontificaux. Et, en ce cas, aux yeux du plus grand nombre, nulle maison royale en Europe ne paraîtrait plus fondée à revendiquer cette belle partie de l'Italie que l'illustre maison de Savoie.

2° Les États romains avec le souverain pontife et leurs dépendances.

3° Enfin, le royaume de Naples avec la Sicile, et bornée au Nord par le domaine de saint Pierre: royaume déjà tout constitué, dont le souverain, noble descendant de saint Louis, se fait aimer de ses peuples et sait commander le respect au dehors.

Les trois États pourraient, d'après les partisans de ce projet, former entre eux une ligue offensive et défensive pour assurer à tout événement l'indépendance et la nationalité de l'Italie.

Cette dernière utopie, qui nous paraîtrait la plus sensée de toutes, ne semble pas plus près de sa réalisation que les autres.

Le temps marche.

Les nations, comme les hommes, ont leurs phases de grandeur, de décadence et de ruine; rarement elles se relèvent une fois tombées: quelquefois néanmoins elles reviennent à la vie.

Autour de l'Italie, et avec les débris de son ancienne domination, se sont fondés de nouveaux États; et de maîtresse du monde elle est devenue la vassale de ses anciennes provinces qui se disputent ses lambeaux.

Jadis sa tranchante épée tailla, découpa le monde à sa convenance; aujourd'hui elle est mutilée suivant la convenance des autres.

C'est une cruelle vérité pour l'Italie. L'Eu-

rope est partagée de telle sorte qu'on n'y a pas laissé de place pour l'indépendance et la nationalité de cette Péninsule. D'autres nécessités ont prévalu dans la politique européenne. Cette politique peut-elle être vaincue par les efforts partiels des Italiens? Nous ne le croyons pas. De tels efforts, on n'en a que trop l'expérience, n'ont eu jusqu'à ce jour, et n'auraient encore d'autre résultat que d'aggraver, à l'issue de chacune de ces fatales crises, la situation de ces belles contrées. Dès lors n'y a-t-il pas démence et crime à entretenir un secret malaise dans les esprits, à attiser le feu de la sédition et de la haine chez un peuple qui a besoin d'attendre patiemment des temps meilleurs plutôt que de brusquer les événemens, et de consommer sa propre ruine par trop de hâte et de violence?

Ne désespérons pas pourtant de l'Italie.

De grands événemens se préparent pour un avenir plus ou moins éloigné. Il peut se faire que, par suite de nouvelles combinaisons d'États et d'un nouveau partage de l'Europe, l'Autriche acquière des territoires qui lui rendent moins indispensable la possession des provinces italiennes que lui ont concédées les traités de 1815; il peut se faire aussi que l'Europe fasse trêve à ces préoccupations hostiles et méfiantes qui lui

ont fait constituer l'Italie comme un rempart, comme un poste avancé et menaçant contre la France. De cette nouvelle révolution dans les choses et dans les esprits, il peut surgir tôt ou tard pour la Péninsule des chances heureuses qui, par la force des choses, seront conduites à une fin meilleure que ne pourraient l'obtenir des tentatives intempestives, irréfléchies et condamnées d'avance à de désastreux échecs.

Qu'elle se résigne et qu'elle attende; sa nationalité peut sortir de la solution de la grande crise orientale...

Un autre état de choses, qui la flatterait moins peut-être, pourrait aussi se constituer pour elle et pour nous, par suite du grand ébranlement qui se prépare. Mais ceci, nous le disons d'avance, est une de ces idées qui viennent parfois à l'esprit, mais qui ne se réalisent pas. Un mot cependant sur ces grandes éventualités.

Depuis quelque temps, les préoccupations politiques de l'Europe ont pris une direction nouvelle.

L'ambition de la Russie en pressant toujours de plus près Constantinople, l'Angleterre en cherchant par l'Euphrate et la mer Rouge une route moins longue et moins périlleuse vers ses

riches possessions de l'Inde, vont jeter le monde dans une large voie de conflits et de perturbations. Il va falloir poser de nouvelles bases d'États et de distributions de territoires pour assurer l'équilibre européen.

L'Autriche, la France, la Prusse, ont un immense intérêt à empêcher que, par des accroissemens démesurés, l'Angleterre et la Russie ne deviennent les deux seules grandes puissances du monde.

Il importe à la France et à l'Autriche, à la France surtout, que la Méditerranée ne soit pas complètement convertie en un lac britannique.

L'Angleterre, si elle devient maîtresse d'Alep et du cours de l'Euphrate, de Suez et de la mer Rouge, tiendra les clés du commerce de l'Orient.

Déjà elle ferme l'Adriatique par Corfou; elle veille à l'entrée du bassin oriental de la Méditerranée par Malte, entre Tunis et la Sicile, comme elle enferme le bassin occidental par Gibraltar.

Ainsi procède la politique anglaise. Quelques points habilement choisis lui suffisent pour dominer une vaste mer où nous n'occupons que la seconde place malgré nos côtes méditerranéennes, depuis le Var jusqu'aux Pyrénées, malgré encore ce polype africain qui étend son stérile

rivage depuis Bone jusqu'au delà d'Oran (1).

Or, voici quel serait notre rêve :

S'il est vrai qu'un temps doit arriver où les États secondaires s'effaceront de la scène politi-

(1) Trois points fortifiés sur les côtes de l'Afrique feraient plus pour la prépondérance de la France sur la Méditerranée et dans le monde, que tout ce territoire algérien dont la conquête absorbe tant d'hommes et de trésors.

Ces points seraient :

Tanger ou *Ceuta*, fortifié et opposé à *Gibraltar;*

Alger, point intermédiaire ;

Et *Tunis*, pour neutraliser *Malte*.

On aurait moins à craindre alors que l'Angleterre n'établît pour le commerce des Indes ses fourches caudines à Alep et à Suez.

Il ne faut pas induire de nos paroles que l'abandon de l'Algérie soit dans nos vœux.

Un mauvais système d'occupation, depuis onze ans, a fait à la vérité de cette brillante conquête d'une autre époque, un legs presque funeste pour nous ; mais le sol de l'Algérie n'en doit pas moins être considéré désormais comme une annexe de la France. Le sang et la gloire de nos braves ont étroitement cimenté cette union. En l'état actuel des choses, il y aurait lâcheté, il y aurait félonie dans l'abandon complet ou restreint de ces contrées.

Mais un remaniement général de l'Europe peut amener des combinaisons telles, et de telles compensations pour la France, que l'occupation de l'Algérie, réduite à quelques points sur ses côtes, entre dans nos intérêts sans blesser aucune susceptibilité nationale.

Toutefois l'Europe, si un jour elle ne voit plus aux mains de la France que le flambeau de la civilisation, au lieu de la torche des incendies révolutionnaires, l'Europe elle-même, dans l'intérêt de l'humanité, conjurera notre belle et puissante France d'extirper, par une occupation complète et continue, la barbarie des régions africaines. Cette grande mission, tâche onéreuse, mais de haute humanité, et qui, par cela même, fut de tous les temps dans les instincts de

que pour faire place à quelques grandes puissances qui, à elles seules, absorberont le continent et les mers, la France, dans ce vaste remaniement du monde, la France aura à revendiquer sa part.

Que la Russie prenne la vieille Bisance, le Bosphore et la mer Caspienne; que l'Angleterre étende son avide main de Bombay à Canton, en passant par la mer Rouge et l'Euphrate; que la Prusse s'élargisse en Allemagne, qu'elle partage avec la Russie ou la Pologne les territoires qui bordent la Baltique jusqu'aux glaces de la Laponie; que l'Espagne et le Portugal, les îles Açores et les Baléares ne fassent qu'une seule nation; que l'Autriche s'enrichisse sur le Danube et sur les bords de la mer Noire des débris de l'empire ottoman; qu'on lui donne, outre les côtes illiriennes que déjà elle possède, l'Albanie et même la Grèce, pour mieux protéger son commerce de l'Adriatique et de l'Archipel; mais que dans ce grand partage de peuples la France reprenne ses limites du Rhin, qu'elle s'adjoigne l'Italie, la Sicile, trois points tels

notre glorieux pays, ne nuirait en rien, et serait, au contraire, un droit de plus aux agrandissemens et compensations que la France pourrait attendre d'un nouveau remaniement du monde.

que *Tunis*, *Alger* et *Ceuta* sur les bords africains, quelques îles de relâche et de protection sur les diverses mers du globe, un point sur la mer Rouge, un point sur le golfe Persique, et la France, sans opprimer personne, n'aura à abaisser la pointe de son glaive devant aucune puissance de la terre. Elle ne fera, au milieu de cet accroissement général des autres grandes puissances, que recouvrer le rang qu'elle occupa toujours parmi les nations prépondérantes de la terre, et d'où la jalouse Europe semble vouloir la précipiter.

Mais trève à des utopies dont la pensée ne nous est venue qu'en entrevoyant des chances nouvelles d'extension pour les autres grandes puissances de l'Europe, et dont la réalisation, du reste, ne nous semblerait rien moins qu'à souhaiter, tant un trop grand développement de territoire est à nos yeux une cause d'embarras et un sujet d'incessantes perturbations pour un royaume.

Voyons les choses dans leur réalité, dans cette triste réalité que les traités de 1815 nous ont faite.

Ne revenons pas sur cette question résolue pour nous, du plus ou moins d'intérêt qu'il y aurait pour la France à occuper l'Italie, et des

vœux plus ou moins favorables à cette occupation que peut former la Péninsule.

Reportons notre sollicitude sur un fait évident, incontestable, non pas sur la domination autrichienne en elle-même, mais sur l'esprit qui présida en 1815 à l'établissement de cette domination. Ce ne fut, nous le répétons, qu'une pensée d'hostilité flagrante de l'Europe qui, à cette époque, constitua l'Italie comme un rempart et une menace contre la France.

On amoindrit notre pays; on resserra nos frontières: on nous rendit vulnérables de ce côté comme on l'avait fait du côté du Rhin.

Eh bien! c'est contre cet acte de spoliation, c'est contre ce monument de défiance et de haine que la France ne devra jamais cesser de protester.

Ici ce n'est point un rêve d'envahissement et de conquêtes qui nous préoccupe, mais une pensée de sécurité et de dignité nationale.

Il faudra que l'Europe finisse par le comprendre. Elle a trop abusé de nos revers de 1815, cette Europe qui ne se sent forte que quand elle s'est formée toute entière en faisceau contre la France.

Il faudra qu'elle comprenne que ce malaise, ces inquiétudes, ces bouleversemens intérieurs

de la France qui ont eu leurs tristes retentisse-mens au dehors, et qui, depuis si long-temps, tiennent le monde dans l'effroi, eurent de tous temps leur première cause dans une révolte généreuse de l'orgueil national trop profondément blessé.

Il faut pour l'honneur de la France, il faut donc pour le repos du monde, que cette plaie irritante se cicatrise. Il n'y a pour cela qu'un seul remède, et ce remède... c'est la révision des traités de 1815!

Honneur aux hommes d'État, monarques ou ministres, qui amèneront l'Europe à modifier ces funestes traités, soit par des négociations pacifiques, moyen préférable à la voie des armes, soit par la voie des armes, moyen extrême, mais qui toujours vaudra mieux que la honte.

FIN.

Ghisla ou Giselle
d'Everard, Duc de Frioul.
Mort en 867.

de Frioul.

Bérenger, Duc ou Marquis de Frioul
après la mort de son frère
puis Roi et
Empereur.

Ghisla ou Giselle
Femme d'Adalbert Mis d'Ivrée

Bérenger II.
Roi de Lombardie.
Adalbert.

N. B. Le Père Daniel dit, sans bien l'établir, que le célèbre rival de Bérenger, Guy, Duc de Spoletti et ensuite Empereur était fils d'une fille de Pépin Roi d'Italie, fils de Charlemagne.



TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE IV (SUITE). — CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

LIVRE Ier. — DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE II. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE V.

LIVRE RÉTROSPECTIF. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

FIN DE LA TABLE.



